

**Arrêté grand-ducal du 4 octobre 2011 autorisant le dépôt à la  
Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes  
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du  
Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre des Finances est autorisé à déposer en Notre nom à la  
Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des  
dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012.

Palais de Luxembourg, le 4 octobre 2011

HENRI

*Le Ministre des Finances,  
Luc FRIEDEN*



# VOLUME I

Projet de budget 2012

Exposé introductif



# Table des matières

## Introduction

Exposé introductif . . . . .	13*
Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques . . . . .	15*
Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire	
1) La politique budgétaire pluriannuelle . . . . .	21*
2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique . . . . .	22*
3) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne . . . . .	24*
4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2012 . . . . .	25*
5) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2011 . . . . .	26*
6) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2010 . . . . .	32*
7) Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2011 . . . . .	35*
8) L'évolution structurelle de la dette publique . . . . .	36*
Chapitre C. - L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale . . . . .	39*
2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat . . . . .	40*
3) L'évolution prévisible des principales recettes de l'Etat . . . . .	40*
Chapitre D. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) . . . . .	43*
Chapitre E. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) . . . . .	73*
Projet de loi budgétaire. . . . .	95*

## Budget des recettes

### Chapitre Ier. - Recettes courantes

#### 64 - Ministère des Finances

##### Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs . . . . .	3
64.1 - Impôts indirects . . . . .	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances . . . . .	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat . . . . .	4
64.4 - Remboursements de dépenses . . . . .	5

##### Administration des Douanes et des accises

Section 64.5 - Douanes et accises . . . . .	5
---	---

##### Administration de l'Enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)

Section 64.6 - Impôts, droits et taxes . . . . .	6
64.7 - Recettes domaniales . . . . .	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres . . . . .	8
64.9 - Remboursements . . . . .	9

65 - Ministère des Finances: Trésor	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes . . . . .	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale . . . . .	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics . . . . .	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières . . . . .	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires . . . . .	14
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé . . . . .	16
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux . . . . .	17
65.7 - Recettes d'exploitation . . . . .	18
65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat . . . . .	18

## Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des Finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital . . . . .	25
95 - Ministère des Finances: Trésor	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie . . . . .	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat . . . . .	27

## Budget des dépenses

### Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .	35
00.1 - Chambre des députés . . . . .	35
00.2 - Cour des comptes . . . . .	36
00.3 - Conseil d'Etat . . . . .	36
00.4 - Gouvernement . . . . .	37
00.5 - Conseil économique et social . . . . .	41
00.6 - Centre de Communications du Gouvernement . . . . .	42
00.7 - Cultes . . . . .	44
00.8 - Médias et communications . . . . .	46
00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	48
01- Ministère des Affaires étrangères	
Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .	51
01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger. . . . .	53
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .	56
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions . . . . .	59
01.4 - Immigration. . . . .	59
01.5 - Direction de la Défense . . . . .	62
01.6 - Défense nationale . . . . .	64
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	69
02 - Ministère de la Culture	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales . . . . .	75
02.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	80
02.2 - Musée national d'histoire et d'art . . . . .	82
02.3 - Bibliothèque nationale . . . . .	83
02.4 - Archives nationales . . . . .	84
02.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	85

02.6 - Musée national d'histoire naturelle . . . . .	86
02.7 - Centre national de littérature . . . . .	88
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical . . . . .	88
<b>03 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	91
03.1 - Université du Luxembourg . . . . .	94
03.2 - Recherche et Innovation . . . . .	95
<b>04 - Ministère des Finances</b>	
Section 04.0 - Dépenses générales . . . . .	100
04.1 - Inspection générale des finances . . . . .	102
04.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	104
04.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	105
04.4 - Contributions directes . . . . .	106
04.5 - Enregistrement et domaines . . . . .	110
04.6 - Douanes et accises . . . . .	114
04.7 - Cadastre et topographie . . . . .	118
04.8 - Dette publique . . . . .	121
<b>05 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur</b>	
Section 05.0 - Economie . . . . .	124
05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) . . . . .	128
05.4 - Conseil de la concurrence . . . . .	132
05.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences . . . . .	133
05.6 - Commissariat aux affaires maritimes . . . . .	134
05.7 - Inspection de la concurrence . . . . .	135
05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.) . . . . .	136
05.9 - Economie solidaire . . . . .	139
<b>06- Ministère des Classes moyennes et du Tourisme</b>	
Section 06.0 - Classes moyennes . . . . .	142
06.1 - Tourisme . . . . .	144
<b>07 - Ministère de la Justice</b>	
Section 07.0 - Justice . . . . .	149
07.1 - Services judiciaires . . . . .	150
07.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	155
07.3 - Juridictions administratives . . . . .	161
<b>08 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses . . . . .	165
08.1 - Pensions . . . . .	171
08.2 - Administration du personnel de l'Etat . . . . .	172
08.3 - Institut National de l'Administration Publique . . . . .	173
08.4 - Sécurité dans la fonction publique . . . . .	175
08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat . . . . .	177
08.6 - Service central des imprimés . . . . .	182
08.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .	183
<b>09 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région</b>	
Section 09.0 - Dépenses générales . . . . .	187
09.1 - Finances communales . . . . .	188
09.2 - Commissariats de district . . . . .	189
09.3 - Caisse de prévoyance . . . . .	192
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes . . . . .	192
09.5 - Police grand-ducale . . . . .	193

09.6 - Administration des services de secours . . . . .	199
09.7 - Grande Région . . . . .	204
09.8 - Aménagement communal . . . . .	205
09.9 - Administration de la Gestion de l'eau . . . . .	206
10 et 11 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	
Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .	214
10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	216
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	218
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .	220
10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .	223
10.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .	224
10.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .	224
10.7 - Education différenciée . . . . .	225
10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	232
10.9 - Inspectorat . . . . .	234
11.0 - Enseignement fondamental . . . . .	236
11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique . . . . .	239
11.2 - Institut national des langues . . . . .	244
11.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	245
11.4 - Sports. - Dépenses générales . . . . .	247
11.5 - Institut national des sports . . . . .	252
11.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .	255
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports . . . . .	256
12 et 13 - Ministère de la Famille et de l'Intégration	
Section 12.0 - Famille . . . . .	260
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes . . . . .	262
12.2 - Solidarité . . . . .	267
12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration . . . . .	269
12.4 - Fonds national de solidarité . . . . .	272
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales . . . . .	275
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .	277
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées . . . . .	280
12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat . . . . .	281
12.9 - Service national d'action sociale . . . . .	284
13.0 - Office national de l'enfance . . . . .	285
13.1 - Service national de la jeunesse . . . . .	287
14 - Ministère de la Santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé . . . . .	291
14.1 - Direction de la santé . . . . .	298
14.2 - Laboratoire national de santé . . . . .	310
14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .	314
15 - Ministère du Logement	
Section 15.0 - Logement . . . . .	317
16 - Ministère du Travail et de l'Emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .	322
16.1 - Agence pour le développement de l'emploi . . . . .	325
16.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .	329
16.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .	333
16.4 - Fonds pour l'emploi. . . . .	334
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées. . . . .	335

17 et 18 - Ministère de la Sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales	338
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	339
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	343
17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale	345
17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale	348
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé	350
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	351
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	354
17.8 - Mutualités des employeurs	355
18.0 - Assurance pension contributive	355
18.1 - Assurance accidents	356
18.2 - Dommages de guerre corporels	357
19 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales	360
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	363
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	365
19.3 - Sylviculture	370
19.4 - Service d'économie rurale	371
19.5 - Administration des services vétérinaires	373
19.6 - Viticulture	377
20 et 21 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
Section 20.0 - Dépenses générales	382
20.1 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)	383
20.2 - Environnement: Dépenses générales	387
20.3 - Administration de l'environnement	391
20.4 - Administration de la nature et des forêts	394
20.5 - Transports: Dépenses générales	400
20.6 - Circulation et sécurité routières	401
20.7 - Transports publics et ferroviaires	403
20.8 - Administration des enquêtes techniques	405
20.9 - Navigation et transports fluviaux	407
21.0 - Direction de l'aviation civile	410
21.1 - Administration de la navigation aérienne	413
21.2 - Garage du Gouvernement	415
21.3 - Aéroports et transports aériens	416
21.4 - Administration des chemins de fer	416
21.5 - Travaux publics. - Dépenses générales	418
21.6 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	420
21.7 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	424
21.8 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	427
21.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres	429
22 - Ministère de l'Égalité des chances	
Section 22.0 - Égalité des chances	432

## Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat . . . . .	439
30.4 - Gouvernement . . . . .	439
30.5 - Conseil économique et social . . . . .	440
30.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .	440
30.7 - Cultes . . . . .	441
30.8 - Médias et Communications . . . . .	441
30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	442
31 - Ministère des Affaires étrangères	
Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .	444
31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger . . . . .	444
31.4 - Immigration. . . . .	445
31.5 - Direction de la Défense . . . . .	445
31.6 - Défense nationale . . . . .	446
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	447
32 - Ministère de la Culture	
Section 32.0 - Culture: dépenses générales . . . . .	449
32.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	450
32.2 - Musée national d'histoire et d'art . . . . .	450
32.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	450
33 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	452
33.2 - Recherche et innovation . . . . .	452
34 - Ministère des Finances	
Section 34.0 - Dépenses générales . . . . .	455
34.1 - Inspection générale des finances . . . . .	457
34.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	457
34.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	457
34.4 - Contributions directes . . . . .	458
34.5 - Enregistrement et domaines . . . . .	458
34.6 - Douanes et accises . . . . .	459
34.7 - Cadastre et topographie . . . . .	460
34.8 - Dette publique . . . . .	460
35 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	
Section 35.0 - Economie . . . . .	462
35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) . . . . .	464
35.4 - Conseil de la concurrence . . . . .	464
35.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et Office des licences . . . . .	465
35.7 - Inspection de la concurrence . . . . .	465
35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.) . . . . .	465
36- Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	
Section 36.0 - Classes moyennes . . . . .	467
36.1 - Tourisme . . . . .	467
37 - Ministère de la Justice	
Section 37.0 - Justice . . . . .	470
37.1 - Services judiciaires . . . . .	470
37.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	470
37.3 - Juridictions administratives . . . . .	471

38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
38.3 - Institut national de l'Administration Publique	473
38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat	473
38.6 - Service central des imprimés	474
38.8 - Service médical - Dépenses diverses	475
39 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Section 39.0 - Dépenses générales	477
39.1 - Finances communales	477
39.2 - Commissariats de district	479
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	479
39.5 - Police Grand-ducale	479
39.6 - Administration des services de secours	480
39.8 - Aménagement communal	481
39.9 - Administration de la gestion de l'eau	481
40 et 41 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales	485
40.1 - Centre de technologie de l'éducation	485
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	485
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	486
40.5 - Etablissements privés d'enseignement	486
40.7 - Education différenciée	486
40.8 - Service de la formation des adultes	487
40.9 - Inspectorat	487
41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	487
41.4 - Sports - Dépenses générales	487
41.5 - Institut national des sports	488
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	488
42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration	
Section 42.0 - Famille	490
42.2 - Solidarité	490
42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration	490
42.4 - Fonds national de solidarité	491
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales	491
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	492
42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat	492
42.9 - Service national d'action sociale	493
43.0 - Office national de l'enfance	493
44 - Ministère de la Santé	
Section 44.0 - Ministère de la Santé	495
44.1 - Direction de la santé	495
44.2 - Laboratoire national de santé	496
44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf	497
44.4 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques	498

45 - Ministère du Logement	
Section 45.0 - Logement . . . . .	501
46 - Ministère du Travail et de l'Emploi	
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .	506
46.1 - Agence pour le développement de l'emploi . . . . .	506
46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .	506
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés . . . . .	507
47 et 48 - Ministère de la Sécurité sociale	
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale . . . . .	509
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .	509
47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale. . . . .	510
47.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale. . . . .	510
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation . . . . .	510
49 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .	512
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .	512
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .	513
49.3 - Sylviculture . . . . .	513
49.4 - Service d'économie rurale . . . . .	514
49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .	514
49.6 - Viticulture . . . . .	515
50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
Section 50.0 - Dépenses générales . . . . .	517
50.1 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . . . .	517
50.2 - Protection de l'Environnement . . . . .	518
50.3 - Administration de l'environnement . . . . .	518
50.4 - Administration de la nature et des forêts . . . . .	519
50.5 - Transports.-Dépenses générales . . . . .	520
50.6 - Circulation et sécurité routières . . . . .	521
50.7 - Transports publics et ferroviaires . . . . .	521
50.8 - Administration des enquêtes techniques . . . . .	522
50.9 - Navigation et transports fluviaux . . . . .	522
51.0 - Direction de l'aviation civile . . . . .	522
51.2 - Garage du Gouvernement . . . . .	523
51.3 - Aéroports et transports aériens . . . . .	523
51.4 - Administration des chemins de fer . . . . .	523
51.5 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	524
51.6 - Ponts et chaussées . . . . .	524
51.7 - Fonds d'investissements publics . . . . .	530
51.8 - Bâtiments publics . . . . .	531
51.9 - Bâtiments publics. - Compétences communes . . . . .	532
52 - Ministère de l'Égalité des chances	
Section 52.0 - Égalité des chances . . . . .	539
<b>Budget des recettes et des dépenses pour ordre</b>	
Chapitre V. - Recettes pour ordre . . . . .	545
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre . . . . .	551

## Annexes

### I. La situation financière des Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement .....	557
Fonds d'équipement militaire .....	558
Fonds pour les monuments historiques .....	559
Fonds de crise .....	560
Fonds de la dette publique .....	561
Fonds des pensions .....	562
Fonds pour la réforme communale .....	563
Fonds communal de dotation financière .....	564
Fonds spécial de la pêche .....	565
Fonds cynégétique .....	566
Fonds pour la gestion de l'eau .....	567
Fonds spécial des eaux frontalières .....	570
Fonds d'équipement sportif national .....	571
Fonds pour les investissements socio-familiaux .....	572
Fonds d'assainissement en matière de surendettement .....	573
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux .....	574
Fonds des investissements hospitaliers .....	576
Fonds spécial de la chasse .....	578
Fonds pour la protection de l'environnement .....	579
Fonds climat et énergie. ....	580
Fonds pour l'emploi .....	582
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture .....	585
Fonds d'investissements publics administratifs. ....	586
Fonds d'investissements publics scolaires .....	589
Fonds des routes .....	591
Fonds du rail. . . . .	595
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux. ....	597
Fonds pour la loi de garantie. ....	598
Fonds pour la promotion touristique. ....	600
Fonds d'entretien et de rénovation .....	601
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé (Fonds de l'innovation) .....	604
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier .....	606

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat .....	607
--	-----



## Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en cinq chapitres:

- Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques
- Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire
- 1) La politique budgétaire pluriannuelle
  - 2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique
  - 3) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne
  - 4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2012
  - 5) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2011
  - 6) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2010
  - 7) Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2011
  - 8) L'évolution structurelle de la dette publique
- Chapitre C.- L'évolution du budget des recettes
- 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale
  - 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat
  - 3) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat
- Chapitre D.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)
- Chapitre E.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

\* \* \*

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.



## A. La situation et les perspectives économiques

### 1. Evolution conjoncturelle récente

#### 1.1. Environnement international

L'évolution décevante du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre dans la zone euro ainsi que la tempête affectant les marchés financiers depuis juillet entraînent une dégradation de la conjoncture économique européenne et des perspectives de croissance plus faibles qu'escomptées.

Le PIB de la zone euro a en effet seulement progressé de 0,2% sur un trimestre au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, ce qui constitue un net freinage par rapport à la performance du 1<sup>er</sup> trimestre (+0,8%). Les grandes économies de la zone euro (Allemagne et France), qui étaient parmi les mieux orientées au cours des trimestres précédents, ont cette fois-ci largement accusé le coup et doivent se contenter d'une quasi-stagnation de leur PIB. Il fait peu de doutes que la tendance au ralentissement va se généraliser – et même se renforcer – par la suite, l'horizon conjoncturel s'étant nettement obscurci au cours de l'été.

La problématique des dettes souveraines européennes est revenue occuper le premier plan de la scène économique à la mi-juillet, les inquiétudes portant sur l'endettement de l'Italie impactant sensiblement à la baisse les indices des grandes places boursières, dont la marche était déjà affectée depuis le début du 2<sup>ème</sup> trimestre. Le mouvement baissier s'est fortement accentué avec l'abaissement par Standard & Poor's de la note attribuée à la dette publique des Etats-Unis. Les résultats économiques américains décevants, tant pour le PIB du 2<sup>ème</sup> trimestre (avec seulement +0,3%) que pour l'emploi (en forte décélération depuis mai), ont sans doute constitué un élément de pessimisme supplémentaire pour les investisseurs. Côté européen, les valeurs bancaires ont été largement influencées notamment par des rumeurs sur la sous-capitalisation de certains établissements. Les principaux indices boursiers européens et américains ont perdu en l'espace de deux semaines 15 à 20% de leur valeur, et les marchés d'actions sont toujours en proie à une volatilité extrêmement élevée à la mi-septembre. Cette tempête boursière au cœur de l'été, dont on n'entrevoit pas encore l'issue, laisse déjà peser un biais fortement négatif sur les perspectives de croissance de la zone euro et du Luxembourg pour le second semestre 2011 ainsi que pour l'année 2012.

D'autres indicateurs économiques récents témoignent également d'une orientation plus négative. Concernant la zone euro, le PMI composite (indice des directeurs d'achats, industrie et services) a sensiblement reflué depuis mai. L'indicateur de confiance économique de la Commission européenne pour la zone euro s'est également inscrit en forte baisse en juillet et août. Les indices allemands ZEW et IFO enregistrent aussi un recul prononcé en août, un signal de mauvais augure pour l'économie phare de la reprise européenne.

La demande mondiale donne également des signes de faiblesse tangibles, comme en témoigne l'indicateur de volume du commerce mondial, en stagnation depuis le début de 2011.

#### 1.2. Situation conjoncturelle au Luxembourg

##### 1.2.1. Evolution récente de l'activité

Au Luxembourg, le PIB n'a que faiblement progressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, mais ce résultat témoigne plus de mouvements exceptionnels que d'un véritable affaïssissement conjoncturel et la tendance de fond est restée assez favorablement orientée.

Le PIB du 2<sup>ème</sup> trimestre n'est pas encore connu (il sera disponible début octobre), mais sa dynamique, ainsi que celle des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, est susceptible d'être affectée pour des raisons très similaires à celles qui ont entraîné un ralentissement dans l'ensemble de la zone euro.

Tout d'abord, la production industrielle n'affiche plus de progression depuis le début de 2011. Dans le domaine des transports, l'activité est amenée à ralentir, en lien avec la stabilisation des échanges de marchandises internationaux. Concernant la branche du commerce et celle des services aux entreprises, les enquêtes de conjoncture (enquêtes d'opinion) montrent des résultats moins favorables depuis la fin de 2010.

Le secteur financier semble pour sa part affecté par la crise, surtout pour ce qui concerne l'activité bancaire. Les résultats des mois d'août et septembre 2011 (OPC et banques) seront déterminants pour estimer l'impact de la tempête boursière de l'été. Quoi qu'il en soit, la fébrilité actuelle des marchés financiers et les nombreuses interrogations quant à l'éventualité de changements structurels dans le domaine de la finance internationale ne laissent pas entrevoir un terrain très favorable au développement du secteur financier luxembourgeois à moyen terme.

Le secteur de la construction semble en revanche engagé sur un sentier favorable, surtout en comparaison des autres pays de la zone euro, et les enquêtes d'opinion révèlent jusqu'en août des perspectives plus optimistes.

Le moral des consommateurs est resté élevé jusqu'en juillet, mais a fortement chuté en août sous l'effet conjoint d'anticipations bien plus pessimistes concernant la situation économique et l'évolution du chômage. On ignore encore si ce mouvement de baisse se confirmera dans l'enquête de septembre, mais il constitue déjà un signal négatif concernant la consommation privée au 2<sup>ème</sup> semestre.

L'investissement restait orienté à la hausse à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 – bien qu'encore inférieur de quelque 15% à son niveau d'avant crise.

Enfin, la consommation publique est peu susceptible de soutenir fortement la croissance à moyen terme étant donné la volonté de renouer avec l'équilibre budgétaire.

#### Variation annuelle en % des principaux agrégats du PIB sous l'optique dépenses (prix constants)

	2010				2011
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.
<b>- Dépense de consommation finale.....</b>	<b>+2,7</b>	<b>+2,6</b>	<b>+2,5</b>	<b>+1,6</b>	<b>-0,1</b>
Dépense de consommation finale des ménages .....	+1,4	+1,4	+2,4	+2,1	+1,1
Dépense de consommation finale des ISBLSM (1) .....	+7,2	+5,9	+4,4	+5,0	+2,1
Dépense de consommation finale des Administrations Publiques .....	+4,6	+4,6	+2,6	+0,2	-2,5
<b>- Formation brute de capital .....</b>	<b>+31,6</b>	<b>+5,3</b>	<b>-4,0</b>	<b>-6,5</b>	<b>+10,1</b>
<b>- Exportations de biens et de services .....</b>	<b>+3,4</b>	<b>+10,8</b>	<b>+5,3</b>	<b>+6,0</b>	<b>+6,9</b>
Exportations de biens (y.c. export. Or) .....	-6,2	+24,5	+5,4	+7,0	+10,6
Exportations de services (y.c. cons. Etrangers) .....	+5,6	+8,0	+5,2	+5,9	+6,0
<b>- Importations de biens et de services .....</b>	<b>+7,6</b>	<b>+11,2</b>	<b>+5,6</b>	<b>+3,0</b>	<b>+6,6</b>
Importations de biens (y.c. import. Or) .....	+4,0	+15,8	+3,1	+1,0	+7,8
Importations de services (y.c. cons.luxembourgeois à l'étranger .....	+8,7	+9,8	+6,3	+3,9	+5,8
<b>- Produit Intérieur Brut au prix du marché.....</b>	<b>+1,2</b>	<b>+5,0</b>	<b>+2,3</b>	<b>+5,7</b>	<b>+4,9</b>

Note: (1) y compris les institutions sans but lucratif, au service des ménages

Source : STATEC (15.09.2011)

#### Variation annuelle en % de la valeur ajoutée brute aux prix de base par branche (prix constants)

	2010				2011
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture .....	+6,8	+10,3	+9,0	+9,7	+4,8
Industrie, y compris énergie .....	+8,9	+21,4	+11,7	+9,7	+18,2
Construction .....	-1,3	+7,5	+3,6	+2,3	+11,8
Commerces, réparations automobiles et d'articles domestiques, hôtels et restaurants, transports et communications .....	+1,2	+8,8	+10,5	+14,3	+7,7
Activités financières, .....	+4,8	+3,2	-5,0	+3,2	-2,0
Immobilier, location et services aux entreprises .....	-7,2	-1,2	+1,2	+5,8	+7,8
Autres activités de services .....	+3,8	+4,0	+2,1	+2,0	+0,2
<b>Total valeur ajoutée brute aux prix de base.....</b>	<b>+1,0</b>	<b>+5,2</b>	<b>+2,7</b>	<b>+6,5</b>	<b>+5,0</b>
Impôts sur les produits - Subventions sur les produits .....	+2,9	+2,5	-0,7	-1,2	+3,3
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché.....</b>	<b>+1,2</b>	<b>+5,0</b>	<b>+2,3</b>	<b>+5,7</b>	<b>+4,9</b>

**Chiffres clés de la conjoncture luxembourgeoise (Variation annuelle en %)**

	Déc.10	Jan.11	Mars 11	Avr.11	Mai 11	Juin 11	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
<b>Activité</b>								
Production industrielle par jour ouvrable, en volume .....	+7,0	+2,6	+0,2	-3,2	-3,9	-3,4	-3,5	+14,7
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume .....	-23,3	+18,1	0,0	0,0	+3,5	-7,3	-1,3	+3,9
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail hors vente par correspondance .....	-1,9	+1,6	-2,7	0,0	+3,7	-1,7	+0,6	+2,6
<b>Prix, salaires</b>								
Indice des prix à la consommation (IPCN) .....	+2,8	+3,2	+3,7	+3,7	+3,6	+3,5	+3,2	+2,2
Inflation sous-jacente.....	+1,7	+2,2	+2,4	+2,5	+2,6	+2,4	+2,1	+1,4
Indice des produits pétroliers .....	+16,5	+15,5	+20,1	+18,5	+15,1	+16,5	+16,3	+12,1
Indice des prix à la production industrielle.....	+9,4	+11,5	+11,7	+11,6	+7,9	+4,0	+7,8	+5,4
Indice des prix à la construction <sup>1</sup> .....	+1,2	+2,0	+2,0	+2,7	+2,7	+2,7	+2,7	+0,3
Coût salarial moyen par personne (CNT) .....	+2,9	+4,1	+4,1	-	-	-	+4,1	+1,5
<b>Commerce extérieur</b>								
Exportations de biens en volume .....	+1,4	+25,2	+9,9	+2,2	+9,3	-12,8	-1,0	+21,0
Importations de biens en volume .....	+1,7	+10,7	-0,9	-2,0	-3,7	-5,0	-3,6	+19,6
<b>Emploi, chômage</b>								
Emploi salarié intérieur (IGSS).....	+2,4	+2,5	+2,9	+2,9	+3,0	+3,2	+3,2	+1,9
Emploi national (IGSS).....	+2,1	+2,5	+2,7	+2,8	+2,8	+2,9	+2,9	+1,9
Taux de chômage (en % de la population active, cvs, ADEM) .....	+6,1	+5,8	+5,7	+5,8	+5,9	+6,0	+5,9	+6,0

Source: STATEC

Note:<sup>1</sup>Estimations sur base de données semestrielles**1.2.2. Inflation et salaires**

L'inflation, telle que mesurée par l'indice des prix national harmonisé (IPCN) a dépassé la barre des 2% en janvier 2010, celle des 3% en janvier 2011. Au mois d'août le taux d'inflation pointe à 3.3%.

L'évolution de l'IPCN a dernièrement suivi de près celle de l'inflation sous-jacente: forte augmentation entre mai 2010 (1%) et mai 2011 (2.6%), avant de se replier sur les derniers mois à 2.1% en août (ce qui correspond par ailleurs au niveau moyen observé depuis 2000). Au-delà, le niveau de l'IPCN s'explique également par les prix des produits pétroliers qui affichent des taux de croissance entre 10 et 20% depuis janvier 2010. Sur cette période, ils sont en moyenne responsables de 1.2 point de % sur les 2.8 points de % de l'IPCN: les produits pétroliers expliquent ainsi directement 42% de la hausse des prix du panier de consommation alors qu'ils ne sont pondérés qu'à hauteur de quelque 8%.

Après la poussée de fièvre des deux composantes de l'IPCN, on peut néanmoins s'attendre à un ralentissement prochain de leurs rythmes de progression. Tout d'abord par des effets de base négatifs, qui vont mécaniquement abaisser le taux de l'inflation sous-jacente et surtout les prix des produits pétroliers. De plus, notant que la sous-jacente évolue tout de même à un niveau relativement élevé eu égard à la situation conjoncturelle, de sorte que malgré l'indexation des salaires appliquée en octobre prochain, elle ne sera vraisemblablement pas orientée à la hausse sur les mois à venir.

Après un solide tassement de la masse salariale en 2009, elle a progressivement regagné en dynamisme jusqu'à atteindre une croissance de 6.6% au premier trimestre 2011. La contribution de l'emploi y est pour 2.5%, l'indexation des salaires (tranche appliquée en juillet 2010) pour 2.5% supplémentaires et la progression des salaires réels pour les 1.6% restant. Cette hausse de 1.6% au 1<sup>er</sup> trimestre met ainsi fin à une stagnation des salaires réels (en dehors de l'indexation) sur les trois dernières années (2008-2010). Elle a été relativement généralisée à travers les branches mais elle a tout de même profité de quelques phénomènes exceptionnels<sup>1</sup> ce qui laisse présager que ce rythme de progression ne va pas perdurer.

Cumulé avec l'impact de la dernière tranche d'indexation, les salaires ont ainsi progressé de 4.1%, mais la contribution de l'indexation va s'estomper après ce 2<sup>ème</sup> trimestre, avant que l'application de la tranche d'indexation du 4<sup>ème</sup> trimestre ne puisse jouer. Somme toute, le STATEC prévoit une croissance du salaire moyen par tête de

<sup>1</sup> Après les aléas météorologiques, le temps de travail a rebondi dans les branches de la construction et de l'industrie et avec lui le coût salarial. Notons également que le 1<sup>er</sup> trimestre a profité d'un effet de base positif alors qu'au contraire l'effet sera négatif au 2<sup>e</sup> trimestre.

2.3% sur toute l'année 2011, puis de 3.9% en 2012, intégrant un dépassement d'une cote d'échéance en février 2012 (paiement en mars). Dans chacun des trois scénarios de la dernière prévision d'inflation du STATEC, la prochaine cote d'échéance (après celle d'octobre 2011), devrait être dépassée au cours du premier semestre 2012, sous réserve de changements législatifs éventuels.

	Scénario central		Scénario bas		Scénario haut	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Inflation (IPCN) .....	+3,5	+2,5	+3,3	+2,0	+3,6	+2,9
Inflation sous-jacente .....	+2,4	+2,6	+2,4	+2,4	+2,4	+2,7
Produits pétroliers .....	+16,3	+1,2	+14,6	-3,2	+18,0	+5,5
Cote d'application .....	+1,9	+4,0	+1,9	+3,6	+1,9	+4,2
Cote d'application (indice 100 au 1.1.194).....	724,34	753,20	724,34	750,12	724,34	754,73
Dépassement de la cote d'échéance .....	Avr. 11	Févr. 12	Avr. 11	Avr. 12	Avr. 11	Janv. 12
Indexation des salaires .....	Oct. 11	Mars 12	Oct. 11*	Mai 12**	Oct 11*	Fév. 12**
Prix du Brut (USD/baril) .....	110,7	109,1	104,1	89,1	117,4	129,1
Taux de change USD/EUR .....	1,42	1,43	1,42	1,43	1,42	1,43

Source: STATEC

Note: \* Conformément à la loi du 8 avril 2011 publiée au Mémorial A N°68

\*\* Tranche d'indexation prévue dans le cadre du régime normal

### 1.2.3. Emploi et Chômage

Suite à la crise économique, et malgré la politique de soutien à l'emploi (chômage partiel, mesures pour l'emploi), le chômage avait continuellement augmenté au cours des deux dernières années, le taux de chômage (ADEM, au sens strict) étant passé de 4.3% à la mi-2008 à 6.1% deux ans plus tard. Alors que le début de l'année 2011 avait été marqué par un léger revirement de cette tendance ascendante (5.8% en janvier et même 5.7% en mars 2011), le deuxième trimestre fait à nouveau preuve d'une dégradation de la situation sur le marché du travail, avec un taux de chômage revenant aux alentours de 6%. Comme ce phénomène de remontée du chômage touche aussi la France et la Belgique, on ne peut exclure que le fort ralentissement de la croissance économique du 2<sup>ème</sup> trimestre dans la zone euro soit en partie responsable de cette inflexion, même si le délai de transmission (entre activité et chômage) semble en l'occurrence assez rapide.

Au niveau de l'emploi, les dernières données luxembourgeoises disponibles témoignent encore d'une très bonne performance (+3% en rythme annuel en avril 2011, après +2.5% en janvier), suite notamment à la reprise des embauches dans les services (financiers et autres). Cette évolution favorable va toutefois de pair avec la baisse du chômage sur le début de l'année, mais les dernières données de l'ADEM (d'avril à juin) laissent peu de place à l'optimisme pour les mois à venir. La progression de l'emploi serait dès lors amenée à ralentir sur la deuxième moitié de l'année.

## 2. Prévisions 2010-2012

### 2.1. Remarques préliminaires

Les dernières prévisions du STATEC, publiées dans la Note de Conjoncture no. 2-11 (du mois de juillet 2011), tablaient sur une croissance du PIB en volume au Luxembourg de 4% en 2011 et de 3.8% en 2012. Mais l'environnement économique européen et mondial s'est considérablement détérioré au cours des deux derniers mois, principalement en raison de la tempête affectant les marchés financiers, causée par l'accentuation de la crise budgétaire dans les économies avancées. La prévision de croissance pour l'année en cours et l'année suivante est donc révisée à la baisse.

Il faut toutefois insister sur le fait que, dans l'environnement actuel, l'amplitude de la baisse est entourée de beaucoup d'incertitudes.

Ces prévisions ne tiennent pas compte du Budget des dépenses 2012 tel que mis en avant dans le projet de loi déposé, ces chiffres étant inconnus au moment de l'actualisation des prévisions. Ainsi, une croissance des dépenses publiques plus élevée (respectivement plus faible) en 2012 entraînerait une croissance à la marge plus élevée (respectivement plus faible). De même, l'impact budgétaire de l'accord salarial signé entre le Gouvernement et le

principal syndicat représentatif dans la fonction publique étant encore inconnu au moment de la finalisation des prévisions, ces dernières ne peuvent donc en tenir compte. Finalement, les prévisions ont été établies avec l'hypothèse que le mécanisme d'indexation des salaires et autres prestations sociales revient au fonctionnement normal à partir d'octobre 2011, ce qui impliquerait le paiement d'une prochaine tranche indiciaire en mars 2012. La prévision du STATEC, à publier dans la Note de Conjoncture de novembre, tiendra compte de tous les éléments précités.

## 2.2. Environnement international

Les principales hypothèses pour ce qui concerne l'environnement économique en Europe sont moins favorables qu'admis encore lors de l'établissement des prévisions pour la NDC 2-11, début juillet. L'intensification des tensions observées sur les marchés financiers cet été s'accompagne d'un ralentissement de l'activité mondiale sensiblement plus marqué que prévu.

Avec le ralentissement de la croissance dans la zone euro au 2<sup>ème</sup> trimestre (+0.2%) et le repli des indicateurs avancés d'activité (IFO, PMI) qui annoncent une croissance modérée au cours des prochains mois, les perspectives de croissance se sont assombries. De l'autre côté de l'Atlantique, la situation n'est guère meilleure. Selon les dernières estimations de l'OCDE, la croissance des Etats-Unis devrait être beaucoup moins soutenue que précédemment estimé. Le taux de croissance devrait atteindre 0.3% au troisième trimestre et 0.1% au trimestre suivant, alors que l'OCDE tablait fin mai sur 0.3% aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.

A ce stade, peu de données statistiques quantitatives, relatives au troisième trimestre, sont connues. Qui plus est, aucune des grandes institutions internationales (FMI, OCDE, Commission européenne) ne s'est exprimée avec précision quant aux perspectives conjoncturelles relatives à 2012. Il semble toutefois qu'en Europe, le gros de l'impact de cette détérioration du climat conjoncturel devrait se manifester en 2012.

## 2.3. Prévisions pour le Luxembourg

L'évaluation des perspectives économiques est actuellement entravée par un certain nombre de circonstances. Bien que les données dures disponibles pour le Luxembourg laissent augurer encore une croissance au-dessus de la moyenne, les indicateurs avancés signalent un refroidissement à la fois au niveau mondial et à celui de l'économie nationale, et les perspectives de croissance se sont assombries au Luxembourg comme dans la plupart des pays de la zone euro.

A la fin du premier trimestre 2011, l'acquis de croissance relatif à 2011 (c'est-à-dire la croissance que le Luxembourg ferait si l'activité devait stagner jusqu'à la fin de l'année) est de 2.8%. Vu les mauvais chiffres du PIB au deuxième trimestre des pays voisins et le ralentissement économique mondial, le STATEC révisé à la baisse sa prévision de croissance à 3.2% (contre 4.0% dans la NDC 2-11) pour cette année.

La dernière prévision pour 2012 du STATEC faisait état d'une hausse du PIB de 3.8%. Eu égard aux développements les plus récents (crise de la dette souveraine et baisse des marchés boursiers), le STATEC révisé cette croissance à la baisse, à 2.1%. Il en résulte un ralentissement pour 2012 équivalent à 1.1 point de %.

Toutefois, il convient d'insister sur l'absence quasiment totale d'informations quantifiées, à la fois en ce qui concerne l'économie réelle au troisième trimestre 2011, ainsi qu'en ce qui concerne les perspectives conjoncturelles pour 2012. Lorsque l'horizon se sera éclairci, il faudra réexaminer l'ensemble de la situation et corriger le tir, si nécessaire. Nonobstant, il faut accentuer le fait que le système financier reste extrêmement vulnérable. D'autre part, plus longtemps les marchés de la dette souveraine restent sous tension, plus les dommages sur l'ensemble de l'économie vont s'aggraver.

La hausse du chômage, sur base des chiffres mensuels observés jusqu'à la mi-2011 étant plus importante que prévu, il en résulte une légère révision à la hausse de la dernière projection annuelle du taux de chômage. La baisse du chômage prévue pour 2011 (de 6% en 2010 à 5.9% en 2011) se transformerait ainsi au mieux en une stagnation de ce dernier (à 6%). A l'inverse, l'emploi, qui a été plus dynamique qu'anticipé sur le début de 2011 (+3% sur les premiers mois de l'année contre +2.3% en moyenne annuelle selon les prévisions publiées dans la NDC 2-11), doit être révisé à la hausse, son taux de croissance, en 2011, devant atteindre 2.7%. Un ralentissement modéré devrait alors se mettre en place en 2012 (+2% de hausse de l'emploi total intérieur).

L'inflation a été marquée par la forte progression des prix des produits pétroliers mais également par la récente poussée de fièvre de l'inflation sous-jacente. Or, ces deux composantes ont vu leur rythme de progression ralentir sur les mois les plus récents. Les prévisions d'inflation du STATEC sont mécaniques dans le sens qu'elles prolongent les rythmes de progression moyen des derniers mois (moyenne des 3, 6 et 9 derniers mois). Le très récent changement de cap est donc disséminé parmi les très hauts rythmes passés, de sorte que les prévisions actuelles (du 2 septembre) risquent éventuellement de surestimer légèrement l'inflation future.

Les autres paramètres de la prévision correspondent à un baril de pétrole brut à 109 USD et un taux de change USD/EUR fixé à 1.42 en 2011 sur tout l'horizon de prévision. Il en résulte un taux d'inflation moyen de 3.5% sur l'année 2011 et de 2.5% en 2012. Le ralentissement en 2012 résulte notamment des effets de base négatifs qui vont aller en grandissant sur les mois à venir. Notons que ce ralentissement mécanique sera éventuellement doublé par l'impact de la dégradation de la situation conjoncturelle sur l'indice des prix.

L'évolution du coût salarial moyen par tête a été légèrement revue à la baisse par rapport à la prévision dans la NDC 2-11, à respectivement 2.3% (-0.1 point de %) et 3.9% (-0.3 point de %) pour 2011 et 2012. Cette évolution tient compte de la tranche indiciaire applicable en octobre 2011, puis de celle prévue pour mars 2011.

### Projections macro-économiques 2010-2012

	Niveaux			Evolution en %		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>Principales hypothèses</b>						
PIB zone Euro (mia EUR constants aux prix de 2000)	7.594,1	7.715,6	7.815,4	+1,8	+1,6	+1,3
Indice boursier européen (indice 2001 = 100).....	68,6	63,3	51,9	+10,4	-8,0	-18,0
Prix pétroliers (USD) .....	79,9	110,7	109,1	+29,7	+38,6	-1,4
Taux de change (USD/EUR).....	1,33	1,42	1,42	-4,7	+6,8	0,0
Taux d'int. Court terme Euro.....	0,8	1,4	2,0	-	-	-
Taux d'int. Long terme Euro .....	3,6	4,7	5,1	-	-	-
<b>Principaux résultats</b>						
PIB vol. (mia EUR).....	29,73	30,68	31,34	+3,5	+3,2	+2,1
PIB valeur (mia EUR).....	41,60	44,12	45,62	+9,3	+6,1	+3,4
RNB (mia EUR).....	29,05	30,61	31,45	+8,5	+5,4	+2,7
PIB potentiel (mia EUR).....	30,41	31,19	31,96	+2,8	+2,6	+2,5
Population totale (1000 pers. *).....	511,7	520,0	527,7	+1,9	+1,6	+1,5
Emploi total intérieur (1000 pers.).....	357,2	366,7	374,0	+1,5	+2,7	+2,0
dont: frontaliers (1000 pers.).....	149,8	154,2	157,1	+1,7	+2,9	+1,9
emploi résidents (1000 pers.).....	218,7	224,0	228,7	+1,3	+2,4	+2,1
Taux de chômage (ADEM, % de la pop. Active).....	6,0	6,0	6,2	-	-	-
Prix à la consommation – IPCN (1996=100).....	1,21	1,25	1,28	+1,8	+3,3	+2,4
Coût salarial moyen (1000 EUR/an).....	54,6	55,9	58,1	+1,9	+2,3	+3,9
Echelle mobile des salaires (1948=100).....	711,1	724,3	753,2	+1,7	+1,9	+4,0
Masse salariale (mia EUR courants).....	18,39	19,33	20,49	+3,4	+5,1	+6,0

Source: STATEC (1er octobre 2011)

Note: \* au 31 décembre

## **B. Les principales orientations de la politique budgétaire**

### **1) La politique budgétaire pluriannuelle**

Les prévisions budgétaires des trois secteurs de l'Administration publique pour l'exercice 2011 avaient été arrêtées, au mois d'octobre 2010, dans un contexte de reprise de l'économie mondiale et européenne. Conformément aux prévisions macroéconomiques des principales organisations internationales et du STATEC, le Gouvernement avait dès lors retenu, dans ce contexte, l'hypothèse d'une croissance en volume du PIB de 3% pour chacun des exercices 2010 et 2011.

Si à l'époque, l'environnement économique et financier affichait des signes manifestes de reprise, il n'en restait pas moins que des signes d'incertitude persistaient et que le niveau élevé du chômage continuait notamment à poser des inquiétudes et des interrogations très sérieuses.

Au cours du premier semestre de l'année 2011, les signes de ralentissement de l'activité économique se sont progressivement renforcés tels la baisse des indicateurs d'activité européens dans l'industrie et dans les services et l'absence de reprise du secteur financier ou encore les perspectives très hésitantes du commerce mondial.

Au courant du mois de juillet dernier, le problème des dettes souveraines a de nouveau pris de l'ampleur et les indices des grandes places boursières se sont de nouveau engagés sur une pente descendante. Ce phénomène a été aggravé par des résultats économiques mondiaux ainsi qu'il ressort notamment de l'indicateur de volume du commerce mondial, qui est en stagnation depuis le début de l'année en cours.

Ces évolutions qui influencent bien évidemment les perspectives de croissance de l'ensemble des pays de la zone euro pour le second semestre de l'année 2011 et pour l'ensemble de l'année 2012 ont constitué la toile de fond des travaux d'élaboration du projet de budget pour 2012.

Les prévisions budgétaires de l'Administration publique pour l'année 2012 ont dès lors été élaborées dans un contexte économique caractérisé par une forte volatilité et par un degré élevé d'incertitude.

Ces incertitudes se sont nécessairement reportées sur les travaux de prévisions des recettes fiscales pour l'exercice 2012 ainsi que sur l'évaluation des dépenses qui sont directement liées à l'évolution des paramètres économiques.

En réponse à ces incertitudes, le Gouvernement luxembourgeois a poursuivi, avec détermination dans le cadre des travaux budgétaires pour 2012, son action en faveur du rétablissement de l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2014.

Dans ce contexte, il s'impose de rappeler qu'après la poursuite d'une politique budgétaire anticyclique jusqu'en 2010, le Gouvernement avait pris, au cours de l'année 2010, des mesures appropriées pour préparer la sortie des politiques budgétaires de relance et le début d'une politique d'assainissement des finances publiques.

Dans le cadre de ses travaux de préparation du projet de budget pour 2012, le Gouvernement n'a dès lors pas relâché ses efforts visant à privilégier les dépenses susceptibles d'avoir un impact positif sur la croissance potentielle, en conformité notamment avec les objectifs fixés dans les programmes nationaux de réforme.

La volonté de rétablir d'ici 2014 l'équilibre des finances publiques n'a toutefois pas empêché le Gouvernement à poursuivre le développement ciblé de l'offre dans le domaine de la politique familiale et sociale.

## 2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique

Les tableaux ci-après résument l'évolution prévisionnelle du solde de l'Administration publique entre 2008 et 2012 en comparant les prévisions pour l'exercice 2012 avec les prévisions du budget voté de l'exercice en cours.

En % du PIB	2008	2009	2010	2011*	2012
Administration publique .....	<b>+3,0%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-0,7%</b>
Administration centrale .....	-0,2%	-2,7%	-2,6%	-3,4%	-2,6%
Administration locale .....	+0,4%	-0,1%	0,0%	+0,1%	+0,3%
Sécurité sociale .....	+2,7%	+2,0%	+1,6%	+2,1%	+1,6%

Note: \* Budget voté

En millions	2008	2009	2010	2011*	2012
Administration publique .....	<b>1.181,4</b>	<b>-337,2</b>	<b>-427,2</b>	<b>-521,3</b>	<b>-329,9</b>
Administration centrale .....	-69,6	-1.021,1	-1.048,9	-1.401,2	-1.143,2
Administration locale .....	170,1	-46,7	-8,0	22,3	110,8
Sécurité sociale .....	1.081,0	730,6	629,7	857,6	702,4

Note: \* Budget voté

Au vu de ces chiffres, il s'impose de rappeler que les états financiers de l'Administration centrale comprennent les recettes et les dépenses du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat, ainsi que les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, des services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics faisant partie du périmètre de l'Etat.

Ce cadre de référence, qui est plus large que celui du budget de l'Etat, est clairement défini par le Pacte européen de stabilité et de croissance. Ce cadre est constitué par le Système Européen de Comptes Nationaux (SEC95).

La présentation administrative du budget de l'Etat a essentiellement pour finalité de permettre à la Chambre des Députés d'assurer efficacement le contrôle de l'intégralité des recettes et des dépenses de l'Etat sur lesquelles la Chambre a une emprise directe. Dans la présentation communément appelée "présentation de Maastricht", les activités financières des Etats ou des Administrations publiques des Etats membres de l'Union européenne sont en revanche décrites d'après des considérations économiques et non pas administratives.

Ceci étant, il ressort notamment des tableaux ci-avant qu'entre 2008 et 2009, le solde de l'Administration publique s'est très fortement dégradé en passant de +3,0% à -0,9% (-3,9%). Cette dégradation, qui est surtout imputable à l'évolution du secteur de l'Administration centrale (-2,5%), s'explique par les conséquences de la crise économique qui se sont traduites non seulement par des moins-values au niveau des recettes de l'Etat mais également par d'importantes plus-values au niveau du budget de dépenses. A cela, il convient d'ajouter que le plan de relance qui a été mis en œuvre au Luxembourg dans le cadre du Plan de relance européen s'est également traduit par un accroissement des dépenses de l'Administration centrale.

Il ressort également de ce tableau qu'en 2010, le solde de l'Administration publique a pu être stabilisé au niveau atteint en 2009 et ce malgré les importantes répercussions de la crise économique et du plan de relance.

Dans ce contexte il est également important de faire remarquer que les prévisions budgétaires pour 2012, tant de l'Administration publique que de l'Administration centrale, sont parfaitement en ligne avec les orientations de la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009.

Dans le cadre de cette déclaration, le Gouvernement s'est en effet engagé à maintenir des finances publiques saines, avec à long terme, un solde budgétaire excédentaire et un faible taux d'endettement public. En même temps, il s'est engagé à mener une politique budgétaire prudente en conformité avec les objectifs définis par le pacte européen de stabilité et de croissance.

A cet égard, il s'impose d'insister sur le fait que le volet préventif du pacte de stabilité vient d'être renforcé par l'introduction d'une règle supplémentaire portant sur l'évolution des dépenses publiques, à côté de l'obligation pour chaque Etat membre d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (MTO).

Ceci étant, il ressort des chiffres des tableaux ci-avant que par rapport aux prévisions du budget voté pour l'exercice 2012, le solde de l'Administration publique s'améliore de 0,5% du PIB en passant de -1,2%/PIB à -0,7%/PIB.

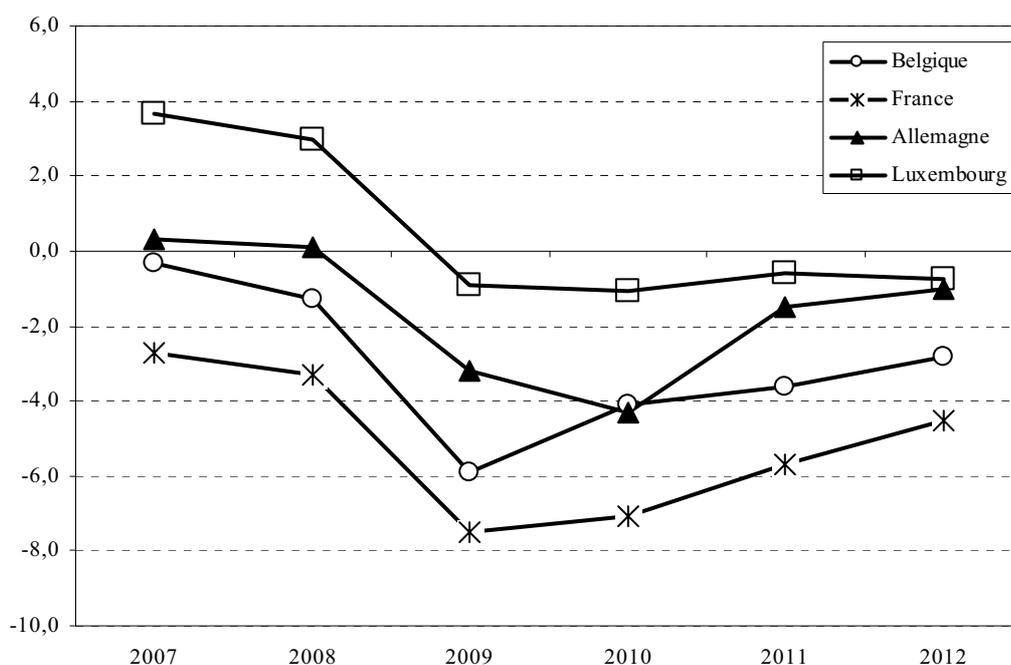
Dans ce contexte, il s'impose également d'insister sur le fait que les efforts de maîtrise des dépenses publiques, combinés aux effets de l'évolution favorable des recettes publiques, permettant d'escompter une évolution plus favorable que prévue de la situation budgétaire en 2011.

Ainsi qu'il ressort en effet du tableau ci-après, le solde de l'Administration publique pour l'exercice 2011 passera prévisiblement de -1,2%/PIB ou de -521,3 millions à quelque -0,6%/PIB. Au niveau de l'Administration centrale, le solde de l'exercice 2011 passera de son côté, aux termes de ces mêmes prévisions, de -3,4%/PIB à quelque -2,2% du PIB.

En % du PIB	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Administration publique.....</b>	<b>+3,0%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,7%</b>
Administration centrale.....	-0,2%	-2,7%	-2,6%	-2,2%	-2,6%
Administrations locales.....	+0,4%	-0,1%	0,0%	+0,2%	+0,3%
Sécurité sociale.....	+2,7%	+2,0%	+1,6%	+1,5%	+1,6%

En millions	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Administration publique.....</b>	<b>1.181,4</b>	<b>-337,2</b>	<b>-427,2</b>	<b>-247,4</b>	<b>-329,9</b>
Administration centrale.....	-69,6	-1.021,1	-1.048,9	-947,2	-1.143,2
Administrations locales.....	170,1	-46,7	-8,0	66,4	110,8
Sécurité sociale.....	1.081,0	730,6	629,7	633,4	702,4

Les prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique au cours de la période 2007 à 2012 qui sont renseignées dans les tableaux ci-avant se comparent comme suit aux évolutions de nos pays voisins.



### **3) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne**

Le programme national de réforme du Luxembourg pour 2011 et le programme de stabilité actualisé pour la période 2011-2014 ont été transmis à la Commission européenne le 29 avril 2011.

Dans ses analyses et recommandations, le Conseil de l'Union européenne retient tout d'abord qu'après un recul du PIB réel de 3,6% en 2009, "l'économie luxembourgeoise s'est rapidement redressée en 2010 et le PIB a progressé de 3,5% environ, sous l'effet de l'augmentation des dépenses publiques décidée par le Gouvernement dans le cadre du plan européen pour la relance économique et d'une forte augmentation des exportations nettes".

Le Conseil insiste également sur le fait qu'en dépit de la récession, les finances publiques du Luxembourg "sont relativement saines (déficit de 1,7% et dette brute de 18,4% en 2010)", et ce notamment grâce à une situation de départ très favorable.

Le Conseil estime par ailleurs que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires est "un peu prudent en comparaison avec les prévisions établies au printemps 2011 par les services de la Commission". Dans ce contexte, le Conseil retient que le programme de stabilité du Luxembourg fixe, pour 2011, l'objectif d'un déficit de 1,0%, conforme aux prévisions du printemps des services de la Commission et prévoit, à politiques inchangées, une détérioration du déficit nominal, qui s'établirait à 1,5% du PIB en 2012, avant une amélioration progressive qui le ramènerait à 0,8% en 2014.

Les prévisions des services de la Commission sont dès lors basées sur un scénario macroéconomique plus favorable en tablant sur un déficit de 1,1% du PIB en 2012.

Le Conseil insiste par ailleurs sur le fait que le Gouvernement luxembourgeois s'est mis d'accord sur les grandes lignes d'une réforme du système de retraite et dans le domaine de l'emploi sur un ensemble de mesures visant à renforcer l'efficacité des politiques actives pour l'emploi et visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans cette communication le Conseil de l'Union européenne retient également que le Gouvernement a pris des engagements en faveur de l'amélioration de l'environnement des entreprises par des simplifications administratives et une amélioration des infrastructures. Ces engagements "s'inscrivent dans le droit fil de la politique de réforme plus globale décrite dans le programme de stabilité et dans le programme national de réforme et répondent aux défis qui se posent dans le contexte des retraites, de la compétitivité et de la promotion de l'emploi".

Après examen du programme stabilité et du programme national de réforme du Luxembourg, la Commission considère qu'une réduction plus ambitieuse du déficit devrait être possible en 2011, compte tenu du caractère favorable des perspectives macroéconomiques, et qu'un effort budgétaire plus important permettrait au Luxembourg d'atteindre son "Objectif à moyen terme" dès l'année 2012.

En conclusion, le Conseil recommande que le Luxembourg s'attache, au cours de la période 2011-2012 à :

- 1) profiter de l'amélioration de la conjoncture pour renforcer son effort budgétaire, afin de réduire davantage son déficit nominal et d'atteindre son objectif à moyen terme en 2012 ;
- 2) proposer et mettre en œuvre une vaste réforme du système de retraite afin d'en garantir la viabilité à long terme ;
- 3) réformer, en consultation avec les partenaires sociaux et conformément aux pratiques nationales, le système de fixation des salaires, afin d'assurer que leur croissance reflète mieux l'évolution de la productivité du travail et de la compétitivité ;
- 4) prendre des mesures pour réduire le chômage des jeunes et notamment renforcer les mesures d'éducation et de formation visant à mieux faire correspondre leurs qualifications à la demande du marché du travail.

#### 4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2012

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2012, tel qu'il est établi d'après les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2011 et par rapport au compte de l'exercice 2010:

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	Variations*	
				en millions	en %
<b>Budget courant</b>					
Recettes . . . . .	9.354,8	9.547,2	10.632,5	+1.085,3	+11,4%
Dépenses . . . . .	8.993,3	9.377,4	10.175,1	+797,7	+8,5%
Excédents . . . . .	+361,5	+169,8	+457,4	-	-
<b>Budget en capital</b>					
Recettes . . . . .	69,2	78,9	59,8	-19,1	-24,2%
Dépenses . . . . .	1.117,4	932,8	913,1	-19,8	-2,1%
Excédents . . . . .	-1.048,2	-853,9	-853,2	-	-
<b>Budget total</b>					
Recettes . . . . .	9.424,0	9.626,2	10.692,4	+1.066,2	+11,1%
Dépenses . . . . .	10.110,7	10.310,2	11.088,2	+777,9	+7,5%
Excédents . . . . .	-686,7	-684,1	-395,8	-	-

Notes: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

- \* Variation par rapport au budget voté de 2011

La progression de 7,5% du total des dépenses de l'Etat entre 2011 et 2012, doit être appréciée à la lumière du fait qu'au cours des années écoulées, les changements au niveau de la structure des dépenses de l'Etat ont abouti à un accroissement sensible de la rigidité budgétaire. Une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est en effet fixée par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

D'autres dépenses additionnelles, comme le versement du produit des impôts de solidarité au Fonds pour l'emploi ou encore la participation de l'Etat au financement des études supérieures ou au financement de la formation professionnelle découlent directement du programme de redressement de notre situation budgétaire ou du programme de mise en œuvre des réformes structurelles.

Les prévisions pour 2012 qui sont renseignées dans le tableau ci-avant tiennent compte de l'incidence budgétaire des mesures qui ont été retenues par le Gouvernement dans le cadre du programme de rétablissement de l'équilibre de la situation financière de l'Administration publique à l'horizon de 2014.

Dans le cadre de l'appréciation de ce taux de progression de 7,5%, il importe également de noter que les réformes qui ont été initiées par le Gouvernement en vue d'exploiter notamment de nouvelles sources de croissance, ne se répercuteront sur les recettes de l'Etat qu'après une période plus ou moins longue.

Les objectifs nationaux de ces réformes ont été définis dans le cadre du Programme national de réforme du Luxembourg et concernent plus particulièrement les domaines de l'emploi, de la recherche et de l'éducation. La mise en œuvre de ces objectifs se traduira nécessairement par des dépenses supplémentaires non négligeables au cours des prochains exercices budgétaires en attendant les retombées positives sur les déterminants macroéconomiques et dès lors sur les recettes de l'Etat.

Ce faisant, le Gouvernement est parfaitement en ligne avec les conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 aux termes desquelles "les politiques budgétaires pour 2012 devraient viser à rétablir la confiance en ramenant l'évolution de la dette à des niveaux supportables et à faire en sorte que les déficits repassent sous la barre des 3% du PIB dans les délais fixés par le Conseil.

L'accroissement des dépenses entre 2011 et 2012 résulte notamment des facteurs de hausse ci-après:

- Rémunérations des agents de l'Etat .....	+154,3	millions
- Versement à l'assurance-accident au titre de la compensation de la baisse du taux de cotisation de l'assurance-accident .....	+34,4	millions
- Participation dans le financement de l'assurance pension .....	+87,0	millions
- Alimentation du fonds communal de dotation financière .....	+94,1	millions
- Participation au financement de l'assurance dépendance .....	+35,0	millions
- Frais de garde d'enfants .....	+59,5	millions
- Participation dans le financement de l'assurance maladie-maternité .....	+37,7	millions
- Financement de l'enseignement fondamental .....	+17,2	millions
- Recherche publique .....	+28,3	millions
- Alimentation du fonds de la coopération au développement.....	+23,2	millions
- Développement de la formation professionnelle continue .....	+36,0	millions
- Dotation du fonds des pensions des fonctionnaires .....	+22,0	millions
- Versement au Fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité .....	+26,8	millions
- Location d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat .....	+11,8	millions
- Aide aux entreprises ayant une influence sur la diversification économique.....	+11,7	millions
- Modernisation du parc des expositions du Kirchberg .....	+11,0	millions
- Contribution dans l'intérêt de l'Université .....	+10,7	millions
- Normalisation des comptes concernant les pensions du personnel CFL .....	+8,4	millions
- Aides à des projets logement.....	+7,2	millions
- Services publics d'autobus .....	+5,9	millions
- Crédits en faveur de l'office national de l'enfance.....	+5,7	millions
- Revenu minimum garanti .....	+5,7	millions
Total.....	+733,6	millions

##### **5) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2012**

Conformément aux orientations générales de sa politique budgétaire et financière, le Gouvernement poursuivra son action en faveur de la réalisation des projets prioritaires de son programme gouvernemental.

Certaines de ces priorités sont commentées plus amplement ci-après.

##### **a) Les efforts pour le développement des entreprises**

En 2012, le Gouvernement continuera à soutenir activement les entreprises à l'aide notamment des instruments traditionnels (lois-cadres économique et classes moyennes, plan quinquennal touristique, mais également par une politique d'investissement ambitieuse.

Au-delà des crédits pour le financement de ces interventions, le projet de budget de l'exercice 2012 renseigne également les crédits dans l'intérêt du financement des mesures convenues au cours de la réunion bipartite du 15 décembre 2010 entre le Gouvernement et l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL).

Rappelons que ces mesures comportent deux volets concernant respectivement le coût de la main d'œuvre et la promotion de l'investissement dans la formation professionnelle continue.

Aux termes de cet accord, le coût de la main d'œuvre est abaissé moyennant la mise en œuvre d'une première mesure qui vise à compenser la diminution des ressources de l'assurance accidents résultant de l'abaissement de 0,1 point de pourcent du taux de cotisation uniforme à cette dernière (coût estimé à 17 millions/an).

La deuxième mesure vise la neutralisation pendant 5 ans de la hausse de 1,9 % du salaire social minimum (SSM), intervenue au 1er janvier 2011, moyennant versement d'un montant équivalent au coût global de cette adaptation, estimé à 25 millions/an, à la Mutualité des Employeurs qui redistribuera les fonds en fonction des charges réelles que supportent les entreprises en raison du relèvement du SSM.

Pour ce qui est de la participation de l'Etat au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous la forme d'une aide directe aux entreprises, il convient de noter que le Gouvernement s'est prononcé en faveur du relèvement général du taux de cofinancement de 14,5% à 25% (surcoût estimé à 18,6 millions) ainsi qu'en faveur d'une augmentation sélective supplémentaire du taux de cofinancement de 25% à 35% pour les mesures de formation professionnelle continue mises en œuvre par les entreprises au profit des salariés non qualifiés (surcoût supplémentaire estimé à 1,4 million). Le coût maximal à prévoir pour l'exercice 2012 résultant de l'effet cumulé de ces relèvements est donc de quelque 20,0 millions par an.

En 2012, le Gouvernement continuera à disposer des ressources appropriées afin de pouvoir soutenir activement le processus de développement et de diversification économique du pays ainsi que la promotion des activités des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

A cet égard, il convient de relever qu'à partir de l'exercice 2012, le Gouvernement entend notamment contribuer de manière renforcée au développement du secteur des technologies de la santé, de l'environnement, ainsi que du secteur financier.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement met un accent tout particulier sur l'amélioration de l'efficacité énergétique au Luxembourg en favorisant notamment le recours accru aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, le projet de réaménagement et de reconstruction du Parc des expositions au Kirchberg dont le coût s'établit globalement à quelque 100,0 millions d'euros répond au souci du Gouvernement de disposer à l'avenir d'infrastructures modernes permettant d'accueillir des entreprises dans des conditions optimales.

Finalement, il y a lieu de signaler que le Gouvernement appuiera, moyennant versement d'aides financières pour un montant total de 350.000 euros, les efforts de soutien et de promotion au plan national et au plan international des artistes à vocation professionnelle.

#### **b) Les efforts en faveur de l'innovation et de la recherche**

Fort des acquis des années 2007-2010 qui se sont traduits par l'amélioration du pilotage du système national de la recherche et de l'innovation grâce à la mise en place des contrats de performance pluriannuels et grâce à la concentration de l'effort financier sur un nombre limité de domaines d'importance stratégique pour le développement futur de la recherche publique au Grand-Duché, le Gouvernement poursuivra en 2012 sa politique de soutien de la recherche publique dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental.

La volonté du Gouvernement de poursuivre la politique du développement progressif des activités nationales de R&D trouve ainsi son reflet dans l'augmentation de quelque 20,0 millions d'euros, soit de 14,74% des moyens budgétaires prévus pour 2012 dans l'intérêt du seul département de la Recherche.

La recherche publique considérée globalement au niveau de l'Etat central passe ainsi de 252,6 millions d'euros en 2011 à 280,8 millions d'euros en 2012. Cette progression importante tant en chiffres absolus (+28,2 millions d'euros) qu'en termes relatifs (+11,16%) implique que la part de la recherche publique dans le PIB s'établira en 2012 à quelque 0.62% alors qu'en 2011 elle avait atteint le taux de 0,57% du PIB.

Force est dès lors de constater que la part de la recherche publique dans le PIB progressera de quelque 8,8% entre 2011 et 2012 ce qui souligne la détermination du Gouvernement d'atteindre dans les meilleurs délais l'objectif qu'il s'est fixé en la matière (+0,8 à +1,0 pourcent du PIB).

Finalement, il importe de souligner que la dotation globale de l'Etat au profit de l'Université du Luxembourg progresse de 10,8 millions, soit de 10,2% par rapport à 2011 et s'établira à 116,8 millions d'euros en 2012.

### **c) Le développement des infrastructures familiales et sociales**

A la suite de l'introduction du "chèque service accueil" en mars 2009 les capacités d'accueil des structures de garde pour enfants ont considérablement augmenté. Il en est ainsi au niveau des Maisons Relais, gérées principalement par les communes, tout comme des crèches privées. L'augmentation concerne tant le nombre de places proprement dites que les heures d'ouverture des structures.

Si en 2008, avant l'introduction du "Chèque service ", les moyens budgétaires investis dans ce domaine au titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement s'élevaient encore à quelques 65 millions d'euros, les crédits afférents prévus au projet de budget pour 2012 atteignent désormais le montant de 198,3 millions, soit un triplement endéans quatre ans.

Au montant précité s'ajoutent les dépenses à charge du fonds des investissements socio-familiaux principalement pour le subventionnement des frais d'infrastructure des Maisons Relais, soit 24,7 millions pour 2012.

Au total la participation de l'Etat aux frais de garde d'enfants atteindra donc en 2012 le montant de 223 millions d'euros.

Dans le même contexte il y a lieu de relever l'augmentation importante entre 2011 et 2012 des moyens financiers de l'Office National de l'Enfance (ONE) créé par la 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. Suite à l'adoption du règlement grand-ducal du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille et arrêtant les valeurs des différents forfaits à payer aux prestataires des mesures d'aide, l'ONE pourra devenir pleinement opérationnel. Par rapport au budget de 2011 les moyens supplémentaires prévus au projet de budget pour 2012 s'élèvent à 5,7 millions d'euros ou à 9,8%.

Les efforts des dernières années en vue du développement des infrastructures pour personnes âgées et/ou dépendantes, ainsi que pour les personnes souffrant d'un handicap sont poursuivis activement en 2012.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des structures pour personnes handicapées augmente ainsi de 42,1 à 46,4 millions d'euros, permettant notamment la mise en service d'une vingtaine de places respectivement de lits supplémentaires. Cet effort se reflète également au niveau des dépenses au titre de la participation de l'Etat aux frais d'investissement, qui atteindront en 2012 un montant de l'ordre de vingt millions d'euros, dont environ la moitié pour la création de places dans des ateliers protégés.

La participation de l'Etat aux projets de création ou de modernisation de Centres intégrés pour personnes âgées et de Maisons de Soins est programmée avec un montant de 38 millions d'euros, dont principalement les dépenses en relations avec les projets à Diekirch, Sanem, Contern, Hamm et Vianden, ainsi qu'au Centre du Rham à Luxembourg.

### **d) Les transferts de l'Etat à la Sécurité sociale**

Les **contributions de l'Etat au profit des différents régimes de la Sécurité sociale** (assurances pension, maladie-maternité, dépendance et accidents, mais y non compris les prestations familiales) augmentent au total de 168 millions d'euros ou de 7,5 % par rapport au budget voté 2011.

Cette évolution ne tient pas compte des aides exceptionnelles et transitoires qui seront versées au titre de l'accord bipartite du 10 décembre 2010. Le budget de la Sécurité sociale comporte deux crédits de respectivement 25 millions (article 17.8.32.000 libellé « Versement à la mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales ») et 34,4 millions (article 18.1.42.002 libellé « Contribution forfaitaire compensatoire et exceptionnelle de l'Etat au titre de la réduction en 2011 et 2012 du taux de cotisation de 0,1% de l'assurance accident »).

L'accroissement précité de 7,5 % du total des contributions au profit de la Sécurité sociale provient d'abord de la croissance de l'emploi en 2011, estimée à 2,7 % pour cette année, et à 2,0 % en 2012.

Les contributions basées sur la masse cotisable, qui constituent les plus importantes contributions de l'Etat (il s'agit des contributions à l'assurance maladie et à l'assurance pension), augmentent ainsi de 154 millions ou de 7,6 %.

Sur cette évolution se greffe l'incidence de la réforme du système de soins de santé prévue par la loi du 17 décembre 2010. La réforme fixe la participation de l'Etat à 40 % du total composé des cotisations des assurés et employeurs ainsi que de cette participation, auquel s'ajoute jusqu'en 2013 un forfait de 20 millions au titre de l'intégration du financement des prestations de maternité dans l'assurance maladie.

Dans le dispositif antérieur, le taux de participation de l'Etat était fixé à respectivement 37% et 29,5% du total "cotisations + part Etat" pour le financement des prestations en nature et en espèces de maladie, alors que le coût des prestations de maternité était directement couvert par l'Etat.

Le relèvement uniforme à 40 % du total "cotisations + part Etat" de la participation de l'Etat engendre donc une croissance supplémentaire des contributions de l'Etat à l'assurance maladie basées sur la masse cotisable, qui est cependant compensée par la suppression des crédits inscrits aux anciens articles 17.5.42.000 et 17.5.42.001 représentant la prise en charge directe par l'Etat des prestations de maternité, abolie par la réforme.

Un autre facteur de hausse significative des dépenses de l'Etat est le relèvement du taux de participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance, prévu par les articles 38 à 40 du projet de loi budgétaire. Aux termes de ces dispositions, le taux sera porté à partir de 2013 à 40% du total des dépenses de l'assurance dépendance et transitoirement pour 2012 à 35% du total, ce qui représente pour 2012 une contribution annuelle de 175 millions contre une cotisation annuelle de 140 millions au cours de la période 2007 à 2011.

L'accroissement de l'emploi impacte également favorablement le **solde de financement de la sécurité sociale**. L'excédent de ce dernier s'établit prévisiblement à 1,5 % par rapport au PIB en 2011 et à 1,6 % en 2012.

Cet excédent résulte essentiellement de l'excédent du régime général d'assurance pension.

#### **e) Les efforts dans l'intérêt du logement**

Au total les crédits du Ministère du logement augmentent de 7,7 millions ou de 6,4 % entre 2011 et 2012. Cet accroissement permettra de financer notamment la création de quelque 150 logements supplémentaires en 2012.

Les aides individuelles au logement représentent en 2012 près de 47% du budget du Ministère du Logement.

Dans le cadre du projet de budget pour 2012, les aides aux promoteurs publics augmentent de 23% par rapport au budget voté en 2011 pour stimuler encore davantage l'offre de logements par la construction d'ensembles.

Dans ce contexte, il est important de souligner que dans le cadre du Pacte logement, 103 conventions ont été signées avec des partenaires communaux en vue de la création de 48.000 logements nouveaux.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, le projet de budget prévoit un premier crédit pour la mise en place d'une allocation de logement et de loyer permettant de soutenir financièrement et temporairement les locataires et les propriétaires victimes d'un cas de force majeure ou d'un fait grave.

### f) Une politique d'investissement ambitieuse

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses d'investissements directs et indirects de l'Administration centrale au cours de la période 2007 à 2012:

	2009	2010	2011	2012
Investissements directs (Formation de capital)...	749,5	1.002,9	1.075,3	1.048,9
Investissements indirects (transferts en capital) .....	<u>667,1</u>	<u>673,5</u>	<u>745,2</u>	<u>808,5</u>
Total .....	1.416,6	1.676,4	1.820,5	1.857,4
En % du PIB .....	3,79%	4,16%	4,26%	4,21%

Ce tableau renseigne tout d'abord sur l'évolution des investissements qui sont directement exécutés par l'Administration centrale (budget proprement dit, Fonds spéciaux, Etablissements publics) pour son propre compte.

Ce tableau renseigne également les multiples interventions qui sont appuyées par l'Etat par le biais du versement de subventions en capital en vue de favoriser la réalisation de projets d'investissements par d'autres collectivités publiques ou par le secteur privé. Ces investissements sont pour l'essentiel réalisés par l'intermédiaire des fonds spéciaux de l'Etat (Fonds des routes, fonds du rail, fonds d'investissements administratifs et scolaires, fonds pour la protection de l'environnement, etc.).

Cette vue d'ensemble des investissements qui sont directement réalisés par l'Etat ou qui bénéficient de participations financières de l'Etat montre que l'effort d'investissement sera stabilisé en 2012 au niveau élevé atteint en 2011.

Au vu de cet effort d'investissement, il s'impose de relever qu'au cours des dernières années, les besoins "classiques" en matière d'infrastructures ou de services collectifs (santé, réseau routier et ferroviaire, éducation,...) ont été complétés par des besoins nouveaux qui résultent des nouveaux enjeux de la société. Ces enjeux s'appellent technologies de l'information, télécommunications, développement durable, environnement, recherche-développements.

La politique d'investissement du Gouvernement a su tenir compte de ces nouvelles orientations et de ce nouveau contexte, tout comme elle a su apprécier à sa juste valeur l'importance des investissements publics pour la compétitivité de notre économie mais aussi pour la cohésion sociale et pour la qualité de vie de la population.

Rappelons également dans ce contexte qu'en vue de pouvoir réaliser l'objectif du rétablissement de l'équilibre financier de l'Administration publique au plus tard en 2014, le Gouvernement avait pris en 2010 la décision de maîtriser l'évolution de la masse globale de l'effort d'investissement au cours de la période 2011 à 2014. Néanmoins, en raison de la situation économique difficile, le Gouvernement a décidé de maintenir à un niveau plus élevé qu'initialement prévu le niveau des dépenses d'investissement afin de soutenir l'activité des entreprises.

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution des dépenses des principaux fonds d'investissements de l'Etat:

Principaux fonds d'investissements	2009	2010	2011	2012
- Socio-familiaux .....	73,5	103,5	110,0	110,0
- Administratif .....	73,1	113,3	104,9	114,5
- Scolaire.....	70,9	59,9	52,0	88,1
- Sanitaires et sociaux .....	10,0	12,4	15,8	24,1
- Hospitaliers .....	55,1	44,5	59,0	60,9
- Entretien et Rénovation.....	27,5	34,3	34,5	35,2
- Loi de Garantie.....	42,7	48,7	79,6	73,3
- Fonds des routes .....	80,0	111,6	132,5	150,8
- Fonds du Rail .....	172,3	156,5	180,1	181,5
- Gestion de l'eau	43,8	56,5	67,6	76,8

Principaux fonds d'investissements	2009	2010	2011	2012
Total général.....	648,9	741,2	836,0	915,2
Variation en % .....	-	+14,22%	+12,79%	+9,47%

Note : Les montants de ce tableau sont indiqués en millions d'euros

### g) Les efforts en faveur des transports publics

Le projet de budget du Département des transports pour l'exercice 2012 tient pleinement compte de deux priorités du programme gouvernemental, à savoir le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière.

Pour ce qui est des transports publics, il s'impose de relever que le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25% en faveur des transports publics. L'évolution des crédits qui sont dès lors inscrits au projet de budget pour 2012 traduit ainsi la volonté de proposer une offre accrue afin de pouvoir atteindre cet objectif.

Le programme des dépenses du fonds du rail illustre cette même volonté du Gouvernement en consacrant dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national.

La mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction du viaduc Pulvermühle et d'un nouveau centre de remisage et de maintenance pour les CFL, seront poursuivis activement en 2012. Le Gouvernement fera progresser de même les projets suivants, qui sont en phase de planification en vue d'une réalisation rapprochée : gare périphérique Howald, nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, réaménagement de la gare d'Ettelbrück et de la ligne du Nord sur base du concept de mobilité « Nordstad » en élaboration, et, enfin, arrêt Pont rouge.

Un dernier aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du projet Eurocap-Rail du côté luxembourgeois bénéficiera en 2012 d'un traitement prioritaire.

Le tableau ci-après résume l'évolution du total des crédits qui figurent au budget du Ministère du développement durable dans l'intérêt du transport public :

Objet	(en mio d'euros)		
	Compte 2010	Budget 2011	Projet 2012
- Dépenses d'exploitation			
Transport public par rail .....	139,7	150,2	152,2
Transport public par bus .....	216,2	223,0	239,9
<i>Sous-total :</i> .....	<i>355,9</i>	<i>373,2</i>	<i>392,1</i>
- Dépenses d'investissement			
Transport public par rail (fonds du rail)			
- Entretien du réseau .....	120,0	126,9	130,1
- Nouveaux investissements (modernisation + lignes existantes) . . .	179,4	178,0	181,6
- Etudes .....	17,4	9,4	9,5
<i>Sous-total :</i> .....	<i>316,8</i>	<i>314,3</i>	<i>321,2</i>
Dépenses totales : .....	672,7	687,5	713,3

### h) L'engagement en faveur de l'aide publique au développement

La déclaration gouvernementale prévoit que le Gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de **l'Aide publique au développement (APD)** en pourcentage du revenu national brut (1 % du RNB dans les années à venir) et en volume, ce par référence au niveau atteint en 2009.

En conformité avec cet engagement le projet de budget pour 2012 prévoit une enveloppe totale de 314,6 millions pour l'Aide publique au développement ce qui correspond à 1 % du Revenu national brut (RNB) estimé pour 2012.

### **i) Les interventions du Fonds pour l'emploi**

Au cours des deux dernières années, le chômage a continuellement augmenté malgré la politique de soutien à l'emploi (chômage partiel, mesures pour l'emploi, le taux de chômage (ADEM au sens strict) étant passé de 4,3% à la mi-2008 à 6,1% deux ans plus tard. Le début de l'année 2011 avait été marqué par un léger revirement de cette tendance ascendante (5,8% en janvier et même 5,7% en mars 2011) mais le deuxième trimestre a de nouveau enregistré une dégradation de la situation sur le marché du travail, avec un taux de chômage revenant aux alentours de 6%.

Au vu de cette hausse du chômage, le STATEC a révisé à la hausse ses projections annuelles du taux de chômage. La baisse du chômage prévue pour 2011 (de 6% en 2010 à 5,9% en 2011) se transformerait ainsi au mieux en une stagnation de ce dernier (à 6%). Un léger accroissement de 6,0% à 6,2% est prévu pour 2012. Il en résulte que les dépenses pour l'indemnisation du chômage complet se maintiendront prévisiblement à leur niveau élevé.

A cela, il y a lieu d'ajouter qu'au regard des spécificités de notre marché de travail, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et contre l'exclusion sociale continuent à se caractériser par une multitude d'initiatives ponctuelles. Outre l'adaptation spécifique des mesures visant les travailleurs non qualifiés qui resteront le problème structurel principal du marché de l'emploi luxembourgeois, le Gouvernement ciblera son action sur les jeunes diplômés qui risquent aussi de se retrouver actuellement plus longtemps au chômage.

Les différentes mesures en faveur de l'emploi continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes au fonds pour l'emploi alors que les principes de la politique d'activation des demandeurs d'emploi contenus dans la loi tripartite du 22 décembre 2006 sont maintenus voire renforcés.

\* \* \*

### **6) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2010**

Conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, le compte général de l'Etat enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses qui sont effectuées par les Ministères, administrations et autres services de l'Etat au cours du même exercice.

#### **- a) Le budget voté de l'exercice 2010**

Le budget voté de l'Etat pour l'exercice 2010, tel qu'il a été arrêté par la loi du 18 décembre 2010 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes .....	8.398,7	1.420,1	9.818,8
Dépenses.....	8.850,9	942,9	9.793,8
Excédents .....	-450,2	+477,2	+25,0

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

#### **- b) Le compte de l'exercice 2010**

Ainsi qu'il ressort du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 7 juin 2011, le compte de cet exercice se présente globalement comme suit par rapport au budget voté pour le même exercice :

	Budget voté 2010	Compte général 2010	Plus- ou moins- values	Variation en %
<b>Budget courant</b>				
Recettes.....	8.398,7	9.354,8	956,1	+11,4%
Dépenses.....	8.850,9	8.993,3	142,4	1,6%
Excédents.....	-452,2	+361,5	+813,7	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes.....	1.420,1	1.666,7	246,6	+17,4%
Dépenses.....	942,9	1.117,4	174,5	+18,5%
Excédents.....	+477,2	+549,3	+72,1	-
<b>Budget total</b>				
Recettes.....	9.818,8	11.021,5	1.202,7	+12,2%
Dépenses.....	9.793,8	10.110,7	316,9	+3,2%
Excédents.....	+25,0	+910,8	+885,8	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort de ce tableau que l'exercice 2010 a été clôturé avec un excédent net de recettes d'un montant de 910,8 millions d'euros, alors que le budget voté renseignait un excédent de recettes de 25,0 millions d'euros.

#### Le budget des recettes

Le tableau ci-après résume les principales plus- et moins-values de recettes de l'exercice 2010:

Article	Libellé	Budget 2010	Compte 2010	Variation
64.0.37.000	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités .....	1.200,0	1.459,5	+259,5
64.0.37.001	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités .....	50,0	60,8	+10,8
64.0.37.010	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette .....	450,0	526,6	+76,6
64.0.37.011	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires .....	2.055,0	2.114,5	+59,5
64.0.37.020	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux .....	200,0	287,8	+87,8
64.0.37.021	Impôt sur la fortune .....	150,0	208,4	+58,4
64.0.37.022	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents).....	55,0	43,3	-11,7
64.0.37.026	Retenue libératoire nationale sur les intérêts .....	60,0	29,0	-31,0
64.5.36.010	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise .....	940,0	974,5	+34,5
64.5.36.011	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales.....	130,0	143,9	+13,9
64.5.36.012	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes .....	60,0	70,5	+10,5
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée .....	1.900,4	2.025,7	+125,3
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société .....	550,0	595,2	+45,2
64.6.36.050	Droits d'enregistrement .....	100,0	114,9	+14,9
65.5.28.020	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice.....	0,0	135,4	+135,4
65.7.38.000	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie.....	0,0	14,2	+14,2
65.8.10.010	Recettes diverses non ventilées .....	0,3	19,5	+19,2

Article	Libellé	Budget 2010	Compte 2010	Variation
95.0.96.000	Produits d'emprunts nouveaux .....	1.350,0	1.597,5	+247,5
	Autres .....	568,1	600,3	+32,2
	Total	9.818,8	11.021,5	+1.202,7

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Du côté des recettes, le compte général affiche donc des plus-values de recettes d'un montant total de 1.202,7 millions ou de +3,8% par rapport au budget voté pour cet exercice.

Cette évolution s'explique en premier lieu par la croissance des rentrées de l'impôt sur le revenu des collectivités et de la taxe sur la valeur ajoutée. En second lieu il convient de citer les recettes en provenance des dividendes de la BGL-BNP-Paribas d'un montant de 135 millions.

Il ressort également de ce tableau que les recettes d'emprunts initialement prévues ont augmenté de +248 millions.

#### L'exécution du budget des dépenses

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de dépenses qui ont été comptabilisées au titre du budget de l'Etat de l'exercice 2010:

Article	Libellé	Budget 2010	Compte 2010	Variation
03.0.34.063	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études.....	12,6	46,5	+34,0
11.1.11.020	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	11,6	25,9	+14,3
11.3.32.010	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises.....	22,0	37,0	+15,0
12.1.31.040	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil	11,0	30,0	+19,0
12.1.43.001	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants.....	47,7	62,6	+14,9
12.4.34.010	Revenu minimum garanti .....	105,5	117,0	+11,5
12.4.34.014	Allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste .....	19,9	33,0	+13,1
12.5.42.007	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales ...	223,8	212,2	-11,7
16.4.93.000	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité .....	114,2	128,5	+14,3
17.5.42.001	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature.....	40,4	56,1	+15,6
17.5.42.003	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature.....	629,3	642,0	+12,7
18.0.42.000	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations .....	1.140,2	1.160,2	+19,9
30.8.51.050	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications .....	0,0	15,0	+15,0
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat .....	12,8	58,0	+45,2

Article	Libellé	Budget 2010	Compte 2010	Variation
34.8.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements.....	0,0	133,6	+133,6
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	13,0	23,4	+10,4
51.6.73.066	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement...	16,3	0,5	-15,8
Divers	Autres plus- ou moins-values.....	7.373,5	7.329,3	-44,2
	<b>Total.....</b>	<b>9.793,8</b>	<b>10.110,7</b>	<b>+316,9</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

\* \* \*

## 7) Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2011

Le tableau ci-après compare les prévisions actualisées des recettes de l'Administration centrale pour l'exercice 2011 avec les prévisions budgétaires initiales.

	2010 Compte	2011		Variation*	
		Budget	Prévisions	en mio.	en %
<b>Dépenses totales.....</b>	<b>12.258,1</b>	<b>12.740,0</b>	<b>12.949,7</b>	<b>+209,7</b>	<b>+1,6%</b>
1. Consommation Intermédiaire.....	900,6	885,1	934,7	+49,6	+5,6%
2. Formation de capital.....	1.002,9	944,0	1.075,3	+131,3	+13,9%
3. Rémunération des salariés.....	2.441,7	2.560,4	2.563,0	+2,6	+0,1%
4. Subventions.....	602,8	621,6	664,1	+42,5	+6,8%
5. Revenus de la propriété.....	160,9	263,1	214,8	-48,3	-18,4%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1.051,8	1.067,1	1.106,7	+39,6	+3,7%
7. Prestations sociales en nature.....	52,8	85,8	53,3	-32,5	-37,9%
8. Autres transferts courants.....	5.365,2	5.558,9	5.582,7	+23,8	+0,4%
9. Transferts en capital.....	673,5	744,6	745,2	+0,6	+0,1%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	5,9	9,4	9,8	+0,4	+4,6%
<b>Recettes totales.....</b>	<b>11.209,3</b>	<b>11.338,9</b>	<b>12.002,5</b>	<b>+663,6</b>	<b>+5,9%</b>
11. Impôts sur la production.....	4.676,5	4.950,7	5.022,3	+71,6	+1,4%
12. Impôts courants sur le revenu.....	5.132,9	5.067,0	5.522,2	+455,2	+9,0%
13. Autres recettes.....	1.399,8	1.321,2	1.458,0	+136,8	+10,4%
<b>Besoin de financement.....</b>	<b>-1.048,9</b>	<b>-1.401,1</b>	<b>-947,2</b>	<b>+453,9</b>	<b>-</b>

Notes: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

.\* Variation par rapport au budget de 2010 des prévisions de 2011.

Il ressort des chiffres de ce tableau que d'après les prévisions actuelles, le total des dépenses de l'Administration centrale dépassera de quelque 1,6% ou de 209,7 millions le montant des prévisions budgétaires pour cet exercice.

Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause au sujet de ce dépassement de 209,7 millions, il importe de savoir qu'il comprend un montant de 73 millions qui est imputable à une modification des règles de comptabilisation des dépenses des projets P.P.P. qui a été décidée par les services de l'Eurostat en cours d'exercice.

En second lieu, il s'impose de relever que le dépassement de 209,7 millions comprend un montant de 55,0 millions qui représente une correction technique, qui doit être comptabilisée, en recettes et en

dépenses, afin de tenir compte du niveau, inférieur aux conditions du marché, des intérêts de la dette publique.

Compte non tenu de l'incidence de ces modifications, le total des dépenses de l'Administration centrale ne dépassera que d'un montant de 81,7 millions ou de 0,5% le budget initial.

Ce montant restant de 81,7 millions est pour l'essentiel attribuable à des charges obligatoires qui résultent de législations existantes.

Tel est par exemple le cas pour la rubrique "Subventions" qui affiche un dépassement prévisible net de 42,7 millions. Ce dépassement est imputable, pour un montant de 25,0 millions, aux dépenses additionnelles résultant de la nouvelle législation sur la formation professionnelle continue et pour un montant de 24,0 millions à des dépenses supplémentaires du Fonds pour l'emploi.

Pour ce qui est de l'évolution des recettes de l'Administration centrale, il convient de signaler que le dépassement prévisible de 663,6 millions se compose pour l'essentiel des recettes suivantes:

- Impôts sur le revenu des collectivités ..... + 200,0 millions
- Taxe sur la valeur ajoutée ..... + 159,0 millions
- Impôts sur les traitements et salaires ..... + 140,0 millions
- Impôts sur le revenu des capitaux ..... + 55,0 millions

Le dernier tableau de la partie C du présent exposé introductif fournit une vue d'ensemble au sujet des différentes plus-values de recettes.

Pour ce qui est de l'origine de ces recettes supplémentaires, il y a lieu de noter que ce surplus de recettes provient essentiellement de l'accélération de la perception de soldes d'impôts de la période 2005 à 2008 (impôt sur les collectivités) ou de l'évolution plus rapide que prévue de certains agrégats macroéconomiques comme l'emploi total et les rémunérations (impôts sur les traitements) ou les dépenses de consommation (taxe sur la valeur ajoutée).

\* \* \*

## 8) L'évolution structurelle de la dette publique

D'après l'article 104.2 du Traité sur l'Union européenne et le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs qui est annexé au Traité, le rapport entre la dette publique des administrations publiques luxembourgeoise et le PIB doit se situer en dessous de la valeur de référence de 60%.

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au nouveau volume III du présent exposé introductif, la dette de l'Administration publique, au sens de Maastricht, désigne la dette consolidée de l'Etat central, tel que défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat central ainsi que la dette des administrations communales et des organismes de sécurité sociale.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la dette publique, au cours de la période 2006 à 2011 :

- En millions

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Administration publique ...</b>	<b>1.837,5</b>	<b>2.256,9</b>	<b>2.502,0</b>	<b>5 394,9</b>	<b>5 527,2</b>	<b>7 672,5</b>	<b>7 778,0</b>
Administration centrale .....	1.042,9	1.432,5	1.675,1	4 535,5	4 658,8	6 712,4	6 788,4
Administrations locales .....	794,5	833,4	827,0	859,4	868,4	960,1	989,6
Sécurité sociale .....	-	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Administration publique ...</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,8%</b>	<b>19,1%</b>	<b>18,2%</b>
Administration centrale .....	3,4%	4,2%	4,5%	11,5%	12,5%	16,7%	15,9%
Administrations locales .....	2,6%	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%
Sécurité sociale.....	-	-	-	-	-	-	-

Il ressort de ce tableau que la dette publique du Luxembourg se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB et est la plus faible de l'Union européenne.

Si l'on ne tient pas compte des emprunts qui ont été émis en vue de la stabilisation du secteur financier, l'évolution prévisible de la dette de l'Administration publique se présente comme suit:

- En millions

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Administration publique ...</b>	<b>1.837,5</b>	<b>2.256,9</b>	<b>2.502,0</b>	<b>3 394,9</b>	<b>3 527,2</b>	<b>5 672,5</b>	<b>5 778,0</b>
Administration centrale .....	1.042,9	1.432,5	1.675,1	2 535,5	2 658,8	4 712,4	4 788,4
Administrations locales .....	794,5	833,4	827,0	859,4	868,4	960,1	989,6
Sécurité sociale .....	-	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Administration publique ...</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>8,6%</b>	<b>9,4%</b>	<b>14,1%</b>	<b>13,5%</b>
Administration centrale .....	3,4%	4,2%	4,5%	6,4%	7,1%	11,7%	11,2%
Administrations locales .....	2,6%	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%
Sécurité sociale .....	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2012, une autorisation d'emprunts de 500 millions est prévue dont 100 millions sont destinés au Fonds du rail et 150 millions au Fonds des routes.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'Administration publique.

La dette de l'Administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat. Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BASD, FASD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

La dette du secteur communal luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible, ni économique, et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.



## C. L'évolution du budget des recettes

### 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible du total des recettes de l'Administration centrale entre 2010 et 2012:

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Prévisions	Variation 2012/2011
<b>Recettes totales .....</b>	<b>11 209,2</b>	<b>11 338,8</b>	<b>12 596,3</b>	<b>+11,1%</b>
Production marchande .....	126,3	138,4	117,8	-14,9%
Production non-marchande .....	192,9	178,2	211,3	+18,6%
Impôts sur la production et les importations .....	4 676,5	4 950,7	5 477,0	+10,6%
Revenus de la propriété .....	333,0	203,5	254,8	+25,2%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	5 132,9	5 067,0	5 735,3	+13,2%
Cotisations sociales .....	447,7	486,5	502,2	+3,2%
Autres transferts courants .....	222,8	232,9	232,2	-0,3%
Transferts en capital à recevoir .....	77,1	81,6	65,6	-19,6%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu des chiffres il importe de noter que la catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les recettes suivantes:

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'Administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA - atteindra le montant total de 5.477,0 millions d'euros ce qui correspond à une augmentation de +11% par rapport au budget de 2011.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent pour atteindre prévisiblement le montant de 5.735,3 millions d'euros en 2012 contre 5.067,0 millions d'euros par rapport au budget de 2011. Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, la retenue libératoire sur les intérêts (résidents), l'impôt sur la fortune, etc.

Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause au sujet du taux de progression de 11,1% du total des recettes de l'Administration centrale entre 2011 et 2012, il y a lieu de faire remarquer que les prévisions qui sont inscrites au budget voté de l'exercice 2011 seront prévisiblement dépassées d'un montant de quelque 664 millions ainsi qu'il ressort du tableau suivant:

	2011 Budget	2011 Prévisions	Variation
<b>Recettes totales .....</b>	<b>11.338,8</b>	<b>12.002,5</b>	<b>+5,9%</b>
Production marchande .....	138,4	122,5	-11,5%
Production non-marchande .....	178,2	204,5	+14,8%
Impôts sur la production et les importations .....	4.950,7	5.022,3	+1,4%
Revenus de la propriété .....	203,5	364,0	+78,9%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	5.067,0	5.522,2	+9,0%
Cotisations sociales .....	486,5	474,0	-2,6%
Autres transferts courants .....	232,9	209,3	-10,1%
Transferts en capital à recevoir .....	81,6	83,7	+2,6%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

En se basant sur les recettes prévisibles de l'exercice 2011, l'évolution des recettes de l'Administration centrale entre 2011 et 2012 se présente comme suit:

	2010 Compte	2011 Prévisions	2012 Prévisions	Variation 2012/2011
<b>Recettes totales</b> .....	<b>11 209,2</b>	<b>12 002,5</b>	<b>12 596,3</b>	<b>4,9%</b>
Production marchande .....	126,3	122,5	117,8	-3,8%
Production non-marchande .....	192,9	204,5	211,3	+3,3%
Impôts sur la production et les importations .....	4 676,5	5 022,3	5 477,0	+9,1%
Revenus de la propriété .....	333,0	364,0	254,8	-30,0%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	5 132,9	5 522,2	5 735,3	+3,9%
Cotisations sociales .....	447,7	474,0	502,2	+5,9%
Autres transferts courants .....	222,8	209,3	232,2	+10,9%
Transferts en capital à recevoir .....	77,1	83,7	65,6	-21,6%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau que, comparée aux résultats prévisibles de l'exercice 2011, la progression des différentes catégories d'impôt entre 2011 et 2012 est sensiblement moins élevée. Ce taux de progression est globalement en phase avec les prévisions macroéconomiques qui sont plus amplement décrites dans la partie A du présent exposé introductif.

## **2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat**

Ainsi qu'il ressort de l'article 1 du projet de loi ci-après, le projet de budget des recettes pour l'exercice 2011 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2009 et au budget définitif pour 2010.

	2010 Compte provisoire	2011 Budget définitif	2012 Projet de budget	Variation	
				en millions	en %
Recettes courantes	9.354,8	9.547,2	10.632,5	+1.085,3	11,4%
Recettes en capital	69,2	78,9	59,8	-19,1	-24,2%
<b>Recettes totales</b>	<b>9.424,0</b>	<b>9.626,2</b>	<b>10.692,4</b>	<b>+1.066,2</b>	<b>11,1%</b>

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Les recettes d'emprunts ne sont pas comprises dans les recettes du compte provisoire 2010

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2012 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget et elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

## **3) L'évolution prévisible des principales recettes de l'Etat**

Le tableau ci-après résume l'évolution des principales recettes fiscales entre 2010 et 2012 en comparant les prévisions du projet de budget pour 2012 d'une part avec les montants figurant au budget voté de l'exercice 2011 et d'autre part, avec les prévisions actuelles pour l'exercice en cours:

	2010 Compte	2011		2012 Projet
		Budget	Prévis.	
<b><u>1) Contributions directes</u></b>				
Assiette .....	526,6	530,0	580,0	620,0
Collectivités .....	1 459,5	1 450,0	1 650,0	1 550,0
Salaires .....	2 114,5	2 260,0	2 350,0	2 650,0
Non-résidents .....	1,0	1,0	1,0	1,0
Capitaux .....	287,8	220,0	275,0	280,0
Impôt de solidarité .....	128,5	201,7	218,5	228,5
Impôt sur la fortune .....	208,4	180,0	230,0	230,0

	2010 Compte	2011		2012 Projet
		Budget	Prévis.	
Autres .....	135,5	208,2	198,7	158,8
Recettes totales .....	4 861,8	5 050,9	5 503,2	5 718,3
<b>2) Douanes et Accises</b>				
Part dans les recettes communes de l'UEBL .....	974,5	950,0	971,3	1 009,0
Taxe sur les véhicules automoteurs .....	26,0	25,0	28,0	27,0
Droits d'accises autonomes sur les cigarettes .....	70,5	75,0	73,0	85,0
Droits d'accises autonomes sur certaines huiles minérales .....	143,9	160,0	170,0	190,0
Autres .....	23,7	24,9	25,4	22,9
Recettes totales .....	1 238,6	1 234,9	1 267,7	1 333,9
<b>3) Enregistrement et Domaines</b>				
Droits d'enregistrement .....	114,9	160,0	130,0	140,0
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net).....	2 025,7	2 100,3	2 259,3	2 400,7
Taxe sur les assurances.....	37,8	38,0	38,0	38,0
Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés .....	595,2	630,0	634,4	630,0
Droits de succession .....	46,1	49,0	49,0	47,0
Autres.....	73,8	127,4	135,2	128,1
Recettes totales .....	2 893,4	3 104,7	3 245,8	3 383,8
<b>4) Trésorerie de l'Etat</b> .....	2 027,6	235,7	407,5	256,3
<b>Recettes totales</b> .....	11 021,5	9 626,2	10 424,3	10 692,4

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros



## D. Le Commentaire du budget des dépenses

### 00 et 30 - Ministère d'Etat

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .</i>	8.756.566	8.765.308	9.200.086
<i>Section 00.1- Chambre des députés . . . . .</i>	29.326.157	29.981.899	32.456.166
<i>Section 00.2 - Cour des comptes . . . . .</i>	3.893.322	3.851.054	3.930.552
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat . . . . .</i>	2.446.051	2.642.823	3.342.992
<i>Section 00.4 - Gouvernement . . . . .</i>	28.492.169	30.140.359	30.772.213
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social. . . . .</i>	935.287	951.056	1.012.444
<i>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement . . . . .</i>	4.044.008	5.643.154	6.033.740
<i>Section 00.7 - Cultes . . . . .</i>	22.779.331	24.570.400	25.024.030
<i>Section 00.8 - Médias et communications . . . . .</i>	18.049.444	18.545.554	31.684.619
<i>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . . . . .</i>	-	198.197	199.155
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	118.722.335	125.289.804	143.655.997
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat . . . . .</i>	2.796	42.000	0
<i>Section 30.4 Gouvernement . . . . .</i>	115.584	132.200	281.300
<i>Section 30.5 Conseil économique et social. . . . .</i>	16.704	4.000	4.000
<i>Section 30.6 Centre de Communications du Gouvernement . . . . .</i>	1.521.946	1.511.300	1.368.500
<i>Section 30.7 Cultes . . . . .</i>	67.000	36.500	36.500
<i>Section 30.8 Médias et communications . . . . .</i>	15.011.537	33.200	21.700
<i>Section 30.9 Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . . . . .</i>	-	1.500	1.500
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	16.735.567	1.760.700	1.713.500
<i>Total général . . . . .</i>	135.457.902	127.050.504	145.369.497

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les dépenses du Ministère d'État ont été soumises à une révision approfondie afin de comprimer, voire de supprimer toutes celles qui ne sont pas indispensables. Toutes les demandes de crédit incompatibles avec les exigences d'une saine politique budgétaire ont été écartées.

Au niveau des « Institutions » le Conseil d'Etat bénéficiera, par analogie aux autres institutions constitutionnelles, à partir de 2012 du système de la dotation globale inscrite à la section 00.3. Un certain nombre de crédits, qui figuraient dans d'autres sections budgétaires, seront repris à l'avenir également dans cette dotation globale.

La Chambre des Députés connaîtra une progression de sa dotation budgétaire ce qui est largement dû au fonctionnement du nouveau bâtiment « Wiltheim ».

Au niveau de la section 00.4 Gouvernement il convient de mentionner la création du CERT (Computer Emergency Response Team) en vue de la protection des intérêts nationaux vitaux contre les cyber-attaques. Cette structure publique sera capable de prendre en charge la prévention et la réponse à des incidents au niveau des systèmes d'information publics.

Le réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics (00.4.12.380) bénéficiera d'un crédit non-limitatif lui permettant notamment le recours à des experts externes en vue de son renouvellement. Au cours des prochaines années, le déploiement d'un réseau Tetra numérique permettra le remplacement du réseau

analogique actuel qui est utilisé par les services d'intervention d'urgence publics comme la police, les pompiers, la protection civile ou les douanes.

### 01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	5.187.309	5.395.482	4.633.007
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger . . . . .</i>	35.165.923	37.895.090	40.289.201
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .</i>	13.577.721	11.494.913	11.470.702
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions . . . . .</i>	2.685.263	2.670.250	2.670.500
<i>Section 01.4 - Immigration . . . . .</i>	2.681.011	6.233.081	6.049.296
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	19.824.253	22.973.645	26.780.784
<i>Section 01.6 - Défense nationale . . . . .</i>	68.907.174	71.476.505	75.893.216
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .</i>	254.046.294	237.426.192	260.192.484
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	402.074.948	395.565.158	427.979.190
<i>Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	73.883	172.365	94.574
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger . . . . .</i>	992.521	956.300	968.000
<i>Section 31.4 - Immigration . . . . .</i>	54.886	58.840	10.000
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	39.157.279	39.872.840	39.807.156
<i>Section 31.6 - Défense nationale . . . . .</i>	2.553.307	2.110.127	1.427.030
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .</i>	44.865	49.550	93.863
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	42.876.741	43.220.022	42.400.623
<i>Total général . . . . .</i>	444.951.689	438.785.180	470.379.813

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

#### Affaires Etrangères

En 2011, un nouvel article avait été créé à la section 01.0 afin de prendre en charge les frais relatifs à la campagne du Luxembourg pour un siège de membre non-permanent au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies en 2013-2014. Etant donné qu'en 2012, cette campagne entrera dans sa phase finale qui se conclura en octobre 2012 avec les élections au sein de l'Assemblée générale, les crédits prévus à cette fin ont été revus à la hausse en vue de permettre au Ministère des Affaires Etrangères de poursuivre les efforts de campagne afin d'aboutir au résultat voulu par le Gouvernement.

Ainsi, il est notamment prévu d'organiser à Luxembourg un cycle de trois conférences qui se penchera plus en profondeur sur les questions du multilatéralisme, du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et du Conseil de sécurité en particulier, notamment sous l'angle du maintien de la paix, de la sécurité internationale et de la consolidation de la paix. Il est prévu d'inviter un certain nombre de représentants permanents auprès des Nations Unies à New York ainsi que des experts internationaux à ces conférences. Dans le contexte de notre campagne, il sera également nécessaire d'augmenter en 2012 le nombre de déplacements de service dans certaines régions du monde, d'où l'augmentation des crédits pour frais de route et de séjour.

Malgré l'augmentation de la ligne de crédit ci-avant, l'évolution globale de la section 01.0 sera toutefois négative à cause de la diminution des crédits destinés à la confection de nouveaux passeports par rapport à 2011, année durant laquelle le Ministère des Affaires Etrangères a dû procéder à une dépense exceptionnelle pour reconstituer ses stocks.

A la section 01.1, il y a lieu de mentionner l'accroissement des dépenses pour la mise en place et le fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques à l'étranger. Figurent à cet article les crédits relatifs au

fonctionnement des 3 missions dont le Gouvernement a décidé l'ouverture en 2011, à savoir: Abu Dhabi, Ankara et Addis Abeba.

Concernant plus particulièrement l'Ambassade à Ankara, il importe de faire remarquer que les frais d'ouverture de celle-ci ont été compensés, pour partie, par la fermeture de la représentation permanente auprès de l'OSCE à Vienne. Les attributions de cette représentation seront dorénavant à nouveau assurées par notre ambassade bilatérale à Vienne.

Il y a lieu enfin de signaler que les crédits inscrits aux sections 31.0 et 31.1 diminueront considérablement par rapport à l'exercice 2011.

#### Immigration

Concernant le budget en matière d'immigration, il se caractérise pour l'exercice 2012 par deux articles d'une importance plus particulière: Le premier, l'article relatif au Centre de rétention qui, ensemble avec les articles connexes, renseigne sur les dépenses annuelles de cette nouvelle administration opérationnelle depuis le 22 août 2011 et le second, l'article relatif aux titres de séjour. Le service des étrangers de la Direction de l'Immigration devra acquérir dorénavant, de manière régulière, le matériel nécessaire à la confection des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers qui, en conformité avec la législation européenne, sont délivrés depuis le 20 mai 2011 sous forme de carte à puce sur laquelle sont enregistrés la photographie et les empreintes digitales du titulaire.

#### Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix.

Le budget de la Défense porte ainsi les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'armée luxembourgeoise pour lui permettre de répondre à ses missions et notamment dans le cadre de sa réorganisation et du programme d'acquisition.

Il contient aussi les contributions luxembourgeoises aux organisations de sécurité internationales comme l'Alliance atlantique, l'Union européenne ainsi que leurs missions et programmes respectifs.

Le fonds d'équipements militaires a pour objet de financer les grands projets d'équipements de l'armée. Ces projets s'inscrivent dans la transformation de l'armée pour qu'elle soit mieux outillée en vue de conduire ses missions ainsi que de répondre aux engagements pris par le Gouvernement luxembourgeois dans le cadre des groupements tactiques à l'Union européenne et de la NRF à l'OTAN.

#### Coopération et Action humanitaire

Conformément au programme gouvernemental 2009-2014 qui prévoit que le Gouvernement « maintiendra l'effort quantitatif de la coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1% du RNB dans les années à venir) », le projet de budget pour l'année 2012 prévoit des crédits substantiels pour la coopération au développement, y compris l'action humanitaire.

Il est prévu que l'aide publique au développement (APD) s'élèvera en 2012 à 314 millions d'euros. Compte tenu des estimations les plus récentes du STATEC, ce montant devrait représenter environ 1% du RNB.

Le ratio APD / RNB est utilisé par les instances internationales comme étalon de mesure de l'intensité de l'effort de coopération. Il importe au Gouvernement de maintenir cet effort à un niveau élevé, alors que la crise économique et financière mondiale et le changement climatique affectent sévèrement les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise en particulier et les pays en développement de façon plus générale. Les crédits prévus sont destinés à financer les projets et programmes mis en œuvre dans les secteurs de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les ONG, de l'action humanitaire, de l'appui aux programmes et de la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement.

Si l'essentiel des crédits APD relèvent du budget de la section « Coopération au développement et action humanitaire » du Ministère des Affaires étrangères, des moyens importants sont également prévus dans les budgets d'autres départements ministériels, notamment du Ministère des Finances.

## 02 et 32 – Ministère de la Culture

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</i> . . . . .	54.520.844	53.182.428	57.454.386
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</i> . . . . .	1.883.170	1.968.791	1.988.819
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</i> . . . . .	9.556.598	9.885.095	9.036.845
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</i> . . . . .	7.539.105	7.947.190	8.858.898
<i>Section 02.4 - Archives nationales</i> . . . . .	2.466.083	2.512.394	2.546.686
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</i> . . . . .	5.697.520	4.684.513	5.198.823
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</i> . . . . .	7.187.197	7.060.888	7.271.001
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature</i> . . . . .	1.144.900	1.158.878	1.201.210
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i> . . . . .	9.999.397	10.518.375	11.361.825
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	99.994.814	98.918.552	104.918.493
<i>Section 32.0 - Culture: dépenses générales</i> . . . . .	20.421.642	14.130.978	14.118.430
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</i> . . . . .	13.626	11.500	10.500
<i>Section 32.2 - Musée national d'histoire et d'art</i> . . . . .	-	-	600.000
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</i> . . . . .	40.000	85.000	425.000
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	20.475.268	14.227.478	15.153.930
<i>Total général</i> . . . . .	120.470.082	113.146.030	120.072.423

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les projets décrits ci-dessous sont pluriannuels; les crédits inscrits au budget de l'État 2012 pour le Ministère de la Culture permettront:

1) le fonctionnement des *instituts culturels* (Archives nationales; Bibliothèque nationale; Centre national de l'Audiovisuel; Centre national de Littérature; Musée national d'Histoire et d'Art; Musée national d'Histoire naturelle; Service des Sites et Monuments nationaux; Commissariat à l'Enseignement musical), des *établissements publics et fondations* (Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster; Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte / Orchestre Philharmonique du Luxembourg; Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean; Centre de Musiques Amplifiées; Radio socioculturelle 100,7) et des *partenaires associés* (Casino, Forum d'art contemporain; Agence luxembourgeoise d'Action culturelle; Institut Pierre Werner; Institut européen des Itinéraires culturels; Institut européen de Chant choral; Espace culturel Grande Région; Carré Rotondes; centres culturels régionaux).

2) l'animation socio-culturelle et l'aide à la création; passeport culture pour personnes défavorisées, carte d'accès pour jeunes; manifestations culturelles dans des maisons de retraite, des foyers pour enfants, des maisons d'accueil et des maisons relais; présences d'acteurs culturels dans les écoles;

3) 1. les études pour le nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale à Luxembourg – Kirchberg ainsi que du réaménagement de la muséographie du Musée national d'Histoire naturelle;

3) 2. les mises en valeur - étalées sur plusieurs années budgétaires - de la halle des soufflantes à Esch/Belval, du site gallo-romain de Dalheim, du site des Ardoisières de Haut-Martelange, la rénovation du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, le réaménagement de l'exposition permanente « The Family of Man » à Clervaux, la mise en valeur de l'ancien château d'eau à Dudelange (Expo « The Bitter Years »); la reconstruction partielle et la mise en valeur des annexes du château de Vianden; la mise en valeur du château de Koerich; la consolidation des tours médiévales au plateau du Rham; la finition du Musée 3 Eechelen; le réaménagement du Musée national d'Histoire militaire;

4) la participation de l'État aux frais de construction ou d'aménagement de certains centres culturels régionaux;

5) la participation financière au développement des bibliothèques publiques;

6) les projets pluriannuels comme la mise en route du plan d'archivage numérique et du plan national de numérisation de notre patrimoine culturel; l'inventorisation du patrimoine bâti du pays avec mise en place d'une banque de données accessible à l'Etat et aux communes; la continuation des travaux sur le grand dictionnaire du Luxembourgeois en 5 langues (Luxembourgeois, Allemand, Français, Anglais, Portugais) sur internet (cf. www.lod.lu);

7) l'accueil d'artistes, d'étudiants, d'enseignants, d'experts et autres acteurs culturels dans le cadre des accords culturels bilatéraux; la participation, en tant qu'«ambassadeurs culturels» de nos artistes et acteurs culturels à des manifestations à l'étranger, notamment dans le cadre des missions économiques; la mise en place d'une agence professionnelle de promotion des artistes, notamment des jeunes créateurs; des commandes aux jeunes artistes; la production de films documentaires "Made in Luxembourg"; une formation améliorée des jeunes et éducation aux médias; la création d'une galerie permanente d'art luxembourgeois; l'élaboration de statistiques culturelles.

### 03 et 33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur:- Dépenses générales . . . . .</i>	59.136.551	62.126.980	96.978.786
<i>Section 03.1 - Université du Luxembourg . . . . .</i>	94.572.237	110.346.717	119.914.913
<i>Section 03.2 - Recherche et innovation . . . . .</i>	137.558.479	135.915.656	155.950.436
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	291.267.267	308.389.353	372.844.135
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur:- Dépenses générales . . . . .</i>	338.861	185.200	185.773
<i>Section 33.2 - Recherche et innovation . . . . .</i>	8.128	6.300	8.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	346.989	191.500	193.773
<i>Total général . . . . .</i>	291.614.256	308.580.853	373.037.908

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

#### Enseignement supérieur

L'augmentation des crédits du département de l'enseignement supérieur résulte des priorités suivantes :

1. L'aide financière pour études supérieures. Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 2010 modifiant la loi modifiée du 20 juin 2000 concernant l'aide financière pour études supérieures, 13'324 aides financières ont été accordées en 2010/2011 avec un montant total des bourses de 83'875'100 euros par rapport à 8'562 aides financières en 2009/2010 et un montant total des bourses de 14'888'925 euros.
2. Evaluation de l'Université. En 2012, il sera procédé pour la deuxième fois à une évaluation externe du fonctionnement académique et administratif de l'Université du Luxembourg par une équipe d'experts étrangers. Cette évaluation se fera conformément à l'article 43 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg.
3. Le développement de formations menant à l'obtention du brevet de technicien supérieur : il s'agit notamment de la réforme des formations dans le domaine des professions de santé. En effet, les formations en radiologie ainsi que les formations de la sage femme et de l'infirmier responsable de soins généraux seront désormais dispensées dans le cadre du BTS.
4. Les projets d'informatisation : il s'agit de la maintenance évolutive des applications de gestion du BTS, de la reconnaissance des titres académiques ainsi que de la mise au point d'un nouveau programme de calcul de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures.

S'agissant de l'Université du Luxembourg, la contribution financière de l'Etat sous forme de dotation globale se situe dans le cadre du deuxième contrat pluriannuel d'établissement conclu entre l'Etat et l'Université du Luxembourg pour la période 2010 – 2013.

### Recherche et Innovation

Fort des acquis des années 2007-2010 qui ont vu la mise en place d'un certain nombre d'instruments et d'outils de gouvernance recommandés en conclusion d'une étude-évaluation portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, confiée en 2005 à l'OCDE, l'action du Gouvernement continuera à viser l'essor du dispositif de recherche et de développement technologique, dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental 2009-2014.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a établi, en concertation avec les acteurs concernés, les conventions de mise en œuvre des activités de recherche publiques pour les années 2011-2013. La volonté du Gouvernement de poursuivre la politique du développement progressif des activités nationales de R&D trouve ainsi son reflet dans l'augmentation de près de 15% des moyens budgétaires prévus au titre de la section 03.2 pour l'exercice budgétaire 2012.

La disponibilité en nombre suffisant de ressources humaines scientifiques continue de constituer un facteur déterminant pour les perspectives de développement du système national de la R&D. En vue de contribuer au développement des ressources humaines de provenance intérieure et afin d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la R&D au Luxembourg, il importe de développer un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique. Ainsi, le Gouvernement soutient les instruments et mesures mis en œuvre à cet égard par le Fonds national de la Recherche et il continuera ses efforts de promotion s'inscrivant dans l'esprit de la *Charte européenne du chercheur* et du *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, élaborés par la Commission européenne.

### **04 et 34 – Ministère des Finances**

	<b>2010</b> Compte	<b>2011</b> Budget	<b>2012</b> Projet de budget
<i>Section 04.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	38.549.113	36.589.790	37.280.143
<i>Section 04.1 - Inspection générale des finances . . . . .</i>	2.312.820	2.469.137	2.580.167
<i>Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .</i>	6.778.904	2.476.559	2.726.347
<i>Section 04.3 - Direction du contrôle financier . . . . .</i>	13.382	173.366	174.450
<i>Section 04.4 - Contributions directes . . . . .</i>	56.445.756	59.332.673	62.644.213
<i>Section 04.5 - Enregistrement et domaines . . . . .</i>	32.603.916	35.211.219	36.887.618
<i>Section 04.6 - Douanes et accises . . . . .</i>	44.693.382	44.867.920	48.287.177
<i>Section 04.7 - Cadastre et topographie . . . . .</i>	11.662.890	12.361.358	13.112.538
<i>Section 04.8 - Dette publique . . . . .</i>	133.286.223	131.050.300	130.550.300
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	326.346.386	324.532.322	334.242.953
<i>Section 34.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	98.831.101	43.181.000	44.481.600
<i>Section 34.1 - Inspection générale des finances . . . . .</i>	9.113	10.000	10.000
<i>Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .</i>	-	1.000	1.000
<i>Section 34.3 - Direction du contrôle financier . . . . .</i>	-	2.000	2.000
<i>Section 34.4 - Contributions directes . . . . .</i>	147.306	334.900	343.900
<i>Section 34.5 - Enregistrement et domaines . . . . .</i>	140.317	197.700	160.150
<i>Section 34.6 - Douanes et accises . . . . .</i>	3.437.933	1.229.000	1.775.000
<i>Section 34.7 - Cadastre et topographie . . . . .</i>	293.015	784.000	551.700
<i>Section 34.8 - Dette publique . . . . .</i>	133.555.800	100	200
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	236.414.585	45.739.700	47.325.550
<i>Total général . . . . .</i>	562.760.971	370.272.022	381.568.503

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution des crédits des administrations et services du ministère témoigne d'une action visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, d'importants efforts portent sur l'utilisation accrue de l'internet, d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du Ministère et de ses administrations et services, et d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques, notamment pour les administrations fiscales ou la diffusion on-line d'informations cadastrales.

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâti (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat. Par ailleurs, les efforts de regroupement de services pour générer des synergies et pour l'acquisition d'immeubles requis dans le contexte des priorités du gouvernement en matière économique ou des infrastructures notamment seront poursuivis.

Des efforts importants portent sur la promotion de la place financière qui joue un rôle important pour l'économie luxembourgeoise.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents aient été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la dette publique.

### 05 et 35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 05.0 - Economie . . . . .</i>	14.387.194	18.982.693	19.342.796
<i>Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC). . . . .</i>	15.568.336	17.883.782	17.923.125
<i>Section 05.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	220.772	171.199	187.393
<i>Section 05.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences. . . . .</i>	1.683.392	1.547.377	1.548.214
<i>Section 05.6 - Commissariat aux affaires maritimes. . . . .</i>	1.009.485	948.922	1.193.946
<i>Section 05.7 - Inspection de la concurrence . . . . .</i>	11.295	11.950	-
<i>Section 05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS). . . . .</i>	3.649.289	3.855.862	4.153.561
<i>Section 05.9 - Economie solidaire . . . . .</i>	-	446.700	859.598
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	36.529.763	43.848.485	45.208.633
<i>Section 35.0 - Economie . . . . .</i>	54.972.183	67.690.500	92.417.081
<i>Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC). . . . .</i>	146.654	152.000	208.900
<i>Section 35.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	-	-	2.500
<i>Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences. . . . .</i>	500.000	250.000	-
<i>Section 35.7 - Inspection de la concurrence . . . . .</i>	1.374	-	-
<i>Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS). . . . .</i>	85.676	70.900	44.550
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	55.705.887	68.163.400	92.673.031
<i>Total général . . . . .</i>	92.235.650	112.011.885	137.881.664

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La lecture du budget du ministère doit se faire eu égard notamment à la finalité de son action qui est de stimuler l'activité économique, de faciliter la création de valeur ajoutée et de faire face à la crise économique et financière. Les activités développées par le ministère contribuent à la croissance de l'économie nationale et dès lors aussi à la génération des recettes de l'Etat.

Outre les activités qui font partie du programme récurrent du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, plusieurs projets vont bénéficier d'une attention particulière.

### **GIE Smile**

Le GIE Smile développe depuis 2010 les méthodologies et outils nécessaires à la réponse et à la coordination des incidents informatiques pour les écoles (fondamentales et secondaires), les communes, ainsi que les diverses structures conventionnées du Ministère de la Famille et de l'Intégration et surtout du secteur privé. Pour chacun de ces « secteurs » un service dédié et adapté aux besoins spécifiques est mis en place.

Deux nouveaux outils sont en train d'être développés :

- L'académie Smile : une plate-forme d'e-learning pour le domaine de la sécurité. Ce service sera payant pour le secteur privé et gratuit pour le secteur public.
- L'agence Smile : création d'outils d'analyse de risques, de politiques de sécurité et positionnement en tant que tiers de confiance entre les clients et les fournisseurs dans le domaine de la sécurité.

À cause du repositionnement de CASES vers le monde professionnel, des investissements dans le développement de méthodes et standards ainsi qu'édans des publications sont nécessaires. Il est d'une grande importance que les entreprises luxembourgeoises se sécurisent mieux vu la professionnalisation rapide des menaces informatiques.

### **GIE MyEnergy**

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, le Premier ministre a annoncé dans son discours sur l'état de la Nation un certain nombre de mesures visant l'amélioration substantielle de l'efficacité énergétique au Luxembourg et un recours accru aux énergies renouvelables. Les défis sont multiples et se situent notamment dans les domaines suivants: augmentation du nombre de nouvelles constructions énergétiquement efficaces, multiplication des assainissements énergétiques dans la bâtisse existante, lancement de programmes avec les PME en vue d'une amélioration de l'efficacité énergétique, suivi de l'accord volontaire conclu entre le gouvernement et la FEDIL, mise en place d'un réseau de point d'information au niveau communal.

MyEnergy, en tant que structure nationale en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, doit renforcer ses activités de manière conséquente pour pouvoir avancer dans les domaines prémentionnés.

### **Projet Parc des expositions au Kirchberg**

Le projet du nouveau parc des expositions au Kirchberg est un projet d'envergure qui a un impact non négligeable sur le budget des prochaines années du ministère.

### **Statec**

La mise en place la Centrale des Bilans au sein du Statec demande des ressources supplémentaires. D'une part, la Commission des normes comptables doit avoir recours aux ressources du Statec en attendant la mise en vigueur de la loi visant à modifier le fonctionnement actuel de la Commission. D'autre part le helpdesk, mis en place dans le cadre du dépôt électronique des comptes annuels auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, doit disposer des ressources nécessaires afin de pouvoir fonctionner normalement.

Le Statec doit en outre effectuer des enquêtes pour le compte de la Commission européenne. Bien que coûteuses, ces enquêtes découlent de règlements européens et sont dès lors obligatoires.

### **Ilnas**

L'augmentation du budget de l'Ilnas est due à deux facteurs. D'abord l'Ilnas doit reprendre la partie location de l'immeuble, qui ne sera plus à charge de la commission des loyers, ce qui constitue donc un simple transfert de fonds vers l'Ilnas. D'autre part l'Ilnas reprend l'ensemble des directives sectorielles qui relevaient de la compétence de l'ITM. Dans ce même contexte, l'Ilnas reprend 8 agents de l'ITM dans le cadre de la transposition de ces directives.

### Commissariat aux affaires maritimes

Le Commissariat aux affaires maritimes est un service de l'Etat à gestion séparée. Au cours des dernières années, la dotation au Commissariat aux affaires maritimes a été réduite considérablement de manière à ce que ses fonds propres sont actuellement réduits au strict minimum. Il est donc nécessaire d'adapter à nouveau la dotation au CAM de manière à ce que ses moyens financiers soient suffisants à son bon fonctionnement.

### 06 et 36 - Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 06.0 - Classes moyennes</i> . . . . .	9.562.572	8.981.809	9.106.309
<i>Section 06.1 - Tourisme</i> . . . . .	6.970.422	6.838.593	7.126.530
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	16.532.994	15.820.402	16.232.839
<i>Section 36.0 - Classes moyennes</i> . . . . .	7.955.257	8.006.100	8.006.100
<i>Section 36.1 - Tourisme</i> . . . . .	7.655.992	7.655.850	7.179.800
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	15.611.249	15.661.950	15.185.900
<i>Total général</i> . . . . .	32.144.243	31.482.352	31.418.739

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

#### I. CLASSES MOYENNES

Le secteur des Classes Moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Il englobe environ 20.000 entreprises artisanales, commerciales y compris le secteur Horeca, ainsi que certaines professions libérales. Le secteur emploie environ 180.000 personnes, autrement dit quelque 50% de la force de travail globale.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre des mesures en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, la création d'entreprises et l'expansion économique ainsi que les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêts, d'assistance technique, de subvention en capital et de prime de premier établissement sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la compétitivité des entreprises existantes. Afin de faciliter l'accès au financement des entreprises, notamment en période de crise économique, le Gouvernement fournit un soutien exceptionnel aux mutualités de cautionnement, conformément à la motion proposée par la Chambre des Députés.

Le Gouvernement continue par ailleurs à soutenir des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région. Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme a élaboré un programme, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du Luxembourg le pôle du commerce de la Grande -Région. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

Dans le but d'assurer l'équilibre entre activité commerciale des centres villes et des grandes surfaces périphériques, le Gouvernement soutient des initiatives locales visant à renforcer le dynamisme et la compétitivité du commerce urbain et de proximité.

## II. TOURISME

La politique touristique luxembourgeoise continue à mettre l'accent sur la promotion touristique au niveau national, sur l'implémentation des programmes de certification de la qualité pour l'industrie touristique, sur l'élaboration de produits touristiques attractifs au niveau régional ainsi que sur le soutien du développement de projets d'infrastructures touristiques, ceci dans le cadre du 8ème plan quinquennal de l'infrastructure touristique.

### 07 et 37 – Ministère de la Justice

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice</i> . . . . .	3.156.361	3.372.780	2.884.874
<i>Section 07.1 - Services judiciaires</i> . . . . .	68.835.261	66.242.090	70.332.580
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</i> . . . . .	43.331.072	44.514.628	47.395.454
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives</i> . . . . .	3.000.156	3.279.505	3.404.360
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	118.322.850	117.409.003	124.017.268
<i>Section 37.0 - Justice</i> . . . . .	-	1.000	1.000
<i>Section 37.1 - Services judiciaires</i> . . . . .	99.552	75.500	75.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</i> . . . . .	683.493	665.000	590.500
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives</i> . . . . .	973	1.000	10.000
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	784.018	742.500	677.000
<i>Total général</i> . . . . .	119.106.868	118.151.503	124.694.268

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément au programme gouvernemental 2009-2014 entendant « mettre en œuvre une politique visant à créer une justice moderne, efficace et accessible », le recrutement et le stage des futurs magistrats seront réformés en 2012. L'objectif est d'offrir une formation de qualité aux attachés de justice et de permettre une meilleure évaluation de leurs compétences. Ainsi, la formation professionnelle sera développée à partir de 2012. Plus particulièrement, la formation initiale des attachés de justice sera axée non seulement sur l'acquisition des techniques professionnelles du magistrat, mais également sur le développement des compétences sociales qui sont indispensables pour l'exercice d'une formation judiciaire. Des crédits budgétaires spécifiques seront introduits en 2012. Par ailleurs, les offres de formation continue pour les magistrats et les greffiers seront encore diversifiées.

Dans un souci de garantir une bonne administration de la justice, le Gouvernement a décidé aussi de renforcer le tribunal d'arrondissement de Luxembourg par deux magistrats supplémentaires. L'objectif est de faire face à une surcharge de travail au niveau de la chambre du conseil et de la chambre commerciale, en charge des liquidations de sociétés. En plus, le parquet de Diekirch disposera dorénavant d'un procureur d'Etat adjoint.

Parallèlement, des crédits budgétaires élevés sont prévus au projet de budget de 2012 pour mettre en place un outil informatique intégrant toutes les affaires civiles. L'administration judiciaire sera équipée par ailleurs de 650 nouveaux ordinateurs, précisément dans l'optique de créer une justice moderne et efficace.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pénitentiaire, un avant-projet de loi sera soumis en octobre au Conseil de Gouvernement prévoyant notamment le renforcement en personnel nécessaire pour faire fonctionner le futur centre pénitentiaire d'Uerschterhaff, dont les travaux d'accompagnement avancent à un rythme soutenu.

Le même projet prévoit l'introduction d'une administration pénitentiaire comprenant une direction, les trois établissements pénitentiaires ainsi qu'un institut de formation pénitentiaire. En effet, la formation constitue un pilier de la réforme. Un projet-pilote sera lancé dès 2012 pour remanier en profondeur la formation initiale et continue des gardiens de prison. Les crédits afférents ont été revus sensiblement à la hausse.

## 08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme administrative – Dépenses diverses. . . . .</i>	153 179 060	175 427 791	196 425 844
<i>Section 08.1 - Pensions. . . . .</i>	377 847 286	395 280 027	419 050 538
<i>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat . . . . .</i>	1 148 374	1 093 016	1 165 288
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique. . . . .</i>	917 868	1 019 581	1 052 602
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction publique. . . . .</i>	457 164	450 824	502 542
<i>Section 08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</i>	51 412 458	59 875 877	72 359 122
<i>Section 08.6 - Service Central des imprimés. . . . .</i>	4 708 753	4 836 700	0
<i>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .</i>	691 874	1 021 618	991 850
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	590 362 837	639 005 434	691 547 786
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique. . . . .</i>	1915	1100	9000
<i>Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</i>	8 909 432	9 255 000	10 315 500
<i>Section 38.6 - Service Central des imprimés. . . . .</i>	152 830	172 500	-
<i>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .</i>	-	8 000	8 000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	9 064 177	9 436 600	10 332 500
<i>Total général . . . . .</i>	599 427 014	648 442 034	701 880 286

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections budgétaires afférentes des administrations et services de l'Etat ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310. Pour l'année 2012, le crédit inscrit audit article budgétaire se base notamment sur l'accord salarial du 15 juillet 2011.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits de l'Institut National d'Administration Publique tient compte des besoins en matière de formation générale des stagiaires et de formation continue des agents de l'Etat.

Le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) a été institué par la loi du 20 avril 2009. La nouvelle administration résulte de la fusion du Centre informatique de l'Etat (CIE), créé en 1974, et du Service eLuxembourg (SEL), constitué en 2004, reprenant intégralement les activités antérieures de ces deux entités. Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2011 modifiant et complétant la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat a été intégré dans le CTIE. Par conséquent, pour l'exercice budgétaire 2012, les crédits de l'ancien Centre informatique de l'Etat, du Service eLuxembourg et du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat ont été regroupés dans la section 08.5 « Centre des technologies de l'information de l'Etat ».

Depuis l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical sont repris dans une section budgétaire spécifique, à savoir la section 08.8 « Service médical – Dépenses diverses ».

## 09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 09.0 - Dépenses générales. . . . .</i>	426 049	207 900	153 569
<i>Section 09.1 - Finances communales. . . . .</i>	366 638 289	386 920 619	485 554 819
<i>Section 09.2 - Commissariats de district. . . . .</i>	1 954 971	2 081 697	2 174 764
<i>Section 09.3 - Caisse de prévoyance. . . . .</i>	44 784 494	47 074 332	49 251 400
<i>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	859 248	961 325	1 060 619
<i>Section 09.5 - Police Grand-ducale. . . . .</i>	168 818 065	176 526 789	185 539 177
<i>Section 09.6 - Administration des services de secours. . . . .</i>	13 690 329	14 348 830	15 139 563
<i>Section 09.7 - Grande Région . . . . .</i>	278 536	464 808	465 558
<i>Section 09.8 - Aménagement communal. . . . .</i>	271 445	341 500	300 500
<i>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .</i>	11 958 629	12 155 981	13 535 076
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>609 680 055</i>	<i>641 083 781</i>	<i>753 175 045</i>
<i>Section 39.0 - Dépenses générales. . . . .</i>	46 475	217 600	164 600
<i>Section 39.1 - Finances communales. . . . .</i>	36 114 500	30 964 500	31 464 500
<i>Section 39.2 - Commissariats de district. . . . .</i>	775	6 200	17 000
<i>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	-	2 500	5 000
<i>Section 39.5 - Police Grand-ducale. . . . .</i>	20 095 442	8 809 244	8 320 758
<i>Section 39.6 - Administration des services de secours. . . . .</i>	5 569 279	6 905 812	5 113 189
<i>Section 39.8 - Aménagement communal. . . . .</i>	-	106 700	-
<i>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .</i>	28 030 166	28 312 149	33 428 808
<i>Total des dépenses en capital. . . . .</i>	<i>89 856 637</i>	<i>75 324 705</i>	<i>78 513 855</i>
<i>Total général . . . . .</i>	<i>699 536 692</i>	<i>716 408 486</i>	<i>831 688 900</i>

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le fonds communal de dotation financière, par lequel transitent les participations des communes dans le produit des trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation d'un montant forfaitaire calculé annuellement, est, à côté de l'impôt commercial communal, la principale source de revenus non affectés des communes. Il marque une progression remarquable par rapport au budget antérieur (+122 millions d'euros, 15,8%).

Année	Budget	Compte
2004	445.673.890	476.671.606
2005	513.162.100	467.318.382
2006	531.036.400	553.003.581
2007	584.502.000	627.722.678
2008	622.970.000	691.353.092
2009	694.729.000	681.174.987
2010	698.448.000	736.330.098
2011	772.287.800	
2012	894.454.147	

En ce qui concerne la section « Finances communales », les crédits destinés à l'allocation des aides en capital aux communes pour les infrastructures scolaires et pour les équipements collectifs de base ont été adaptés aux circonstances tout en garantissant aux communes les aides financières comme par le passé.

En ce qui concerne la « Police grand-ducale », le déménagement vers la Cité Policière à Kaltchesbrück sera terminé fin 2011 et n'aura plus d'incidence sur le budget 2012.

Quant au recrutement (plan quinquennal 2011 à 2015), il importe de souligner que non seulement le renforcement du personnel policier doit être considéré comme une nécessité, mais également le recrutement de personnel civil à connaissances techniques particulières se destinant à remplir des missions d'appui. Par ailleurs reste-t-il à souligner que les années à venir vont être des années à taux élevés de départ à la retraite. L'atteinte de l'effectif légal prévu par loi du 22 juillet 2008 est à considérer comme objectif.

Le budget de l'Administration des services de secours s'aligne au programme d'équipement pluriannuel établi pour la période de 2011-2016. Ce programme d'équipement pluriannuel essaye de tenir compte d'une part

de la volonté de minimiser les dépenses et de se limiter aux investissements strictement nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des services de secours et d'autre part des obligations découlant du programme gouvernemental 2009-2014 qui stipule entre autres une réforme en profondeur des services de secours pour créer une organisation unifiée et efficace. Ainsi, le budget tient compte des récentes évolutions en matière de professionnalisation mais également en matière de la perception de la reconnaissance du volontariat en prévoyant p.ex. une indemnisation des agents bénévoles. Dans ce même contexte, le Gouvernement continuera ses efforts de recrutement pour faire face aux problèmes de disponibilité rencontrés au sein du volontariat.

Concernant la Grande Région, lors du 11e Sommet de la Grande Région, la décision de créer un Groupement Européen de Coopération Territoriale de la Grande Région (GECT Grande Région) a été prise. Le 2 septembre 2010, il a été décidé qu'il sera doté d'un budget propre à répartition financière égalitaire (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Wallonie, Communauté française et Communauté germanophone) ainsi que d'un personnel propre à engager. Les statuts de création du GECT ont été finalisés de sorte que le GECT pourra être opérationnel au plus tard début 2012.

Le budget de la Direction de l'aménagement communal et le développement urbain est essentiellement destiné aux frais de fonctionnement du service. Cependant, il y a lieu de noter qu'un crédit spécifique est réservé pour soutenir les communes dans leurs efforts d'élaborer des plans d'organisation spatiale d'une certaine qualité. Sont visés notamment les plans directeurs, les projets intercommunaux et les concours d'urbanisme élaborés respectivement organisés par les autorités communales ainsi que les nouveaux plans d'aménagement généraux à établir dans le cadre de la fusion des communes.

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par l'implémentation de la loi relative à l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015, ainsi que certaines directives-filles, notamment la « directive inondations » (directive 2007/60/CE). En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées en tenant compte des priorités retenues par le programme des mesures du plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg. Les efforts de la lutte contre les inondations et la prévention des crues seront renforcés conformément aux dispositions de la « directive inondation ». La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

**10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	5.663.321	13.726.025	16.172.855
<i>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .</i>	2.399.559	2.677.051	2.709.643
<i>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .</i>	5.995.872	5.847.240	6.713.350
<i>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .</i>	5.020.585	4.390.566	4.505.323
<i>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .</i>	2.197.664	2.040.577	2.182.703
<i>Section 10.5 - Établissements privés d'enseignement . . . . .</i>	62.154.443	66.346.117	67.758.744
<i>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .</i>	6.426.543	5.640.467	6.766.620
<i>Section 10.7 - Éducation différenciée . . . . .</i>	41.747.010	41.101.954	44.340.714
<i>Section 10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .</i>	10.192.908	2.578.275	3.109.245
<i>Section 10.9 - Inspectorat . . . . .</i>	4.134.845	4.409.679	4.380.559
<i>Section 11.0 - Enseignement fondamental . . . . .</i>	448.241.229	452.169.852	507.086.758
<i>Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique . . . . .</i>	489.247.480	497.215.741	524.109.779
<i>Section 11.2 - Institut national des langues . . . . .</i>	197.333	7.274.033	8.111.489
<i>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .</i>	63.753.204	45.493.312	84.691.259
<i>Section 11.4 - Sports: dépenses générales . . . . .</i>	7.572.697	7.850.818	8.642.036
<i>Section 11.5 - Institut national des sports . . . . .</i>	1.736.618	1.858.959	1.966.833
<i>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .</i>	7.357.661	6.790.393	6.925.293
<i>Section 11.7 - École nationale de l'éducation physique et des sports 849.720</i>	849.720	866.176	939.638
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	1.164.888.692	1.168.277.235	1.301.112.841
<i>Section 40.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	1.047.614	1.117.000	2.590.000
<i>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .</i>	1.022.474	1.051.300	1.051.300
<i>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .</i>	6.605	12.000	8.000
<i>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .</i>	4.357	2.800	2.669
<i>Section 40.5 - Établissements privés d'enseignement . . . . .</i>	8.163.705	17.000.000	17.000.000
<i>Section 40.7 - Éducation différenciée . . . . .</i>	320.521	325.000	335.000
<i>Section 40.8 - Service de la formation des adultes . . . . .</i>	9.914	10.000	8.000
<i>Section 40.9 - Inspectorat . . . . .</i>	18.838	-	15.000
<i>Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique . . . . .</i>	4.151.463	2.769.000	100
<i>Section 41.4 - Sports: dépenses générales . . . . .</i>	20.153.156	20.622.500	17.643.700
<i>Section 41.5 - Institut national des sports . . . . .</i>	30.636	17.000	13.000
<i>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .</i>	-	-	7.800
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	34.929.283	42.926.600	38.674.569
<i>Total général . . . . .</i>	1.199.817.975	1.211.203.835	1.339.787.410

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'enseignement fondamental, toutes les écoles du pays sont désormais engagées dans leur plan de réussite scolaire, avec le soutien de l'Agence qualité du ministère.

L'année 2011-2012 est marquée par l'introduction du plan d'études révisé et par l'adaptation des bilans intermédiaires. Des plans périscolaires locaux sont appelés à intensifier la collaboration entre les maisons-relais et les écoles.

Les trois premières années de la réforme de l'enseignement fondamental font l'objet d'une évaluation interne.

La procédure du passage des élèves de l'école fondamentale à l'enseignement secondaire et secondaire technique sera adaptée.

La réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique est entamée à la rentrée 2011-2012. Dans les classes inférieures, l'encadrement et l'orientation des adolescents seront renforcés: Les deux premières années seront organisées en cycle afin de mieux prendre en compte les rythmes individuels des élèves.

Dans les classes supérieures, la réforme visera avant tout à permettre à l'élève d'acquérir une formation générale plus étendue tout en ayant accès à une spécialisation approfondie dans certaines matières. La spécialisation se fera de manière progressive à l'intérieur de grandes dominantes qui remplaceront les sections.

L'accompagnement des enseignants dans les processus de réforme est assuré par l'Institut de formation continue du ministère.

Une pré-étude en vue de la mise en place d'une école spécialisée dans l'accueil d'élèves à comportement difficile sera menée en 2012.

Dans le souci de promouvoir la formation continue, la participation financière de l'Etat au coût de la formation professionnelle continue des entreprises est portée de 14,5 % à 20 % voire à 35 %, notamment pour les employés qui ne peuvent pas se prévaloir d'un diplôme officiel ou les personnes ayant dépassé l'âge de 45 ans.

En janvier 2012, le lycée technique pour professions de santé et le Neie Lycée (futur Lycée Ermesinde) intégreront les nouveaux bâtiments scolaires à Mersch. A la rentrée 2012-2013, l'école de la 2e chance s'installera à Hollerich, dans les infrastructures actuelles du Neie Lycée.

#### **Département ministériel des Sports**

Les deux prochaines années seront marquées par des événements sportifs extraordinaires. En 2012 auront lieu les Jeux Olympiques d'été à Londres ainsi que les festivités pour le Centenaire du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. En 2013, les Jeux des Petits Etats d'Europe seront organisés pour la deuxième fois au Luxembourg. Ces trois manifestations nécessitent un appui renforcé au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois d'abord sur le plan financier, mais aussi au niveau du personnel par une mise à disposition d'un poste à durée déterminée dès 2012.

Parallèlement à ces efforts particuliers pour l'organisme fédérateur, les appuis directs aux fédérations pour le recrutement de personnel administratif et technique, pour la promotion du sport d'élite et l'encouragement du bénévolat sont continués, voire développés.

Le Gouvernement ayant approuvé le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen », les premiers fonds sont inscrits au budget pour la concrétisation des différentes mesures figurant dans les six centres d'intérêts. Avec la création d'un poste de coordinateur, les efforts des six ministères pourront être agencés au mieux dans l'intérêt de la promotion d'une nutrition saine et des activités sportives supplémentaires de la population.

Une majoration des crédits pour le service médico-sportif permet de perfectionner l'examen normal par un électrocardiogramme au repos. Des anomalies au niveau du cœur peuvent ainsi être décelées dès l'adolescence et les sportifs orientés vers des disciplines moins contraignantes. En l'année olympique sont également intensifiées les mesures de lutte antidopage.

Ensemble avec le CRP-Santé sont continués les projets de recherche pluriannuels dans le domaine du sport dans l'intérêt d'une prévention des blessures ainsi que pour optimiser l'entraînement des sportifs de haut niveau.

L'avant-projet de loi pour la création d'un lycée des sports sera soumis prochainement au Conseil de Gouvernement. Dans l'attente de la base légale pour la structure « sports-études », les apports nécessaires pour un encadrement optimal des élèves sont garantis par le biais de l'Institut national des sports, de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports et du service médico-sportif.

Le crédit pour le fonctionnement des centres nationaux est majoré pour tenir compte des frais de location additionnels de la patinoire à Luxembourg-Kockelscheuer, ainsi que de l'ouverture des nouveaux centres de quilles à Pétange et de boules à Belvaux-Metzerlach.

L'effort particulier d'économies réalisé au niveau du fonctionnement du Centre national sportif et culturel est poursuivi en 2012. En effet, compte tenu des recettes propres de la Coque, la participation aux frais de fonctionnement du Centre national sportif et culturel n'est que légèrement adaptée de 6,2 à 6,425 millions euros. Comme pour les années précédentes, les ressources de la Coque lui permettent de prendre elle-même à charge les frais d'amortissement et de remplacement de matériel désuet.

Le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 a établi une deuxième liste de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal. Certains projets ont pris du retard dans leur exécution et les aides peuvent être décalées dans le temps. La cinquième alimentation peut ainsi être réduite à 14,0 millions euros sachant que les enveloppes des deux années subséquentes doivent être augmentées en conséquence.

## 12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 12.0 - Famille . . . . .</i>	22.495.113	23.275.879	13.424.504
<i>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</i>	211.483.882	221.422.135	286.707.003
<i>Section 12.2 - Solidarité . . . . .</i>	17.418.396	24.068.055	9.546.241
<i>Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i>	19.402.010	20.098.959	22.351.990
<i>Section 12.4 - Fonds national de solidarité . . . . .</i>	262.683.436	294.883.563	310.543.082
<i>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales . . . . .</i>	1.095.152.071	1.081.878.569	1.033.323.007
<i>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .</i>	5.754.448	6.157.591	6.266.691
<i>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées . . . . .</i>	8.916.739	9.745.518	10.266.155
<i>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . . .</i>	5.837.054	5.952.877	7.157.983
<i>Section 12.9 - Service national d'actions sociales . . . . .</i>	3.863.350	4.073.547	4.386.515
<i>Section 13.0 - Office national de l'enfance . . . . .</i>	43.758.785	50.563.897	64.318.520
<i>Section 13.1 - Service national de la jeunesse . . . . .</i>	6.561.022	8.411.161	8.870.649
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	1.703.326.306	1.750.531.751	1.777.162.340
<i>Section 42.0 - Famille . . . . .</i>	66.048.433	67.102.000	67.620.000
<i>Section 42.2 - Solidarité . . . . .</i>	-	100	100
<i>Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i>	14.240	-	31.300
<i>Section 42.4 - Fonds national de solidarité . . . . .</i>	18.100	8.011	28.227
<i>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales. . . . .</i>	3.410.399	2.046.000	1.430.950
<i>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .</i>	49.426	35.750	57.541
<i>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . . .</i>	35.137	12.000	37.000
<i>Section 42.9 - Service national d'action sociale . . . . .</i>	-	1.000	1.000
<i>Section 43.0 - Office national de l'enfance . . . . .</i>	5.881	17.500	5.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	69.581.616	69.222.361	69.211.118
<i>Total général . . . . .</i>	1.772.907.922	1.819.754.112	1.846.373.458

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget 2012 du département de la Famille et de l'Intégration est caractérisé par une augmentation générale modérée de près de 1,5 %, où l'accent a été mis en tout premier lieu tant sur la mise en place définitive et l'extension des nouvelles mesures en matière d'encadrement des enfants et des jeunes, que, suite à l'introduction de la nouvelle législation, sur le réajustement des crédits relatifs à la solidarité/ nouveaux offices sociaux. De même la politique, démarrée en 2011, d'analyser chaque crédit quant à son besoin et son envergure, afin de mieux cadrer les dépenses et le cas échéant de réaliser des économies, a été continuée lors de l'établissement du projet de budget 2012.

D'un autre côté, tout comme pour 2011, il a été soigneusement veillé à inscrire les fonds nécessaires ou même à augmenter, le cas échéant même substantiellement, certains crédits pour démarrer, améliorer ou

perfectionner des mesures indispensables, tant au soutien d'initiatives en faveur de groupes de la population, qui, sans ce soutien, ne parviendraient pas à vivre au même niveau que l'ensemble de la population (enfants, jeunes en détresse, personnes handicapées...etc.), qu'à l'organisation et à l'extension des diverses mesures d'encadrement d'enfants et de jeunes dont les parents travaillent tous les deux (maisons relais, chèques service...).

Relevons les modifications essentielles :

En ce qui concerne les crédits du Fonds national de Solidarité, qui, au total augmentent de plus de 5%, relevons en premier lieu le revenu minimum garanti dont le montant devrait progresser de quelques 3,94% de 144.310.418 €, à 149.810.608 €.

De même l'allocation de vie chère accuse une nouvelle progression, certes moins importante qu'en 2011, mais toujours significative de plus 8,19%, de 34.991.000 € à 37.858.500 €.

Les autres crédits du Fonds restent soit stables, soient diminuent même, ce qui est notamment le cas pour la participation de l'Etat aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique qui régresse d'un demi pourcent.

Quant aux crédits de la Caisse nationale des prestations familiales, certains, dont notamment la contribution de l'Etat au financement des allocations familiales, ainsi que la prise en charge par l'Etat du boni pour enfants augmentent, alors que d'autres crédits continuent à accuser des régressions suite aux modifications de la législation afférente.

Le développement des nouvelles mesures en matière d'encadrement de l'enfance et le fort déploiement des infrastructures et services « éducation et accueil pour enfants », fait évoluer les crédits en conséquence.

Ainsi la participation de l'Etat en matière de chèques service accueil augmente de 71,43%, soit de 20 millions d'euros. Parallèlement les crédits concernant les frais de fonctionnement des structures d'éducation et d'accueil évoluent de quelques 39 millions d'euros.

Dans le même domaine la mise en place progressive de l'Office national de l'Enfance et de ses instruments permet de participer au financement de toutes les prestations prévues dans la loi et les règlements portant sur l'aide à l'enfance et la famille. Sont ainsi prévus aussi bien les crédits relatifs aux forfaits mensuels et journaliers (anciennes conventions) que ceux relatifs aux forfaits horaires.

Dans ce contexte, citons également la mise à disposition des crédits nécessaires pour assurer la participation de l'Etat aux coûts de 3 postes indispensables à la création d'un « Refuge pour Mineurs » (Centre de crise et d'accompagnement pour jeunes).

Enfin, dans le domaine de la politique en faveur de la jeunesse deux nouvelles initiatives ont trouvé leur répercussion dans le projet de budget 2012.

A l'instar de ce qui est prévu dans les domaines du sport ou de la musique, certains frais d'assurance pourront désormais être remboursés aux assurances des organisations de jeunesse bénévoles.

Dans le même ordre d'idées le ministère a prévu un crédit de 75 000.- euros permettant une prise en charge sous forme de remboursement des frais de formation aux jeunes ayant terminé leur formation d'animateur ou d'aide animateur et ayant fait preuve d'un engagement bénévole d'une année au moins.

## 14 et 44 – Ministère de la Santé

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé . . . . .</i>	39.720.688	44.310.935	46.501.976
<i>Section 14.1 - Direction de la santé . . . . .</i>	19.871.552	21.372.935	23.158.597
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	18.846.781	20.088.503	21.978.744
<i>Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .</i>	2.539.449	2.718.729	2.655.609
<i>Total des dépenses courantes. . . . .</i>	<i>80.978.470</i>	<i>88.491.102</i>	<i>94.294.926</i>
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé . . . . .</i>	790	2.000	178.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé . . . . .</i>	159.528	261.200	291.710
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	1.164.302	1.166.722	1.173.700
<i>Section 44.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .</i>	241.178	210.000	240.000
<i>Section 44.4 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques . . . . .</i>	40.282.270	41.670.600	41.502.200
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	<i>41.848.068</i>	<i>43.310.522</i>	<i>43.385.610</i>
<i>Total général . . . . .</i>	<i>122.826.538</i>	<i>131.801.624</i>	<i>137.680.536</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits inscrits au budget du Ministère de la santé sont comme dans le passé destinés, à côté des missions et obligations de santé publique lui dévolues par le législateur, à la mise en place de programmes et d'interventions en faveur de la promotion de la santé, de la prévention et l'adaptation permanente du système de soins aux besoins fixés dans le cadre du programme gouvernemental 2009 – 2014.

Dans le contexte de l'initiative « Vers un Plan national Santé », un réseau intégré d'acteurs et de partenaires du terrain est en train d'élaborer un Programme National Santé au Grand-Duché de Luxembourg et de mettre d'ores et déjà en œuvre une importante panoplie d'actions et de projets de ce nouveau concept national en matière de santé publique.

Pour l'exercice 2012 vient s'ajouter un programme national de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes femmes de moins de 25 ans.

En ce qui concerne la lutte contre le SIDA, le nouveau programme d'actions renforcé sera mis en œuvre.

Suite au vote de la loi portant réforme du système de soins de santé, le Ministère de la Santé est en charge de mettre en œuvre plusieurs dispositions et volets y prévus en matière :

- de planification hospitalière ;
- de documentation de l'activité médicale et d'amélioration de la qualité de la prise en charge dans les hôpitaux ;
- de création de centres de compétences et de chirurgie ambulatoire ;
- d'élaboration du concept du médecin référent pour la prise en charge intégrée du patient et du médecin coordinateur pour mieux coordonner l'activité médicale en milieu hospitalier ;
- de mise en place d'un système de substitution des médicaments.

La création de L'Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé va favoriser par le biais de la mise en place de structures modernes et efficaces le partage des données médicales et la création d'un dossier patient de soins partagé.

Dans le cadre de la médecine du travail, une évaluation des activités menées au cours des quinze dernières années sera dressée en vue d'une réforme/structuration en collaboration de tous les acteurs concernés.

La réforme de la médecine scolaire mettant l'accent sur la santé scolaire sera mise en œuvre.

Les préparations en vue de la réalisation d'un registre national des cancers seront finalisées.

## 15 et 45 – Ministère du Logement

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 15.0 - Logement</i> .....	53.542.326	46.346.912	49.737.518
<i>Section 45.0 - Logement</i> .....	69.996.215	72.674.186	76.961.720
<i>Total général</i> .....	123.538.541	119.021.098	126.699.238

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le Ministre du Logement entend utiliser le budget qui lui sera alloué en 2012 pour poursuivre, respectivement mettre en place un certain nombre de dispositifs ayant pour but la lutte contre la pénurie de logements résultant notamment de la rareté des terrains à bâtir due à une forte croissance démographique.

Depuis de nombreuses années, les aides individuelles au logement sont un important soutien aux ménages qui souhaitent accéder à la propriété mais qui ne peuvent pas le faire par leurs propres moyens à cause de leur situation financière et familiale. Ces aides individuelles, composées d'un éventail de mesures (dont les primes d'acquisition et de construction, les primes d'amélioration de logements anciens, et surtout la subvention d'intérêt, ainsi que la bonification d'intérêt) représentent pour l'exercice budgétaire 2012 près de 47% du projet de budget total du Ministère du Logement. Les crédits alloués aux aides individuelles en 2012 tiennent compte d'éléments tels que la hausse des taux d'intérêt due à la reprise économique et la très prochaine requalification de la subvention d'intérêt.

En ce qui concerne les aides aux promoteurs publics (c.à.d. les communes, le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché), le projet de budget prévoit un montant total de quelque 37 millions d'euros, ce qui correspond à une progression d'un peu plus de 23% par rapport au budget voté en 2011. Les promoteurs publics disposeront ainsi de moyens financiers plus importants pour stimuler l'offre de logements dans le cadre du 9ème programme pluriannuel de construction d'ensembles en vigueur depuis mars 2010.

Une autre mesure phare de la politique de logement du gouvernement est le pacte logement. Il s'agit d'une convention passée entre l'Etat et les communes par laquelle les deux entités se partagent la responsabilité pour la réalisation du droit à un logement convenable des citoyens. L'Etat et les communes doivent unir leurs efforts afin de palier aux carences existantes dans le domaine de l'immobilier. Les communes s'engagent à contribuer activement à la création de nouveaux logements et en contrepartie l'Etat participera aux frais liés à la création des infrastructures requises. D'autres axes du pacte logement sont le droit d'emphytéose et le droit de superficie, le droit de préemption sur certains terrains disponibles et certaines mesures fiscales et administratives destinées au logement des personnes qui ne sont pas occupés ou utilisés effectivement à cette fin.

Enfin, le Conseil de Gouvernement a défini il y a quelques mois les grandes lignes du paquet logement composé d'un ensemble de 21 mesures s'inscrivant dans le développement durable du pays, avec des objectifs sociaux, économiques et écologiques. Cet ensemble de mesures vise notamment à créer plus de logements pour les habitants du pays, même ceux qui ne disposent que d'un revenu modeste. Il faut en outre réduire la consommation énergétique, en assainissant par exemple des maisons anciennes et en utilisant des énergies renouvelables. Le projet de budget 2012 prévoit les frais d'études et d'expert indispensables à l'élaboration et surtout à la mise en place de certaines de ces mesures.

## 16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .</i>	2.630.938	3.073.514	3.855.907
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi. . . . .</i>	16.643.577	17.472.755	19.996.161
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines. . . . .</i>	8.879.057	8.966.980	9.119.822
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail. . . . .</i>	281.296	267.952	285.875
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi. . . . .</i>	178.532.490	311.676.392	348.506.947
<i>Section 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés. . . . .</i>	33.940.981	41.405.171	45.073.184
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	240.908.339	382.862.764	426.837.896
<i>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .</i>	35.450	-	18.000
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi. . . . .</i>	54.015	75.000	148.100
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .</i>	156.522	138.000	138.000
<i>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés. . . . .</i>	41.755	54.614	20.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	287.742	267.614	324.100
<i>Total général . . . . .</i>	241.196.081	383.130.378	427.161.996

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une certaine mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financé par le biais du fonds pour l'emploi.

Vu les spécificités de notre marché du travail national, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continuent à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines qui seront régulièrement mises en causes en vue d'une efficacité accrue.

Outre l'adaptation spécifique des mesures visant les travailleurs non qualifiés qui resteront le problème structurel principal du marché de l'emploi luxembourgeois, le Gouvernement ciblera son action sur les jeunes diplômés qui risquent aussi de se retrouver actuellement plus longtemps au chômage.

Dans ce contexte il faut donc signaler que 2012 sera l'année où un certain nombre de mesures de lutte contre le chômage des jeunes telles que CIE-EP, CIE, CAE, devront montrer leur efficacité après leur évaluation fin 2011.

Le maintien dans l'emploi continuera d'organiser en douceur, dans les entreprises qui éprouvent encore des difficultés, la transition des salariés sur le marché de l'emploi.

Le Ministère du Travail et de l'Emploi a comme préoccupation primordiale la réalisation du plein emploi et utilisera tous les moyens du fonds pour l'emploi pour éviter d'une part aux salariés de se retrouver en situation précaire et d'autre part pour augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi.

### **Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du fonds pour l'emploi :**

Outre les mesures de lutte contre le chômage des jeunes évoquées plus haut, les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués ce d'autant plus que la loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du plein emploi et complétant 1. le livre V du Code du Travail par un Titre IX nouveau et 2. l'article 631-2 du Code du Travail fixe le cadre légal en la matière.

Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun, la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible. La finalité des initiatives est double : servir de structure définitive d'accueil et d'occupation pour une population qui est très éloignée du marché du travail normal et servir d'institutions assumant la formation et l'encadrement des demandeurs d'emploi pour lesquels une entrée sur le premier marché du travail est concevable.

En 2012, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2011, continuera à afficher ses effets au niveau du fonds de l'emploi par une croissance largement supérieure à la moyenne des frais des personnes reclassées.

Le suivi des personnes en reclassement externe sera renforcé.

Les différentes mesures en faveur de l'emploi continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes au fonds pour l'emploi alors que les principes de la politique d'activation des demandeurs d'emploi contenus dans la loi tripartite du 22 décembre 2006 sont maintenus voire renforcés.

### Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :

La création d'un Observatoire du marché de l'emploi devrait permettre le lancement d'enquêtes et d'études, le traitement de données administratives pour réaliser des études sur les déterminants et les caractéristiques du marché de l'emploi actuel mais aussi de façon prospective. Le projet sera cofinancé par la Fonds social européen à hauteur de 50%.

Pour la section 16.5 la progression provient principalement de l'augmentation de la participation de l'Etat au salaire des personnes handicapées et/ou accidentées de la vie.

## 17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
<i>Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales</i>	107.778	154.742	221.255
<i>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</i>	4.363.870	4.663.691	5.665.964
<i>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</i>	4.949.646	5.029.531	5.756.824
<i>Section 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</i>	2.203.906	2.181.835	2.337.792
<i>Section 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale</i>	427.900	438.316	462.368
<i>Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance - Caisse nationale de santé</i>	977.512.568	1.012.248.828	1.092.823.136
<i>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</i>	5.247.696	5.179.337	5.079.274
<i>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</i>	60.475	58.959	59.081
<i>Section 17.8- Mutualité des employeurs</i>	-	-	25.000.000
<i>Section 18.0 - Assurance pension contributive</i>	1.169.916.560	1.214.816.253	1.303.014.657
<i>Section 18.1 - Assurance accidents</i>	6.856.297	6.134.108	40.421.624
<i>Section 18.2 - Dommages de guerre corporels</i>	3.662.492	3.596.865	3.141.616
<i>Total des dépenses courantes</i>	2.175.309.188	2.254.502.465	2.483.983.591
<i>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</i>	326.000	202.000	218.000
<i>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</i>	14.569	15.482	33.749
<i>Section 47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</i>	159.253	30.100	48.150
<i>Section 47.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale</i>	-	2.500	3.000
<i>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</i>	5.879	36.000	36.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	505.701	286.082	338.899
<i>Total général</i>	2.175.814.889	2.254.788.547	2.484.322.490

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Dans les domaines de la sécurité sociale l'intervention budgétaire de l'Etat dépend en grande partie de la progression de la masse salariale cotisable. La participation financière de l'Etat au financement de l'assurance pension concerne essentiellement la prise en charge d'un tiers des cotisations du régime. En matière d'assurance maladie, la loi du 17 décembre 2010 fixe la participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité à 40% des cotisations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 la contribution annuelle de l'Etat au financement de l'assurance dépendance est fixée à cent quarante millions d'euros. En considération des contraintes financières à laquelle l'assurance dépendance devra faire face à moyen et à long terme en raison de l'évolution démographique, il a été décidé de

fixer la contribution à charge de l'Etat pour l'exercice 2012 à 35% des dépenses totales de l'assurance dépendance et pour l'exercice 2013 à 40%.

Conformément à une disposition transitoire inscrite à l'article 14 de la loi du 17 décembre 2010 susvisée, un crédit de 20 millions d'euros est inscrit à la section 17.5 Assurance maladie-maternité-dépendance-Caisse nationale de santé en vue de compenser de façon forfaitaire les charges supplémentaires incombant à la Caisse nationale de santé du fait de l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie-maternité.

Au cours de la réunion bi-partite du 15 décembre 2010 entre le Gouvernement et l'UEL, il a été convenu de neutraliser la hausse de 1,9% du salaire social minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2011 moyennant le versement au cours des exercices 2011 à 2015 d'un montant estimé à 25 millions d'euros par an à la Mutualité des employeurs.

Lors de la même réunion bi-partite il a été retenu entre le Gouvernement et l'UEL qu'un montant annuel de 17 millions d'euros sera versé par l'Etat pour les exercices 2011 et 2012. En l'absence d'un crédit budgétaire permettant de liquider cette contribution exceptionnelle de l'Etat pour l'exercice 2011, un crédit afférent a été inscrit au budget de l'exercice 2012. Un montant de 34, 4 millions d'euros figure à la section 18.1 Assurance accidents.

### 19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2010	2011	2012
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .</i>	6.184.717	5.228.873	5.701.181
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	24.897.325	13.739.747	13.596.250
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	15.113.589	15.843.048	16.289.462
<i>Section 19.3 - Sylviculture . . . . .</i>	3.075.504	3.185.928	3.433.600
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	4.192.409	4.595.394	5.045.243
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	6.286.428	6.607.643	6.718.696
<i>Section 19.6 - Viticulture . . . . .</i>	3.778.463	3.809.599	3.878.482
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	63.528.435	53.010.232	54.662.914
<i>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .</i>	62.865	46.000	96.000
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	55.150.000	57.001.000	57.001.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	390.876	364.727	370.000
<i>Section 49.3 - Sylviculture . . . . .</i>	1.517.900	1.454.000	1.392.000
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	3.538	10.600	26.920
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	232.413	410.000	314.500
<i>Section 49.6 - Viticulture . . . . .</i>	106.302	88.477	115.100
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	57.463.894	59.374.804	59.315.520
<i>Total général . . . . .</i>	120.992.329	112.385.036	113.978.434

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les mauvaises conditions météorologiques du printemps et de l'été 2011 ont profondément marqué la situation économique de nos exploitations agricoles. Le secteur agricole a subi des pertes de récoltes et de revenus importants. Fait qui a démontré à nouveau la situation précaire du secteur agricole face à des éléments qui se substituent à toute influence humaine. C'est dans ce contexte que les mesures d'encouragement de la part du département favorisant la conclusion d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus subies par les exploitations agricoles en cas de calamités naturelles et d'épizooties démontrent leur bien fondé et seront donc poursuivies.

Tout comme déjà pour 2010, le département de l'agriculture a analysé, ensemble avec les acteurs responsables du secteur, cette situation difficile afin de dégager des pistes de soutien. Dans ce contexte, le présent projet de budget entend continuer une partie des mesures de soutien.

Ainsi, le Gouvernement entend réaffirmer son engagement pour le secteur agricole et ainsi souligner son importance sur le plan économique, social, environnemental et socioculturel.

La loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural, basée sur le plan de développement rural pour la période 2007 - 2013 définissant les lignes directrices de la politique agricole luxembourgeoise, continue à rester déterminante pour la politique agricole en matière d'aides publiques pour les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. La susdite loi entrant dans sa dernière ligne droite, le département de l'agriculture entamera, en 2012, les démarches nécessaires en vue de l'élaboration d'un plan de développement rural conformément aux directives communautaires en la matière. Ce plan de développement servira de base à l'élaboration de la nouvelle loi agraire pour la prochaine période de programmation 2014 – 2020, pour assurer des mesures d'accompagnement et de soutien aussi bien aux investissements réalisés par les exploitations individuelles que sa stratégie d'accompagnement du secteur agroalimentaire. La survie de l'industrie agroalimentaire reste indispensable pour sauvegarder la transformation des produits agricoles dans des conditions allant de pair avec les standards de qualité promus par le ministère.

Le passé nous a permis de constater qu'il ne suffit pas de produire des produits de qualité mais qu'il est devenu primordial de sensibiliser et d'informer le consommateur pour l'inciter à consommer ces produits. C'est dans cet ordre d'idées que le département a regroupé et augmenté ses moyens budgétaires prévus pour mieux pouvoir cibler les actions de promotion en faveur de ces produits. Dans ce contexte il ne faut pas perdre de vue que la traçabilité et la sécurité alimentaire restent un argument de vente important.

Le département de l'agriculture continuera également ses efforts prévus par le plan d'action national pour le secteur de l'agriculture biologique luxembourgeoise en vue de lui permettre d'atteindre un niveau satisfaisant.

Dans le secteur viticole, le département continuera ses efforts pour aider à améliorer la qualité des vins, à diversifier l'offre et à intensifier la promotion de nos produits viticoles afin d'améliorer la performance de ce secteur économique important pour la région mosellane. Aussi, la poursuite du remembrement viticole, le renforcement du soutien aux reprises d'exploitations par de jeunes viticulteurs et l'intensification de la promotion des produits viticoles afin d'améliorer la performance de ce secteur économique important pour la région mosellane restent des points d'intérêt importants.

Le potentiel socio-économique assigné à la forêt nécessite des mesures tant de protection que d'exploitation de ces forêts. Ceci n'est possible que par le biais d'une certification durable. Aussi, le département entend-il assister les services de conseil de gestion des forêts privées et faire réaliser des études ciblées dans ce domaine.

L'Office National du Remembrement continuera à apporter sa collaboration pour l'amélioration des conditions de revenu et de travail par la restructuration des biens fonciers des exploitations agricoles et viticoles.

Finalement, le département veillera à continuer ses efforts dans le cadre du développement rural et de l'initiative LEADER.

## 20 et 21 / 50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
Section 20.0 - Dépenses générales . . . . .	860 384	1 512 600	1 082 400
Section 20.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)	3 244 961	3 479 027	3 964 466
Section 20.2 - Protection de l'environnement. . . . .	7 589 080	7 167 197	7 107 596
Section 20.3 - Administration de l'environnement. . . . .	14 613 428	20 714 580	21 325 945
Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts . . . . .	31 030 849	32 945 825	34 409 336
Section 20.5 - Transports.- dépenses générales . . . . .	953 343	1 027 608	1 161 992
Section 20.6 - Circulation et sécurité routières . . . . .	7 965 898	8 043 435	8 760 725
Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires . . . . .	635 881 079	640 395 472	666 243 256
Section 20.8 - Administration des enquêtes techniques . . . . .	115 054	302 038	432 139
Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux . . . . .	2 496 543	2 957 453	3 229 923
Section 21.0 - Direction de l'Aviation civile . . . . .	3 971 642	3 954 902	4 951 862
Section 21.1 - Administration de la navigation aérienne . . . . .	28 555 104	27 608 253	23 616 559
Section 21.2 - Garage du gouvernement . . . . .	495 153	511 413	512 313
Section 21.3 - Aéroports et transports aériens . . . . .	13 653 233	17 451 734	18 794 000
Section 21.4 - Administration des chemins de fer . . . . .	1 568 582	2 360 753	2 731 920
Section 21.5 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	5 041 964	6 066 095	21 129 095
Section 21.6 - Ponts et chaussées . . . . .	76 816 793	78 616 224	83 925 633
Section 21.7 - Fonds d'investissements publics . . . . .	26 422 113	25 915 156	26 166 116
Section 21.8 - Bâtiments publics . . . . .	13 424 248	14 244 119	14 820 786
Section 21.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	16 161 748	17 266 100	16 529 683
<b>Total des dépenses courantes . . . . .</b>	<b>890 861 199</b>	<b>912 539 984</b>	<b>960 895 745</b>
Section 50.0 - Dépenses générales . . . . .	8 352	56 000	28 000
Section 50.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)	78 867	59 000	59 000
Section 50.2 - Protection de l'environnement. . . . .	19 994 513	19 844 000	14 459 800
Section 50.3 - Administration de l'environnement. . . . .	9 534 344	9 389 000	9 752 000
Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts . . . . .	276 031	340 800	360 000
Section 50.5 - Transports.- dépenses générales . . . . .	23 630	32 500	18 000
Section 50.6 - Circulation et sécurité routières . . . . .	526 425	6 758 400	5 446 240
Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires . . . . .	20 502 500	13 800 000	14 300 000
Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques . . . . .	2 834	5 000	5 100
Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux . . . . .	317 766	287 000	279 610
Section 51.0 - Direction de l'Aviation civile . . . . .	1 438	1 400	400
Section 51.2 - Garage du gouvernement . . . . .	323 543	240 000	264 315
Section 51.3 - Aéroports et transports aériens . . . . .	611 471	1 745 000	1 745 000
Section 51.4 - Administration des chemins de fer . . . . .	37 990	700 515	36 590
Section 51.5 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	28 625	50 100	232 100
Section 51.6 - Ponts et chaussées. . . . .	77 240 031	79 732 500	62 318 119
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics . . . . .	208 981 796	217 700 000	193 850 000
Section 51.8 - Bâtiments publics. . . . .	10 908 323	10 338 000	9 055 600
Section 51.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	5 554 107	9 171 000	8 500 000
<b>Total des dépenses en capital . . . . .</b>	<b>354 952 586</b>	<b>370 250 215</b>	<b>320 709 874</b>
<b>Total général . . . . .</b>	<b>1 245 813 785</b>	<b>1 282 790 199</b>	<b>1 281 605 619</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### **Département de l'Aménagement du territoire**

Le Département de l'Aménagement du territoire poursuit prioritairement la finalisation des plans sectoriels "Transports", "Zones d'activités économiques", "Logement" et "Grands ensembles paysagers" et le travail dans les aires de coopérations avec les communes, p.ex. la Nordstad.

Les parcs naturels existants et la nouvelle initiative d'un parc naturel Müllerthal sont soutenus. La nouvelle période de programmation de l'Observatoire en réseau de l'Aménagement du territoire Européen (Espo – Orate) est en cours depuis 2007.

### **Département des Travaux publics**

Les crédits dont dispose le département des Travaux Publics reflètent la politique du Gouvernement en matière de travaux publics.

Parmi les dépenses courantes du département des Travaux Publics, il y a lieu de noter que l'augmentation des dépenses autres que de personnel s'explique notamment par l'augmentation du crédit de paiement des dépenses à prendre en charge par l'Etat dans le cadre de la construction du Lycée Ermesinde (Neie Lycée) et du Lycée technique pour professions de Santé réalisés par le biais d'un partenariat public-privé ainsi que par l'augmentation des charges d'intérêt dus par l'Etat au Fonds Belval pour le préfinancement des investissements décidés par l'Etat.

A noter aussi l'augmentation des dépenses liées au service d'hiver de l'administration des Ponts et Chaussées, ceci afin de permettre de couvrir ces dépenses sans devoir passer par un dépassement du crédit de paiement.

Les dépenses en capital servent à mettre en œuvre la politique d'investissement du Gouvernement telle que définie dans la déclaration gouvernementale et dont le rôle moteur revient au département des Travaux Publics.

Pour ce qui est des dépenses générales du budget en capital du département des Travaux Publics, il convient de rappeler que la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois d'autorisation respectives. Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006 et des frais d'études du projet initial des Archives nationales en 2008, aucun remboursement n'est actuellement prévu pour 2012. Toutefois, le montant du crédit en question serait à adapter, le cas échéant, en fonction d'une consolidation plus rapide des prêts que celle actuellement prévue. Ceci vaut plus spécialement pour la salle de musique amplifiée « Rockhal ».

A noter dans ce contexte l'inscription dans le projet de budget de l'exercice 2012 d'un nouvel article budgétaire afin de permettre à l'Etat de faire réaliser un entretien constructif dans les immeubles réalisés par le Fonds Belval pour le compte de l'Etat mais dont ce dernier n'est pas encore propriétaire. Il s'agit pour l'exercice 2012 du bâtiment du Centre de musiques amplifiées (Rockhal).

La diminution des dépenses d'investissements de l'administration des Ponts et Chaussées s'explique en majeure partie par le rééchelonnement des dépenses pour la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport en exécution de la loi du 22 décembre 2004, ainsi que de celles relatives aux travaux concernant la revalorisation du site de Höhenhof en exécution de la loi du 14 juillet 2005.

A l'instar des exercices budgétaires précédents, la diminution des moyens budgétaires proposés aux articles concernant les routes nationales (51.6.73.010), les chemins repris (51.6.73.011), les ouvrages d'art routiers (51.6.73.013), les couloirs pour bus (51.6.73.016) et les pistes cyclables (51.6.73.061) s'explique par la décision de financer à partir de 2010 les nouveaux projets à charge du fonds des routes (loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes).

Les crédits inscrits aux sections budgétaires intitulées « dépenses générales » et « compétences communes » de l'administration des Bâtiments Publics sont proposés dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels non pris en charge par le fonds d'entretien et de rénovation ainsi que dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers et d'équipements spéciaux.

A noter dans ce contexte la diminution des crédits budgétaires relatifs aux travaux de construction, de transformation et de remise en état des bâtiments loués aux institutions nationales, qui s'explique par la prise en charge par le biais du fonds d'investissements publics administratifs des travaux de mise en conformité des installations techniques du bâtiment Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg.

Côté fonds spéciaux du département des Travaux Publics, l'on note que dans le domaine de la grande voirie de communication, les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours dont notamment la route du Nord, la liaison Micheville, le projet CITA et l'entretien lourd de la grande voirie et à commencer différents projets d'envergure comme le ban de Gasperich, l'échangeur de Burange ainsi que le pont provisoire dédoublant le Pont Adolphe à Luxembourg-Ville. Seront également financés par le fonds des routes les nouveaux projets du domaine de la voirie normale jadis réalisés par le biais des crédits du budget des dépenses en capital.

Les dépenses du fonds pour la loi de garantie serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

Les dépenses des fonds d'investissements publics de la période 2011-2015 serviront à terminer les projets en cours de réalisation et à transposer dans la réalité le programme fixé dans la déclaration gouvernementale dont les priorités continuent à se situer au niveau des infrastructures scolaires, notamment celles visées par le plan sectoriel lycées, et des infrastructures européennes.

Le fonds d'entretien et de rénovation créé par la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (article 40) a pour objectif d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

L'on constate que le parc immobilier de l'Etat augmente chaque année de façon substantielle. A côté de l'entretien normal, des fonds importants seront nécessaires pour assurer l'assainissement énergétique des bâtiments.

### **Département de l'environnement**

#### **Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

Le programme gouvernemental identifie les mesures principales en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs et de la promotion des économies d'énergie. La COP-17 qui aura lieu en décembre 2011 à Durban constituera une étape importante vers un nouvel accord global en matière de lutte contre le changement climatique. Les actions suivantes sont prévues pour l'année 2012 :

- Suite à la COP-17, préparation pour la période post-Kyoto avec évaluation des potentiels de réduction pour 2020 et 2030, inventaires et projections des émissions. Préparation des discussions sur l'effort à fournir au niveau national, en cas de passage de l'objectif communautaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% à 30% en 2020 par rapport aux niveaux de 1990;
- Suite à sa finalisation en décembre 2011, mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> plan d'action national en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; en parallèle, la stratégie d'adaptation au changement climatique sera complétée par des chapitres supplémentaires dédiés notamment à la santé. Ces travaux s'insèrent dans le contexte du « partenariat pour l'environnement et le climat », processus de concertation entre représentants du gouvernement, des syndicats, du patronat, du Syvicol et des ONGs;
- Mise en œuvre du pacte climat (pacte de collaboration avec les communes) dans le cadre duquel l'Etat subventionne les communes qui s'engageant à mettre en œuvre sur leur territoire un programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre sanctionné par l'attribution d'une certification (« European Energy Award »);
- Poursuite et réarticulation du régime de subsides à l'acquisition de voitures à faibles émissions de gaz à effet de serre et de voitures électriques;

- Poursuite et éventuel réagencement des régimes d'aides en matière de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics avec projets-pilote;
- Diverses campagnes d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie;
- Appui financier MyEnergy, conseil en énergie;
- Acquisition de crédits d'émission pour les périodes Kyoto et post-Kyoto.

### **Elaboration du Plan national pour un Développement Durable**

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national. Ce Plan national pour un développement durable a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 26 novembre 2010. La loi citée ci-dessus stipule dans ce même article que le plan fournisse des indicateurs sociaux, économiques et écologiques à respecter dans les diverses catégories.

L'article 14 de la loi sous rubrique retient que soit établi un rapport sur la mise en œuvre du développement durable tous les deux ans.

### **Mise en œuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature**

Le premier plan national concernant la protection de la nature, adopté par le Gouvernement en Conseil en mai 2007, se fixe deux objectifs stratégiques : 1. Enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, 2. Protection des paysages et des services et processus écosystémiques, ainsi que 7 cibles spécifiques à atteindre. La réalisation des mesures prévues par le PNPN vont bon train comme en témoigne le rapport de l'observatoire de l'environnement naturel. Les données du cadastre des biotopes seront mises à disposition des acteurs concernés sous forme d'une banque de données interactive. Des inventaires supplémentaires devront être réalisés en 2012 et 2013 pour répondre aux exigences de reporting de l'UE dans le cadre de l'article 17 de la directive « Habitats ». Les données du cadastre des biotopes serviront également à l'évaluation scientifique de la Déclaration d'intention générale de 1981, telle que prévue par le PNPN.

2012 marquera également la continuation du suivi scientifique permanent de la diversité biologique, permettant notamment de répondre aux exigences de reporting prévues par les directives « Oiseaux » et « Habitats ». L'élaboration de ce rapport devra être entamée en 2012. L'élaboration des plans de gestion pour les zones Natura 2000 sera reprise sur base d'un cahier des charges révisé.

La révision du PNPN sera finalisée en 2012, qui devra tenir compte notamment du nouveau plan stratégique pour la biodiversité prévu par la Convention sur la diversité biologique et le nouveau Plan d'action pour la biodiversité de l'Union européenne.

Une étude nationale d'évaluation de la valeur économique des services écosystémiques et de la biodiversité, telle que prévue par la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et la stratégie de l'UE sur la biodiversité sera réalisée.

Le plan sectoriel paysage sera adapté suite à l'enquête publique et finalisé en 2012.

Les moyens budgétaires, mis à disposition des stations biologiques, dans le cadre des conventions relatives au partenariat entre l'Etat les syndicats de communes, progresseront en 2012 selon les estimations du PNPN et en fonction des besoins réels suite à l'adhésion de nouvelles communes aux syndicats existants ou la création de nouveaux syndicats ou parcs naturels.

## **Département des transports**

### **1. Considérations générales**

Les crédits budgétaires pour 2012 tiennent compte des priorités du programme gouvernemental annexé à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, à savoir le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière.

Les crédits pour frais d'experts et d'études servent à mettre au point l'outil de planification qu'est le plan directeur sectoriel « Transports » et à développer des projets qui se dégagent de l'IVL et qui ont trait entre autres aux concepts de mobilité pour la « Nordstad », la Grande Région et les P&R. Pour 2012 il conviendra également d'adapter les lignes du réseau RGTR en prévision des travaux urbains majeurs prévus à Luxembourg-Centre.

Sur le plan intermodal (rail, route, navigation fluviale), les pistes en matière de transports combinés seront explorées de manière systématique.

## **2. Circulation et sécurité routières**

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière constitue une des préoccupations majeures en matière de politique des transports. Plusieurs crédits du budget des dépenses sont ainsi consacrés à l'effort de prévention des accidents de la circulation :

- les crédits pour financer les campagnes préventives contre les accidents de la circulation ;
- les crédits pour la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux ;
- les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières ;
- la participation étatique au financement des « Late Night Busses » censés jouer un rôle clef dans la prévention des accidents nocturnes pendant les fins de semaine.

L'année 2012 connaît la poursuite de la mise en pratique des mesures liées aux obligations découlant des nouveautés introduites par le législateur en matière des formations obligatoires pour les conducteurs professionnels de poids lourds, d'autocars et de bus. Le centre de formation à construire à Sanem constitue une pièce maîtresse pour la mise en pratique de ces mesures.

Conjointement avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, les efforts de sensibilisation dans l'enseignement post-primaire seront prioritairement poursuivis, avec en particulier le programme « Mobilité et Sécurité sur la Route » (MSR).

## **3. Transports publics**

Le Gouvernement entend faire des transports publics une véritable alternative à la voiture individuelle et atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25% en faveur des transports publics. L'évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation des services de transports publics traduit ainsi la nécessité de proposer une offre accrue de ces services permettant d'atteindre cet objectif.

L'adaptation de l'offre des services de transports publics aux besoins des usagers, et ce aussi bien au niveau de la capacité du matériel roulant qu'à celui des horaires et itinéraires des différentes lignes publiques, s'attachera en particulier à analyser les réseaux et les lignes en place en vue de mettre en œuvre les chaînes de mobilité efficaces prônées dans le programme gouvernemental. Ce concept est basé sur la complémentarité entre le réseau ferré, le tram et le bus, tout en prévoyant des noeuds d'échange à la périphérie de la capitale (gares périphériques et P&R). Les mesures y identifiées se rapportent, à côté du développement des transports en commun sur le plan national, également au raccordement du pays aux réseaux ferroviaires européens et à l'amélioration des transports publics régionaux transfrontaliers.

L'investissement soutenu dans les infrastructures de la Communauté des Transports pour affûter les outils d'analyse, de planification et d'information est indispensable pour la gestion et l'adaptation d'un réseau de transports publics national.

## **4. Infrastructures ferroviaires**

Le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. La mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction du viaduc Pulvermühle et d'un nouveau centre de remisage et de maintenance pour les CFL, seront poursuivis.

Le Gouvernement fera progresser notamment les projets suivants, qui sont en phase de planification en vue d'une réalisation rapprochée : gare périphérique Howald, nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, réaménagement de la gare d'Ettelbrück et de la ligne du Nord sur base du concept de mobilité « Nordstad » en élaboration, et, enfin, arrêt Pont rouge.

Un dernier aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du projet Eurocap-Rail du côté luxembourgeois bénéficiera en 2012 d'un traitement prioritaire.

### 5. Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

Dans le respect des intérêts des riverains, le Gouvernement veillera à un développement durable de l'aéroport. Le déploiement de mesures en matière de sécurité, de sûreté et de gestion environnementale sera poursuivi ensemble avec le partenaire lux-Airport et les autres acteurs utiles du site de l'Aéroport de Luxembourg.

## 22 et 52 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet de budget
Section 22.0 - Égalité des Chances . . . . .	10.103.126	11.021.429	12.571.002
Section 52.0 - Égalité des Chances . . . . .	2.242	9.000	-
<i>Total général</i> . . . . .	10.105.368	11.030.429	12.571.002

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le Ministère de l'Égalité des chances souligne sa volonté d'augmenter la transparence du budget des dépenses en continuant à réduire le nombre d'articles budgétaires. Cette manière de procéder améliore la vue globale sur les activités du MEGA.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement courantes de l'Etat central, les crédits du MEGA affichent une hausse de plus de 10% en 2012. Cette hausse est surtout due à l'augmentation des crédits pour frais d'experts et d'études. Le MEGA continue à élargir son champ d'action en supplément aux questions de promotion féminine par des actions concernant :

- étude sur l'évolution de la prostitution au niveau national et local ;
- renforcement des actions positives dans les entreprises du secteur privé ;
- mise en œuvre des actions positives dans les entreprises du secteur public ;
- formations sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment auprès des partenaires sociaux et des élus locaux ;
- projets et actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans des domaines traditionnellement moins couverts tels que les médias, l'environnement, les sports et le bénévolat.

La participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes prend presque 87,4 % du budget des dépenses du MEGA. Les frais de personnel des centres conventionnés, qui sont définis par la Convention Collective de Travail pour salariés du Secteur d'Aide et de Soins, constituent de loin la plus grande dépense de cet article budgétaire. Vu qu'il s'agit ici d'une dépense non compressible le département dispose de peu de moyens pour mettre en œuvre sa politique, c'est-à-dire de renforcer les structures oeuvrant dans l'intérêt des femmes ET des hommes en situation de détresse.

Suite aux déménagements de quelques structures et des travaux de mise en conformité du côté sécurité des bâtiments les frais d'entretien ont augmenté. Néanmoins le MEGA pourra renforcer en 2012 le cadre du personnel de l'asbl Femmes en Détresse pour renforcer le travail avec des enfants ayant des problèmes psychiques et en renforçant les possibilités de garde des enfants malades, surtout dans la période hivernale.

Le service « Riicht-Eraus », qui a pour mission la prise en charge systématique des auteurs de la violence domestique, va être adapté aux nouveaux besoins définis par la nouvelle législation en la matière.

A côté de ce service un nouveau service dit : « Männerbüro » va être créé. Ce Männerbüro a une mission tout à fait différente du service Riicht-Eraus. Le Männerbüro est un bureau d'orientation et de guidage pour tout homme en situation de détresse familiale et financière, avec ou sans enfants.

Un autre élément nouveau est le support financier que le MEGA va apporter à la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg pour promouvoir des initiatives commerciales et économiques par les femmes.

A côté de ces projets restent les activités usuelles comme rédaction, correction et traduction de publications, organisation de séminaires et de workshops, préparation de campagnes publicitaires, etc.

Il faut souligner que la mission principale du travail politique du Mega consiste dans la sensibilisation de la population afin d'inciter une prise de conscience et un changement d'idées vers une plus grande égalité entre femmes et hommes.

---

## E. Le commentaire de la loi budgétaire

### Chapitre A - Arrêté du budget

#### *Art 1er. - Arrêté du budget*

L'article 1<sup>er</sup> arrête le projet de budget pour l'exercice 2012 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

	Compte 2010	Budget voté 2011	Projet de budget 2012	Variation en %
<b>Budget courant</b>				
Recettes . . . . .	9.354,8	9.547,2	10.632,5	+11,4
Dépenses. . . . .	8.993,3	9.377,4	10.175,1	+8,5
Excédents. . . . .	+361,5	+169,8	+457,4	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes . . . . .	69,2	78,9	59,8	-24,2
Dépenses. . . . .	1.117,4	932,8	913,1	-2,1
Excédents. . . . .	-1.048,2	-853,9	-853,2	-
<b>Budget total</b>				
Recettes . . . . .	9.424,0	9.626,2	10.692,4	+11,1
Dépenses. . . . .	10.110,7	10.310,2	11.088,2	+7,5
Excédents. . . . .	-686,7	-684,1	-395,8	-

*Note:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### Chapitre B - Dispositions fiscales

#### *Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts*

D'après l'article 100 de la Constitution, "les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées".

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2011, sous réserve des dispositions des articles 3 à 8.

#### *Art. 3.- Impôt sur le revenu: coefficients de réévaluation*

Conformément à l'article 102, alinéa 6 L.I.R., la plus-value d'ordre monétaire comprise dans les revenus provenant de la réalisation de biens rentrant dans les prévisions des articles 99ter à 101 L.I.R. est à éliminer du revenu imposable à retenir au titre de ces articles. L'immunisation de cette plus-value monétaire est mise en œuvre par la réévaluation du prix d'acquisition à prendre en considération pour la détermination de ces revenus. A cet effet, sont utilisés les coefficients de réévaluation se dégageant du tableau figurant à l'article 102, alinéa 6 L.I.R.

Les coefficients de réévaluation font l'objet d'une adaptation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation tous les deux ans. Comme la dernière révision biennale desdits coefficients a été effectuée pour l'année 2010, une nouvelle adaptation des coefficients de réévaluation s'impose pour l'année 2012.

Les nouveaux coefficients sont établis par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistrée en 2010. A noter que les coefficients de réévaluation de l'article 102, alinéa

6 L.I.R. peuvent également trouver application lors de la détermination d'un bénéfice de cession ou de cessation (articles 55bis et 55ter L.I.R.) ou d'un bénéfice de liquidation (articles 169 et 169bis L.I.R.).

***Art. 4.- Suppression de la contribution de crise***

Le Gouvernement propose de supprimer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la contribution de crise.

Ainsi, la phrase initiale de l'article 4. (1) de la loi du 17 décembre 2010 portant introduction d'une contribution de crise doit être adaptée. Il est donc proposé de remplacer les termes «les années 2011 et 2012» par les termes «l'année 2011» afin de limiter l'application de ce dispositif à la seule année d'imposition 2011.

***Art. 5.- Prorogation de la bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs***

La loi modifiée du 24 décembre 1996 a introduit une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs avant le 31 décembre 1999. Cette date limite a été prolongée à plusieurs reprises dans le cadre des lois budgétaires, et notamment

- jusqu'au 31 décembre 2002 par l'article 4 de la loi du 24 décembre 1999,
- jusqu'au 31 décembre 2005 par l'article 5 de la loi du 20 décembre 2002,
- jusqu'au 31 décembre 2008 par l'article 4 de la loi du 23 décembre 2005,
- jusqu'au 31 décembre 2011 par l'article 6 de la loi du 23 décembre 2008.

Etant donné que la bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs est considérée comme une mesure adéquate pour accompagner les autres mesures d'insertion professionnelle des chômeurs, le Gouvernement estime qu'il y a lieu de prolonger la mesure fiscale incitative de la loi modifiée du 24 décembre 1996 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

***Art. 6.- Contribution dépendance***

Au moment de l'introduction de l'assurance dépendance en 1999, la perception de sa principale source de financement, la contribution dépendance, a été confiée au Centre commun de la sécurité sociale et à l'Administration des contributions directes respectivement sur les revenus professionnels et sur les revenus du patrimoine.

Afin de rendre la perception de la contribution dépendance plus simple et de s'assurer que l'ensemble des revenus soient effectivement soumis à la contribution dépendance, le champ d'application de la contribution est précisé, de même que les modalités de perception entre les deux administrations.

***Art. 7.- Taxation de l'utilisation de certaines infrastructures***

La disposition de cet article a pour objet de modifier l'article 40 de la loi du 22 décembre 2006 portant notamment réforme de la taxe sur les véhicules routiers.

La directive 1999/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures prévoit un minimum de 274 euros pour les camions à deux essieux d'une masse maximale autorisée de 15.001 kg à 18.000 kg alors que la taxe luxembourgeoise actuelle ne s'élève qu'à 255 euros. Il y a donc lieu d'augmenter la taxe annuelle de 22,00 euros pour atteindre le minimum communautaire de 274 euros.

En ce qui a trait aux ensembles des véhicules d'une masse maximale autorisée située entre 33.000 kg et 36.000 kg, il est proposé de relever la taxe des semi-remorques à deux essieux ou moins à suspension non-pneumatique dépassant 32.500 kg de 450 euros à 455 euros afin d'atteindre le minimum communautaire pour l'ensemble couplé de 706 euros.

**Art. 8.- Droits d'accises sur les tabacs**

(5) Les accises relatives aux tabacs à rouler des cigarettes et autres tabacs à fumer sont actuellement un droit ad valorem commun UEBL de 31,5% du prix de vente au détail et un droit d'accise autonome spécifique de 5,60 euros par kilogramme.

Dans le cadre des augmentations progressives des taux minima pour les tabacs sur base de la directive 2010/12/UE, le taux actuel qui se situe à 40,79% doit atteindre 43% du prix moyen pondéré en 2013.

Côté accises autonomes, les cigarettes et le tabac seront frappés des mêmes accises autonomes à savoir un droit ad valorem et un droit spécifique.

(6) Le taux minimal appliqué actuellement est de 24,82 euros par kilogramme et va passer au-dessus de 25 euros en 2012. Il est donc utile de fixer le montant de l'accise minimale à au moins 25,00 euros par kilogramme.

Vu que les taux d'accise à appliquer aux produits du tabac, résultent entre autres du prix moyen pondéré qui est le résultat des mises à la consommation desdits produits durant l'année qui précède la fixation, la mise en vigueur des modifications ne peut avoir lieu au plutôt le 1<sup>er</sup> février 2012.

**Chapitre C - Autres dispositions financières****Art. 9.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse**

La disposition de cet article qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 3 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010 sauf que la taxe est portée de 100 à 150 euros.

**Chapitre D - Disposition concernant le budget des dépenses****Art. 10.- Crédits pour rémunérations et pensions**

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 7 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

**Art. 11.- Nouveaux engagements de personnel***Paragraphes (1) et (2)*

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 8 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

*Paragraphe (3)*

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 8 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi les renforcements autorisés pour 2012 se présentent comme suit:

- 200 postes pour les différents services de l'Etat;
- 40 postes pour la police grand-ducale ;
- 70 postes d'enseignants dans l'enseignement secondaire et secondaire technique;
- 110 postes d'instituteurs, dont 10 éducateurs intervenant dans l'enseignement fondamental.

Le texte sous d) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2011 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Dans le cadre de la réforme sur le recrutement et le stage des attachés de justice, le Conseil de Gouvernement a autorisé un renforcement des effectifs de certains services judiciaires par une modification de l'article 11 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire. Ainsi le texte sous e) prévoit que le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg dispose dorénavant de deux magistrats supplémentaires en vue de renforcer la chambre du conseil et la chambre commerciale en charge des liquidations de sociétés.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous g) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine, soit le contingent identique à celui arrêté pour 2011.

Le texte du point h) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2012 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficile à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes.

Quant au point i) il y a lieu de rappeler que par la loi du 29 juin 2010, une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et lycées techniques a été créée, ayant pour mission d'assurer des remplacements et de pourvoir au manque de personnel enseignant breveté au sein des lycées.

Pour ce qui est des chargés d'éducation bénéficiant d'un contrat à durée déterminée à l'entrée en vigueur de cette loi, les dispositions sont les suivantes :

- ceux qui sont en place depuis plus de treize mois, pourront être repris dans la réserve au moment où le contrat à durée déterminée atteint la limite des deux ans,
- ceux qui sont en place depuis moins de treize mois pourront être repris dans la réserve au moment où le contrat à durée déterminée atteint la limite des deux ans, à condition d'avoir été évalués positivement par le directeur et d'avoir suivi avec succès une formation en cours d'emploi,
- ceux engagés à partir du 15 septembre 2010, pourront être repris dans la réserve à condition d'avoir été évalués positivement par le directeur et d'avoir suivi avec succès une formation en cours d'emploi et dans la limite des postes prévus par la loi budgétaire.

Cette nouvelle législation introduit des mesures d'appoint permettant la prise en charge des cours non assurés par le personnel enseignant fonctionnarisé. Un certain nombre d'enseignants avec un contrat à durée déterminée n'ayant pas réussi au concours de recrutement, obtiendront un contrat à durée indéterminée et seront inclus dans la réserve nationale des chargés d'enseignement.

En 2010-2011, 225 enseignants ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée avec une tâche moyenne de 19,02 leçons hebdomadaires.

A supposer qu'une vingtaine d'enseignants ne verront pas leur contrat à durée déterminée transformé en contrat à durée indéterminée et qu'une centaine réussira à se classer en rang utile au concours de recrutement, environ 60 enseignants en 2011-2012 et 60 enseignants en 2012-2013 seront susceptibles d'obtenir un contrat à durée indéterminée pour pouvoir être admis à la réserve nationale des chargés d'enseignement.

L'année scolaire 2011-2012 tombe encore sous la période de transition prévue par la loi susmentionnée, de sorte que le contingent probable de 60 chargés d'enseignement remplissant les conditions prévues par la loi, pourra être repris dans la réserve nationale.

L'année scolaire 2012-2013 ne tombant plus sous la période de transition prévue par la loi précitée, le nombre de chargés d'éducation pouvant être admis à la réserve nationale est fixé par la loi budgétaire. À supposer que pour 2012-2013 tous les candidats aient réussi aux épreuves prévues par la loi, un deuxième contingent de 60 chargés d'enseignement devra être repris.

*Paragraphe (4)*

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2012, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 8, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 17 décembre 2010 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du Conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

*Paragraphe (5)*

Le paragraphe (5) reconduit pour 2012 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2011 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

*Paragraphe (6)*

Le paragraphe en question a trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

***Art. 12.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat***

Une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (1).

Selon les dispositions du point (2), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (1) de l'article sous revue, est de droit privé régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

***Art. 13.- Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration***

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement de certaines institutions du ministère de la Famille reproduit le texte de l'article 13 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

## **Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**

### ***Art. 14.- Indemnités pour pertes de caisse***

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre des Finances à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 14 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

### ***Art. 15.- Attribution des amendes et confiscations***

L'article 2 de la loi du 4 décembre 1860 tel qu'il a été modifié par la loi du 22 décembre 1923, portant modification de la loi du 4 décembre 1860, relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est libellé comme suit:

"Quatre sixièmes de ces recettes réunies resteront dévolus à l'Etat; un autre sixième sera partagé entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique; le sixième restant sera réparti par le Gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui auront donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service."

Jusqu'en 2008, la loi budgétaire comportait chaque année un article modifiant les parts de cette attribution du produit des amendes et des confiscations. Ainsi la loi budgétaire 2008 du 21 décembre 2007 (tout comme d'autres lois budgétaires antérieures) prévoyait:

"Art. 15 Attribution des amendes et confiscations:

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2007<sup>1</sup> par les dispositions suivantes: Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale ou locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service. Toutefois les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 euros."

Lors de son avis du 11 novembre 2008 au sujet du projet de budget 2009 (doc. Parl. 5900<sup>3</sup>) le Conseil d'Etat a demandé la suppression de l'article 12 du projet de loi concernant cette attribution du produit des amendes et des confiscations avec la motivation suivante:

"Il n'est pas admis de modifier dans deux loi budgétaires successives par un dispositif identique la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations. Comme le dispositif est contraire aux règles élémentaires de la légistique, le Conseil d'Etat en exige la suppression."

Depuis cette remarque plus aucune loi budgétaire ne comportait un article à ce sujet de sorte qu'il y a lieu de s'interroger sur les conclusions à tirer de cette intervention du Conseil d'Etat.

Une première conclusion possible, et qui a été tirée en interne au Ministère des Finances, est celle que d'après le Conseil d'Etat, au plus tard depuis 2007, la loi du 22 décembre 1923 est modifiée de manière permanente avec le libellé tel que prévu par l'article 15 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007 (voir ci-dessus).

En effet depuis toujours, dans chaque loi budgétaire, il y a lieu de distinguer entre d'une part les dispositions fixant l'impôt et qui, conformément à l'article 100 de la Constitution, n'ont de force de loi que pour un an si elles ne sont pas renouvelées et d'autre part, les dispositions légales permanentes, le plus souvent modificatives d'autres dispositions légales. La force légale des dispositions de cette dernière catégorie n'est pas limitée à une année.

---

<sup>1</sup> Par erreur cette loi, tout comme la loi budgétaire de l'année précédente, se réfère à 2007 au lieu de 2008.

En ce qui concerne plus particulièrement la disposition modificative de la loi du 22 décembre 1923, on pourrait considérer que, d'après le Conseil d'Etat, la modification opérée par la loi du 21 décembre 2007 appartient à cette dernière catégorie et n'a partant pas besoin d'être renouvelée chaque année.

Afin d'écartier toute insécurité juridique qui plane actuellement sur les exercices 2011, 2010, 2009 (et même 2008 où la loi budgétaire faisait par erreur référence à 2007 au lieu de 2008), il est proposé de modifier définitivement, à partir de 2008, la loi du 22 décembre 1923.

***Art. 16.- Avances: marchés à caractère militaire***

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2012.

***Art. 17.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane***

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2012, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 78 de la loi modifiée du 8 juin 1999 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

***Art. 18.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées***

Cet article renouvelle, pour l'exercice 2012, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

En considération du décalage intervenant entre les paiements dus au personnel en question et les remboursements des autorités militaires interalliées, est maintenue la disposition introduite pour l'exercice 2011 et prévoyant, à l'instar d'autres situations analogues, qu'au cours de l'exercice les dépenses peuvent excéder temporairement les recettes.

***Art. 19.- Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne***

Cet article reconduit pour l'exercice 2012 les dispositions prévues pour 2011 par l'article 18 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

***Art. 20.- Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée***

- Cet article reconduit pour l'exercice 2012 les dispositions prévues pour 2011 par l'article 19 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

- L'article permet à l'Etat belge de verser des contributions visant à accompagner financièrement des projets de développement mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise. L'exercice est neutre du point de vue budgétaire étant donné que recettes et dépenses se situent à un même niveau. La Belgique contribuera en l'espèce à un programme que le Luxembourg met en œuvre

dans le secteur de la santé au Laos et cela pour un montant de 2,25 millions euros selon les modalités de la coopération déléguée.

***Art. 21.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants***

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

***Art. 22.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution changement climatique***

Cet article reconduit pour l'exercice 2012 les dispositions prévues pour 2011 par l'article 21 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

***Art. 23.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la taxe sur les véhicules routiers***

Cet article reste inchangé par rapport aux dispositions prévues pour 2011 par l'article 22 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

***Art. 24.-Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail.***

A l'instar des exercices antérieurs, les frais de personnel en relation avec les agents publics repris par les établissements concernés au moment de leur création, sont imputés au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents des centres ci-dessus gardant leur statut public incombe à l'établissement et non pas à l'Etat.

***Art. 25.-Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications***

Cet article reconduit pour l'exercice 2012 les dispositions prévues pour 2011 par l'article 24 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

**Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales**

***Art. 26.-Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi***

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

## **Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

### ***Art. 27.-Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2012***

(1) La dotation financière pour l'année 2012 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2012 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat, à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) La participation des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires est fixée comme par le passé à 18 % de ce produit.

Il y a toutefois lieu de rappeler, respectivement de préciser dans ce contexte l'incidence de la loi du 21 décembre 2007 portant notamment introduction d'un boni pour enfant ainsi que des différentes mesures fiscales sociales supplémentaires prévues par la loi du 19 décembre 2008 portant modification de certaines dispositions en matière d'impôts directs.

Les lois précitées ont aboli, la première à partir du 1er janvier 2008, la modération pour impôt revenant aux contribuables ayant des enfants à charge en la remplaçant par le boni pour enfants bénéficiant à tous les ménages ayant des enfants à charge. La seconde a supprimé à partir du 1er janvier 2009 les abattements pour salariés, pour pensionnés et pour monoparentaux et les a remplacés par des crédits d'impôt bénéficiant à ces personnes indépendamment de leur situation de revenu.

Aussi, afin de pouvoir continuer à calculer la participation des communes au produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques – comme pour les années 2009 à 2011 - sur base du produit brut de cet impôt, le calcul du forfait (voir sous (1) ci-dessus) tient compte d'un abattement et d'une compensation (l'un pour le boni pour enfants, l'autre pour les crédits d'impôt), calculés par application, au produit estimé de la suppression des modération et abattements susvisés, du taux de participation des communes au produit de l'impôt perçu sur le revenu des personnes physiques.

L'abattement correspondant à la suppression de la modération pour enfants a été introduit dans le calcul du forfait complétant la dotation du FCDF en 2008 et est révisé pour 2012 suivant la méthodologie appliquée de 2009 à 2011, c'est-à-dire en proportion à l'accroissement du coût du boni pour enfants entre 2008 et 2011. Ainsi, pour 2008, le montant de cet abattement a été fixé à 14,4 millions d'euros, soit 80,0 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le produit supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R. a été estimé à 80 millions d'euros; l'abattement prévu pour 2012 est relevé de 14,4 à 16,5 millions, soit de 15 %, taux de progression du coût du boni pour enfants (qui passe de 185 millions (montant estimé dans le cadre du budget 2008) à 212 millions d'euros en 2012.

Le remplacement en 2009 des abattements pour salariés, pensionnés et familles monoparentales par des crédits d'impôt bénéficiant à un cercle plus large de personnes ayant entraîné un déchet d'impôt, cette mesure a donné lieu en 2009 à une compensation au profit des communes augmentant le forfait complétant la dotation du FCDF.

Devant l'impossibilité d'évaluer ce déchet de façon suffisamment fiable pendant les années à venir, cette compensation est adaptée comme pour l'exercice 2011 en fonction de l'évolution du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques auquel participent les communes. Ainsi pour 2012 cette compensation est augmentée de (98 millions (déchet estimé pour 2009) x 18 % =) 17,64 millions à (17,64 x 3.270 millions/2.350 millions (produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques respectivement en 2012 et 2009) = 24,56 millions d'euros.

En conséquence, le montant forfaitaire s'établit à (17,592 millions (montant calculé comme par le passé, c'est-à-dire jusqu'en 2007) – 16,523 millions (abattement au titre du boni pour enfants) +

24,546 millions (compensation au titre des divers crédits d'impôt nouvellement introduits) =] 25,615 millions d'euros.

(3) Il y a d'autre part lieu de rappeler que l'article 76 alinéa 2. (1) de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que "la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière ... est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la loi en question".

L'article 76 précité prévoit en outre en son alinéa (2) ce qui suit au sujet du crédit inscrit à l'article 09.1.93.000 en vue de l'alimentation du fonds communal de dotation financière : "A la section II de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, le point 4° du paragraphe (1) est remplacé par le texte suivant:

4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses courantes du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région égal à la différence entre la dotation du fonds telle que définie à la loi budgétaire annuelle, d'une part, et, d'autre part, les alimentations du fonds prévues aux numéros 1° à 3° et le tiers du coût total des rémunérations du personnel des écoles qui est attribué aux communes dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38".

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendre pas de réduction des moyens alloués aux communes. En effet, le montant de la quote-part à charge des communes dans le paiement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ainsi que de répartition de cette dernière entre les communes n'ont pas subi de changement. La loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, versée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, est déduite à partir de l'année scolaire 2009/2010 de la dotation revenant aux communes qui est à charge du fonds communal de dotation financière.

A noter en outre que la participation des communes n'est calculée que sur le contingent des leçons de base, mais non pas sur le contingent des leçons destinées à répondre aux besoins liés à la composition socio-économique et socio-culturelle de la population scolaire, contingent entièrement financé par l'Etat.

(4) En ce qui concerne les avances à verser aux communes à charge du fonds communal de dotation financière en 2012, cette disposition proroge la disposition inscrite dans la loi budgétaire depuis l'exercice 2010.

Sous l'ancienne législation, les communes versaient leur participation au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental au fonds des dépenses communales au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportaient les rémunérations.

Dans le même esprit, la participation des communes est déduite dans le cadre de la nouvelle législation des avances à recevoir en fin d'exercice ainsi que de la part de la dotation à recevoir au cours de l'exercice qui suit celui auquel elle se rapporte et auquel se rapportent les rémunérations, c'est-à-dire des avances à verser au titre des 3e et 4e trimestres, lesquelles constituent respectivement le 3e quart et septième huitième de la dotation totale revenant à la commune sur base du budget voté de l'Etat et parmi lesquelles le septième huitième est versé après le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant, ainsi que du solde constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées, solde versé dès que le montant définitif de la dotation est connu, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant celui auquel se rapporte la dotation et les rémunérations faisant l'objet de la participation des communes. L'avance au titre du 3e trimestre ne sera réduite que dans la mesure où l'avance au titre du 4e trimestre et le solde prévisionnel constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées ne suffiront pas à couvrir la participation prévisionnelle des communes aux frais de rémunération en cause.

(5) L'application des dispositions du fonds communal de dotation financière permet de reconduire également pour l'exercice 2012 la suspension du règlement ministériel du 17 janvier 1962 en question.

***Art. 28.-Fonds communal de péréquation conjoncturale***

Cet article reconduit pour l'année 2012 les dispositions qui figurent à l'article 27 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

Les années de référence 2012 et 2010 sont substituées à celles de 2011 et 2009 (paragraphe (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2010 est remplacée par celle du 31 décembre 2011 (paragraphe (2)).

**Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements**

***Art. 29.-Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction***

Cet article reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 40,0 millions euros.

***Art. 30.-Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études***

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

***Art. 31.-Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la motion de la Chambre des Députés lors de sa séance du 19 décembre 2006 et qui a été légèrement modifiée par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes au cours d'une réunion en date du 20 avril 2009.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification (études d'opportunité, études coût-utilité, études de faisabilité technique, études de trafic et études de bruit, établissement du dossier d'avant-projet sommaire, du dossier de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi) des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail.

***Art. 32.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1) (c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

Suite au vote de la loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, les dépenses relatives aux projets du domaine de la voirie normale (routes nationales, chemins repris, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, pistes cyclables, couloirs bus, plates-formes intermodales, gares routières) sont désormais prises en charge par le biais des crédits du fonds des routes.

Il en résulte que le présent article devra tenir compte en plus des projets de la grande voirie également des projets du domaine de la voirie normale. S'agissant en l'occurrence d'une multitude de projets, les projets dont le coût total dépasse la somme de 2.000.000 € sont énumérés de manière exhaustive dans la loi budgétaire sous un tiret à part accompagnés de l'enveloppe budgétaire estimée.

La réalisation des autres projets dits de moindre envergure dont le coût reste en dessous de 2.000.000 € est à autoriser jusqu'à concurrence d'un montant global à refixer annuellement. Il s'agit notamment des projets suivants :

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N4 Giratoire N4 / CR179a Z.I. Cessange  
 N5 Carrefour entrée de Bascharage  
 N6 Traversée sortie Capellen  
 N7/A7 Giratoire accès nouveau dépôt Ponts et Chaussées à "Mierscherbiérg"  
 N7 Réaménagement Place Dargent - rue de Beggen  
 N7A Giratoire à Colmar-Berg  
 N10 Réparation mur entre Ahn et Wormeldange  
 N12 / CR181 Traversée de Bridel  
 N13 Giratoire N13 / CR101 à Garnich  
 N14 Réaménagement Graulinster - Blumenthal  
 N31 Giratoire Schelek / Wolser à Bettembourg  
 N31 Carrefour N31 / rue Michel à Kayl  
 CR101 Redressement Clemency – frontière belge  
 CR102 rue G-D Charlotte à Mersch  
 CR103 Bettange - Sprinkange  
 CR104A entre Nospelt et Kehlen  
 CR105 Réaménagement "rue de Eischen" à Hobscheid  
 CR106 Traversée de Kleinbettingen Centre  
 CR106 Schouweiler - Limpach  
 CR110 Rue de la Résistance à Bascharage  
 CR110 Redressement Clemency – Grass  
 CR115 Redressement Roost - Cruchten  
 CR124 Redressement Asselscheuer - Eisenborn  
 CR129 Redressement Godbrange – Heffingen  
 CR129 Traversée de Junglinster  
 CR131 rue de Junglinster à Bourglinster  
 CR132 Z.A. Bombicht - échangeur Munsbach  
 CR134 Redressement Olingen – Betzdorf  
 CR134 Redressement à Gostingen  
 CR137 Manternach - Muenschecker

CR139 Manternach vers Lellig  
 CR145 Redressement Canach - Beyren  
 CR148 Traversée de Waldbredimus  
 CR148 Rue de Rollingen à Erpeldange  
 CR152 Réaménagement centre Bech-Kleinmacher  
 CR158 Redressement sortie Roeser  
 CR161 Elargissement & RP Krakelshof Bettembourg  
 CR162 Traversée d'Elvange  
 CR168 Embouchure CR168 / CR170 à Schiffflange  
 CR175 Rue Pierre Gansen à Niederkorn  
 CR176 Rue Philippart à Rodange  
 CR178 Rue de Luxembourg à Roedgen  
 CR178 Rue des Celtes à Merl / Suppression PN7  
 CR179 Réaménagement du CR179 entre Z.A. Grasbusch et Leudelage  
 CR185 Rue Principale à Neuhaeusgen  
 CR186 Accès Luxite à Kockelscheuer  
 CR188 Schuttrange - Canach (lot 2)  
 CR218 Rue Vauban à Luxembourg  
 CR234 Redressement entre Moutfort et Millbech  
 OA Nouveau OA sur A6 / CR102 à Mamer (nouveau OA sans n°)  
 OA69 Reconstruction OA sur l'Alzette à Bergem (CR164)  
 OA187 Reconstruction OA sur l'Alzette à Lintgen (CR101)  
 OA257 Reconstruction OA sur les voies CFL à Kayl (N31)  
 OA441 Réhabilitation OA sur la Syre à Wecker  
 OA641 Reconstruction OA à Hobscheid  
 OA649 Reconstruction OA à Kahler  
 OA730 Reconstruction OA CFL entre Millbech et Moutfort  
 OA816 Réhabilitation OA sur CFL à Bertrange-Gare  
 Voie Bus N1 entre échangeurs Irrgarten et Senningerberg  
 Voie Bus N11 Echternach et P&R  
 Voie Bus carrefour N13/N16 au centre d'Aspelt  
 Voie Bus N31 bvd de Gaulle Esch/Alzette  
 Voie Bus N31 approche site Belval  
 Voie Bus N31 facilités pour bus au PED (cont. Rodange/Pétange)  
 Arrêts Bus à l'extérieur des agglomérations (DSRL et DSRD)  
 Voie Bus CR109 Olm-Capellen  
 Voie Bus CR174 Porte du Centenaire à l'entrée de Differdange  
 Divers petits travaux dans l'intérêt du transport commun par la route  
 PC2 Dommeldange - Kirchberg  
 PC3 Ehnen - Wormeldange  
 PC3 Stadtbredimus - Hëttermillen  
 PC3 Réaménagement esplanade à Remich (part piste cyclable)  
 PC5 Koedange-Godbrange-Junglinster  
 PC6 Crassier de Mondercange  
 PC6 Mondorf – Remerschen  
 PC14 Schoenfels - Mersch  
 Divers travaux d'entretien  
 Divers crédits de régie  
 Projets urgents et imprévus

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

N7 Aménagement de l'ancienne N7 entre Marnach et Dorscheiderhäuschen  
 N7 Croisement N7 "Buurigplaz" entre Wemperhardt et Huldange  
 N7 Couche de roulement et aménagements sécuritaires entre Fridhaff et Hoscheid  
 N7 Sécurisation de la N7 entre Hoscheid-Dickt et Maarkebaach  
 N7 Bassin de rétention N7 à Lausdorn  
 N7 Sécurisation entrée Weiswampach  
 N7/N10/N18 Adaptation de la N7/N10/N18 à Marnach

N7/N15 Modification du giratoire N7/N15 à Ettelbruck Lot 3  
 N7/CR335 carrefour N7/CR335 à Weiswampach  
 N8 Reconstruction Saeul - Brouch  
 N8 Renforcement Saeul - Kraizerbuch  
 N10 Redressement à Untereisenbach  
 N10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf  
 N10 Stolzembourg - Untereisenbach, mur de soutènement  
 N11 Renforcement Michelshof - Lauterborn  
 N12 Aménagement place des Martyrs à Wiltz  
 N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall Lot 1  
 N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall Lot 2  
 N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall Lot 3  
 N12 Apaisement du trafic sur la N12 à Derenbach  
 N12 Apaisement du trafic sur la N12 à Hamiville  
 N14 Accès au Lycée technique agricole à Gilsdorf  
 N14 Aménagement d'un giratoire N14 - rue Sauerwiss - rue Merten et agrandissement gare routière rue Merten à Diekirch  
 N15 Couche rugueuse Heiderscheid-Heiderscheidergrund  
 N17 Redressement rue Clairefontaine à Diekirch  
 N17/N17B Construction d'un giratoire à Fouhren  
 N17A Réaménagement rue Alexis Heck à Diekirch  
 N22 Réaménagement Ell - Redange  
 N23 Poteau-trav. Hostert & N24 trav. Useldange  
 N23 Réfection tapis Wolwelange - Martelange  
 N27 Reprofilage Toodlermillen - Heiderscheidergrund  
 N27 Reprofilage Esch-sur-Sûre - Lultzhausen  
 CR106 Réaménagement Elvange - Noerdange  
 CR106 Réaménagement Niederpallen - Redange  
 CR116 Reimberg-Bettborn / CR301 traversée de Calmus / CR307 Wahl Greng Bänk  
 CR116 Réaménagement traversée de Schandel  
 CR116 Réaménagement traversée de Folschette lot 1  
 CR116 Réaménagement rue de la Grotte à Pratz  
 CR118/CR121 Redressement carrefour Braidweiler-Pont  
 CR121 Redressement Vugelsmillen - Grundhof  
 CR129 Redressement traversée de Zittig  
 CR136 Redressement Altrier - Hersberg  
 CR137 Renforcement Consdorf - Berdorf  
 CR139 Redressement Lellig - Herborn  
 CR301 Réaménagement traversée de Hostert  
 CR301 Aménagement à Buschrodt  
 CR304 Redressement rue de Beckerich à Redange  
 CR306 Réaménagement Kuborn - Grevels  
 CR306B Redressement Rindschleiden-Brattert  
 CR307 Réaménagement Neunhausen - CR314  
 CR308B Réaménagement à Rambrouch  
 CR309 Réaménagement Derenbach - Brachtenbach  
 CR309/CR315 Réaménagement du carrefour au poteau de Harlange  
 CR311 Réaménagement rue des Tilleuls à Rombach/Martelange  
 CR311A Réaménagement Wolwelange - Perlé  
 CR314 Redressement CR314 entre CR307 et Lultzhausen  
 CR314 Redressement Eschdorf - CR307  
 CR315 Réaménagement traversée de Surré  
 CR316 Réaménagement de la traversée d'Esch-sur-Sûre (rue de Kaundorf)  
 CR316 Réaménagement de la rue d'Eschdorf à Esch-sur-Sûre  
 CR317 Aménagement Tadler - Moulin de Tadler  
 CR317B Réaménagement à Dirbach  
 CR319B Aménagement traversée de Wiltz  
 CR320 Unterschlinder, mur de soutènement  
 CR324 Réaménagement traversée de Bockholtz

CR324 Réaménagement Kirel - Wilwerwiltz lot 2  
 CR324/CR325 Redressement Kirel - Wilwerwiltz lot 1  
 CR325 Aménagement Drauffelt - Mecher  
 CR326A Parking écologique Gare de Drauffelt  
 CR327 Redressement Kirel - Knaphoscheid  
 CR330 Redressement Selscheid - Knaphoscheid  
 CR331 Réaménagement Masseler - Dahl  
 CR331A Redressement Merkholtz - Merkholtz/Halte  
 CR332 Réaménagement traversée de Crendal  
 CR332 Réaménagement Boevange - Wincrange lot 1  
 CR332 Réaménagement Boevange - Wincrange lot 2  
 CR333 Redressement entre la N20 et Troine-route  
 CR343 Redressement Siebenaler - limite SRWI  
 CR345 Redressement Ettelbruck - Birtrange - Welsdorf  
 CR345 Redressement rue GD Charlotte à Ettelbruck  
 CR351 Redressement Diekirch - Erpeldange  
 CR353 Réfection traversée de Bastendorf  
 CR353 Reconstruction du mur de soutènement sur le CR353 à Brandenburg vers Weiler  
 CR355 Réaménagement traversée de Bivels  
 CR356B Réaménagement Folkendange - Reisermillen  
 CR357 Réaménagement entrée de Beaufort  
 CR358 Redressement Reisdorf - Wallendorf  
 CR359 Accès Walebroch à Ingeldorf  
 CR364 Aménagement traversée de Dillingen  
 CR365A Aménagement carrefour CR365A/CV Hersberg - Kobenbour  
 CR368/370 Carrefour Kraizbiereg-Pafebiereg à Echternach  
 CR376 Redressement à Grindhausen  
 CR377 Réaménagement CR377 Koeppenhaff - Brandenburg  
 CR379 Réaménagement Michelau - Flébour  
 Réaménagement voirie de la Cité Militaire à Diekirch  
 OA23 et OA851 sur CFL (N18) à Clervaux  
 OA116A/N10E Stolzembourg - Keppeshausen  
 OA128/N7 sur l'Alzette à Ettelbruck  
 OA139/CR349 à Warken  
 OA154/CR348 à Goebelsmuehle  
 OA155/CR353 Gralingen - Pont  
 OA161/OA162 (N14) Medernach entretien  
 OA303/CR303 Pont entre Oberpallen et Colpach-Bas  
 OA318 Reichlange  
 OA337/N11 Altrier - Schanz  
 OA371 Pont entre Herborn et Lellig  
 OA474/CR324/CR325 Pont sur la Kirel  
 OA475/CR343 sur la Pintsch à Pintsch  
 OA487 à Niederwiltz  
 OA493/N12 sur la Wiltz à Weidingen  
 OA525 Reconstruction pont sur la Clerf pour PC21 à Lellingen  
 Voie Bus N7 Marnach (Bombatsch)  
 Voie Bus N7 sortie Schieren direction Ettelbruck  
 Voie Bus N10 Aire rebroussement bus entre Stolzembourg et Untereisenbach  
 Voie bus N11 à l'entrée d'Echternach  
 Voie Bus P&R N12 près de Schwebach-Pont  
 Voie Bus N15 rue de Bastogne à Ettelbruck (lot 5)  
 Voie bus CR359A rue Laduno Ettelbruck  
 PC3 Wallendorf - Reisdorf  
 PC3 Wallendorf - Dillingen  
 PC3 Wallendorf - Bettel  
 PC3 Bollendorf - Grundhof  
 PC3 Echternach - Bollendorf  
 PC5 Grundhof - Bigelbach avec antenne vers Beaufort sur tracé "Josy"

PC15 «Aal Schwemm» à Diekirch  
 PC16 Welscheid - Goebelsmühle / Féischerhaff  
 PC16 Niederfeulen - Ettelbruck - lot 1 Niederfeulen - Warken (Feeler Dellchen)  
 PC17 Koetschette-Arsdorf  
 PC20 Merkholtz - Wiltz  
 PC21 «Vennbahn»Troisvierges - Lengeler (B) lot1: Troisvierges - Goedange  
 PC21 «Vennbahn»Troisvierges - Lengeler (B) lot2: Goedange - Lengeler (B)  
 PC22 Groesteen - Fouhren  
 PC22 Putscheid - Wahlhausen  
 PC22 Wahlhausen  
 PC23 Tunnel à Fouhren N17/17B  
 PC23 Gilsdorf - Fouhren Lot 1: Gilsdorf - Bleesbruck  
 PC23 Gilsdorf - Fouhren Lot 2-4 : Bleesbruck - Tandel - Tunnel de Fouhren  
 Divers travaux d'entretien  
 Divers crédits de régie  
 Projets urgents et imprévus

Division des Ouvrages d'Art:

OA39 Réhabilitation du pont frontalier portant N2 sur la Moselle à Remich (part lux.)  
 OA116 Stolzembourg remplacement tablier (part lux.)  
 OA376 Dillingen réhabilitation voûte et étanchéité (part lux.)  
 OA1037 Helfenterbrück réhabilitation de la précontrainte des poutres  
 OA1084 Schiffflange Bowstring - remplacement appuis de pont  
 OA1122 Viaduc Schieren joints chaussée  
 OA1065 joints chaussée  
 Mise à disposition équipements d'accès pour inspections  
 Interventions singulières ne faisant pas partie d'un projet particulier  
 Divers travaux d'entretien  
 Divers crédits de régie  
 Projets urgents et imprévus

***Art. 33.-Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets destinés à être réalisés par le biais de ce fonds spécial.

***Art. 34.-Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études***

(1) Cette disposition reconduit la disposition identique inscrite dans la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

L'article 65 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, et notamment le § d) point iii autorise le Ministre ayant la gestion de l'eau sous sa tutelle, à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 % des frais d'études y inclus l'évaluation de l'état constructif et opérationnel des infrastructures existantes nécessaires à la réalisation des mesures visées.

Cependant lorsque la participation étatique de l'Etat dépasse le montant de 40.000.000 €, conformément à l'article 80 point (1) a) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat aucune participation de l'Etat ne peut être versée avant le vote de la loi autorisant l'Etat à accorder sa participation.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des Députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis qui sont la base des différents projets d'assainissement pouvant bénéficier d'une allocation de subside à raison du taux de participation alloué sur base de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

(2) Il est ainsi proposé d'autoriser le Fonds pour la gestion de l'Eau par le biais du présent article à liquider à raison de ce taux les frais d'études nécessaires à la préparation des lois de financement reprises au point 2 de l'article.

### **Chapitre I - Dispositions concernant la Sécurité sociale**

#### ***Art. 35.- Mesures en matière d'assurance maladie: Coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales***

Dans l'attente d'une réforme plus approfondie des nomenclatures afférentes et face à l'impossibilité d'évaluer à brève échéance avec exactitude l'impact financier des mesures d'épargne introduites par la loi du 17 décembre 2010, le présent article a pour objet de prolonger pour l'exercice 2012 les mesures d'économies de l'article 5 de la loi du 17 décembre 2010 ayant, par voie réglementaire, opéré des réductions sur les coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales.

#### ***Art. 36.-Mutualité des employeurs***

(1) Au cours de la réunion bipartite du 15 décembre 2010 entre le Gouvernement et l'Union des entreprises luxembourgeoises, il a été convenu de neutraliser la hausse de 1,9 pour cent du salaire social minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2011 moyennant versement d'un montant équivalent au coût global de cette adaptation, estimé à 25 millions d'euros par an, à la Mutualité des Employeurs et ceci en complément de sa mission initiale prévue à l'article 52 du Code de la sécurité sociale. Cette disposition vise à neutraliser l'effet d'une augmentation du coût salarial et à maintenir la compétitivité des entreprises.

Aux termes du projet d'accord, ce versement aura lieu 5 fois (pour les années 2011 à 2015).

Il appartient au Conseil d'administration de la Mutualité de fixer les conditions et les modalités d'application de la distribution des indemnités aux employeurs et d'arrêter le cercle des bénéficiaires (p.ex. entreprises ayant déclaré au 31.12.2010 un ou plusieurs salariés rémunérés au niveau de l'ancien SSM et continuant en 2011 de l'être au niveau du nouveau SSM).

(2) Comme l'accord n'a été entériné qu'au cours de l'exercice 2011, aucun crédit n'a pu être prévu au budget de l'Etat de l'exercice 2011. Etant donné toutefois que la première compensation concerne l'augmentation du coût salarial de l'année 2011 et est due suivant l'accord au titre de cette année, il est proposé d'ajouter au budget de l'exercice 2011 un article budgétaire avec le libellé et le crédit suivants :

«17.8.32.000 Versement à la mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 25.000.000 »

En conséquence les montants des dépenses inscrits à l'article 1er de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 doivent être adaptés.

#### ***Art. 37.-Mesures en matière d'assurance accidents***

Cet article prévoit une contribution forfaitaire exceptionnelle à charge du budget de l'Etat au bénéfice de l'Association d'assurance accident, afin de compenser la perte en cotisations liée au fait que le taux de cotisation unique de l'assurance accident a été fixé à 1,15 pour cent par arrêté ministériel du 22 décembre 2010, alors que le taux évalué en application des critères de calcul de l'article 149 du CSS aurait dû correspondre à 1,25 pour cent. Cet abaissement de 1,25% à 1,15 % du taux de cotisation a été décidé afin de maintenir les cotisations sociales patronales à un niveau stable suite à la hausse des cotisations patronales à la Caisse nationale de Santé de 0,1 point de pour cent par arrêté ministériel du 29 novembre 2010.

La mesure inscrite au présent article a été convenue au cours de la réunion bipartite du 15 décembre 2010 entre le Gouvernement et l'Union des entreprises luxembourgeoise.

En l'absence de crédit budgétaire permettant de liquider cette contribution exceptionnelle de l'Etat pour l'exercice 2011, l'article prévoit un crédit spécifique au budget de l'exercice 2012 couvrant l'intervention cumulée 2011-2012, soit 34,4 millions d'euros.

***Art. 38.- Mesures en matière d'assurance dépendance: Contribution de l'Etat***

L'évaluation de la situation financière actuelle de l'assurance dépendance montre une évolution négative : en effet, il y a lieu de constater que le solde des opérations courantes est négatif et que le niveau de la réserve diminue de manière significative. Sur base des calculs prévisionnels de la situation financière de l'assurance dépendance à l'horizon 2030, le présent article a pour objet de fixer à nouveau le taux de participation de l'Etat dans le Code de la sécurité sociale (CSS) pour le porter en deux étapes à 40 pour cent des dépenses totales y compris la dotation à la réserve. Ce taux est celui déjà prévu à l'article 34, alinéa 2, de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement.

***Art. 39.- Mesures en matière d'assurance dépendance: Fixation, en 2012, de la contribution de l'Etat***

Le Gouvernement a décidé de prévoir une disposition dérogatoire pour 2012 et de porter le taux de la participation de l'Etat à 35 pour cent pour l'exercice 2012, de sorte que la disposition générale de l'article 375 du CSS fixant le taux à 40 pour cent ne prend effet qu'à partir de l'année 2013.

***Art. 40.- Mesures en matière d'assurance dépendance: Divers***

Du fait de l'intégration dans le Code de la sécurité sociale du taux de la contribution de l'Etat à l'assurance dépendance, l'article 34 de la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement devient superfluet et est abrogé.

***Art. 41.- Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins***

Suite à une controverse au niveau du financement des tâches domestiques pour les pensionnaires dépendants dans les établissements d'aide et de soins, causée par la suppression de la prise en charge forfaitaire desdites prestations par l'assurance par suite de la loi du 23 décembre 2005 modifiant différentes dispositions du Code des assurances sociales en matière d'assurance dépendance, une étude pilote sur l'instauration éventuelle d'une comptabilité analytique a été lancée et finalement exécutée dans 9 établissements pilotes entre avril 2008 et juin 2009.

L'objectif principal de l'étude était de rechercher un instrument de suivi et de planification applicable par les prestataires afin de déterminer de façon transparente les prix des tâches domestiques et d'optimiser le suivi interne.

Pendant l'étude, le législateur a reconnu les engagements du secteur par une dérogation à l'article 357 du Code de la sécurité sociale acceptant la prise en charge des tâches domestiques à raison de deux heures et demie par semaine au profit des personnes dépendantes séjournant dans un établissement d'aide et de soins.

Comme résultat, l'étude a confirmé l'existence des charges de tâches domestiques spécifiques par pensionnaire dépendant qui sont plus nombreuses que celles par pensionnaire non-dépendant, pour lesquelles on pourra clairement faire une distinction entre celles directement imputables et celles indirectement imputables aux personnes dépendantes.

Les enquêtes périodiques menées sur le temps nécessaire pour l'ensemble des activités effectuées dans chaque établissement permettront de collecter les données nécessaires pour déterminer les charges concrètes de chaque établissement. Par conséquent, elles permettront une prise en charge

forfaitaire basée sur la moyenne de tous les établissements sélectionnés en ce qui concerne les charges directes et indirectes imposables à la personne dépendante.

Cependant, le système à mettre en place exige un minimum de données d'au moins deux années consécutives pour produire des résultats fiables. A ce jour une telle base de données exploitable n'est pas encore disponible, de sorte qu'il n'est pas possible de déterminer les forfaits visés à l'article 357, alinéa 2 du CSS. Par ailleurs l'instauration de la comptabilité analytique dans tous les établissements d'aide et de soins à partir de 2010, exige une flexibilité des prestataires, afin de leur permettre de choisir librement d'utiliser le plan CNS actuel ou le plan comptable national. Cette phase de mise en place n'étant pas encore achevée, il y a lieu de proroger la période transitoire.

## **Chapitre J - Dispositions diverses**

***Art. 42.-Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs***

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

***Art. 43.-Constitution de services de l'Etat à gestion séparée***

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat la liste des administrations et institutions qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

La liste actualisée énumère au total 47 services de l'Etat à gestion séparée.

***Art. 44.-Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2012***

Cet article reconduit pour l'exercice 2012 les dispositions de l'article 36 de la loi budgétaire du 17 décembre 2010.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

***Art. 45.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme***

Cet article a pour objet de conférer au Gouvernement l'autorisation d'émettre des emprunts nouveaux pour un montant maximum de 500 millions d'euros dont 100 millions d'euros pour le fonds du rail et 150 millions d'euros pour le fonds des routes, le solde devant servir de marge en cas de besoin de financement inattendu.

***Art. 46.- Dotation financière du Conseil d'Etat***

A l'instar des autres institutions constitutionnelles, le texte proposé prévoit le principe de l'allocation d'une dotation budgétaire annuelle globale au profit du Conseil d'Etat ainsi que les modalités de contrôle des fonds alloués.

***Art. 47.- Loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer***

L'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer autorise l'Etat à apporter son concours financier jusqu'au 31 décembre 2011 à la couverture du surcoût dans le compte d'exploitation des CFL, qui résulte notamment de l'application des dispositions légales concernant le statut public de leur personnel. Ce statut comporte des charges pécuniaires que ne supporte normalement pas une entreprise industrielle ou commerciale. Les modalités de la mise en œuvre de ce concours financier sont réglées par voie de contrat entre l'Etat et les CFL.

Au vu de cette disposition, il s'impose de rappeler qu'avant la libéralisation complète du fret à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) disposait d'un monopole dans le secteur du fret au Luxembourg.

Au moment du vote de la loi précitée du 28 mars 1997, les CFL devaient, à l'instar des autres compagnies ferroviaires, faire face à la pression concurrentielle très forte des autres modes de transports, en particulier du fret routier qui étaient plus compétitifs que le fret ferroviaire en raison de coûts moins élevés et de conditions d'exploitations largement moins contraignantes.

Dès lors, il a été décidé en 1997 de créer des conditions permettant aux CFL de ne facturer qu'une partie des coûts aux clients pour pouvoir rester compétitifs vis-à-vis des acteurs du fret routier, la différence entre les coûts réels et les coûts facturés étant prise en charge par l'Etat luxembourgeois, selon le mécanisme institué par la loi du 28 mars 1997. L'article 7 de cette loi autorise l'Etat à prendre en charge pendant 12 ans le surcoût dans le compte d'exploitation des CFL qui résulte notamment de l'application des dispositions légales concernant le statut public de leur personnel et qui comporte des charges pécuniaires que ne supporte normalement pas une entreprise industrielle ou commerciale.

Grâce à cette disposition, les CFL ont pu créer en octobre 2006 avec le Groupe Arcelor, la filiale CFL Cargo S.A., pour prendre en charge les activités de transport du fret ferroviaire, assumées jusqu'alors par la branche fret des CFL. Les CFL disposent d'une participation majoritaire dans le capital de CFL Cargo.

CFL Cargo qui est depuis sa création actif dans le transport ferroviaire des marchandises, excepté le transport de conteneurs emploie actuellement quelque 450 collaborateurs et dispose de trois filiales, Cargo Deutschland GmbH, CFL Cargo Danmark ApS et "Ateliers de Pétange S.A."

Dans un premier temps, CFL Cargo a eu recours à du personnel provenant pour l'essentiel des CFL et d'Arcelor Mittal. Les agents des CFL sont en train d'être progressivement remplacés par des employés du secteur privé.

Les agents CFL qui sont affectés à CFL Cargo continuent à être rémunérés par les CFL. Pour sa part, CFL Cargo rémunère les CFL pour cette mise à disposition sur la base du salaire qu'il verserait à un travailleur équivalent sous contrat de droit privé. Le statut public des agents CFL travaillant pour CFL Cargo étant plus favorable que le contrat des salariés recrutés aux conditions du marché, l'Etat luxembourgeois continue à prendre en charge ce surcoût, conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 précité.

Cette disposition de la loi modifiée du 28 mars 1997 expire cependant au 31 décembre 2011.

Pour ce qui est de la durée de la prise en charge du surcoût salarial, il convient de noter qu'une "politique de retour" volontariste des agents CFL vers les CFL a été mise en place de sorte qu'aujourd'hui moins d'un tiers des agents travaillant auprès de CFL Cargo sont encore des agents publics des CFL.

Si cette tendance se poursuit, le mécanisme de prise en charge du surcoût pourrait être clôturé d'ici une période de 9 ans.

Dès lors, il s'impose de proroger le délai qui est prévu à l'article 7 de la loi précitée du 28 mars 1997 jusqu'au 31 décembre 2020.

#### **Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi**

##### ***Art. 48.-Entrée en vigueur de la loi***

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire entre en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, c'est à dire au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'exception toutefois de la disposition faisant l'objet de l'article 8 ci-avant, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.



**PROJET DE LOI**  
concernant  
**le budget des recettes et des dépenses de l'Etat**  
**pour l'exercice 2012**

**Chapitre A - Arrêté du budget**

***Art. 1er - Arrêté du budget***

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2012 est arrêté:

En recettes à la somme de..... euros 10.692.361.362

soit:

recettes courantes..... euros 10.632.514.812

recettes en capital..... euros 59.846.550

euros 10.692.361.362

En dépenses à la somme de ..... euros 11.088.172.184

soit:

dépenses courantes ..... euros 10.175.081.112

dépenses en capital ..... euros 913.091.072

euros 11.088.172.184

Le tout conformément aux tableaux annexés.

**Chapitre B - Dispositions fiscales**

***Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts***

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2011 sont recouverts pendant l'exercice 2012 d'après les lois qui en règlent l'assiette, les taux ou tarifs et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 8 ci-après.

***Art. 3. - Impôt sur le revenu: coefficients de réévaluation***

L'article 102, alinéa 6 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifié comme suit:

Le tableau des coefficients de réévaluation figurant à l'alinéa 6 est remplacé par le tableau ci-après:

Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient
1918 et antérieures	155,51	1941	13,05	1965	5,19	1989	1,60
1919	70,69	1942	13,05	1966	5,06	1990	1,54
1920	37,84	1943	13,05	1967	4,94	1991	1,50
1921	38,72	1944	13,05	1968	4,79	1992	1,45
1922	41,56	1945	10,41	1969	4,68	1993	1,40
1923	35,12	1946	8,26	1970	4,48	1994	1,37
1924	31,28	1947	7,95	1971	4,28	1995	1,35
1925	29,89	1948	7,44	1972	4,06	1996	1,33
1926	25,22	1949	7,06	1973	3,83	1997	1,31
1927	19,99	1950	6,81	1974	3,50	1998	1,30
		1951	6,31	1975	3,16	1999	1,28

Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient
1928	19,17	1952	6,20	1976	2,88	2000	1,24
1929	17,85	1953	6,21	1977	2,70	2001	1,21
1930	17,53	1954	6,15	1978	2,62	2002	1,19
1931	19,55	1955	6,16	1979	2,50	2003	1,16
1932	22,51	1956	6,12	1980	2,35	2004	1,14
1933	22,64	1957	5,85	1981	2,18	2005	1,11
1934	23,52	1958	5,82	1982	1,99	2006	1,08
1935	23,96	1959	5,79	1983	1,83	2007	1,06
1936	23,84	1960	5,78	1984	1,73	2008	1,03
1937	22,58	1961	5,74	1985	1,68	2009	1,02
1938	21,95	1962	5,69	1986	1,68	2010 et	1,00
1939	22,01	1963	5,53	1987	1,68	postérieures	
1940	20,24	1964	5,36	1988	1,66		

**Art. 4. - Suppression de la contribution de crise**

La loi du 17 décembre 2010 portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique et portant

1. modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
2. modification de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant
  1. création d'un fonds pour l'emploi;
  2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
3. introduction d'une contribution de crise

est modifiée comme suit:

A l'article 4. (1), les termes «les années 2011 et 2012» sont remplacés par les termes «l'année 2011».

**Art. 5. - Prorogation de la bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs**

La loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs est modifiée comme suit:

A l'article 1<sup>er</sup>, deuxième phrase, la date du «31 décembre 2011» est remplacée par celle du «31 décembre 2014».

**Art. 6. - Contribution dépendance**

Le code de la sécurité sociale est modifié comme suit :

- 1) L'article 377 prend la teneur suivante :

- a) L'alinéa 3 est libellé comme suit :

«La contribution dépendance sur les revenus professionnels et les revenus de remplacement est déterminée sur base de l'assiette prévue à l'article 33 mais sans application du minimum et du maximum inscrit à l'article 39, mais uniquement dans la limite de la déclaration mensuelle effectuée par l'employeur conformément à l'article 426, alinéa 1».

- b) L'alinéa 5 est libellé comme suit :

«Elle est établie et perçue par le Centre commun de la sécurité sociale suivant les dispositions prévues aux articles 42 et 425 à 435».

- c) Des alinéas 6 et 7 sont ajoutés qui sont libellés comme suit :

«Toutefois, en cas de limitation de la déclaration de la rémunération mensuelle au septuple du

salaires sociaux minimum conformément à l'article 426, alinéa 1, l'établissement et la perception de la contribution dépendance sur la partie qui excède cette limite incombent à l'Administration des contributions directes.

Le Centre commun de la sécurité sociale met, à l'aide de procédés automatisés ou non, à la disposition de l'Administration des contributions directes les informations individuelles en vue du calcul correct de la contribution dépendance.»

2) L'article 378 prend la teneur suivante :

a) Les alinéas 1 à 4 sont remplacés par les 4 alinéas suivants:

«La contribution dépendance sur les revenus non soumis à la contribution dépendance en vertu de l'article 377 est à charge des contribuables résidents tels que définis à l'article 2 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Elle est déterminée à raison des revenus nets visés à l'article 10 de la même loi. Le revenu net pour chacune des catégories y énumérées est à prendre en considération seulement lorsque son montant est positif. Les revenus exonérés, avec ou sans réserve d'une clause de progressivité, en vertu d'une convention internationale contre les doubles impositions ou d'une autre convention interétatique, ne sont pas soumis à la contribution dépendance.

L'établissement et la perception pour le compte de l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance de la contribution dépendance sur les revenus visés au présent article incombent à l'Administration des contributions directes, à l'exception des prestations versées par un régime complémentaire de pension dans le cadre de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension.

Les contribuables résidents ne sont redevables de la contribution dépendance sur les revenus que s'ils relèvent du cercle des bénéficiaires de l'assurance dépendance, tel que défini à l'article 352 du présent code.

La contribution dépendance sur les revenus dont la perception incombe à l'Administration des contributions directes, ne dépassant pas 25 euros par an est considérée comme nulle.»

b) Aux alinéas 6, 7 et 8, les termes «au sens du présent article» sont complétés par les termes «et de l'article 377, alinéa 6».

3) L'article 426, alinéa 1 prend la teneur suivante:

«Les employeurs sont tenus de déclarer tous les mois pour chaque salarié l'ensemble des informations relatives aux assiettes cotisables et au remboursement par la Mutualité ainsi que le nombre d'heures supplémentaires prestées. Ils sont autorisés à limiter la déclaration de la rémunération mensuelle au septuple du salaire social minimum pour un travailleur non-qualifié âgé de dix-huit ans au moins en vue de la perception de la contribution dépendance par le Centre commun de la sécurité sociale, à condition que la rémunération dépasse cette limite pour chaque mois de l'exercice».

#### ***Art. 7. - Taxation de l'utilisation de certaines infrastructures routières***

L'article 40 de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement est modifié comme suit:

- Le point d) du paragraphe (2) est remplacé par le texte suivant:

"d) 255,00 euros pour les camions à 2 essieux à suspension autre que pneumatique ou équivalente dont la masse maximale autorisée est inférieure ou égale à 15.000 kg et 274 euros pour ceux dont la masse maximale autorisée dépasse 15.000 kg mais est inférieure ou égale à 19.500 kg.

255 euros pour les camions à 3 ou 4 essieux à suspension autre que pneumatique ou équivalente dont la masse maximale autorisée est inférieure ou égale à 19.500 kg.

Si la masse maximale autorisée est supérieure à 19.500 kg la taxe s'élève à 280 euros majorée de 25 euros supplémentaires par chaque tranche entière ou commencée de 1.000 kg de masse maximale autorisée, sans dépasser 330 euros pour les camions à 2 essieux et 380 euros pour les camions à 3 essieux.

Pour les camions à suspension autre que pneumatique ou équivalente à 4 essieux avec une masse

maximale autorisée dépassant 28.500 kg la taxe est de 537,00 euros."

La taxe sera applicable à la première échéance du véhicule concerné.

Le troisième tiret du point b) du paragraphe (6) est remplacé par le texte suivant:

" – 25 euros supplémentaires par chaque tranche entière ou commencée de 1.000 kg de masse maximale autorisée, pour les semi-remorques à 2 essieux ou moins et à suspension autre que pneumatique ou équivalent. Au cas où la masse maximale autorisée dépasse 32.500 kg, la taxe est fixée à 455 euros."

La taxe sera applicable à la première échéance du véhicule concerné.

#### ***Art. 8. - Droits d'accises sur les tabacs***

L'article 8 de la loi du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accises et taxes assimilés des produits énergétiques, de l'électricité, des produits de tabacs manufacturés, de l'alcool et des boissons alcooliques, est modifié comme suit:

Les paragraphes (5) et (6) sont remplacés par les textes suivants:

"(5) Les tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer qui sont mis à la consommation dans le pays, sont en outre passibles d'un droit d'accise autonome, d'après un barème établi par le Ministère des Finances, se composant:

- a) d'une part ad valorem ne pouvant pas dépasser 10 pour cent du prix de vente au détail,
- b) d'une part spécifique ne pouvant pas dépasser 10,00 euros par kilogramme.

(6) Pour le tabac à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer, le total du droit d'accise commun et du droit d'accise autonome perçus ne peut en aucun cas être inférieur à 25,00 euros par kilogramme."

### **Chapitre C - Autres dispositions financières**

#### ***Art. 9. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse***

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2012 au paiement d'une taxe de 150 euros.

### **Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses**

#### ***Art. 10. - Crédits pour rémunérations et pensions***

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

#### ***Art. 11. - Nouveaux engagements de personnel***

(1) Au cours de l'année 2012, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

- a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2011;
- b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2011.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2012 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2012:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 240 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les ordres d'enseignement post primaire dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 70 unités;

c) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans l'enseignement fondamental, d'éducateurs intervenant comme deuxième personne dans les classes de l'éducation précoce et de personnel pour les besoins des équipes multiprofessionnelles dans l'enseignement fondamental, dont le nombre ne peut toutefois dépasser 110 unités;

d) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois;

e) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de deux magistrats;

f) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

g) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

h) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine.

i) à des engagements de personnel enseignant dans la réserve nationale visée par la loi du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques, à titre permanent et à tâche complète, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 60 unités.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2012, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 24, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

- des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;

2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent paragraphe.

(6) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 404 du code de la sécurité sociale, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

**Art. 12. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat**

(1) Sont autorisés pour 2012, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:		
	Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
	Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
		infirmier	1
	Centre du Rham	aide-soignant	1
	Centre socio-éducatif de l'Etat	Educateur gradué, Infirmier, Educateur, Educateur instructeur, Chargé de cours	25
II.	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
	Enseignement fondamental	chargé de cours	6
		agent socio-éducatif	3
	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	chargé d'éducation	6
	Education différenciée	agent socio-éducatif	3
	Institut national des langues	chargé de cours	4
	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure (psychologue)	1
	Service de la scolarisation des enfants étrangers	employé	2

III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et de l'Action humanitaire:		
Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	16
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur:		
Représentations économiques	employé de bureau	20
V. Services dépendant du Ministère de la Culture:		
Bibliothèque nationale	employé de la carrière supérieure	1
VI. Services dépendant du Ministère d'Etat:		
Service information et presse	employé de la carrière supérieure	1

(2) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (1) du présent article est régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

***Art. 13. - Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration***

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 11, paragraphe (6) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales, ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2012 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre des Finances entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

**Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**

***Art. 14. - Indemnités pour pertes de caisse***

Le Ministre des Finances peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

**Art. 15. - Attribution des amendes et confiscations**

L'article 2 de la loi modifiée du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacé à partir de l'année 2008 par les dispositions suivantes:

"Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 euros."

**Art. 16. - Avances: marchés à caractère militaire**

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

**Art. 17. - Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane**

Au cours de l'exercice 2012 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

**Art. 18. - Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées**

Au cours de l'exercice 2012, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

**Art. 19. - Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne**

Les recettes et les dépenses effectuées par l'Etat pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

**Art. 20. - Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée**

Les contributions de la Belgique dans l'intérêt du cofinancement de projets de développement mis en œuvre par le Luxembourg ainsi que leur affectation aux projets de développement peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 21. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants**

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 22. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution changement climatique**

Le produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds de climat et énergie peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 23. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la taxe sur les véhicules routiers**

Le produit de la taxe sur les véhicules routiers peut être imputé sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre et affecté à raison de :

- 40 pour cent au fonds climat et énergie,
- 20 pour cent au fonds communal de dotation financière, le solde étant transféré au budget des recettes ordinaires.

**Art. 24. - Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.**

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

**Art. 25. - Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications**

Le produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications et versées à l'Etat ainsi que leur répartition à qui de droit peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales**

**Art. 26. - Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi**

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 point II et 37 (1) de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

**Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

**Art. 27. - Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2012**

**I) Dotation**

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2012 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;
4. un montant forfaitaire de 25.615.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2012, sans qu'il ne soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2012, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

## II) Répartition

- (1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

- (2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2009;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2009;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité, le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population, la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie, celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée au début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre des Finances. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

## III) Divers

A la section IV de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2011 est remplacée par l'année 2012.

**Art. 28. - Fonds communal de péréquation conjoncturale**

(1) Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2012 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2011 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2012, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2010.

**Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements****Art. 29. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction**

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs :**

- Unité de sécurité Dreibern .....	7.300.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète .....	3.100.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble .....	9.300.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports .....	8.300.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons .....	9.000.000 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange .....	5.800.000 euros
- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure .....	4.022.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte....	6.200.000 euros
- Château de Schoenfels: remise en état et atelier thérapeutique (phase 1) .....	4.000.000 euros
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction .....	2.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal: extension .....	7.700.000 euros
- Administration de la nature et des forêts Diekirch: nouveau bâtiment sur le site de l'ancien Hôtel du Midi .....	9.900.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg .....	3.800.000 euros
- Ponts et Chaussées Mersch: dépôt .....	16.000.000 euros
- Palais de justice Diekirch .....	12.000.000 euros
- Foyer Don Bosco .....	9.900.000 euros
- Haff Réimech .....	5.400.000 euros
- Pont Abbaye Neumünster .....	800.000 euros
- Centre mosellan Ehnen: réaménagement et extension .....	4.000.000 euros
- Administration des services de secours Gasperich .....	16.000.000 euros
- Police au Verlorenkost: bâtiment administratif .....	29.000.000 euros
- Laboratoire pour l'ASTA et infrastructures à Gilsdorf .....	35.110.000 euros
- Maison Robert Schuman: transformation presbytère.....	2.500.000 euros
- "Les Rotondes" : aménagement en espace culturel .....	16.000.000 euros
- Centre de production artistique Bonnevoie .....	2.200.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: structures préfabriquées pour personnel.....	5.000.000 euros
- Château Schoenfels : aménagement du centre d'accueil (2 <sup>ème</sup> phase) .....	5.000.000 euros
- Service central des imprimés Leudelange.....	5.000.000 euros
- Ponts et Chaussées Fridhaff : dépôt de sel.....	2.200.000 euros
- Centre d'accueil Burfelt.....	2.500.000 euros

- Bireler Haff : transformation .....	6.000.000 euros
- Théâtre en plein air Wiltz : reconstruction.....	1.000.000 euros
- Adm. de la Nature et des Forêts Wormeldange: construction bureaux .....	850.000 euros

## (2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée technique des Arts et Métiers: cantine et structures d'accueil (sports) .....	22.600.000 euros
- Lycée technique hôtelier "Alexis Heck" Diekirch: mise en conformité cuisine .....	3.700.000 euros
- Lycée technique et Lycée tech. agricole Ettelbrück:infrastructures prioritaires ...	10.000.000 euros
- Centre de Logopédie: mise en conformité .....	1.500.000 euros
- Lycée technique Grevenmacher : nouvelle construction .....	29.000.000 euros
- Lycée des Sports Luxembourg .....	15.000.000 euros
- LTPS Bascharage (pôle Sud): pavillon préfabriqué .....	22.000.000 euros
- Lycée technique Dudelange (annexe) : hall des sports .....	7.015.000 euros
- Athénée (rénovation) : structure temporaire .....	32.000.000 euros
- Ecole de la 2 <sup>e</sup> chance à Luxembourg .....	38.000.000 euros
- Uni Luxembourg: transformation ancienne Ecole Américaine .....	17.000.000 euros
- Lycée technique M. Adam Pétange : démolition anc.bâtiment rue Batty Weber ...	2.600.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck .....	30.000.000 euros
- Centre de Logopédie: nouvelle construction .....	26.300.000 euros
- Lycée technique du Centre : nouvelle construction sports et réfectoire.....	18.000.000 euros
- Lycée classique Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phase 1+2).....	14.000.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle construction sur terrain bloc 2000.....	12.000.000 euros
- Infrastructures sportives à Diekirch .....	20.000.000 euros

## (3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Femmes en détresse Rollingergrund: aménagement immeuble .....	4.200.000 euros
- CIPA Niederkorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR .....	4.500.000 euros
- Kraizbiert Dudelange: mise en conformité Centre Emile Mayrisch .....	6.000.000 euros
- Pré-barrage du Pont Misère: réhabilitation .....	1.421.000 euros
- Pré-barrage de Bavigne: réhabilitation .....	1.050.000 euros
- Barrages secondaires de la Haute-Sûre: réhabilitation .....	1.165.000 euros
- Domaine Thermal Mondorf: mise en conformité de la cuisine centrale .....	2.800.000 euros
- Internat socio-familial (ancien CNA) Dudelange: nouvelle construction .....	6.000.000 euros
- Valériushaff à Tandel (phase 2).....	3.000.000 euros
- Ligue HMC Capellen : nouvelle construction .....	27.400.000 euros
- Centre de réfugiés : divers sites .....	10.000.000 euros

### *Art. 30. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études*

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

#### (1) Fonds d'investissements publics administratifs:

- 3<sup>ième</sup> bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Hollenfels
- Caserne Herrenberg: modernisation des bâtiments existants et construction d'un hall sportif
- Bâtiment Schuman: transformation pour les besoins de la Bibliothèque nationale
- Cour des Comptes de l'UE : 2<sup>ième</sup> extension
- Cour de Justice de l'U.E.: mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C
- Nouveau centre pénitentiaire (maison d'arrêt) à Sanem
- Centre d'accueil pour la zone protégée d'intérêt européen « Mullerthal » à Berdorf

- Hémicycle Kirchberg : mise à niveau
- Ponts et Chaussées Echternach : nouvelle construction
- Ponts et Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschberg
- Centre d'intervention (service incendie et sauvetage) Findel
- Ponts et Chaussées Clervaux : extension
- Centre douanier Gasperich : nouvel atelier à 3 niveaux
- Protection civile Lintgen : construction nouvel hangar
- Maison Robert Schuman : transformation
- Imprimerie et bureaux du PE: structure temporaire
- Bâtiment Jean Monnet Kirchberg
- Police Wiltz
- Château Senningen : nouvelle annexe pour permanence des communications
- Château de Berg : rénovation
- Place de la Constitution : réaménagement

## **(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

- CNFPC Ettelbruck
- Lycée technique agricole Gilsdorf
- Lycée technique Bonnevoie: extension et remise en état
- Lycée Clervaux
- Lycée funiculaire Differdange
- Athénée: rénovation
- Neie Lycée et Lycée technique pour professions éducatives et sociales
- Deuxième Ecole Européenne
- Lycée "Nordstad"
- Lycée Mondorf
- Lycée Michel Rodange : rénovation
- Lycée classique Diekirch, annexe Mersch : rénovation
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette
- Lycée Hubert Clement Esch/Alzette : réaménagement

## **(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- Barrage d'Esch-sur-Sûre: assainissement (2<sup>e</sup> phase)
- C.I.P.A. Bofferdange: agrandissement
- Domaine thermal Mondorf
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff
- CIPA Echternach : transformation du rez-de-chaussée et création d'une cuisine de production
- Internat socio-familial de Dudelange (ancien CNA) : nouvelle construction

### ***Art. 31. - Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études***

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare périphérique de Cessange (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange)
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)

- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald)
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets des tirets 3 et 6)
- Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Optimisation de la ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocap Rail)
- Gare de Differdange: renouvellement et modernisation des installations fixes
- Gare de Luxembourg: reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)
- Ligne du Nord: reconstruction d'un pont-rivière (Ettelbruck)
- Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau
- Suppression des passages à niveau Nos 91, 91a et 92 à Schiffflange (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)
- Triage Bettembourg/Dudelange: extension des faisceaux de débranchement et de réception
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 1
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 2
- Gare de Bettembourg: modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires à l'exception du module B3 concernant la modification des installations fixes en Gare de Bettembourg, entrée Nord
- Triage de Bettembourg-Dudelange: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Suppression du passage à niveau No 4a à Bettembourg
- Gare Belval-Usines: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Port de Mertert: modernisation et extension des installations fixes
- Réaménagement des alentours de la Gare d'Ettelbrück
- Construction d'une sous-station 225kV/2x25kV à Flebour
- Installation d'un système de suivi et de régulation de la circulation des trains en temps réel
- Gestion centralisée nationale des installations de génie technique
- Suppression des passages à niveau No 13 et No 14 à Oberkorn
- Ligne du Nord: renouvellement complet des différents tronçons de voie avec amélioration de la plate-forme en vue de la mise en œuvre de traverses en béton
- Arrêt Pont Rouge ensemble avec système Shuttle

**Art. 32. - Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction**

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

- N4 Réaménagement carrefour à Esch/Alzette .....	2.500.000 euros
- N10 Traversée de Machtum .....	3.400.000 euros
- N10 Réaménagement à Grevenmacher .....	2.920.000 euros
- N10 Redressement Machtum – Ahn – Hëttermillen .....	6.500.000 euros
- N10 Réaménagement esplanade à Remich (part N10).....	5.000.000 euros
- N10 Hëttermillen-Stadtbredimus .....	4.800.000 euros
- N13 Suppression du PN 5 à Dippach-Gare.....	6.500.000 euros
- N13 Réaménagement N13 / N6 à Windhof .....	6.100.000 euros
- N14 Réaménagement Boudlerbach – Geisert .....	2.000.000 euros
- N16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains .....	4.950.000 euros
- N16 / CR162 Carrefour Ellange-Gare.....	2.000.000 euros
- N28 Raccordement N28 / N2 à Bous.....	4.795.000 euros

- N31 Route d'Esch à Belvaux .....	2.950.000 euros
- CR102 Relogement du CR102 à Mamer .....	5.800.000 euros
- CR103 Réaménagement entre Holzem – Dippach.....	2.100.000 euros
- CR122 Suppression PN20b à Lorentzweiler.....	5.000.000 euros
- CR129 Redressement Godbrange – Junglinster.....	2.450.000 euros
- CR132 Réaménagement Roeser - Crauthem – Bettembourg .....	2.900.000 euros
- CR134 Traversée de Wecker .....	3.900.000 euros
- CR146 Redressement "Primerbiérg" entre Stadtbredimus et Greiveldange.....	2.950.000 euros
- CR148 Traversée de Welfrange vers N13.....	2.350.000 euros
- CR153 Redressement à Dalheim .....	2.300.000 euros
- CR161 Wolser - W.S.A. entre Bettembourg et Dudelange (Accès Eurohub).....	2.200.000 euros
- CR234/CR234B Z.I. Contern et Sandweiler.....	3.100.000 euros
- OA202 Viaduc de Mersch.....	17.000.000 euros
- OA265 Réhabilitation OA sur CFL à Bettembourg .....	2.900.000 euros
- OA276 Reconstruction OA sur l'Alzette à Roeser (CR158) .....	2.500.000 euros
- OA756 Alzinger Knupp sur la N3 à Alzingen .....	2.200.000 euros
- Voie Bus N2 Corridor pour facilités de transports en commun .....	2.000.000 euros
- Voie Bus N3 Corridor pour facilités de transports en commun .....	2.850.000 euros
- Voie Bus N4 Corridor pour facilités de transports en commun .....	3.640.000 euros
- Voie Bus N5 Corridor pour facilités de transports en commun .....	2.000.000 euros
- Voie Bus N6 Corridor pour facilités de transports en commun .....	2.875.000 euros
- Voie Bus N7 Corridor pour facilités de transports en commun .....	6.500.000 euros
- Voie Bus N11 Corridor pour facilités de transports en commun .....	6.800.000 euros
- Voie Bus N12 Corridor pour facilités de transports en commun .....	4.500.000 euros
- PC5 Soup-Koedange .....	3.800.000 euros
- PC15 Lintgen - Lorentzweiler et élargissement CR123.....	3.850.000 euros
- Renforcement, reprofilage et raclage routes nationales et chemins repris .....	45.050.000 euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris .....	3.000.000 euros

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

- N7/N18 Transversale de Clervaux .....	33.000.000 euros
- N10 Réaménagement Dasbourg - Marnach .....	3.500.000 euros
- N10 Redressement Hoesdorf – Bettel .....	3.000.000 euros
- N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette .....	5.200.000 euros
- N12 Renforcement Grosbous - croisement Lehrhof - Hierheck .....	2.400.000 euros
- N27 Galerie de protection N27 carrière Michelau .....	4.000.000 euros
- N27A (B7) Accès zone d'activités Fridhaff.....	25.000.000 euros
- CR322 Redressement Schinker – Wahlhausen .....	2.400.000 euros
- CR331 Réaménagement Kautenbach - Alscheid .....	2.500.000 euros
- CR339 Redressement Kalborn - Tintesmühle .....	2.300.000 euros
- CR348 Réaménagement Schlindermanderscheid – Consthum .....	2.400.000 euros
- CR349 Réaménagement Welscheid - Scheidel – Kehmen .....	2.000.000 euros
- CR350 Réaménagement Welscheid - Niederfeulen .....	2.800.000 euros
- CR352 Redressement Bastendorf - Groesteen .....	2.200.000 euros
- CR356 Redressement Ermsdorf – Savelborn.....	2.000.000 euros
- CR357 Redressement Bettendorf – Hessemillen .....	2.100.000 euros
- CR358 Réaménagement Haller - Savelborn et CR356 dans la traversée de Savelborn .....	2.200.000 euros
- Voie bus N7 et piste cyclable à l'approche de la gare d'Ettelbruck (Dreieck Patton).....	3.000.000 euros
- PC16 Aménagement Goebelsmühle - Kautenbach – Schwarzepull.....	2.500.000 euros
- Renforcement, reprofilage et raclage routes nationales et chemins repris .....	21.690.000 euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris .....	5.000.000 euros

## Division des Ouvrages d'Art:

- OA127 Reconstruction du pont portant N7 sur les CFL à Schieren .....	4.206.000	euros
- OA174 Reconstruction du pont portant CR357C sur la Sûre à Moestroff.....	4.152.000	euros
- OA401 Reconstruction du pont frontalier portant N10A sur la Moselle à Grevenmacher (part lux. et allemande à préfinancer par le Luxembourg).....	22.000.000	euros
- OA499/498 Reconstruction des tabliers des ponts portant N27 sur le lac barrage à Lultzhausen/Insenborn .....	27.935.000	euros
- OA753 Reconstruction du pont portant N3 sur l'Alzette à Hesperange (part. Ponts et Chaussées).....	3.851.000	euros
- OA1161 Tunnel Howald - protection cathodique .....	1.800.000	euros
- Contrat d'entretien ouvrages d'art (4 <sup>ème</sup> soumission).....	6.717.000	euros

## Division des Travaux Neufs:

- Pénétrante de Differdange (N32) .....	7.000.000	euros
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur Lankelz et la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette .....	2.300.000	euros
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire "rue de l'industrie/N34" .....	6.100.000	euros
- Boulevard de Merl (Giratoire N5/N34-route d'Arlon), voie de liaison Bourmicht .....	23.400.000	euros
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	2.500.000	euros
- Mise à 2×2 voies de la N1 entre l'échangeur Senningerberg et l'aéroport.....	2.500.000	euros
- Mise à 2×2 voies de la N1 entre l'échangeur Irrgarten et l'aéroport.....	14.000.000	euros
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange.....	7.200.000	euros
- Echangeur Pontpierre.....	17.250.000	euros
- Echangeur Burange .....	38.600.000	euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem sur la A13 .....	27.500.000	euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier sur la A13.....	6.000.000	euros
- Sécurisation de l'échangeur A7/N11 .....	5.750.000	euros
- Travaux de sécurisation et de finition sur la A13 et la N13 (giratoire) .....	4.400.000	euros
- Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4 ....	2.900.000	euros
- Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt à Sanem.....	2.500.000	euros
- Voie de délestage à Echternach, tronçon 1 voie Charly.....	5.800.000	euros
- Voirie Desserte Aéroport .....	3.580.000	euros
- Helfenterbrück: giratoire provisoire & sebes .....	12.900.000	euros
- OA208 nouveau pont ferroviaire dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange .....	5.100.000	euros
- Voies bus sur autoroutes .....	23.000.000	euros

**Art. 33. - Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N1 Réaménagement à Senningerberg  
 N5 Traversée de Bascharage  
 N5 Rodange frontière  
 N5B Rue de l'église à Pétange  
 N7 Giratoire N7 / CR123 à Bereldange (Carrefour)  
 N10 Réaménagement route du Vin à Wormeldange  
 N10 Traversée de Stadtbredimus  
 CR102 Aménagement carrefour à Schoenfels  
 CR110 Route d'Esch à Ehlerange  
 CR112 Renforcement entre Buschdorf et Boevange  
 CR116 Redressement entre Obenthalt et Buschdorf  
 CR124 Suppression du PN18 à Heisdorf  
 CR125 Suppression PN17 à Walferdange  
 CR132 Syren – Moutfort  
 CR132 Redressement Schlammesté - Weiler-la-Tour  
 CR132 Traversée d'Eschweiler  
 CR132 Traversée de Brouch sur les CR132 / CR136  
 CR134 Traversée Hagelsdorf  
 CR139 Traversée de Lellig  
 CR141 Rue Boxbierg à Wasserbillig  
 CR145 Greiveldange-Hëttermillen  
 CR147 Carrefour CR147 / CR145 entre Greiveldange et Canach  
 CR150 Burmerange - Elvange  
 CR164 Rue Boudersberg à Dudelange  
 CR174 rue Grand-Duchesse Charlotte à Belvaux  
 CR226 Contern – Syren  
 CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen  
 OA61 Reconstruction de l'OA 61 à Greiveldange sur le CR145  
 OA423 Pont à Gonderange sur le CR132  
 OA438 Reconstruction du pont sur CFL à Betzdorf (CR134)  
 OA439 à Hagelsdorf  
 Voie Bus N51 Corridor pour facilités de transports en commun  
 PC1 Leudelange-Luxembourg  
 Etudes en rapport avec le transport commun par la route  
 Etudes diverses

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

B7 Mise à 2×2 voies entre Colmar-Berg et Fridhaff/Ettelbruck  
 N7 Gare Ettelbruck  
 N7 Couloir multi-modal entre Ettelbruck et Diekirch  
 N7 Contournement Nord Diekirch  
 N7/E421 Contournement de Hosingen  
 N7/E421 Contournement de Heinerscheid  
 N7/N15 Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck  
 N7/CR377 Réaménagement carrefour Koeppenhaff (carrefour dénivelé Clossdelt)  
 N10/CR372 Raccordement giratoire pont frontalier à Rosport  
 N12 Contournement de Troisvierges  
 N12 Raccordement Bastogne - Troine  
 N26/26A Aménagement d'un giratoire à l'entrée ouest à Wiltz  
 N26A Réaménagement de la rue Michel Thilges à Wiltz  
 CR318 Réaménagement rue de Bastogne à Wiltz  
 CR324/CR343 Redressement Pintsch - Siebenaler et reconstruction OA475  
 CR331 Réaménagement traversée de Wilwerwiltz  
 OA152/CR308 Pont sur la Sûre à Bourscheid-Moulin

Etudes en rapport avec le transport commun par la route  
Etudes diverses

Division des Ouvrages d'Art:

OA115 Réhabilitation des piles du pont routier à Bivels  
OA149 Assainissement du tunnel routier à Lipperscheid  
OA383 Réhabilitation du pont frontalier portant N10 sur la Sûre à Echternach (part lux.)  
OA750 Pont Adolphe, pont provisoire  
OA750 Réhabilitation du Pont Adolphe  
OA788 Pont Passerelle portant N50 sur la Pétrusse à Luxembourg  
OA1048 Viaduc haubanné: inspection décennale  
OA1134 Viaduc Sernigerbach: mise en conformité structure métallique  
Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ème soumission)  
Westumfahrung Trier et/ou traversée à Mertert  
Etudes ponts à faible portée  
Etudes charges admissibles sur OA-PCH pour convois exceptionnels  
BD-OA: banque de données OA + études générales OA  
Inspections et expertises d'ouvrages d'art  
Etudes diverses

Division des Travaux Neufs:

Liaison Micheville (A4)  
Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas  
Contournement d'Olm et de Kehlen (N6-CR102-N12)  
Contournement Nord de Strassen (N6-CR181/A6)  
Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA1134) sur A1  
Réaménagement des aires de service  
Echangeur Burange (A13)  
Echangeur Pontpierre (N13/A4)  
Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier  
Modernisation tunnels existants  
Voies bus sur autoroutes  
Plan d'action contre le bruit routier  
Pont Adolphe à Luxembourg (OA750), y compris pont provisoire  
Pénétrante de Differdange (N32)  
Contournement Bascharage-Dippach (N5/E44)  
Contournement Ettelbruck-Niederfeulen (N7-N15)  
Contournement Junglinster (N11/E29)  
Contournement Echternach, dit "Voie Charly" (N10-N11/E29)  
Contournement Remich (N2/E29-N16)  
Contournement Nord Differdange (N31) avec déviation du CR175  
Contournement Troisvierges (N12)  
Contournement Hosingen (N7/E421)  
Transversale Clervaux (N7-N18)  
Descente vers la vallée de l'Alzette (CR181-N7)  
Boulevard de Merl (N6-N5-A4-N4)  
Contournement de Cessange  
Contournement sud de Alzingen  
Boulevard Raiffeisen et boulevard Kockelscheuer  
Extension CITA sur la voirie annexe  
Viaducs d'Insenborn (OA498) et de Lultzhausen (OA499) sur N27  
Pont frontalier Grevenmacher (OA401) portant N10A  
Nouvel accès SIDOR (CR169-N4/A4)  
Raccordement échangeur Mertert à la N1 et au Port de Mertert, y compris le nouveau pont frontalier  
Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4  
Elargissement de l'assise de la N27A (ancienne B7) entre giratoire Fridhaff et échangeur Erpeldange dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Fridhaff  
Mise à 2x2 voies de la B7 de Colmar à Erpeldange

Contournement Heinerscheid (N7/E421)  
 Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem  
 Optimisation/dédoublement de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz  
 Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem (A13)  
 Réhabilitation Pont Passerelle (OA788)  
 Desserte intercommunale Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederborn pour accès friches industrielles  
 Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport  
 Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport  
 Mise à 2x3 voies des A3 et A6 entre l'échangeur de Bettembourg et l'échangeur de Capellen  
 Bypass Robert Schaffner  
 Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange  
 Nouveau viaduc de Mersch (OA202) et voirie annexe  
 Bypass Hellange (A13): réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs Hellange et Frisange  
 Aménagement d'une station de service sur la liaison avec la Sarre (A13)  
 Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen  
 Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier (A13) donnant accès à la N32  
 Audits de sécurité sur autoroutes TERN  
 Etudes en rapport avec le transport commun par l'autoroute

Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic:

Inspection et classification des autoroutes  
 Etudes diverses

***Art. 34. - Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études***

(1) Au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la gestion de l'Eau la participation de l'Etat aux frais d'études d'opportunité, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'Etat relative aux frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques et des études de bruit et de l'étude relative à la gestion de projets concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat. Le taux de la participation de l'Etat aux frais d'études est celui qui est applicable aux projets énumérés ci-dessous:

- Réseau de collecteurs dans la Vallée de l'Attert, phases 2, 3 et 4
- Raccordement de Differdange, Oberkorn et Sanem à la station d'épuration du SIACH à Pétange, avec agrandissement de la station d'épuration de Pétange
- Travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration du SIDEST à Uebersyren avec raccordement des installations de l'aéroport de Luxembourg-Findel
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration à Bleesbrück.

**Chapitre I – Dispositions concernant la Sécurité sociale**

***Art. 35. - Mesures en matière d'assurance maladie: Coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales***

Les mesures réglementaires prises en exécution de l'article 5 de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et modifiant 1. le Code de la sécurité sociale ; 2. la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers sont prorogées pour l'année 2012.

***Art. 36. - Mutualité des employeurs***

(1) L'Etat verse à la Mutualité des employeurs visée à l'article 52 du Code de la sécurité sociale pendant les années 2011 à 2015 un montant annuel de 25.000.000 euros que ladite Mutualité alloue aux employeurs

en vue de compenser l'augmentation du coût salarial résultant pour les exercices 2011 à 2015 du relèvement du salaire social minimum au 1er janvier 2011 en application de la loi du 17 décembre 2010 modifiant les articles L. 222-4 et L. 222-9 du Code du travail. Le Conseil d'administration de la Mutualité visé à l'article 58 du Code de la sécurité sociale fixe les conditions et modalités d'application de cette mesure de compensation.

(2) Il est ajouté au budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 un article 17.8.32.000 avec le libellé et le crédit suivants :

« 17.8.32.000 Versement à la mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 25.000.000 ».

(3) L'article 1er de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 est modifié comme suit :

*Art. 1er - Arrêté du budget*

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2011 est arrêté:

En recettes à la somme de..... euros	9.626.174.480
soit:	
Recettes courantes ..... euros	9.547.234.905
Recettes en capital ..... euros	78.939.575
	<hr/>
euros	9.626.174.480
En dépenses à la somme de ..... euros	10.335.236.107
soit:	
dépenses courantes ..... euros	9.402.446.168
dépenses en capital ..... euros	932.789.939
	<hr/>
euros	10.335.236.107

Le tout conformément aux tableaux annexés.

***Art. 37. - Mesures en matière d'assurance accident***

A titre de compensation de la fixation du taux de cotisation unique de l'assurance accident visé à l'article 149 du Code de la sécurité sociale à 1,15 pour cent, l'Etat verse à l'Association d'assurance accident, pour les exercices 2011 et 2012, le montant de 34.400.000 euros.

***Art. 38. - Mesures en matière d'assurance dépendance: Contribution de l'Etat***

L'article 375, alinéa 2, point 1 du Code de la sécurité sociale prend la teneur suivante :

« 1) par une contribution de l'Etat en raison de quarante pour cent des dépenses totales, y compris la dotation à la réserve ».

***Art. 39. - Mesures en matière d'assurance dépendance: Fixation, en 2012, de la contribution de l'Etat***

Par dérogation à l'article 375, alinéa 2, point 1 du Code de la sécurité sociale la contribution de l'Etat est fixée pour l'exercice 2012 à trente-cinq pour cent des dépenses totales, y compris la dotation à la réserve.

***Art. 40. - Mesures en matière d'assurance dépendance: Divers***

L'article 34 de la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement est abrogé.

**Art. 41. - *Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aide et de soins***

Sans préjudice de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale, la majoration pour tâches domestiques est fixée transitoirement à un forfait correspondant à 1,19 heures par semaine pour les charges imputables directement, et un forfait correspondant à 1,38 heures par semaine pour les charges imputables indirectement aux personnes dépendantes au sens de l'article 349 du Code de la sécurité sociale, sous condition que l'établissement d'aide et de soins réalise les enquêtes en vue de l'établissement périodique du relevé des activités et tienne à partir de l'exercice 2010, une comptabilité analytique, conformément à l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale.

La prise en charge des tâches domestiques d'après les présentes dispositions prend fin au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'exercice pour lequel les établissements d'aide et de soins disposent des données nécessaires pour l'application de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale.

Aux fins de l'application des présentes dispositions il y a lieu d'entendre par les termes "plan comptable uniforme" au sens de l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale tant le plan comptable actuel que le plan comptable national.

**Chapitre J - Dispositions diverses****Art. 42. - *Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs***

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 45.0.51.006, 45.0.51.040 et 45.0.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

**Art. 43. - *Constitution de services de l'Etat à gestion séparée***

Les administrations suivantes sont constituées services de l'Etat à gestion séparée:

**I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture:**

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Archives nationales;
- Centre national de littérature.

**II. Administrations dépendant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:**

- Centre de Logopédie;
- Athenée à Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique à Diekirch;
- Lycée classique à Echternach;
- Lycée de garçons à Luxembourg ;
- Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole à Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique à Esch-sur-Alzette;

- Lycée technique à Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique à Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam à Pétange;
- Lycée Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre à Luxembourg;
- Lycée Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique à Lallange;
- Atert-Lycée à Redange;
- Lycée-pilote;
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Service des restaurants scolaires;
- Uelzecht-Lycée à Dommeldange;
- Nordstad-Lycée;
- Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive;
- Service de la formation professionnelle;
- Institut national des langues;
- Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance;
- Lycée Bel-Val;
- Campus Geesseknäppchen.

### III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

### IV. Administration dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- Service national de la Jeunesse.

### V. Administration dépendant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures:

- Administration de la Navigation aérienne.

#### ***Art. 44. - Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2012.***

I) Pour l'exercice 2012, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2012, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 29 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2012, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2012, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

**Art. 45. - Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme**

Le Ministre du Trésor est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de 500 millions d'euros.

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera réparti comme suit:

Un montant de 150 millions d'euros (150.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de 100 millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

**Art. 46. - Dotation financière du Conseil d'Etat**

La loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat est modifiée comme suit :

« Art. 32 (1) Le budget des recettes et des dépenses de l'Etat arrête annuellement la dotation au profit du Conseil d'Etat au vu de l'état prévisionnel établi par ce dernier.

(2) L'examen de la comptabilité des fonds du Conseil d'Etat est confié à une commission spéciale, instituée au sein de celui-ci et assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement.

La composition et les modalités d'opérer de la commission et la désignation du réviseur d'entreprises sont déterminées par le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Etat.

(3) Le Conseil d'Etat, sur le rapport de la commission spéciale, se prononce sur l'apurement des comptes. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée. »

**Art. 47. - Loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer**

La loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fers est modifiée comme suit:

- 1) approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946,
- 2) approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL),
- 3) concernant les interventions financières et la surveillance de l'Etat à l'égard des CFL, et
- 4) portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire est modifiée comme suit:

"Au premier paragraphe de l'article 7, les termes « Jusqu'au 31 décembre 2011 » sont remplacés par « Jusqu'au 31 décembre 2020 »".

**Chapitre K - Entrée en vigueur de la loi****Art. 48. - Entrée en vigueur de la loi**

La présente loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'exception des paragraphes (5) et (6) de l'article 8, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.



# **Budget des recettes**

CHAPITRE Ier

**RECETTES COURANTES**



## 64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>64 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4) Section 64.0 - Impôts directs</b>					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités .....	1.459.509.431	1.450.000.000	1.550.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités .....	60.812.893	76.315.790	81.578.947
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette .....	526.557.078	530.000.000	620.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires .....	2.114.507.211	2.260.000.000	2.650.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents .....	1.043.623	1.000.000	1.000.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques .....	67.719.597	125.360.502	146.927.900
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux .....	287.759.633	220.000.000	280.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune .....	208.393.424	180.000.000	230.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	43.254.485	45.000.000	45.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard .....	11.338.113	8.500.000	10.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues .....	1.335.956	1.000.000	1.100.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes .....	25.554.617	22.000.000	26.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts .....	29.017.485	35.000.000	40.000.000
37.027 (37.00)	13.60	Contributions de crise .....	-	73.000.000	12.000.000
Total de la section 64.0.....			4.836.803.546	5.027.176.292	5.693.606.847

## 64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 64.1 - Impôts indirects</b>					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées .....	220.385	150.000	200.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto .....	3.298.691	2.300.000	3.000.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino .....	18.107.778	17.500.000	18.000.000
Total de la section 64.1.....			21.626.854	19.950.000	21.200.000
<b>Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances</b>					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques .....	-	30.000	30.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers .....	203	1.000	1.000
36.100 (16.00)	01.22	ILNAS: recettes du service de métrologie .....	20.304	18.000	19.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: Imputation des recettes de redevances d'accréditation .....	8.400	9.600	9.600
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs .....	-	100	100
Total de la section 64.2.....			28.907	58.700	59.700
<b>Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</b>					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O. ....	1.000.000	1.000.000	1.000.000

## 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies ....	1.385.666	1.200.000	1.300.000
		Total de la section 64.3.....	2.385.666	2.200.000	2.300.000
<b>Section 64.4 - Remboursements de dépenses</b>					
11.301 (11.00)	10.00	Remboursement de frais de débardage (tracteur de l'Etat) .....	-	6.000	-
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages .....	555.480	900.000	750.000
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat .....	-	213.000	100
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements .....	433.136	400.000	420.000
		Total de la section 64.4.....	988.616	1.519.000	1.170.100
<b>Administration des douanes et des accises</b> <b>Section 64.5 - Douanes et accises</b>					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers) .....	524.197	50.000	50.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité .....	1.027.825	1.000.000	1.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise .....	974.533.381	950.000.000	1.009.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales .....	143.890.361	160.000.000	190.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes .....	70.548.862	75.000.000	85.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique .....	2.788.038	3.000.000	2.500.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs .....	25.999.749	25.000.000	27.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds .....	10.222.100	10.000.000	8.000.000

## 64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance .....	129.147	100.000	90.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel .....	3.919.646	5.000.000	6.000.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées .....	20.339	15.000	15.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets .....	530.858	600.000	620.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs .....	2.770	35.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation .....	58.535	50.000	50.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires .....	13.238	25.000	20.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés .....	4.427.240	5.000.000	4.500.000
Total de la section 64.5.....			1.238.636.286	1.234.875.000	1.333.895.000
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes</b>					
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques .....	7.952	50.000	10.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée .....	2.025.715.651	2.100.265.200	2.400.652.324
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques .....	20.252.927	30.000.000	23.500.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires .....	881.254	850.000	880.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société .....	595.154.426	630.000.000	630.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement .....	114.879.567	160.000.000	140.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances .....	37.834.561	38.000.000	38.000.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation .....	793.697	605.000	870.000

## 64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	17.320	22.000	17.320
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe .....	3.500	4.000	6.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre .....	11.730.546	11.400.000	11.900.000
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles .....	1.728.278	1.980.000	3.100.000
Total de la section 64.6.....			2.808.999.679	2.973.176.200	3.248.935.644
<b>Section 64.7 - Recettes domaniales</b>					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques .....	3.725.564	795.000	1.445.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises .....	42.672.181	40.600.000	46.700.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées .....	155.827	170.000	270.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois .....	2.319.474	1.180.000	1.530.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole .....	20.811	20.000	21.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages .....	2.284.207	2.400.000	2.337.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes .....	3.486.377	3.200.000	3.273.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	284.633	220.000	180.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	743.776	743.000	743.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes .....	-	-	100
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement .....	30.622	73.500	65.750
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat .....	11.015	25.000	16.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières .....	1.668	5.650	5.650

## 64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables .....	-	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation .....	-	674.000	674.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche .....	215.635	172.000	230.000
Total de la section 64.7.....			55.951.790	50.278.250	57.490.600
<b>Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres</b>					
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes .....	70.235	70.000	70.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie .....	5.882	5.600	5.600
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences .....	66.195	61.000	61.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger .....	231.066	250.000	250.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: rem- boursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé .....	3.196.085	500.000	1.000.000
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial .....	5.469.708	5.300.000	5.500.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs) .....	62.936	50.000	50.000
28.000 (28.10)	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la pro- duction, la rémunération et la commercialisation de bio- gaz .....	-	932.250	100
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes .....	4.761.768	4.000.000	4.000.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'auto- risation de produits biocides .....	9.500	2.500	10.000
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'imma- triculation .....	205.195	200.000	200.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises .....	284.165	325.000	325.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments .....	-	100	100

## 64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes .....	329.455	100	100
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés .....	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets .....	-	100	100
38.006 (38.10)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension .....	-	3.700.000	1.300.000
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat .....	169.260	75.000	75.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre .....	11.860.762	12.500.000	12.500.000
38.052 (34.40)	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels .....	-	5.000	5.000
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) .....	208.523	200.000	400.000
Total de la section 64.8.....			26.930.735	28.176.750	25.752.100
<b>Section 64.9 - Remboursements</b>					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	-	100	125
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles .....	-	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance .....	31.356	40.000	35.000
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements .....	7.558	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances .....	1.491.451	1.220.000	1.800.000

## 64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études .....	4.626	100	100
		Total de la section 64.9.....	1.534.991	1.265.300	1.840.325
		Total du département 64.....	8.993.887.070	9.338.675.492	10.386.250.316

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
-11	Remboursements de dépenses de personnel	555.480	906.000	750.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	412.292	644.800	426.925
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.924.587	1.620.000	2.220.000
16	Vente de biens non durables et de services	64.997.236	55.413.150	63.227.500
17	Vente de biens militaires durables	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	3.629.126	4.978.250	4.204.100
36	Impôts indirects et prélèvements	4.054.515.760	4.212.440.700	4.587.406.324
37	Impôts directs	4.836.803.546	5.027.176.292	5.693.606.847
38	Autres transferts de revenus	24.893.525	28.516.200	26.808.520
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.155.518	6.980.000	7.600.000
<b>Total</b>		<b>8.993.887.070</b>	<b>9.338.675.492</b>	<b>10.386.250.316</b>

## 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>65 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)</b>					
<b>Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	257.450	2.800.000	3.000.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage .....	7.166.165	7.500.000	7.200.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat .....	560	25.000	25.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat .....	42.112	25.000	25.000
12.301 (48.22)	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC .....	-	-	2.500
Total de la section 65.0.....			7.466.287	10.350.000	10.252.500
<b>Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</b>					
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	1.902	1.000	1.000
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat .....	125.000	125.000	125.000
34.310 (47.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	4.007.673	3.500.000	-
42.000 (11.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension .....	150.211	100	100

## 65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie .....	4.244	-	-
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat .....	175.714	250.000	250.000
Total de la section 65.1.....			4.464.744	3.876.100	376.100
<b>Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	3.039	125.000	150.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage .....	191.865	200.000	200.000
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants .....	80.918	150.000	150.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel .....	947.805	1.000.000	1.000.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat .....	97.187	100	100
28.015 (27.10)	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice .....	10.000.000	20.000.000	20.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice .....	30.000.000	30.000.000	30.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements .....	97.697	5.000	30.000
Total de la section 65.2.....			41.418.511	51.480.300	51.530.300

## 65.3 - Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières</b>					
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance .....	283.328	100.000	100.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement) .....	33.218	100.000	100.000
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dé- penses de personnel et de pensions .....	-	100.000	100
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: rembourse- ment de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat .....	36.359	35.984	37.600
16.010 (16.11)	12.20	SNCF (Société nationale des chemins de fer): participa- tion au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat .....	226.850	226.850	226.850
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations .....	180.069	10.000	100.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit .....	156.280	353.200	353.200
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative) .....	56.439	20.000	20.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques .....	-	50.000	50.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer): rembourse- ment suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public .....	925.843	100.000	100.000
Total de la section 65.3.....			1.898.386	1.096.034	1.087.750
<b>Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires</b>					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part ex- cédentaire des crédits mis à disposition .....	1.791.296	1.000.000	1.000.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pen- sions par l'Administration de la Navigation Aérienne .....	9.206.715	9.000.000	9.000.000
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat .....	2.846.532	3.700.000	3.000.000
16.010 (16.11)	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs .....	37.125	50.000	37.500

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes .....	3.224.205	2.000.000	3.000.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouvrés .....	405.539	300.000	350.000
16.041 (16.12)	06.32	Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses .....	893.119	500.000	500.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger .....	350.930	100.000	250.000
16.043 (16.12)	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille .....	-	1.335.521	1.500.000
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements .....	203.580	173.000	173.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses .....	13.456	5.400	5.000
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes .....	1.801.785	1.800.000	1.800.000
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes .....	116.754	100.000	130.000
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses .....	44.111	1.000	20.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications .....	2.534	2.000	2.000
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements .....	845.222	200.000	200.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements .....	157.527	100.000	100.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes .....	1.140.490	756.000	759.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes .....	276.878	200.000	200.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement .....	53.699	40.000	50.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes .....	84.833	95.000	95.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes .....	500	1.000	1.000

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses .....	-	266.992	255.000
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements .....	5.076.549	1.000.000	1.000.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée .....	61.072	50.000	50.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire .....	54.801	150.000	100.000
38.050 (38.00)	13.90	ILNAS: produits des avertissements taxés conformément à l'article 19 de la loi du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS .....	-	1.000	-
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais .....	20.769	20.000	20.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements .....	455.577	403.000	298.000
Total de la section 65.4.....			29.165.598	23.349.913	23.895.500
<b>Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</b>					
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende .....	-	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat) .....	-	4.646	4.646
28.010 (28.20)	13.90	Participations de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes .....	-	-	100.000.000
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende .....	814.656	812.000	-
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende .....	22.356.709	23.759.350	-
28.015 (28.20)	09.10	ENOVOS S.A.: participation de l'Etat aux dividendes .....	23.295.513	22.640.000	-
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende .....	-	10.000.000	-
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende .....	6.250	6.250	-
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende .....	-	1.000	-
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice .....	135.422.286	100	-

## 65.5 - Participation dans des sociétés privées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
28.021 (28.20)	09.10	CREOS Luxembourg S.A.: participation de l'Etat aux dividendes .....	-	858.000	-
		Total de la section 65.5.....	181.895.414	58.081.446	100.004.746
<b>Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</b>					
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise .....	71.647	100	100
10.010 (39.40)	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale .....	-	-	500.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions .....	9.569	10.000	10.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel .....	118.856	100.000	100.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions .....	85	1.000	100
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	276.160	100	100
11.361 (39.40)	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle .....	1.093.232	1.130.220	1.090.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention .....	-	100	100
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen .....	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée .....	363.496	300.000	450.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région .....	108.175	50.000	75.000
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention .....	-	100	100
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers .....	-	100	300.000

## 65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés .....	-	100	100
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois" .....	-	100	100
39.008 (39.10)	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) .....	-	15.000	15.000
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05 .....	-	200.000	300.000
Total de la section 65.6.....			2.041.220	1.807.020	2.840.800
<b>Section 65.7 - Recettes d'exploitation</b>					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999 .....	9.742	2.500	2.500
16.010 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire de garantie en vue du redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 .....	-	2.900.000	100
16.011 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 .....	-	250.000	750.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt .....	50.617.281	50.000.000	45.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises .....	226.456	1.000.000	1.000.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .....	14.230.583	1.000	1.000
Total de la section 65.7.....			65.084.062	54.153.500	46.753.600
<b>Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi .....	1.416.398	600.000	1.000.000

## 65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit .....	331.196	-	100
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice .....	73.492	10.000	10.000
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne .....	1.334.443	1.000	1.000
10.004 (10.00)	06.20	Remboursements d'indemnisation versée par l'Etat à certaines victimes .....	-	-	10.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées .....	19.458.750	250.000	5.000.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat .....	4.861.602	3.500.000	3.500.000
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues .....	-	2.000	1.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail .....	871	2.000	1.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques .....	-	100	100
Total de la section 65.8.....			27.476.752	4.365.100	9.523.200
Total du département 65.....			360.910.974	208.559.413	246.264.496

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
10	Recettes non ventilées	24.770.292	1.963.600	7.623.700
-11	Remboursements de dépenses de personnel	19.521.085	22.278.404	22.064.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	42.112	25.200	27.700
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	363.496	300.000	450.000
16	Vente de biens non durables et de services	18.000.515	18.520.771	16.949.450
26	Intérêts de créances	50.617.281	50.000.000	45.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	221.895.414	108.081.446	150.004.746
29	Intérêts imputés en crédit	226.456	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	4.007.673	3.500.000	-
38	Autres transferts de revenus	20.583.207	2.016.392	1.951.400
39	Transferts de revenus de l'étranger	455.577	418.400	613.300
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	427.866	255.100	280.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	-	200.000	300.000
Total		360.910.974	208.559.413	246.264.496

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
10	Recettes non ventilées	24.770.292	1.963.600	7.623.700
-11	Remboursements de dépenses de personnel	20.076.565	23.184.404	22.814.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	454.404	670.000	454.625
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.288.083	1.920.000	2.670.000
16	Vente de biens non durables et de services	82.997.751	73.933.921	80.176.950
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
26	Intérêts de créances	50.617.281	50.000.000	45.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	225.524.540	113.059.696	154.208.846
29	Intérêts imputés en crédit	226.456	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	4.007.673	3.500.000	-
36	Impôts indirects et prélèvements	4.054.515.760	4.212.440.700	4.587.406.324
37	Impôts directs	4.836.803.546	5.027.176.292	5.693.606.847
38	Autres transferts de revenus	45.476.732	30.532.592	28.759.920
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.611.095	7.398.400	8.213.300
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	427.866	255.100	280.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	-	200.000	300.000
Total		9.354.798.044	9.547.234.905	10.632.514.812



# **Budget des recettes**

CHAPITRE II

**RECETTES EN CAPITAL**



## 94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>94 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 94.1 - Autres recettes en capital</b>					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre .....	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession .....	46.075.230	49.000.000	47.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945) .....	65.037	25.000	25.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location .....	-	100	100
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués .....	547.764	350.000	350.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques .....	21.891	1.000.000	1.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	756.743	1.000.000	1.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables .....	525.566	400.000	400.000
Total de la section 94.1.....			47.992.231	51.775.200	49.775.200
Total du département 94.....			47.992.231	51.775.200	49.775.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
56	Impôts en capital	46.075.230	49.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	65.037	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	547.764	350.100	350.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	778.634	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	525.566	400.000	400.000
Total		47.992.231	51.775.200	49.775.200

## 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>95 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)</b>					
<b>Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</b>					
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	375.000	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain .....	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux .....	1.597.500.000	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie .....	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat .....	82.477	100	100
Total de la section 95.0.....			1.597.957.477	500	500
<b>Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
11.311 (67.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	10.331.137	15.000.000	-
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA .....	62.055	62.775	69.750
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché .....	-	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière .....	7.069.600	9.000.000	7.000.000
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues .....	3.275.278	3.100.000	3.000.000

## 95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat .....	30.922	1.000	1.000
		Total de la section 95.1.....	20.768.992	27.163.875	10.070.850
		Total du département 95.....	1.618.726.469	27.164.375	10.071.350

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
-11	Remboursement de dépenses de personnel	10.331.137	15.000.000	-
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	62.055	62.775	69.750
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.069.600	9.000.000	7.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	375.000	100	100
59	Transferts de capital à l'étranger	3.275.278	3.100.000	3.000.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	30.922	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	1.597.582.477	300	300
Total		1.618.726.469	27.164.375	10.071.350

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
-11	Remboursement de dépenses de personnel	10.331.137	15.000.000	-
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	62.055	62.775	69.750
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.069.600	9.000.000	7.000.000
56	Impôts en capital	46.075.230	49.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	65.037	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	922.764	350.200	350.200
59	Transferts de capital à l'étranger	3.275.278	3.100.000	3.000.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	778.634	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	525.566	400.000	400.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	30.922	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	1.597.582.477	300	300
<b>Total</b>		<b>1.666.718.700</b>	<b>78.939.575</b>	<b>59.846.550</b>

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes et en capital**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Prévisions
10	Recettes non ventilées	24.770.292	1.963.600	7.623.700
-11	Remboursements de dépenses de personnel	30.407.702	38.184.404	22.814.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	516.459	732.775	524.375
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.288.083	1.920.000	2.670.000
16	Vente de biens non durables et de services	82.997.751	73.933.921	80.176.950
17	Vente de biens militaires drables	-	200	200
26	Intérêts de créances	50.617.281	50.000.000	45.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	225.524.540	113.059.696	154.208.846
29	Intérêts imputés en crédit	226.456	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	4.007.673	3.500.000	-
36	Impôts indirects et prélèvements	4.054.515.760	4.212.440.700	4.587.406.324
37	Impôts directs	4.836.803.546	5.027.176.292	5.693.606.847
38	Autres transferts de revenus	45.476.732	30.532.592	28.759.920
39	Transferts de revenus à l'étranger	6.611.095	7.398.400	8.213.300
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	427.866	255.100	280.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.069.600	9.200.000	7.300.000
56	Impôts en capital	46.075.230	49.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	65.037	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	922.764	350.200	350.200
59	Transferts en capital à l'étranger	3.275.278	3.100.000	3.000.000
76	Vente de terrains et bâtiments	778.634	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	525.566	400.000	400.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	30.922	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	1.597.582.477	300	300
<b>Total</b>		<b>11.021.516.744</b>	<b>9.626.174.480</b>	<b>10.692.361.362</b>



# **Budget des dépenses**

## CHAPITRE III

### DEPENSES COURANTES

#### Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) et **pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 7 novembre 2007 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 753,20 points pour toute l'année 2012.
- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés directement à l'échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 753,20 points pour toute l'année 2012.



## 00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.057.618	1.077.355	1.120.280
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.601.864	4.608.563	4.752.616
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat .....	633.556	645.379	671.093
10.003 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier .....	-	-	150.000
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.313.448	1.360.377	1.418.531
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean .....	224.851	227.647	233.729
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes .....	768.800	686.800	686.800
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	156.429	159.187	167.037
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	159.396		
		3) Charges sociales patronales.....	6.234		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total.....</i>	<u>167.037</u>		
		Total de la section 00.0.....	8.756.566	8.765.308	9.200.086
<b>Section 00.1 - Chambre des Députés</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés .....	28.100.231	28.740.058	31.210.471

## 00.1 - Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
10.001 (10.00)	01.10	Méiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.225.926	1.241.841	1.245.695
		Total de la section 00.1.....	29.326.157	29.981.899	32.456.166
<b>Section 00.2 - Cour des Comptes</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.893.322	3.851.054	3.930.552
		Total de la section 00.2.....	3.893.322	3.851.054	3.930.552
<b>Section 00.3 - Conseil d'Etat</b>					
10.000 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	-	-	3.342.992
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	593.996	649.116	-
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	147.257	176.029	-
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	57.158	58.867	-
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	176	180	-
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.460.501	1.516.681	-
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	4.162	6.000	-
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	1.500	-
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	44.755	60.600	-
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	22.666	26.000	-
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	423	-	-
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	96.497	114.600	-

## 00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice) .....	15.560	25.000	-
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères .....	1.650	7.000	-
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	1.250	1.250	-
Total de la section 00.3.....			2.446.051	2.642.823	3.342.992
<b>Section 00.4 - Gouvernement</b>					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	8.789.516	11.760.825	11.975.864
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 11.399.272					
3) Charges sociales patronales..... 487.248					
4) Allocations de repas..... 89.344					
<u>Total..... 11.975.864</u>					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	217.814	219.000	219.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.400	3.500	3.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	31.842	26.000	26.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	296.275	270.000	270.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.061.635	1.162.000	1.160.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.560	7.000	6.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.000					
2) Réparations et entretien..... 3.000					
3) Carburant et lubrifiants..... 2.000					
<u>Total..... 6.000</u>					
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.141	4.000	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 800					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.200					

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien..... 500			
		Total..... 2.500			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	20.949	14.400	18.000
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau .....	4.102	3.100	3.100
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.100			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	707.461	740.000	730.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	66.779	140.000	137.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	78.405	78.000	79.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 10.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 63.000			
		9) Divers..... 5.500			
		Total..... 79.000			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	799.931	350.000	350.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.144	240.000	240.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	253.922	236.500	325.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	986.067	1.200.000	1.050.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.920.162	5.000.000	5.000.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses .....	801	1.000	1.000
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	433.058	528.000	549.250
12.305 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	362.755	150.000	150.000
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses .....	11.262	-	-

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.698.366	1.900.000	1.800.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	353.956	355.000	355.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	519.242	750.000	650.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations .....	69.721	100.000	90.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres .....	592.600	600.000	612.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses .....	16.706	20.000	18.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses .....	27.269	50.000	50.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information .....	207.656	199.000	203.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	42.107	34.000	34.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses .....	58.036	55.000	55.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.640	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.000	1.000	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.365 (12.30)	11.40	Comité à la simplification administrative (CSA): frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.951	200.000	200.000
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	30.000	36.000	32.000

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	141.217	144.000	267.000
12.385 (52.20)	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	580.000
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.563.848	2.565.000	2.565.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse .....	93.463	93.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale .....	457.000	455.000	455.000
34.040 (34.40)	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	238.327	250.000	250.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement .....	11.343	23.000	20.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	58.199	72.000	55.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	1.144	-
12.512 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	6.203	-	-
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	364	-	-
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	8.547	-	25.653
12.805 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg .....	-	-	15.583

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses .....	3.427	53.127	-
		Total de la section 00.4.....	28.492.169	30.140.359	30.772.213
<b>Section 00.5 - Conseil économique et social</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	360.214	368.950	392.197
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	373.512		
		2) Charges sociales patronales.....	14.464		
		4) Allocation de repas.....	4.221		
		Total.....	392.197		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	247.593	176.358	189.896
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	168.427		
		2) Charges sociales patronales.....	17.248		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	189.896		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.699	3.598	2.651
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	2.651		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.540	7.650	7.650
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	42.462	40.500	37.750
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	15.599	22.000	20.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	443	500	500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	18.918	21.000	21.000
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	219.065	261.000	289.800

## 00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	18.304	8.000	13.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication .....	1.342	35.000	31.500
12.310 (12.30)	01.43	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de l'UE (CESE) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR): frais de réunion, frais de secrétariat .....	608	2.000	2.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1.500	3.500	3.500
Total de la section 00.5.....			935.287	951.056	1.012.444
<b>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement</b>					
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.176.902	1.927.905	2.189.511
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.791.911					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 98.725					
3) Charges sociales patronales..... 258.072					
4) Allocations de repas..... 40.803					
Total..... 2.189.511					
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	51.341	708.514	758.819
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 634.578					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.715					
3) Charges sociales patronales..... 93.526					
Total..... 758.819					
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	58.200	100	100

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement .....	2.820	3.060	3.280
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.889	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 500			
		5) Prestations individuelles..... 2.500			
		Total..... 3.000			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	180	-
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	36.943	30.000	33.760
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.200			
		2) Carburants et lubrifiants..... 17.360			
		3) Réparation et entretien..... 13.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 33.760			
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail .....	1.458	1.300	1.300
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau .....	11.685	15.750	15.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.650			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 400			
		8) Centre de conférence et de crise..... 1.000			
		Total..... 15.750			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.027.072	2.000.000	2.075.000
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications .....	14.721	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 320			
		2) Contrats d'entretien..... 6.592			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 14.927			
		9) Divers..... 3.161			
		Total..... 25.000			

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	383.803	390.000	400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 51.897			
		2) Contrats d'entretien..... 189.179			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 155.924			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 400.000			
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	16.679	22.000	25.000
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	23.634	60.000	60.000
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	150.516	145.120	153.320
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 9.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 73.720			
		3) Chauffage..... 56.000			
		4) Réparations et entretien..... 13.000			
		9) Divers..... 1.600			
		Total..... 153.320			
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	8.564	222.000	200.000
12.134 (12.16)	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	64.516	66.625	67.800
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel .....	9.558	20.000	20.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine .....	1.707	1.500	2.000
		Total de la section 00.6.....	4.044.008	5.643.154	6.033.740
		<b>Section 00.7 - Cultes</b>			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes .....	22.633.324	24.375.455	24.870.495
		<u>Détail:</u>			
		I. CULTE CATHOLIQUE			

## 00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 20.538.727			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.307.991			
		3) Charges sociales patronales..... 1.221.991			
		4) Allocations de repas..... 356.321			
		<b>II. CULTE PROTESTANT</b>			
		<b>A EGLISE PROTESTANTE</b>			
		1) Rémunérations de base..... 373.363			
		3) Charges sociales patronales..... 21.095			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		<b>B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE</b>			
		1) Rémunérations de base..... 221.017			
		3) Charges sociales patronales..... 11.335			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<b>III. CULTE ISRAELITE</b>			
		1) Rémunérations de base..... 372.454			
		3) Charges sociales patronales..... 19.891			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		<b>IV. CULTE ORTHODOXE</b>			
		1) Rémunérations de base..... 243.239			
		3) Charges sociales patronales..... 13.743			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		<b>V. CULTE ANGLICAN</b>			
		1) Rémunérations de base..... 140.296			
		3) Charges sociales patronales..... 7.927			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<b>Total..... 24.870.495</b>			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et en- tretien .....	24.372	22.500	26.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire .....	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants .....	44.255	44.585	44.675
		<u>Détail:</u>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg..... 24.320			
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette..... 9.820			
		3) "English Speaking Church Community" à Luxem- bourg..... 2.480			
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg..... 2.480			
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"..... 2.480			
		6) Indemnités pour services de tiers..... 3.095			
		<b>Total..... 44.675</b>			

## 00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite .....	24.500	24.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg.....	20.780		
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette.....	3.720		
		<i>Total</i> .....	24.500		
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles .....	-	3.000	3.000
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique .....	41.150	41.150	41.150
33.015 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes .....	3.000	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique.....	1.000		
		2) Eglise orthodoxe roumaine.....	1.000		
		3) Eglise orthodoxe serbe.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	3.000		
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman .....	2.480	2.480	2.480
33.017 (33.00)	08.50	Subsides dans l'intérêt de la restauration et de la di- gitalisation de chartes anciennes .....	-	45.000	-
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du sémi- naire .....	-	2.480	2.480
		<b>Total de la section 00.7</b> .....	<b>22.779.331</b>	<b>24.570.400</b>	<b>25.024.030</b>
		<b>Section 00.8 - Médias et Communications</b>			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	53.430	65.500	58.250
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour servi- ces extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.191	1.500	1.500
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	180	100
12.011 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.131	1.500	1.500
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	91.302	75.000	85.000
12.013 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger .....	4.300	12.000	12.000

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	743	1.800	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	700		
		3) Réparation et entretien.....	300		
		4) Lavage, nettoyage.....	100		
		Total.....	1.500		
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	144	810	800
		<i>Détail:</i>			
		1) Documentation et bibliothèque.....	800		
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien .....	2.882	3.460	3.250
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.126	24.240	24.240
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	25.286	24.000	24.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle .....	300	500	500
12.300 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour servi- ces de tiers, honoraires d'experts, frais de documenta- tion, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.450	54.000	53.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de docu- mentation, acquisition de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	330.320	464.800	464.800
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'éta- blissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	291.500	243.000	256.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.681.986	8.175.000	7.520.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévi- sion. (Sans distinction d'exercice) .....	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations .....	5.000	5.000	5.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.731	96.110	108.900

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	461.622	372.454	465.279
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.488.000	1.494.700	1.645.200
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	6.500.000	6.480.000	20.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.530 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux .....	-	-	3.800
		Total de la section 00.8.....	18.049.444	18.545.554	31.684.619
		<b>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</b>			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	141.197	134.305
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			116.316
		3) Charges sociales patronales.....			15.878
		4) Allocations de repas.....			2.111
		Total.....			134.305
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.000	1.750
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers .....	-	2.500	3.900
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	500	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	8.000	8.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	-	2.000	8.000
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	4.000	1.200
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	7.000	1.700

## 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	20.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	-	2.500	6.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication .....	-	3.000	3.000
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	-	3.000	7.000
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	3.500	4.200
Total de la section 00.9.....			-	198.197	199.155
Total du département 00.....			118.722.335	125.289.804	143.655.997

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
10	Dépenses non ventilées	41.819.616	42.439.074	48.762.759
11	Salaires et charges sociales	36.014.450	42.317.122	40.967.755
12	Achat de biens non durables et de services	20.148.715	19.313.986	19.653.406
24	Dotation de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.650	7.000	-
31	Subventions d'exploitation	8.631.986	9.125.000	8.470.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.240.946	3.288.528	3.243.618
34	Transferts de revenus aux ménages	249.670	275.480	272.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	165.680	176.360	175.400
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8.449.622	8.347.154	22.110.479
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	-	100	100
Total		118.722.335	125.289.804	143.655.997

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>					
<b>Section 01.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	27.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	27.000		
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.051	3.300	2.700
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.467.514	1.340.000	1.470.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.730	5.500	5.840
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	740		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.250		
		3) Réparations et entretien.....	1.600		
		4) Divers.....	250		
		Total.....	5.840		
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau .....	64.747	80.250	79.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau.....	42.000		
		2) Frais de transport.....	37.250		
		Total.....	79.250		
12.060 (12.30)	01.40	Frais d'entretien et adaptation du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Minis- tère des affaires étrangères et de ses missions à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.673.120	1.780.000	1.828.646
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques .....	676	1.870	1.870
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	24.329	21.375	23.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Nettoyage.....	23.000		
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice) .....	4.269	2.500	3.500
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	29.893	27.000	27.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxem- bourg, notamment dans le cadre des activités des mis- sions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	471.743	150.000	68.800
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionne- ment; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internatio- nales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes ca- dres: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	2.948	4.000	7.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.250 (12.00)	12.14	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre non-permanent au Conseil de sé- curité des Nations Unies, activités des missions diplo- matiques et consulaires dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	213.900	684.400
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau et de transport.....			48.500
		1212 Frais de route et de séjour.....			149.400
		1219 Frais de représentation.....			90.000
		1230 Frais d'organisation de conférences et d'ex- positions.....			384.000
		1231 Dépenses diverses.....			12.500
		<i>Total.....</i>			<u>684.400</u>
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.048.979	1.337.286	52.000
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	8.000	7.000	7.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice) .....	85.483	87.500	91.000
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institu- tions et d'organismes européens: frais de fonctionne- ment. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	198.958	195.600	143.800
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxem- bourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	32.805	43.200	42.000

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice) .....	26.173	26.000	26.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger .....	26.000	23.500	23.500
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de mise en place. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.783	15.301	15.301
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.632 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.108	-	-
		Total de la section 01.0.....	5.187.309	5.395.482	4.633.007
		<b>Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires .....	11.866.995	12.354.572	13.154.281
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.399.188		
		3) Charges sociales patronales.....	610.173		
		4) Allocations de repas.....	144.920		
		Total.....	13.154.281		
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.862.464	6.484.872	6.826.600
11.091 (12.30)	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.653	108.000	145.500

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	536.486	532.102	601.750
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	229.275	365.602	375.000
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.355.323	10.055.695	10.180.856
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	426.196	518.000	528.000
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	229.384	237.736	245.341
12.080 (12.00)	01.42	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	733.499	806.350	820.000
		<i>Détail:</i>			
		12081 Nettoyage			
		a) Contrats de nettoyage.....	86.550		
		b) Produits et matériel de nettoyage.....	82.800		
		12084 Réparations et entretien			
		a) Contrats d'entretien.....	200.950		
		b) Menus travaux.....	161.550		
		12085 Assurances et assurances multirisques.....	106.150		
		12087 Entretien des cages de Faraday.....	7.000		
		12089 Dépenses diverses.....	175.000		
		Total.....	820.000		
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	655.758	689.972	730.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance de l'installation.....	110.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	190.000		
		3) Chauffage.....	430.000		
		Total.....	730.000		
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.097.859	1.200.000	1.200.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.714.836	1.935.315	1.983.965
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.767.296		

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires..... 156.669 3) Garanties locatives..... 60.000 <u>Total..... 1.983.965</u>			
12.250 (12.00)	01.42	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Sans distinction d'exercice) .....	1.103.992	1.161.602	1.170.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau..... 435.000 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 448.000 1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 54.000 1207 Location et entretien des équipements informatiques..... 76.000 1219 Formation et stages..... 40.000 1220 Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles..... 16.700 1230 Frais de banque..... 37.000 1231 Taxes et impôts..... 28.300 1232 Frais de transport..... 35.000 <u>Total..... 1.170.000</u>			
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75	159.500	1.022.908
12.254 (12.00)	01.42	Frais de déplacement. (Sans distinction d'exercice) .....	352.067	364.914	370.000
		<u>Détail:</u>			
		1201 Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation..... 117.000 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances et assurances-casco..... 71.000 2) Carburants et lubrifiants..... 105.500 3) Réparations et entretien..... 51.500 4) Divers..... 25.000 <u>Total..... 370.000</u>			
12.256 (12.00)	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	101.857	101.858	110.000
		<u>Détail:</u>			
		1211 Frais de contentieux..... 27.000 1212 Frais d'experts et d'agences..... 83.000 <u>Total..... 110.000</u>			

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	845.204	819.000	825.000
		<i>Détail:</i>			
		1230 Frais de représentation.....	597.000		
		1231 Actions de promotion économique et commerciale du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions.....	45.000		
		1232 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions.....	45.000		
		1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg.....	134.000		
		1234 Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger.....	4.000		
		<i>Total</i> .....	825.000		
		Total de la section 01.1.....	35.165.923	37.895.090	40.289.201
		<b>Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux</b>			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.629	14.800	14.975
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.232	62.000	62.500
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.572.981	5.103.797	5.460.666
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)			
		a) Contributions au budget ordinaire.....	1.600.366		
		2) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.).....	251.206		
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris			

## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>l'agence internationale pour l'énergie.....</i>			
		4) <i>Conseil de l'Europe, y compris le fonds européen pour la jeunesse.....</i>			
		5) <i>Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).....</i>			
		6) <i>Union économique BENELUX.....</i>			
		7) <i>Bureau international du travail (B.I.T.).....</i>			
		8) <i>Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....</i>			
		9) <i>Organisation mondiale pour le commerce (OMC).....</i>			
		10) <i>Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).....</i>			
		11) <i>Conférence de La Haye de droit international privé.....</i>			
		12) <i>Cour permanente d'arbitrage à La Haye.....</i>			
		13) <i>Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924).....</i>			
		14) <i>Organisation maritime internationale (OMI).....</i>			
		15) a) <i>Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.).....</i>			
		b) <i>OSCE: Court of Conciliation and Arbitration.....</i>			
		16) <i>WASENAAR - Arrangement.....</i>			
		17) <i>Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie.....</i>			
		18) <i>Tribunal international sur le Rwanda.....</i>			
		19) <i>CTBTO et OPCW</i>			
		a) <i>Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO).....</i>			
		b) <i>Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO).....</i>			
		c) <i>Prohibition des armes chimiques (OPCW).....</i>			
		20) <i>Cour Pénale Internationale.....</i>			
		21) <i>Union Européenne.....</i>			
		22) <i>International Tropical Timber Organization.....</i>			
		23) <i>Tribunal International de la Mer.....</i>			
		24) <i>International Seabed Authority.....</i>			
		25) <i>MAE, divers, imprévus.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité .....	1.380.000	1.389.800	1.405.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Subventions à des institutions et organisations internationales			
		1) <i>Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.....</i>			
		2) <i>Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme.....</i>			
		3) <i>Fonds des Nations Unies de contributions volontaires aux victimes de la torture.....</i>			
		4) <i>Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).....</i>			
		5) <i>Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....</i>			
		6) <i>Commission de Venise.....</i>			
		B - Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité			
		1) <i>Promotion des droits de l'homme.....</i>			

## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Action dans le secteur du désarmement et de la non-prolifération..... 150.000 C - Actions au titre de la stabilisation de l'Eu- rope du Sud-Est..... 105.500 Total..... 1.405.000			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations interna- tionales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> B.1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.)..... 357.035 2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.)..... 33.123 3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO)..... 37.801 5) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC)..... 951.905 6) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP)..... 21.240 7) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)..... 338.357 8) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL)..... 364.734 9) Mission des Nations Unies pour la stabili- sation en Haïti (MINUSTAH)..... 320.830 10) Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)..... 439.384 11) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Timor-Oriental (MANUTO/MINUT)..... 139.488 12) Opération hybride UA-NU au Darfour (UNAMID)..... 876.414 14) Autres opérations de maintien de la paix..... 122.250 Total..... 4.002.561	5.008.489	4.384.516	4.002.561
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion ci- vile ou militaire de crise d'organisations interna- tionales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000	100.000	100.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Fondation Asie-Europe..... 125.000 2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive..... 300.000 Total..... 425.000	449.390	440.000	425.000
Total de la section 01.2.....			13.577.721	11.494.913	11.470.702

## 01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions</b>					
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg .....	22.118	20.250	20.500
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.663.145	2.650.000	2.650.000
Total de la section 01.3.....			2.685.263	2.670.250	2.670.500
<b>Section 01.4 - Immigration</b>					
11.000 (11.00)	01.40	Traitements des fonctionnaires .....	1.053.418	1.634.447	707.632
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 609.736					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 33.701					
3) Charges sociales patronales..... 52.939					
4) Allocations de repas..... 11.256					
Total..... 707.632					
11.010 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	51.351	504.852	1.179.730
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 888.347					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 95.733					
3) Charges sociales patronales..... 161.882					
4) Allocations de repas..... 33.768					
Total..... 1.179.730					
11.020 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	32.272	44.714
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 32.214					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.183					

## 01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 6.317			
		Total..... 44.714			
11.040 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.10)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	899	1.900	1.900
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indem- nités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.298	140.000	130.000
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence .....	175	730	730
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.987	3.000	3.450
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 850			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.500			
		3) Réparation et entretien..... 600			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 3.450			
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	-	-	1.200
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.200			
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	28.478	30.000	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	187.155	192.750	202.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de gardiennage..... 143.500			
		2) Frais de nettoyage..... 58.500			
		Total..... 202.000			
12.120 (12.30)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux .....	136	1.500	1.500
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	25.000
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	276.425	2.615.030	2.579.940

## 01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour.....	5.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances.....	650		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.000		
		3) Réparation et entretien.....	750		
		4) Divers.....	100		
		1204 Frais de bureau.....	20.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	40.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	7.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.....	30.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien.....	1.637.180		
		1215 Soins médicaux.....	250.000		
		12190 Formation du personnel et frais de consul- tance.....	20.000		
		1219 Formation des retenus et frais d'encadrement.....	45.000		
		1221 Frais d'alimentation.....	361.350		
		12310 Entretien des retenus: habillement, chaussures, couchage.....	26.400		
		12311 Entretien des retenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	39.600		
		1235 Frais d'acquisition et d'entretien de maté- riel de protection individuelle; acquisi- tion de matériel anti-feu; matériel de sé- curité.....	8.000		
		3409 Pécules des retenus.....	85.910		
		<i>Total.....</i>	<i>2.579.940</i>		
12.300 (12.30)	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le re- tour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	634.100	1.000.000	1.000.000
12.301 (12.30)	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; en- retien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000	100	75.000
12.320 (12.30)	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données .....	15.350	16.200	16.200
33.300 (35.00)	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meil- leure gestion des flux migratoires; subventions poursui- vant le même objectif à des organisations internationa- les et à des ONG. (Sans distinction d'exercice) .....	280.239	50.000	50.000
		Total de la section 01.4.....	2.681.011	6.233.081	6.049.296

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 01.5 - Direction de la Défense</b>					
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.770	2.304	2.897
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non mem- bres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.389	54.483	65.100
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers .....	2.100	2.500	2.500
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	81.735	115.000	105.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.159	2.100	2.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			440
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.000
		3) Réparations et entretien.....			300
		9) Divers.....			360
		Total.....			2.100
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	3.216	3.900	3.900
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.900
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	15.339	16.179	17.108
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'entretien.....			2.500
		2) Contrat de nettoyage.....			14.608
		Total.....			17.108
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	2.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice) .....	18.543	18.600	18.600
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et as- similés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve .....	5.690	10.000	8.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire .....	2.479	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une poli- tique européenne de sécurité et de défense .....	-	6.000	6.000

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.980	8.000	8.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	924.480	1.150.000	1.100.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	295.413	280.000	287.000
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	200.000	300.000	500.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.823.045	10.000.000	10.500.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000.000	5.000.000	7.000.000
35.039 (35.40)	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	730.853	2.000.000	2.000.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.104.131	3.350.000	4.500.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	573.931	650.000	650.000
Total de la section 01.5.....			19.824.253	22.973.645	26.780.784

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>					
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires .....	29.783.487	31.990.354	34.209.871
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	28.841.855		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.063.357		
		3) Charges sociales patronales.....	1.742.565		
		4) Allocations de repas.....	562.094		
		<i>Total</i> .....	34.209.871		
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.015.673	1.165.102	1.066.892
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	918.633		
		3) Charges sociales patronales.....	125.395		
		4) Allocations de repas.....	22.864		
		<i>Total</i> .....	1.066.892		
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.998.034	2.024.925	2.221.636
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.844.381		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	120.759		
		3) Charges sociales patronales.....	256.496		
		<i>Total</i> .....	2.221.636		
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	41.232	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	100		
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.937.842	18.863.529	20.282.941

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales..... 13.382.941			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 1.450.000			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 1.450.000			
		5) Cotisations sociales..... 4.000.000			
		<u>Total..... 20.282.941</u>			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	56.076	50.000	79.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	660.811	748.673	858.837
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	190.382	203.201	200.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse .....	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	24.837	29.473	32.724
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	43.200	39.177	44.205
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 44.205			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	26.699	31.485	32.810
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	51.124	63.000	58.000
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice) .....	897.598	864.000	920.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notam- ment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraî- nements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	446.537	360.000	390.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée..... 40.000			
		2) Enseignants de l'armée..... 150.000			
		4) Indemnités de compensations pour entraînement et instructions militaires..... 200.000			
		<u>Total..... 390.000</u>			

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	403.836	397.620	400.000
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers .....	171.990	175.237	182.420
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 182.420			
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	50.008	55.000	55.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger .....	223.364	177.000	190.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	141.227	159.000	155.210
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice) .....	259.588	293.000	293.000
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.051.031	1.400.000	1.400.000
12.030 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.154.446	1.100.000	1.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement..... 914.000			
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de cordonnier..... 23.000			
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement)..... 15.000			
		4) Matériel et vêtements de sport..... 17.000			
		5) Lavage, nettoyage et désinfection..... 90.000			
		6) Matériel individuel de protection N.B.C..... 18.000			
		7) Divers..... 23.000			
		Total..... 1.100.000			
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau .....	87.542	94.000	94.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 41.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 20.000			
		3) Matériel photographique..... 3.000			
		4) Consommables bureautiques..... 22.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 7.000			

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 94.000			
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	123.480	125.000	126.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 15.000			
		2) Frais téléphoniques..... 111.000			
		Total..... 126.000			
12.060 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développe- ment d'un réseau de transmission de données informati- ques. (Sans distinction d'exercice) .....	464.148	764.350	763.000
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	175.285	252.500	310.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 275.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 20.000			
		9) Divers..... 15.000			
		Total..... 310.000			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.247.255	1.175.000	1.265.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes..... 347.600			
		3) Chauffage..... 546.400			
		4) Réparations et entretien..... 115.000			
		5) Evacuation de déchets toxiques..... 145.000			
		6) Gardiennage..... 111.000			
		Total..... 1.265.000			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.888	89.930	89.970
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 89.970			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	621.242	621.433	621.440
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 621.440			

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	304.975	280.000	280.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires .....	12.874	15.000	15.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice) .....	150.927	180.500	165.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique .....	550	9.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel didactique.....	3.000		
		2) Cartes topographiques.....	1.000		
		Total.....	4.000		
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	668.556	885.000	1.250.000
12.191 (12.30)	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée .....	12.759	-	50.000
12.192 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.531	60.000	35.000
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile au- tomobile et assurances liées à l'exploitation des immeu- bles. (Crédit non limitatif).....	16.519	17.020	16.560
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses .....	24.906	41.000	22.500
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.604.221	1.080.000	1.185.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit non limitatif).....	3.933.635	3.956.306	3.905.115
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compéti- tions et frais de participation à des compétitions; al- location de prix à l'occasion de concours sportifs .....	81.975	90.326	85.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions offi- cielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	48.715	58.000	60.000
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice) .....	745.127	650.000	600.000

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice) .....	282.334	169.500	137.300
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étran- ger; frais de transport pour matériel et personnel mili- taire et civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	69.889	116.500	130.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	11.182	58.500	40.000
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et ré- paration .....	350.927	370.000	350.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique .....	18.947	17.000	17.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs .....	14.655	17.500	15.000
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	58.417	63.000	60.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.645	28.200	28.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	1.579	-
12.540 (12.12)	02.10	Frais de bureau .....	861	-	-
		Total de la section 01.6.....	68.907.174	71.476.505	75.893.216
		<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>			
12.011 (12.14)	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.158	60.000	60.000
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de co- opération au développement et d'action humanitaire .....	443.396	475.000	475.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	1.714	5.400	4.860

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	49.857	160.000	140.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice) .....	229.871	200.000	200.000
12.250 (12.14)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.044.097	1.125.000	1.188.850
		<i>Détail:</i>			
		11090 Personnel détaché			
		1) Indemnités de poste.....	280.351		
		2) Indemnités de logement.....	224.417		
		11140 Frais de scolarité.....	10.965		
		11141 Frais médicaux.....	1.000		
		11300 Personnel recruté sur place.....	259.619		
		12080 Frais généraux d'entretien des immeubles			
		1) Nettoyage			
		a) Fournitures de nettoyage.....	1.182		
		b) Machines de nettoyage.....	290		
		c) Divers.....	6.145		
		4) Réparations et entretien.....	4.949		
		5) Assurances.....	615		
		9) Divers			
		a) Menus travaux.....	1.924		
		c) Divers.....	5.557		
		12081 Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité			
		1) Chauffage.....	3.926		
		2) Eau.....	564		
		3) Gaz.....	300		
		4) Electricité.....	16.134		
		12100 Loyers et charges d'immeubles			
		1) Loyer Bureau.....	100.652		
		2) Charges locatives accessoires.....	67.757		
		12250 Frais de formation, de bureau, etc.			
		1) Frais de bureau.....	26.030		
		2) Frais postaux et télécommunications.....	73.778		
		3) Entretien des installations de télécom.....	305		
		4) Entretien des équipements informatiques.....	4.067		
		7) Frais de banque.....	4.099		
		8) Taxes et impôts.....	1.937		
		12254 Frais de déplacement			
		1) Voyages à l'intérieur du pays.....	29.201		
		2) Véhicules automoteurs			
		a) Assurances.....	3.239		
		b) Carburants.....	15.746		
		c) Entretien courant et réparation.....	9.819		
		d) Divers, y compris stationnement.....	2.784		
		12256 Frais de contentieux et d'experts			
		2) Frais d'experts et d'agences.....	1.498		
		12300 Frais de représentation.....	30.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.188.850</i>		
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	573.376	630.000	630.000

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.497	10.000	20.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice) .....	1.616.617	1.855.000	1.855.000
33.010 (33.00)	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement .....	301.628	303.000	315.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.927.076	11.390.000	11.096.000
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	19.950.000	19.800.000	18.602.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Banque mondiale</i>			
		1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose.....	150.000		
		<i>B - BIT:</i>			
		1) Contribution au BIT.....	980.000		
		<i>C - Organisation Mondiale de la Santé</i>			
		1) HIV/Sida, tuberculose, paludisme (SO2).....	1.000.000		
		2) Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3).....	400.000		
		3) Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4).....	2.200.000		
		4) Systèmes et services de santé (SO10).....	1.250.000		
		5) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.).....	1.250.000		
		<i>D - UNICEF:</i>			
		1) Education de base et égalité des sexes.....	750.000		
		2) Survie et développement du jeune enfant.....	1.700.000		
		<i>E - PNUD:</i>			
		1) Objectifs du Millénaire pour le Développement et lutte contre la pauvreté.....	1.550.000		
		2) Good governance.....	650.000		
		3) Trust Fund sur l'Environnement.....	650.000		
		<i>F - FENU</i>			
		1) Développement local.....	300.000		
		2) Finance inclusive.....	300.000		
		<i>G - FNUAP:</i>			
		1) Santé maternelle.....	1.140.000		
		2) Lutte contre la fistule.....	500.000		
		3) Démographie et recensement.....	500.000		
		2) "3 Ones".....	1.000.000		
		3) Joint Action Results UNAIDS Outcome.....	1.000.000		
		<i>I - OCDE:</i>			
		1) CAD: Groupe de travail sur l'efficacité			

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>de l'aide..... 250.000</i> 2) <i>Club du Sahel..... 200.000</i> J - Divers: 1) <i>Contribution à l'AIEA..... 62.000</i> 2) <i>Contribution au GAVI..... 820.000</i> <hr/> <i>Total..... 18.602.000</i>			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	21.955.000	21.955.000	22.955.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Programme des Nations Unies pour le déve-</i> <i>loppement (PNUD)..... 2.950.000</i> 2) <i>Programme des Nations Unies pour les</i> <i>activités en matière de population (UNFPA)..... 2.650.000</i> 3) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</i> <i>(UNICEF)..... 2.650.000</i> 4) <i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i> <i>(FENU)..... 900.000</i> 5) <i>Fonds de développement des Nations Unies</i> <i>pour la femme (UNIFEM)..... 1.005.000</i> 6) <i>Office de secours et de travaux des</i> <i>Nations Unies pour les réfugiés de Palestine</i> <i>dans le Proche-Orient (UNRWA)..... 3.750.000</i> 7) <i>Programme des Nations Unies pour l'Environne-</i> <i>ment (PNUÉ)..... 500.000</i> 8) <i>Contribution à l'ONU DC..... 100.000</i> 9) <i>Programme Commun des Nations Unies sur le</i> <i>VIH/SIDA (ONUSIDA)..... 2.650.000</i> 10) <i>Fonds global de lutte contre le SIDA, la</i> <i>Tuberculose et la Malaria (GFATM)..... 2.500.000</i> 11) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les</i> <i>réfugiés (UNHCR)..... 1.500.000</i> 12) <i>Bureau de la coordination des affaires huma-</i> <i>nitaires des Nations Unies (OCHA)..... 300.000</i> 13) <i>Comité international de la Croix-Rouge</i> <i>(CICR)..... 800.000</i> 14) <i>Programme alimentaire mondiale (PAM)..... 700.000</i> <hr/> <i>Total..... 22.955.000</i>			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	430.314	492.000	492.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimen-</i> <i>tation et l'agriculture (FAO)..... 364.000</i> 2) <i>Organisation internationale pour les migra-</i> <i>tions (OIM)..... 36.000</i> 3) <i>Organisation des Nations Unies pour le dé-</i> <i>veloppement industriel (ONUDI)..... 85.000</i> 4) <i>Secrétariat de la Convention des Nations</i> <i>Unies sur la lutte contre la désertification</i>			

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		(UNCCD)..... 7.000			
		Total..... 492.000			
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.495.096	34.500.000	34.500.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Aide humanitaire d'urgence, aide humanitaire dans des contextes de crises oubliées et en et en réponse à des crises émergentes..... 24.150.000			
		2) Activités de prévention et de préparation dans le domaine de l'aide humanitaire..... 3.450.000			
		3) Activités de réhabilitation et de reconstruction, activités de transition et de consolidation de la paix..... 6.900.000			
		Total..... 34.500.000			
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	161.992.000	144.465.792	167.658.774
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	597	-	-
		Total de la section 01.7.....	254.046.294	237.426.192	260.192.484
		Total du département 01.....	402.074.948	395.565.158	427.979.190

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	83.644.364	89.007.525	94.128.336
12	Achat de biens non durables et de services	30.539.139	34.826.448	35.616.573
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	18.543	18.600	18.600
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	20.497	10.000	20.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.232.653	2.249.979	2.259.979
34	Transferts de revenus aux ménages	2.980	8.000	8.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	123.050.841	124.328.814	127.618.928
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	573.931	650.000	650.000
93	Dotations de fonds de réserve	161.992.000	144.465.792	167.658.774
Total		402.074.948	395.565.158	427.979.190

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>02 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>					
<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	11.183	11.906
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.906
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires .....	700	100	100
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires .....	7.937	10.500	8.200
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers .....	600	100	100
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers .....	686.694	520.000	580.000
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	4.680	4.850	4.850
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	17.524	13.500	13.500
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	126.524	140.000	110.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	31.091	43.500	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.500
		3) Réparation et entretien.....			4.500
		9) Divers.....			1.000
		Total.....			11.000
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	7.507	6.772	7.100
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers .....	66.802	-	-
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg .....	5.940	4.000	10.600
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	6.730	4.950	5.350

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 5.350			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	6.456	8.100	7.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 7.400			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 7.500			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.754	25.000	34.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.175			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 21.563			
		3) Chauffage..... 7.762			
		Total..... 34.500			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	246.743	207.083	210.084
12.102 (35.30)	08.00	Frais de location du palais Cà del Duca dans l'intérêt de la participation d'artistes luxembourgeois à la Bien- nale de Venise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.492	53.844	54.740
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	154.093	116.782	179.752
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	51.388	62.000	35.000
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	9.647	13.500	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 13.500			
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses .....	23.588	19.000	25.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	11.446	29.500	7.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	102.031	120.000	113.400
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais di- vers .....	8.849	8.100	9.000
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: dépenses diverses .....	8.015	10.000	7.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	371.652	474.000	375.000
12.304 (12.30)	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses .....	-	-	25.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	248.663	200.000	210.000
12.306 (12.30)	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes .....	10.350	9.775	100
12.307 (12.30)	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.460	24.370	100
12.308 (12.30)	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des mu- sées régionaux .....	500.146	100	25.000
12.309 (12.30)	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt de l'organisation de l'exposition à l'occasion du centenaire de l'usine d'Esch-Belval: BELVAL 2012 .....	70.442	-	-
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande enver- gure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations .....	6.370.550	6.521.610	6.750.000
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal .....	79.998	80.000	80.000
33.002 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du groupement "MULUX", Musées Luxembourg .....	7.397	25.000	-
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg .....	1.382.400	1.300.000	1.500.000
33.007 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	84.832	160.000	390.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activi- tés culturelles .....	432.831	600.000	500.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux as- sociations .....	67.100	65.000	65.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs .....	86.000	114.000	82.300
33.017 (41.40)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle .....	353.354	357.334	357.334
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel natio- nal .....	100.000	90.000	90.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique .....	37.800	37.800	40.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner .....	189.997	185.100	207.320
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice) .....	194.401	200.000	200.000
33.033 (33.00)	08.10	Promotion d'activités culturelles sur le plan international .....	206.000	135.000	450.000
33.034 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif).....	17.500	15.000	15.000
33.035 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes" .....	1.102.500	1.100.000	1.178.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique .....	136.875	120.000	120.000
34.061 (34.40)	08.10	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels .....	63.889	126.000	80.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles .....	116.920	150.000	150.000
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel .....	3.900	15.000	8.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel .....	4.801	5.000	5.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	243.597	278.665	278.665
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	313.124	295.000	36.150
35.061 (35.00)	08.00	Cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie .....	-	-	289.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels .....	4.330.000	4.327.993	4.540.758
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotations à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	3.380.000	3.180.000	3.000.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotations à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	7.900.000	7.480.000	8.079.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotations à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.250.000	2.220.000	2.435.000
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	11.500.000	11.500.000	12.100.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain" .....	1.747.101	1.700.000	1.750.000
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	6.584.550	6.333.567	6.555.250
41.017 (41.40)	08.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel .....	-	200.000	200.000
41.050 (41.40)	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.017.452
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	232.000	232.270	200.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg .....	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg .....	154.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire du Nord .....	50.000	50.000	50.000
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles .....	36.300	50.000	50.000
43.008 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	75.000	250.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.067.000	750.000	1.070.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	08.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	595	-	-
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	2.509	10.948
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	4.388	-	-
12.803 (12.30)	08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	-	6.802	-
33.529 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner .....	-	-	26.527

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.517 (41.40)	13.90	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel .....	-	-	200.000
43.508 (43.22)	08.20	Remboursement à la commune de Betzdorf des frais de nettoyage du bureau de l'animateur culturel régional de l'Est .....	-	4.869	-
Total de la section 02.0.....			54.520.844	53.182.428	57.454.386
<b>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	748.796	810.862	855.286
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 801.546					
3) Charges sociales patronales..... 42.835					
4) Allocations de repas..... 10.905					
Total..... 855.286					
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	255.486	490.058	471.354
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 407.314					
3) Charges sociales patronales..... 55.598					
4) Allocations de repas..... 8.442					
Total..... 471.354					
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	280.047	11.183	11.906
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 11.906					
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	78.146	76.879	72.095
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 60.364					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.072					
3) Charges sociales patronales..... 8.659					
Total..... 72.095					
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	704	705	703
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	500	-
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	27.646	23.400	28.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.852	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.700			
		3) Réparation et entretien..... 2.500			
		<u>Total..... 6.000</u>			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau .....	26.779	17.424	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.400			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.600			
		<u>Total..... 20.000</u>			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	10.640	11.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.500			
		2) Frais téléphoniques..... 5.500			
		<u>Total..... 11.000</u>			
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiment abritant le service des sites et monuments na- tionaux: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	28.017	24.975	24.975
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	35.760	-	-
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	32.926	28.000	35.000
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	537	1.000	1.000
12.300 (12.30)	08.10	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	-	26.000	11.800
12.310 (12.30)	08.10	Frais hypothécaires et d'enregistrement relatifs aux procédures de protection .....	151	1.000	600

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.320 (12.30)	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif).....	339.771	430.000	430.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif .....	10.000	3.000	3.000
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des particuliers .....	-	3.000	3.000
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides aux communes et aux syndicats de communes .....	-	3.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement .....	-	705	-
12.510 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.912	-	-
		Total de la section 02.1.....	1.883.170	1.968.791	1.988.819
		<b>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	3.250.476	3.471.627	3.507.571
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.228.565		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	44.181		
		3) Charges sociales patronales.....	176.434		
		4) Allocations de repas.....	58.391		
		Total.....	3.507.571		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.296.566	1.482.219	1.621.669
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.403.424		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.807		
		3) Charges sociales patronales.....	191.815		
		4) Allocations de repas.....	24.623		
		Total.....	1.621.669		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	53.855	62.901	66.966

## 02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 66.966			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	531.502	537.065	510.376
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 429.330			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 19.746			
		3) Charges sociales patronales..... 61.300			
		<u>Total..... 510.376</u>			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	116.967	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement .....	-	17.000	16.632
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	9.683	5.031
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéolo- gique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	102.997	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéolo- gique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	765.395	930.500	930.500
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire et d'art .....	3.438.840	3.250.000	2.254.000
		Total de la section 02.2.....	9.556.598	9.885.095	9.036.845
		<b>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	2.150.039	2.323.890	2.701.289
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.467.980			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 57.712			
		3) Charges sociales patronales..... 136.201			
		4) Allocations de repas..... 39.396			
		<u>Total..... 2.701.289</u>			

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.384.655	1.351.288	1.988.064
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.656.083			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 65.556			
		3) Charges sociales patronales..... 233.008			
		4) Allocations de repas..... 33.417			
		<u>Total..... 1.988.064</u>			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	85.220	13.280	14.882
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 14.882			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	383.287	439.579	476.795
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 393.017			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 26.512			
		3) Charges sociales patronales..... 57.266			
		<u>Total..... 476.795</u>			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.814	3.053	2.880
41.050 (41.12)	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Biblio- thèque nationale .....	3.533.090	3.816.000	3.674.888
		<b>Total de la section 02.3.....</b>	<b>7.539.105</b>	<b>7.947.190</b>	<b>8.858.898</b>
		<b>Section 02.4 - Archives nationales</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.031.192	1.073.337	1.144.383
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 1.057.092			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 10.217			
		3) Charges sociales patronales..... 58.783			

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.144.383			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	450.810	462.969	485.023
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 412.654			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 3.591			
		3) Charges sociales patronales..... 56.818			
		4) Allocations de repas..... 11.960			
		Total..... 485.023			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	10.182	11.183	11.906
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 11.906			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	92.519	82.692	76.504
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 62.927			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.388			
		3) Charges sociales patronales..... 9.189			
		Total..... 76.504			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	871	823	820
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.190	1.190	1.190
41.050 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales .....	879.319	840.000	826.860
43.000 (43.22)	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales .....	-	40.200	-
		Total de la section 02.4.....	2.466.083	2.512.394	2.546.686
		<b>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	178.046	184.056	194.858
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 182.134			

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 9.910 4) Allocations de repas..... 2.814 Total..... 194.858			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.358.986	1.295.665	1.374.725
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 1.191.042 3) Charges sociales patronales..... 162.578 4) Allocations de repas..... 21.105 Total..... 1.374.725			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	27.040	5.591	5.953
		<u>Détail:</u> B - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 5.953			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	96.963	89.201	93.287
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 77.968 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.114 3) Charges sociales patronales..... 11.205 Total..... 93.287			
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commer- ciales .....	50.000	50.000	50.000
33.001 (35.00)	08.10	Participation aux frais d'organisation du festival "Discovery Zone" .....	60.000	80.000	150.000
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création .....	26.485	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre na- tional de l'audiovisuel .....	3.900.000	2.950.000	3.300.000
		Total de la section 02.5.....	5.697.520	4.684.513	5.198.823
		<b>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.031.654	2.064.131	2.267.680
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 2.103.515			

## 02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 22.748 3) Charges sociales patronales..... 110.814 4) Allocations de repas..... 30.603 Total..... 2.267.680			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.228.145	2.248.002	2.402.557
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.079.838 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.992 3) Charges sociales patronales..... 284.200 4) Allocations de repas..... 35.527 Total..... 2.402.557			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	127.597	53.116	56.549
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 56.549			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	419.527	399.901	425.311
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 355.854 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.374 3) Charges sociales patronales..... 51.083 Total..... 425.311			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement .....	3.123	3.138	3.104
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.151	2.600	2.600
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géody- namique et de Séismologie" .....	228.800	243.800	252.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle .....	15.000	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scien- tifiques du Centre de Recherche Scientifique .....	31.200	31.200	31.200
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire naturelle .....	2.100.000	2.000.000	1.815.000
		Total de la section 02.6.....	7.187.197	7.060.888	7.271.001

## 02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 02.7 - Centre national de littérature</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	636.507	641.880	700.731
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			700.731
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	77.189	80.951	84.978
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			84.978
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	9.610	8.387	8.930
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			8.930
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	124.884	127.160	137.485
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			137.485
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	470	500	586
41.050 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre na- tional de littérature .....	296.240	300.000	268.500
Total de la section 02.7.....			1.144.900	1.158.878	1.201.210
<b>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</b>					
11.020 (11.00)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	198	2.200	1.000
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	17.226	18.275	18.275
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour ser- vices de tiers .....	6.968	4.500	7.500

## 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.336	1.900	1.700
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	2.048	2.500	2.500
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications .....	2.141	2.000	2.300
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques .....	355	400	400
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.224	1.250	1.250
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	3.528	10.400	7.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet .....	19.952	20.000	20.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	811	850	800
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'en- seignement musical .....	9.932.000	10.429.000	11.284.000
43.001 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la formation orchestre organisée par le Commissariat à l'enseignement musical en collaboration avec les conservatoires dans le cadre de la division supérieure .....	11.610	25.000	15.000
Total de la section 02.8.....			9.999.397	10.518.375	11.361.825
Total du département 02.....			99.994.814	98.918.552	104.918.493

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.536.646	19.963.333	21.824.265
12	Achat de biens non durables et de services	4.298.904	3.792.761	3.749.024
33	Transferts de revenus aux administrations privées	11.102.945	11.407.644	12.431.481
34	Transferts de revenus aux ménages	377.537	470.200	417.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	557.532	574.515	604.615
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	51.839.140	50.097.560	52.016.708
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	11.215.110	11.862.539	12.805.200
93	Dotations de fonds de réserves	1.067.000	750.000	1.070.000
Total		99.994.814	98.918.552	104.918.493

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>					
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	11.183	11.906
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
<i>1) Rémunérations de base..... 11.906</i>					
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	196.785	175.000	207.697
<i>Détail:</i>					
<i>1) Jetons de présence..... 206.297</i>					
<i>2) Cours et examens..... 1.400</i>					
<i>Total..... 207.697</i>					
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	155.685	137.987	278.535
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	52.049	36.986	52.410
<i>Détail:</i>					
<i>1) Jetons de présence..... 48.060</i>					
<i>2) Cours et examens..... 4.350</i>					
<i>Total..... 52.410</i>					
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	266.236	278.818	424.360
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	114	1.000	500
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	28.759	39.900	30.000
12.020 (12.14)	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	2.500
<i>Détail:</i>					
<i>1) Assurances..... 1.000</i>					
<i>2) Carburants et lubrifiants..... 800</i>					
<i>3) Réparation et entretien..... 700</i>					
<i>Total..... 2.500</i>					

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur .....	6.660	5.800	5.800
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.800			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	15.356	17.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.000			
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES .....	41.409	36.000	55.214
12.060 (12.12)	04.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	-	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 1.000			
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques .....	11.879	15.534	12.650
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	37.342	35.000	39.928
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers .....	38.637	27.500	-
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	69.461	42.276	40.000
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	199.617	40.000	245.050
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses .....	87.096	97.000	97.000
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	15.169	10.500	10.500
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation .....	269.043	243.000	269.000
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	27.000	26.000
12.221 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers .....	119.190	158.463	361.000
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement .....	4.191	3.700	3.700
12.302 (12.30)	04.44	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur .....	47.603	148.355	148.355
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses .....	1.402	1.000	1.000

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.305 (12.30)	04.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	17.744	-	-
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens .....	50.000	50.000	50.000
33.001 (41.40)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	650.000	650.000	700.000
33.002 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY" .....	171.600	171.600	171.600
33.003 (33.00)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation "Campus Europae" .....	500.000	485.000	500.000
33.005 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif).....	-	700.000	1.000.000
33.007 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut pour le droit européen de la circulation .....	-	100.000	100.000
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines .....	12.300	12.750	12.750
34.010 (34.31)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux .....	269.350	270.000	270.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Nantolin .....	114.661	110.662	101.887
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.929	1.000.000	810.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	46.533.080	55.295.059	88.000.000
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.553.000	-	-
34.065 (34.40)	04.42	Bourses aux étudiants québécois dans le cadre de l'entente de coopération signée entre le Luxembourg et le Québec. (Crédit non limitatif).....	-	21.000	22.500
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	410.330	444.985	408.832

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.000	66.000	66.000
35.060 (34.40)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires .....	10.890	12.000	12.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant le brevet de technicien supérieur .....	13.000	47.000	47.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center .....	176.822	176.822	176.822
44.001 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international. (Crédit non limitatif).....	832.000	847.000	2.095.000
44.003 (35.30)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Sans distinction d'exercice) .....	70.000	70.000	70.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	412	-	-
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	495	-	-
12.502 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers .....	-	8.100	-
12.690 (12.30)	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	593	-	290
12.721 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers .....	662	-	-
34.564 (34.40)	04.42	Aide financière pour études supérieures: primes d'encouragement .....	-	-	23.000
		Total de la section 03.0.....	59.136.551	62.126.980	96.978.786
		<b>Section 03.1 - Université du Luxembourg</b>			
11.000 (11.00)	04.40	Traitements des fonctionnaires .....	2.289.256	2.602.557	1.457.831
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.369.982		
		2) Primes.....	3.989		
		3) Charges sociales patronales.....	66.976		

## 03.1 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		Total..... 1.457.831			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	616.800	1.158.961	1.136.964
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 985.420			
		2) Primes..... 1.995			
		3) Charges sociales patronales..... 132.665			
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		Total..... 1.136.964			
11.020 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	509.860	514.193	499.497
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 417.751			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 21.877			
		3) Charges sociales patronales..... 59.869			
		Total..... 499.497			
11.040 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université" .....	50.000	47.500	50.000
41.010 (41.40)	04.10	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	72.000.000	87.600.000	101.666.674
41.011 (41.40)		Contribution financière de l'Etat à l'Université du Lu- xembourg dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action "Technologies de la santé". (Crédit non limitatif).....	19.106.321	18.423.306	15.103.747
		Total de la section 03.1.....	94.572.237	110.346.717	119.914.913
		<b>Section 03.2 - Recherche et innovation</b>			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	587.076	767.340	860.621

## 03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			795.391
		3) Charges sociales patronales.....			55.702
		4) Allocations de repas.....			9.528
		Total.....			860.621
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	30.510	29.000	31.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			31.000
12.000 (12.15)	04.60	Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: in- demnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	46.725	42.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			42.350
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.780	1.350	1.500
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	54.023	80.000	80.000
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau .....	5.636	6.400	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			710
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.100
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			620
		4) Consommables bureautiques.....			2.400
		5) Frais d'impression et de reliure.....			200
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.970
		Total.....			7.000
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	143.640	143.641	146.765
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			146.765
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	268.191	590.000	563.700
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	1.500	5.000	5.000

## 03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	41.350	1.000	1.000
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques .....	-	-	100
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	440.338	450.000	300.000
33.000 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Sans distinction d'exercice) .....	9.600.000	10.000.000	15.400.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	179.814	5.000	100.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	10.000	8.000	1.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes .....	1.000.000	1.000.000	1.100.000
34.061 (34.40)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	-	800	-
35.010 (35.20)	04.60	Contributions à des institutions étrangères dans le cadre de projets de recherche et d'études initiés par le Comité supérieur de la recherche et de l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.117.621	15.274.000	16.900.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche .....	40.300.000	35.240.000	45.000.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe .....	3.767.000	3.767.000	3.900.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique .....	9.100.000	9.100.000	10.150.000
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
41.018 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	13.200.000	13.200.000	15.300.000
41.019 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	20.400.000	20.400.000	22.420.000
41.020 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	19.100.000	19.100.000	21.500.000
41.021 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées dans le cadre du plan d'action "Technologies de la santé" .....	3.210.000	2.000.000	2.140.000
41.022 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers établissements dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention dans le cadre du deuxième contrat de performance avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	4.700.000	-
Total de la section 03.2.....			137.558.479	135.915.656	155.950.436
Total du département 03.....			291.267.267	308.389.353	372.844.135

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	4.386.384	5.396.521	4.484.351
12	Achat de biens non durables et de services	1.846.827	2.147.048	2.690.672
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	440.338	450.000	300.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.223.714	13.229.850	19.185.350
34	Transferts de revenus aux ménages	54.520.020	56.697.521	89.227.387
35	Transferts de revenus à l'étranger	16.574.841	15.797.085	17.386.932
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	200.196.321	213.577.506	237.227.621
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	1.078.822	1.093.822	2.341.822
<b>Total</b>		<b>291.267.267</b>	<b>308.389.353</b>	<b>372.844.135</b>

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 04.0 - Dépenses générales</b>					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	169.181	90.350	184.175
11.130 (11.12)	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	42.797	43.126	43.224
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	625.071	600.000	600.000
12.000 (12.15)	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	6.500
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	593.373	510.000	510.000
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.513	6.080	6.080
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			850
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.890
		3) Réparation et entretien.....			2.125
		9) Divers.....			215
		<u>Total.....</u>			<u>6.080</u>
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau .....	34.962	29.750	31.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			250
		6) Documentation et bibliothèque.....			30.250
		9) Divers.....			500
		<u>Total.....</u>			<u>31.000</u>
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien .....	8.299	7.230	7.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			6.800
		9) Divers.....			430
		<u>Total.....</u>			<u>7.230</u>
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.960.150	7.945.000	7.400.000

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.834.479	21.480.000	21.500.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.121 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.012	40.000	240.000
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	79.235	260.000	260.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	84.922	560.000	2.000.000
12.190 (12.30)	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	395	8.000	4.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	52.809	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.026.246	1.714.250	1.132.282
33.011 (33.00)	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances .....	866	1.500	58.750
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires .....	51.000	46.000	-
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek" .....	12.500	11.250	-
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	36.947	33.300	33.265
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.272.824	2.601.464	2.661.337
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	593.396	600.000	600.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	190	-
33.510 (33.00)	06.30	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte .....	30.136	-	-
		Total de la section 04.0.....	38.549.113	36.589.790	37.280.143
		<b>Section 04.1 - Inspection générale des finances</b>			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.242.522	1.405.815	1.633.444
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.549.388		
		3) Charges sociales patronales.....	68.579		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		Total.....	1.633.444		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	267.689	451.022	308.680
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	266.034		
		3) Charges sociales patronales.....	36.314		
		4) Allocations de repas.....	6.332		
		Total.....	308.680		
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	62.872	82.760	86.553
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	72.536		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.621		
		3) Charges sociales patronales.....	10.396		
		Total.....	86.553		
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 04.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement .....	235	240	240
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	-	100	100
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	567	1.500	1.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 350			
		2) Carburants et lubrifiants..... 600			
		3) Réparation et entretien..... 250			
		9) Divers..... 50			
		<u>Total..... 1.250</u>			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	19.195	19.350	19.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 3.000			
		4) Consommables bureautiques..... 3.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 150			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
		9) Divers..... 100			
		<u>Total..... 19.750</u>			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 100			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	3.680	8.150	8.150
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrat de maintenance..... 7.400			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 750			
		<u>Total..... 8.150</u>			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.113	17.700	19.500

## 04.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			2.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			1.200
		3) Chauffage.....			16.200
		9) Divers.....			100
		Total.....			19.500
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	696.641	480.000	500.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation .....	2.306	2.000	2.000
		Total de la section 04.1.....	2.312.820	2.469.137	2.580.167
		<b>Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.806.178	1.954.622	2.171.136
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			2.022.764
		2) Primes.....			5.267
		3) Charges sociales patronales.....			111.799
		4) Allocations de repas.....			31.306
		Total.....			2.171.136
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	77.241	61.987	64.761
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			52.753
		2) Primes, indemnités et autres suppléments.....			2.992
		3) Charges sociales patronales.....			7.609
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			64.761
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	41.740	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	-	100	-
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	9.750	9.900	9.900

## 04.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.500		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	700		
		4) Consommables bureautiques.....	1.900		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	500		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total.....</i>	<i>9.900</i>		
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.181	5.300	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	6.000		
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	42.613	44.250	44.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	43.750		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>44.250</i>		
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel .....	-	100	5.000
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	196.596	150.000	175.000
12.350 (10.00)	01.23	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.398.255	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels et autres fonds européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
23.010 (91.60)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	1.202.350	250.000	250.000
		Total de la section 04.2.....	6.778.904	2.476.559	2.726.347
		<b>Section 04.3 - Direction du contrôle financier</b>			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires .....	-	148.915	156.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	148.709		
		3) Charges sociales patronales.....	6.234		

## 04.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 156.350			
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour .....	70	450	450
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.404	2.150	2.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 350			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.000			
		3) Réparation et entretien..... 1.500			
		Total..... 2.850			
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau .....	11.908	11.700	11.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 6.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 700			
		Total..... 11.700			
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.000	2.000
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel .....	-	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	7.051	-
		Total de la section 04.3.....	13.382	173.366	174.450
		<b>Section 04.4 - Contributions directes</b>			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	42.650.724	45.376.568	47.797.745

## 04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 40.869.580			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.942.788			
		3) Charges sociales patronales..... 2.276.253			
		4) Allocations de repas..... 709.124			
		<u>Total..... 47.797.745</u>			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	4.426.517	4.713.828	4.993.547
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.278.452			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.967			
		3) Charges sociales patronales..... 585.644			
		4) Allocations de repas..... 117.484			
		<u>Total..... 4.993.547</u>			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	181.987	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.129.400	1.224.667	1.273.239
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.067.831			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 52.484			
		3) Charges sociales patronales..... 152.924			
		<u>Total..... 1.273.239</u>			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	6.743	6.725	6.704
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	34.739	38.485	37.592
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 27.592			
		4) Indemnités de remplacement..... 10.000			
		<u>Total..... 37.592</u>			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs .....	75.944	77.700	78.540

## 04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 78.540			
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	33.453	45.000	37.500
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	24.503	32.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 4.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 15.000			
		3) Réparations et entretien..... 7.000			
		9) Divers..... 3.500			
		Total..... 30.000			
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	194.003	192.150	190.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 62.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 15.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 40.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 60.000			
		9) Divers..... 12.000			
		Total..... 190.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	149.414	150.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 139.000			
		4) Téléx et Téléfax..... 8.000			
		6) Téléphones mobiles..... 500			
		9) Divers..... 2.500			
		Total..... 150.000			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	1.914.895	1.780.000	1.850.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.850.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications .....	74.719	46.900	50.830
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 48.830			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		Total..... 50.830			

## 04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	75.427	123.250	179.216
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	379.341	390.000	388.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			37.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			325.000
		4) Réparations et entretien.....			7.500
		5) Assurances.....			12.500
		6) Contrat d'intervention.....			5.000
		9) Divers.....			1.500
		<i>Total</i> .....			388.500
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.153.945	2.120.100	2.175.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			2.056.037
		2) Charges locatives accessoires.....			118.963
		<i>Total</i> .....			2.175.000
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.569.819	1.524.000	1.780.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			1.732.379
		2) Charges locatives accessoires.....			47.621
		<i>Total</i> .....			1.780.000
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	139.114	95.000	140.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	638.468	700.000	814.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions .....	13.989	17.500	15.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	288.116	390.000	350.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.392	32.000	37.000

## 04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	46.541	45.500	49.500
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	207.563	211.000	220.000
Total de la section 04.4.....			56.445.756	59.332.673	62.644.213
<b>Section 04.5 - Enregistrement et domaines</b>					
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires .....	22.538.362	24.087.399	25.866.434
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 22.282.680					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.939.020					
3) Charges sociales patronales..... 1.239.872					
4) Allocations de repas..... 404.862					
Total..... 25.866.434					
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.925.089	2.312.050	2.413.134
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.112.435					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.093					
3) Charges sociales patronales..... 235.918					
4) Allocations de repas..... 57.688					
Total..... 2.413.134					
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	75.534	100	5.302
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 5.302					
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	601.241	616.970	661.348
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 553.449					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.466					
3) Charges sociales patronales..... 79.433					
Total..... 661.348					
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	14.728	100	100

## 04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement .....	3.752	4.100	4.000
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse .....	6.000	6.000	6.000
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires .....	33.893	49.800	49.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 29.000			
		4) Indemnités de remplacement..... 10.200			
		9) Divers..... 10.600			
		<u>Total..... 49.800</u>			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	177.706	165.000	170.000
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers .....	28.799	40.500	40.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 27.100			
		4) Prestations individuelles..... 1.000			
		9) Divers..... 12.400			
		<u>Total..... 40.500</u>			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	26.819	27.000	29.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	15.321	16.500	17.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.000			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			
		9) Divers..... 1.500			
		<u>Total..... 17.500</u>			
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	300	-
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau .....	76.466	79.200	81.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 43.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 15.800			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 6.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.200			

## 04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers: destruction de documents..... 4.000			
		Total..... 81.000			
12.041 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif).....	55.722	65.000	65.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	948.924	885.500	900.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 780.000			
		2) Frais téléphoniques..... 114.000			
		9) Divers..... 6.000			
		Total..... 900.000			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	4.715	6.500	6.500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et entretien..... 6.500			
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	141.051	140.000	151.000
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	126.961	120.000	125.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Eau,électricité, taxes..... 70.000			
		3) Chauffage..... 55.000			
		Total..... 125.000			
12.081 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage .....	35.093	39.000	39.000
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	382.838	425.500	425.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 396.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 29.000			
		Total..... 425.500			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	84.768	94.000	94.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 87.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 6.500			
		Total..... 94.000			

## 04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.046.278	3.180.000	2.750.000
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences .....	1.496	1.200	1.200
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	48.468	85.000	88.300
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	131.636	150.000	140.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	728.719	350.000	450.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en dé- bet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des cu- rateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.599.286	1.500.000	1.550.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et pro- duits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	23.847	20.000	25.000
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.492	165.000	153.500
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuel- les de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	364.877	360.000	365.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internatio- nales. (Crédit non limitatif).....	3.752	5.000	5.000
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	72.599	60.000	80.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	150.000	150.000	125.000

## 04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	3.684	4.500	4.500
		Total de la section 04.5.....	32.603.916	35.211.219	36.887.618
<b>Section 04.6 - Douanes et accises</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	33.880.854	35.420.837	37.532.958
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 31.782.564			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.134.115			
		3) Charges sociales patronales..... 1.955.345			
		4) Allocations de repas..... 660.934			
		Total..... 37.532.958			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	385.714	472.216	490.986
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 423.968			
		3) Charges sociales patronales..... 57.872			
		4) Allocations de repas..... 9.146			
		Total..... 490.986			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	8.584	1.006	5.302
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.302			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	622.130	685.723	721.106
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 601.610			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 32.886			
		3) Charges sociales patronales..... 86.610			
		Total..... 721.106			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	13.001	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux .....	-	500	-
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	320.744	348.000	350.000
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	59.975	60.000	63.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service .....	19.150	26.000	30.625
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	172.304	170.000	179.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	61.640		
		4) Indemnités de remplacement.....	4.000		
		9) Divers.....	113.660		
		<i>Total.....</i>	<i>179.300</i>		
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	880	2.500	1.500
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation .....	211.010	228.500	228.500
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	52.860	31.500	40.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	254.253	270.000	270.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	33.000		
		2) Carburant.....	126.200		
		3) Réparations et entretien.....	110.800		
		<i>Total.....</i>	<i>270.000</i>		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	113.116	46.000	50.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	96.844	90.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	25.000		
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....	16.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	35.000		
		4) Consommables bureautique.....	4.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.000		
		9) Divers.....	7.000		
		<i>Total.....</i>	<i>90.000</i>		

## 04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	637.021	640.000	705.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 588.000			
		2) Frais téléphoniques..... 77.000			
		3) Luxpac..... 22.000			
		4) Téléx et téléfax..... 10.000			
		9) Divers..... 8.000			
		<u>Total..... 705.000</u>			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	65.901	67.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 58.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 17.000			
		<u>Total..... 75.000</u>			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	2.184.468	2.100.000	2.519.200
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	329.881	345.000	390.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 35.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 160.000			
		3) Chauffage..... 110.000			
		4) Réparations et entretien..... 65.000			
		9) Divers..... 20.000			
		<u>Total..... 390.000</u>			
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice) .....	143.149	135.000	135.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.445	50.000	65.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 55.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 10.000			
		<u>Total..... 65.000</u>			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.279.091	1.263.938	1.253.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.036.986			

## 04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires.....			216.014
		Total.....			1.253.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.060.158	1.613.500	2.352.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	18.366	17.000	17.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	32.058	57.000	33.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir .....	57.379	44.000	80.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	9.763	9.000	9.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue .....	51.965	47.000	47.000
12.320 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises); enveloppes, dossiers, registres et documentation administratives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	312.862	375.000	350.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.290	5.000	10.000
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle .....	15.546	20.000	20.000
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.963	23.000	25.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.325	33.500	36.000
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail .....	78.155	70.000	70.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	93.177	100.000	42.500

## 04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		Total de la section 04.6.....	44.693.382	44.867.920	48.287.177
<b>Section 04.7 - Cadastre et topographie</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	9.362.348	9.911.447	10.362.509
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 9.605.565			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 60.258			
		3) Charges sociales patronales..... 522.922			
		4) Allocations de repas..... 173.764			
		Total..... 10.362.509			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	157.589	150.102	204.913
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 169.825			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.981			
		3) Charges sociales patronales..... 23.182			
		4) Allocations de repas..... 4.925			
		Total..... 204.913			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	19.801	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	234.284	232.609	249.466
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 208.533			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.970			
		3) Charges sociales patronales..... 29.963			
		Total..... 249.466			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	6.749	7.800	8.100
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	13.500
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	-
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	122.271	95.000	-
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	2.119	10.000	-
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	19.118	20.700	21.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	39.059	43.600	43.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	6.600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	14.000		
		3) Réparation et entretien.....	22.500		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>43.600</i>		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.398	1.200	1.200
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	58.546	51.300	63.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	16.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	3.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	5.500		
		4) Consommables bureautiques.....	19.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	16.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.500		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total.....</i>	<i>63.000</i>		
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	114.009	119.000	117.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	70.000		

## 04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques..... 47.000			
		Total..... 117.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	10.497	10.500	11.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	366.148	415.000	673.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien .....	44.879	48.000	48.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 23.000			
		3) Chauffage..... 14.000			
		Total..... 48.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.372	29.400	29.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 20.080			
		2) Charges locatives accessoires..... 9.320			
		Total..... 29.400			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.894	98.100	98.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 86.420			
		2) Charges locatives accessoires..... 11.680			
		Total..... 98.100			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	439.683	782.000	842.350
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	19.971	35.000	30.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	17.552	13.000	13.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel .....	17.232	25.000	25.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'arpentage, de bornes, d'appareillages, de signalisa- tions géodésiques; mise à jour, conservation et restau- ration de la documentation; dépenses diverses .....	10.741	10.500	40.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduc- tion des documents cadastraux et de la carte topographi- que; dépenses relatives au laboratoire photographique .....	554	2.500	-

## 04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.960	1.800	-
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	321.086	80.000	132.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs .....	12.472	16.000	-
12.365 (12.30)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	-	11.500	-
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	80.128	85.000	85.000
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne .....	62.498	52.000	-
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	521	600	700
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	411	500	500
Total de la section 04.7.....			11.662.890	12.361.358	13.112.538
<b>Section 04.8 - Dette publique</b>					
12.300 (12.30)	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.855.472	50.000	50.000
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
21.005 (93.00)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	129.000.000	129.000.000	130.000.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	430.751	2.000.000	500.000

## 04.8 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
93.002 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		Total de la section 04.8.....	133.286.223	131.050.300	130.550.300
		Total du département 04.....	326.346.386	324.532.322	334.242.953

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	123.617.058	131.166.010	138.962.673
12	Achat de biens non durables et de services	68.851.286	58.567.198	61.003.828
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	129.000.000	130.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.352.350	400.100	375.100
24	Achat de biens non durables et de services	97.272	105.000	47.500
33	Subventions d'exploitation	94.502	58.750	58.750
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	36.947	33.300	33.265
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	100	100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.272.824	2.601.464	2.661.337
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	593.396	600.000	600.000
93	Dotations de fonds de réserve	430.751	2.000.300	500.300
Total		326.346.386	324.532.322	334.242.953

## 05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 05.0 - Economie</b>					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires .....	237.782	241.741	261.763
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			245.088
		3) Charges sociales patronales.....			13.861
		4) Allocations de repas.....			2.814
		Total.....			261.763
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	8.387	8.930
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			8.930
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.253	1.254	1.250
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.804	3.227	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			3.000
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	142	250	250
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			250
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour .....	-	1.350	1.000
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	561.283	540.000	540.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	16.668	15.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.500

## 05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.500 3) Réparations et entretien..... 8.000 Total..... 19.000			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....  <i>Détail:</i> 1) Articles et matériel de bureau..... 2.000 4) Consommables bureautiques..... 1.000 6) Documentation et bibliothèque..... 13.000 9) Divers..... 1.000 Total..... 17.000	20.460	17.000	17.000
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets .....  <i>Détail:</i> 1) Réparations et entretien..... 17.500 2) Maintenance et élimination..... 3.000 3) Frais de consultance et d'aide informatique..... 5.000 Total..... 25.500	22.425	25.500	25.500
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....  <i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 177.400 2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets..... 76.500 4) Réparations et entretien..... 6.000 5) Gardiennage..... 138.600 9) Divers..... 1.500 Total..... 400.000	289.905	414.000	400.000
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.892.463	1.900.000	1.906.673
12.110 (12.30)	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application de la loi du 23 avril 2008 relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	5.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.225.478	1.137.400	1.287.400
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	143.845	150.000	150.000
12.122 (12.30)	11.10	Observatoire de la formation des prix: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	100.000
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur .....	74.695	75.000	82.000

## 05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication .....	3.864	12.500	9.000
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	10.157	117.000	117.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant.....		52.000	
		2) Campagnes de sensibilisation.....		65.000	
		Total.....		117.000	
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation .....	27.624	27.000	27.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	18.505	37.500	92.500
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais .....	116.652	150.000	150.000
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.339.139	2.323.429	1.945.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement .....	40.599	30.300	35.000
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.956.032	1.845.000	1.909.575
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	50.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national .....	20.346	20.000	20.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.800.000	1.000.000	1.000.000

## 05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	120.782	235.000	160.000
32.010 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)" .....	1.055.948	1.019.600	1.490.500
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but ....	95.420	154.000	50.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE) .....	50.000	45.000	45.000
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT) .....	190.000	171.000	171.000
32.015 (41.40)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises .....	107.000	142.655	142.655
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	259.421	250.000	250.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Sans distinction d'exercice) .....	180.055	200.000	200.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	856.500	856.500	866.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	187.950	192.000	192.000
33.003 (41.40)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy" .....	600.000	600.000	700.000
33.004 (33.00)	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif).....	-	4.011.500	4.011.500

## 05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales en matière de propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	25.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	341.997	349.500	375.000
41.010 (41.40)	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec et divers organismes de recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	520.000	500.000	500.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	2.700	-
Total de la section 05.0.....			14.387.194	18.982.693	19.342.796
<b>Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>					
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires .....	6.629.256	7.152.279	7.749.605
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			7.247.495		
3) Charges sociales patronales.....			390.605		
4) Allocations de repas.....			111.505		
Total.....			7.749.605		
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.805.090	4.125.005	4.364.282
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			3.866.914		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			5.485		
3) Charges sociales patronales.....			416.960		
4) Allocations de repas.....			74.923		
Total.....			4.364.282		

## 05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	370.998	6.990	7.229
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			7.229
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....		100	
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	11.397	17.315	8.310
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			8.310
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.034	1.050	1.031
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement.....			1.031
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.767	7.380	8.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.200
		2) Cours de formation.....			7.200
		Total.....			8.400
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers .....	1.175	1.400	1.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....		1.400	
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.749	5.500	5.920
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....			5.920
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.731	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.000
		3) Réparations et entretien.....			3.000
		Total.....			7.000
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau .....	94.269	81.900	94.900

## 05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			9.000
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier.....			27.100
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau.....			700
		4) Consommables bureautiques.....			24.100
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.300
		6) Documentation et bibliothèque.....			31.000
		7) Archivage.....			700
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i> .....			94.900
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	108.849	125.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			114.614
		2) Frais téléphoniques.....			477
		9) Divers: Service courrier.....			4.909
		<i>Total</i> .....			120.000
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	104.011	120.714	120.714
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			36.000
		2) Contrats d'entretien.....			39.714
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.000
		4) Assistance technique et consultation.....			11.000
		9) Divers.....			3.000
		10) Location d'un rack informatique dans un site sécurité.....			29.000
		<i>Total</i> .....			120.714
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien .....	106.820	108.335	114.970
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage et entretien.....			113.970
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i> .....			114.970
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	363.542	371.000	396.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			290.000
		2) Charges locatives accessoires.....			103.000
		3) Charges locatives salles informatiques.....			3.000
		<i>Total</i> .....			396.000

## 05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	675.715	619.500	700.000
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	164.863	66.000	335.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans.....			332.100
		2) Contribution "XBRL-Luxembourg asbl".....			3.000
		<i>Total</i> .....			335.100
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	203.745	175.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de publication.....			200.000
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation .....	44.760	45.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		Frais de formation.....			45.000
12.191 (12.30)	01.32	Conférence CMTEA (Conference on Medium Term Economic Assessment): frais d'organisation et de participation .....	10.279	-	-
12.192 (12.30)	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	-	15.000
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-éco- nomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Sans distinction d'exercice) .....	164.579	179.600	190.000
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: im- primés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	1.726.914	1.749.165	2.030.000
12.301 (12.30)	01.32	Recensement fiscal: dépenses diverses .....	24.622	28.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Recensement fiscal - fiches de logement.....			22.000
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documenta- tion, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Sans distinction d'exercice) .....	98.941	90.000	85.585
12.305 (12.30)	01.32	Organisation du 50e anniversaire du STATEC: dépenses di- verses .....	-	-	15.000
12.310 (11.00)	01.32	Recensement général de la population en 2011. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	388.954	2.188.104	545.450
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages .....	218.098	274.000	270.000

## 05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.330 (12.12)	01.32	Enquête pilote sur les loyers .....	-	100	20.000
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Sans distinction d'exercice) .....	193.579	240.000	260.000
32.013 (41.40)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupe- ment d'intérêt économique dénommé "Agence pour la norma- lisation et l'économie de la connaissance" .....	-	90.000	182.348
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et interna- tionales .....	2.238	5.200	3.700
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.570 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	2.217	3.145	-
11.630 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	4.081
12.800 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne .....	25.791	-	-
12.801 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression .....	7.353	-	-
Total de la section 05.1.....			15.568.336	17.883.782	17.923.125
<b>Section 05.4 - Conseil de la concurrence</b>					
11.000 (11.10)	11.10	Traitements des fonctionnaires .....	150.548	152.849	160.443
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	152.802		
		3) Charges sociales.....	6.234		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	160.443		
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.630	7.000	1.000
<i>Détail:</i>					
		5) Prestations individuelles.....	1.000		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	585	750	750
<i>Détail:</i>					
		4) Prestations individuelles.....	750		

## 05.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.309	3.600	10.600
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	8.270	4.500	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			200
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			7.300
		<i>Total</i> .....			10.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	51.750	100	100
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication .....	-	900	-
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	680	1.500	4.500
		<b>Total de la section 05.4</b> .....	<b>220.772</b>	<b>171.199</b>	<b>187.393</b>
		<b>Section 05.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences</b>			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	30.187	31.124
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			26.685
		3) Charges sociales patronales.....			3.735
		4) Allocations de repas.....			704
		<i>Total</i> .....			31.124
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau .....	2.051	1.890	1.890
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			1.890
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; ac- tivités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	393.341	405.000	405.000

## 05.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice) .....	770.000	770.000	770.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Participation à des foires et à des salons spécialisés.....	750.000		
		B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion.....	20.000		
		<i>Total</i> .....	770.000		
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
31.050 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger .....	350.000	250.000	250.000
31.052 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers .....	168.000	90.000	90.000
		Total de la section 05.5.....	1.683.392	1.547.377	1.548.214
		<b>Section 05.6 - Commissariat aux affaires maritimes</b>			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	151.705	154.379	161.617
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	148.709		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.267		
		3) Charges sociales patronales.....	6.234		

## 05.6 - Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 161.617			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	675.695	690.343	778.129
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 643.842			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.715			
		3) Charges sociales patronales..... 90.909			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 778.129			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.085	4.100	4.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 300			
		2) Cours et examens..... 1.000			
		3) Permanence à domicile..... 2.800			
		Total..... 4.100			
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	178.000	100.000	-
41.050 (41.12)	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissa- riat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	-	-	250.000
		Total de la section 05.6.....	1.009.485	948.922	1.193.946
		<b>Section 05.7 - Inspection de la concurrence</b>			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.832	10.500	-
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	2.920	1.350	-

## 05.7 - Inspection de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.543	100	-
		Total de la section 05.7.....	11.295	11.950	-
<b>Section 05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)</b>					
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires .....	1.623.304	1.694.100	1.816.892
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.688.084			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.479			
		3) Charges sociales patronales..... 93.299			
		4) Allocations de repas..... 26.030			
		Total..... 1.816.892			
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	377.334	473.991	534.013
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 463.549			
		3) Charges sociales patronales..... 62.725			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		Total..... 534.013			
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	1.404	100
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	09.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	20.597	23.007
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 19.421			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 823			
		3) Charges sociales patronales..... 2.763			
		Total..... 23.007			
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.645	1.470	1.464
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.090	1.200	5.590

## 05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....	4.300		
		c) Comité Signature électronique.....	1.290		
		Total.....	5.590		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.119	1.200	6.665
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....	5.375		
		b) Conseil national d'accréditation de cer- tification, de normalisation et de promo- tion.....	200		
		c) Comité Signature électronique.....	1.090		
		Total.....	6.665		
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.810	1.800	2.230
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	19.774	18.000	20.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.620		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.900		
		3) Réparations et entretien.....	9.600		
		9) Divers.....	80		
		Total.....	20.200		
12.030 (12.16)	11.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie .....	461	500	500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	18.267	15.500	18.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.200		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	1.300		
		4) Consommables bureautiques.....	4.100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.750		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.100		
		9) Divers.....	1.950		
		Total.....	18.400		
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	10.348	13.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	2.600		
		2) Frais téléphoniques.....	10.800		
		9) Divers.....	100		
		Total.....	13.500		

## 05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	53.731	54.800	57.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 37.710			
		2) Eau, électricité, taxes..... 8.814			
		3) Chauffage..... 10.540			
		4) Réparations et entretien..... 186			
		9) Divers..... 200			
		<u>Total..... 57.450</u>			
12.090 (12.21)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	329.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 276.400			
		2) Charges locatives accessoires..... 52.100			
		9) Assurances..... 700			
		<u>Total..... 329.200</u>			
12.100 (12.11)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	95.740	100.900	95.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 95.800			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	134.521	98.000	111.600
12.125 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	232.700
12.130 (12.16)	11.10	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publi- cation de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication .....	7.500	10.700	8.700
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la semaine luxembourgeoise de la qualité et du prix lu- xembourgeois pour la qualité .....	18.200	16.500	16.500
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel .....	6.138	10.000	7.500
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	1.601	5.000	4.000
12.200 (12.30)	11.10	Assurances conclues dans l'intérêt des auditeurs et ex- perts engagés par l'Office luxembourgeois d'accrédita- tion et de surveillance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.050

## 05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais .....	12.857	57.000	20.000
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mu- tuelle. (Crédit non limitatif).....	7.933	11.000	11.000
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des équipements électrotechni- ques, des télécommunications et des jouets. (Crédit non limitatif).....	38.252	75.000	75.000
12.302 (12.30)	11.10	Surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.304 (12.30)	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	237.510	353.200	300.000
12.320 (12.30)	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du Service de Métrologie: dépenses diverses .....	7.417	6.300	18.800
31.059 (31.32)	11.10	Cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité .....	3.500	3.500	3.600
32.011 (41.40)	11.10	Recherche pour la qualité et le développement des tech- nologies de l'information .....	280.000	-	-
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupe- ment d'intérêt économique dénommé "Agence pour la norma- lisation et l'économie de la connaissance" .....	468.000	583.000	190.000
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et insti- tutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	126.237	133.000	133.000
41.010 (41.40)	11.10	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'inté- rêt de la mise en place d'un Institut National de Métro- logie ayant fait l'objet d'une convention .....	95.000	95.000	95.000
Total de la section 05.8.....			3.649.289	3.855.862	4.153.561
<b>Section 05.9 Economie solidaire</b>					
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route à l'étranger .....	-	3.500	-
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	-	2.000	-
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	2.000	-
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	10.600	-

## 05.9 - Economie solidaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.250 (12.00)	11.10	Frais d'exploitation courants. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	430.950
12.300 (12.30)	11.10	Convention avec le Centre de recherche public - Henri Tudor pour la mise en oeuvre d'une mission d'assistance technique dans l'intérêt du développement stratégique de l'économie solidaire. (Sans distinction d'exercice) .....	-	400.000	-
33.000 (33.00)	11.10	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
33.002 (33.00)	11.10	Aides financières aux associations pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie solidaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	428.648
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organisations et in- stitutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	28.500	-
Total de la section 05.9.....			-	446.700	859.598
Total du département 05.....			36.529.763	43.848.485	45.208.633

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	14.060.634	14.799.693	15.935.660
12	Achat de biens non durables et de services	14.219.156	17.673.237	17.187.622
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.346	20.000	20.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	193.579	240.000	260.000
31	Subventions d'exploitation	2.274.282	1.488.900	1.413.900
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	2.685.844	2.655.255	2.721.503
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.812.450	5.760.200	6.313.248
35	Transferts de revenus à l'étranger	470.472	516.200	511.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	793.000	695.000	845.000
<b>Total</b>		<b>36.529.763</b>	<b>43.848.485</b>	<b>45.208.633</b>

## 06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>					
<b>Section 06.0 - Classes moyennes</b>					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	10.115	11.000	11.000
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers .....	9.020	10.500	10.500
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour .....	120	150	150
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	9.567	18.000	16.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.530	1.650	1.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			350
		2) Carburants et lubrifiants.....			900
		3) Réparation et entretien.....			400
		9) Divers.....			100
		Total.....			1.750
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau .....	12.050	2.250	2.250
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.250
12.070 (12.12)	11.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	357	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			1.500
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.744	4.700	4.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.700
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	-	36.000	30.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations .....	6.239	6.500	7.700
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	6.400	12.000

## 06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.962.000	2.800.000	3.000.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice) .....	74.157	75.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger .....	90.000	90.000	90.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles .....	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité .....	3.555	3.555	3.655
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	1.500.000	1.250.000	1.050.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes .....	-	6.000	3.000
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels .....	4.245.975	4.223.604	4.323.604
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel).....	3.365.421		
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes.....	958.183		
		Total.....	4.323.604		
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce .....	200.000	200.000	200.000

## 06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais .....	110.000	60.000	85.000
41.003 (31.22)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers. (Crédit non limitatif).....	-	-	3.500
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels .....	23.143	125.000	125.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région .....	250.000	-	-
Total de la section 06.0.....			9.562.572	8.981.809	9.106.309
<b>Section 06.1 - Tourisme</b>					
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	795.996	687.990	656.545
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			509.261		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			68.605		
3) Charges sociales patronales.....			68.823		
4) Allocations de repas.....			9.856		
Total.....			656.545		
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour .....	120	200	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	20.781	20.700	20.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.103	4.675	4.675
<u>Détail:</u>					
1) Assurances.....			1.135		
2) Carburants et lubrifiants.....			1.756		
3) Réparation et entretien.....			1.100		
9) Divers.....			684		
Total.....			4.675		

## 06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau .....	611	625	670
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 670			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	98.327	107.500	107.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 76.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 31.000			
		Total..... 107.500			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice) .....	395.913	170.800	285.849
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques .....	3.071	2.800	2.150
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	12.063	28.100	27.400
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	248.748	226.000	226.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	689.948	690.000	770.000
12.142 (12.16)	11.60	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus. (Sans distinction d'exercice) .....	79.470	78.600	65.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses .....	217.930	235.288	225.600
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande .....	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	82.000	75.000	50.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	129.700	110.000	95.000

## 06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux .....	-	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen .....	77.000	75.000	77.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	423.612	485.000	492.775
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense .....	30.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme .....	1.975.000	1.977.981	2.100.000
33.016 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de la Schengen asbl .....	-	-	73.822
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen" .....	80.000	77.000	87.000
33.018 (35.20)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves .....	27.609	-	-
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice) .....	1.326.522	1.478.941	1.459.951
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les Editions Guy Binsfeld .....	-	-	12.000
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux .....	-	100	100
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie .....	6.200	6.200	6.200

## 06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPO-GAST - Culinary World Cup 2010, organisé par le Vatel Club a.s.b.l .....	34.000	-	-
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	87.209	83.000	83.000
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.000	68.180	68.180
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux .....	10.613	10.613	10.613
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	50.676	74.000	65.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	7.200	20.000	10.000
43.010 (43.21)	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables .....	10.000	14.000	14.000
Total de la section 06.1.....			6.970.422	6.838.593	7.126.530
Total du département 06.....			16.532.994	15.820.402	16.232.839

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes et du Tourisme**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	806.111	698.990	667.545
12	Achat de biens non durables et de services	2.025.412	1.838.038	1.966.694
31	Subventions d'exploitation	3.179.712	3.018.555	3.218.655
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.817.152	5.469.422	5.475.048
35	Transferts de revenus à l'étranger	57.613	78.793	78.793
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.579.118	4.608.604	4.737.104
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	67.876	108.000	89.000
Total		16.532.994	15.820.402	16.232.839

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>07 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 07.0 - Justice</b>					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.680	15.240	12.000
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	11.579	23.275	15.000
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.772	5.000	5.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	346.425	390.000	390.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.021	3.500	3.500
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses .....	46.485	41.850	41.850
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses .....	3.246	3.500	3.500
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	275.780	237.700	286.000
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.587	40.000	35.000
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	55.721	200.000	55.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.306	5.000	5.000
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	376.863	255.285	311.000
12.311 (11.12)	03.10	Frais d'organisation du recrutement et du stage des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	50.000
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réu- nions, réceptions officielles; dépenses diverses .....	6.886	190.000	17.000

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales .....	2.740	2.500	2.500
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus .....	1.900	1.900	1.900
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.593.450	1.446.000	1.200.000
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit .....	4.500	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	247.670	425.000	350.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	94.334	80.000	86.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	445	1.004
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	1.600	1.985	9.020
12.891 (12.30)	03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses .....	52.816	-	-
Total de la section 07.0.....			3.156.361	3.372.780	2.884.874
<b>Section 07.1 - Services judiciaires</b>					
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	45.084.488	46.847.077	49.247.039
<i>Détail:</i>					
<i>A - Cour supérieure de justice:</i>					
1) Rémunérations de base.....			4.468.301		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			146.386		
3) Charges sociales patronales.....			187.033		
4) Allocations de repas.....			42.210		
<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>					
1) Rémunérations de base.....			18.223.439		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			378.075		
3) Charges sociales patronales.....			922.736		

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 211.049			
		<i>C - Juges de paix:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.299.894			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.798			
		3) Charges sociales patronales..... 159.452			
		4) Allocations de repas..... 35.879			
		<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.407.423			
		3) Charges sociales patronales..... 244.033			
		4) Allocations de repas..... 69.295			
		<i>E - Personnel administratif:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 14.191.743			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 112.475			
		3) Charges sociales patronales..... 803.932			
		4) Allocations de repas..... 248.334			
		<i>F - Attachés de justice:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.005.838			
		3) Charges sociales patronales..... 56.830			
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		<i>Total..... 49.247.039</i>			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	4.423.020	4.589.880	5.239.343
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 4.503.907			
		3) Charges sociales patronales..... 614.786			
		4) Allocations de repas..... 120.650			
		<i>Total..... 5.239.343</i>			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	703.723	100	5.021
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 5.021			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.269.288	1.267.851	1.376.807
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.142.885			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 68.559			
		3) Charges sociales patronales..... 165.363			
		<i>Total..... 1.376.807</i>			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.299	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	196	250	300
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	8.271	11.100	10.000
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	51.928	105.375	43.850
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 10.000			
		2) Cours et examens..... 10.000			
		5) Prestations individuelles..... 23.850			
		<i>Total</i> ..... 43.850			
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	279.189	135.000	170.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale, civile et commerciale: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	496	2.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 4.000			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	6.240	15.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.000			
		2) Cours et examens..... 3.500			
		9) Divers..... 1.000			
		<i>Total</i> ..... 7.500			
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale, civile et commerciale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.776	4.000	6.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.498.760	1.485.000	1.642.000
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.962	40.000	40.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	78.180	86.000	87.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	31.760	34.000	36.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.900			

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 14.000 3) Réparation et entretien..... 13.000 9) Divers..... 4.000 <hr/> Total..... 36.900			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	16.346	14.500	14.500
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	361.727	372.000	418.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 146.000 2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 116.000 3) Réparation et entretien des autres machines de bureau..... 4.600 4) Frais d'impression et de reliure..... 120.000 5) Réfection des registres de l'Etat Civil..... 24.800 6) Documentation et JURIFRANCE..... 4.000 7) Maintenance site internet..... 1.000 9) Divers..... 2.000 <hr/> Total..... 418.400			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature .....	154.047	155.000	155.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.639.489	1.510.000	1.750.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.622.000 2) Frais téléphoniques..... 128.000 <hr/> Total..... 1.750.000			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	10.943	24.400	16.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Contrats de location..... 400 2) Maintenance..... 14.000 3) Acquisitions d'appareils GSM..... 2.000 <hr/> Total..... 16.400			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	654.711	786.000	700.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 115.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 295.000 3) Chauffage..... 290.000 <hr/> Total..... 700.000			

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	56.544	57.000	30.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....			28.000
		2) Charges locatives accessoires.....			2.000
		Total.....			30.000
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	96.659	89.255	94.050
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	691.665	1.150.000	1.000.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel .....	71.466	108.000	90.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.476.328	3.500.000	3.750.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions .....	73.855	85.000	90.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.299.989	3.000.000	3.500.000
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	522.677	553.000	591.200
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général .....	8.086	15.000	15.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service .....	11.517	12.000	12.000
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles et frais de représentation .....	-	2.500	2.500
24.015 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	10.000	-	-
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve .....	120.000	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse .....	56.946	65.000	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	730

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	372	1.840
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	230	-
24.515 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance .....	3.690	-	-
Total de la section 07.1.....			68.835.261	66.242.090	70.332.580
<b>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</b>					
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires .....	28.582.003	28.640.342	31.238.614
<i>Détail:</i>					
<i>A - Services administratifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.921.149					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 117.262					
3) Charges sociales patronales..... 158.628					
4) Allocations de repas..... 30.954					
<i>B - Services de garde:</i>					
1) Rémunérations de base..... 17.243.547					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.687.069					
3) Charges sociales patronales..... 1.684.142					
4) Allocations de repas..... 427.374					
<i>C - Services techniques:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.823.850					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 190.091					
3) Charges sociales patronales..... 254.679					
4) Allocations de repas..... 60.149					
<i>D - Services éducatifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.075.361					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 75.826					
3) Charges sociales patronales..... 97.276					
4) Allocations de repas..... 25.326					
<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i>					
1) Rémunérations de base..... 491.983					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 41.073					
3) Charges sociales patronales..... 42.042					
4) Allocations de repas..... 8.442					
<i>F - Services psycho-sociaux:</i>					

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base.....			983.886
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			46.338
		3) Charges sociales patronales.....			84.422
		4) Allocations de repas.....			15.477
		<i>G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis- trations:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			557.821
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			33.569
		3) Charges sociales patronales.....			49.973
		4) Allocations de repas.....			10.905
		<i>Total.....</i>			<u>31.238.614</u>
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	389.353	467.282	449.387
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			363.431
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			23.934
		3) Charges sociales patronales.....			52.876
		4) Allocations de repas.....			9.146
		<i>Total.....</i>			<u>449.387</u>
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	8.817	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	443.983	420.503	800.858
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			623.087
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			80.376
		3) Charges sociales patronales.....			97.395
		<i>Total.....</i>			<u>800.858</u>
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	132.378	144.000	148.000
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse .....	350	350	350
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			300
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			50
		<i>Total.....</i>			<u>350</u>
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service .....	20.195	32.350	28.150

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.248	19.000	8.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 6.000			
		5) Prestations individuelles..... 2.300			
		Total..... 8.300			
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	11.809	17.170	15.000
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	20.545	26.700	25.000
12.020 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	19.640	25.200	23.900
12.021 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	19.211	19.000	23.900
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau .....	1.831	2.000	2.000
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau .....	29.606	27.450	29.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 10.300			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 4.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 12.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		Total..... 29.300			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau .....	9.457	8.550	9.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 2.800			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.300			
		Total..... 9.900			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	275.108	258.000	283.500

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 8.400			
		2) Frais téléphoniques..... 275.100			
		Total..... 283.500			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	12.745	13.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.700			
		2) Frais téléphoniques..... 11.300			
		Total..... 13.000			
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	815	500
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications .....	31.055	38.100	35.000
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications .....	1.984	5.600	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installation téléphonique..... 3.000			
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	292.070	309.140	315.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 24.200			
		2) Contrats d'entretien..... 101.300			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 1.500			
		4) Surveillance électronique..... 182.000			
		9) Divers..... 6.000			
		Total..... 315.000			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours .....	252.646	275.000	265.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours .....	44.702	47.500	50.000
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.652.400	1.665.000	1.670.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 665.000			
		3) Chauffage..... 512.000			
		6) Elimination de déchets..... 100.000			
		7) Contrats d'entretien et de nettoyage..... 171.000			
		8) Contrat d'exploitation des installations techniques..... 95.000			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Logements de service et divers..... 127.000			
		Total..... 1.670.000			
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entre- tien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	268.426	273.500	380.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 128.000			
		3) Chauffage..... 195.600			
		6) Elimination de déchets..... 16.500			
		7) Contrat de nettoyage..... 20.000			
		9) Divers..... 19.900			
		Total..... 380.000			
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psy- chiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vacci- nations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.121.783	2.000.000	2.008.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg..... 1.556.400			
		2) Centre pénitentiaire Givenich..... 451.900			
		Total..... 2.008.300			
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance .....	45.621	60.000	80.000
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement .....	113.227	114.200	112.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 85.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 27.700			
		Total..... 112.700			
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.634.199	1.988.500	1.712.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 1.556.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 156.000			
		Total..... 1.712.000			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel .....	27.401	28.500	30.000
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	228.026	249.000	235.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 213.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 22.000			
		Total..... 235.000			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses .....	324.035	384.500	347.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	312.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	35.000		
		Total.....	347.000		
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	380.459	398.000	398.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	229.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	169.000		
		Total.....	398.000		
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg .....	34.472	35.115	36.514
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.519.103	3.909.350	4.139.510
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.598	2.500	2.000
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service .....	49.320	84.500	58.950
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	55.200		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	3.750		
		Total.....	58.950		
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	776.976	823.420	826.800
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Sans distinction d'exercice) .....	238.892	251.450	262.800
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.215.742	1.335.840	1.315.000
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.220	11.593	12.921
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile .....	-	52.426	-
12.691 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement .....	236	-	-
12.692 (12.30)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favo- risant la réintégration sociale des détenus .....	88.200	-	-
12.811 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: mesures dépenses de ménage; dé- penses diverses .....	-	714	-
33.500 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favo- risant la réintégration sociale des détenus .....	-	37.420	-
34.590 (34.49)	13.90	Salaires des détenus .....	-	11.748	-
Total de la section 07.2.....			43.331.072	44.514.628	47.395.454
<b>Section 07.3 - Juridictions administratives</b>					
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.540.354	2.654.867	2.724.138
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	2.531.682		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.489		
		3) Charges sociales patronales.....	132.716		
		4) Allocations de repas.....	30.251		
		Total.....	2.724.138		
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	75.843	239.519	265.002
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	222.239		
		2) Primes, Indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	5.983		
		3) Charges sociales patronales.....	31.152		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		Total.....	265.002		
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	30.923	100	100
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement .....	345	350	350
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	496	1.000	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	178.524	184.429	204.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	450	450
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	879	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Tenue des magistrats.....	900		
		2) Tenue de service des greffiers.....	100		
		<i>Total</i> .....	<u>1.000</u>		
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	54.540	54.000	57.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	8.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	5.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	1.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	38.500		
		<i>Total</i> .....	<u>57.500</u>		
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	28.471	31.890	32.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux affranchissement.....	23.000		
		2) Frais postaux service distribution.....	5.200		
		3) Frais téléphoniques.....	4.000		
		4) Divers.....	420		
		<i>Total</i> .....	<u>32.620</u>		
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.418	2.800	2.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	2.400		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total</i> .....	<u>2.600</u>		
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	74.043	87.000	91.000

## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 28.500			
		2) Electricité..... 27.000			
		4) Ascenseurs-entretien..... 6.500			
		5) Surveillance..... 29.000			
		<u>Total..... 91.000</u>			
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	8.634	18.000	10.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.715	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Significations et traductions..... 2.500			
		2) Publication presse écrite..... 500			
		<u>Total..... 3.000</u>			
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation .....	971	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	10.500
		Total de la section 07.3.....	3.000.156	3.279.505	3.404.360
		Total du département 07.....	118.322.850	117.409.003	124.017.268

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	84.260.419	85.859.999	92.006.664
12	Achat de biens non durables et de services	30.472.567	27.767.546	28.602.804
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.690	-	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	243.532	293.270	267.200
34	Transferts de revenus aux ménages	3.238.308	3.408.088	3.054.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	94.334	80.000	86.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		118.322.850	117.409.003	124.017.268

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
		<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	73.233.653	73.364.117	81.538.785
		<i>Détail:</i>			
		A) - <i>Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	56.635.053		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>	65.296		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	3.149.080		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	860.731		
		B) - <i>Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		a) <i>Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	3.153.005		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	177.863		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	52.059		
		b) <i>Ecole supérieure du travail</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	44.795		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	2.531		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	703		
		c) <i>Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	408.607		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	18.285		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	5.628		
		d) <i>Université du Luxembourg</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	57.073		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>	4.634		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	3.486		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	1.407		
		e) <i>Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	2.435.335		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	135.429		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	36.581		
		f) <i>Institut national d'administration publique</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	945.003		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	52.404		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	14.069		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>g) Institut national des langues</i>			
		1) Rémunérations de base.....	534.010		
		3) Charges sociales patronales.....	30.171		
		4) Allocations de repas.....	9.145		
		<i>h) Ecole européenne</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.589		
		3) Charges sociales patronales.....	5.062		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>i) Formation des adultes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	335.845		
		3) Charges sociales patronales.....	18.975		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>j) Ambassades et représentations permanentes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.968.715		
		3) Charges sociales patronales.....	164.707		
		4) Allocations de repas.....	42.210		
		<i>k) Institut d'études éducatives et sociales</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.589		
		3) Charges sociales patronales.....	5.062		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>l) Administration des bâtiments publics</i>			
		1) Rémunérations de base.....	156.213		
		3) Charges sociales patronales.....	8.766		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		<i>m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	222.835		
		3) Charges sociales patronales.....	12.469		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>n) Lycées et lycées techniques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.162.074		
		3) Charges sociales patronales.....	122.156		
		4) Allocations de repas.....	35.879		
		<i>o) Centre de psychologie et d'orientation scolaires</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.589		
		3) Charges sociales patronales.....	5.062		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>p) Inspection générale des finances</i>			
		1) Rémunérations de base.....	901.232		
		3) Charges sociales patronales.....	50.486		
		4) Allocations de repas.....	14.773		
		<i>r) Board of Economic Development</i>			
		1) Rémunérations de base.....	118.012		
		3) Charges sociales patronales.....	6.234		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>s) Direction du Contrôle financier</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.044.546		
		3) Charges sociales patronales.....	169.603		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 46.431			
		t) Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
		1) Rémunérations de base..... 177.018			
		3) Charges sociales patronales..... 9.351			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		u) Centre National de Littérature (Mersch)			
		1) Rémunérations de base..... 82.994			
		3) Charges sociales patronales..... 4.689			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		v) Bureaux régionaux de l'Inspectorat de l'Enseignement fondamental			
		1) Rémunérations de base..... 911.011			
		3) Charges sociales patronales..... 51.471			
		4) Allocations de repas..... 14.773			
		w) Société Nationale de Crédit et d'Inves- tissements			
		1) Rémunérations de base..... 118.012			
		3) Charges sociales patronales..... 6.234			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		x) Comptabilité des communes			
		1) Rémunérations de base..... 57.073			
		3) Charges sociales patronales..... 3.486			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		y) Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat			
		1) Rémunérations de base..... 118.012			
		3) Charges sociales patronales..... 6.234			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		z) Administration judiciaire			
		1) Rémunérations de base..... 108.462			
		3) Charges sociales patronales..... 6.390			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		a) Bibliobus			
		1) Rémunérations de base..... 51.388			
		3) Charges sociales patronales..... 2.904			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		b) Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand			
		1) Rémunérations de base..... 55.709			
		3) Charges sociales patronales..... 6.234			
		4) Allocations de repas..... 703			
		Total..... 81.538.785			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	48.239.090	46.905.260	55.680.320
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 48.488.915			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rémunération..... 216.650</i> 3) <i>Charges sociales patronales..... 5.698.965</i> 4) <i>Allocations de repas..... 1.275.790</i> <hr/> <i>Total..... 55.680.320</i>			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	3.620.098	40.499	40.665
		<i>Détail:</i>			
		<i>B) Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base..... 40.665</i>			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	14.412.782	15.106.759	17.339.241
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base..... 14.504.154</i>			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 752.565</i>			
		3) <i>Charges sociales patronales..... 2.082.522</i>			
		<i>Total..... 17.339.241</i>			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	173.946	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base..... 100</i>			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.293	143.000	150.000
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	677.387	670.000	680.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extra- ordinaires .....	-	1.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	25.211	25.000	25.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.454	25.000	25.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnai- res ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	136.106	40.000	40.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les ac- cidents des dépenses occasionnées par l'assurance obli- gatoire contre les accidents des fonctionnaires et em- ployés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pen- sion de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.287.653	100	-

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	30.918.761	28.601.771
		<i>Détail:</i>			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:			
		a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire):			
		422 unités dont 2 magistrats pour les besoins de l'administration judiciaire.....	22.260.000		
		b) Engagements nouveaux prévus pour exercices antérieurs: (postes non encore répartis).....	8.735.722		
		c) Remplacements anticipatifs.....	50.520		
		d) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle.....	1.010.383		
		e) Personnel divers occupé à titre temporaire.....	1.515.575		
		f) Employés et ouvriers suppléants.....	2.750.957		
		g) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés.....	1.515.575		
		2) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail.....	101.039		
		4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois.....	-26.000.000		
		5) Accord salarial 2011.....	16.662.000		
		Total.....	28.601.771		
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	132.251	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	108.267	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	42.225	40.000	43.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	71	270	270
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	64.794	112.500	167.000

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	5.568	5.400	5.400
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.400			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	25.497	20.000	25.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.969	5.000	7.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
		5) Assurances..... 2.100			
		Total..... 7.100			
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.120	25.000	30.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	330.009	370.000	370.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrive - Plans d'amélioration et de quali- té. (Sans distinction d'exercice) .....	336.759	235.000	235.000
12.122 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études - Réforme en matière salariale et statutaire. (Crédit non limitatif).....	-	210.000	210.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	545.468	476.000	476.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement. (Crédit non limitatif).....	57.500	65.000	60.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibi- lisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat .....	137.985	190.000	180.000
33.000 (11.00)	01.33	Cantine et crèches de la Fonction publique. (Crédit non limitatif).....	1.275.000	1.239.526	1.241.153
33.001 (33.00)	01.33	Accord salarial: Dépenses à charge du budget de l'Etat pour le secteur public élargi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	3.983.000
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.191.513	1.487.000	1.362.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifi- cations d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.497.049	3.400.000	3.600.000

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
35.060 (35.20)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	262.079	256.864	256.864
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés pu- blics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau .....	37.185	37.185	37.185
41.001 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	140.156	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires .....	2.457	7.450	5.710
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat .....	-	800	-
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	465	-	-
12.621 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études .....	-	-	4.080
Total de la section 08.0.....			153.179.060	175.427.791	196.425.844
<b>Section 08.1 - Pensions</b>					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévo- les à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	5.128	5.981	100
<i>Détail:</i>					
1) Pensions et suppléments:					
a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survi- vants.....					100
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice) .....	13.127	17.000	30.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplace- ment des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	931	1.500	7.000

## 08.1 - Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	377.828.100	395.255.546	419.013.438
		Total de la section 08.1.....	377.847.286	395.280.027	419.050.538
<b>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires .....	151.705	154.379	162.036
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	149.128		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.267		
		3) Charges sociales patronales.....	6.234		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	162.036		
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	611.341	629.596	642.194
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	548.503		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.488		
		3) Charges sociales patronales.....	75.484		
		4) Allocations de repas.....	13.719		
		Total.....	642.194		
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	68.131	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	38.509	40.646	69.613
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	57.686		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.566		
		3) Charges sociales patronales.....	8.361		
		Total.....	69.613		
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	235	400	450
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice) .....	33.925	35.000	35.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour .....	61	100	100
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	16.191	17.595	18.595
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.460			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.050			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 135			
		4) Consommables bureautiques..... 4.550			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.350			
		9) Divers..... 450			
		<u>Total..... 18.595</u>			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	12.078	12.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 13.000			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.469	3.000	4.000
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	212.729	200.000	220.000
		Total de la section 08.2.....	1.148.374	1.093.016	1.165.288
		<b>Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique</b>			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	246.392	268.446	291.960

## 08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			251.921
		2) Charges sociales patronales.....			34.388
		3) Allocations de repas.....			5.651
		Total.....			291.960
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	54.544	59.135	64.016
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			53.335
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.992
		3) Charges sociales patronales.....			7.689
		Total.....			64.016
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	580	654	654
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnité d'habillement.....			654
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des sta- giaires: indemnités pour services extraordinaires .....	108.753	168.351	168.351
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			159.773
		2) Indemnité chargé de direction.....			8.578
		Total.....			168.351
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires .....	90.161	113.000	100.034
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examen.....			100.034
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers .....	93.088	118.080	118.080
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			118.080
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services de tiers .....	260.225	245.000	257.437
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			257.437
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	23.278	19.535	21.985
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau.....			21.985
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	14.680	12.096	12.096

## 08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 12.096			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.000	2.784	4.840
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.840			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	7.487	6.500	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.000			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger .....	5.335	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de perfectionnement..... 5.000			
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	153	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'organisation et de participation..... 1.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des sta- giaires: indemnités pour services extraordinaires .....	9.192	-	-
11.631 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	149
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 149			
		Total de la section 08.3.....	917.868	1.019.581	1.052.602
		<b>Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	289.682	300.014	314.974
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 289.159			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.532			
		3) Charges sociales patronales..... 12.469			

## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 314.974			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	75.255	37.707	59.642
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 51.240			
		3) Charges sociales patronales..... 6.995			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 59.642			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	5.434	5.733	6.456
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 5.405			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 275			
		3) Charges sociales patronales..... 776			
		Total..... 6.456			
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.677	1.500	5.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 5.100			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers .....	803	3.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Cours et examens..... 1.000			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	2.843	3.150	3.150
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	12.004	16.500	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.525			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.302			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 372			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.719			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.524			
		9) Divers..... 558			
		Total..... 15.000			

## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	1.410	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 4.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	359	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 500			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	33.527	38.000	38.000
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'au- torité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.760	40.000	54.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques .....	410	620	620
		Total de la section 08.4.....	457.164	450.824	502.542
		<b>Section 08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	11.575.037	12.367.337	15.065.793
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 14.098.958			
		3) Charges sociales patronales..... 752.269			
		4) Allocations de repas..... 214.566			
		Total..... 15.065.793			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.685.230	1.912.446	2.434.147
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.107.221			
		3) Charges sociales patronales..... 287.530			
		4) Allocations de repas..... 39.396			
		Total..... 2.434.147			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	52.271	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 100			

## 08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	202.620	206.895	475.287
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	398.456		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	19.746		
		3) Charges sociales patronales.....	57.085		
		<i>Total</i> .....	475.287		
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage .....	-	-	61.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	61.000		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.175	1.200	5.700
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	480	816	5.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	800		
		9) Divers.....	5.000		
		<i>Total</i> .....	5.800		
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administra- tions). (Crédit non limitatif).....	1.501.299	1.765.971	1.773.222
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	2.618	2.700	4.700
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	18.039	16.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	9.900		
		3) Réparation et entretien.....	14.400		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	29.000		
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	800	800	1.200
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	27.067	35.000	55.000

## 08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			20.094
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			15.690
		3) Location et entretien des machines de bureau....			747
		4) Consommables bureautiques.....			7.471
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.822
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.901
		9) Divers.....			4.275
		<i>Total.....</i>			<i>55.000</i>
12.041 (12.12)	01.34	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	88.190	88.000	575.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			500.000
		4) Consommables bureautiques.....			75.000
		<i>Total.....</i>			<i>575.000</i>
12.042 (12.12)	01.34	Crédit commun: frais d'impression .....	-	-	207.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			207.000
12.043 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais de reliure et de façonnage .....	-	-	42.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			42.000
12.044 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	172.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			172.000
12.045 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais d'entretien de machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	170.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			170.000
12.046 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais d'impression de sécurité .....	-	-	220.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			220.000
12.047 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	40.000

## 08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.34	<p><i>Détail:</i></p> <p>6) Documentation et bibliothèque..... 40.000</p> <p>Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....</p> <p><i>Détail:</i></p> <p>1) Frais postaux..... 320.000 2) Frais téléphoniques..... 28.730 4) Téléx et téléfax..... 1.296 8) a) ISDN..... 85.970 b) INTERNET..... 190.730 9) Lignes téléphoniques louées..... 5.653.220 10) Divers..... 17.400</p> <p>Total..... 6.297.346</p>	5.230.109	5.948.560	6.297.346
12.060 (12.12)	01.34	<p>Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....</p> <p><i>Détail:</i></p> <p>2) Entretien..... 26.385 3) Réparations et pièces de rechange..... 2.500</p> <p>Total..... 28.885</p>	20.285	22.500	28.885
12.070 (12.12)	01.34	<p>Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....</p> <p><i>Détail:</i></p> <p>1) Location..... 2.076.000 2) Contrats d'entretien..... 2.875.200 3) Réparations et pièces de rechange..... 154.672</p> <p>Total..... 5.105.872</p>	3.684.087	5.353.852	5.105.872
12.071 (12.12)	01.34	<p>Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....</p> <p><i>Détail:</i></p> <p>2) Contrats d'entretien..... 2.000.000</p>	1.219.207	1.752.000	2.000.000
12.080 (12.11)	01.34	<p>Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....</p> <p><i>Détail:</i></p> <p>1) Nettoyage..... 157.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 530.000 3) Chauffage..... 20.000 4) Réparations et entretien..... 60.000 5) Assurances..... 42.350 9) Divers..... 10.000</p> <p>Total..... 819.350</p>	629.279	680.000	819.350

## 08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	214.350	230.000	576.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	555.000		
		2) Charges locatives accessoires.....	21.000		
		<i>Total</i> .....	576.000		
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts pour études et réalisations dans le domaine des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.850.415	17.000.000	18.000.000
12.131 (12.16)	13.90	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	419.000
12.170 (12.30)	13.90	Entretien des équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	180.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (CTIE et autres administrations) .....	187.354	120.000	250.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.127.264	1.140.000	4.702.395
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	234.251	245.000	270.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	439.122	429.600	467.225
12.304 (12.30)	01.34	Audit et consultance pour la sécurité des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	540.034	448.000	594.000
12.305 (12.30)	01.34	Frais externes liés directement ou indirectement aux projets ou activités des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	239.891	293.000	293.000
12.310 (12.30)	13.90	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	19.000
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.581.920	9.741.000	10.930.000
33.001 (33.00)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Sans distinction d'exercice) .....	5.507	15.000	10.000

## 08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.000 (43.22)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.557	60.000	60.000
Total de la section 08.5.....			51.412.458	59.875.877	72.359.122
<b>Section 08.6 - Service central des imprimés</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.568.443	1.686.650	-
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	236.462	118.642	-
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	-
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	209.420	238.178	-
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	32.473	100	-
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	45.283	52.812	-
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.965	4.000	-
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.927	5.000	-
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	1.000	-
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.029	4.000	-
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	342	350	-
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	24.165	26.150	-
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	520.018	477.000	-
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression .....	186.625	207.000	-
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage .....	41.386	42.615	-

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	124.438	162.000	-
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	168.033	175.000	-
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité .....	169.045	190.000	-
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques .....	37.439	40.000	-
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	225.857	300.000	-
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	108.836	105.300	-
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	345.532	345.533	-
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	445.977	419.000	-
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat .....	6.564	4.000	-
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	173.964	204.000	-
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie .....	5.956	-	-
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de déchets des ateliers graphiques et de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés .....	4.163	9.270	-
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.411	19.000	-
Total de la section 08.6.....			4.708.753	4.836.700	-
<b>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses</b>					
11.000 (11.10)	01.33	Traitements des fonctionnaires .....	535.379	724.142	737.709
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			688.970		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 10.532 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 31.172 4) <i>Allocations de repas.....</i> 7.035 <hr/> <i>Total.....</i> 737.709			
11.010 (11.10)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	46.436	162.831	119.036
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base.....</i> 102.263 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 13.959 4) <i>Allocations de repas.....</i> 2.814 <hr/> <i>Total.....</i> 119.036			
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15.674	20.000	20.000
		<u>Détail:</u> 4) <i>Prestations individuelles.....</i> 20.000			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	165	1.000	1.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques .....	8.961	8.100	9.096
		<u>Détail:</u> 1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 6.871 2) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 510 3) <i>Abonnements journaux.....</i> 765 4) <i>Abonnements périodiques.....</i> 950 <hr/> <i>Total.....</i> 9.096			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	3.103	3.120	3.852
		<u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux.....</i> 3.852			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	24.039	28.925	29.657
		<u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage.....</i> 29.657			
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales .....	9.031	15.000	13.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical .....	6.464	8.000	8.000
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel .....	1.544	2.000	2.000

## 08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Formation continue..... 2.000			
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	41.078	48.500	48.500
		Total de la section 08.8.....	691.874	1.021.618	991.850
		Total du département 08.....	590.362.837	639.005.434	691.547.786

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	164.665.394	188.303.208	206.726.715
12	Achat de biens non durables et de services	32.824.377	39.210.105	44.327.431
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.581.920	9.741.000	10.930.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.280.507	1.254.526	5.234.153
34	Transferts de revenus aux ménages	4.688.562	4.887.000	4.962.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	262.079	256.864	256.864
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	177.341	37.185	37.185
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	54.557	60.000	60.000
93	Dotations de fonds de réserve	377.828.100	395.255.546	419.013.438
Total		590.362.837	639.005.434	691.547.786

## 09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>					
<b>Section 09.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	5.539
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	13.275	27.000	22.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	5.967	6.200	6.200
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.200			
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	1.700	1.700
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 1.700			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	7.464	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	315.597	80.000	20.000
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 1.000			
12.250 (12.00)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: Frais de fonctionnement .....	83.746	77.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1113 Indemnités de permanence à domicile..... 5.500			
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires..... 100			
		12010 Frais de route et de séjour..... 500			
		12012 Frais de route à l'étranger..... 3.500			
		1200 Indemnités pour services de tiers..... 100			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur.... 22.000			
		1204 Frais de bureau..... 13.000			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications..... 6.700			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunication..... 1.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien..... 8.800			

## 09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours..... 4.000</i> <i>1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport: frais de participation à des compétitions..... 700</i> <i>1232 Frais de représentation: cérémonies, réceptions, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte divers..... 1.100</i> <i>1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique..... 12.000</i> <i>1235 Acquisition de munition..... 700</i> <i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers..... 300</i> <i>Total..... 80.000</i>			
12.300 (12.30)	01.10	Frais à assumer par l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de loi relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques et à la carte d'identité. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	2.130
		Total de la section 09.0.....	426.049	207.900	153.569
		<b>Section 09.1 - Finances communales</b>			
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.380.450	12.700.000	13.620.000
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.134	3.000	3.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides..... 1.200			
		2) Conseil supérieur des finances communales..... 2.000			
		Total..... 3.200			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes .....	991.574	991.574	991.574

## 09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages) .....	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical .....	9.932.000	10.429.000	11.284.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.950.999	50.000	2.763.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	336.344.187	362.711.000	456.857.000
Total de la section 09.1.....			366.638.289	386.920.619	485.554.819
<b>Section 09.2 - Commissariats de district</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.540.221	1.628.331	1.715.717
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.589.542					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.640					
3) Charges sociales patronales..... 85.264					
4) Allocations de repas..... 24.271					
Total..... 1.715.717					
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	176.129	198.437	197.842
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 166.665					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.992					
3) Charges sociales patronales..... 23.964					
4) Allocations de repas..... 4.221					
Total..... 197.842					
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	48.553	62.669	63.970
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 53.297					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.983					

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 7.690			
		Total..... 63.970			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	9.112	-	-
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.928	55.000	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 55.000			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	46.787	44.500	44.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 38.751			
		2) Charges locatives accessoires..... 3.000			
		3) Décompte annuel des frais de chauffage et frais accessoires..... 2.749			
		Total..... 44.500			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	30.452	31.585	31.585
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 120			
		1201 Frais de route et de séjour..... 2.500			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.730			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 845			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 14.140			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes..... 3.300			
		3) Chauffage..... 4.450			
		Total..... 31.585			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	28.002	36.275	41.550
		<u>Détail:</u>			
		1201 Frais de route et de séjour.....	840		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.900		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	285		
		4) Consommables bureautiques.....	700		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	8.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	10.525		
		2) Frais téléphoniques.....	1.400		
		4) Téléx et téléfax.....	200		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	15.000		
		Total.....	41.550		
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	17.287	20.300	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement.....	59		
		1201 Frais de route et de séjour.....	2.700		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.800		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	900		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	600		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.991		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.200		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	5.500		
		2) Frais téléphoniques.....	1.800		
		4) Téléx et téléfax.....	250		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.700			
		Total..... 20.000			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 09.2.....	1.954.971	2.081.697	2.174.764
<b>Section 09.3 - Caisse de prévoyance</b>					
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	38.787.419	41.099.332	42.850.224
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.997.075	5.975.000	6.401.176
		Total de la section 09.3.....	44.784.494	47.074.332	49.251.400
<b>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	799.233	893.877	951.732
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 886.762			
		3) Charges sociales patronales..... 49.844			
		4) Allocations de repas..... 15.126			
		Total..... 951.732			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	40.448	43.048	48.887
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 39.782			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.995			
		3) Charges sociales patronales..... 5.703			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 48.887			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour .....	17.078	14.000	16.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour..... 16.500			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	2.489	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.400			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 700			
		4) Consommables bureautiques..... 700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 200			
		Total..... 4.000			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et services auprès de l'Administration des postes et télécommunications .....	-	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 2.000			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	3.500	36.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.700			
		2) Fournitures..... 400			
		3) Chauffage..... 30.000			
		4) Réparations et entretien..... 500			
		Total..... 36.600			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	800	800
		Total de la section 09.4.....	859.248	961.325	1.060.619
		<b>Section 09.5 - Police grand-ducale</b>			
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires .....	130.617.673	134.527.581	143.771.537
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 112.410.031			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 19.052.886			
		3) Charges sociales patronales..... 9.884.724			

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 2.423.896			
		Total.....143.771.537			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.270.521	3.498.635	4.063.141
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.493.545			
		3) Charges sociales patronales..... 476.734			
		4) Allocations de repas..... 92.862			
		Total..... 4.063.141			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	18.231	17.107	17.177
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 17.177			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	965.240	968.981	1.161.936
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 979.911			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 48.266			
		3) Charges sociales patronales..... 133.759			
		Total..... 1.161.936			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Du- cale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.346.089	3.991.900	3.772.754
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.957.795			
		3) Charges sociales patronales..... 814.959			
		Total..... 3.772.754			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.971	28.000	36.500

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	37.098	37.114	37.114
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	882.042	936.753	940.000
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	102.020	119.201	135.554
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	63.832	90.969	85.915
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	3.000		
		2) Cours et examens.....	47.500		
		5) Prestations individuelles.....	35.415		
		<i>Total</i> .....	85.915		
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	357.063	400.000	400.000
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	679.645	781.450	710.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300.699	363.000	363.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	426.383	275.000	350.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	118.346	142.600	135.360
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers .....	40.606	42.500	42.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	40.000		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i> .....	42.500		
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	126.200	109.500	126.200
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	173.613	210.000	200.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	262.432	260.000	260.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice) .....	934.822	980.000	1.083.000

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice) .....	1.103.911	1.044.000	1.115.300
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.116.673	2.063.100	2.300.000
12.030 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses .....	786.094	830.000	840.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau .....	571.840	550.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Article et matériel de bureau.....	127.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	135.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		4) Consommable bureautique.....	240.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	16.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	20.000		
		7) Divers.....	11.000		
		<i>Total.....</i>	<i>550.000</i>		
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	44.270	45.000	45.000
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	1.100.186	1.150.000	1.155.000
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.024.105	1.314.000	1.300.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	125.321	236.000	175.000
12.070 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	3.222.711	3.330.000
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.685.519	2.300.000	3.010.000
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	942.543	953.283	1.056.174
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	891.954		
		2) Charges locatives accessoires.....	164.220		
		<i>Total.....</i>	<i>1.056.174</i>		

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.140.806	10.766.654	8.522.103
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 6.601.928			
		2) Charges locatives..... 1.920.175			
		Total..... 8.522.103			
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	186.953	100.000	100.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	126.754	100.000	100.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses .....	417.350	470.000	500.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.708	28.250	28.800
12.251 (12.00)	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	370.148	361.000	86.000
12.252 (12.00)	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonctionnement .....	-	5.500	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau:			
		1) articles et matériel de bureau..... 3.000			
		2) entretien machine à photocopier..... 1.000			
		4) consommables bureautiques..... 500			
		6) documentation et bibliothèque..... 500			
		1219 Frais de stage à l'étranger; frais de cours dépenses diverses..... 500			
		Total..... 5.500			
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	165.522	125.000	166.900
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - à la traite des êtres humains - à la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	396	9.000	9.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	46.969	64.000	60.000

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	47.153	44.100	47.000
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe .....	35.126	36.000	37.000
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice) .....	4.638.880	1.327.500	1.555.000
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	404.443	250.000	250.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice) .....	398.719	360.000	370.000
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux .....	470.019	450.000	468.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	7.994	20.000	15.000
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	19.126	22.500	22.500
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	25.785	27.600	27.600
35.060 (35.00)	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	3.031.541	471.000	478.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.650 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires .....	2.685	-	-
12.521 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles .....	-	-	120.000
12.522 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers .....	-	-	299

## 09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.840 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé .....	-	-	2.013
Total de la section 09.5.....			168.818.065	176.526.789	185.539.177
<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>					
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires .....	2.307.531	2.286.355	2.528.570
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			2.242.253		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			116.898		
3) Charges sociales patronales.....			128.968		
4) Allocations de repas.....			40.451		
Total.....			2.528.570		
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.057.996	1.136.768	1.879.589
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.563.451		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			23.798		
3) Charges sociales patronales.....			245.909		
4) Allocations de repas.....			46.431		
Total.....			1.879.589		
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	32.831	100	14.789
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			14.789		
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	734.625	762.969	751.183
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			625.141		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			35.820		
3) Charges sociales patronales.....			90.222		
Total.....			751.183		
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	41.516	100	100

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement .....	2.722	2.976	2.928
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	56.656	78.000	72.305
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 7.127			
		2) Cours et examens..... 39.205			
		3) Permanence à domicile..... 6.750			
		5) Prestations individuelles..... 16.548			
		9) Divers..... 2.675			
		<u>Total..... 72.305</u>			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	839	2.500	2.000
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	124.559	148.000	143.945
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 10.691			
		2) Cours et examens..... 91.392			
		5) Prestations individuelles..... 36.705			
		9) Divers..... 5.157			
		<u>Total..... 143.945</u>			
12.001 (12.15)	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de se- cours. (Crédit non limitatif).....	-	1.400.000	1.400.000
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	99.893	112.500	110.000
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	15.871	18.000	20.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	75.680	62.000	64.744
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles .....	87.969	94.300	93.000
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	235.731	227.000	233.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	404.603	320.343	375.636
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau .....	18.292	16.830	20.000

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.970		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.300		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	3.900		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.000		
		7) Petit équipement du programme quinquennal.....	3.330		
		<i>Total</i> .....	20.000		
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	214.619	246.635	242.956
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	45.000		
		2) Frais téléphoniques.....	197.956		
		<i>Total</i> .....	242.956		
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	274.946	298.670	310.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	153.000		
		3) Réparations et entretien.....	157.000		
		<i>Total</i> .....	310.000		
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.383	98.154	73.767
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	209.822	224.727	229.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	19.663		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	88.000		
		3) Chauffage.....	65.587		
		4) Réparations.....	7.300		
		5) Assurances.....	950		
		6) Frais de gardiennage.....	45.500		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i> .....	229.000		
12.081 (12.11)	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien .....	8.750	10.000	10.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	568.682	606.038	606.053

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 606.053			
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	127.925	136.000	106.000
12.125 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et Intranet de l'Administration des services de secours .....	295.872	145.000	145.000
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	53.820	43.000	46.000
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	35.293	34.500	34.500
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U. ....	-	1.200	1.000
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	32.664	25.500	35.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	13.150	61.463	25.132
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique .....	31.680	40.125	50.000
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel .....	130.210	115.000	123.870
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	31.989	30.500	34.127
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants .....	41.793	2.500	3.000
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile .....	137.518	139.000	141.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile..... 4.000			
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile..... 66.500			
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile..... 65.500			
		4) Frais de ravitaillement..... 5.000			
		<u>Total..... 141.000</u>			

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	431.266	476.134	547.126
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbur.....	299.400		
		2) Entretien du matériel d'intervention.....	78.000		
		3) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage.....	17.000		
		4) Frais de ravitaillement.....	16.000		
		5) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....	13.000		
		6) Frais en relation avec l'intervention de chiens.....	1.000		
		7) Comprimés d'iodure de potassium.....	61.666		
		8) Remplacement périodique de matériel d'intervention.....	59.060		
		9) Remboursement de frais de bureau et de téléphone.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>547.126</i>		
12.321 (12.30)	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie .....	-	306.591	36.200
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation .....	930	944	1.000
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue .....	515.000	515.000	515.000
32.020 (34.40)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	27.875	32.000	32.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie ....	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	10.412	10.412	10.412
33.014 (33.00)	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours .....	1.500	3.000	3.000
33.015 (31.32)	03.50	Subsides aux Centres et groupes de secours de la divi- sion de la protection civile .....	103.000	-	-
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionne- ment du CSEM (Centre Séismologique Euro Méditéra- néen) .....	900	1.000	1.000

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	4.964.197	4.000.000	4.000.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	14.276	-
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	162	-	1.902
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour .....	573	63	660
12.512 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	96
12.580 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	582
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires .....	4.359	732	566
Total de la section 09.6.....			13.690.329	14.348.830	15.139.563
<b>Section 09.7 - Grande Région</b>					
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.675	2.700	2.700
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	2.278	2.700	2.800
<i>Détail:</i>					
4) Consommables bureautiques.....			2.300		
6) Documentation et bibliothèque.....			500		
Total.....			2.800		
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.734	145.000	147.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage.....			1.500		
2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			3.000		
3) Chauffage.....			2.000		
9) Divers.....			1.500		

## 09.7 - Grande Région

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		10) Maison de la Grande Région..... 139.000			
		Total..... 147.000			
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	1.350	-
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région .....	59.232	60.000	60.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG IV A Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	56.701	108.058	106.058
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice) .....	153.916	145.000	147.000
		<u>Détail:</u>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région)..... 13.000			
		3) GECT Maison de la Grande Région..... 120.000			
		4) Participation aux projets..... 14.000			
		Total..... 147.000			
		Total de la section 09.7.....	278.536	464.808	465.558
		<b>Section 09.8 - Aménagement communal</b>			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	18.650	40.000	-
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	4.800	11.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'experts urbanisme..... 6.000			
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	1.821	2.500	2.500
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	5.969	7.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 800			
		2) Matériel de bureau..... 1.100			
		3) Cartouches..... 1.200			
		4) Entretien machine à photocopier..... 2.000			
		5) Reliure /Imprimés..... 800			
		6) Impression des brochures..... 1.500			
		7) Documentation..... 600			
		Total..... 8.000			

## 09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	53.000	27.500	28.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	3.080	3.500	6.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice) .....	84.125	140.000	120.000
43.001 (43.22)	07.20	"Prix d'urbanisme" à allouer au profit de communes ou d'autres promoteurs .....	-	-	20.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	100.000	100.000	100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Fusion des communes de Consthum, Hobscheid et Hosingen.....	13.750		
		2) Fusion des communes de Clervaux, Heinerscheid et Munshausen.....	48.750		
		3) Commune d'Esch-sur-Sûre, Heiderscheid et Neunhausen.....	23.750		
		4) Commune d'Ermsdorf, Medernach.....	13.750		
		<u>Total.....</u>	<u>100.000</u>		
		Total de la section 09.8.....	271.445	341.500	300.500
		<b>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires .....	5.178.633	5.721.093	6.003.127
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	5.545.166		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	67.720		
		3) Charges sociales patronales.....	299.138		
		4) Allocations de repas.....	91.103		
		<u>Total.....</u>	<u>6.003.127</u>		
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	374.137	394.093	532.657

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	450.885		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.776		
		3) Charges sociales patronales.....	62.091		
		4) Allocations de repas.....	10.905		
		<i>Total.....</i>	<i>532.657</i>		
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	72.235	100	11.693
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.693		
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.561.951	1.607.877	1.604.429
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.329.680		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	82.047		
		3) Charges sociales patronales.....	192.702		
		<i>Total.....</i>	<i>1.604.429</i>		
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	12.276	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	19.339	21.035	20.262
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	1.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité de la gestion de l'Eau.....	825		
		b) Observatoire de l'Eau.....	375		
		<i>Total.....</i>	<i>1.200</i>		
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.584	12.500	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des stations limnimétriques.....	2.000		
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers.....	11.725		
		3) Jetons de présence			
		a) Comité de la gestion de l'Eau.....	975		
		b) Observatoire de l'Eau.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>15.000</i>		
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour .....	34.285	35.100	35.100

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	47.349	35.100	38.000
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	154.163	160.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	22.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	90.125		
		3) Réparations et entretien.....	47.875		
		<i>Total.....</i>	<i>160.000</i>		
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	9.285	8.580	9.150
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau .....	49.651	41.500	43.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	12.100		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	8.500		
		4) Consommables bureautiques.....	9.700		
		5) Impression et reliure.....	2.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.450		
		9) Divers.....	250		
		<i>Total.....</i>	<i>43.500</i>		
12.041 (12.12)	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.501	100	100
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	39.822	36.700	38.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	8.000		
		2) Frais téléphoniques.....	30.200		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>38.700</i>		
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications .....	4.175	4.400	4.400
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	184.922	210.570	271.627
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	120		
		2) Contrats d'entretien.....	268.507		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>271.627</i>		
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	85.344	67.350	73.850

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	15.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	18.800		
		3) Chauffage.....	18.700		
		4) Réparations et entretien.....	4.150		
		8) Installations sanitaires du Lac.....	12.000		
		9) Divers.....	4.700		
		<i>Total.....</i>	<i>73.850</i>		
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	333.779	323.000	241.943
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	241.943		
12.110 (12.30)	10.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.858	100	100
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.033.442	900.000	900.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire .....	28.281	30.000	36.303
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques .....	8.085	15.000	10.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires .....	92.083	105.000	95.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	316.674	318.997	387.000
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	24.413	22.000	22.000
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice) .....	16.902	16.000	16.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	27.838	48.600	38.000
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice) .....	11.738	-	-
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	3.000	3.000
12.304 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	31.967	100	100

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement .....	27.516	36.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....	5.750		
		2) Achat d'aliments pour poissons.....	5.750		
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....	3.250		
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....	3.250		
		Total.....	18.000		
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice) .....	3.438	8.500	7.000
12.312 (12.16)	07.33	Conventions Rombach-Martelage et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice) .....	481.552	254.000	801.970
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes .....	5.000	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location Salle de Conférences.....	2.000		
		2) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique).....	500		
		3) Installation pour la traduction simultanée.....	2.500		
		Total.....	5.000		
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	-	5.600	2.800
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	463.233	470.000	800.000

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	250	250
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau .....	9.560	9.000	9.000
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens. (Sans distinction d'exercice) .....	142.000	150.000	163.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	61.417	65.000	67.457
41.010 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics et de l'Université du Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	531.091	537.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL.....		200.000	
		2) CRP-HT.....		300.000	
		3) UNI.LU.....		50.000	
		<i>Total</i> .....		<u>550.000</u>	
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000	200.000	200.000
43.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Sans distinction d'exercice) .....	127.921	150.000	185.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.565	70.649	61.985
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	48.624	56.687	50.473
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	500

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité de la gestion de l'Eau.....	425		
		b) Observatoire de l'Eau.....	75		
		Total.....	500		
		Total de la section 09.9.....	11.958.629	12.155.981	13.535.076
		Total du département 09.....	609.680.055	641.083.781	753.175.045

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	167.678.643	173.776.395	186.014.837
12	Achat de biens non durables et de services	32.162.266	38.686.522	38.262.863
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	463.233	470.200	800.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utili- sation d'actifs incorporels	25.785	27.850	27.850
31	Subventions d'exploitation	515.000	515.000	515.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	32.234	32.732	32.566
33	Transferts de revenus aux administrations privées	186.197	84.137	84.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.450.975	944.658	967.115
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	531.091	537.000	550.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	44.784.494	47.074.332	49.251.400
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	23.386.761	16.096.619	19.699.619
93	Dotations de fonds de réserve	336.463.376	362.838.336	456.969.458
Total		609.680.055	641.083.781	753.175.045

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 10.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	129.075	121.000	136.580
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 136.580					
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	95.562	97.800	101.150
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 101.150					
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	29.303	37.600	30.486
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	121.056	161.900	161.900
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.895	3.100	3.100
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 580					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.400					
3) Réparation et entretien..... 1.070					
9) Divers..... 50					
Total..... 3.100					
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau .....	1.061	3.000	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 3.000					
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation .....	6.223	16.000	10.000
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 10.000					
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	39.380	29.000	22.103

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 22.103			
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études .....	23.863	11.000	11.500
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	328.168	275.000	204.000
12.126 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice) .....	22.356	12.800	9.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	444.442	2.933.000	2.927.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	26.897	199.118	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 56.833			
		2) Campagnes publicitaires..... 56.833			
		3) Foires..... 86.334			
		<u>Total..... 200.000</u>			
12.170 (12.30)	04.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	998	1.200	1.000
12.300 (12.30)	04.00	Services d'expertise pour la conception et le développement d'une application de gestion de l'enseignement modulaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	49.998	275.000	379.688
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers .....	127.824	125.630	130.000
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses .....	47.408	76.000	100.000
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Activités culturelles transfrontalières des lycées au niveau de la Grande Région .....	19.940	12.000	15.000
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.542.505	1.698.984	2.261.129
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique aux services téléinformatiques .....	650.000	650.000	700.000
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides .....	82.000	77.900	28.500

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides .....	11.000	10.000	10.000
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides .....	125.000	124.000	128.737
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie .....	150.000	113.700	172.448
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique .....	60.000	57.000	57.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.000	9.150	34.500
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.002	45.000	44.500
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique .....	144.632	300.000	534.535
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. (Sans distinction d'exercice) .....	49.500	47.000	47.000
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger .....	48.000	45.600	-
41.052 (41.12)	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.230.233	6.157.543	7.132.259
44.000 (44.00)	04.52	"Letzeburger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	-	-	576.740
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....			566.669
		2) Autres frais.....			10.071
		Total.....			576.740
		Total de la section 10.0.....	5.663.321	13.726.025	16.172.855
		<b>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.425.835	1.386.630	1.673.200

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.550.155		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.267		
		3) Charges sociales patronales.....	85.417		
		4) Allocation de repas.....	32.361		
		Total.....	1.673.200		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	107.000	107.188	116.518
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100.047		
		3) Charges sociales patronales.....	13.657		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		Total.....	116.518		
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	4.981	100	4.464
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.464		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	84.754	88.331	93.358
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	76.859		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.286		
		3) Charges sociales patronales.....	11.213		
		Total.....	93.358		
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	353	352	353
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.485	1.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.000		
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	11.838	9.500	10.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	1.555	1.450	1.450
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures .....	3.763	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	4.500		
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.754	3.000	2.500

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 2.500			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	25.527	29.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.000			
		3) Chauffage..... 5.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.000			
		<u>Total..... 27.000</u>			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses .....	76.572	86.000	90.000
12.301 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établisse- ments de l'enseignement public: dépenses diverses .....	652.142	960.000	684.300
		Total de la section 10.1.....	2.399.559	2.677.051	2.709.643
		<b>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>			
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires .....	359.318	376.797	399.906
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 372.681			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.267			
		3) Charges sociales patronales..... 17.737			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		<u>Total..... 399.906</u>			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.209.388	1.122.159	1.602.741
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.374.994			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 12.964			
		3) Charges sociales patronales..... 189.457			
		4) Allocations de repas..... 25.326			
		<u>Total..... 1.602.741</u>			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	17.688	100	100

## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	47.868	27.154	49.179
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 41.078			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.194			
		3) Charges sociales patronales..... 5.907			
		<u>Total..... 49.179</u>			
11.100 (11.40)	04.01	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	235
11.130 (11.12)	04.01	Institut de formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.584	227.175	237.175
11.131 (11.12)	04.01	Formation continue des chargés de cours de l'enseigne- ment fondamental: indemnités pour services extraordina- ires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	103.229	-	-
11.132 (11.12)	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordi- naires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	318.559
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau .....	10.595	8.100	10.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.946			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.827			
		4) Consommables bureautiques..... 2.827			
		<u>Total..... 10.600</u>			
12.080 (12.11)	04.01	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	86.645
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 86.645			
12.125 (12.30)	04.01	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	-	202.400
12.190 (12.30)	04.01	Institut de formation continue: colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.471.482	1.436.500	1.497.100
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires .....	8.655	-	-

## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspectorat .....	3.648	-	-
12.194 (12.30)	04.01	Organisation d'un concours de sciences naturelles par équipes .....	-	12.000	24.000
12.195 (12.30)	04.01	Conseil scientifique: indemnités pour services de tiers .....	-	-	10.000
12.196 (12.30)	04.01	Accueil temporaire d'élèves à comportement difficile: projet-pilote d'une école spécialisée .....	-	-	20.403
12.221 (12.30)	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Sans distinction d'exercice) .....	1.337.128	1.388.255	1.032.867
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours.....	767.409		
		B) Nouveaux projets.....	265.458		
		<i>Total.....</i>	<i>1.032.867</i>		
12.222 (12.30)	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.138.039	1.072.000	1.076.970
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes .....	43.102	50.000	50.000
35.020 (35.30)	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	120.148	127.000	94.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement .....	-	-	470
		Total de la section 10.2.....	5.995.872	5.847.240	6.713.350
		<b>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.398.622	986.252	1.152.805
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.077.818		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.267		
		3) Charges sociales patronales.....	56.705		

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 13.015			
		Total..... 1.152.805			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	753.401	692.215	615.404
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 532.824			
		3) Charges sociales patronales..... 72.731			
		4) Allocations de repas..... 9.849			
		Total..... 615.404			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	270.713	8.387	8.930
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 8.930			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.086	5.100	7.650
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires .....	16.574	20.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 20.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	74.226	99.415	85.000
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers .....	35.495	36.000	36.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 36.000			
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers .....	59.247	58.700	61.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles..... 61.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	9.864	9.000	9.000

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	16.432	14.040	14.560
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	3.200		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.360		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i> .....	14.560		
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	12.669	12.725	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	6.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.500		
		<i>Total</i> .....	13.500		
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	16.873	16.450	16.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	16.450		
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	3.883	-	-
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers .....	14.030	9.824	9.824
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires .....	49.572	50.000	49.000
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers .....	16.636	17.000	18.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves .....	12.999	12.350	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L. ....	52.112	52.000	40.000
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental, secondaire et secondaire technique à l'étranger .....	79.934	80.000	80.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	2.064.096	2.210.000	2.255.000

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....  <u>Restants d'exercices antérieurs</u>	55.869	-	-
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	252	908	-
Total de la section 10.3.....			5.020.585	4.390.566	4.505.323
<b>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</b>					
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.742.259	1.600.000	1.742.260
<i>Détail:</i>					
1) Loyers..... 1.742.260					
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique .....	87.811	83.750	83.750
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L. ....	59.650	57.860	57.860
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P. ....	71.022	68.890	68.890
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L. ....	29.500	28.615	28.615
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P. ....	2.054	2.107	1.973
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P. ....	200.388	194.375	194.375
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales .....	4.980	4.980	4.980
Total de la section 10.4.....			2.197.664	2.040.577	2.182.703

## 10.5 - Etablissements privés d'enseignement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>					
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.154.443	66.346.117	67.758.744
Total de la section 10.5.....			62.154.443	66.346.117	67.758.744
<b>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires</b>					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	138.965	100	143.049
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 122.154					
3) Charges sociales patronales..... 16.674					
4) Allocations de repas..... 4.221					
Total..... 143.049					
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	2.285.481	2.519.317	2.481.714
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.073.556					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 110.089					
3) Charges sociales patronales..... 298.069					
Total..... 2.481.714					
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					

## 10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	108.861	103.000	123.840
		<u>Détail:</u>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 123.840			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	11.813	10.808	10.775
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires .....	6.944	6.942	6.942
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif).....	3.874.479	3.000.000	4.000.000
		Total de la section 10.6.....	6.426.543	5.640.467	6.766.620
		<b>Section 10.7 - Education différenciée</b>			
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires .....	19.623.503	20.815.132	22.314.890
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.163.306			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.481			
		3) Charges sociales patronales..... 119.170			
		4) Allocations de repas..... 33.417			
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base..... 5.693.768			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.267			
		3) Charges sociales patronales..... 315.433			
		4) Allocations de repas..... 84.420			
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base..... 678.266			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.646			
		3) Charges sociales patronales..... 37.697			
		4) Allocations de repas..... 10.553			
		<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.672.183			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 19.378			
		3) Charges sociales patronales..... 92.693			
		4) Allocations de repas..... 30.251			

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.155.940		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.741		
		3) Charges sociales patronales.....	114.939		
		4) Allocations de repas.....	26.733		
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	203.035		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.319		
		3) Charges sociales patronales.....	10.679		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	168.190		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.847		
		3) Charges sociales patronales.....	10.003		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	230.671		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	12.638		
		3) Charges sociales patronales.....	13.747		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	205.757		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.425		
		3) Charges sociales patronales.....	12.101		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	294.461		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.847		
		3) Charges sociales patronales.....	16.581		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	784.214		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.532		
		3) Charges sociales patronales.....	44.756		
		4) Allocations de repas.....	14.774		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.366.084		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	94.154		
		3) Charges sociales patronales.....	360.809		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 107.989			
		Total..... 22.314.890			
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	10.678.894	10.572.175	12.634.374
		<u>Détail:</u>			
		A - Education différenciée			
		1) Rémunérations de base..... 4.684.832			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.918			
		3) Charges sociales patronales..... 641.002			
		4) Allocations de repas..... 87.586			
		B - Centre de logopédie			
		1) Rémunérations de base..... 824.652			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.107			
		3) Charges sociales patronales..... 96.366			
		4) Allocations de repas..... 17.588			
		C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux			
		1) Rémunérations de base..... 1.341.869			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.463			
		3) Charges sociales patronales..... 184.897			
		4) Allocations de repas..... 26.382			
		D - Service de guidance			
		1) Rémunérations de base..... 932.068			
		3) Charges sociales patronales..... 126.678			
		4) Allocations de repas..... 13.367			
		E - Institut pour déficients visuels			
		1) Rémunérations de base..... 404.375			
		3) Charges sociales patronales..... 55.198			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		F - Institut pour enfants autistiques et psycho- tique			
		1) Rémunérations de base..... 345.811			
		3) Charges sociales patronales..... 47.204			
		4) Allocations de repas..... 6.684			
		G - Centres d'éducation différenciée régionaux			
		1) Rémunérations de base..... 2.378.260			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.380			
		3) Charges sociales patronales..... 325.593			
		4) Allocations de repas..... 50.652			
		Total..... 12.634.374			
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.767.604	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.723.438	2.037.932	2.071.274
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	35.350		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.646		
		3) Charges sociales patronales.....	5.051		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	738.292		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	34.442		
		3) Charges sociales patronales.....	105.479		
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	59.672		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.788		
		3) Charges sociales patronales.....	8.799		
		<i>D - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	25.338		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.372		
		3) Charges sociales patronales.....	3.646		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	34.117		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.339		
		3) Charges sociales patronales.....	4.976		
		<i>F - Centre d'intégration</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.081		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	549		
		3) Charges sociales patronales.....	1.314		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	67.581		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.890		
		3) Charges sociales patronales.....	9.756		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	78.157		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.385		
		3) Charges sociales patronales.....	11.404		
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	185.154		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.557		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 26.442			
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psychotiques</i>			
		1) Rémunérations de base..... 19.243			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.097			
		3) Charges sociales patronales..... 2.776			
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 477.031			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.416			
		3) Charges sociales patronales..... 69.134			
		<i>Total..... 2.071.274</i>			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	20.104	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.050	100	11.263
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.263			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	18.127	18.207	18.131
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires .....	33.171	48.000	42.755
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 26.755			
		2) Cours et examens..... 15.000			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles..... 1.000			
		<i>Total..... 42.755</i>			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice) .....	109.920	132.000	106.753
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	5.857	7.300	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 5.000			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles..... 5.000			
		<i>Total..... 10.000</i>			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.753	6.300	6.700

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	6.706	18.000	15.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)..... <i>Détail:</i> 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 680.930	654.004	675.000	680.930
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	645.809	1.151.918	1.158.600
		<i>Détail:</i> 1) Loyers..... 1.158.600			
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	875.480	872.337	898.208
		<i>Détail:</i> 1) Loyers..... 883.108 2) Charges locatives accessoires..... 15.100 <u>Total..... 898.208</u>			
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharma- ceutique .....	1.339	1.340	1.340
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	219.568	267.760	178.000
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants .....	69.454	72.363	76.163
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'ex- ploitation courants .....	74.448	73.150	73.150
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants .....	94.467	-	-
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants .....	19.476	19.568	19.568
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants .....	75.920	86.129	88.000
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants .....	32.061	35.500	35.500
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants .....	62.792	62.850	69.000
12.260 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'explo- itation courants .....	-	64.235	70.000
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation cou- rants .....	21.121	21.154	21.154

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants .....	36.143	-	-
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants .....	31.492	32.493	37.000
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants .....	88.753	88.000	88.000
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	79.585	77.000	78.900
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Redange: frais d'exploitation courants .....	10.543	-	-
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants .....	24.260	24.408	24.408
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants .....	20.359	19.250	20.000
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants .....	40.685	41.595	41.595
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants .....	57.718	57.969	60.000
12.273 (12.11)	04.52	Centre régional de Pétange: frais d'exploitation courants .....	28.076	-	-
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement .....	11.768	11.820	11.820
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement .....	59.186	-	-
12.282 (12.00)	04.52	Equipes multiprofessionnelles: dépenses de fonctionnement .....	-	153.300	155.000
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des écoles spécialisées au Grand-Duché et à l'étranger .....	11.528	9.000	10.000
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés .....	1.500	1.500	1.500
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés .....	3.000	3.000	3.000
34.011 (34.31)	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.710.910	1.328.000	1.500.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée .....	15.590	15.600	15.600
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie .....	575.000	517.500	490.000

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée .....	53.875	53.875	53.875
44.006 (33.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	439.166	-	-
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	843.693	847.977	927.243
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	800.208		
		2) Autres frais.....	127.035		
		<i>Total</i> .....	927.243		
44.008 (33.00)	04.52	"Letzeburger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	536.838	549.755	-
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	222.276	211.162	221.720
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	221.720		
		Total de la section 10.7.....	41.747.010	41.101.954	44.340.714
		<b>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</b>			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires .....	1.528.169	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	5.754.552	1.447.316	1.679.496
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.461.992		
		3) Charges sociales patronales.....	199.564		
		4) Allocations de repas.....	17.940		
		<i>Total</i> .....	1.679.496		
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.187.800	82.959	104.009
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.659		
		3) Charges sociales patronales.....	12.239		

## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocation de repas..... 2.111			
		Total..... 104.009			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	381.368	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	13.418	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	463.409	442.000	450.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 450.000			
12.000 (12.15)	04.53	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	235.792	195.000	210.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 210.000			
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	893	500	500
12.190 (12.30)	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	3.500	3.500
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement .....	5.957	6.700	6.440
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les associations or- ganisatrices .....	351.500	90.000	90.000
33.001 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et fran- çaise: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	-	135.000	300.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les communes organi- satrices .....	270.050	65.000	65.000
43.001 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et fran- çaise: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif).....	-	110.000	200.000
		Total de la section 10.8.....	10.192.908	2.578.275	3.109.245

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 10.9 - Inspectorat</b>					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	3.269.540	3.405.332	3.373.395
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.161.987		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.063		
		3) Charges sociales patronales.....	155.170		
		4) Allocations de repas.....	35.175		
		<i>Total</i> .....	3.373.395		
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	397.911	478.538	461.557
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	396.835		
		3) Charges sociales patronales.....	54.169		
		4) Allocations de repas.....	10.553		
		<i>Total</i> .....	461.557		
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	15.435	25.883	44.630
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	44.630		
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	68.740	77.000	77.000
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	129.132	140.000	140.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	1.029	845	2.535
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	2.535		
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	70.129	71.685	71.685
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau .....	45.116	51.205	51.205
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	25.600		

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 25.605 Total..... 51.205			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations ..... <i>Détail:</i> 1) Frais postaux..... 30.000 2) Frais téléphoniques..... 15.000 Total..... 45.000	35.848	45.000	45.000
12.080 (12.11)	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien ..... <i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 37.230	25.690	33.000	37.230
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <i>Détail:</i> 1) Loyers..... 40.940 2) Charges locatives accessoires..... 500 Total..... 41.440	34.444	32.540	41.440
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <i>Détail:</i> 1) Loyers..... 33.600 2) Charges locatives accessoires..... 400 Total..... 34.000	34.923	34.000	34.000
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....  <u>Restants d'exercices antérieurs</u>	386	-	-
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.522	10.926	782
12.541 (12.12)	04.20	Frais de bureau .....	-	1.825	-
12.550 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	1.800	-
Total de la section 10.9.....			4.134.845	4.409.679	4.380.559

## 11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 11.0 - Enseignement fondamental</b>					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	356.467.542	366.571.219	401.295.937
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 378.991.812			
		3) Charges sociales patronales..... 17.054.631			
		4) Allocations de repas..... 5.249.494			
		Total.....401.295.937			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	43.491.248	48.906.898	52.657.537
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 45.574.012			
		3) Charges sociales patronales..... 6.220.853			
		4) Allocations de repas..... 862.672			
		Total..... 52.657.537			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	19.012.831	12.805.835	16.536.361
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 15.534.884			
		3) Charges sociales patronales..... 818.398			
		4) Allocations de repas..... 183.079			
		Total..... 16.536.361			
11.030 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	267.726	263.588	267.049
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 236.180			
		3) Charges sociales patronales..... 30.869			
		Total..... 267.049			
11.040 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.20	Indemnités d'habillement .....	822	940	937
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	106.154	146.240	156.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 38.645			

## 11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Cours et examens..... 117.355			
		Total..... 156.000			
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	741.953	791.000	821.813
11.133 (11.12)	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.751.830	3.952.642	6.068.203
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers .....	3.213	21.000	7.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 7.500			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.192.812	12.123.380	12.915.012
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 12.915.012			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique .....	51.028	46.000	51.960
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	20.543	54.288	54.288
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 50			
		2) Charges locatives accessoires..... 50			
		Total..... 100			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 50			
		2) Charges locatives accessoires..... 50			
		Total..... 100			
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études .....	-	-	23.690
12.300 (12.30)	04.20	Commission scolaire nationale: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement fondamental .....	960	-	-

## 11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.144.382	-	-
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers .....	315	2.000	100
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers .....	3.125	4.000	4.000
12.305 (12.30)	04.20	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.464	70.000	142.000
32.020 (32.00)	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	8.447	4.500
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat .....	3.100	3.100	3.100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.) .....	8.500	8.500	8.500
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage .....	55.000	52.250	52.250
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P. ....	5.000	4.750	4.750
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école" .....	3.100	2.500	2.500
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	200.000	180.000	180.000
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	457.600	100	15.061.590
43.001 (43.22)	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	44.000
43.006 (43.22)	04.20	Prix attribués dans le cadre du Schoulsportdag sur le plan communal .....	5.000	5.000	5.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	93.745	125.000	125.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement fondamental .....	59.550	-	-
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.474.040	100	100

## 11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.011 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Sans distinction d'exercice) .....	-	257.789	208.306
44.000 (33.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques .....	-	1.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	5.914	881
43.501 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat .....	2.569.646	4.892.264	383.594
43.505 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui .....	-	844.129	-
43.511 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive .....	-	19.879	-
Total de la section 11.0.....			448.241.229	452.169.852	507.086.758
<b>Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique</b>					
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires .....	348.269.381	360.200.896	380.839.578
<i>Détail:</i>					
<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>					
1) Rémunérations de base.....			361.442.502		
3) Charges sociales patronales.....			11.366.469		
4) Allocations de repas.....			4.757.612		
<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établisse- ments et services</i>					
1) Rémunérations de base.....			3.172.516		
3) Charges sociales patronales.....			71.060		
4) Allocations de repas.....			29.419		
<i>Total.....</i>			<u>380.839.578</u>		
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	44.238.017	54.503.194	62.124.667
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			58.026.583		

## 11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 2.885.625 4) Allocations de repas..... 1.212.459 Total..... 62.124.667			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	25.908.829	12.560.520	15.323.110
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 13.744.242 3) Charges sociales patronales..... 1.115.322 4) Allocations de repas..... 463.546 Total..... 15.323.110			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	15.925.217	17.132.236	18.103.751
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 15.500.067 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 470.874 3) Charges sociales patronales..... 2.132.810 Total..... 18.103.751			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	267.893	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	109.166	107.266	108.828
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.033.283	3.374.967	3.529.000
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence..... 208.205 2) Cours et examens..... 3.184.795 9) Divers..... 136.000 Total..... 3.529.000			
11.131 (11.12)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires .....	710	-	-
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.786.793	23.585.909	19.078.014
11.133 (11.12)	04.33 04.34	Transcription des programmes de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	64.478	200.000	-
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	402.169	423.075	423.075
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 15.000			
		2) Cours et examens..... 86.000			
		9) Divers..... 322.075			
		<i>Total</i> ..... 423.075			
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	139.419	153.000	153.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	561.350	643.958	227.536
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 227.536			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.727.291	2.465.754	979.381
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 979.381			
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	13.918	22.173	11.900
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'étu- des .....	17.352	30.600	30.600
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat .....	20.800	20.800	20.800
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses .....	7.970	-	-
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique: frais d'alimentation et frais connexes .....	7.492	2.500	2.500
12.311 (34.40)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers .....	-	2.000	1.500
24.000 (24.10)	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.242	14.466	14.466
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.385.654	1.385.732	1.524.220

## 11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	235.960	279.140	316.920
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique. (Sans distinction d'exercice) .....	451.973	411.624	411.624
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg .....	781.121	429.000	350.000
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch .....	1.156.298	744.000	780.000
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach .....	636.802	403.000	350.000
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg .....	529.825	272.000	200.000
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette .....	452.957	260.000	269.100
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg .....	409.919	222.000	230.400
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg .....	449.144	320.000	250.000
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette .....	647.641	362.000	362.000
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg .....	836.225	800.000	986.000
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck .....	1.064.037	700.000	724.500
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg .....	1.123.192	835.000	835.000
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette .....	1.300.000	935.000	980.000
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck .....	1.256.307	982.000	1.000.000
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord .....	967.304	595.000	619.000
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher .....	503.432	373.000	390.000
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie .....	786.363	568.000	590.000
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch .....	680.140	478.000	499.800
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg .....	583.208	340.000	365.000

## 11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange .....	1.240.000	900.000	931.500
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Nic. Biever de Dudelange .....	896.655	746.500	772.628
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion" .....	249.928	193.000	170.000
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé .....	565.837	533.000	480.000
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg .....	1.619.542	1.195.000	1.000.000
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Josy Barthel à Mamer .....	708.869	560.000	579.600
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange .....	700.000	385.000	398.475
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange .....	1.000.000	950.000	983.450
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote .....	617.747	495.000	500.000
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales .....	530.821	461.000	402.175
41.078 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée .....	535.000	476.000	492.600
41.079 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Uelzecht-Lycée .....	470.000	365.000	377.775
41.080 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen .....	2.055.000	2.055.000	2.220.770
41.081 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école de la 2e chance .....	100.000	60.000	150.000
41.082 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée Bel-Val .....	-	495.000	972.400
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice) .....	208.809	208.231	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
41.510 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique .....	-	-	672.936
		Total de la section 11.1.....	489.247.480	497.215.741	524.109.779

## 11.2 - Institut national des langues

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 11.2 - Institut national des langues</b>					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	-	1.735.852	1.495.434
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.385.729		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	26.856		
		3) Charges sociales patronales.....	67.723		
		4) Allocations de repas.....	15.126		
		<i>Total</i> .....	1.495.434		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	4.171.692	5.210.675
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.511.795		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.983		
		3) Charges sociales patronales.....	615.864		
		4) Allocations de repas.....	77.033		
		<i>Total</i> .....	5.210.675		
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	1.230.378	930.206
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	806.411		
		3) Charges sociales patronales.....	110.076		
		4) Allocation de repas.....	13.719		
		<i>Total</i> .....	930.206		
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	52.637	382.365
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	314.949		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.491		
		3) Charges sociales patronales.....	45.925		
		<i>Total</i> .....	382.365		
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement .....	1.547	2.624	2.109

## 11.2 - Institut national des langues

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	88.356	80.750	90.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 90.600			
41.050 (41.12)	04.00 04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national des langues .....	107.430	-	-
		Total de la section 11.2.....	197.333	7.274.033	8.111.489
		<b>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</b>			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	2.926.898	2.943.603	3.396.907
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.157.570			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 20.642			
		3) Charges sociales patronales..... 171.912			
		4) Allocations de repas..... 46.783			
		Total..... 3.396.907			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	7.466.527	7.841.412	8.432.903
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 7.300.367			
		3) Charges sociales patronales..... 995.002			
		4) Allocations de repas..... 137.534			
		Total..... 8.432.903			
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	138.484	67.349	144.802
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 124.315			
		3) Charges sociales patronales..... 16.969			
		4) Allocations de repas..... 3.518			
		Total..... 144.802			
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	530.188	491.157	562.867
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 461.208			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 34.055			

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 67.604			
		Total..... 562.867			
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	500.000
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.232	2.233	2.343
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	298.590	291.000	404.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 404.000			
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	228.138	62.360	260.000
12.305 (12.30)	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.014.204	1.000.000	735.000
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.999.742	20.000.000	56.000.000
32.020 (32.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.207.136	4.505.445	4.500.000
32.021 (32.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.654.005	600.000	1.606.570
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	49.399	50.206	52.551
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.640	100	100
33.002 (33.00)	04.00	Participation financière à l'a.s.b.l. OLAP .....	135.000	120.000	120.000
33.004 (33.00)	04.32	Participation de l'Etat aux rémunérations du secrétariat de l'a.s.b.l. LUXSKILL .....	28.524	29.549	32.516

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.005 (33.00)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation .....	92.000	73.600	75.440
33.006 (33.00)	04.00	Participation aux frais de personnel de l'a.s.b.l. Acipro .....	-	-	66.245
34.050 (34.31)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité .....	-	3.000	100
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif).....	412.359	420.000	420.000
41.000 (31.22)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue .....	52.645	30.000	30.000
41.001 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	900.000	900.000	900.000
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat .....	733.459	818.316	874.815
41.003 (31.22)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle .....	79.400	50.000	50.000
41.004 (31.22)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions .....	77.000	-	-
41.005 (31.22)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise .....	104.335	50.000	50.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue .....	1.508.000	1.508.000	1.774.000
41.050 (41.12)	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif).....	4.106.299	3.635.882	3.700.000
Total de la section 11.3.....			63.753.204	45.493.312	84.691.259
<b>Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	281.713	295.644	314.975

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 299.692			
		3) Charges sociales patronales..... 12.469			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 314.975			
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	4.194	4.465
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 4.465			
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires .....	8.306	6.218	7.844
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 7.844			
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	61.316	61.645	61.652
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 61.652			
11.132 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	726	5.434	2.500
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.500			
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	3.972	5.633	3.822
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.822			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	697.735	716.758	775.780
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 775.780			
12.002 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	12.049	16.040	13.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 13.000			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	10.198	10.440	10.440

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	26.212	28.080	29.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.875	10.260	10.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.000		
		3) Réparation et entretien.....	3.560		
		<i>Total</i> .....	10.260		
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	21.282	18.810	19.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.889		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.600		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	869		
		4) Consommables bureautiques.....	4.204		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	8.038		
		<i>Total</i> .....	19.600		
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications .....	171	420	360
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques.....	360		
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	43.273	100.988	12.400
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, électricité, taxes.....	3.800		
		3) Chauffage.....	6.000		
		4) Entretien.....	2.600		
		<i>Total</i> .....	12.400		
12.090 (12.21)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.315	15.000	25.810
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	25.810		
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.959	115.460	112.127
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	98.627		
		2) Charges locatives accessoires.....	13.500		
		<i>Total</i> .....	112.127		

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études .....	54.000	43.200	45.000
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	6.439	6.220	6.220
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	120.987	113.126	135.635
		<i>Détail:</i>			
		1) Analyses médicales.....			21.125
		2) Matériel.....			23.600
		3) Mesures antidopage.....			77.050
		4) Dépenses diverses.....			13.860
		Total.....			135.635
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	1.029	1.200	1.200
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance- responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	165.000	148.421	153.599
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions .....	10.951	11.000	11.000
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie .....	2.000	2.000	2.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses .....	30.093	41.473	35.000
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg .....	-	100	20.000
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisa- tion et dépenses diverses .....	4.645	4.680	4.680
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir et campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses .....	86.121	125.000	125.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Lu- xembourg: frais divers .....	5.309	5.000	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonc- tionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	38.885	54.000	8.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des col- lections et du matériel de sport; organisation d'exposi- tions; dépenses diverses .....	9.566	12.000	17.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	67.996	68.000	68.000
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses .....	-	125.000	97.000

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.362 (12.30)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses .....	32.965	-	-
12.363 (12.30)	08.30	Mesures dans le cadre du plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses .....	-	-	95.500
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.760	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	311.408	342.090	343.495
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	272.815		
		2) Dirigeants sportifs.....	70.680		
		<i>Total.....</i>	<i>343.495</i>		
33.010 (33.00)	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées .....	592.800	592.800	617.800
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides .....	80.000	70.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen .....	90.000	81.000	81.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	1.018.375	1.084.125	1.221.620
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite .....	512.500	512.500	512.500
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport des jeunes .....	249.991	125.000	145.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs .....	12.000	10.800	10.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	219.000	205.000	205.000
33.019 (33.00)	08.30	Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: première tranche .....	-	-	100.000
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques. ....	438.000	478.000	590.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Concepts fédéraux et mesures diverses de			

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>promotion.....</i> 154.500			
		2) <i>Section de sports d'élite à l'armée.....</i> 136.000			
		3) <i>Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la prépara- tion olympique.....</i> 300.000			
		<i>Total.....</i> 590.500			
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédéra- tions sportives agréées .....	587.600	587.600	587.600
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat .....	1.190.000	1.190.000	1.301.475
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	80.000	83.738	75.000
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	8.281	11.349	11.087
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions interna- tionales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.202	19.912	19.902
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche en- trepris en collaboration avec les centres de recherche public .....	100.000	130.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		3) <i>CRP-Santé.....</i> 130.000			
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Sans distinction d'exercice) .....	41.598	31.200	49.428
41.050 (41.40)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen .....	-	-	128.000
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installa- tions sportives des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	80.710	85.500	170.000
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syn- dicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice) .....	31.384	32.000	32.000
		Total de la section 11.4.....	7.572.697	7.850.818	8.642.036
		<b>Section 11.5 - Institut national des sports</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	293.593	299.706	315.354

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			294.855
		3) Charges sociales patronales.....			16.278
		4) Allocations de repas.....			4.221
		Total.....			315.354
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	258.687	275.805	246.858
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			209.573
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.992
		3) Charges sociales patronales.....			29.016
		4) Allocations de repas.....			5.277
		Total.....			246.858
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	9.804	8.247	10.418
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			10.418
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	699.826	790.159	908.778
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			745.828
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			53.800
		3) Charges sociales patronales.....			109.150
		Total.....			908.778
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.524	3.525	3.865
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.720	3.720	3.720
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			3.720
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	79	120	120

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.160	5.320	5.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	342		
		2) Carburants et lubrifiants.....	550		
		3) Réparation et entretien.....	4.220		
		9) Divers.....	208		
		<i>Total</i> .....	5.320		
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	691	657	700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	210		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	90		
		4) Consommables bureautiques.....	130		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	70		
		<i>Total</i> .....	700		
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	3.555	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques.....	3.500		
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	311.532	320.000	320.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	72.608		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	223.936		
		3) Chauffage.....	3.552		
		4) Réparations et entretien.....	19.904		
		<i>Total</i> .....	320.000		
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	119.948	120.000	120.000
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (an- nexe); dépenses diverses .....	26.499	28.000	28.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle.....	14.220		
		2) Acquisition et location de matériel de sport.....	9.880		
		3) Entretien des appareils du centre médico- sportif spécialisé.....	400		

## 11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Entretien des installations de plein air..... 3.500			
		Total..... 28.000			
		Total de la section 11.5.....	1.736.618	1.858.959	1.966.833
		<b>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	438.624	465.287	368.956
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 308.734			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 36.959			
		3) Charges sociales patronales..... 18.236			
		4) Allocations de repas..... 5.027			
		Total..... 368.956			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	63.922	65.878	69.364
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 51.143			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.033			
		3) Charges sociales patronales..... 8.077			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		Total..... 69.364			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	55.115	59.028	61.773
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 43.267			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.034			
		3) Charges sociales patronales..... 7.472			
		Total..... 61.773			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	6.800.000	6.200.000	6.425.000
		Total de la section 11.6.....	7.357.661	6.790.393	6.925.293
<b>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	279.285	290.048	301.665
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			286.667
		3) Charges sociales patronales.....			12.184
		4) Allocations de repas.....			2.814
		Total.....			301.665
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	4.250	4.194	4.465
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.465
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	169.488	169.499	182.560
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			
		a) Formations.....			59.606
		b) Sport - études / centres de formation.....			122.954
		Total.....			182.560

## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	265.311	273.567	309.680
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			
		a) Formations.....	57.000		
		b) Sport - études / centres de formation.....	252.680		
		Total.....	309.680		
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	27.850	25.065	25.065
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.339	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.000		
		3) Réparation et entretien.....	100		
		Total.....	3.500		
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	10.068	9.153	9.153
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.546		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.273		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	135		
		4) Consommables bureautiques.....	680		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.766		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.753		
		Total.....	9.153		
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	1.950	2.000	2.000
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel .....	2.729	3.000	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour .....	8.027	7.000	15.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	65.598	65.600	68.100
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses .....	268	1.250	950

## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses .....	3.687	3.500	5.900
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers .....	570	800	800
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour .....	5.600	5.800	5.800
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales .....	1.700	1.900	1.700
Total de la section 11.7.....			849.720	866.176	939.638
Total du département 10/11.....			1.164.888.692	1.168.277.235	1.301.112.841

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	953.562.035	974.419.509	1.054.332.882
12	Achat de biens non durables et de services	33.950.100	35.526.613	34.247.803
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	17.002	21.226	21.226
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	44.569.473	26.850.714	63.988.785
33	Transferts de revenus aux administrations privées	8.805.309	8.688.279	10.038.354
34	Transferts de revenus aux ménages	4.391.768	4.106.800	4.320.900
35	Transferts de revenus à l'étranger	454.883	509.051	538.209
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	46.637.297	43.500.165	47.791.770
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	8.250.534	6.644.992	16.294.590
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	64.250.291	68.009.886	69.538.322
Total		1.164.888.692	1.168.277.235	1.301.112.841

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 12.0 - Famille</b>					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.308	9.200	10.000
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	111.375	111.960	118.153
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	2.965	9.400	9.900
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	19.319	25.200	25.200
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	66.278	66.600	66.600
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	9.626	11.300	11.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.500		
		3) Réparation et entretien.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>11.300</i>		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	18.407	23.400	23.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.300		
		9) Divers.....	10.100		
		<i>Total.....</i>	<i>23.400</i>		
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien .....	10.887	9.450	14.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	8.550		
		9) Divers.....	5.900		
		<i>Total.....</i>	<i>14.450</i>		

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études .....	47.845	184.000	184.000
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	233.434	225.000	240.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomit� fir d'Rechter vum Kand .....	209.714	235.110	243.973
12.251 (12.00)	06.32	Centre pour l'�galit� de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	86.616	80.000	81.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, s�minaires et journ�es d'�tudes: frais de fonctionnement; indemnités des conf�renciers; acquisition d'�quipements et de mat�riel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; d�penses diverses .....	22.214	20.700	20.700
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du b�n�volat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers .....	22.363	20.800	21.500
33.000 (33.00)	06.32	Participation luxembourgeoise � l'Ann�e europ�enne de lutte contre la pauvret� et l'exclusion sociale (2010). (Sans distinction d'exercice) .....	59.572	-	-
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires priv�s assurant des services aux initiatives b�n�voles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisi�me �ge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public .....	143.982	144.451	180.775
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionn�es par le Minist�re de la Famille et de l'Int�gration: solde de la participation de l'Etat r�sultant de d�comptes se rapportant � des exercices ant�rieurs et qui n'ont pas p� �tre cl�tur�s dans les limites de la p�riode compl�mentaire. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.487.597	10.000.000	9.800.000
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionn�es par le Minist�re de la Famille et de l'Int�gration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	447.570	440.000	470.000
33.004 (33.00)	13.90	Participation luxembourgeoise � l'ann�e europ�enne des activit�s de b�n�volat pour la promotion de la citoyenn�t� active (2011) .....	-	80.000	-
33.005 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionn�es: d�penses suppl�mentaires r�sultant d'accords salariaux. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.800.586	100
33.006 (33.00)	13.90	Participation luxembourgeoise au projet Agence transfrontali�re du B�n�volat au sein de la Grande R�gion .....	-	10.000	-

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique .....	51.300	76.000	76.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux .....	22.330	22.822	23.642
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics .....	108.000	257.800	240.000
		<i>Détail:</i>			
		3) CEPS..... 200.000			
		9) Autres..... 40.000			
		<u>Total..... 240.000</u>			
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.905.485	8.000.000	100
43.020 (43.52)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	1.378.616	1.380.000	1.380.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	711
12.623 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études .....	26.310	-	50.000
12.750 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudsc- mité fir d'Rechter vum Kand .....	-	7.100	-
41.510 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics .....	-	-	108.000
		<i>Détail:</i>			
		3) CEPS..... 108.000			
		Total de la section 12.0.....	22.495.113	23.275.879	13.424.504
		<b>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</b>			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	112.978	121.443	127.039
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 107.884			
		3) Charges sociales patronales..... 17.748			

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 127.039			
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunération de base..... 100			
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	46.515	47.000	47.000
12.123 (12.30)	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse .....	19.775	10.000	10.000
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées .....	40.832	40.000	90.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse .....	16.189	10.000	10.000
12.143 (12.16)	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche .....	25.000	-	-
12.300 (12.30)	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses .....	85.537	60.500	70.000
12.302 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance. ....	486	1.500	2.000
12.310 (12.30)	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance .....	88.902	105.000	187.000
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses .....	10.727	10.000	11.500
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées .....	4.642	79.650	34.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.353	4.500	-
31.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.034.749	28.000.000	48.000.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles .....	10.225.520	10.551.940	8.838.984

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés .....	780.068	777.673	866.279
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés .....	6.808.020	7.089.623	7.765.536
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	27.030.790	27.090.989	-
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes .....	7.751.691	8.347.870	9.480.971
33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais spécifiques liés à des mesures d'aide à l'enfance et à la famille .....	-	1.031.053	1.111.000
		<u>Détail:</u>			
		a) Frais de formation continue et de supervision du personnel d'encadrement d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....			209.000
		b) Frais de loyer immobilier et de contrats d'entretien pour techniques spéciales du bâtiment d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....			687.000
		c) Frais médicaux et paramédicaux liés aux enfants et jeunes accueillis au sein d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....			215.000
		Total.....			1.111.000
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis en famille d'accueil ou suivis en milieu ouvert. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.179.316	1.284.000
		<u>Détail:</u>			
		a) Frais de vie et de logement pour jeunes suivis en milieu ouvert par des gestionnaires d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....			651.000
		b) Frais spécifiques liés à l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil.....			633.000
		Total.....			1.284.000
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées .....	187.289	200.000	-
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	5.285.386	2.058.780	2.283.332
33.012 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de jour pour enfants en bas âge .....	254.897	552.000	-

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	2.706	-	-
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées .....	-	17.000	15.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique .....	49.919	80.000	80.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire .....	297.526	252.914	329.322
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial .....	148.164	140.000	180.000
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés .....	6.250.007	6.583.842	7.087.748
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes .....	97.000	95.000	100.000
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes .....	117.500	103.000	103.000
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.145.487	11.764.087	-
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	10.000	10.000	5.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées .....	40.136.588	42.089.978	46.438.896
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation continue et de projets innovateurs dans le cadre des services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance .....	15.627	82.000	82.000
33.034 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les centres d'accueil et internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes .....	-	-	200.000

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.036 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de structures reconnues comme prestataires du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	662.695	1.130.000	1.135.000
33.037 (43.21)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	2.522.213
33.038 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	45.110.357
		<i>Détail:</i>			
		a) Frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour la petite enfance de 0 à 3 ans.....			32.648.475
		b) Frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans.....			12.461.882
		<i>Total.....</i>			<u>45.110.357</u>
33.040 (33.00)	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.041 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Centres d'insertion socioprofessionnelle conventionnés .....	-	1.579.375	1.964.105
33.042 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service d'aide familiale conventionné .....	-	578.000	-
34.010 (34.30)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine .....	-	-	35.000
34.090 (34.49)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	5.000
34.091 (34.49)	06.32	Subventions diverses aux ménages dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	381.136	700.000	500.000
41.000 (41.40)	06.32	Accord de coopération avec l'Université de Luxembourg .....	400.000	400.000	507.500
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	11.946	40.000	60.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.552.070	66.611.064	-

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes .....	92.256	93.005	100.000
43.003 (43.22)	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées .....	905.896	1.166.080	-
43.004 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes .....	374.651	481.653	558.060
43.005 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	99.369.861
		<i>Détail:</i>			
		a) Frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour la petite enfance de 0 à 3 ans.....			21.514.684
		b) Frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans.....			77.855.177
		Total.....			99.369.861
43.012 (43.21)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les crèches communales. (Crédit non limitatif).....	21.362	51.000	-
		Total de la section 12.1.....	211.483.882	221.422.135	286.707.003
		<b>Section 12.2 - Solidarité</b>			
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	400	400
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation .....	409	810	900
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation .....	576	900	900
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	800	800
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'exclusion sociale .....	19.986	16.000	16.000

## 12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses .....	-	5.000	15.000
12.301 (12.30)	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.350 (33.00)	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	4.500
33.000 (33.00)	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
34.010 (34.31)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice) .....	461.379	150.000	150.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.577	5.000	2.500
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.426	900	900
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.676.093	8.100.000	228.000
34.014 (34.32)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	147.880	100.000	150.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.186	2.231	2.231
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents in- digènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.438.479	5.400.000	100
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigè- nes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.300.000	1.525.000	100

## 12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.020 (43.52)	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	473.635	473.635
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	347.405	8.287.304	8.500.000
Total de la section 12.2.....			17.418.396	24.068.055	9.546.241
<b>Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</b>					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires .....	1.015.769	1.154.934	1.247.449
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.159.183					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.899					
3) Charges sociales patronales..... 63.241					
4) Allocations de repas..... 15.126					
Total..... 1.247.449					
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.545.121	1.605.857	1.733.653
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.494.790					
3) Charges sociales patronales..... 204.039					
4) Allocations de repas..... 34.824					
Total..... 1.733.653					
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	68.609	4.557	7.832
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 7.832					
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	291.738	300.281	316.074
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 267.331					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.780					
3) Charges sociales patronales..... 37.963					
Total..... 316.074					
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.057	1.180	1.300
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	979	2.000	1.000
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	4.537	9.000	9.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	3.448	6.300	6.300
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	37.250	35.000	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 15.800			
		3) Entretien..... 14.000			
		4) Divers..... 2.200			
		<u>Total..... 37.000</u>			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau .....	36.153	31.500	31.500
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.501.046	1.354.000	1.500.000
12.081 (12.11)	06.36	Bâtiment OLAI: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.396	83.775	72.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 47.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.000			
		9) Divers..... 5.000			
		<u>Total..... 72.000</u>			
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	10.062	12.000	15.400
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locati- ves accessoires payés à des secteurs autres que le sec- teur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	380.312	390.000	405.500
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif).....	58.029	65.000	108.400
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	9.246	13.200	16.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur pour les secteurs immi- gration et réfugiés .....	144.597	230.000	210.000

## 12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une Conférence nationale pour étrangers .....	74.196	-	-
12.191 (12.30)	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales .....	90.487	80.000	-
12.193 (12.30)	06.36	Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	149.632	144.000	143.000
12.194 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif).....	168.657	176.000	176.000
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	2.810	-	-
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation .....	1.745	1.800	1.800
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.000	40.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	3.506.098	3.544.000	4.275.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale .....	99.999	90.000	90.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées .....	32.226	30.000	45.000
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.919.499	7.900.000	8.500.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois .....	841.607	920.509	1.053.133
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers .....	229.987	237.440	407.050

## 12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers .....	199.701	208.526	325.499
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés, du Fonds européen d'intégration, du Fonds social européen et du Réseau européen des migrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	582.633	1.000.000	1.000.000
33.018 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Fédérations d'associations d'étrangers regroupées dans l'association "Maison des asbl" .....	90.000	85.500	87.000
33.019 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	36.353	80.000	80.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressortissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.200	40.000	20.000
34.010 (34.31)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	80.533	80.000	80.000
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers .....	86.298	142.500	300.000
Total de la section 12.3.....			19.402.010	20.098.959	22.351.990
<b>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</b>					
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	2.727.938	2.855.901	2.960.418
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.756.553					
3) Charges sociales patronales..... 154.972					
4) Allocations de repas..... 48.893					
Total..... 2.960.418					
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	385.958	529.809	642.008

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	563.957		
		3) Charges sociales patronales.....	65.036		
		4) Allocations de repas.....	13.015		
		<i>Total</i> .....	642.008		
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	88.241	9.701	100
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	68.271	69.506	77.974
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	57.306		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.668		
		4) Réparations et entretien.....	2.000		
		5) Assurances.....	4.000		
		<i>Total</i> .....	77.974		
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	619.231	752.330	752.960
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	79.802	61.000	84.500
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	345.099	432.000	395.410
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement.....	235		
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	21.925		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	27.242		
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de démé- nagement.....	400		
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur.....	9.882		
		12.04 Frais de bureau.....	80.850		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	248.136		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	1.000		
		12.14 Annuaire officiel P.et T.....	1.200		
		12.16 Achat de matériel informatique.....	500		
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....	1.000		
		12.20 Frais de représentation.....	800		
		12.30 Divers.....	2.240		
		<i>Total</i> .....	395.410		

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	81.814	100.000	92.600
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	950.006	1.084.500	1.050.000
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	116.953.335	144.130.418	149.810.608
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	507.240	456.300	421.700
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	2.003.281	2.258.000	2.404.000
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.000.000	34.991.000	37.858.500
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.950.163	6.763.060	7.200.000
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.488.822	28.175.039	36.348.638
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	73.402.942	72.192.000	70.111.000

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	13.308	-	250.000
12.600 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	357	-	-
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	17.628	22.999	82.666
		Total de la section 12.4.....	262.683.436	294.883.563	310.543.082
		<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>			
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	4.901.613	4.955.627	5.306.968
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.920.414			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments..... 16.362			
		3) Charges sociales patronales..... 289.842			
		4) Allocations de repas..... 80.350			
		Total..... 5.306.968			
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent .....	2.330.327	2.597.230	2.736.245
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.394.778			
		3) Charges sociales patronales..... 279.739			
		4) Allocations de repas..... 61.728			
		Total..... 2.736.245			
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre temporaire .....	16.106	15.094	15.156
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 15.156			
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: lo- cation et entretien des équipements informatiques .....	155.477	250.000	230.975
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ex- ploitation et entretien des bâtiments .....	243.115	330.000	437.600

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			139.730
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			71.830
		3) Chauffage.....			51.940
		4) Réparations et entretien.....			44.810
		5) Assurances bâtiment.....			2.830
		6) Frais de gardiennage et de surveillance.....			126.460
		<i>Total.....</i>			<i>437.600</i>
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.130.811	1.092.540	1.117.660
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	104.691	80.000	80.100
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	1.310.620	1.088.530	1.337.203
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....			17.400
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....			5.210
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....			600
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....			10.000
		12.04 Frais de bureau.....			241.880
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			353.073
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....			111.390
		12.12 Frais d'experts et d'études.....			575.000
		12.13 Frais de publication et diffusion de rapports.....			2.000
		12.14 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....			2.770
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....			10.000
		12.30 Divers.....			7.880
		<i>Total.....</i>			<i>1.337.203</i>
12.300 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais liés au déménagement de la CNPF. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	100
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.191.580	2.783.550	3.470.000
41.010 (41.40)	06.13	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics .....	413.000	412.563	412.000
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	261.049.353	266.322.000	290.871.000

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.233.982	11.700.000	11.529.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.989.779	4.152.000	3.859.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.656.157	38.237.521	37.388.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	72.056.191	71.391.000	67.782.000
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	197.947.898	199.154.000	219.589.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	212.181.684	199.463.501	105.976.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	57.187.304	62.336.000	61.278.000
42.009 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	223.479.563	208.140.092	212.276.000
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.572.820	6.798.000	7.631.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	-	529.321	-
		Total de la section 12.5.....	1.095.152.071	1.081.878.569	1.033.323.007
		<b>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	3.885.642	4.490.146	4.122.107

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	3.453.356		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	381.656		
		3) Charges sociales patronales.....	215.690		
		4) Allocation de repas.....	71.405		
		<i>Total.....</i>	<i>4.122.107</i>		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	423.697	363.432	718.563
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	552.714		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	65.617		
		3) Charges sociales patronales.....	84.403		
		4) Allocations de repas.....	15.829		
		<i>Total.....</i>	<i>718.563</i>		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	252.113	12.216	12.731
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunération de base.....	12.731		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	369.644	369.118	384.979
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	319.544		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	19.196		
		3) Charges sociales patronales.....	46.239		
		<i>Total.....</i>	<i>384.979</i>		
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.664	1.998	2.080
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	37.177	56.083	56.083
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	12.020		
		2) Cours et examens.....	16.000		
		4) Prestations individuelles.....	10.063		
		9) Divers.....	18.000		
		<i>Total.....</i>	<i>56.083</i>		

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	31.124	31.062	63.917
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			23.000
		2) Cours et examens.....			7.000
		3) Prestations individuelles.....			14.562
		9) Divers.....			19.355
		Total.....			63.917
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour .....	18.720	19.720	19.720
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	303	474	493
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	100.803	101.000	110.000
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	2.479	2.500	2.500
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des ad- ministrations publiques .....	23.435	25.000	25.000
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études .....	2.210	2.000	2.000
12.150 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	39.542	60.000	60.000
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	15.460	8.000	8.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses .....	458.585	512.142	515.566
12.251 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses .....	69.047	85.000	142.852
12.252 (12.00)	06.32	Service CPI (Coordinateurs de projets individualisés): dépenses diverses .....	-	100	-
12.253 (12.00)	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses .....	2.069	1.500	1.500
12.254 (12.00)	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses .....	3.306	-	-
12.300 (33.00)	06.32	Collaboration avec des services et des professionnels de la santé mentale .....	6.508	5.000	7.500

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat .....	10.920	11.000	11.000
		Total de la section 12.6.....	5.754.448	6.157.591	6.266.691
<b>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</b>					
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors .....	5.169	21.000	21.000
12.300 (12.30)	06.33	Année européenne du vieillissement actif: frais d'organisation, conférences, séminaires, campagnes, dépenses diverses .....	-	-	85.000
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	27.422	30.000	30.000
12.302 (12.30)	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	35.000
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	21.731	25.000	23.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses .....	9.144	9.000	12.000
33.001 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	300.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	5.640.213	5.956.348	6.182.152
33.011 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs .....	32.000	32.000	32.000
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.138.670	2.212.500	2.212.500
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées .....	17.752	16.200	16.200

## 12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide .....	74.310	72.000	73.000
33.016 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en place d'un plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	22.500	22.500
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	633.872	700.000	500.000
33.020 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.436	300.000	300.000
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	302.020	348.970	421.803
Total de la section 12.7.....			8.916.739	9.745.518	10.266.155
<b>Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	2.692.384	2.888.431	3.128.452
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base.....			2.791.093		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			121.427		
3) Charges sociales patronales.....			162.114		
4) Allocation de repas.....			53.818		
Total.....			3.128.452		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.554.677	1.594.243	2.353.138
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.908.206		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			121.761		
3) Charges sociales patronales.....			277.092		
4) Allocations de repas.....			46.079		
Total.....			2.353.138		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	102.257	100	100

## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	584.270	532.903	554.853
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 460.289			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 27.922			
		3) Charges sociales patronales..... 66.642			
		Total..... 554.853			
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	13.369	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.164	2.300	11.911
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	17.206	22.973	23.566
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.055			
		5) Prestations individuelles..... 7.946			
		9) Primes des chefs d'unités..... 13.565			
		Total..... 23.566			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	9.861	10.000	20.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'ap- prentissage .....	18.974	19.000	25.000
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers .....	26.114	30.000	36.398
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	7.308	6.130	8.039
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de docu- mentation .....	12.613	10.200	17.850
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur .....	-	-	2.300
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	267.908	290.000	351.604
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 114.256			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 132.348			

## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Chauffage..... 105.000			
		Total..... 351.604			
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	12.462	13.000	33.600
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.678	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	118.974	122.789	140.000
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers .....	115.443	115.514	120.377
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers .....	109.665	109.500	114.110
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers .....	11.948	13.426	13.426
12.253 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif Unité fermée pour mineurs: frais d'exploitation et frais divers .....	-	-	25.000
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	63.085	62.834	65.800
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	372	372
		<u>Détail:</u>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation..... 124			
		2) Taxe sur la valeur ajoutée..... 248			
		Total..... 372			
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat .....	6.694	8.062	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	-	987
		Total de la section 12.8.....	5.837.054	5.952.877	7.157.983

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 12.9 - Service national d'action sociale</b>					
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires .....	549.203	684.232	732.245
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	686.834		
		3) Charges sociales patronales.....	34.948		
		4) Allocations de repas.....	10.463		
		<i>Total</i> .....	732.245		
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	469.517	472.046	506.339
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	439.388		
		3) Charges sociales patronales.....	59.976		
		4) Allocations de repas.....	6.975		
		<i>Total</i> .....	506.339		
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	102.305	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	13.871	14.384	15.440
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.783		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	789		
		3) Charges sociales patronales.....	1.868		
		<i>Total</i> .....	15.440		
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	59	61	61
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	4.462	4.463	4.463
		<i>Détail:</i>			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective.....	4.463		
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour .....	1.132	2.250	2.250

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau .....	839	786	786
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 786			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	249	350	350
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	943	100	100
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études .....	-	2.500	1.500
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	206	2.584	2.719
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion profession- nelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	134.497	145.326	154.412
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.586.067	2.743.265	2.964.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel..... 2.853.728			
		2) Frais de route..... 20.160			
		3) Frais d'administration..... 45.179			
		4) Frais de fonctionnement..... 40.405			
		5) Formation/supervision..... 5.178			
		<i>Total</i> ..... 2.964.650			
		Total de la section 12.9.....	3.863.350	4.073.547	4.386.515
		<b>Section 13.0 - Office national de l'enfance</b>			
11.000 (11.10)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	54.019	130.952	436.446
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 401.786			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.326			

## 13.0 - Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 21.299			
		4) Allocation de repas..... 7.035			
		Total..... 436.446			
11.010 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	16.942
		<u>Détail:</u>			
		B Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 16.942			
11.030 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.10)	13.90	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement .....	-	118	118
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	5.000	5.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	515	5.000	5.000
12.110 (12.30)	06.32	ONE: Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
12.125 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	144.985	85.000	95.000
12.150 (12.30)	06.32	ONE: Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation courants .....	71.137	72.000	90.000
33.000 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes .....	21.957.026	11.897.529	11.010.691
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de pla- cement familial conventionnés .....	6.554.340	7.737.818	2.040.671
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les centre d'accueil et internats conventionnés pour jeunes .....	58.127	350.000	-

## 13.0 - Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert) .....	2.582.684	1.502.795	1.941.265
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide socio-familiale en famille .....	-	193.000	199.735
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits mensuels et journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.300.000	24.482.009	29.745.929
33.006 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert .....	-	1.792.382	1.879.172
33.007 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil de jour conventionnés pour jeunes .....	-	1.038.794	1.070.158
33.008 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits horaires .....	-	1.236.000	1.500.000
34.010 (34.31)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine .....	35.952	35.000	-
34.011 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	5.600.000
34.012 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	8.676.093
Total de la section 13.0.....			43.758.785	50.563.897	64.318.520
<b>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</b>					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	784.091	831.200	887.004
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	831.755		
		3) Charges sociales patronales.....	43.993		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		Total.....	887.004		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.429.130	1.498.081	1.620.583
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.400.871		
		3) Charges sociales patronales.....	191.220		

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 28.492			
		Total..... 1.620.583			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	68.320	40.815	42.461
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 42.461			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	368.184	367.544	381.950
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 319.969			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.106			
		3) Charges sociales patronales..... 45.875			
		Total..... 381.950			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.410	1.496	1.688
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	14.444	23.525	24.363
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 820			
		5) Prestations individuelles..... 23.543			
		Total..... 24.363			
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermé- diaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	82.984	100.000	150.000
33.023 (33.00)	06.32	Soutien aux organisations bénévoles: remboursement de frais d'assurances .....	-	-	50.000
34.010 (12.30)	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeu- nes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	590.275	1.060.000	2.030.000
34.011 (34.30)	06.32	Projet pilote - adaptation du portail ANELO aux besoins des jeunes défavorisés: contrepartie nationale .....	-	1.358.400	-
34.012 (34.30)	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de forma- tion .....	-	-	75.000
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides .....	30.893	-	-

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	249.959	250.000	275.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse .....	2.941.332	2.880.000	3.332.500
		Total de la section 13.1.....	6.561.022	8.411.161	8.870.649
		Total du département 12/13.....	1.703.326.306	1.750.531.751	1.777.162.340

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	27.392.343	28.681.481	31.265.898
12	Achat de biens non durables et de services	17.767.064	18.438.458	20.636.748
31	Subventions d'exploitation	30.034.749	28.000.000	48.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	195.172.587	208.912.792	221.308.223
34	Transferts de revenus aux ménages	194.597.558	228.637.279	251.871.939
35	Transferts de revenus à l'étranger	25.516	25.053	25.873
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.862.332	3.950.363	4.600.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.160.663.158	1.147.886.114	1.088.290.100
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	73.810.999	86.000.211	111.163.559
Total		1.703.326.306	1.750.531.751	1.777.162.340

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>14 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 14.0 - Ministère de la santé</b>					
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	71.115	75.344	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	39.195	43.878	43.878
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités .....	1.240	2.430	2.430
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	12.439	14.850	17.600
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	436.718	465.000	468.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	2.789	6.000	6.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	127.320	115.000	130.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice).....	-	650	650
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.754	4.200	4.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.200
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.600
		3) Réparations et entretien.....			1.400
		Total.....			4.200
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau .....	8.629	8.100	8.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Consommables bureautiques.....			300
		3) Documentation et bibliothèque.....			7.500
		4) Logiciels et divers.....			300
		Total.....			8.100
12.042 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement .....	16.448	14.500	14.500

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement .....	4.610	6.000	7.000
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat .....	42.800	42.800	42.800
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	31.331	25.000	7.500
12.046 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais liés à l'obligation de mettre en oeuvre la collecte électronique continue des données pour l'EFSA conformément aux art. 23 et 33 du Règlement CE no 178/2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	4.000
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	59	200	200
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais téléphoniques.....			200
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	190.726	220.000	225.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....			16.500
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....			13.500
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....			181.000
		4) Réparations et entretien.....			8.000
		5) Chauffage.....			1.500
		9) Divers.....			4.500
		Total.....			225.000
12.090 (12.21)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.315	15.000	-
12.122 (12.30)	05.22	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.533	52.000	180.000
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.126 (12.30)	05.00	Frais d'études et d'évaluation de projets et de programmes d'action du secteur conventionné. (Crédit non limitatif).....	17.241	100	5.000
12.127 (12.30)	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Sans distinction d'exercice) .....	112.753	1.325.000	1.620.000
12.128 (12.30)	05.00	Participation de l'Etat au Projet Healthnet .....	152.000	-	-

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	17.417	20.000	19.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer .....	91.216	95.000	95.000
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.047	5.000	10.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé .....	16.689	18.000	25.000
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.894.969	3.050.000	3.139.073
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses .....	18.973	21.816	22.388
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier .....	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement d'une structure nationale de médiation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	1.000
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	84.316	85.200	85.300
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs .....	4.939	25.000	10.000
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM .....	89.240	89.240	92.500
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.113.661	2.170.000	2.284.878
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
31.052 (31.32)	04.50	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe dans une région non urbaine. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	50.000
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge .....	474.784	484.000	543.000
33.002 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie auprès du CRP-Santé .....	550.500	539.911	394.293
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement .....	88.000	87.000	88.500
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue .....	60.000	70.000	70.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé .....	7.480	15.000	15.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue .....	-	15.000	15.000
33.008 (41.40)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics .....	718.928	725.547	756.716
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos .....	162.362	210.000	158.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales .....	-	5.000	5.000
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques .....	5.250	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique .....	101.500	64.000	64.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique .....	5.628.952	6.024.680	6.656.917
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de rééducation précoce/Hëllef fir de Puppelchen.....	3.149.490		
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL.....	1.205.692		
		4) AIDS - Berödung de la Croix-Rouge.....	841.303		
		5) ALUPSE.....	557.899		
		6) Fondation contre le Cancer.....	240.520		
		7) Patientevertriedung.....	181.968		
		8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques.....	99.077		
		9) Association luxembourgeoise du diabète.....	160.120		
		10) ALAN: protection maladies rares.....	140.159		
		11) Divers: Nouveaux projets.....	80.689		
		<i>Total.....</i>	<i>6.656.917</i>		

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies .....	7.734.031	8.156.259	9.165.520
		<u>Détail:</u>			
		1) Jugend - an Drogenhëllef..... 2.872.018			
		2) CNDS: Foyers d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes..... 2.168.429			
		3) Jongenheem - Service Thérapeutique Solidarité Jeunes..... 559.526			
		4) Stëmm vun der Strooss Luxembourg..... 975.817			
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette..... 691.214			
		6) Centre de prévention des toxicomanies..... 1.009.133			
		7) Centre pour toxicomanes - Sud..... 380.020			
		8) CHNP - Foyers Post-cure..... 174.348			
		9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement..... 101			
		10) Centre Emmanuel..... 240.916			
		11) Jugend-an Drogenhëllef: projet..... 93.998			
		<u>Total..... 9.165.520</u>			
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé .....	43.000	43.000	45.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale .....	9.208.658	10.982.717	11.867.273
		<u>Détail:</u>			
		A. Centres extra-hospitaliers de traitement			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé mentale..... 1.862.403			
		2) Centre de prévention et d'information..... 312.872			
		3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen..... 2.159.363			
		4) CERMM..... 1.061.955			
		5) Liewen Dobaussen..... 1.265.360			
		B. Ateliers thérapeutiques			
		1) Association d'aide par le travail thérapeutique pour personnes psychotiques			
		a) Walfer Atelier..... 973.476			
		b) Haff Ditgesbach..... 905.897			
		c) Schierener Atelier..... 498.378			
		d) Eilerenger Konschtwierk..... 786.005			
		e) Administration..... 499.266			
		2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort.... 657.998			
		3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'accompagnement psycho-social..... 864.232			
		C. Reforme de la Psychiatrie - Nouveaux Projets..... 20.068			
		<u>Total..... 11.867.273</u>			
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge .....	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé .....	81.182	100.000	100.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social .....	29.166	30.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	4.825.343	4.474.654	4.740.116
33.022 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession .....	-	75.000	50.000
33.023 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Sans distinction d'exercice) .....	-	792.236	-
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	129.886	130.000	135.000
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	699.993	700.000	500.000
34.012 (34.32)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	286.832	280.000	280.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides .....	-	2.500	2.500
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	227.775	302.400	302.000
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	984.448	1.050.000	1.050.000
34.063 (34.41)	05.20	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomie pathologique .....	-	84.662	84.662
35.010 (35.20)	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec le "Centre antipoison" de Mainz: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100.000
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	288.796	316.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....			290.000
		2) Autres cotisations et contributions.....			10.000
		<i>Total</i> .....			300.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice) .....	606.657	365.000	267.000
		<u>Détail:</u>			
		3) CRP-Santé..... 267.000			
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice) .....	30.983	36.778	38.512
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000	10.500	11.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	3.101
11.632 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités .....	-	-	496
12.500 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	3.800
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	130	-	-
12.512 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	423
12.542 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement .....	-	-	270
12.543 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement .....	-	-	225
12.651 (12.30)	05.00	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	-	-	265
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	290	-
33.507 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier .....	-	31.203	-
		Total de la section 14.0.....	39.720.688	44.310.935	46.501.976

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires .....	5.863.429	6.251.916	7.028.725
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.531.106		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	77.248		
		3) Charges sociales patronales.....	333.841		
		4) Allocations de repas.....	86.530		
		Total.....	7.028.725		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	5.219.438	5.763.810	5.869.442
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.070.333		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.959		
		3) Charges sociales patronales.....	688.474		
		4) Allocations de repas.....	95.676		
		Total.....	5.869.442		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	279.024	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	232.312	231.491	245.778
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	205.233		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	11.025		
		3) Charges sociales patronales.....	29.520		
		Total.....	245.778		
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.693	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.333	1.500	1.550
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.766	5.400	10.500
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires .....	4.276	4.884	-

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers .....	59.804	79.000	70.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	85.662	92.000	97.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général..... 6.000			
		2) Services audiophonologiques..... 40.000			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie..... 14.000			
		4) Division de la médecine scolaire..... 22.000			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire..... 8.500			
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 5.000			
		7) Service des Statistiques..... 200			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale..... 2.000			
		<i>Total..... 97.700</i>			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses .....	1.786	2.070	2.500
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression .....	9.579	9.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 10.000			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	215.380	220.000	242.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services orthoptique et pléoptique..... 215.000			
		2) Service des statistiques..... 27.000			
		<i>Total..... 242.000</i>			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques, des organismes génétiquement modifiés, des biocides et des aliments nouveaux: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	3.189	12.000	12.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études .....	4.422	5.000	6.000
12.122 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg. ....	19.450	19.800	25.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail .....	24.845	20.000	40.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique .....	105.221	84.000	109.600

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque .....	-	-	50.000
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire .....	2.645	3.570	2.750
12.132 (12.16)	05.10	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif).....	14.748	15.000	17.500
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	473.228	495.500	520.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Acquisition de matériel didactique.....			15.000
		b) Réimpression de matériel didactique.....			10.000
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire.....			15.000
		d) Campagne anti-tabac.....			60.000
		e) Plan National Sida.....			50.000
		f) Prévention de l'ostéoporose.....			10.000
		g) Santé cérébro-cardiovasculaire.....			40.000
		h) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....			30.000
		i) Campagne d'information sur l'intolérance au gluten.....			2.500
		j) Alimentation saine.....			72.000
		k) Campagne du plan national de promotion d'allaitement.....			15.000
		l) Campagne de sensibilisation pour une consommation d'alcool à risque réduit.....			50.000
		m) Campagne d'information sur les mesures de protection en cas de canicule.....			5.000
		n) Campagne pour la promotion du don d'organes.....			15.000
		o) Campagne annuelle de gestes d'hygiène et pour la vaccination contre la grippe saisonnière.....			20.000
		p) Campagne annuelle de promotion d'une utilisation raisonnable des antibiotiques.....			25.000
		r) Divers.....			5.000
		s) Campagne nationale "Prévention des accidents).....			12.000
		t) Campagne de prévention contre les méfaits de musique amplifiée à outrance (Save Your Ears).....			18.500
		u) Prévention du diabète.....			20.000
		v) Projet national de sensibilisation: Soleil ami et ennemi 2012-2016.....			30.000
		Total.....			520.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses .....	17.460	16.200	16.200
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté .....	5.395	4.950	6.000
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	34.843	37.000	37.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	155.892	176.000	176.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.252		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.449		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	8.428		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.635		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	137.246		
		2) Frais téléphoniques.....	5.880		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	1.861		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.449		
		3) Réparations et entretien.....	2.939		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		1231 Dépenses diverses.....	1.861		
		<i>Total.....</i>	<u>176.000</u>		
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	43.004	41.400	43.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.600		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	300		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
		1205 Service postaux et télécom.			
		2) Frais téléphoniques.....	2.500		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1) Assurances..... 2.500 2) Carburants et lubrifiants..... 8.000 3) Réparations et entretien..... 10.000 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 1.500 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 5.000 3) Chauffage..... 6.000  C - Dépenses spécifiques au service 1216 Acquisition de produits de désinfection..... 1.000 1217 Acquisition de matériel de protection..... 1.000 1231 Dépenses diverses..... 2.000  Total..... 43.000			
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses .....  <u>Détail:</u>  A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 3.690 3) Location et entretien des machines de bureau.... 820 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500 6) Documentation et bibliothèque..... 6.500  B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 400 2) Carburants et lubrifiants..... 590 3) Réparations et entretien..... 1.500  C - Dépenses spécifiques au service 1231 Divers..... 1.500  Total..... 16.500	16.556	16.200	16.500
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses .....  <u>Détail:</u>  A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 5.565 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.087 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 696 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.392 6) Documentation et bibliothèque..... 6.948 7) Archivage Biocides et Cosmétiques..... 1.392 8) Archivage des CD des dossiers de médicament..... 1.044  C - Dépenses spécifiques au service 1202 Frais d'exploitation des voitures de service 1) Assurances..... 244 2) Carburants..... 348 3) Réparations..... 1.392	20.720	22.500	22.500

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1232 Divers..... 1.392			
		Total..... 22.500			
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	30.267	27.000	30.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.700			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 13.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques..... 1.200			
		B - Autres frais généraux			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 650			
		1220 Assurances..... 150			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique..... 6.000			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 1.000			
		1231 Dépenses diverses..... 800			
		Total..... 30.000			
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	31.632	30.000	32.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.613			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 1.742			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.225			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.307			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 654			
		B - Autres frais généraux			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 2.613			
		2) Eau, gaz, électricité..... 6.096			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel orthoptique..... 10.443			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique..... 436			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1231 Dépenses diverses et pharmacie..... 871			
		Total..... 32.000			
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	110.888	102.727	117.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.600			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 900			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.300			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		9) Divers..... 17.000			
		1206 Achat de biens et de services auprès de l'EDF.... 2.200			
		1207 Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL..... 3.200			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances..... 1.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.500			
		3) Réparations et entretien..... 3.000			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12160 Acquisition et entretien de matériel de laboratoire..... 55.000			
		12161 Acquisition de dosimètres..... 20.000			
		12162 Divers..... 5.000			
		Total..... 117.000			
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement .....	10.779	16.600	12.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.500			
		2) Location et entretien des machines de bureau..... 500			
		3) Frais d'impression et de reliure..... 2.000			
		4) Documentation et bibliothèque..... 300			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances..... 600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.500			
		3) Réparation et entretien..... 1.500			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 500			
		C - Dépenses spécifiques			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 2.000 1231 Dépenses diverses..... 600 Total..... 12.000			
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses .....	106.722	102.600	107.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 500			
		2) Entretien + consommable imprimante..... 23.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 250			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique..... 74.900			
		1230 Divers..... 2.500			
		Total..... 107.000			
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement .....	9.945	11.400	11.400
		<u>Détail:</u>			
		4) Location camionnette en cas de nécessité..... 900			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		2) Documentation et bibliothèque..... 2.000			
		3) Réparation et entretien des machines de bureau..... 700			
		1207 Informatique..... 1.500			
		1214 Frais d'envois..... 3.800			
		1230 Divers..... 500			
		Total..... 11.400			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement .....	17.763	23.500	23.500
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 13.500			
		1218 Formation continue..... 2.500			
		Total..... 23.500			
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment .....	33.619	34.300	35.500
		<u>Détail:</u>			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances..... 1.000			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			
		3) Réparations et entretien..... 2.000			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.500			
		2) Entretien photocopieuse..... 700			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.000			
		1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques..... 4.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 3.300			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical..... 4.500			
		1231 Dépenses diverses..... 4.000			
		<u>Total..... 35.500</u>			
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonction- nement .....	4.837	4.545	5.100
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.200			
		2) Location et entretien des machines de bureau.... 2.000			
		3) Frais d'impression et de reliure..... 100			
		4) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		5) Divers..... 500			
		1216 Acquisition de matériel médical..... 300			
		<u>Total..... 5.100</u>			
12.263 (12.00)	05.10	Service de la Sécurité Alimentaire: frais de fonctionne- ment .....	38.234	39.000	52.000
12.264 (12.00)	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire .....	-	-	15.000
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'en- vironnement. (Crédit non limitatif).....	1.111	3.000	3.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	248.384	224.000	255.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Honoraires des médecins scolaires..... 229.800			
		2) Matériel médical..... 23.700			
		3) Divers..... 1.500			
		<u>Total..... 255.000</u>			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais con- cernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	273.951	166.900	198.900

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination contre la rage.....			15.000
		2) Dépistage du S.I.D.A.....			75.000
		3) Plan canicule.....			27.000
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants.....			6.000
		5) Trousses d'urgence.....			60.000
		6) Matériel de lutte contre la menace CBRN.....			5.900
		7) Divers.....			10.000
		<u>Total.....</u>			<u>198.900</u>
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	3.754.640	4.800.000	4.352.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B.....			21.000
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques.....			18.200
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons- varicelle.....			900.000
		4) Vaccins combinés (tétanus,diphthérie,coquelu- che, polio,hépatite B,haemophilus influenzae type B.....			1.300.000
		5) Vaccins monovalents.....			25.000
		6) Programme de vaccination méningite C.....			150.000
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque.....			1.100.000
		8) Vaccination contre les gastroentérites.....			800.000
		9) Honoraires médicaux.....			500
		10) Frais d'organisation.....			37.600
		<u>Total.....</u>			<u>4.352.300</u>
12.305 (12.30)	05.00	Mise en route de la réforme de la médecine scolaire au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	150.000
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice) .....	288.513	289.862	291.518
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Programme Mammographie</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.000
		3) Location et entretien des machines de bureau....			2.400
		5) Frais d'impression.....			20.000
		1216 Acquisition et entretien d'équipement informatique de faible valeur.....			1.500
		1217 Honoraires et frais de route.....			70.000
		1218 Formation continue.....			5.000
		1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg.....			69.618
		<i>B - Autres Programmes</i>			
		1221 Programme cancer colon/rectum.....			70.000
		1222 Campagne cancer du sein.....			10.000
		1223 Campagne cancer de la peau.....			7.000
		1224 Campagne cancer du col de l'utérus.....			3.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>1229 Plan de santé national: prévention des cancers..... 10.000</i> <i>1230 Campagne cancer de la prostate..... 3.000</i> <i>1231 Divers..... 3.000</i>  <i>C - Etudes et évaluations..... 15.000</i>  <i>Total..... 291.518</i>			
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice) .....	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile .....	6.520	9.600	8.000
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé .....	7.893	5.000	5.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses .....	-	500	500
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	962.432	537.000	750.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	23.743	250	250
12.314 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	100
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique .....	30.052	24.000	45.000
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE" .....	55.296	67.000	60.000
12.319 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	676.792	1.000.000	800.000
12.320 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	15.000	950.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.321 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébro-vasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	40.000	5.000
12.323 (12.30)	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise .....	14.904	15.000	15.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance .....	20.000	22.000	23.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif).....	1.052	4.000	4.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice) .....	28.140	29.200	32.000
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs" .....	-	6.000	7.500
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice) .....	2.748	3.500	3.500
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession .....	75.000	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.631 (11.12)	05.00	Service de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	398
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	236
12.631 (12.16)	05.00	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire .....	3.756	-	-
12.632 (12.16)	05.10	Frais de publication .....	-	-	500
12.750 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	-	210	-
12.754 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	89	-	-

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.763 (12.00)	05.10	Frais d'exploitation courants .....	-	-	100
		Total de la section 14.1.....	19.871.552	21.372.935	23.158.597
<b>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</b>					
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires .....	7.227.049	7.821.490	8.632.127
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.010.186		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	81.355		
		3) Charges sociales patronales.....	427.323		
		4) Allocations de repas.....	113.263		
		Total.....	8.632.127		
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	5.440.095	6.290.942	6.847.262
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.950.822		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.740		
		3) Charges sociales patronales.....	792.451		
		4) Allocations de repas.....	100.249		
		Total.....	6.847.262		
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	371.508	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	791.013	772.351	826.849
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	639.302		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	86.609		
		3) Charges sociales patronales.....	100.938		
		Total.....	826.849		
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	49.137	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	37.713	38.000	42.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 42.500			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.082	2.100	2.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.100			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	28.718	100.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 75.000			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour .....	164	500	500
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	18.996	16.500	20.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.500			
		3) Réparations et entretien..... 10.000			
		<i>Total</i> ..... 20.500			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau .....	167.661	148.500	167.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et consommables de bureau..... 42.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Petites machines de bureau..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 42.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 58.500			
		7) Documentation informatique..... 500			
		8) Divers..... 16.000			
		<i>Total</i> ..... 167.000			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	159.154	167.500	165.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 102.500			
		2) Frais téléphoniques..... 62.000			
		9) Divers..... 500			
		<i>Total</i> ..... 165.000			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications .....	6.882	8.000	9.000

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 8.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.000			
		Total..... 9.000			
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	58.360	65.000	65.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 63.500			
		3) Réparation..... 1.500			
		Total..... 65.000			
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	485.495	490.000	505.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 190.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 315.000			
		Total..... 505.000			
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	33.309	35.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 35.000			
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	26.745	40.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'assistance technique en matière in- formatique..... 40.000			
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire .....	63.555	100.000	100.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérum et matériels divers de laboratoire .....	2.182.392	2.370.000	2.370.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers .....	78.110	87.000	88.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Animaux..... 8.500			
		4) Linge..... 12.000			
		7) Elimination des déchets..... 24.500			
		8) Désinfection..... 33.000			
		9) Divers..... 10.000			
		Total..... 88.000			

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	503.361	480.000	480.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	17.214	18.000	18.000
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès .....	14.467	18.000	20.000
12.220 (41.40)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement .....	40.052	44.500	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Département d'immunologie.....	40.000		
		2) Département de surveillance biologique.....	5.000		
		<i>Total</i> .....	45.000		
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres .....	70.640	80.000	80.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs .....	153.111	150.000	200.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, pro- duits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses .....	134.814	150.000	155.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Résidus de pesticides.....	40.000		
		3) Objets en contact avec les denrées alimentai- res.....	40.000		
		4) Utilisation de techniques immunologiques.....	75.000		
		<i>Total</i> .....	155.000		
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	308.020	220.000	304.000
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Labora- toire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.305 (12.30)	05.10	Crédit de fonctionnement du Registre des Maladies infec- tieuses .....	16.413	10.000	10.000
12.306 (12.30)	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiatrachomatis au Luxembourg .....	6.698	17.000	17.000
12.307 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales. (Crédit non limitatif).....	235.629	270.000	338.000
12.308 (12.30)	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes. (Crédit non limitatif).....	-	15.000	10.000

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.309 (12.30)	05.20	Médecine légale: Frais de fonctionnement du laboratoire d'analyses ADN .....	107.996	15.000	194.000
12.310 (11.00)	05.20	Frais de consultance dans le cadre du déménagement à Dudelange .....	-	40.000	-
12.311 (11.00)	05.20	Service Hémato-oncologique: frais de fonctionnement .....	-	-	110.000
12.312 (11.00)	05.20	Frais en relation avec le déménagement à Dudelange. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires .....	3.843	6.000	6.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.621 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire .....	13	-	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums .....	5.782	1.820	-
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation de machines et appareils .....	-	-	506
12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger .....	590	-	-
Total de la section 14.2.....			18.846.781	20.088.503	21.978.744
<b>Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf</b>					
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	526.176	568.565	457.429
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	388.804		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.979		
		3) Charges sociales patronales.....	53.611		
		4) Allocations de repas.....	7.035		
		Total.....	457.429		
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	759.312	348.639	368.395
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	263.278		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	60.312		
		3) Charges sociales patronales.....	44.805		
		Total.....	368.395		

## 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal .....	-	461.110	486.349
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 372.080			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 53.452			
		3) Charges sociales patronales..... 60.817			
		<u>Total..... 486.349</u>			
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs .....	1.253.961	1.340.415	1.343.436
		<i>Détail:</i>			
		<i>I.- Frais de personnel:</i>			
		a) Indemnités d'habillement..... 1.645			
		b) Personnel propre: traitements et charges..... 803.000			
		<i>II.- Frais de matériel:</i>			
		a) Fournitures énergétiques..... 68.000			
		b) Autre matériel..... 9.500			
		c) Frais d'entretien et de réparation..... 257.516			
		<i>III.- Amortissement des équipements..... 57.679</i>			
		<i>IV- Frais de révision..... 2.101</i>			
		<i>V.- Travaux effectués par des entreprises tierces..... 56.500</i>			
		<i>VI.- Part des frais de gestion imputables:</i>			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %..... 85.800			
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %..... 1.695			
		<u>Total..... 1.343.436</u>			
		Total de la section 14.3.....	2.539.449	2.718.729	2.655.609
		Total du département 14.....	80.978.470	88.491.102	94.294.926

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	26.924.906	28.684.250	30.869.809
12	Achat de biens non durables et de services	17.421.350	19.797.850	21.677.894
31	Subventions d'exploitation	3.548.865	3.763.455	3.869.714
33	Transferts de revenus aux administrations privées	29.944.022	33.091.707	34.935.835
34	Transferts de revenus aux ménages	2.202.891	2.425.562	2.225.162
35	Transferts de revenus à l'étranger	288.796	316.000	400.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	606.657	365.000	267.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	40.983	47.278	49.512
Total		80.978.470	88.491.102	94.294.926

## 15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>15 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 15.0 - Logement</b>					
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.493.459	1.674.598	1.865.196
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.620.527					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.580					
3) Charges sociales patronales..... 197.009					
4) Allocations de repas..... 46.080					
Total..... 1.865.196					
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	36.838	4.951	6.326
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 6.326					
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	541.987	582.826	552.186
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 446.273					
3) Charges sociales patronales..... 98.174					
4) Allocations de repas..... 7.739					
Total..... 552.186					
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.966	4.200	4.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.800					
9) Divers..... 400					
Total..... 4.200					
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers .....	58.491	59.253	61.695
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.125					
5) Prestations individuelles..... 60.570					
Total..... 61.695					
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.350	2.000	2.000

## 15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	3.885	3.400	3.400
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.750	4.530	4.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.300		
		3) Réparation et entretien.....	1.500		
		9) Divers.....	460		
		<i>Total</i> .....	4.260		
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	400	400
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau .....	47.117	52.470	50.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	12.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	4.560		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.500		
		4) Consommables bureautiques.....	15.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	12.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.200		
		<i>Total</i> .....	50.260		
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	92.443	110.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	110.000		
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	7.722	17.550	18.270
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	162.767	167.500	165.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	89.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	22.400		
		4) Réparations et entretien.....	1.500		
		5) Frais de gardiennage.....	51.900		
		9) Divers.....	700		
		<i>Total</i> .....	165.500		
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	207.278	207.000	223.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	223.500		

## 15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	173.443	215.280	188.900
12.121 (12.30)	07.10	Frais de fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice) .....	471.503	455.071	462.333
12.122 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études nécessaires à la transposition et la mise en place du Paquet Logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	150.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses .....	142.427	150.000	170.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....	50.000		
		2) Campagnes publicitaires.....	12.500		
		3) Foires.....	84.500		
		4) Expositions.....	20.000		
		9) Divers.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>170.000</i>		
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	72	800	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses .....	2.350	2.250	2.250
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	169.000	169.000
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.798	189.000	189.000
33.000 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une agence immobilière sociale .....	10.668	100.000	100.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement .....	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000.000	42.000.000	45.000.000
34.081 (34.52)	07.10	Allocations de logement et de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	100.000

## 15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	88.000
35.020 (35.30)	13.90	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par des instruments européens. (Sans distinction d'exercice) .....	5.000	3.000	1.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux .....	1.012	1.040	1.500
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	535
12.550 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	14.693	-
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études .....	-	-	907
		Total de la section 15.0.....	53.542.326	46.346.912	49.737.518
		Total du département 15.....	53.542.326	46.346.912	49.737.518

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.076.250	2.266.575	2.427.908
12	Achat de biens non durables et de services	1.377.598	1.462.197	1.615.010
31	Subventions d'exploitation	30.798	358.000	358.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	51.668	141.000	141.000
34	Transferts de revenus aux ménages	50.000.000	42.110.000	45.188.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	6.012	4.040	2.500
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	-	5.100	5.100
Total		53.542.326	46.346.912	49.737.518

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.206	8.000	8.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 117					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.027					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 892					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 6.439					
b) Divers..... 25					
Total..... 8.500					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires .....	756	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers .....	5.064	3.905	5.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 149					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 2.257					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 2.590					
9) Divers..... 4					
Total..... 5.000					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers .....	954	1.200	1.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.200					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays .....	130	900	900
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	104.562	125.000	125.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.088	7.000	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.300					
2) Carburants et lubrifiants..... 4.180					

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.520			
		Total..... 7.000			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau .....	196	415	415
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 340			
		Total..... 415			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau .....	31.047	27.000	27.000
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 26.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 27.000			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.075	17.914	17.914
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.689			
		4) Réparations et entretien..... 3.750			
		9) Divers..... 2.475			
		Total..... 17.914			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de tra- duction; participation à des études d'organisations in- ternationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	175.497	240.000	150.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports .....	-	160	160
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimai- re, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Tra- vail et de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	40.250	160.000	200.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	84.732	8.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 20.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 199.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 220.000			
12.141 (12.16)	06.40	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rap- port avec la législation du travail .....	36.834	130.000	85.000
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés .....	21.065	20.000	25.000

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.402	125.000	150.000
12.300 (12.30)	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40	100	100
12.302 (12.30)	06.34	Observatoire du marché de l'emploi .....	-	-	500.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	194.927	200.000	200.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	43.211	45.000	40.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	198.413	140.000	300.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi .....	221.013	225.312	189.865
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE) et du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	297.484	500.000	500.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail .....	72.500	90.000	100.000

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs .....	370.000	370.000	370.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère .....	101.524	100.000	100.000
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs .....	400.000	360.000	360.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	-	500	500
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage .....	4.700	4.700	6.700
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (33.00)	06.35	Remboursement à la Chambre des salariés du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.268	10.939	11.158
41.001 (33.00)	04.50	Subsides à la Chambre des salariés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière .....	150.000	150.000	150.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	2.444
32.512 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité .....	-	1.450	1.032
Total de la section 16.0.....			2.630.938	3.073.514	3.855.907
<b>Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires .....	9.329.211	9.927.387	10.420.484
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base..... 9.691.180					
3) Charges sociales patronales..... 537.953					

## 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 191.351			
		Total..... 10.420.484			
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.628.351	2.898.087	4.864.128
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 4.196.343			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.150			
		3) Charges sociales patronales..... 555.014			
		4) Allocations de repas..... 94.621			
		Total..... 4.864.128			
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	580.833	2.796	2.921
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.921			
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	252.140	263.022	312.752
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 260.708			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.480			
		3) Charges sociales patronales..... 37.564			
		Total..... 312.752			
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.828	2.483	3.400
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.180	11.120	13.195
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés..... 1.860			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 2.600			
		c) Orientation professionnelle..... 6.815			
		d) Commission médicale..... 1.920			
		Total..... 13.195			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers .....	7.037	7.500	7.500

## 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés.....			
					1.100
		b) Commission mixte des travailleurs à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail.....			1.820
		d) Commission médicale.....			4.580
		<i>Total</i> .....			7.500
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	136.057	139.000	145.446
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour .....	32.980	30.000	37.500
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.663	9.272	9.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.230
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.900
		3) Réparations et entretien.....			4.000
		9) Divers.....			370
		<i>Total</i> .....			9.500
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau .....	227.043	220.500	250.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			77.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			31.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			8.000
		4) Consommables bureautiques.....			58.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			67.000
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi.....			7.000
		b) Orientation professionnelle.....			1.000
		c) Travailleurs à capacité de travail réduite.....			500
		9) Divers.....			500
		<i>Total</i> .....			250.000
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	488.052	517.710	517.710
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			488.050
		2) Frais téléphoniques.....			27.660
		4) Téléx et téléfax.....			2.000
		<i>Total</i> .....			517.710

## 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques .....	12.346	12.708	20.910
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	187.570	228.000	230.844
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	32.700		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	156.200		
		3) Réparations et entretien.....	22.034		
		4) Assurances.....	13.340		
		9) Divers.....	6.570		
		<i>Total</i> .....	230.844		
12.090 (12.21)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	47.736	77.736
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	59.736		
		2) Charges.....	18.000		
		<i>Total</i> .....	77.736		
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.080.417	2.177.832	2.319.642
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	2.147.550		
		2) Charges locatives accessoires.....	172.092		
		<i>Total</i> .....	2.319.642		
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	564.527	890.000	567.100
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	48.005	50.000	126.900
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi.....	90.000		
		b) Orientation professionnelle.....	36.900		
		<i>Total</i> .....	126.900		
12.150 (12.30)	06.43	Prestations médicales et paramédicales liées au fon- ctionnement de la Commission mixte .....	-	2.500	2.500
12.160 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceu- tique et de laboratoire .....	107	630	600
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logi- ciels et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	8.312	4.500	26.293
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psy- chotechnique .....	6.323	10.000	10.000

## 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Orientation professionnelle.....			8.000
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite.....			2.000
		Total.....			10.000
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	17.659	11.000	20.000
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique .....	3.829	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psycho- technique.....			1.500
		2) Documentation et matériel didactique.....			1.500
		Total.....			3.000
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des de- mandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action na- tional en faveur de l'emploi 1998 .....	3.236	2.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation.....			1.000
		2) Matériel de tests psychologiques.....			2.000
		Total.....			3.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale .....	5.871	872	-
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi .....	3.000	3.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.801 (12.30)	06.43	Achats de biens et services spécifiques .....	1.000	-	-
		Total de la section 16.1.....	16.643.577	17.472.755	19.996.161
		<b>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</b>			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires .....	5.259.997	5.406.599	5.543.469
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			5.178.156
		3) Charges sociales patronales.....			282.300

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 83.013			
		Total..... 5.543.469			
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	568.193	631.413	622.721
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 532.178			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.989			
		3) Charges sociales patronales..... 73.187			
		4) Allocations de repas..... 13.367			
		Total..... 622.721			
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	54.502	10.125	10.041
		<u>Détail:</u>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 10.041			
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	236.717	218.693	245.341
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 215.874			
		3) Charges sociales patronales..... 29.467			
		Total..... 245.341			
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	23.321	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	13.897	14.900	14.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés..... 13.500			
		2) Indemnités ouvriers..... 1.400			
		Total..... 14.900			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour .....	16.080	15.750	15.750
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	72.585	81.000	90.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 15.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 40.000			
		3) Réparations et entretien..... 35.000			
		Total..... 90.000			

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	3.312	5.500	4.500
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau .....	91.005	113.000	113.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles de bureau.....	43.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	7.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	14.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	9.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	35.000		
		9) Divers.....	4.500		
		<i>Total.....</i>	<i>113.000</i>		
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques .....	31.314	38.000	36.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	26.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.000		
		9) Divers.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>36.000</i>		
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien .....	10.372	10.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	10.000		
		4) Réparations et entretien.....	4.000		
		<i>Total.....</i>	<i>14.000</i>		
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	6.636	11.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch.....	5.652		
		2) Charges locatives accessoires.....	1.848		
		3) Frais de chauffage Diekirch.....	3.500		
		<i>Total.....</i>	<i>11.000</i>		
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.519.628	1.601.500	1.601.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Esch-sur-Alzette.....	1.000		
		b) Strassen, bâtiment Gutenberg.....	12.100		
		5) Frais de consommation de gaz.....	7.000		

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		6) Frais Nordenergie..... 2.800			
		7) Frais Südstroum..... 4.000			
		9) Frais de location des locaux de l'agence d'Esch/Alzette..... 100.800			
		11) Frais de location garages Esch /Alzette..... 3.600			
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Stras- sen..... 1.242.180			
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen..... 149.520			
		14) Décompte bâtiment Gutenberg..... 78.500			
		<u>Total..... 1.601.500</u>			
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales .....	2.613	1.500	1.500
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	403.243	358.000	320.000
12.122 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses concernant les mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers .....	54.919	18.000	17.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	179.160	160.000	100.000
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet .....	10.866	2.500	2.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais d'enregistrement domaine.lu..... 2.000			
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation .....	19.992	20.000	22.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux et informatiques de faible valeur .....	11.601	18.400	16.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éduca- tion, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses .....	29.420	28.000	25.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacua- tion, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses .....	149.960	140.000	200.000
34.110 (31.00)	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions commu- nautaires et nationales en matière de conditions de tra- vail. (Sans distinction d'exercice) .....	83.773	45.000	70.000
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux .....	25.951	18.000	24.000
		<b>Total de la section 16.2.....</b>	<b>8.879.057</b>	<b>8.966.980</b>	<b>9.119.822</b>

## 16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</b>					
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	29.199	39.664	37.360
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			448
		2) Cours et examens.....			36.912
		<i>Total</i> .....			37.360
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers .....	20.100	16.134	15.911
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			596
		2) Cours et examens.....			15.315
		<i>Total</i> .....			15.911
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour .....	5.407	7.700	7.122
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau .....	3.819	6.420	6.313
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.732
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.931
		5) Frais d'impression.....			1.300
		6) Documentation et bibliothèque.....			350
		<i>Total</i> .....			6.313
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.773	6.520	5.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			5.900
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	5.383	5.200	5.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			5.200
		9) Divers.....			400
		<i>Total</i> .....			5.600
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	501	2.500	2.500
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	420	100
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement .....	212.114	183.394	205.069

## 16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Cours de formation des délégués du personnel (art. L.415-10 du Code du travail)</i>			
		1) <i>Frais d'entretien et de nourriture.....</i>	143.424		
		2) <i>Achat de manuels et de matériel didactique.....</i>	20.000		
		<i>B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:</i>			
		1) <i>Assurances-accidents et responsabilité civile.....</i>	700		
		2) <i>Frais d'hébergement et de nourriture en rap- port avec les cours de fin de semaine.....</i>	16.310		
		3) <i>Frais d'achat de manuels et de matériel di- dactique.....</i>	1.000		
		4) <i>Remise des prix de clôtures des cours.....</i>	10.000		
		<i>C - Cours de formation des délégués à la sécurité</i>			
		1) <i>Frais d'entretien et de nourriture.....</i>	8.120		
		2) <i>Achat de manuels et de matériel didactique.....</i>	4.000		
		<i>D - Cours de formation des délégués à l'égalité.....</i>	1.515		
		<i>Total.....</i>	205.069		
		Total de la section 16.3.....	281.296	267.952	285.875
		<b>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</b>			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	128.532.490	201.676.292	228.506.847
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Impôt de solidarité sur le revenu des collec- tivités.....</i>	81.578.947		
		2) <i>Impôt de solidarité sur le revenu des person- nes physiques.....</i>	146.927.900		
		<i>Total.....</i>	228.506.847		
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000.000	110.000.000	120.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	178.532.490	311.676.392	348.506.947

## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</b>					
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation .....	2.159	2.000	2.000
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.060.442	7.399.409	7.801.904
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.426.959	21.166.729	23.406.500
<i>Détail:</i>					
1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich..... 928.952					
2) Coopérative Coopérations - Wiltz..... 1.002.495					
3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess..... 4.114.914					
4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen..... 1.487.164					
5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux..... 1.564.130					
6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg..... 2.391.570					
7) Coopérative Ligue HMC - Capellen..... 4.277.772					
8) Coopérative Op der Schock - Rédange..... 1.068.201					
9) Coopérative Lelljer Gaart..... 751.150					
10) Atelier Berschbach - Berschbach..... 723.099					
11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik..... 149.029					
12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf..... 900.803					
13) Coopérative Yolande - Atelier Remich..... 272.220					
14) Coopérative Ligue HMC - ALA..... 519.765					
15) Coopérative Coop 300 - Ateliers Bissen..... 536.174					
16) A.T.P. - Eilenger Konschtwierk..... 570.411					
17) A.T.P. - Haff Ditgesbach..... 472.963					
18) A.T.P. - Schierener Atelier..... 402.205					
19) A.T.P. - Walferdange..... 553.900					
20) Atelier Art visuel HMC..... 521.604					
21) Atelier Grevenmacher..... 197.979					
<i>Total</i> ..... 23.406.500					
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	890.474	1.026.027	1.130.623
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice) .....	11.453.696	11.758.000	11.883.032

## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	566.500		
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz.....	716.160		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess.....	2.070.300		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	672.194		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	630.500		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiërg.....	1.691.500		
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen.....	2.567.100		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	466.059		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	351.327		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	377.917		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	150.750		
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf.....	506.425		
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich.....	191.520		
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA.....	302.940		
		15) Coopérative Coop 300 Ateliers Bissen.....	315.840		
		17) Atelier Art visuel HMC.....	220.000		
		18) Atelier Grevenmacher.....	86.000		
		<i>Total.....</i>	<i>11.883.032</i>		
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.669	52.006	51.209
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés .....	56.582	-	796.916
		Total de la section 16.5.....	33.940.981	41.405.171	45.073.184
		Total du département 16.....	240.908.339	382.862.764	426.837.896

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.998.331	19.435.308	22.100.231
12	Achat de biens non durables et de services	7.256.061	8.084.020	8.734.179
31	Subventions d'exploitation	21.487.401	28.566.138	31.208.404
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.327.025	1.412.477	1.671.655
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.978.670	13.404.684	14.300.313
34	Transferts de revenus aux ménages	139.142	101.706	127.909
35	Transferts de revenus à l'étranger	28.951	21.100	27.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	160.268	160.939	161.158
93	Dotations de fonds de réserve	178.532.490	311.676.392	348.506.947
Total		240.908.339	382.862.764	426.837.896

## 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>					
<b>Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	770	10.682	5.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission de surveillance</i> ..... 500					
b) <i>Commission de nomenclature</i> ..... 2.000					
c) <i>Conseil scientifique</i> ..... 2.500					
<u>        </u>					
<i>Total</i> ..... 5.000					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	3.475	12.500	29.400
<i>Détail:</i>					
1) a) <i>Commission de surveillance</i> ..... 2.000					
b) <i>Commission de nomenclature</i> ..... 5.000					
c) <i>Conseil scientifique</i> ..... 22.400					
<u>        </u>					
<i>Total</i> ..... 29.400					
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	88.341	90.000	110.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	1.650
<i>Détail:</i>					
1) <i>Assurances</i> ..... 350					
2) <i>Carburants et lubrifiants</i> ..... 400					
3) <i>Réparation et entretien</i> ..... 800					
9) <i>Divers</i> ..... 100					
<u>        </u>					
<i>Total</i> ..... 1.650					
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	1.522	36.160	49.605
<i>Détail:</i>					
a) <i>Frais d'experts généraux</i> ..... 100					
b) <i>Conseil scientifique</i> ..... 47.723					
c) <i>Frais de consultation</i> ..... 1.782					
<u>        </u>					
<i>Total</i> ..... 49.605					
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication .....	-	100	100
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	9.917	100	20.000

## 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi .....	3.753	4.950	5.250
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.600		
		9) Divers.....	100		
		1205 Achat de biens et de services postaux			
		1) Frais postaux.....	350		
		Total.....	5.250		
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale .....	-	250	250
		Total de la section 17.0.....	107.778	154.742	221.255
		<b>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.030.889	2.234.151	2.370.506
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.232.227		
		3) Charges sociales patronales.....	111.546		
		4) Allocations de repas.....	26.733		
		Total.....	2.370.506		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	811.847	1.046.814	1.351.498
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.165.964		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.441		
		3) Charges sociales patronales.....	158.525		
		4) Allocations de repas.....	23.568		
		Total.....	1.351.498		
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	79.305	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	122.662	141.542	150.430

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			125.150
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.212
		3) Charges sociales patronales.....			18.068
		<i>Total.....</i>			<i>150.430</i>
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	15.448	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	700	720	720
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	843	1.500	1.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
		2) Cours et examens.....			300
		9) a) Médiateur - secrétariat.....			1.500
		<i>Total.....</i>			<i>1.900</i>
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	4.739	11.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			200
		2) Cours et examens.....			300
		4) Indemnités pour stagiaires.....			2.000
		9) a) Médiateur.....			4.500
		<i>Total.....</i>			<i>7.000</i>
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	-	180	100
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.692	2.800	2.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			400
		2) Carburants et lubrifiants.....			900
		3) Réparations et entretien.....			1.150
		9) Divers.....			150
		<i>Total.....</i>			<i>2.600</i>
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	55.458	51.300	55.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			13.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			20.000

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Consommables bureautiques..... 1.500 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000 6) Documentation et bibliothèque..... 19.000 9) Divers..... 500 <hr/> Total..... 55.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations ..... <u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 8.200 2) Contrat Distri+..... 4.110 <hr/> Total..... 12.310	10.797	13.240	12.310
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 3) Réparations et pièces de rechange..... 2.500 9) Participation au centre commun de la sécurité sociale..... 457.380 <hr/> Total..... 459.880	223.956	233.784	459.880
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien ..... <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 10.000 4) Réparations et entretien..... 500 <hr/> Total..... 10.500	13.297	10.500	10.500
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Loyers..... 3.260	3.260	3.260	3.260
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale: a) plateforme méthodologie commune ISS: gestion des risques..... 131.350 IGSS: modélisation des procédures..... 67.850 b) gestion des réserves du patrimoine..... 59.500 c) mise en oeuvre 883/2004 - accompagnement coordination..... 40.000 2) Frais d'interprètes et de traduction..... 5.000 3) Module d'équilibre général de la protection sociale LUXMOD-SOC..... 20.000 4) Développement de la micro-simulation du	543.035	514.000	841.000

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>système de pension.....</i> 25.000 5) <i>Mise en place du projet SHARE au Luxembourg.....</i> 100 7) <i>Transposition CAF (Common Assessment Framework).....</i> 100 8) <i>Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie.....</i> 40.000 9) <i>Centre européen: participation lux. à la continuation du projet MA:IMI.....</i> 100 10) <i>Cellule d'expertise médicale.....</i> 100.000 11) <i>Comptabilité analytique des établissements hospitaliers.....</i> 280.000 12) <i>Observatoire de l'absentéisme.....</i> 54.000 13) <i>Accès banques de données réseaux internationaux.....</i> 18.000 <hr/> <i>Total.....</i> 841.000			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>DataWareHouse.....</i> 10.000 2) <i>GEIDE (Migration vers outils CTIE).....</i> 86.000 4) <i>Procédures de sécurisation des données informatiques.....</i> 5.400 5) <i>Assistances diverses.....</i> 10.000 6) <i>PenCom et PenConnect: maintenance et support.....</i> 210.000 <hr/> <i>Total.....</i> 321.400	379.834	321.400	321.400
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Rapport général de la sécurité sociale.....</i> 8.000 2) <i>Droit de la sécurité sociale.....</i> 6.000 3) <i>Dépliant.....</i> 100 4) <i>Publication partielle en anglais Droit séc. soc.....</i> 500 5) <i>Code de la sécurité sociale (partie nat.).....</i> 11.500 6) <i>Recueil de la régl. internat. de séc. soc.....</i> 6.000 7) <i>Rapport Quadripartite.....</i> 1.000 8) <i>Rapport Assurance Dépendance.....</i> 1.900 <hr/> <i>Total.....</i> 35.000	30.255	34.700	35.000
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Organisation de colloques et de séminaires.....</i> 2.000 2) <i>Cours de formation spéciaux:</i> a) <i>informatique et de recyclage.....</i> 8.000 b) <i>statistiques, économie et modélisation.....</i> 8.000	23.740	32.500	32.500

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Cours: formation définition des formules pour vérificateurs PenCom..... 14.500			
		Total..... 32.500			
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS) .....	3.973	2.600	2.660
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	7.140	7.500	7.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Cotisation Bateliers Rhénans..... 7.500			
		Total de la section 17.1.....	4.363.870	4.663.691	5.665.964
		<b>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	3.420.360	3.711.078	4.294.087
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 4.059.808			
		3) Charges sociales patronales..... 187.848			
		4) Allocations de repas..... 46.431			
		Total..... 4.294.087			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	483.934	573.315	613.734
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 528.259			
		3) Charges sociales patronales..... 72.108			
		4) Allocations de repas..... 13.367			
		Total..... 613.734			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	117.477	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	521	521
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 521			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	595	595
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 595			

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	335.686	133.096	318.026
		<i>Détail:</i>			
		1) Médecins-dentistes.....	173.400		
		2) Pharmaciens-réviseurs.....	144.626		
		<i>Total</i> .....	318.026		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	1.251	1.500	1.350
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	18.880	17.623	18.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.493		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	446		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	178		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.850		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.888		
		9) Divers.....	45		
		<i>Total</i> .....	18.900		
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	16.076	15.558	18.287
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	13.091		
		2) Frais téléphoniques.....	5.000		
		3) Téléx et téléfax.....	196		
		<i>Total</i> .....	18.287		
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	124.329	132.305	-
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier .....	279	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	288.394	288.394	291.094
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	291.094		
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	232	400	400
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	5.307	4.120	4.120
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical .....	5.718	5.500	5.800

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	131.723	145.054	152.785
		<u>Détail:</u>			
		1130 Frais de personnel..... 66.374			
		1204 Frais de bureau			
		3) Horodateur..... 431			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 32.325			
		3) Chauffage..... 11.206			
		4) Réparations et entretien..... 42.284			
		5) Assurances..... 165			
		Total..... 152.785			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	-	-	34.314
12.570 (12.12)	13.90	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale .....	-	-	2.339
		Total de la section 17.2.....	4.949.646	5.029.531	5.756.824
		<b>Section 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.254.186	1.426.635	1.509.308
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.410.992			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.532			
		3) Charges sociales patronales..... 69.493			
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.509.308			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	439.222	317.753	343.512
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 290.836			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.989			
		3) Charges sociales patronales..... 40.245			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 343.512			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	21.290	100	100

## 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	28.902	30.065	32.018
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 26.526			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.646			
		3) Charges sociales patronales..... 3.846			
		<u>Total..... 32.018</u>			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	118	118	118
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.519	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Vacances du président ff..... 4.100			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délè- gués-assurés..... 400			
		<u>Total..... 4.500</u>			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	51.029	40.200	51.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délè- gués-assurés..... 25.800			
		b) Indemnités des médecins-conseils..... 100			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire..... 100			
		d) Perte de salaire..... 25.000			
		<u>Total..... 51.000</u>			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	4.396	4.800	4.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	17.109	14.700	15.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de			

## 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>bureau.....</i> 200 4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 2.500 5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 1.500 6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 5.800 <hr/> <i>Total.....</i> 15.500			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	65.256	63.000	68.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 63.000 2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 4.500 3) <i>Télex et téléfax.....</i> 500 <hr/> <i>Total.....</i> 68.000			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	49.161	50.900	51.900
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 29.300 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes.....</i> 22.000 5) <i>Assurances.....</i> 600 <hr/> <i>Total.....</i> 51.900			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	77.207	78.946	77.208
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Loyers.....</i> 75.288 2) <i>Charges locatives accessoires.....</i> 1.920 <hr/> <i>Total.....</i> 77.208			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	189.832	144.000	175.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	1.249	4.600	3.450
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. ....	-	1.418	608
12.580 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.430	-	670

## 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 670			
		Total de la section 17.3.....	2.203.906	2.181.835	2.337.792
		<b>Section 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	259.188	267.025	283.780
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 264.617			
		3) Charges sociales patronales..... 14.942			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 283.780			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	72.513	73.961	77.802
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 72.309			
		3) Charges sociales patronales..... 4.086			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 77.802			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	14.347	14.926	15.795
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 13.237			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 660			
		3) Charges sociales patronales..... 1.898			
		Total..... 15.795			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	59	62	62

## 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnité d'habillement..... 62			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	38.930	39.969	39.969
		<i>Détail:</i>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et salariés..... 38.140			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseesseurs, secrétaire et experts)..... 1.829			
		<i>Total</i> ..... 39.969			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	6.824	8.100	7.500
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des assesseur-assurés et des asseesseurs-employeurs..... 3.750			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin..... 3.750			
		<i>Total</i> ..... 7.500			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	712	1.080	1.080
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	3.963	4.400	4.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.400			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 600			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 600			
		<i>Total</i> ..... 4.400			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	12.615	15.943	15.943
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 9.550			
		2) Frais téléphoniques..... 1.260			
		9) Divers..... 5.133			
		<i>Total</i> ..... 15.943			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	635	650	650

## 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 500			
		9) Divers..... 150			
		Total..... 650			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.114	12.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'expertises médicales..... 13.800			
		2) Frais de déplacement..... 200			
		Total..... 14.000			
		<b>Restants d'exercices antérieurs</b>			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	-	1.187
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.187			
		Total de la section 17.4.....	427.900	438.316	462.368
		<b>Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé</b>			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires .....	-	159.187	167.037
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 159.396			
		3) Charges sociales patronales..... 6.234			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 167.037			
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	429.036	576.000	247.010
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance maladie..... 247.010			
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	112.882.208	122.259.544	-

## 17.5 - Caisse nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	56.050.949	43.429.710	-
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons fami- liales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	173.223	10.062.514	-
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	642.028.261	669.358.424	851.567.245
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.812.110	26.293.349	45.691.844
42.005 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire. (Crédit non limitatif).....	-	100	20.000.000
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	140.008.000	140.000.000	175.000.000
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgi- que du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	128.781	110.000	150.000
Total de la section 17.5.....			977.512.568	1.012.248.828	1.092.823.136
<b>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.291.500	2.515.876	2.483.520
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			2.211.272		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			115.342		
3) Charges sociales patronales.....			123.841		
4) Allocations de repas.....			33.065		
Total.....			2.483.520		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.026.944	1.228.071	1.392.640
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.180.363		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 46.294 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 144.173 4) <i>Allocations de repas.....</i> 21.810 <hr/> <i>Total.....</i> 1.392.640			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	137.069	100	6.603
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 6.603			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	558	1.115	1.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i>			
		a) <i>Commission consultative.....</i> 200			
		b) <i>Commission de qualité.....</i> 800			
		<hr/> <i>Total.....</i> 1.000			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	186	500	500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i>			
		a) <i>Commission consultative.....</i> 100			
		b) <i>Commission de qualité.....</i> 350			
		2) <i>Indemnités pour stagiaires.....</i> 50			
		<hr/> <i>Total.....</i> 500			
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour .....	18.379	17.370	18.000
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.455	9.209	8.700
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i> 2.000			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 3.000			
		3) <i>Réparations et entretien.....</i> 3.200			
		9) <i>Divers.....</i> 500			
		<hr/> <i>Total.....</i> 8.700			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau .....	23.157	20.700	20.700
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 7.300			
		2) <i>Entretien photocopieur.....</i> 2.000			
		3) <i>Entretien autres machines de bureau.....</i> 800			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 1.000			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 4.000			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 4.000			
		7) <i>Appareils photographiques.....</i> 900			
		9) <i>Divers.....</i> 700			
		<hr/> <i>Total.....</i> 20.700			

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	14.528	13.500	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 15.000			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	126.667	132.305	-
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 100			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	249.831	249.832	249.832
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 249.832			
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	717.685	341.747	268.747
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice).....	178.644	128.000	130.000
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	327.040	333.880	338.880
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	2.951	3.556	3.556
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation .....	12.551	12.000	13.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	109.246	120.299	126.716
		<i>Détail:</i>			
		1130 Frais de personnel..... 55.055			
		1204 Frais de bureau			
		2) Horodateur..... 358			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 26.813			
		3) Chauffage..... 9.295			
		4) Réparations et entretien..... 35.058			

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		5) Assurances..... 137			
		Total..... 126.716			
12.300 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS) .....	-	1.680	1.680
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour .....	925	-	-
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et de services auprès de l'administration des postes et télécommunications .....	2.380	-	-
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études .....	-	49.000	-
12.800 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS) .....	-	397	-
		Total de la section 17.6.....	5.247.696	5.179.337	5.079.274
		<b>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</b>			
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.890	4.919	670
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 670			
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	669	700	4.930
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 1.211			
		5) Prestations individuelles: indemnité du pré- sident..... 3.719			
		Total..... 4.930			
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour .....	177	200	200
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau .....	209	260	260
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 260			

## 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise .....	48.800	47.000	47.000
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif).....	5.730	5.880	6.021
Total de la section 17.7.....			60.475	58.959	59.081
<b>Section 17.8 - Mutualité des employeurs</b>					
32.000 (32.00)	13.90	Versement à la Mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	25.000.000
Total de la section 17.8.....			-	-	25.000.000
<b>Section 18.0 - Assurance pension contributive</b>					
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.160.165.995	1.204.885.413	1.291.882.792
42.001 (34.30)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.750.565	9.894.000	11.125.495
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	36.840	6.370
Total de la section 18.0.....			1.169.916.560	1.214.816.253	1.303.014.657

## 18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 18.1 - Assurance accidents</b>					
42.000 (42.00)	42.00	Contribution forfaitaire compensatoire et exceptionnelle de l'Etat au titre de la réduction en 2011 et 2012 du taux de cotisation de 0,1% de l'assurance accident. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	34.400.000
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.680.537	6.134.108	6.021.624
<i>Détail:</i>					
1) Accidents survenus aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afférents (article 90, alinéa 2 C.A.S.)..... 4.642.624					
3) Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.)..... 1.000					
4) Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.)..... 219.000					
5) Accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de services sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.)..... 1.158.000					
6) Accidents survenus lors de travaux de construction en régie inférieurs à quarante heures de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997..... 1.000					
<i>Total</i> ..... 6.021.624					
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.175.760	-	-
Total de la section 18.1.....			6.856.297	6.134.108	40.421.624

## 18.2 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 18.2 - Dommages de guerre corporels</b>					
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	53.118	59.909	62.590
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	53.834		
		3) Charges sociales patronales.....	7.349		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<u>Total.....</u>			62.590
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires .....	120	320	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	200		
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers .....	427	360	120
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	120		
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour .....	-	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau .....	806	-	-
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre com- mun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	31.667	33.076	-
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.783	-	-
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises .....	745	3.000	3.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre cor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.504.786	3.500.000	3.075.000
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	64.926	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.580 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.114	-	506

## 18.2 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 506			
		Total de la section 18.2.....	3.662.492	3.596.865	3.141.616
		Total du département 17/18.....	2.175.309.188	2.254.502.465	2.483.983.591

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	12.730.708	13.865.534	15.210.220
12	Achat de biens non durables et de services	4.661.673	4.036.299	4.545.220
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	-	-	25.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	48.800	47.250	47.250
34	Transferts de revenus aux ménages	3.933.822	4.076.000	3.322.010
35	Transferts de revenus à l'étranger	12.870	13.380	13.521
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.153.921.315	2.232.464.002	2.435.845.370
Total		2.175.309.188	2.254.502.465	2.483.983.591

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires .....	151.705	156.065	162.291
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			156.085
		3) Charges sociales patronales.....			4.799
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			162.291
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement .....	2.565	3.013	2.970
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.860	12.200	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			11.000
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.680	2.700	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			2.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	478	450	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour .....	7.413	6.975	8.200
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	157.212	192.000	188.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.905	2.600	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			280
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.820
		3) Réparation et entretien.....			400
		Total.....			2.500
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	20.249	22.500	23.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			4.250

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 12.750 3) Réparation et entretien..... 6.000 Total..... 23.000			
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.294	2.300	2.300
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	39.999	42.300	42.300
		<u>Détail:</u> 4) Consommables bureautiques..... 22.300 5) Frais d'impression et de reliure..... 3.000 6) Documentation et bibliothèque..... 16.000 9) Divers..... 1.000 Total..... 42.300			
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau .....	9.989	15.000	12.000
		<u>Détail:</u> 4) Consommables bureautiques..... 6.500 5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000 6) Documentation et bibliothèque..... 1.000 9) Divers..... 500 Total..... 12.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	65.636	72.000	70.000
		<u>Détail:</u> 1) Affranchissement..... 70.000			
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	2.828	3.000	3.000
		<u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 2.300 2) Frais téléphoniques..... 700 Total..... 3.000			
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques .....	4.370	4.370	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	6.079	5.850	5.850
		<u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 4.400 9) Divers..... 1.450 Total..... 5.850			
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien .....	1.333	2.500	2.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			1.000
		9) Divers.....			1.000
		Total.....			2.000
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	177.973	25.000	45.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	17.025	15.000	1.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles .....	64.134	45.000	55.000
12.146 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; participation à des foires et expositions à l'intérieur du pays et à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	10.327	13.500	172.500
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de partici- pation .....	-	1.500	1.500
12.191 (12.30)	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture. ....	1.564	3.200	3.000
12.192 (12.30)	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de partici- pation .....	8.826	31.500	25.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	83.538	91.600	85.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide .....	34.727	38.000	38.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture .....	15.000	15.000	370.500
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local .....	15.500	18.000	-
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la gestion et le fonctionnement du réseau, des mesures d' assistance technique, d'information, de publicité et d' évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013. (Sans distinction d'exercice) .....	10.762	97.500	97.500
34.050 (34.31)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture .....	19.320	20.000	-
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agri- cole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck .....	60.273	68.500	66.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel .....	12.500	12.500	-
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	157.372	174.250	186.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....	70.950		
		2) Organismes végétaux.....	42.200		
		3) Organismes de technique agricole.....	48.650		
		4) Organismes divers.....	20.500		
		5) Organismes de développement rural.....	4.400		
		<i>Total.....</i>	<i>186.700</i>		
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	10.336	12.000	11.200
41.011 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.000.000	4.000.000	4.000.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	1.945	-	-
		Total de la section 19.0.....	6.184.717	5.228.873	5.701.181
		<b>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.716	60.000	60.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles .....	144.030	130.000	130.000
12.355 (12.30)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	949.687	923.000	923.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.947.758	2.430.000	2.600.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.921.966	1.300.000	1.355.000
31.060 (34.32)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	137.319	224.000	250.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel .....	37.200	37.200	37.200
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	118.690	172.000	130.000
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.223	30.000	32.000
33.013 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture. (Sans distinction d'exercice) .....	613.357	860.000	935.100
33.015 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Marketingboard regroupant tous les intervenants de la chaîne de production de la viande et des produits de viande. (Sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	-

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice) .....	57.100	67.400	98.650
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice) .....	20.716	70.000	50.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Sans distinction d'exercice) .....	407.412	400.000	365.000
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.201.777	100	100
42.000 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.347.633	2.363.685	2.470.000
42.001 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.965.519	4.372.162	4.100.000
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.740.258	-	-
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole .....	100.000	60.000	60.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement communaux et régionaux (PDC) en milieu rural ou de renouveau local (PRL). (Sans distinction d'exercice) .....	148.964	215.000	-
Total de la section 19.1.....			24.897.325	13.739.747	13.596.250
<b>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	6.753.457	7.359.244	7.418.487

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 6.842.688			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 72.037			
		3) Charges sociales patronales..... 380.297			
		4) Allocations de repas..... 123.465			
		<u>Total..... 7.418.487</u>			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.359.731	2.535.301	3.016.195
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.602.235			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.383			
		3) Charges sociales patronales..... 355.166			
		4) Allocations de repas..... 52.411			
		<u>Total..... 3.016.195</u>			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	170.491	11.624	9.278
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 9.278			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	638.333	523.915	547.525
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 459.823			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 21.940			
		3) Charges sociales patronales..... 65.762			
		<u>Total..... 547.525</u>			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	173.000	174.241	177.816
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 149.329			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.130			
		3) Charges sociales patronales..... 21.357			
		<u>Total..... 177.816</u>			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	20.747	21.950	21.950
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.482	4.000	2.952
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	20.367	19.184	17.844

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	37.846	36.900	39.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	119.887	114.300	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	20.750		
		2) Carburants et lubrifiants.....	58.500		
		3) Réparation et entretien.....	34.500		
		9) Divers.....	6.250		
		<i>Total.....</i>	<i>120.000</i>		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.412	2.850	2.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	68.740	65.250	69.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	41.700		
		4) Consommables bureautiques.....	21.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.000		
		9) Divers.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>69.000</i>		
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	14.727	13.500	13.500
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	73.915	89.500	76.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	40.000		
		2) Frais téléphoniques.....	33.000		
		9) Divers.....	3.700		
		<i>Total.....</i>	<i>76.700</i>		
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.571	3.600	3.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	3.300		
		3) Réparations et entretien.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>3.600</i>		
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	91.327	138.018	120.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	112.035		

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechanges..... 7.965			
		Total..... 120.000			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	83.379	88.000	83.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 12.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 49.000			
		3) Chauffage..... 22.000			
		Total..... 83.000			
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	95.989	98.000	98.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 98.000			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	87.253	120.000	120.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	299.061	220.000	220.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des ex- positions et manifestations .....	4.545	6.000	6.000
12.141 (12.16)	10.10	Frais en relation avec le financement d'actions concrètes dans le cadre de la transposition du plan d'action national sur l'agriculture biologique .....	205.646	210.000	205.000
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	217.863	220.045	220.045
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais .....	61.358	64.450	62.450
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	17.083	15.000	18.000
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles .....	60.654	72.500	72.500
12.316 (12.30)	10.10	Frais de contrôle de la marque nationale de la viande porc et des produits transformés .....	-	9.400	9.400
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline .....	25.500	26.000	-

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plants fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	54.136	72.000	60.000
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice) .....	1.960.000	2.007.750	2.190.000
33.010 (31.00)	10.10	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture .....	16.200	16.200	-
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud-books .....	21.300	21.300	-
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information .....	53.767	48.000	-
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information .....	20.600	20.600	-
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux .....	37.900	37.900	-
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques .....	5.500	5.500	-
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice) .....	51.000	65.230	54.250
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	46.000	50.270	58.700
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel .....	12.000	11.000	-
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles .....	7.000	6.500	-
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique .....	30.000	30.000	-
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	71.780	162.000	150.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	497.194	543.000	524.500
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice) .....	521.235	480.000	480.000

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	3.026	-
12.500 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	1.102
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	168
12.580 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	613	-	-
		Total de la section 19.2.....	15.113.589	15.843.048	16.289.462
		<b>Section 19.3 - Sylviculture</b>			
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	170.772	170.000	182.000
12.070 (12.12)	10.30	Location et entretien des équipements informatiques .....	4.383	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....		4.000	
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'ana- lyses; indemnités pour services de tiers; dépenses di- verses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.101.307	1.040.000	1.194.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Surveillance et contrôle intégré des popula- tions d'insectes ravageurs de nos forêts" .....	-	13.000	-
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	95.847	45.768	99.000
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication .....	40.549	36.000	36.000
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	34.635	35.000	35.000
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vê- tements et équipements de travail; établissement et en- retien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.455.838	1.600.000	1.650.000

## 19.3 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.560	16.000	16.000
12.302 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice) .....	29.911	25.000	25.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts .....	12.851	15.000	15.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	113.851	186.160	177.600
Total de la section 19.3.....			3.075.504	3.185.928	3.433.600
<b>Section 19.4 - Service d'économie rurale</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	3.059.362	3.452.214	3.516.317
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.308.100					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.634					
3) Charges sociales patronales..... 151.524					
4) Allocations de repas..... 52.059					
Total..... 3.516.317					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	692.137	712.144	844.194
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 730.116					
3) Charges sociales patronales..... 99.656					
4) Allocations de repas..... 14.422					
Total..... 844.194					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	43.536	10.062	9.278
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 9.278					

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	81.520	96.047	100.511
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 82.035			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.275			
		3) Charges sociales patronales..... 13.201			
		<i>Total</i> ..... 100.511			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	12.265	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	844	837	858
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	16.125	14.850	16.500
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	500	500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	22.789	30.600	27.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 350			
		4) Consommables bureautiques..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.000			
		9) Divers..... 1.500			
		<i>Total</i> ..... 27.600			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	780	900	875
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléphone..... 575			
		4) Téléx et télécopier..... 300			
		<i>Total</i> ..... 875			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	28.733	32.000	31.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 22.700			
		4) Réparations et entretien..... 300			
		5) Assurances..... 600			
		6) Enlèvement ordures..... 2.400			

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers..... 500			
		Total..... 31.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	107.365	107.400	358.320
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 358.320			
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	2.400	1.500
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses .....	600	1.800	1.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	4.670	4.000	4.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	85.794	90.000	93.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression..... 53.000			
		2) Frais d'envoi..... 40.000			
		Total..... 93.000			
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	576	675	1.750
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux..... 1.750			
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses .....	2.326	4.950	4.950
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.987	33.915	32.990
		Total de la section 19.4.....	4.192.409	4.595.394	5.045.243
		<b>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</b>			
11.000 (11.00)	10.00	Traitements des fonctionnaires .....	3.275.359	3.399.570	3.575.925

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.361.536		
		3) Charges sociales patronales.....	172.179		
		4) Allocations de repas.....	42.210		
		Total.....	3.575.925		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	510.331	694.362	762.972
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	663.083		
		3) Charges sociales patronales.....	88.633		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		Total.....	762.972		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	127.746	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	121.340	140.411	150.249
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	121.208		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.995		
		3) Charges sociales patronales.....	18.046		
		Total.....	150.249		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement .....	587	600	600
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	13.120	22.000	18.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	18.593	21.600	20.800
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	25.397	22.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	4.400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	14.800		
		3) Réparation et entretien.....	10.800		
		Total.....	30.000		

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.554	3.000	2.500
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.981	2.000	2.500
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau .....	25.684	17.100	26.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	7.500		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	10.300		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>26.300</i>		
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau .....	7.817	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.800		
		4) Consommables bureautiques.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.800		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total.....</i>	<i>9.000</i>		
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	23.549	24.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	16.000		
		4) Téléfax.....	1.000		
		9) Divers.....	7.500		
		<i>Total.....</i>	<i>24.500</i>		
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.869	13.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	6.250		
		4) Téléfax.....	1.750		
		9) Envois Express.....	5.000		
		<i>Total.....</i>	<i>13.000</i>		
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications .....	-	500	250
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.589	32.000	36.000

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	16.400		
		2) Frais d'électricité.....	3.800		
		9) Divers.....	15.800		
		Total.....	36.000		
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.888	3.900	3.900
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	473.897	428.000	428.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	28.151	17.600	19.500
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	5.210	8.000	8.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	21.144	19.000	22.500
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	530.338	570.000	570.000
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	806.453	900.000	950.000
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire .....	4.692	6.500	6.000
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences .....	2.034	5.000	8.000
12.250 (12.00)	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture) .....	1.175	16.800	16.000
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire .....	10.892	15.000	13.000
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties; prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	38	1.000	1.000
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles .....	15.000	15.000	-

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.011 (33.00)	10.10	Subvention à la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux pour la réalisation d'un nouvel asile pour animaux. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000	200.000	-
		Total de la section 19.5.....	6.286.428	6.607.643	6.718.696
<b>Section 19.6 - Viticulture</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	778.905	1.025.216	1.046.779
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	968.087		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.899		
		3) Charges sociales patronales.....	51.909		
		4) Allocations de repas.....	16.884		
		Total.....	1.046.779		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	384.517	468.459	448.336
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	362.129		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération.....	24.931		
		3) Charges sociales patronales.....	52.834		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	448.336		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	214.074	5.132	5.302
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.302		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	362.728	392.698	373.121
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	314.047		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.260		
		3) Charges sociales patronales.....	44.814		
		Total.....	373.121		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	12.040	100	12.049

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.049			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	3.198	3.500	3.300
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	50	255
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	3.842	4.000	4.220
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 170			
		4) Prestations individuelles..... 4.050			
		Total..... 4.220			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	2.876	2.610	2.610
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.618	9.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.350			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.600			
		3) Réparation et entretien..... 3.900			
		9) Divers..... 150			
		Total..... 8.000			
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	21.365	21.500	21.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 200			
		4) Consommables bureautiques..... 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 8.900			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.700			
		9) Divers..... 1.200			
		Total..... 21.500			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	10.370	12.600	11.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 7.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.700			
		Total..... 11.700			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.000	2.100	2.500

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	114.007	116.600	130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	43.800		
		2) Eau,électricité, taxes.....	38.100		
		3) Chauffage (gaz).....	40.000		
		9) Divers.....	8.100		
		<i>Total.....</i>	<i>130.000</i>		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	912	12.000	12.000
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	169.749	155.784	156.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrat de maintenance.....	54.243		
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire.....	101.757		
		<i>Total.....</i>	<i>156.000</i>		
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'é- tudes; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses .....	20.359	20.300	20.300
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole .....	67.279	67.000	69.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Vignobles.....	26.800		
		2) Frais de cave.....	42.100		
		3) Sélection de clones.....	100		
		<i>Total.....</i>	<i>69.000</i>		
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vigne- rons indépendants .....	2.000	2.000	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de so- lidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965) .....	664.075	651.000	644.700
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux ex- positions et foires .....	40.000	40.000	40.000
33.015 (53.10)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de sou- tènement des vignes en terrasses; travaux de consolida- tion des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux) .....	4.792	16.200	14.000
34.050 (34.31)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger .....	1.000	1.000	1.500

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	513.788	542.000	525.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	149.414	49.000	130.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice) .....	229.555	189.750	189.750
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL.....			189.750
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	560
12.580 (12.15)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			4.000
		Total de la section 19.6.....	3.778.463	3.809.599	3.878.482
		Total du département 19.....	63.528.435	53.010.232	54.662.914

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.972.980	21.228.281	22.239.370
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	9.005.446	9.160.679	9.854.504
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	116.525	125.515	117.990
31	Subventions d'exploitation	11.054.621	4.007.100	4.258.100
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.960.000	2.007.750	2.190.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.314.597	2.906.960	2.842.200
34	Transferts de revenus aux ménages	1.681.617	1.706.000	1.662.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.359.149	174.350	186.800
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.761.126	4.681.750	4.680.950
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	10.053.410	6.735.847	6.570.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	248.964	276.000	61.000
<b>Total</b>		<b>63.528.435</b>	<b>53.010.232</b>	<b>54.662.914</b>

## 20.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>					
<b>Section 20.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	10.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission des soumissions..... 10.500					
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	12.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission des soumissions..... 12.500					
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	-	9.000	9.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	4.000	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.000					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.500					
3) Réparation et entretien..... 500					
Total..... 3.000					
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	2.799	2.700	2.700
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et services postaux et de télécommunica- tions .....	-	-	10.500
<i>Détail:</i>					
1) Frais postaux..... 10.500					
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	10.000	10.000
<i>Détail:</i>					
2) Contrats d'entretien..... 10.000					
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	200.000	250.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 85.000					
6) Gardiennage..... 160.000					

## 20.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers..... 5.000			
		Total..... 250.000			
12.110 (12.30)	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	5.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	460.232	700.000	235.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.600	75.000	25.000
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	50.475	45.000	45.000
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation, d'information et de participation à des foires et expositions. (Sans distinction d'exercice) .....	62.430	67.500	75.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	4.841	45.000	45.000
12.300 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	275.007	344.100	344.100
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et insti- tutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		Total de la section 20.0.....	860.384	1.512.600	1.082.400
		<b>Section 20.1 - Département de l'aménagement du terri- toire (DATer)</b>			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	992	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire..... 400			
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 600			
		Total..... 1.000			
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	2.355	3.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 3.000			

## 20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	3.464	5.000	4.000
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	35.785	35.100	40.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.000	3.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	1.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.200		
		3) Réparations et entretien.....	500		
		9) Divers.....	300		
		Total.....	3.000		
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	17.836	19.000	22.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.500		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	2.500		
		4) Consommables bureautiques.....	12.000		
		5) Impression et reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.000		
		9) Divers.....	500		
		Total.....	22.000		
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	33.086	35.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....	36.500		
		3) Réparations et entretien.....	3.500		
		Total.....	40.000		
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	28.761	6.000	2.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	2.000		
		9) Divers.....	500		
		Total.....	2.500		
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	894.624	800.000	1.144.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Observatoire du développement spatial du Luxembourg.....	150.000		
		2) Plans sectoriels.....	235.000		
		3) Plans régionaux.....	83.000		
		4) Concept "Nordstad".....	209.500		
		5) Enquête sur les déplacements nationaux et transfrontaliers.....	295.000		
		6) Dépenses en relation avec la coopération			

## 20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la mobilité.....</i> 140.000			
		7) <i>Autres planifications territoriales.....</i> 20.000			
		8) <i>Auxiliaires scientifiques.....</i> 12.000			
		<i>Total.....</i> 1.144.500			
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	77.278	80.000	90.000
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Sans distinction d'exercice) .....	5.405	10.000	10.000
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Sans distinction d'exercice) .....	-	32.000	45.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	31.146	36.000	45.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	7.128	10.000	10.000
12.250 (12.00)	07.20	Frais de fonctionnement de l'unité de coordination ESPON ....	388.500	396.000	457.000
12.251 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	132.000	220.000	220.000
12.320 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire .....	-	20.000	-
12.321 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec le projet Metroborder .....	13.197	20.000	-
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.027	140.772	146.366
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Programme Interreg IV A Grande Région.....</i> 28.140			
		2) <i>Programme Interreg IV B ENO.....</i> 49.250			
		3) <i>Programme Interreg IV C.....</i> 5.851			
		4) <i>Interact.....</i> 1.701			
		5) <i>Urbact.....</i> 469			
		6) <i>Espn.....</i> 55.955			
		7) <i>Sensibilisation.....</i> 5.000			
		<i>Total.....</i> 146.366			
35.060 (35.00)	07.20	Contributions à des organismes internationaux .....	20.583	31.000	31.000
41.010 (41.12)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches de service et de recherche avec des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	76.908	87.400	87.400

## 20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Espon Contact Point Luxembourg.....</i>			
					55.000
		2) <i>Cellule d'Information pour la Politique Urbaine.....</i>			
					32.400
		<i>Total.....</i>			87.400
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'é- laboration des plans régionaux .....	50.000	50.000	50.000
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées de planification conjointe réalisées avec le secteur communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	226.411	335.000	370.700
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Sud-ouest de l'agglomération de Luxembourg DICI.....</i>			
					100.000
		2) <i>Cellule de coordination - DICI.....</i>			55.000
		3) <i>Vallée nord de l'Alzette.....</i>			60.000
		4) <i>Nordstad - Ville d'Ettelbrück.....</i>			50.700
		5) <i>Communes autour de l'aéroport.....</i>			55.000
		6) <i>GECT Belval/Alzette.....</i>			50.000
		<i>Total.....</i>			370.700
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels .....	849.722	932.755	996.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Parc naturel de la Haute-Sûre.....</i>			480.162
		2) <i>Parc naturel de l'Our.....</i>			460.684
		3) <i>Futur Parc Mëllerdall.....</i>			55.154
		<i>Total.....</i>			996.000
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réa- lisés par les parcs naturels. (Sans distinction d'exercice) .....	142.821	136.000	136.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Parc naturel de la Haute-Sûre.....</i>			47.500
		2) <i>Parc naturel de l'Our.....</i>			47.500
		3) <i>Projets communs.....</i>			36.000
		4) <i>Projets du futur parc naturel Mullerthal.....</i>			5.000
		<i>Total.....</i>			136.000
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à ac- compagner le développement ou à assurer la mise en oe- uvre des plans régionaux .....	35.000	35.000	10.000

## 20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.751 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat .....	107.932	-	-
		Total de la section 20.1.....	3.244.961	3.479.027	3.964.466
		<b>Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales</b>			
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	533	500	500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers .....	248	200	200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	122.604	126.000	122.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.285	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.000		
		3) Réparations et entretien.....	1.100		
		Total.....	3.500		
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	10.430	11.700	11.700
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	4.000		
		6) Documentation.....	7.700		
		Total.....	11.700		
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	80.040	85.775	83.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....	81.500		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.500		
		Total.....	83.000		
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	77.231	95.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	5.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	30.000		
		4) Réparation et entretien.....	2.400		

## 20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		5) Assurances..... 1.600			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 40.000			
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300.451	1.313.898	1.000.000
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Sans distinction d'exercice) .....	483.196	360.000	360.000
12.121 (12.30)	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	477.147	100	150.000
12.122 (12.30)	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Sans distinction d'exercice) .....	299.718	240.000	240.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	1.500	1.500
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication .....	82.867	66.400	53.000
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses .....	338.972	400.000	300.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel .....	2.944	3.500	3.500
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.500	1.500
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement .....	112.000	147.664	-
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Sans distinction d'exercice) .....	79.994	110.000	110.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	71.635	100.000	70.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	101.015	100.000	90.000

## 20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice).....	2.875	50.900	80.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement .....	25.067	28.000	26.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice).....	13.294	30.000	11.500
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice).....	49.921	50.000	25.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	135.200	135.200	135.000
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles .....	110.000	110.000	110.000
33.002 (41.40)	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Sans distinction d'exercice).....	600.000	600.000	1.006.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	135.500	60.500	60.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice).....	134.643	135.000	135.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice).....	35.000	35.000	35.000
33.007 (33.00)	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à la ligue luxembourgeoise pour la protection des oiseaux (LNVL) dans le cadre du centre d'accueil "Haff Réimech". (Sans distinction d'exercice).....	49.241	50.000	50.000

## 20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	800.000	800.000	866.000
33.014 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Sans distinction d'exercice) .....	49.800	49.800	49.800
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice) .....	68.137	62.500	23.000
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Sans distinction d'exercice) .....	209.150	147.375	100.000
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	259.730	235.000	262.000
41.010 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE- Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRP HT-Centre de Recherche Public Henri Tudor). (Sans distinction d'exercice) .....	538.000	484.000	631.664
		<i>Détail:</i>			
		1) Helpdesk "Reach".....	106.991		
		2) Helpdesk "CLP".....	35.664		
		3) Autres missions.....	489.009		
		<i>Total</i> .....	631.664		
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice) .....	529.977	700.000	700.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Sans distinction d'exercice) .....	104.324	105.000	95.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice) .....	94.911	95.000	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	632

## 20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43.801 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par des communes et de syndicats de communes .....	-	35.585	-
		Total de la section 20.2.....	7.589.080	7.167.197	7.107.596
<b>Section 20.3 - Administration de l'environnement</b>					
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires .....	4.971.756	5.330.823	5.959.852
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 5.583.254			
		3) Charges sociales patronales..... 295.696			
		4) Allocations de repas..... 80.902			
		Total..... 5.959.852			
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	432.469	457.822	603.420
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 519.804			
		3) Charges sociales patronales..... 70.953			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 603.420			
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	264.678	5.164	5.021
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.021			
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	62.752	60.315	63.752
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 53.352			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.743			
		3) Charges sociales patronales..... 7.657			
		Total..... 63.752			
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	4.251	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.080 (11.31)	07.30	Frais médicaux .....	-	250	250
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement .....	764	1.056	1.100
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour .....	16	150	150
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	17.905	23.750	23.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 10.500			
		3) Réparation et entretien..... 6.600			
		Total..... 23.600			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.899	3.000	2.500
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	41.218	39.150	42.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 7.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 10.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 42.000			
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	89.997	88.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 70.000			
		2) Frais téléphoniques..... 25.000			
		Total..... 95.000			
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	70.691	70.200	76.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 60.000			

## 20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) Réparation et pièces de rechange..... 16.000			
		Total..... 76.000			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	360.923	354.200	292.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	126.347	104.800	140.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	69.863	64.000	64.000
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication .....	24.653	30.000	30.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail .....	6.109	10.000	10.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	5.668	14.000	13.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire et d'analyses .....	19.281	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel .....	9.780	10.000	10.000
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	318.695	396.000	350.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Air..... 267.500			
		3) Déchets..... 82.500			
		Total..... 350.000			
12.302 (12.30)	07.35	Frais d'études, d'experts et de consultances dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	399.451	364.800	270.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses .....	86.755	97.000	95.000
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	166.464	200.000	270.000

## 20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.306 (12.30)	07.30	Réglementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de formation, de gestion et de contrôle; dépenses diverses .....	50.342	99.800	85.000
12.309 (12.30)	07.30	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH) .....	51.750	44.000	44.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	224.887	225.000	170.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion des sites contaminés et du cadastre des sites potentiellement pollués. (Sans distinction d'exercice) .....	114.928	85.000	79.000
12.317 (12.30)	13.90	Etudes, consultation et analyses dans le domaine de l'assurance et du contrôle de la qualité dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre. (Sans distinction d'exercice) .....	17.250	15.000	10.000
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.601.886	12.500.000	12.500.000
Total de la section 20.3.....			14.613.428	20.714.580	21.325.945
<b>Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts</b>					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires .....	9.307.332	9.492.584	10.685.211
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			9.402.280		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			567.218		
3) Charges sociales patronales.....			541.949		
4) Allocations de repas.....			173.764		
Total.....			10.685.211		
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	656.768	687.280	796.060
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			686.650		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 798 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 93.838 4) <i>Allocations de repas.....</i> 14.774 <hr/> <i>Total.....</i> 796.060			
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	249.223	100	170.698
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 170.698			
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	14.704.156	16.426.540	16.504.490
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 11.986.264			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 2.173.387			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 2.344.839			
		<i>Total.....</i> 16.504.490			
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	3.437	175.163	3.514
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 3.514			
11.080 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	165	500	250
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement .....	63.038	66.500	70.200
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	6.267	7.600	4.500
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	619.778	689.500	622.500
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers .....	11.067	12.870	18.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Cours et examens.....</i> 2.850			
		3) <i>Prestations individuelles.....</i> 15.150			
		<i>Total.....</i> 18.000			

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	35.906	36.000	36.000
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	199.968	195.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	14.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	84.000		
		3) Réparation et entretien.....	112.000		
		<i>Total</i> .....	210.000		
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	216.540	205.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	20.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	95.000		
		3) Réparation et entretien.....	94.500		
		<i>Total</i> .....	210.000		
12.030 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	52.890	71.820	55.000
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau .....	79.697	84.500	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	32.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	7.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	32.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	7.000		
		<i>Total</i> .....	80.000		
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	174.937	210.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	72.000		
		2) Frais téléphoniques.....	135.800		
		5) Radiophonie.....	2.200		
		<i>Total</i> .....	210.000		
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommunications .....	679	500	500

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	42.770	44.800	44.800
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	141.668	151.500	151.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	12.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	82.000		
		3) Chauffage.....	57.000		
		<i>Total</i> .....	151.500		
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	177.055	180.500	200.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	200.600		
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.239	47.050	32.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	32.500		
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la pro- tection de l'environnement .....	275.315	224.800	225.000
12.121 (12.30)	10.30 10.40	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionne- ment; indemnités pour services de tiers .....	227.482	184.000	184.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	129.461	69.400	70.000
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication .....	24.595	21.000	30.000
12.140 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	38.112	59.000	59.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépen- ses diverses .....	74.028	100.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière.....	55.000		
		3) Cours de l'entraînement préparatoire.....	4.000		
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse.....	7.000		
		5) Cours de perfectionnement et stage.....	20.000		

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers..... 24.000			
		Total..... 110.000			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux .....	19.689	25.000	25.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel .....	60.670	80.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Activités des centres d'accueil..... 80.000			
		2) Sentiers didactiques..... 25.000			
		3) Activités pédagogiques/didactiques..... 25.000			
		Total..... 130.000			
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice) .....	1.250.944	1.300.000	1.300.000
12.303 (12.30)	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement .....	8.769	12.000	12.000
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction .....	18.403	25.000	25.000
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	261.119	175.000	175.000
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.758	58.000	58.000
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	39.961	20.800	21.000
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers .....	13.816	15.000	15.000
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.404	50.000	50.000
33.000 (33.00)	07.50 10.30	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC. (Sans distinction d'exercice) .....	34.600	34.600	34.600

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.050 (34.31)	07.50 10.30 10.40	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	168.044	180.000	180.000
43.041 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Sans distinction d'exercice) .....	192.342	200.000	200.000
43.042 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	899.999	900.000	900.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	391.293	385.797	100
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.255	34.561	100
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	419.463
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	960	-
12.521 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	5.500	-
12.580 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	22.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 22.200			
12.590 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	1.210	-	-
12.801 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel .....	-	-	7.550

## 20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Sentiers didactiques..... 7.550			
43.541 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	50.000
		Total de la section 20.4.....	31.030.849	32.945.825	34.409.336
		<b>Section 20.5 - Transports.- Dépenses générales</b>			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	870	725
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 725			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.892	7.000	7.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	102.658	125.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Garage du Gouvernement..... 26.000			
		2) Autres directions..... 94.000			
		Total..... 120.000			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	8.544	11.500	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.500			
		3) Réparations et entretien..... 4.000			
		Total..... 11.000			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	15.324	15.500	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 500			
		4) Statistiques et abonnements..... 13.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.000			

## 20.5 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers..... 500			
		Total..... 16.000			
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	357	500	500
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	4.653	15.300	8.000
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	168.519	45.000	45.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	366.164	540.000	640.000
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	96.996	100.000	100.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	66.014	50.000	50.000
33.010 (33.00)	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et flu- vial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	10.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	109.065	107.600	147.900
41.000 (31.22)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce .....	8.157	5.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.520 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	767
41.500 (31.00)	13.90	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce .....	-	4.238	-
		Total de la section 20.5.....	953.343	1.027.608	1.161.992
		<b>Section 20.6 - Circulation et sécurité routières</b>			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	31.368	30.000	32.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 32.000			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	5.051	7.300	6.000

## 20.6 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 6.000			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	76.440	90.000	90.000
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	223.881	200.000	220.000
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	-	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique (SNCT) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion du 4 décembre 2003 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCT. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.612.640	6.000.000	6.700.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires .....	40.371	60.000	60.000
33.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs .....	248.128	265.000	265.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières .....	75.500	76.600	76.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière..... 65.000			
		2) Automobile club..... 4.000			
		3) Association des victimes de la route..... 4.000			
		4) Divers..... 3.600			
		<u>Total..... 76.600</u>			
33.011 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce .....	6.500	9.020	9.000
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce .....	101.258	99.000	102.000
41.001 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	1.544.761	1.103.500	1.200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études .....	-	3.497	-

## 20.6 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.500 (31.00)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce .....	-	99.393	-
		Total de la section 20.6.....	7.965.898	8.043.435	8.760.725
<b>Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires</b>					
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires .....	167.803	166.794	172.972
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			166.715
		3) Charges sociales patronales.....			4.850
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			172.972
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires .....	32.089	45.000	45.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.019.419	1.017.876	1.045.261
12.310 (12.30)	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.181	40.000	70.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	164.099.356	172.645.000	177.342.212
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.772.174	4.536.568	5.300.000
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	111.659.532	121.077.000	127.062.000
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	148.200.680	152.179.000	155.563.762
33.001 (41.40)	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	4.480.000	4.498.477	7.500.000
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics .....	3.000	3.000	3.000

## 20.7 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
33.011 (31.31)	12.13	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit .....	250.000	225.000	225.000
33.012 (33.00)	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE). (Crédit non limitatif).....	-	-	100
34.090 (34.32)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	4.247.307	4.510.140	4.700.000
34.091 (34.32)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.372.446	34.800.000	34.800.000
34.092 (34.32)	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	4.173.170	3.400.000	4.370.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.575.739	10.344.000	12.550.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme .....	96.147	140.000	140.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus" .....	219.454	210.000	210.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	19.581.473	20.249.000	22.000.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotations au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	119.255.703	110.308.517	113.138.195
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
31.520 (31.22)	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes .....	4.846.362	-	-
31.523 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L. ....	733.291	-	-

## 20.7 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
34.592 (34.49)	12.13	Transport sur commande dans l'intérêt de personnes in- firmes à la mobilité réduite .....	41.753	-	5.654
		Total de la section 20.7.....	635.881.079	640.395.472	666.243.256
<b>Section 20.8 - Administration des enquêtes techniques</b>					
11.000 (11.00)	12.00	Traitements des fonctionnaires .....	93.208	240.238	376.139
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 325.218			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments..... 29.067			
		3) Charges sociales patronales..... 17.633			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 376.139			
11.010 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour .....	-	500	500
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	11.992	20.000	20.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.147	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.250			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.000			
		3) Réparations et entretien..... 750			
		Total..... 6.000			
12.030 (12.16)	12.00	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	441	800	800
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	-	3.000	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 200			

## 20.8 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Consommables bureautiques..... 100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		9) Divers..... 100			
		<u>Total..... 1.500</u>			
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	800	100
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	-	1.000	100
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	61	800	1.300
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.355	15.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 5.000			
		<u>Total..... 10.000</u>			
12.100 (12.11)	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pa- yés à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication Internet .....	-	500	100
12.170 (12.30)	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	1.794	2.000	2.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	158	2.000	2.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage .....	-	8.000	10.000
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	898	1.000	1.200
		Total de la section 20.8.....	115.054	302.038	432.139
		<b>Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux</b>			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.728.743	1.689.327	1.820.082

## 20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.632.154		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	61.925		
		3) Charges sociales patronales.....	95.049		
		4) Allocations de repas.....	30.954		
		Total.....	1.820.082		
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	67.635	56.619	60.378
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	51.888		
		3) Charges sociales patronales.....	7.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	60.378		
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.189	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	38.570	37.682	40.536
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	33.473		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.194		
		3) Charges sociales patronales.....	4.869		
		Total.....	40.536		
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.410	1.617	1.612
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.910	6.023	6.023
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.500		
		3) Permanence à domicile.....	4.523		
		Total.....	6.023		
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires .....	3.505	8.000	8.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.962	8.000	8.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	8.711	13.815	13.815

## 20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			6.815
		3) Réparations et entretien.....			3.000
		9) Divers.....			500
		<i>Total.....</i>			<i>13.815</i>
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	3.511	3.600	3.600
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau .....	12.623	11.400	11.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.800
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			900
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			700
		4) Consommables bureautiques.....			2.200
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.600
		9) Divers.....			400
		<i>Total.....</i>			<i>11.600</i>
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	11.932	13.700	13.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			1.300
		2) Frais téléphoniques.....			8.100
		4) Téléx et téléfax.....			500
		5) Radiophonie.....			3.800
		<i>Total.....</i>			<i>13.700</i>
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.122	3.890	3.890
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.300
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.590
		<i>Total.....</i>			<i>3.890</i>
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	4.545	7.600	7.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			5.600
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.000
		<i>Total.....</i>			<i>7.600</i>
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	26.746	31.000	31.000

## 20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			19.000
		3) Chauffage.....			5.000
		4) Réparations et entretien.....			2.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total.....</i>			<i>31.000</i>
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.656	53.100	53.100
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant.....			2.000
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	10.958	11.000	10.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation .....	5.529	3.670	7.300
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.891	3.310	3.310
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée .....	130.145	121.000	138.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau.....			72.000
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues.....			66.000
		<i>Total.....</i>			<i>138.000</i>
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	208.025	220.000	475.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant.....			380.000
		2) Renouvellement et modernisation des installations.....			20.000
		3) Entretien des équipements spéciaux.....			44.000
		4) Taxes diverses.....			9.000
		5) Hydrométrie.....			22.000
		<i>Total.....</i>			<i>475.000</i>
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	387	401.000	322.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les auto-			

## 20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle.....</i> 321.000 2) <i>Participation aux frais d'exploitation, d'en- tretien et de renouvellement des ouvrages hy- drauliques d'Apach/Schengen.....</i> 1.000 <i>Total.....</i> 322.000			
31.030 (31.12)	12.34	Régime d'aide pour l'installation de transpondeurs AIS à bord des bateaux de marchandises et de passagers .....	-	-	21.000
35.010 (35.20)	12.34	Participation financière de l'Etat aux frais de mise en exploitation en rapport avec le dédoublement des écluses sur la Moselle allemande. (Crédit non limitatif).....	-	70.000	1.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	163.838	180.000	165.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Commission de la Moselle.....</i> 107.500			
		2) <i>Instance internationale de péréquation et Conférence des parties contractantes en ma- tière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation inté- rieure.....</i> 57.500			
		<i>Total.....</i> 165.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.650 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires .....	-	-	830
12.510 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.447
		Total de la section 20.9.....	2.496.543	2.957.453	3.229.923
		<b>Section 21.0 - Direction de l'aviation civile</b>			
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires .....	1.618.792	1.560.932	1.726.128
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.602.736			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 10.532			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 86.478			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 26.382			
		<i>Total.....</i> 1.726.128			

## 21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	508.720	410.740	405.545
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 349.408			
		3) Charges sociales..... 47.695			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 405.545			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	23.356	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	12.40	Indemnités d'habillement .....	1.880	1.880	1.880
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.033	16.100	16.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.600			
		3) Permanence à domicile..... 7.500			
		Total..... 16.100			
11.150 (11.12)	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires .....	-	5.000	5.000
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers .....	-	3.900	3.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.900			
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour .....	-	800	800
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	60.693	90.000	90.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.292	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 5.500			
		3) Réparations et entretien..... 4.000			
		Total..... 12.000			
12.030 (12.16)	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	1.200	1.200
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau .....	14.666	18.000	18.000

## 21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.750
		2) Location et entretien des machines à photocopier et d'autres machines de bureau.....			1.500
		4) Consommables bureautiques.....			2.500
		5) Frais d'impression et de reliure.....			750
		6) Documentation et bibliothèque.....			8.000
		9) Divers.....			500
		<i>Total.....</i>			<i>18.000</i>
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication .....	3.542	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			5.000
12.070 (12.12)	12.40	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques .....	24.090	25.000	38.000
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	48.079	70.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			35.000
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	-	-	268.435
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			268.435
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	24.000	24.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	321	20.000	15.000
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	558	100	100
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise .....	780	5.000	4.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	890	100	500
12.170 (12.30)	12.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	448	2.000	2.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	13.572	25.000	25.000
32.000 (32.00)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	21.340	80.000	564.000
33.000 (33.00)	12.40	Contribution au mouvement luxembourgeois pour la qualité ...	820	850	850

## 21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.434.624	1.379.765	1.434.624
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	183.146	197.435	254.700
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....	220.000		
		b) Organisation de l'aviation civile internationale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour la sûreté de l'aviation.....	10.000		
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....	22.000		
		3) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....	2.700		
		<i>Total</i> .....	254.700		
		Total de la section 21.0.....	3.971.642	3.954.902	4.951.862
		<b>Section 21.1 - Administration de la navigation aérienne</b>			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires .....	4.048.709	3.573.181	3.834.277
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.049.882		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	431.785		
		3) Charges sociales patronales.....	282.260		
		4) Allocations de repas.....	70.350		
		<i>Total</i> .....	3.834.277		
11.001 (41.12)	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider .....	8.049.641	9.452.524	9.913.688
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.396.058		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	845.666		
		3) Charges sociales patronales.....	518.250		
		4) Allocation de repas.....	153.714		
		<i>Total</i> .....	9.913.688		
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	145.294	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 21.1 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.011 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider .....	177.062	555.027	579.625
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 489.692			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.175			
		3) Charges sociales patronales..... 68.095			
		4) Allocation de repas..... 12.663			
		<u>Total..... 579.625</u>			
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	1.006	1.004
		<i>Détail:</i>			
		b) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 1.004			
11.021 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider .....	6.986	5.032	5.021
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 5.021			
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	288.613	246.583	306.052
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 214.038			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 53.087			
		3) Charges sociales patronales..... 38.927			
		<u>Total..... 306.052</u>			
11.031 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider .....	176.372	274.600	276.592
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 199.120			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 42.083			
		3) Charges sociales patronales..... 35.389			
		<u>Total..... 276.592</u>			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.041 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire ANSP..... 100			

## 21.1 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.050 (41.12)	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	15.662.427	13.500.000	8.700.000
		Total de la section 21.1.....	28.555.104	27.608.253	23.616.559
<b>Section 21.2 - Garage du Gouvernement</b>					
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	10.164	10.313	10.313
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement .....	9.300	9.300	9.300
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	233.580	244.000	240.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	241.549	245.000	250.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			14.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			114.000
		3) Réparations et entretien.....			122.000
		Total.....			250.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	560	900	900
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	500	100
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			100
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement .....	-	1.200	1.500
		Total de la section 21.2.....	495.153	511.413	512.313

## 21.3 - Aéroports et transports aériens

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 21.3 - Aéroports et transports aériens</b>					
32.001 (12.00)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.616.963	16.301.734	16.985.000
33.000 (33.00)	12.40	Participation aux frais de promotion d'organismes pro- mouvant les activités aéroportuaires. (Crédit non limitatif).....	407.406	500.000	950.000
35.060 (35.40)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	628.864	650.000	859.000
Total de la section 21.3.....			13.653.233	17.451.734	18.794.000
<b>Section 21.4 - Administration des chemins de fer</b>					
11.000 (11.10)	12.20	Traitements des fonctionnaires .....	168.525	176.596	189.387
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			176.677		
3) Charges sociales patronales.....			9.896		
4) Allocations de repas.....			2.814		
Total.....			189.387		
11.010 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	116.183
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			105.332		
3) Charges sociales patronales.....			9.444		
4) Allocations de repas.....			1.407		
Total.....			116.183		
11.020 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			100		
12.000 (12.15)	13.90	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	20.000
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour .....	-	2.500	2.000
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	27.104	60.000	60.000

## 21.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	567	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			700
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.800
		3) Réparations et entretien.....			1.000
		Total.....			4.500
12.030 (12.16)	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	312	3.000	2.000
12.040 (12.12)	12.20	Frais de bureau .....	13.910	29.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			7.000
		4) Consommables bureautiques.....			2.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			8.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			8.000
		Total.....			25.000
12.050 (12.12)	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	3.503	4.000	5.000
12.060 (12.12)	12.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	-	1.000	1.000
12.070 (12.12)	12.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	200.311	119.150	126.602
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			7.452
		2) Contrat de maintenance et d'entretien.....			119.150
		Total.....			126.602
12.080 (12.11)	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	25.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			19.755
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			8.400
		9) Divers.....			1.845
		Total.....			30.000
12.090 (12.21)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
12.100 (12.11)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Charges locatives accessoires.....			4.000

## 21.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	74.520	300.000	300.000
12.130 (12.16)	12.20	Frais de publication Internet .....	-	3.000	100
12.140 (12.16)	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	2.271	5.000	5.000
12.170 (12.30)	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	-	6.000	6.000
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	20.000	40.000
32.000 (12.30)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	1.058.140	1.575.137	1.760.048
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	19.419	23.400	35.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.600 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	-	3.070	-
Total de la section 21.4.....			1.568.582	2.360.753	2.731.920
<b>Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	12.987	15.000	4.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission d'analyse critique..... 4.500					
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers .....	11.435	13.000	500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission d'analyse critique..... 500					
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	82.276	60.000	60.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.128	3.200	3.200

## 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 700			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.800			
		3) Réparations et entretien..... 700			
		Total..... 3.200			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	7.723	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.000			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	37.968	47.000	47.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 47.000			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	9.693	12.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.000			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	340.832	872.000	12.700.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	154.218	250.000	250.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	135.777	136.000	136.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; participation à des foires et à des expositions .....	23.158	20.000	30.000
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	23.133	23.000	23.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	2.094	2.250	2.250
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière .....	-	46.145	46.145
34.040 (34.40)	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.483	300.000	300.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	59.476	62.000	62.000

## 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
41.000 (31.22)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics .....	50.000	47.500	47.500
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.600.000	2.750.000	3.000.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.359.583	1.400.000	4.400.000
Total de la section 21.5.....			5.041.964	6.066.095	21.129.095
<b>Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	31.006.753	32.434.745	34.968.076
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 31.800.950					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 686.750					
3) Charges sociales patronales..... 1.807.482					
4) Allocations de repas..... 672.894					
Total..... 34.968.076					
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.626.866	3.015.982	3.075.550
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.654.561					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.995					
3) Charges sociales patronales..... 361.307					
4) Allocations de repas..... 57.687					
Total..... 3.075.550					
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	63.040	21.131	21.086
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 21.086					
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	35.580.726	35.811.001	38.485.071
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 29.627.870					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 4.234.930 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 4.622.271 <hr/> <i>Total.....</i> 38.485.071			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	233.571	250.000	250.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires .....	33.712	41.000	41.000
		<u>Détail:</u>			
		3) <i>Permanences à domicile.....</i> 34.700			
		9) <i>Divers.....</i> 6.300			
		<i>Total.....</i> 41.000			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	854.050	590.000	600.000
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	143.604	144.000	145.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.432.786	2.228.500	2.300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i> 224.000			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 1.167.500			
		3) <i>Réparations et entretien.....</i> 908.500			
		<i>Total.....</i> 2.300.000			
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	128.296	145.000	145.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	291.784	315.000	315.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 63.000			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier.....</i> 74.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique.....</i> 27.500			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 106.650			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 13.500			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 20.350			

## 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		9) Divers..... 10.000			
		Total..... 315.000			
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	316.410	450.000	350.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 40.000			
		2) Frais téléphoniques..... 255.000			
		4) Téléx et téléfax..... 25.000			
		5) Radiophonie..... 20.000			
		7) Réseau radio..... 10.000			
		Total..... 350.000			
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications .....	6.327	8.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 3.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 5.000			
		Total..... 8.000			
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques .....	73.791	85.000	80.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 30.000			
		2) Contrats d'entretien..... 28.000			
		3) Frais d'acquisition et de réparation des micro-ordinateurs..... 22.000			
		Total..... 80.000			
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploita- tion et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.507.565	1.500.000	1.550.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 205.508			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 694.636			
		3) Chauffage..... 444.274			
		4) Réparations et entretien..... 205.582			
		Total..... 1.550.000			
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	65.050	66.000	66.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 66.000			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.278	40.000	40.000

## 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.121 (12.30)	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire .....	-	10.000	10.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	188.011	205.000	215.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	619.602	612.000	620.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées .....	21.500	25.000	25.000
12.250 (12.00)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice) .....	245	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1212 Frais d'experts et d'études.....		30.000	
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	123.255	135.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents).....		85.000	
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels).....		50.000	
		Total.....		135.000	
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	218.551	210.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux.....		50.000	
		2) Service géologique.....		78.000	
		3) Service photogrammétrique.....		92.000	
		Total.....		220.000	
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	592	750	750
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques .....	225.905	230.500	230.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	27.999	-	-
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.061	-	-

## 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	463	-	-
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments administratifs, hangars .....	-	12.515	-
Total de la section 21.6.....			76.816.793	78.616.224	83.925.633
<b>Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres</b>					
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.776.306	2.235.000	1.950.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	5.900.480	6.125.000	6.125.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 3.695.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 2.410.000					
4) Division des travaux neufs..... 20.000					
Total..... 6.125.000					
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	4.293.639	4.500.000	4.500.000
<i>Détail:</i>					
3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 50.000					
4) Division des travaux neufs..... 50.000					
5) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic..... 4.400.000					
Total..... 4.500.000					
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.825.681	3.100.000	3.500.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.288.024	1.506.000	1.500.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 290.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 390.000					
4) Division des eaux et des ouvrages d'art..... 570.000					
5) Division de l'exploitation de la grande					

## 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>voirie et de la gestion du trafic.....</i> 230.000 6) <i>Division des travaux neufs.....</i> 20.000 <hr/> <i>Total.....</i> 1.500.000			
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.597.176	2.600.000	2.600.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....</i> 520.000 2) <i>Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....</i> 190.000 6) <i>Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic.....</i> 1.890.000 <hr/> <i>Total.....</i> 2.600.000			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	234.441	250.000	250.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....</i> 90.000 2) <i>Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....</i> 160.000 <hr/> <i>Total.....</i> 250.000			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	70.833	75.000	75.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	714.630	720.000	730.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice) .....	910.715	1.450.000	1.450.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice) .....	160.000	160.000	160.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Entretien du domaine du port de Mertert.....</i> 45.000 2) <i>Entretien du chenal.....</i> 20.000 3) <i>Entretien et consolidation des berges.....</i> 27.000 4) <i>Nivellement de terrains et plantations.....</i> 13.000 5) <i>Entretien des ouvrages d'art.....</i> 48.000 7) <i>Entretien de la signalisation fluviale.....</i> 7.000 <hr/> <i>Total.....</i> 160.000			
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	305.233	360.000	360.000

## 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	299.994	300.000	300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre.....	200.000		
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport.....	100.000		
		Total.....	300.000		
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	7.669	8.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du chenal.....	1.000		
		2) Entretien et consolidation des berges.....	1.000		
		3) Nivellement de terrains et plantations.....	1.000		
		4) Entretien des ouvrages d'art.....	2.000		
		5) Entretien de la signalisation fluviale.....	1.000		
		Total.....	6.000		
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxem- bourg: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	599.909	600.000	700.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la sui- te de déviations imposées par les chantiers sur des rou- tes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	134.018	425.000	425.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclai- rage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.289.704	1.500.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.501 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	3.661	-	35.116
14.503 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de répa- ration. (Sans distinction d'exercice) .....	10.000	-	-
14.508 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie .....	-	1.156	-
		Total de la section 21.7.....	26.422.113	25.915.156	26.166.116

## 21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	9.140.686	9.736.967	10.276.669
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.547.903		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	41.705		
		3) Charges sociales patronales.....	521.739		
		4) Allocations de repas.....	165.322		
		Total.....	10.276.669		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.333.196	2.527.689	2.637.143
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.270.052		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.979		
		3) Charges sociales patronales.....	313.033		
		4) Allocations de repas.....	46.079		
		Total.....	2.637.143		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	55.875	7.043	8.929
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.929		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.263.775	1.347.741	1.288.355
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.061.693		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	69.197		
		3) Charges sociales patronales.....	157.465		
		Total.....	1.288.355		
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	44.199	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	24.603	23.500	24.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	24.100		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	12.006	17.000	14.550

## 21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	246	3.287	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 222			
		5) Prestations individuelles..... 2.778			
		<i>Total</i> ..... 3.000			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	300
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 300			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	59.711	81.000	72.500
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	79.199	76.000	83.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 10.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 24.500			
		3) Réparations et entretien..... 48.000			
		<i>Total</i> ..... 83.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.495	2.500	2.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	53.782	57.600	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 26.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 15.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 9.700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.000			
		9) Divers..... 200			
		<i>Total</i> ..... 60.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	67.751	75.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 22.000			
		2) Frais téléphoniques..... 48.000			
		<i>Total</i> ..... 70.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	51.651	53.000	53.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	131.081	137.000	126.000

## 21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 55.000			
		3) Chauffage..... 58.000			
		4) Réparations et entretien..... 3.000			
		<u>Total..... 126.000</u>			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication en relation avec le centenaire de l'Administration des Bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice) .....	19.988	10.000	-
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	79.996	85.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	2.232	-
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	4.008	1.460	640
		<b>Total de la section 21.8.....</b>	<b>13.424.248</b>	<b>14.244.119</b>	<b>14.820.786</b>
		<b>Section 21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres</b>			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.699.678	6.600.000	5.450.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 100.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 800.000			
		3) Chauffage..... 525.000			
		4) Réparations et entretien..... 3.900.000			
		5) Assurances..... 125.000			
		<u>Total..... 5.450.000</u>			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.724.996	1.725.000	1.725.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.720.000			
		9) Divers..... 5.000			
		<u>Total..... 1.725.000</u>			
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.833.903	1.800.000	1.900.000

## 21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	934.240	950.000	950.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.940.768	5.350.000	5.650.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.856	16.000	26.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	872.250	700.000	700.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	137.057	125.000	125.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.589 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation .....	-	-	3.583
		Total de la section 21.9.....	16.161.748	17.266.100	16.529.683
		Total du département 20/21.....	890.861.199	912.539.984	960.895.745

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du développement durable et des infrastructures**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	132.273.017	138.029.259	147.357.339
12	Achat de biens non durables et de services	46.708.951	50.129.705	61.480.407
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.430.497	22.376.156	23.088.116
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	239.721	245.500	245.000
31	Subventions d'exploitation	288.160.119	298.308.568	309.775.212
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	161.897.123	170.135.871	174.872.810
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.555.338	7.634.192	11.567.595
34	Transferts de revenus aux ménages	48.735.089	55.690.140	56.855.654
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.216.957	3.287.947	3.522.890
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	20.581.511	18.181.231	13.775.064
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	37.022.042	36.392.440	40.397.800
93	Dotations de fonds de réserve	121.040.834	112.128.975	117.957.858
Total		890.861.199	912.539.984	960.895.745

## 22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>22 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
<b>Section 22.0 - Egalité des chances</b>					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.553	3.500	3.500
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	1.403	1.800	1.800
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	560	900	800
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	6.409	15.300	13.770
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	8.563	10.500	11.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.100
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.150
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			600
		4) Consommables bureautiques.....			2.200
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		9) Dépenses diverses.....			100
		<i>Total</i> .....			<u>11.150</u>
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien .....	11.518	12.500	12.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			12.500
		5) Divers.....			250
		<i>Total</i> .....			<u>12.750</u>
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.217	64.400	-
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	385.953	460.000	700.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication .....	15.734	45.000	50.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	49.376	50.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes .....	236.144	267.000	267.000

## 22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes .....	85.936	-	-
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.781.146	9.335.850	10.987.631
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil.....	5.766.732		
		2) Services.....	5.220.899		
		<i>Total.....</i>	<i>10.987.631</i>		
33.001 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans la limite de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	359.353	-
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg .....	246.640	247.000	257.401
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes .....	37.184	-	60.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2009-2014" .....	57.395	58.000	65.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	90.000	90.000	90.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises .....	12.395	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	126	-
		Total de la section 22.0.....	10.103.126	11.021.429	12.571.002

## 22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		Total du département 22.....	10.103.126	11.021.429	12.571.002

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.553	3.500	3.500
12	Achat de biens non durables et de services	875.813	927.626	1.107.370
33	Transferts de revenus aux administrations privées	9.224.760	10.090.303	11.460.132
Total		10.103.126	11.021.429	12.571.002

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
10	Dépenses non ventilées	41.819.616	42.439.074	48.762.759
11	Salaires et charges sociales	1.892.603.226	1.977.902.493	2.127.525.958
12	Achat de biens non durables et de services	376.412.705	391.386.336	416.960.052
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.914.076	22.866.356	23.908.316
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	129.000.000	130.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.352.350	400.100	375.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.305.687	10.531.691	11.668.166
31	Subventions d'exploitation	368.917.533	377.150.716	411.086.985
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	212.932.534	203.554.799	270.797.319
33	Transferts de revenus aux administrations privées	304.330.349	328.013.473	361.193.866
34	Transferts de revenus aux ménages	368.758.964	404.599.876	463.515.241
35	Transferts de revenus à l'étranger	150.114.448	147.137.510	152.436.505
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	573.931	650.000	650.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	346.447.648	351.340.921	391.461.376
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.369.463.360	3.434.207.673	3.580.006.482
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	154.650.239	158.046.001	201.175.968
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	65.329.113	69.103.708	71.880.144
93	Dotations de fonds de réserve	1.177.354.551	1.329.115.341	1.511.676.775
Total		8.993.280.330	9.377.446.168	10.175.081.112

# **Budget des dépenses**

CHAPITRE IV

**DEPENSES EN CAPITAL**



## 30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>30 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 30.3 - Conseil d'Etat</b>					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	28.000	-
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	10.000	-
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.796	4.000	-
Total de la section 30.3.....			2.796	42.000	-
<b>Section 30.4 - Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	35.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	5.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	40.000	25.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8.730	8.000	8.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	28.275	30.000	60.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	32.108	30.000	30.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication .....	46.471	18.200	22.300

## 30.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.310 (52.20)	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires .....	-	-	95.000
		Total de la section 30.4.....	115.584	132.200	281.300
<b>Section 30.5 - Conseil économique et social</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	7.742	1.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	50	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8.912	1.000	1.000
		Total de la section 30.5.....	16.704	4.000	4.000
<b>Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	61.929	29.000	32.000
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau .....	5.977	100	7.500
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	5.766	9.000	9.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	633.550	730.000	715.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	139.624	113.200	125.000
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	89.693	55.000	55.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations .....	420.293	225.000	225.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	19.693	50.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	126.556	300.000	150.000

## 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.521 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	18.865	-	-
		Total de la section 30.6.....	1.521.946	1.511.300	1.368.500
		<b>Section 30.7 - Cultes</b>			
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	67.000	36.500	36.500
		Total de la section 30.7.....	67.000	36.500	36.500
		<b>Section 30.8 - Médias et Communications</b>			
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000	100	100
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	14.000	2.500
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau .....	-	100	100
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux .....	10.106	15.000	15.000
74.041 (74.22)	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux .....	1.431	4.000	4.000
		Total de la section 30.8.....	15.011.537	33.200	21.700

## 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<b>Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</b>			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.500	1.500
		Total de la section 30.9.....	-	1.500	1.500
		Total du département 30.....	16.735.567	1.760.700	1.713.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	15.000.000	100	100
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	67.000	36.500	36.500
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.668.567	1.724.100	1.676.900
Total		16.735.567	1.760.700	1.713.500

## 31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>					
<b>Section 31.0 - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	30.000	-
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.425	54.874
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	25.644	38.340	25.000
74.051 (74.22)	13.90	Frais de remplacement de scanner. (Crédit non limitatif).....	-	-	10.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	4.306	2.500	4.500
74.061 (74.22)	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	43.933	100.000	100
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 31.0.....			73.883	172.365	94.574
<b>Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	365.132	400.000	410.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art .....	45.190	28.800	30.000
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	582.199	489.000	502.000
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs</i>					
<i>    1) Voitures..... 256.000</i>					
<i>7401 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i>    2) Photocopieurs et duplicateurs..... 6.700</i>					

## 31.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 21.600</i> <i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 129.940</i> <i>7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier..... 87.760</i> <i>Total..... 502.000</i>			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	38.500	26.000
		Total de la section 31.1.....	992.521	956.300	968.000
		<b>Section 31.4 - Immigration</b>			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	54.886	-	-
74.010 (74.22)	01.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	7.500	-
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	13.340	-
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	33.000	-
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 5.000</i>			
		<i>7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels..... 5.000</i>			
		<i>Total..... 10.000</i>			
		Total de la section 31.4.....	54.886	58.840	10.000
		<b>Section 31.5 - Direction de la défense</b>			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	41.562	20.000	50.000
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.798.707	1.700.000	1.900.000

## 31.5 - Direction de la défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	287.665	1.152.840	857.156
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.345	-	-
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.000.000	37.000.000	37.000.000
Total de la section 31.5.....			39.157.279	39.872.840	39.807.156
<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	490.407	175.000	217.000
74.010 (74.22)	02.10	Acquisition de machines de bureau .....	6.088	17.000	15.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.291	3.000	2.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et téléfax..... 2.000					
74.030 (74.22)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice) .....	54.357	77.900	17.500
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	459.691	244.100	270.500
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	92.804	97.438	76.840
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	711.356	733.039	397.740
74.080 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	2.796	5.000	5.000
74.250 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée .....	4.744	5.000	5.000
74.300 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice) .....	90.215	20.300	34.400
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	19.586	88.150	76.000

## 31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice) .....	100.480	141.200	220.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection c.b.r.n. ....	-	2.000	2.000
74.340 (74.22)	02.10	Acquisition d'instruments de musique .....	27.194	27.300	27.300
74.390 (74.22)	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice) .....	22.143	6.700	7.000
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport .....	9.223	5.000	5.000
74.392 (74.22)	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	459.932	462.000	48.750
Total de la section 31.6.....			2.553.307	2.110.127	1.427.030
<b>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>					
74.250 (74.22)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.865	49.550	93.863
<i>Détail:</i>					
7400 Acquisition de véhicules automobiles..... 80.000					
7401 Acquisition de machines de bureau..... 3.000					
7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions..... 453					
7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 907					
7405 Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques..... 7.084					
7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 2.419					
Total..... 93.863					
Total de la section 31.7.....			44.865	49.550	93.863
Total du département 31.....			42.876.741	43.220.022	42.400.623

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	2.127.934	2.872.840	2.807.156
72	Construction de bâtiments	365.132	400.000	410.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.383.675	2.947.182	2.183.467
93	Dotations de fonds de réserve	37.000.000	37.000.000	37.000.000
Total		42.876.741	43.220.022	42.400.623

## 32.0 - Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>32 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>					
<b>Section 32.0 - Culture: dépenses générales</b>					
52.010 (52.20)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	350.000
61.010 (61.41)	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées .....	350.000	174.548	100.000
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.064.396	3.800.000	3.500.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides .....	12.000	37.730	37.730
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.772	100	100
74.000 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	487.957	-	32.000
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	6.867	13.000	-
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	5.990	6.500	1.500
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	5.448	5.000	3.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art .....	69.984	70.000	70.000
74.072 (74.22)	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations" .....	110.000	22.000	22.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants .....	1.228	2.000	2.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	16.300.000	10.000.000	10.000.000
Total de la section 32.0.....			20.421.642	14.130.978	14.118.430

## 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	806	1.000	-
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels .....	12.820	7.500	7.500
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques .....	-	3.000	3.000
Total de la section 32.1.....			13.626	11.500	10.500
<b>Section 32.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>					
61.010 (61.41)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement de l'aile Wilt-heim du Musée national d'histoire et d'art .....	-	-	600.000
Total de la section 32.2.....			-	-	600.000
<b>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>					
61.010 (61.41)	08.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements audiovisuels à haute résolution .....	-	-	400.000
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales .....	40.000	85.000	25.000
Total de la section 32.5.....			40.000	85.000	425.000
Total du département 32.....			20.475.268	14.227.478	15.153.930

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	-	350.000
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	174.548	1.100.000
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	3.116.396	3.922.730	3.562.730
72	Construction de bâtiments	7.772	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	701.100	130.100	141.100
93	Dotations de fonds de réserve	16.300.000	10.000.000	10.000.000
Total		20.475.268	14.227.478	15.153.930

## 33.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	40.000	155.000	127.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250.284	100	100
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.000 (74.10)	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	26.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			26.000
74.010 (74.22)	04.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	7.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			7.500
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	19.073
74.050 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	48.577	30.000	6.000
Total de la section 33.0.....			338.861	185.200	185.773
<b>Section 33.2 - Recherche et innovation</b>					
74.010 (74.22)	04.60	Acquisition de machines de bureau .....	2.834	-	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			3.000

## 33.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques .....	5.294	6.300	5.000
		Total de la section 33.2.....	8.128	6.300	8.000
		Total du département 33.....	346.989	191.500	193.773

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	40.000	155.000	127.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	250.284	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	56.705	36.300	66.573
Total		346.989	191.500	193.773

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 34.0 - Dépenses générales</b>					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.483.757	4.500.000	4.500.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.457.500	3.500.000	3.500.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement .....	900.000	1.000.000	1.000.000
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.500.000	1.500.000	1.500.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.033.128	940.000	940.000
54.036 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	319.109	500.000	500.000
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.312.345	2.800.000	3.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	58.008.549	13.000.000	13.000.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.083.630	100	-
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	90.000

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.031 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300.082	10.000	10.000
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	733.001	700.000	640.700
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.700.000	14.640.000	15.800.000
		Total de la section 34.0.....	98.831.101	43.181.000	44.481.600
		<b>Section 34.1 - Inspection générale des finances</b>			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.000	1.000
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques .....	7.089	5.000	5.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques .....	2.024	4.000	4.000
		Total de la section 34.1.....	9.113	10.000	10.000
		<b>Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat</b>			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.000	1.000
		Total de la section 34.2.....	-	1.000	1.000
		<b>Section 34.3 - Direction du contrôle financier</b>			
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000
		Total de la section 34.3.....	-	2.000	2.000

## 34.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 34.4 - Contributions directes</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	20.000	49.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			49.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			2.500
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	4.904	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			30.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	5.354	50.000	50.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....	84.030	170.000	150.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels .....	40.621	50.000	50.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	12.397	12.400	12.400
Total de la section 34.4.....			147.306	334.900	343.900
<b>Section 34.5 - Enregistrement et domaines</b>					
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs .....	30.226	18.000	18.000
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau .....	19.789	16.000	15.650
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			15.650
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications .....	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1.460	2.700	1.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	32.952	135.000	55.000

## 34.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.931	10.000	54.500
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	14.959	15.000	15.000
Total de la section 34.5.....			140.317	197.700	160.150
<b>Section 34.6 - Douanes et accises</b>					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice) .....	79.106	70.000	70.000
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	198.142	190.000	190.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 190.000					
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	2.293	10.000	10.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs..... 7.500					
9) Divers..... 2.500					
Total..... 10.000					
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	45.778	33.000	33.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.223	36.000	36.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	335.815	70.000	70.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.644.076	730.000	1.276.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	52.284	45.000	45.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues .....	45.216	45.000	45.000
Total de la section 34.6.....			3.437.933	1.229.000	1.775.000

## 34.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 34.7 - Cadastre et topographie</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	41.336	32.500	32.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	6.385	6.000	6.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.435	2.500	12.700
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	148.373	41.000	44.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	66.994	152.000	148.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice) .....	27.492	550.000	309.000
Total de la section 34.7.....			293.015	784.000	551.700
<b>Section 34.8 - Dette publique</b>					
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	133.555.800	100	100
91.006 (91.11)	13.90	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
Total de la section 34.8.....			133.555.800	100	200
Total du département 34.....			236.414.585	45.739.700	47.325.550

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
54	Transferts en capital à l'étranger	11.693.494	11.940.000	11.940.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	69.404.524	15.800.100	16.000.000
72	Construction de bâtiments	79.106	70.000	70.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	90.000	90.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	3.948.578	2.488.600	2.773.750
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.300.082	10.400	10.400
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.433.001	15.340.400	16.441.100
91	Remboursement de la dette publique	133.555.800	100	200
Total		236.414.585	45.739.700	47.325.550

## 35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 35.0 - Economie</b>					
31.050 (31.32)	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement .....	-	-	400.000
51.040 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.909.100	1.350.000	13.050.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	739.223	1.350.000	1.350.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.096.290	900.000	-
51.043 (51.10)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.169.797	6.000.000	-
51.045 (51.10)	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.046 (51.10)	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.693.800	100	-
51.052 (51.20)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	100
51.053 (51.20)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.144.089	1.000.000	12.000.000

## 35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	225.000	100.000
63.001 (63.21)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	117.483	300.000	150.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	173.800
71.010 (71.12)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	196.557	4.000.000	5.000.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	280.766	1.300.000	3.600.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.177.614	8.000.000	8.000.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	17.900	-	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			30.000
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	6.135	10.000	10.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	112.430	125.000	115.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels .....	10.999	30.000	46.000

## 35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.061 (74.43)	11.10	Redevance à verser à l'a.s.b.l. Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation .....	-	100	281.981
74.250 (74.22)	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	110.000
81.030 (51.12)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
93.000 (93.00)	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.300.000	43.000.000	43.000.000
93.001 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000.000
Total de la section 35.0.....			54.972.183	67.690.500	92.417.081
<b>Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>					
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau .....	5.002	17.000	-
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	83.759	80.000	89.000
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des Bilans .....	-	-	56.900
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	57.893	55.000	63.000
Total de la section 35.1.....			146.654	152.000	208.900
<b>Section 35.4 - Conseil de la concurrence</b>					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	2.000

## 35.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels .....	-	-	500
		Total de la section 35.4.....	-	-	2.500
<b>Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences</b>					
51.001 (51.10)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.000	250.000	-
		Total de la section 35.5.....	500.000	250.000	-
<b>Section 35.7 - Inspection de la concurrence</b>					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	1.374	-	-
		Total de la section 35.7.....	1.374	-	-
<b>Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisa- tion, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)</b>					
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	32.000
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau .....	4.111	-	-
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire .....	70.652	59.300	11.600
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	10.913	11.600	950
		Total de la section 35.8.....	85.676	70.900	44.550
		Total du département 35.....	55.705.887	68.163.400	92.673.031

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
31	Subventions d'exploitation	-	-	400.000
51	Transfert de capitaux aux entreprises	19.252.299	10.950.200	26.400.200
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	117.483	525.000	250.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	196.557	4.000.100	5.173.800
72	Construction de bâtiments	280.766	1.300.000	3.600.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	6.177.614	8.000.000	8.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	381.168	388.000	848.931
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	100	100
93	Dotations de fonds de réserve	29.300.000	43.000.000	48.000.000
Total		55.705.887	68.163.400	92.673.031

## 36.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>					
<b>Section 36.0 - Classes moyennes</b>					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice) .....	125.251	1.000.000	1.000.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.824.173	7.000.000	7.000.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	5.833	3.000	3.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	3.000	3.000
Total de la section 36.0.....			7.955.257	8.006.100	8.006.100
<b>Section 36.1 - Tourisme</b>					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres .....	33.000	26.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables .....	74.000	74.000	74.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	25.000
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques .....	47.480	46.000	46.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques .....	1.512	850	1.800

## 36.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	-	9.000	7.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500.000	7.500.000	7.000.000
		Total de la section 36.1.....	7.655.992	7.655.850	7.179.800
		Total du département 36.....	15.611.249	15.661.950	15.185.900

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes et du Tourisme**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	158.251	1.026.000	1.026.000
53	Transferts en capital aux ménages	7.824.173	7.000.100	7.000.100
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	74.000	74.000	74.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	54.825	61.850	85.800
93	Dotations de fonds de réserve	7.500.000	7.500.000	7.000.000
Total		15.611.249	15.661.950	15.185.900

## 37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>37 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 37.0 - Justice</b>					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000
Total de la section 37.0.....			-	1.000	1.000
<b>Section 37.1 - Services judiciaires</b>					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	40.000	20.000	20.000
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	30.980	25.000	25.000
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	19.501	20.000	20.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	6.955	7.000	7.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	2.116	2.500	2.500
Total de la section 37.1.....			99.552	75.500	75.500
<b>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</b>					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	92.716	60.000	22.000
<i>Détail:</i>					
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			22.000
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau .....	4.395	7.000	10.500
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	523.414	450.000	410.000

## 37.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			365.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			45.000
		Total.....			410.000
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	19.990	21.000	21.000
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	23.042	127.000	127.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	19.936	-	-
		Total de la section 37.2.....	683.493	665.000	590.500
		<b>Section 37.3 - Juridictions administratives</b>			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	973	1.000	10.000
		Total de la section 37.3.....	973	1.000	10.000
		Total du département 37.....	784.018	742.500	677.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	784.018	742.500	677.000
Total		784.018	742.500	677.000

## 38.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique</b>					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Machine à photocopier..... 7.000					
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1.915	1.100	2.000
<i>Détail:</i>					
1) 2 vidéo-projecteurs vidéo-data..... 2.000					
Total de la section 38.3.....			1.915	1.100	9.000
<b>Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	19.670	-	85.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 85.000					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	5.599	5.000	5.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 5.000					
74.011 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	-	-	108.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 108.000					
74.021 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications .....	-	-	4.500
<i>Détail:</i>					
1) Installations téléphoniques..... 4.500					

## 38.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.041 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	12.000
74.043 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	-	-	45.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice) .....	4.230.943	4.000.000	4.156.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central.....	546.530		
		b) Centres départementaux.....	2.335.270		
		2) Equipements de télétraitement.....	1.274.200		
		<i>Total.....</i>	<i>4.156.000</i>		
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice) .....	2.590.960	2.600.000	2.700.000
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administra- tions). (Sans distinction d'exercice) .....	1.922.928	2.400.000	3.000.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels .....	139.332	250.000	200.000
		Total de la section 38.5.....	8.909.432	9.255.000	10.315.500
		<b>Section 38.6 - Service central des imprimés</b>			
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	38.882	53.500	-
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications .....	3.015	1.000	-
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	56.992	25.000	-
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	12.326	13.000	-
74.043 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	22.988	50.000	-

## 38.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	18.627	30.000	-
		Total de la section 38.6.....	152.830	172.500	-
		<b>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses</b>			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	8.000	8.000
		Total de la section 38.8.....	-	8.000	8.000
		Total du département 38.....	9.064.177	9.436.600	10.332.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	9.064.177	9.436.600	10.332.500
Total		9.064.177	9.436.600	10.332.500

## 39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>					
<b>Section 39.0 - Dépenses générales</b>					
74.010 (74.22)	13.20	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	27.500
74.040 (74.22)	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	956	1.000	1.000
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques .....	7.317	3.000	2.500
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels .....	-	100	100
74.062 (74.40)	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales .....	-	50.000	-
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	125.000	95.000
74.250 (74.22)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions .....	38.202	38.500	38.500
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements connexes..... 36.000</i>					
<i>7450 Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle d'équipements de transmission de données..... 1.500</i>					
<i>7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 1.000</i>					
<i>Total..... 38.500</i>					
Total de la section 39.0.....			46.475	217.600	164.600
<b>Section 39.1 - Finances communales</b>					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.000.000	9.500.000	9.500.000

## Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette .....	892.500	800.000	800.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ville de Luxembourg.....	350.450		
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette.....	449.550		
		Total.....	800.000		
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice) .....	1.336.126	714.500	714.500
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.663.874	13.900.000	13.900.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice) .....	372.000	250.000	250.000
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice) .....	300.000	200.000	200.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice) .....	4.000.000	3.500.000	3.500.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice) .....	300.000	150.000	150.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.) .....	500.000	400.000	400.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux .....	100.000	50.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	2.650.000	1.500.000	2.000.000
		Total de la section 39.1.....	36.114.500	30.964.500	31.464.500

## 39.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 39.2 - Commissariats de district</b>					
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	-	5.000	6.000
74.251 (74.22)	13.90	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	-	-	10.000
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	775	1.200	1.000
<i>Détail:</i>					
7401 Acquisition de machines de bureau..... 1.000					
Total de la section 39.2.....			775	6.200	17.000
<b>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.500	5.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuse..... 5.000					
Total de la section 39.4.....			-	2.500	5.000
<b>Section 39.5 - Police grand-ducale</b>					
72.000 (72.30)	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	9.608.523	-	100
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice) .....	2.499.366	2.472.000	2.200.000
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	112.399	100	-
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau .....	209.514	200.000	100.580
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	299.377	300.000	300.000

## 39.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.686	5.000	5.000
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	2.634.052	1.798.843	1.967.658
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau .....	4.297	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition .....	3.862	300.000	10.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.335.549	1.382.000	1.593.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	665.586	1.740.561	1.040.000
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	719.231	605.740	1.099.420
Total de la section 39.5.....			20.095.442	8.809.244	8.320.758
<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>					
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile .....	276.998	1.041.940	925.000
72.000 (72.30)	13.90	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	4.178.403	2.545.152	2.751.962
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention.....			2.751.962		
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau .....	4.575	7.475	26.110
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	131.084	1.975.276	388.166
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	903.299	689.606	623.117
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques .....	2.193	455.515	194.002

## 39.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	72.727	190.748	204.732
		Total de la section 39.6.....	5.569.279	6.905.812	5.113.189
<b>Section 39.8 - Aménagement communal</b>					
52.000 (11.12)	13.90	Avancement de frais d'exécution du remembrement légal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	-
74.250 (74.22)	07.20	Frais d'équipement .....	-	6.700	-
		Total de la section 39.8.....	-	106.700	-
<b>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>					
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice) .....	100.000	100	100
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers .....	179.490	200.000	100.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la ges- tion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	135.564	115.000	115.000
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de mo- dernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	4.477	10.000	45.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	953.740	1.100.000	1.100.000
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Sans distinction d'exercice) .....	92.652	125.000	125.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	192.110	77.000	115.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures.....	54.500		

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		3) <i>Machines, engins de chantier et tracteurs.....</i> 60.500			
		<i>Total.....</i> 115.000			
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau .....	17.114	10.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Photocopieuses et duplicateurs.....</i> 19.000			
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.848	5.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Installations téléphoniques.....</i> 100.000			
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	187.950	430.000	335.658
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	153.875	140.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Hydrogéologie.....</i> 35.000			
		2) <i>Hydrologie.....</i> 53.700			
		3) <i>Protection des eaux.....</i> 46.300			
		4) <i>Laboratoire.....</i> 13.000			
		9) <i>Système de gestion de l'horaire mobile.....</i> 2.000			
		<i>Total.....</i> 150.000			
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	5.566	5.000	5.000
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	40.771	63.789	147.700
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	5.718	4.000	4.000
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	241.567	181.660	257.500
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	8.434	5.000	5.500
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole .....	8.290	6.500	4.250

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	25.700.000	25.834.000	30.800.000
		Total de la section 39.9.....	28.030.166	28.312.149	33.428.808
		Total du département 39.....	89.856.637	75.324.705	78.513.855

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	100.000	100.100	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	179.490	200.000	100.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.877.062	30.621.440	30.504.500
72	Construction de bâtiments	9.613.000	10.100	45.200
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.046.392	1.225.000	1.225.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	16.690.693	15.834.065	13.839.055
93	Dotations de fonds de réserve	28.350.000	27.334.000	32.800.000
Total		89.856.637	75.324.705	78.513.855

## 40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 40.0 - Dépenses générales</b>					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	719.475	797.000	2.270.000
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	328.139	320.000	320.000
Total de la section 40.0.....			1.047.614	1.117.000	2.590.000
<b>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>					
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	51.014	51.300	51.300
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	971.460	1.000.000	1.000.000
Total de la section 40.1.....			1.022.474	1.051.300	1.051.300
<b>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>					
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau .....	6.605	12.000	8.000
Total de la section 40.2.....			6.605	12.000	8.000

## 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<b>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.357	2.800	2.669
		Total de la section 40.3.....	4.357	2.800	2.669
		<b>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>			
64.000 (52.21)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.163.705	17.000.000	17.000.000
		Total de la section 40.5.....	8.163.705	17.000.000	17.000.000
		<b>Section 40.7 - Education différenciée</b>			
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs .....	48.800	50.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 60.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau .....	21.014	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 25.000			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux .....	116.096	115.000	115.000
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	134.611	135.000	135.000
		Total de la section 40.7.....	320.521	325.000	335.000

## 40.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</b>					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9.914	10.000	8.000
		Total de la section 40.8.....	9.914	10.000	8.000
<b>Section 40.9 - Inspectorat</b>					
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	18.838	-	15.000
		Total de la section 40.9.....	18.838	-	15.000
<b>Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique</b>					
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infra- structure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.151.463	2.769.000	100
		Total de la section 41.1.....	4.151.463	2.769.000	100
<b>Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales</b>					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives .....	100.000	90.000	90.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	31.912	-	-
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	3.700
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	5.457	2.500	5.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives .....	24.991	25.000	35.000

## 41.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel .....	9.996	5.000	10.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	4.000.000	3.500.000
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.480.800	16.500.000	14.000.000
Total de la section 41.4.....			20.153.156	20.622.500	17.643.700
<b>Section 41.5 - Institut national des sports</b>					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	17.985	4.000	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	12.651	13.000	13.000
Total de la section 41.5.....			30.636	17.000	13.000
<b>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>					
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	7.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			7.800
Total de la section 41.7.....			-	-	7.800
Total du département 40/41.....			34.929.283	42.926.600	38.674.569

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	719.475	797.000	2.270.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	100.000	90.000	90.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	4.151.463	2.769.000	100
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	8.163.705	17.000.000	17.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.813.840	1.770.600	1.814.469
93	Dotations de fonds de réserve	19.980.800	20.500.000	17.500.000
Total		34.929.283	42.926.600	38.674.569

## 42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 42.0 - Famille</b>					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.038.008	7.100.000	7.609.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	5.385	-	9.000
74.011 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement .....	2.875	-	-
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	958	2.000	2.000
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand .....	1.207	-	-
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	60.000.000	60.000.000	60.000.000
Total de la section 42.0.....			66.048.433	67.102.000	67.620.000
<b>Section 42.2 - Solidarité</b>					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 42.2.....			-	100	100
<b>Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</b>					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	22.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	8.077	-	9.300

## 42.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	6.163	-	-
		Total de la section 42.3.....	14.240	-	31.300
<b>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</b>					
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	18.000
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	-	-	5.000
74.080 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	16.200	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.510 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	-	-	2.790
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications .....	-	8.011	997
74.550 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques .....	1.900	-	-
74.580 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	-	-	1.440
		Total de la section 42.4.....	18.100	8.011	28.227
<b>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	100
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux .....	14.674	5.000	5.000
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques .....	540.336	450.000	205.850
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionenemt: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	2.841.745	1.500.000	1.200.000

## 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau .....	13.644	89.000	20.000
		Total de la section 42.5.....	3.410.399	2.046.000	1.430.950
<b>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	33.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voiture.....			33.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.250	500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			500
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	24.920	10.000	541
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2.750	3.500	3.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier .....	21.756	20.000	20.000
		Total de la section 42.6.....	49.426	35.750	57.541
<b>Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	24.990	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			25.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	2.148	8.000	5.000

## 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	7.999	4.000	7.000
		Total de la section 42.8.....	35.137	12.000	37.000
		<b>Section 42.9 - Service national d'action sociale</b>			
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	1.000	1.000
		Total de la section 42.9.....	-	1.000	1.000
		<b>Section 43.0 - Office national de l'enfance</b>			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	5.881	17.500	5.000
		Total de la section 43.0.....	5.881	17.500	5.000
		Total du département 42/43.....	69.581.616	69.222.361	69.211.118

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.038.008	7.100.000	7.609.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.543.608	2.122.261	1.602.018
93	Dotations de fonds de réserve	60.000.000	60.000.100	60.000.100
Total		69.581.616	69.222.361	69.211.118

## 44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 44.0 - Ministère de la Santé</b>					
74.035 (74.22)	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux .....	-	-	174.000
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	2.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau .....	790	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			790	2.000	178.000
<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	42.995	43.000	25.000
<i>Détail:</i>					
		2) Service de Sécurité Alimentaire.....			25.000
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau .....	13.265	5.700	15.000
<i>Détail:</i>					
		4) Division de la Médecine Scolaire.....			7.500
		5) Division de la Médecine Curative.....			7.500
		<u>Total.....</u>			<u>15.000</u>
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	1.400
<i>Détail:</i>					
		1) Services Audiophonologiques.....			1.400
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice) .....	73.184	69.500	177.310
<i>Détail:</i>					
		1) Services Audiophonologiques.....			39.500
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....			39.000
		3) Division de la Radioprotection.....			54.500
		4) Division de la Médecine Curative.....			1.000
		5) Division de la Santé au Travail.....			3.500
		6) Division de l'Inspection sanitaire.....			6.960
		7) Sécurité Alimentaire.....			2.000

## 44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		8) Programme Mammographie..... 30.850 Total..... 177.310			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques ..... <i>Détail:</i> 1) Service des Statistiques..... 35.000	-	114.000	35.000
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique ..... <i>Détail:</i> 1) Division de la Radioprotection..... 32.000	17.799	25.000	32.000
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau ..... <i>Détail:</i> 1) Secrétariat général..... 2.000 2) Division de la Pharmacie..... 4.000 Total..... 6.000	4.954	4.000	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.550 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	7.331	-	-
		Total de la section 44.1.....	159.528	261.200	291.710
		<b>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</b>			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs ..... <i>Détail:</i> 2) Voitures..... 15.000	18.000	-	15.000
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau ..... <i>Détail:</i> 2) Photocopieur..... 8.500 9) Divers..... 3.000 Total..... 11.500	-	28.000	11.500
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.500	1.500

## 44.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.500			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	813.945	750.000	830.000
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	24.978	25.000	25.000
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	163.817	98.000	178.500
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier .....	9.204	9.000	9.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	1.147	2.000	2.200
74.302 (74.22)	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement .....	133.211	50.000	96.300
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	-	203.122	4.600
		Total de la section 44.2.....	1.164.302	1.166.722	1.173.700
		<b>Section 44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf</b>			
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice) .....	241.178	210.000	240.000
		Total de la section 44.3.....	241.178	210.000	240.000

## 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques</b>					
51.002 (51.10)	05.22	<p>Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....</p> <p><u>Détail:</u></p> <p>1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public..... 2.000.000</p> <p>2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998..... 500.000</p> <p>Total..... 2.500.000</p>	4.499.656	4.500.000	2.500.000
52.000 (52.10)	05.22 05.23	<p>Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....</p> <p><u>Détail:</u></p> <p>1) Ligue Médico-Sociale (Ligue Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales): Modernisations diverses..... 50.000</p> <p>2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes..... 100.000</p> <p>3) Diverses associations: grosses réparations..... 120.000</p> <p>Total..... 270.000</p>	224.317	270.000	270.000
52.001 (52.10)	05.22	<p>Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....</p> <p><u>Détail:</u></p> <p>3) Projets de logements encadrés en psychiatrie extrahospitalière..... 50.000</p> <p>4) Atelier thérapeutique Walferdange: Projet Kehlen..... 700.000</p> <p>Total..... 750.000</p>	1.298.555	753.600	750.000

## 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière .....	232.928	147.000	182.200
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	34.000.000	36.000.000	37.800.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
51.500 (51.10)	05.22	Participation aux frais d'investissement d'établissements hospitaliers .....	26.814	-	-
		Total de la section 44.4.....	40.282.270	41.670.600	41.502.200
		Total du département 44.....	41.848.068	43.310.522	43.385.610

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	4.526.470	4.500.000	2.500.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.996.978	1.380.600	1.442.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.324.620	1.429.922	1.643.410
93	Dotations de fonds de réserve	34.000.000	36.000.000	37.800.000
Total		41.848.068	43.310.522	43.385.610

## 45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>45 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 45.0 - Logement</b>					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	479.345	2.432.400	2.433.000
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.329.965	11.879.183	9.550.000
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	205.273	205.000	401.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.499.999	5.000.000	8.550.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.825.303	1.826.000	1.790.000

## 45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	572.640	1.850.000	3.387.000
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.046.291	9.000.000	9.500.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	688.135	1.000.000	800.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	916.828	1.500.000	2.500.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000	15.000	15.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.353	100.000	40.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.600	25.000	20.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	912.101	1.501.400	2.278.000

## 45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.987.440	5.059.648	8.184.000
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	250.000	400.000
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.415.516	25.870.475	26.000.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	-
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau .....	4.933	4.000	17.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.500
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.550	4.700
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	493	76.630	39.620
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	5.000.000	1.000.000
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables .....	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 45.0.....	69.996.215	72.674.186	76.961.720

## 45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		Total du département 45.....	69.996.215	72.674.186	76.961.720

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	20.339.885	21.343.083	22.724.500
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	572.640	1.850.000	3.387.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	9.713.207	11.640.200	12.875.200
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	29.315.057	32.681.723	36.862.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	5.426	109.180	62.820
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	10.000.000	5.000.000	1.000.000
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
Total		69.996.215	72.674.186	76.961.720

## 46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	35.450	-	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			18.000
		Total de la section 46.0.....	35.450	-	18.000
<b>Section 46.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>					
74.000 (74.10)	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs .....	19.000	-	-
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau .....	22.446	18.000	40.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			34.500
		9) Divers.....			5.600
		Total.....			40.100
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	25.000	82.000
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques .....	12.569	30.000	24.000
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	2.000	2.000
		Total de la section 46.1.....	54.015	75.000	148.100
<b>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</b>					
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs .....	53.950	36.000	36.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau .....	10.660	25.000	25.000

## 46.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	20.000		
		3) Imprimantes.....	5.000		
		Total.....	25.000		
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux .....	32.877	22.000	22.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques .....	56.450	35.000	35.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	2.585	20.000	20.000
		Total de la section 46.2.....	156.522	138.000	138.000
		<b>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</b>			
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés .....	34.675	34.614	-
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.080	20.000	20.000
		Total de la section 46.5.....	41.755	54.614	20.000
		Total du département 46.....	287.742	267.614	324.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	34.675	34.614	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	253.067	233.000	324.100
Total		287.742	267.614	324.100

## 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>					
<b>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>					
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			32.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	23.284	-	-
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	15.532	20.700	25.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice) .....	286.886	180.300	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Logiciel Pensions complémentaires.....			135.000
		2) Autres logiciels.....			25.000
		Total.....			160.000
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	298	1.000	1.000
		Total de la section 47.1.....	326.000	202.000	218.000
<b>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	14.569	15.482	33.749
		<i>Détail:</i>			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....			27.800
		7408 Acquisition de mobilier de bureau.....			5.949
		Total.....			33.749
		Total de la section 47.2.....	14.569	15.482	33.749

## 47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</b>					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	159.253	30.100	48.150
		<i>Détail:</i>			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....	40.250		
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....	7.900		
		<i>Total</i> .....	48.150		
		Total de la section 47.3.....	159.253	30.100	48.150
<b>Section 47.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale</b>					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.500	-
74.250 (74.22)	13.90	Frais d'équipement .....	-	-	3.000
		Total de la section 47.4.....	-	2.500	3.000
<b>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>					
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	36.000	36.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	5.879	-	-
		Total de la section 47.6.....	5.879	36.000	36.000
		Total du département 47/48.....	505.701	286.082	338.899

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	505.701	286.082	338.899
Total		505.701	286.082	338.899

## 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.771	-	-
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 25.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau .....	-	8.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux .....	-	8.000	12.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	30.219	-	45.000
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques .....	-	2.000	10.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	2.875	3.000	3.000
		Total de la section 49.0.....	62.865	46.000	96.000
<b>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>					
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	55.150.000	57.000.000	57.000.000
		Total de la section 49.1.....	55.150.000	57.001.000	57.001.000

## 49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	146.404	145.100	147.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			143.000
		9) Divers.....			4.450
		Total.....			147.450
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	7.742	6.000	6.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	672	1.000	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharma- ceutiques et de laboratoire .....	118.031	120.000	120.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	70.377	70.727	70.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	18.332	15.000	13.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	29.318	6.900	12.550
		Total de la section 49.2.....	390.876	364.727	370.000
<b>Section 49.3 - Sylviculture</b>					
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amé- lioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	629.141	657.000	557.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construc- tion de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	154.489	100.000	100.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine fores- tier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	342.163	365.000	375.000
74.000 (74.10)	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers .....	145.000	150.000	140.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	231.948	160.000	190.000

## 49.3 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	9.993	12.000	15.000
74.060 (74.40)	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	5.166	10.000	15.000
Total de la section 49.3.....			1.517.900	1.454.000	1.392.000
<b>Section 49.4 - Service d'économie rurale</b>					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	3.538	7.000	7.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	3.600	19.920
Total de la section 49.4.....			3.538	10.600	26.920
<b>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</b>					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.069	240.000	200.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	49.933	18.000	18.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	4.500
74.011 (74.22)	10.10	Laboratoire: acquisition de machines de bureau .....	5.034	-	-
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	52.377	150.000	55.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés .....	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000

## 49.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.060 (74.22)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	35.000
		Total de la section 49.5.....	232.413	410.000	314.500
<b>Section 49.6 - Viticulture</b>					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	31.083	-	-
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	4.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	75.219	84.477	114.100
		Total de la section 49.6.....	106.302	88.477	115.100
		Total du département 49.....	57.463.894	59.374.804	59.315.520

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
53	Transfert de capitaux aux ménages	754.210	897.000	757.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	154.489	100.000	100.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	342.163	366.000	376.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.063.032	1.011.804	1.082.520
93	Dotations de fonds de réserve	55.150.000	57.000.000	57.000.000
Total		57.463.894	59.374.804	59.315.520

## 50.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>					
<b>Section 50.0 - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Vélos-moteur.....			2.000
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	5.000	-
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	16.000	16.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	8.352	10.000	10.000
Total de la section 50.0.....			8.352	56.000	28.000
<b>Section 50.1 - Département de l'aménagement du terri- toire (DATer)</b>					
74.000 (74.10)	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	17.912	-	-
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	5.541	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			7.000
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	30.876	27.000	27.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels .....	24.538	25.000	25.000
Total de la section 50.1.....			78.867	59.000	59.000

## 50.2 - Protection de l'Environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 50.2 - Protection de l'Environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles .....	100.000	100.000	100.000
52.001 (52.10)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les associations d'infrastructures à finalité écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	45.000	36.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1.513	1.000	1.000
63.001 (63.21)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	375.000	175.000	300.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	9.202	12.500	13.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	8.798	10.500	9.800
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.500.000	8.500.000	9.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	11.000.000	11.000.000	5.000.000
Total de la section 50.2.....			19.994.513	19.844.000	14.459.800
<b>Section 50.3 - Administration de l'Environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Sans distinction d'exercice) .....	-	9.000	1.000
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	400.000

## 50.3 - Administration de l'Environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice) .....	-	9.000	9.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.308.818	9.000.000	9.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.355	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	45.637	27.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 30.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau .....	11.894	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	20.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses .....	132.225	120.000	200.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	5.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	18.970	25.000	20.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	15.445	75.000	45.000
		Total de la section 50.3.....	9.534.344	9.389.000	9.752.000
		<b>Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts</b>			
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs .....	76.780	65.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 60.000			

## 50.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs .....	95.975	155.000	170.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 170.000			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau .....	7.051	8.800	9.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 9.000			
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications .....	942	2.000	1.000
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	41.931	60.000	70.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	28.406	25.000	25.000
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques .....	24.946	25.000	25.000
		Total de la section 50.4.....	276.031	340.800	360.000
		<b>Section 50.5 - Transports.- Dépenses générales</b>			
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18.000	18.000	-
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	3.000	3.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	5.630	8.500	10.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	3.000	5.000
		Total de la section 50.5.....	23.630	32.500	18.000

## 50.6 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 50.6 - Circulation et sécurité routières</b>					
72.010 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	6.000.000	4.475.000
74.000 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels .....	-	230.000	287.500
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier .....	43.846	48.000	43.400
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire .....	482.579	450.000	620.000
74.051 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels .....	-	30.400	20.340
Total de la section 50.6.....			526.425	6.758.400	5.446.240
<b>Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires</b>					
81.031 (51.12)	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif).....	4.000.000	300.000	300.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.500.000	11.500.000	12.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000.000	2.000.000	2.000.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.510 (52.20)	12.20	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueils (P + R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics .....	2.500	-	-
Total de la section 50.7.....			20.502.500	13.800.000	14.300.000

## 50.8 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques</b>					
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau .....	2.834	3.000	100
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.000	5.000
Total de la section 50.8.....			2.834	5.000	5.100
<b>Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux</b>					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	37.000	-
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	7.610
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 7.610					
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	22.000
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	294.989	250.000	250.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.500 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	22.777	-	-
Total de la section 50.9.....			317.766	287.000	279.610
<b>Section 51.0 - Direction de l'aviation civile</b>					
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	765	1.000	-
74.020 (74.22)	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications .....	673	-	-
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 51.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 51.0.....			1.438	1.400	400
<b>Section 51.2 - Garage du Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	323.543	240.000	260.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 260.000					
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	4.315
Total de la section 51.2.....			323.543	240.000	264.315
<b>Section 51.3 - Aéroports et transports aériens</b>					
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	611.471	1.745.000	1.745.000
Total de la section 51.3.....			611.471	1.745.000	1.745.000
<b>Section 51.4 - Administration des chemins de fer</b>					
74.000 (74.10)	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	21.996	-	22.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 22.000					

## 51.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.010 (74.22)	12.20	Acquisition de machines de bureau .....	5.413	14.500	5.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Imprimantes à cartes..... 5.100			
74.020 (74.22)	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.344	100	100
74.040 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire .....	1.648	7.500	2.000
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	6.589	7.390	7.390
74.060 (74.40)	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	-	671.025	-
		Total de la section 51.4.....	37.990	700.515	36.590
		<b>Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>			
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	-
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	21.725	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	6.900	20.000	20.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'éta- blissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en ca- pital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
93.001 (93.00)	07.20	Entretien constructif des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	207.000
		Total de la section 51.5.....	28.625	50.100	232.100
		<b>Section 51.6 - Ponts et chaussées</b>			
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cycla- bles: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.733	100	20.000

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.766	100	20.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	349.397	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.147.816	1.240.000	1.240.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction.....	35.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	752.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	340.000		
		5) Division des eaux et des ouvrages d'art.....	40.000		
		7) Division des travaux neufs.....	13.000		
		8) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic.....	60.000		
		Total.....	1.240.000		
73.001 (73.13)	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	750.000	1.500.000
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	18.558.371	12.000.000	11.000.000
		<u>Détail:</u>			
		- Direction			
		1) Etudes diverses.....	120.000		
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg			
		1) N 1a Réaménagement rue Tour Jacob à Clausen.....	1.000.000		
		2) N 2 Réaménagement traversée de Sandweiler....	700.000		
		3) Entretien voiries, crédits de régie, études.....	3.500.000		
		4) Raclages et tapis.....	1.250.000		
		5) Reprofilages.....	1.250.000		
		6) Renforcements coordonnés.....	250.000		

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch  1) N 7 Aménagement giratoire "Massen" à Wemperhardt..... 150.000 2) N 8 Redressement route de Mersch à Saeul..... 600.000 3) N 10/N 11a Construction giratoire/parking à Echternach Lot1..... 600.000 5) N 12 "Op der Lann" à Wiltz..... 200.000 8) N 27 Esch-sur-Sûre/Barrage..... 800.000 9) Crédits de régie, études..... 400.000 10) Mise en oeuvre d'enrobés SRRD 2009-2011..... 180.000  Total..... 11.000.000			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  - Direction  1) Etudes diverses..... 100.000  - Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg  1) CR 101 Lintgen..... 150.000 4) CR 122 Traversée de Rodenbourg..... 1.200.000 8) CR 166 Rue de Schifflange à Kayl..... 200.000 10) Raclages et tapis..... 1.750.000 11) Reprofilages..... 1.450.000 12) Renforcements coordonnés..... 250.000 13) Entretien voiries, crédits de régie, études..... 2.350.000 14) CR 226 rue Pierre Krier à Luxembourg..... 200.000  - Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch  2) CR 135 Renforcement Herborn - Mompach..... 400.000 4) CR 306 Rue de Mersch à Grosbous..... 25.000 5) CR 309 Brachtenbach-Kirel..... 57.500 6) CR 310a Aménagement traversée de Boulaide..... 100.000 9) CR 322B Wahlhausen..... 250.000 10) CR 324 Traversée de Wilwerwiltz..... 35.000 13) CR 329 A Traversée de Wiltz..... 20.000 14) CR 331/CR331A Alscheid - Merkholtz..... 50.000 17) CR 343 Réaménagement traversée de Siebenaler..... 1.000.000 23) Crédits en régie, études..... 400.000 24) Mise en oeuvre d'enrobés SRRD 2009-2011..... 12.500  Total..... 10.000.000	25.986.705	17.800.000	10.000.000
73.012 (73.11)	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice) .....	493.471	1.400.000	2.300.000

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000.000	4.000.000	3.150.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	1.100.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	50.000		
		3) Division des ouvrages d'art.....	2.000.000		
		Total.....	3.150.000		
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice) .....	82.522	180.000	100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	50.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	50.000		
		Total.....	100.000		
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	313.145	660.000	700.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	250.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	350.000		
		3) Division des ouvrages d'art.....	100.000		
		Total.....	700.000		
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice) .....	1.287.738	610.000	620.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice) .....	374.921	350.000	350.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	39.030	400.000	100.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice) .....	581.915	720.000	700.000

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.500.000	4.000.000	4.500.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.599	15.000	15.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	454.603	510.000	700.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	1.800.000	1.100.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.740	180.000	60.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	-	75.000	50.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	1.190.530	900.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	345.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	55.000		
		Total.....	400.000		
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice) .....	84.958	95.000	95.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice) .....	14.607	25.000	25.000
73.064 (73.43)	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000.000	2.500.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.697.120	9.400.000	1.000.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	463.048	8.700.000	6.000.000

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.869.286	5.671.000	6.500.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et rem- boursement des frais avancés par les autorités communa- les. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
73.071 (73.43)	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
73.072 (73.41)	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesu- res compensatoires .....	-	180.000	180.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.990.548	3.100.000	3.150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	526.000		
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	1.537.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	580.000		
		4) Accessoires pour véhicules tout usage.....	50.000		
		9) Divers.....	457.000		
		<i>Total.....</i>	<i>3.150.000</i>		
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau .....	48.171	53.500	32.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	21.000		
		9) Divers.....	11.500		
		<i>Total.....</i>	<i>32.500</i>		
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	10.730	2.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....	1.000		
		2) Téléx et téléfax.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>4.000</i>		
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	116.281	100.000	138.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	2.052.744	2.089.400	2.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Instruments de géodésie et de photo- grammétrie.....	98.000		
		2) Equipements routiers.....	212.300		
		3) Equipements pour le service d'hiver.....	530.500		

## 51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs..... 849.700			
		9) Divers..... 409.500			
		Total..... 2.100.000			
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	1.020.001	1.025.000	1.050.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	103.935	112.000	110.000
74.043 (74.22)	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.044 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art .....	29.976	42.000	75.000
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	194.654	215.000	200.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	86.934	100.000	100.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier .....	22.036	27.000	40.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.800 (74.22)	12.10	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques: taxe sur la valeur ajoutée sur exercices antérieurs .....	-	-	188.219
		Total de la section 51.6.....	77.240.031	79.732.500	62.318.119
		<b>Section 51.7 - Fonds d'investissements publics</b>			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	481.796	500.000	550.000
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.000.000	2.000.000	5.000.000

## 51.7 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
93.001 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.250.000	55.800.000	56.400.000
93.002 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	48.620.000	50.900.000	52.100.000
93.003 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.530.000	8.000.000	8.500.000
93.004 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.100.000	48.500.000	16.300.000
93.005 (93.00)	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	55.000.000	52.000.000	55.000.000
Total de la section 51.7.....			208.981.796	217.700.000	193.850.000
<b>Section 51.8 - Bâtiments publics</b>					
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.499.631	4.400.000	2.500.000
<i>Détail:</i>					
1) Bâtiment-Tour et Centre de Conférences à Kirchberg..... 100.000					
2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg..... 500.000					
4) Hémicycle..... 1.700.000					
5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg..... 200.000					
Total..... 2.500.000					
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	202.115	400.000	300.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.662.266	4.000.000	4.000.000
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.313.816	1.300.000	1.900.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	57.918	42.000	96.600
<i>Détail:</i>					
2) Camionnettes, camions et autobus..... 96.600					

## 51.8 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	12.099	15.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 15.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	4.209	5.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 2.000			
		2) Téléx et téléfax..... 1.000			
		Total..... 3.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	20.230	21.000	89.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Service menuiserie..... 32.000			
		2) Service garage..... 50.900			
		3) Château de Berg..... 7.000			
		Total..... 89.900			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	11.000	8.000	8.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	80.591	92.000	57.500
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice) .....	39.545	48.000	79.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	4.903	7.000	6.600
		Total de la section 51.8.....	10.908.323	10.338.000	9.055.600
		<b>Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes</b>			
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	511.736	730.500	725.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Château de Berg..... 30.000			
		2) Chambre des Députés..... 35.000			
		3) Château Senningen..... 35.000			
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich)..... 3.000			

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		5) Maison de Cassal..... 25.000 6) Conseil d'Etat..... 10.000 7) Divers ministères..... 550.000 8) Palais Grand-Ducal..... 30.000 9) Service de législation..... 7.500 <hr/> Total..... 725.500			
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des af- faires étrangères. (Sans distinction d'exercice) .....	301.751	240.000	460.000
		<u>Détail:</u> 1) Casernes, cités, camps militaires et Etat-Ma- jor..... 150.000 3) Bureau des passeports..... 10.000 4) Ambassade à Moscou..... 300.000 <hr/> Total..... 460.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture. (Sans distinction d'exercice) .....	159.935	170.000	153.000
		<u>Détail:</u> 1) Musée national d'histoire et d'art..... 30.000 2) Archives nationales..... 20.000 3) Bibliothèque nationale..... 40.000 5) Musée national d'histoire naturelle..... 15.000 6) Divers services et imprévus..... 13.000 7) Maison Servais à Mersch..... 10.000 8) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol)..... 25.000 <hr/> Total..... 153.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice) .....	117.583	113.500	120.500
		<u>Détail:</u> 1) Administration du personnel de l'Etat..... 20.000 2) Institut national d'Administration publique..... 10.500 3) Service national de la sécurité dans la fon- ction publique..... 5.000 4) Centre informatique de l'Etat..... 30.000 5) Service central des imprimés et des fournis- res de bureau de l'Etat..... 55.000 <hr/> Total..... 120.500			
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	215.375	401.000	418.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration des contributions..... 150.000			

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		2) Administration de l'enregistrement..... 10.000 3) Administration des douanes..... 130.000 4) Administration du cadastre..... 120.000 5) Divers services et imprévus..... 8.000 <hr/> Total..... 418.000			
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice) .....	58.777	-	-
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	243.561	250.000	271.000
		<u>Détail:</u> 1) Cité Judiciaire à Luxembourg..... 110.000 2) Justices de paix..... 5.000 3) Centres pénitentiaires..... 110.000 4) Service central d'assistance sociale..... 20.000 5) Tribunal de Commerce..... 26.000 <hr/> Total..... 271.000			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et à la Grande Région. (Sans distinction d'exercice) .....	1.207.766	2.029.000	1.000.000
		<u>Détail:</u> 1) Commissariats de district..... 60.000 2) Police Grand-Ducale..... 790.000 3) Direction de la Gestion de l'Eau..... 100.000 4) Pisciculture à Lintgen..... 5.000 5) Administration des services de secours..... 45.000 <hr/> Total..... 1.000.000			
74.089 (74.22)	08.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du départements des sports. (Sans distinction d'exercice) .....	139.189	57.500	83.000
		<u>Détail:</u> 1) Institut national des sports..... 50.000 2) Centre national d'escrime..... 13.000 3) Base nautique Lultzhausen..... 20.000 <hr/> Total..... 83.000			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	934.902	950.000	1.100.000
		<u>Détail:</u> 1) Structures d'enseignement, structures d'accueil..... 1.100.000			

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	313.715	363.000	243.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres pour enfants			
		a) Centres conventionnés pour enfants.....	10.000		
		b) Maisons d'Enfants de l'Etat.....	25.000		
		2) Centre socio-éducatif à Dreibern.....	25.000		
		3) Centre socio-éducatif à Schrassig.....	25.000		
		4) Service national de la jeunesse.....	58.000		
		5) Centres pour handicapés.....	60.000		
		6) Internats socio-familiaux.....	30.000		
		7) Divers services et imprévus.....	10.000		
		<u>Total.....</u>	<u>243.000</u>		
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) .....	76.933	129.500	89.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Laboratoire de l'Etat.....	30.000		
		2) Division de la pharmacie et des médicaments.....	5.000		
		3) Inspection sanitaire.....	5.000		
		5) Centre pour toxicomanes à Manternach.....	20.000		
		6) Divers services.....	4.500		
		8) Service de la radioprotection Schengen.....	7.500		
		9) Centre thermal Mondorf.....	17.500		
		<u>Total.....</u>	<u>89.500</u>		
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	58.968	-	-
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	91.815	995.000	2.140.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration de l'emploi.....	2.100.000		
		2) Inspection du travail et des mines.....	40.000		
		<u>Total.....</u>	<u>2.140.000</u>		
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) .....	40.546	75.000	85.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Inspection générale de la sécurité sociale.....	40.000		
		2) Conseil arbitral des assurances sociales.....	15.000		
		3) Conseil supérieur des assurances sociales.....	10.000		
		4) Cellule d'évaluation et d'orientation de			

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>l'assurance dépendance.....</i> 20.000			
		<i>Total.....</i> 85.000			
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	105.645	100.000	171.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Laboratoire de contrôle et d'essais..... 5.000			
		2) Laboratoire vétérinaire..... 12.000			
		3) Service agricole..... 70.000			
		4) Economie rurale..... 5.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich..... 58.000			
		6) Inspection vétérinaire..... 5.000			
		7) Office national du remembrement..... 8.000			
		8) Divers services et imprévus..... 8.000			
		<i>Total.....</i> 171.000			
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice) .....	18.712	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Statec..... 10.000			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice) .....	46.161	-	-
74.099 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du logement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	12.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Aides au Logement..... 12.000			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice) .....	208.236	-	-
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes et du tourisme. (Sans distinction d'exercice) .....	5.228	20.000	29.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Musée du Vin Ehnen..... 14.000			
		3) Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher..... 15.000			
		<i>Total.....</i> 29.000			
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice) .....	664.873	2.000.000	1.000.000

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	20.115	20.000	55.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Hémicycle Kirchberg..... 20.000			
		4) Bâtiment Robert Schuman Kirchberg..... 20.000			
		5) Centre polyvalent de la petite enfance..... 15.000			
		<u>Total..... 55.000</u>			
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.585	10.000	15.000
74.107 (74.22)	04.10 04.60	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	-	52.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) CEDIES..... 15.000			
		2) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur..... 15.000			
		<u>Total..... 30.000</u>			
74.108 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du développement durable et des infrastructures. (Sans distinction d'exercice) .....	-	450.000	289.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration des Bâtiments publics..... 40.000			
		2) Administration des Ponts et Chaussées..... 139.500			
		6) Administration de l'Environnement..... 6.000			
		7) Administration des Eaux et Forêts..... 94.000			
		10) Services de navigation..... 10.000			
		<u>Total..... 289.500</u>			
		Total de la section 51.9.....	5.554.107	9.171.000	8.500.000
		Total du département 50/51.....	354.952.586	370.250.215	320.709.874

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Développement durable et des Infrastructures**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	102.500	263.000	546.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	9.308.818	9.000.000	9.000.000
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	411.246	176.100	321.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	369.163	200.100	220.000
72	Construction de bâtiments	12.307.440	17.840.000	14.965.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	69.625.135	73.181.200	55.405.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	14.328.284	19.089.615	18.445.474
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.000.000	300.100	300.100
93	Dotations de fonds de réserve	244.500.000	250.200.100	221.507.100
Total		354.952.586	370.250.215	320.709.874

## 52.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<b>52 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>			
		<b>Section 52.0 - Egalité des chances</b>			
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2.242	9.000	-
		Total de la section 52.0.....	2.242	9.000	-
		Total du département 52.....	2.242	9.000	0

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.242	9.000	-
Total		2.242	9.000	-

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
31	Subventions d'exploitation	-	-	400.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	759.475	952.000	2.397.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	65.156.662	43.893.383	59.233.800
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	3.132.044	4.780.814	6.877.800
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.030.182	28.737.500	29.732.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.972.891	17.581.940	14.747.356
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	174.548	1.100.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	67.065.733	68.100.993	71.674.430
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	8.163.705	17.000.000	17.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	69.970.244	20.000.300	21.393.800
72	Construction de bâtiments	22.653.216	19.620.200	19.090.300
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	77.191.304	82.862.200	65.096.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.573.326	59.850.761	57.938.786
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	15.300.082	5.310.600	1.310.600
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	16.433.001	15.340.400	16.441.100
91	Remboursement de la dette publique	133.555.800	100	200
93	Dotations de fonds de réserve	532.080.800	548.534.200	528.607.200
Total		1.117.438.465	932.789.939	913.091.072

*Résumé:***Total général du budget des dépenses**

Chapitre		2010 Compte provisoire	2011 Budget	2012 Crédits
III.	Dépenses courantes	8.993.280.330	9.377.446.168	10.175.081.112
IV.	Dépenses en capital	1.117.438.465	932.789.939	913.091.072
Total		10.110.718.795	10.310.236.107	11.088.172.184

*Tableau récapitulatif:*

**Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital**

Code	Classes de comptes	2010 Compte provisoire*	2011 Budget	2012 Crédits
10	Dépenses non ventilées	41.819.616	42.439.074	48.762.759
11	Salaires et charges sociales	1.892.603.226	1.977.902.493	2.127.525.958
12	Achat de biens non durables et de services	376.412.705	391.386.336	416.960.052
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.914.076	22.866.356	23.908.316
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	129.000.000	130.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.352.350	400.100	375.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.305.687	10.531.691	11.668.166
31	Subventions d'exploitation	368.917.533	377.150.716	411.486.985
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	212.932.534	203.554.799	270.797.319
33	Transferts de revenus aux administrations privées	304.330.349	328.013.473	361.193.866
34	Transferts de revenus aux ménages	368.758.964	404.599.876	463.515.241
35	Transferts de revenus à l'étranger	150.114.448	147.137.510	152.436.505
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	573.931	650.000	650.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	347.207.123	352.292.921	393.858.376
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.369.463.360	3.434.207.673	3.580.006.482
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	154.650.239	158.046.001	201.175.968
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	65.329.113	69.103.708	71.880.144
51	Transferts de capitaux aux entreprises	65.156.662	43.893.383	59.233.800
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	3.132.044	4.780.814	6.877.800
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.030.182	28.737.500	29.732.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.972.891	17.581.940	14.747.356
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	174.548	1.100.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	67.065.733	68.100.993	71.674.430
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	8.163.705	17.000.000	17.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	69.970.244	20.000.300	21.393.800
72	Construction de bâtiments	22.653.216	19.620.200	19.090.300
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	77.191.304	82.862.200	65.096.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.573.326	59.850.761	57.938.786
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entrepri- ses et institutions financières	15.300.082	5.310.600	1.310.600
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	16.433.001	15.340.400	16.441.100
91	Remboursement de la dette publique	133.555.800	100	200
93	Dotations de fonds de réserve	1.709.435.351	1.877.649.541	2.040.283.975
<b>Total</b>		<b>10.110.718.795</b>	<b>10.310.236.107</b>	<b>11.088.172.184</b>

\* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

# **Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE V

**RECETTES POUR ORDRE**



## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES</b>					
<b>POUR ORDRE</b>					
<b>CHAPITRE V</b>					
<b>Recettes pour ordre</b>					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise .....	971.532.010	970.000.000	1.009.000.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune .....	17.701.108	20.000.000	18.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union) .....	2.490.830.186	2.608.000.000	2.968.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération .....	224.254	347.177	347.916
7. (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) .....	35.945.154	36.177.441	35.810.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits .....	-	100	100
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal .....	588.215.495	560.000.000	580.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool .....	20.405.462	20.000.000	20.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	2.988.978	3.850.000	3.100.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes .....	22.634.723	22.000.000	22.000.000
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	2.340.860	5.700.000	3.500.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	7.268.333	12.700.000	12.000.000
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	15.958.601	13.400.000	17.750.000

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	131.538.932	130.000.000	133.500.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	214.568	350.000	400.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes .....	10.482.251	10.500.000	10.650.000
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	-	128.057	133.478
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	-	4.764	4.966
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	12.000.000	16.848.310	17.139.455
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	24.075.331	24.329.066	24.690.598
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	11.793.246	9.000.000	12.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	1.802.183	1.500.000	1.600.000
43. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A .....	-	90.000	94.000
44. (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG .....	3.176.098	20.000.000	32.000.000
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	26.116	100	100
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité .....	-	100	100
50. (00.00)	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	11.828	12.000	19.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.510.495	3.726.249	3.726.249

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration .....	247.910	625.000	625.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires .....	318.867	561.000	524.880
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	1.457.740	5.000.000	1.500.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	100	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	164.387.717	180.000.000	180.000.000
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	80.702	131.000	327.000
63. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants .....	61.760.452	61.000.000	64.000.000
64. (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs .....	64.999.372	62.500.000	67.500.000
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" .....	124.669	300.000	250.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX" .....	137.549	100	100
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg .....	39.969	20.000	20.000
71. (10.00)	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .....	-	-	1.000
72. (84.23)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship .....	-	324.000	150.000
73. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" .....	85.000	90.969	92.489
74. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-DIAPATH" .....	-	100	-
75. (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA .....	-	40.000	40.000
76. (10.00)	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) .....	78.109	-	-
77. (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour .....	172.039	339.000	357.000

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
78. (38.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications .....	28.332	30.000	-
79. (10.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne .....	-	1.000	1.000
80. (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens .....	-	100	100
81. (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg .....	-	1.125.000	1.125.000
		Total des recettes pour ordre.....	4.668.594.639	4.800.750.733	5.241.979.631

# **Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE VI

**DEPENSES POUR ORDRE**



## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
<b>CHAPITRE VI</b>					
<b>Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)</b>					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise .....	971.532.010	970.000.000	1.009.000.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune .....	17.701.108	20.000.000	18.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres) .....	2.490.830.186	2.608.000.000	2.968.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne					
a) à titre de ressources propres..... 48.078.529					
b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 252.530.000					
2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:					
a) alimentation du fonds communal de dotation financière.....266.739.147					
b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....2.400.652.324					
<i>Total.....2.968.000.000</i>					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées .....	292.397	347.177	347.916
7. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) .....	35.531.301	36.177.441	35.810.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits .....	-	100	100
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt .....	588.215.495	560.000.000	580.000.000
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes .....	20.405.462	20.000.000	20.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Restitution et charges de la taxe de consom-					

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>mation sur l'alcool..... 50.000</i>			
		<i>2) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 19.950.000</i>			
		<i>Total..... 20.000.000</i>			
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	2.988.978	3.850.000	3.100.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes .....	22.634.723	22.000.000	22.000.000
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	4.452.736	5.700.000	3.500.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	641.789	12.700.000	12.000.000
20. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation .....	13.409.000	13.400.000	17.750.000
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	131.538.932	130.000.000	133.500.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	267.837	350.000	400.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes .....	10.482.251	10.500.000	10.650.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Dédommagement communal..... 10.650.000</i>			
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	126.528	128.057	133.478
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	4.707	4.764	4.966
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	17.055.077	16.848.310	17.139.455
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	24.075.331	24.329.066	24.690.598
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	11.793.246	9.000.000	12.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	1.802.183	1.500.000	1.600.000

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
43. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A .....	35.000	90.000	94.000
44. (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG .....	3.904.534	20.000.000	32.000.000
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	-	100	100
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité .....	-	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	11.828	12.000	19.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.510.496	3.726.249	3.726.249
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration .....	413.209	625.000	625.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires .....	340.964	561.000	524.880
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	1.457.740	5.000.000	1.500.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	100	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	164.387.717	180.000.000	180.000.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Part étrangère.....			180.000.000
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	44.941	131.000	327.000
63. (10.00)	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants .....	61.760.452	61.000.000	64.000.000
64. (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes .....	64.999.372	62.500.000	67.500.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière.....			17.500.000
		b) Alimentation du fonds de financement des mé-			

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2010 Compte provisoire	2011 Budget voté	2012 Projet de Budget
		<i>canismes de Kyoto..... 25.000.000</i>			
		<i>c) Transfert du solde au budget courant des re- cettes..... 25.000.000</i>			
		<i>Total..... 67.500.000</i>			
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" .....	37.905	300.000	250.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX" .....	3.682	100	100
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg .....	18.202	20.000	20.000
71. (10.00)	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .....	-	-	1.000
72. (12.16)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship .....	-	324.000	150.000
73. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" .....	39.155	90.969	92.489
74. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-DIAPATH" .....	-	100	-
75. (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA .....	-	40.000	40.000
76. (10.00)	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) .....	57.863	-	-
77. (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour .....	-	339.000	357.000
78. (00.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications .....	28.332	30.000	-
79. (00.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne .....	-	1.000	1.000
80. (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens .....	-	100	100
81. (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg .....	-	1.125.000	1.125.000
		Total des dépenses pour ordre.....	4.666.832.669	4.800.750.733	5.241.979.631

## **Annexes**

### **I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat**

- 1) Fonds de la coopération au développement
- 2) Fonds d'équipement militaire
- 3) Fonds pour les monuments historiques
- 4) Fonds de crise
- 5) Fonds de la dette publique
- 6) Fonds des pensions
- 7) Fonds pour la réforme communale
- 8) Fonds communal de dotation financière
- 9) Fonds spécial de la pêche
- 10) Fonds cynégétique
- 11) Fonds pour la gestion de l'eau
- 12) Fonds spécial des eaux frontalières
- 13) Fonds d'équipement sportif national
- 14) Fonds pour les investissements socio-familiaux
- 15) Fonds d'assainissement en matière de surendettement
- 16) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
- 17) Fonds des investissements hospitaliers
- 18) Fonds spécial de la chasse
- 19) Fonds pour la protection de l'environnement
- 20) Fonds climat et énergie
- 21) Fonds pour l'emploi
- 22) Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
- 23) Fonds d'investissements publics administratifs
- 24) Fonds d'investissements publics scolaires
- 25) Fonds des routes
- 26) Fonds du rail
- 27) Fonds des raccordements ferroviaires internationaux
- 28) Fonds pour la loi de garantie
- 29) Fonds pour la promotion touristique
- 30) Fonds d'entretien et de rénovation
- 31) Fonds de l'innovation
- 32) Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier

### **II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat**

### **III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée**

Voir volume III



## 1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### 1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

### 2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissements.

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	10.671.943	10.720.421	86.213
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	161.400.000	144.465.792	167.658.774
b) Dotation supplémentaire .....	592.000	-	-
- Remboursements .....	139.315	1.500.000	250.000
- Dépenses .....	162.082.837	156.600.000	167.750.733
- Avoir au 31.12 .....	10.720.421	86.213	244.254
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD) .....	70.723.320	74.400.000	80.304.535
- Frais de fonctionnement de LD .....	10.234.391	10.500.000	10.946.198
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD .....	19.641.841	20.000.000	20.000.000
- Coopération multilatérale et multi-bilatérale. ....	25.032.369	14.500.000	16.500.000
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises .....	31.910.876	33.000.000	35.000.000
- Agents de la coopération, coopérants; autres appuis en ressources humaines aux programmes.....	4.451.011	4.200.000	5.000.000
- Aide humanitaire .....	25.000	-	-
- Divers .....	64.028	-	-
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>162.082.837</b>	<b>156.600.000</b>	<b>167.750.733</b>

## 2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

### 1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

### 2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

### 3) Recettes et Dépenses:

- Aux termes de l'article 2 de la loi , le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et par des emprunts.
- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisée par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire font l'objet de la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	153.744.147	130.992.945	105.871.899
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	37.000.000	37.000.000	37.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	59.751.202	62.121.046	57.191.388
- Avoir au 31.12 .....	130.992.945	105.871.899	85.680.511
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Avion A400M .....	1.575.000	6.656.248	6.236.773
2) Loi du 21 décembre 2007:			
a) Art. 1 (Total véhicules non compris) .....	6.200.313	14.561.426	29.214.286
Dont:			
- Armes et systèmes d'armes .....	467.472	3.596.923	3.450.000
- Moyens de communication .....	3.471.219	4.000.000	9.764.286
- Matériel de vision nocturne .....	1.966.137	-	-
- Soldat du futur (équip.individ.) .....	-	-	5.500.000
- Réaménagement Bleesdall .....	54.527	400.000	2.500.000
- Autres investissements .....	50.497	5.664.503	6.500.000
- Frais d'études .....	190.461	900.000	1.500.000
b) Art. 2 (véhicules):			
- Véhicules reconnaissance .....	51.307.031	35.398.372	-
- Véhicules tactiques .....	668.858	3.300.000	16.695.329
- Véhicules logistiques .....	-	2.205.000	15.045.000
3) Nouveaux programmes majeurs:			
- Véhicules tactiques .....	-	-	-
- Véhicules logistiques .....	-	-	-
- Autres investissements .....	-	-	-
4) Report global 2012 à 2013			-10.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>59.751.202</b>	<b>62.121.046</b>	<b>57.191.388</b>

### 3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

#### 1) Base légale:

Article 35 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009 remplaçant l'article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

#### 2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses courantes en rapport avec l'acquisition, la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur de monuments ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, artistique, scientifique, technique ou industriel pour le patrimoine culturel du Luxembourg.

#### 3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

#### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	40.540.700	43.843.500	22.703.100
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	6.300.000	-	-
- Dépenses.....	12.997.200	31.140.400	28.958.500
- Avoir au 31.12. ....	43.843.500	22.703.100	3.744.600
<b>II. Programme détaillé des dépenses</b>			
1. Châteaux et résidences .....	353.101	555.849	516.909
2. Fortifications .....	6.433.660	15.384.717	14.306.947
3. Patrimoine industriel .....	3.732.453	8.869.617	8.080.869
4. Patrimoine paysager .....	66.229	-	-
5. Patrimoine religieux .....	536.379	454.644	422.794
6. Patrimoine rural .....	388.233	108.990	101.355
7. Sites archéologiques .....	1.487.145	1.929.123	1.793.979
8. Subventions en capital .....	-	3.837.460	3.735.647
<b>Total général .....</b>	<b>12.997.200</b>	<b>31.140.400</b>	<b>28.958.500</b>

#### 4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire. Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires .....	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

## 5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

### 1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 13 de la loi, "ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat".

### 3) Recettes et Dépenses:

Aux termes de l'article 13 le fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	14.844.887	148.363.264	80.125.364
- Alimentations :			
- normale .....	144.700.000	143.640.000	145.800.000
- supplémentaire .....	133.555.800	-	-
- Total .....	278.255.800	143.640.000	145.800.000
- Dépenses:			
- intérêts .....	128.969.783	196.332.700	196.332.700
- amortissements .....	-	-	-
- bons du trésor .....	15.767.640	15.545.200	15.798.299
- Dépenses totales .....	144.737.423	211.877.900	212.130.999
- Avoir au 31.12 .....	148.363.264	80.125.364	13.794.365

## 6) FONDS DES PENSIONS

### 1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

### 2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

- a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
- b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	3.279.878	26.505.631	0
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire .....	377.828.100	395.700.000	417.300.000
b) Autres recettes.....	131.540.167	149.897.853	157.071.693
- Dépenses * .....	486.142.514	572.103.485	574.371.693
- Avoir au 31.12. ....	26.505.631	0	0

Note: \* Le montant de 2011 inclut un report de 2010 à hauteur de 26 millions d'euros

## 7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

### 1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

### 2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

### 3) Recettes et Dépenses:

#### - Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

- Dépenses: voir sous "2) Objet"

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	3.487	0	6.400.000
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	1.500.000	1.500.000	2.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	1.150.000	10.000.000	-
- Autres recettes .....	-	-	-
- Dépenses.....	2.653.487	5.100.000	4.300.000
- Avoir au 31.12.....	0	6.400.000	4.100.000

## 8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

### 1) Base légale:

- Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
- Art. 27 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012.
- L'article 76, paragraphe 2 alinéa (1) de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental: Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au commentaire de l'article 27 du projet de loi budgétaire, conformément à la disposition prévue à l'alinéa 2 de l'article 76 de la loi portant organisation de l'enseignement fondamental, la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la même loi. Dans ces conditions, et comme cette loi est entrée en application au début de l'année scolaire 2009/2010, les recettes et dépenses du fonds communal de dotation financière sont égales au montant de la dotation totale revenant aux communes diminuée de la part qui leur incombe au titre des rémunérations du personnel enseignant, montant estimé pour 2012 à 137.408.000 euros.

### 2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 27 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2012).

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par:

- 1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
- 2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
- 4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

-Art. 76 alinéa 2. (3) de la loi portant organisation de l'enseignement fondamental modifiant le point 4° susvisé.

Dépenses: Voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
- Avoir au 01.01. ....	-	-	-
- Dotations budgétaires .....	594.829.041	628.523.800	757.046.147
- Dépenses:			
Dotation à allouer aux communes .....	736.330.098	772.287.800	894.454.147
A déduire:			
Participation des communes aux frais de rémunération du personnel de l'enseignement fondamental	-141.501.057	-143.764.000	-137.408.000
- Avoir au 31.12.....	-	-	-

## 9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

### 2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

- au repeuplement des eaux de la première catégorie;
- au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
- à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains, qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement sur leurs propriétés riveraines;
- à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère;
- à l'établissement d'études scientifiques ayant comme but l'amélioration du milieu aquatique;
- au financement de mesures et d'aménagements visant à améliorer le milieu aquatique;
- à la construction, l'extension, l'équipement et la modernisation d'installations utilisées pour la pêche dans les cours d'eau;
- à la sensibilisation, à la formation et à l'information des pêcheurs et du public en matière de pêche et de protection du milieu aquatique.»

### 3) Recettes et Dépenses:

- Recettes: (Art. 41. - (1)): Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: Voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	288.890	268.091	248.196
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	70.565	70.649	61.695
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	91.364	90.544	152.050
- Avoir au 31.12.....	268.091	248.196	157.841
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Déversements de poissons .....	67.244	51.544	56.000
2) Entretien et gestion de la pisciculture à Lintgen .....	-	-	37.050
3) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	24.120	39.000	59.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>91.364</b>	<b>90.544</b>	<b>152.050</b>

## 10) FONDS CYNEGETIQUE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

### 2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

### 4) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

### 5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	682.635	716.890	-
- Alimentations:			
a) alimentation normale.....	34.255	34.561	-
b) alimentation supplémentaire.....	-	-	-
c) recettes diverses.....	-	-	-
Total:...	34.255	34.561	-
- Dépenses.....	-	-	-
- Avoir au 31.12.....	716.890	751.451	-

## 11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

### 1) Base légale:

Art. 62 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Art. 34 du projet de loi budgétaire (engagement des études préparatoires aux projets)

### 2) Objet:

Art. 63: Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 65, les dépenses occasionnées pour la réalisation des études et l'exécution des travaux visés par la présente loi

Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 64: Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles, par les taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées, par des emprunts ou par d'autres fonds publics

Art. 65: Projets éligibles et taux d'intervention du Fonds pour la gestion de l'eau

Ces projets concernent:

- la sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles;
- l'assainissement et l'épuration des eaux usées;
- la protection et la restauration des cours d'eau dans un état proche de la nature;
- la réduction des risques d'inondation;
- l'utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles;

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	95.006.351	64.209.254	38.501.691
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	25.700.000	25.834.000	30.800.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Concours communautaires .....	-	6.042.437	500.000
- Produit des taxes instaurées par la loi du 19 décembre relative à l'eau .....	-	10.000.000	10.000.000
- Dépenses.....	56.497.097	67.584.000	76.834.000
- Avoir au 31.12.....	64.209.254	38.501.691	2.967.691
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<u>I. Dépenses relatives à l'assainissement des eaux (alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe (1))</u>			
<u>A. Projets faisant l'objet de lois, projets de loi, avant-projets de loi en préparation, en réalisation</u>			
- Hespérange .....	2.141.776	4.237.999	-
- Beggen .....	9.323.984	1.312.458	-

	2010	2011	2012
- STEP Bettembourg .....	2.113.066	3.782.061	-
- Heiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur) .....	291.284	2.500.000	3.500.000
- Echternach .....	690.593	-	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs) .....	-	1.500.000	1.750.000
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1.....	2.897.829	4.000.000	6.000.000
- Bonnevoie-Beggen .....	-	7.000.000	7.000.000
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1.....	-	5.000.000	5.000.000
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch/Beringen	4.368.791	8.000.000	8.000.000
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	233.348	4.000.000	8.000.000
- Assainissement du bassin tributaire de la STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus .....	-	-	-
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs) .....	457.642	3.000.000	2.317.258
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP Dondelange)	1.063.482	635.008	-
- Raccordement Differdange et Oberkorn à la STEP Pétange	400.000	3.500.000	3.500.000
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Blesbruck ....	-	500.000	10.000.000
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs)	-	4.000.000	3.000.000
- Assainissement de la commune de Wintrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs) .....	350.000	4.500.000	4.120.000
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage .....	386.167	4.000.000	4.000.000
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage) ....	100.000	1.000.000	3.500.000
- STEP Esch/Schiffange: Amendement loi du 20.12.1999 .....	-	2.400.000	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels) .....	3.000.000	3.000.000	4.000.000
- Divers	6.344.196	5.000.000	6.700.000
<b>B. Autres projets</b>			
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen	1.600.000	3.000.000	5.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelage) .....	2.200.000	3.000.000	4.000.000
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck	1.500.000	1.500.000	2.000.000
- Agrandissement STEP SIACH .....	200.000	500.000	5.500.000
- Agrandissement-modernisation SIDEST Übersyren .....	-	500.000	4.000.000
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren .....	1.000.000	3.000.000	2.780.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg	1.725.490	2.000.000	2.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schiffange	1.770.000	2.000.000	2.000.000
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage)	-	-	-

	2010	2011	2012
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 2	-	400.000	3.000.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction de 2-3 steps supplémentaires (Sassel - Schmpach - Brachtenbach) y compris bassins d'orage et collecteurs).....	-	-	-
- STEP Schiffflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach .....	579.826	4.500.000	6.250.000
- Divers .....	11.570.016	11.036.902	14.000.000
Sous-Total .....	56.307.490	104.304.428	130.917.258
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets) .....	100%	58%	53%
<u>Sous-total I.</u>	56.307.490	60.000.000	70.000.000
II. <u>Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040)</u>	189.607	5.834.000	5.834.000
III. <u>Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008</u>	-	1.750.000	1.000.000
<b>Total des dépenses</b>	56.497.097	67.584.000	76.834.000

## 12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

### 1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

### 2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

### 3) Recettes et Dépenses:

- Recettes: Voir sous "Objet".

- Dépenses (art. 8. de la Convention): Les parties contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	1.128.756	1.099.963	1.067.378
- Dotations budgétaires .....	48.624	56.687	50.473
- Dépenses.....	77.417	89.272	114.272
- Avoir au 31.12.....	1.099.963	1.067.378	1.003.579
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Déversements de poissons .....	63.629	49.272	49.272
2) Projets en relation avec l'amélioration de la franchissabilité des cours d'eau frontaliers .....	13.789	30.000	55.000
3) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement de frais .....	-	10.000	10.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>77.417</b>	<b>89.272</b>	<b>114.272</b>

### 13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.

Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif.

Loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif.

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet de lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	39.613.300	44.531.800	26.844.500
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	19.980.800	20.500.000	20.000.000
b) supplémentaire.....	-	1.000.000	-
- Dépenses .....	15.062.300	39.187.300	37.980.500
- Avoir au 31.12 . ....	44.531.800	26.844.500	8.864.000
<b>II. Programme des dépenses</b>			
VIIIe programme quinquennal .....	-	-	-
IXe programme quinquennal.....	15.062.300	39.187.300	37.980.500
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>15.062.300</b>	<b>39.187.300</b>	<b>37.980.500</b>

## 14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

### 1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

### 2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	155.324.876	111.783.272	61.783.272
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	60.000.000	60.000.000	60.000.000
b) Dotation supplémentaire .....	-	-	-
- Dépenses .....	103.541.604	110.000.000	110.000.000
- Avoir au 31.12. ....	111.783.272	61.783.272	11.783.272
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<i>1) Ministère de la Famille et de l'Intégration</i>			
Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plans dans l'intérêt des:			
a) infrastructures pour enfants, jeunes et adultes .....	6.798.744	12.063.538	20.343.629
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés .....	1.016.847	1.600.000	1.500.000
c) Personnes handicapées .....	12.803.783	13.215.309	24.510.114
d) infrastructures pour le troisième âge .....	62.332.593	72.389.379	47.676.000
e) maisons relais .....	17.046.184	30.354.306	30.843.893
f) jeunesse .....	2.945.719	7.900.256	8.484.545
<i>2) Ministère de l'Egalité des chances</i> .....	597.734	748.741	1.700.000
Total des dépenses .....	103.541.604	138.271.529	135.058.181
Moins-value pour aléas et retards de chantier .....	-	28.271.529	25.058.181
<b>Total des dépenses ajustées.....</b>	<b>103.541.604</b>	<b>110.000.000</b>	<b>110.000.000</b>

## 15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	390.970	397.755	380.855
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire.....	-	-	-
b) Dotation supplémentaire.....	-	100	100
c) Remboursements .....	15.603	8.000	8.000
- Dépenses .....	8.818	25.000	50.000
- Avoir au 31.12.....	397.755	380.855	338.955

## 16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art.13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art.20).

### 2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01 .....	42.005.114	37.057.399	29.209.783
- Alimentations:			
a) Alimentation normale .....	7.530.000	8.000.000	8.500.000
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-
Total.....	7.530.000	8.000.000	8.500.000
- Dépenses.....	12.477.715	17.608.462	30.110.283
- Moins-value retards et aléas de chantiers:10% et 20%.....	-	1.760.846	6.022.057
- Dépenses ajustées.....	12.477.715	15.847.616	24.088.226
- Avoir au 31.12. ....	37.057.399	29.209.783	13.621.557
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>I. Projets en réalisation</b>			
- C.I.P.A. Dudelange .....	1.323.120	1.500.000	1.159.370
- C.I.P.A. Wiltz .....	8.940.247	7.500.000	4.500.000
- Barrage de Rosport:assainissement.....	394.705	4.203.000	6.168.000

	2010	2011	2012
<b>2. Loi budgétaire:</b>			
- CHNP Ettelbruck: remise en état .....	-	100.000	-
- Centre d'acc. pour réfugiés Marienthal: aménagements .....	413.599	419.547	-
- C.I.P.A.Niedercorn: transformation,adaptation au projet Servior.....	-	150.000	2.500.000
- Foyer Eislecker Heem Lullange: transformation.....	1.000.920	182.915	-
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine centrale.....	195.904	2.500.000	22.914
- Kräizbiërg Dudelange: mise en conformité Centre E. Mayrisch.....	-	100.000	2.000.000
- CIPA Echternach: transform.r-d-ch,création cuisine de production	82.809	-	-
- Femmes en détresse Rollingergrund:aménagement.....	93.652	500.000	2.000.000
- Internat socio-familial Dudelange(anc.CNA):nvelle construction.....	-	-	-
- Pré-barrage du Pont-Misère:rèhabilitation.....	27.939	13.000	840.000
- Pré-barrage de Bavigne:rèhabilitation.....	-	-	610.000
- Barrages secondaires de la Haute-Sûre:rèhabilitation.....	-	55.000	40.000
- CIPA Bofferdange: agrandissement.....	-	-	-
- Domaine thermal Mondorf: études.....	-	-	-
- Valériushaff Tandel (2e phase).....	2.139	25.000	500.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff .....	-	-	-
- Ligue HMC Capellen: nouvelle construction.....	-	50.000	2.000.000
- Centres de réfugiés,divers sites.....	-	-	7.000.000
<b>3. Projets en élaboration</b>			
- Barrage d'Esch/Sûre : assainissement(2e phase).....	2.681	310.000	770.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>12.477.715</b>	<b>17.608.462</b>	<b>30.110.283</b>

## 17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

### 1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

### 2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	119.439.799	108.966.237	85.961.663
- Alimentation normale .....	34.000.000	36.000.000	37.800.000
- Dépenses.....	44.473.562	59.004.574	60.920.446
- Avoir au 31.12. ....	108.966.237	85.961.663	62.841.217
<b>II. Programmes des dépenses</b>			
Extension Centre Baclesse .....	4.924.814	6.000.000	5.329.477
Centre de rééducation (estimation Rehazenter).....	502.000	-	-
CHL - Clinique Pédiatrique .....	4.789.870	2.305.848	-
CHL - Clinique d'Eich .....	6.568.524	2.206.663	-
CHL - Maternité .....	808.765	479.607	-
CHL - Hôpital municipal .....	4.924.110	1.924.054	-
Clinique Ste Marie Esch .....	-	8.000.000	5.000.000
CHNP (partie Centre adolescents+Hiertz) .....	313.496	617.965	-
Clinique St. Joseph Wiltz (sans dépassement cf infra.) .....	2.253.738	2.173.440	-
CHEM Esch .....	9.094.902	8.000.000	5.000.000
CHEM Dudelange (partie hôpital) .....	2.996.469	2.000.000	64.717
HPMA Niederkorn (mise en sécurité, stérilisation) .....	-	3.000.000	4.222.606
Centre de convalescence Colpach (Croix-Rouge) .....	5.343.017	2.000.000	310.461
Frais d'experts .....	97.721	150.000	500.000
Intérêts et autres frais financiers .....	562.226	800.000	2.500.000
Frais d'études .....	1.293.910	1.500.000	300.000
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents) .....	-	5.000.000	5.000.000
Clinique St Joseph Wiltz .....	-	3.000.000	7.000.000
Zithaklinik (nouveau projet) .....	-	3.000.000	5.000.000
Hôpital du Kirchberg (psychiatrie juvénile prov.à Hamm) .....	-	211.140	-
Hôp. du Kirchberg (transf de l'hôp. de jour psy à Esch, Ste Marie) .....	-	191.921	-
Hôpital du Kirchberg (Clinique de jour psychiatrie juvénile) .....	-	-	3.000.000
Centre Hospitalier (bâtiment Mère enfant) .....	-	3.000.000	8.000.000
Centre Hospitalier (Hôpital Municipal phase II) .....	-	5.000.000	20.000.000

	2010	2011	2012
CHEM: Esch-renf.site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud .....	-	5.000.000	10.000.000
<b>Total</b> .....	44.473.562	65.560.638	81.227.261
Moins-value pour aléas et retards de chantier (10% en 2011, 25% exercices ultérieurs)	-	6.556.064	20.306.815
<b>Dépense ajustées</b> .....	<b>44.473.562</b>	<b>59.004.574</b>	<b>60.920.446</b>

## 18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier (art. 13.).

### 2) Objet:

Art. 13. Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;

2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses.

### 4) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

### 5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
- Avoir au 01.01. ....	167	322	-
- Alimentations:			
a) alimentation normale.....	391.293	385.797	-
b) alimentation supplémentaire.....	-	-	-
c) recettes diverses.....	-	-	-
Total:...	391.293	385.797	-
- Dépenses.....	391.138	385.500	-
- Avoir au 31.12.....	322	619	-

## 19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	74.864.665	66.875.634	56.811.634
- Alimentations:			
a) alimentation normale .....	8.500.000	8.500.000	9.000.000
b) alimentation supplémentaire .....	-	-	-
c) recettes diverses.....	-	-	-
Total:...	8.500.000	8.500.000	9.000.000
- Dépenses .....	16.489.031	21.840.000	31.625.000
Moins-values pour retards et aléas de chantier: 15% et 25%.....	-	-3.276.000	-7.906.250
- Dépenses ajustées .....	16.489.031	18.564.000	23.718.750
- Avoir au 31.12 .....	66.875.634	56.811.634	42.092.884
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Air, bruit, climat et énergie.....	1.742.936	2.500.000	10.300.000
dont pacte climat.....	-	-	7.700.000
- Déchets .....	14.134.705	17.970.000	19.970.000
- Nature.....	611.390	1.370.000	1.355.000
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>16.489.031</b>	<b>21.840.000</b>	<b>31.625.000</b>

## 20) FONDS CLIMAT ET ENERGIE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, telle que modifiée par la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 (Art.4.- Extension des domaines d'intervention et modification des modalités de gestion du fonds de financement des mécanismes de Kyoto)

### 2) Intitulé:

Aux termes de l'article 4 de la loi du 17 décembre 2010, l'intitulé "Fonds de financement des mécanismes de Kyoto" est remplacé à l'article 22 de la loi modifiée du 23 décembre 2004 par l'intitulé "Fonds climat et énergie".

### 3) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, tel que modifié, le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité créés par le protocole de Kyoto ainsi que ceux prévus par la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'effort à fournir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020. Il a également pour objet de contribuer au financement des mesures nationales afférentes qui sont mises en oeuvre en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de contribuer au financement des mesures de promotion des énergies renouvelables.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions et projets communs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un accord avec un ou plusieurs pays respectivement une ou plusieurs entités privées;
2. activités de projet de mise en oeuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition, y compris l'achat et la vente de droits d'émission;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en développement, y compris l'achat et la vente de droits d'émission;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités et projets communs;
5. financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement;
6. projets, programmes, activités, rapports et autres mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
7. mécanisme de compensation tel que prévu par l'article 7 de la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.
8. mesures de coopération prévues par la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

### 4) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles,
2. par le produit de la vente de crédits d'émissions,
3. par des dons,
4. par un droit d'accise autonome additionnel prélevés sur les huiles minérales et les gasoils destinées à l'alimentation des moteurs de véhicules routiers et utilisés comme carburant, dénommé contribution climatique,
5. par une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers fixée au budget.

## Le fonds intervient

1. soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission de gaz à effet de serre respectivement par leur transfert statistique entre pays,
2. soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2 à 8, sous la forme
  - a) soit d'investissements,
  - b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement
  - c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,
  - d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables,
  - e) de participation financière directe.

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux interventions du fonds.

5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	269.025.868	328.143.145	343.137.062
- Alimentations:			
a) alimentation normale (Environnement).....	11.000.000	11.000.000	5.000.000
b) alimentation normale (Energie).....	-	-	5.000.000
c) contribution climatique carburant.....	61.760.452	64.000.000	64.000.000
d) taxe véhicules automoteurs.....	25.999.749	28.000.000	27.000.000
e) ventes d'émission.....	-	-	-
f) recettes diverses.....	4.600	64.750	-
Total:...	98.764.801	103.064.750	101.000.000
- Dépenses.....	39.647.523	88.070.833	107.070.988
- Moins value retards et aléas de chantier.....	-	-	-
- Dépenses ajustées.....	39.647.523	88.070.833	107.070.988
Avoir au 31.12. ....	328.143.145	343.137.062	337.066.074
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1. <u>Climat (Environnement)</u>			
- Achats de droits d'émission .....	15.000.000	36.500.000	20.000.000
- Projets à l'étranger:.....	15.950.433	24.201.828	23.468.113
a) projets mécanisme de développement propre .....	10.005.673	16.780.000	16.982.695
b) projets mise en oeuvre conjointe .....	-	200.000	200.000
c) fonds multilatéraux .....	5.944.760	7.221.828	6.285.418
- Mesures nationales .....	8.536.614	4.218.018	41.602.875
- Divers .....	160.476	650.987	500.000
- Financement pays en développement.....	-	4.500.000	4.500.000
Sous-total 1:...	39.647.523	70.070.833	90.070.988
2. <u>Energie</u>			
- Mesures de compensation.....	-	12.000.000	9.000.000
- Mécanismes de coopération.....	-	6.000.000	8.000.000
Sous-total 2:...	-	18.000.000	17.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>39.647.523</b>	<b>88.070.833</b>	<b>107.070.988</b>

## 21) FONDS POUR L'EMPLOI

### 1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant création d'un fonds pour l'emploi;  
Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un code du travail.

### 2) Objectifs:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	280.758.724	96.038.566	95.746.164
- Produit de l'impôt de solidarité .....	128.532.490	218.493.098	228.506.847
- Produit de la cotisation sociale sur carburants .....	131.538.932	133.500.000	133.500.000
- Remboursements .....	38.933.319	35.500.000	37.600.000
- Dotation budgétaire normale .....	50.000.000	110.000.000	120.000.000
- Dotation budgétaire supplémentaire .....	-	50.000.000	-
Total .....	349.004.741	547.493.098	519.606.847
- Dépenses .....	533.724.899	547.785.500	590.288.300
- Avoir au 31.12. ....	96.038.566	95.746.164	25.064.711
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>A. Dépenses générales</b>			
<b>a. Indemnités de chômage</b>			
1. Chômage complet .....	193.425.561	190.000.000	190.000.000
2. Remboursement du chômage des frontaliers .....	-	-	50.000.000
3. Chômage partiel .....	28.207.709	20.000.000	10.000.000
4. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique .....	18.358.403	13.000.000	10.000.000
Sous-total a. ....	239.991.673	223.000.000	260.000.000

	2010	2011	2012
<b>b. Actions pour combattre le chômage des jeunes</b>			
<b>b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire</b>			
1. CAT - Autres (communes, privé, etc.) .....	10.837	-	-
2. CAE - Etat (contrat appui emploi) .....	2.223.156	2.500.000	2.500.000
3. CAE - communes, asbl, etc (contrat appui emploi) .....	1.681.263	4.000.000	3.000.000
4. CIE (contrat d'initiation à l'emploi) .....	4.659.194	7.000.000	7.000.000
5. CIE (expérience pratique) .....	544.332	1.500.000	1.500.000
6. CIE (remboursement cotisation sociale 18 mois après CIE) .....	1.076.322	1.500.000	1.500.000
7. CAE/CIE (prime unique aux employeurs) .....	-	500.000	500.000
8. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT .....	49.588	50.000	50.000
Sous-total b. ....	10.244.692	17.050.000	16.050.000
<b>c. Actions en faveur de l'emploi</b>			
<b>c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire</b>			
1. Stages de réinsertion profess. (hors chômeurs indemnisés).....	8.313.265	8.000.000	9.000.000
2. Garantie de salaires .....	12.075.836	15.000.000	10.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs .....	362.488	300.000	300.000
4. Aides à la mobilité géographique .....	183.432	225.000	225.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie) .....	39.969.809	40.000.000	40.000.000
6. SNAS - mise au travail .....	17.288	20.500	21.000
7. Travaux extraord. d'intérêt général + prêt de main-d'oeuvre (WSA)...	2.114.091	2.200.000	2.200.000
8. Préretraite (hors sidérurgie) .....	35.517.648	36.000.000	36.000.000
9. Participation au paiement d'une indemnité de congé parental .....	11.918.378	12.900.000	13.500.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM .....	2.691.696	4.000.000	4.000.000
11. Frais informatiques .....	-	1.000.000	2.000.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs .....	-	200.000	200.000
13. Pool des assistants à la direction dans l'enseignement secondaire + encadrement psycho-social des chômeurs .....	3.039.017	3.100.000	3.100.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin .....	-	-	-
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée .....	14.161.602	15.000.000	17.000.000
16. Indemnité compensatoire travailleurs reclassés .....	43.707.626	52.000.000	59.000.000
17. Subsidés aux employeurs (capacité de travail réduite) .....	693.264	1.000.000	1.000.000
18. Mesures de réhabilitation et de reconv. (capacité de trav.réduite) .....	147.829	200.000	200.000
19. Examens médicaux (capacité de travail réduite) .....	95.800	100.000	100.000
20. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés .....	1.192.229	1.500.000	1.500.000
21. Divers .....	1.186.415	2.000.000	2.000.000
<b>c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire</b>			
<i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi .....	8.090.500	9.000.000	9.000.000
2. Proactif .....	13.923.333	16.000.000	16.000.000
3. Objectif Plein Emploi .....	18.380.666	18.000.000	18.000.000
4. Défi-Job asbl .....	263.447	320.000	329.600
5. Eng nei Schaff asbl .....	204.667	240.000	240.000
6. RTPH .....	408.900	430.000	430.000
7. COLABOR.....	223.333	230.000	230.000
8. Aarbechtshëllef .....	397.071	-	-
9. Actions locales communes .....	537.500	1.200.000	1.200.000
10. Autres.....	-	2.000.000	2.000.000
<b>c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire</b>			
Sous-total c. ....	2.637.650	3.090.000	3.182.700
Sous-total c. ....	222.454.780	245.255.500	251.958.300

	2010	2011	2012
<b>d. Section spéciale (Formation)</b>			
1. Aides et primes à l'apprentissage .....	16.283.765	15.000.000	15.000.000
2. Complément apprentissage pour adultes .....	2.744.710	3.200.000	4.000.000
3. NAXI - femmes en détresse .....	880.000	880.000	880.000
4. Autres actions de formation du FPE .....	663.759	2.300.000	2.300.000
5. Projet LINTGEN de PROACTIF .....	1.000.000	1.500.000	1.500.000
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi .....	1.008.334	1.100.000	1.100.000
Sous-total d. ....	22.580.568	23.980.000	24.780.000
<b>Sous-total A. ....</b>	<b>495.271.713</b>	<b>509.285.500</b>	<b>552.788.300</b>
<b>B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie</b>			
1. Chômage partiel alternatif .....	4.181.083	4.000.000	3.500.000
2. Indemnité de réemploi .....	496.835	500.000	500.000
3. Preretraite .....	29.125.953	30.000.000	30.000.000
4. Prêt de main d'oeuvre .....	797.441	1.000.000	500.000
<b>Sous-total B. ....</b>	<b>34.601.312</b>	<b>35.500.000</b>	<b>34.500.000</b>
<b>C. Remboursements comptables extraordinaires.....</b>	<b>3.851.874</b>	<b>3.000.000</b>	<b>3.000.000</b>
<b>II. TOTAL Dépenses .....</b>	<b>533.724.899</b>	<b>547.785.500</b>	<b>590.288.300</b>
<b>III. Programme des recettes</b>			
<b>A. Alimentation normale</b>			
<b>a. Impôts de solidarité</b>			
1. Impôt sur le revenu des collectivités .....	60.812.893	86.842.105	81.578.947
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques .....	67.719.597	131.650.993	146.927.900
3. Impôt sur le revenu des communes .....	-	-	-
<b>b. Contribution sociale sur carburants .....</b>	<b>131.538.932</b>	<b>133.500.000</b>	<b>133.500.000</b>
<b>Sous-total A. ....</b>	<b>260.071.422</b>	<b>351.993.098</b>	<b>362.006.847</b>
<b>B. Remboursements</b>			
1. Comptables extraordinaires .....	3.851.874	200.000	200.000
2. Remboursement chômage .....	584.012	900.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites .....	1.828.492	1.000.000	1.000.000
4. Fonds social européen .....	322.747	200.000	200.000
5. Participation des entreprises au stage de réinsertion .....	3.935.824	2.900.000	3.000.000
6. Participation au coût de la préretraite .....	27.456.154	30.000.000	32.000.000
7. Remboursement initiatives sociales .....	865.267	200.000	200.000
8. Divers.....	88.949	100.000	100.000
<b>Sous-total B. ....</b>	<b>38.933.319</b>	<b>35.500.000</b>	<b>37.600.000</b>
<b>C. Alimentation supplémentaire: Dotation budgétaire</b>			
1. Dotation normale .....	50.000.000	110.000.000	120.000.000
2. Dotation supplémentaire .....	-	50.000.000	-
<b>Sous-total C. ....</b>	<b>50.000.000</b>	<b>160.000.000</b>	<b>120.000.000</b>
<b>III. TOTAL Recettes .....</b>	<b>349.004.741</b>	<b>547.493.098</b>	<b>519.606.847</b>

## 22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

### 1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

Loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural (art. 55)

### 2) Objet:

Art. 55. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 55 (. . .) Le fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;
2. par les recettes et bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds;
3. par les remboursements d'aides effectués (...)

Dépenses: Voir sous "Objet"

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	27.368.569	10.006.041	24.953.330
- Alimentation:			
a) budgétaire normale.....	53.500.000	57.000.000	57.000.000
b) budgétaire supplémentaire.....	1.650.000	40.000.000	-
- FEOGA/FEADER.....	16.275.444	12.487.289	12.000.000
Total:	71.425.444	109.487.289	69.000.000
- Dépenses.....	88.787.972	94.540.000	93.950.000
- Avoir au 31.12 .....	10.006.041	24.953.330	3.330
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Loi agraire 2001.....	8.935.061	17.500.000	13.100.000
- Loi agraire 2008:			
- Axe 1: Compétitivité .....	43.818.590	35.000.000	40.000.000
- Axe 2 : Environnement & paysage .....	29.209.349	30.500.000	29.000.000
- Axe 3: Zones rurales .....	1.613.846	3.000.000	3.000.000
- Axe 4: Leader .....	911.266	1.900.000	1.900.000
- Mesures nationales .....	4.299.860	6.640.000	6.950.000
Total loi agraire 2008 .....	79.852.911	77.040.000	80.850.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>88.787.972</b>	<b>94.540.000</b>	<b>93.950.000</b>

### 23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

#### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art.10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art.13).

#### 2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

#### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

#### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01 .....	113.273.159	63.138.797	62.331.083
- Alimentations:			
a) alimentation normale .....	53.250.000	55.800.000	56.400.000
b) alimentation supplémentaire .....	-	50.000.000	-
c) recettes diverses.....	13.500.000	-	-
Total :...	66.750.000	105.800.000	56.400.000
- Dépenses .....	116.884.362	118.453.016	145.652.739
- Moins-value retards et aléas de chantier:10% et 20%.....	-	11.845.302	29.130.548
- Dépenses ajustées .....	116.884.362	106.607.714	116.522.191
- Avoir au 31.12 .....	63.138.797	62.331.083	2.208.891
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>I. Projets en réalisation</b>			
- Centre pénitentiaire Schrassig:1ère extension.....	84.228	228.092	-
- Parc de Hosingen: aménagement .....	38.741	-	-
- Parc de Hosingen: centre écologique .....	263.156	600.000	800.000
- Abbaye Neumünster .....	3.907	200.000	451.168
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades .....	265.676	240.412	-
- C.P.A. Givenich:2e extension .....	52.226	312.946	-

	2010	2011	2012
- Immeuble Printz et Rischard: transformations .....	312.893	400.000	323.146
- C.N.A. Dudelange (y inclus centre culturel) .....	468.854	700.000	378.841
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage .....	-	100.000	118.305
- Centre de conf. Kirchberg: extension,modernisation.....	30.779.268	16.000.000	12.000.000
- Centre de conf. Kirchberg:2e extension.....	24.973.359	20.000.000	18.000.000
- Salle de concert Kirchberg .....	608.847	500.000	1.300.000
- Police des Autoroutes et P.&Ch. Bertrange .....	6.508.075	7.000.000	3.000.000
- Parc "3 Eechelen": aménagement .....	433.574	700.000	476.252
- Immeubles adm. Kirchberg "Tours A et B": acquisitions .....	-	-	-
- Police g.-d. Grevenmacher.....	1.088.384	5.000.000	5.000.000
- Laboratoire national de santé.....	9.160.854	10.500.000	24.000.000
- Labo.nat. de santé(méd.vétérinaire et legale):2e phase.....	447.648	1.000.000	3.000.000
- Centre de Recherche public - Santé.....	750.122	1.000.000	3.000.000
- P.&Ch. Remich: ateliers.....	3.768.444	3.400.000	1.200.000
- Justice de Paix Esch/Alzette.....	4.101.225	4.000.000	1.800.000
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière.....	4.818.867	4.200.000	1.432.302
- Bât.publ.: atelier et dépôt (nvle constr.) Bertrange-Bourmicht.....	8.736.238	2.000.000	150.000
- Centre pénitentiaire Schrassig:mesures de sécurité.....	2.015.638	6.000.000	4.500.000
- Centre Marienthal.....	69.234	5.000.000	6.000.000
- Caserne Herrenberg:réhabilitation infrastr.techniques.....	2.524.616	4.000.000	5.000.000
- Caserne Herrenberg:hall logistique.....	544.332	1.500.000	14.000.000
<b>2. Loi budgétaire:</b>			
- Institut viti-vinicole Remich.....	1.206.447	541.415	-
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure .....	81.321	700.000	700.000
- Ministère de l'Education nationale(rue Alringen):réhabilitation .....	1.770.714	2.000.000	1.321.905
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports .....	1.145.491	1.700.000	910.259
- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons .....	790.057	1.000.000	1.000.000
- Centre de Recherche Public - Santé:pavillon provisoire .....	-	300.000	-
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes) .....	225.721	740.153	-
- Centre pénitentiaire Schrassig:réfection toitures plates et béton mur d'enceinte.....	823.741	500.000	411.290
- Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher: transformation .....	350.441	269.899	-
- Ferme Casel Givenich .....	1.297.227	360.624	-
- Ecole nat. des sap. Pomp.Niederfeulen:rénovation complète.....	26.155	50.000	1.000.000
- Pont Abbaye Neumunster.....	84	200.000	550.000
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction.....	788.355	800.000	92.224
- P&Ch. Walferdange: dépôt.....	759.021	2.000.000	1.411.459
- Unité de sécurité Dreibern.....	605.231	2.500.000	2.500.000
- Stand de tir Reckenthal: extension.....	169.064	500.000	4.000.000
- Château de Schoenfels:remise en état et atelier thérap.(phase1).....	31.526	1.500.000	1.800.000
- Haff Réimech .....	113.122	1.000.000	1.800.000
- Centre de production artistique Bonnevoie.....	173.000	1.500.000	350.586
- Château de Berg: construct.d'un abri pour jardiniers et parking.....	142.551	457.449	-
- Château de Berg: rénovation.....	-	-	-
- Foyer d'accueil pour toxicomanes Luxembourg.....	79.810	10.000	25.000
- Nature&Forêts Diekirch:nouv.bât.sur le site de l'anc.Hôtel du Midi...	63.706	100.000	900.000
- P.& Ch. Mersch : dépôt.....	102.879	300.000	700.000
- P. & Ch. Echternach: nouvelle construction .....	-	-	50.000
- P. & Ch. Clervaux: extension .....	-	-	-
- P. & Ch. Grevenmacher: dépôt Potaschbiereg.....	-	-	-
- Palais de justice Diekirch .....	5.750	10.000	50.000
- Centre mosellan Ehnen:réaménagement et extension.....	-	-	-
- Foyer Don Bosco.....	76.985	500.000	5.000.000
- Administration des services de secours Gasperich.....	-	150.000	300.000
- Police Verlorenkost: bâtiment administratif.....	87.011	700.000	2.000.000
- Laboratoire ASTA et infrastructures Gilsdorf.....	324.326	250.000	1.000.000
- Service Central des Imprimés à Leudelage.....	-	200.000	300.000

	2010	2011	2012
- "Les Rotondes" :aménagement en espace culturel.....	22.455	50.000	2.000.000
- Maison Robert Schuman:transformation presbytère.....	40.077	50.000	500.000
- Château Schoenfels:aménagement centre d'accueil (2e phase).....	-	150.000	250.000
- Dépôt de munition Herrenberg.....	-	-	-
- Protection civile Lintgen:construction nouvel hangar.....	-	-	-
- Police Wiltz.....	-	-	-
- C. pénitentiaire Schrassig:structures préfabriquées pour personnel.....	-	10.000	150.000
- Hémicycle Kirchberg :mise à niveau.....	239.994	40.000	-
- Château de Senningen:nvlle annexe pour permanence des communications.....	-	-	-
- Centre de Hollenfels.....	-	-	-
- P. & Ch. Fridhaff: dépôt de sel.....	-	-	1.100.000
- Centre d'accueil Burfelt.....	-	-	1.000.000
- Bireler Haff : transformation.....	-	-	500.000
- Théâtre en plein air Wiltz: reconstruction.....	-	-	900.000
- Nature & Forêts Wormeldange: construction bureaux.....	-	-	150.000
Projets en cours d'achèv.,aband.,préfinancés.....	23.516	-	-
<b>3. Projets en élaboration</b>			
- Bibliothèque Nationale de Luxembourg.....	-	100.000	500.000
<b>4. Etudes (loi de garantie) * partie des études</b>			
- Bât. Konrad Adenauer:extension (part études, décontam.terrain).....	50.605	50.000	-
- Cour des Comptes:2e extension (part études).....	1.290	25.000	-
- Cour de Justice UE:mise en conf.annexes A,B,C(part études).....	2.412.913	357.025	-
- Bâtiment Jean Monnet II (part études).....	-	2.000.000	4.000.000
<b>5. Autres projets</b>			
- Caserne Herrenberg:modernisation(part études) .....	-	-	-
- Maison d'arrêt à Sanem.....	35.369	200.000	500.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>116.884.362</b>	<b>118.453.016</b>	<b>145.652.739</b>

## 24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs ,scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art.13).

### 2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01.....	86.708.890	75.251.862	73.971.689
- Alimentations :			
a) alimentation normale .....	48.620.000	50.900.000	52.100.000
b) alimentation supplémentaire .....	-	-	-
Total :...	48.620.000	50.900.000	52.100.000
- Dépenses .....	60.077.027	57.977.970	110.358.649
- Moins-value retards et aléas de chantiers:10% et 20%.....	-	5.797.797	22.071.730
- Dépenses ajustées.....	60.077.027	52.180.173	88.286.919
- Avoir au 31.12.....	75.251.862	73.971.689	37.784.770
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>I. Projets en réalisation</b>			
- Lycée de garçons Luxembourg: extension.....	397.892	400.000	498.240
- LC Diekirch:extension (ttes. les phases) .....	188.545	502.641	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher .....	5.564	47.924	-
- LT Josy Barthel Mamer .....	43.481	423.024	-
- Internat à Diekirch .....	243.193	700.000	237.008
- LT Esch/Alzette (Raemerich) .....	48.733	200.000	373.304

	2010	2011	2012
- LT Nic Biever Dudelange .....	2.736.004	1.500.000	1.600.000
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase) .....	5.391.611	4.000.000	3.000.000
- LT M. Adam Pétange:nvlle construction .....	2.748.544	2.500.000	3.913.196
- LT et Internat Rédange/Attert .....	2.309.959	1.800.000	2.174.077
- LTC Dommeldange: annexe .....	65.261	100.000	95.409
- LT Esch/Alzette(Lallange) .....	29.943.054	9.000.000	4.652.186
- LT M. Adam-Jenker.....	8.373.809	7.500.000	2.500.174
- LT pour professions de santé .....	84.562	200.000	500.000
- Lycée à Junglinster .....	2.065.546	5.000.000	20.000.000
- Divers en cours d'achèv.,aband., préfinancés .....	-	-	-
<b>2. Loi budgétaire</b>			
- CNS Kirchberg: rénov.façades vitrées,vestiaires.....	561.125	693.773	-
- LTH A.Heck: mise en conformité cuisine .....	11.333	500.000	1.500.000
- Centre de Logopédie :mise en conformité.....	457.947	550.000	52.816
- Ecole Europ.Kirchberg: extension salle des sports.....	580.696	140.608	-
- LT Grevenmacher:nvlle construction.....	425.465	1.000.000	8.000.000
- LT Arts et Métiers:cantine,structures d'accueil(sports).....	21.042	1.000.000	5.000.000
- Lycée des Sports Luxembourg .....	305.102	3.000.000	6.000.000
- LT Dudelange annexe: hall des sports.....	70.974	2.500.000	3.800.000
- Athénée (rénovation): structure temporaire.....	506.313	8.000.000	16.000.000
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette.....	-	-	-
- Ecole de la 2e chance Luxembourg.....	95.292	200.000	500.000
- LTPS Ettelbruck.....	102.799	500.000	1.500.000
- LT/LT Agricole Ettelbruck:infrastructures prioritaires.....	-	500.000	3.500.000
- Infrastructures sportives à Diekirch.....	-	500.000	2.500.000
- LTPS Bascharage (pôle Sud):pavillon préfabriqué.....	8.855	250.000	750.000
- Lycée Michel Rodange: rénovation (part études).....	-	-	-
- LCD annexe Mersch:rénovation (part études).....	-	-	-
- LT du Centre: nvlle construction sports, réfectoire.....	8.625	100.000	100.000
- LT M.Lucius: nvlle construction sur terrain bloc 2000....	16.675	100.000	1.500.000
- Uni Luxembourg: transf.anc.Ecole Américaine.....	-	100.000	150.000
- Centre de Logopédie: nouvelle construction.....	11.798	100.000	4.000.000
- LT M.Adam Pétange:démolition de l'anc.bâtiment.....	-	50.000	500.000
- LC Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classe,hall des sports (phases 1+2).....	-	300.000	1.500.000
<b>3. Projets en élaboration</b>			
- Neie Lycée et LTPES (part études) (projet PPP).....	-	-	-
- LTAgricole Gilsdorf .....	1.076.106	1.000.000	4.000.000
- 2e Ecole europ. et Centre de la pte enfance(part études).....	-	-	-
- LT Bonnevoie:extension et remise en état(projet PPP)....	-	20.000	72.240
- Athénée: rénovation.....	607.775	1.000.000	2.500.000
- Lycée Clervaux.....	137.919	750.000	1.500.000
- Lycée Hubert Clement:réaménagement.....	425.426	1.000.000	5.000.000
- Lycée Mondorf(part études) (projet PPP).....	-	-	40.000
<b>4. Autres projets</b>			
- Lycée funiculaire Differdange.....	-	-	150.000
- Lycée Nordstad.....	-	200.000	500.000
- CNFPC Ettelbruck.....	-	50.000	200.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>60.077.027</b>	<b>57.977.970</b>	<b>110.358.649</b>

## 25) FONDS DES ROUTES

### 1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).
- Loi du 29 mai 2009

### 2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er, ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie et les frais de maintenance et d'entretien du centre de contrôle du trafic sont imputables au Fonds des routes.

Peuvent également être imputées à charge du Fonds des routes les dépenses relatives à des travaux:

- de construction, de reconstruction, de remplacement, de réhabilitation et d'assainissements, ainsi que d'entretien des ouvrages d'art et hydrauliques de l'Etat,
- de construction de routes nationales et de chemins repris,
- de redressement et d'aménagement de la chaussée, d'amélioration et de réfection des revêtements des routes nationales et des chemins repris,
- de construction et de réfection de toute piste cyclable faisant partie du réseau national de pistes cyclables mis en place par la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables,
- d'aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation,
- d'aménagement de plates-formes intermodales et de gares routières.

Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Le Fonds des routes est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) de l'alinéa qui précède sont portées directement en recette au Fonds des routes.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01 .....	161.265.224	136.315.946	76.435.202

	2010	2011	2012
- Alimentations:			
a) alimentation normale .....	11.000.000	2.000.000	5.000.000
b) alimentation supplémentaire .....	-	-	-
c) recettes d'emprunts .....	100.000.000	100.000.000	150.000.000
d) divers .....	400.301	-	-
Total :...	111.400.301	102.000.000	155.000.000
- Dépenses .....	136.349.579	179.867.494	230.286.994
- Moins-values retards et aléas de chantiers:10% et 20%.....	-	17.986.749	46.057.399
- Dépenses ajustées.....	136.349.579	161.880.745	184.229.595
- Avoir au 31.12 .....	136.315.946	76.435.202	47.205.607
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b><u>Emprises concernant des projets achevés</u></b>			
- Emprises autoroute de Trèves.....	8.637	-	-
- Emprise contournement de Luxembourg.....	52.383	-	-
- Emprises collectrice du sud.....	380.693	-	-
<b><u>Liaison avec la Sarre</u></b>			
- Diverses sections .....	448.587	-	-
- Bypass Hellange.....	49.717	-	1.200.000
- Station de service .....	-	-	-
- Sections I et II: emprises et études .....	1.416.458	-	-
<b><u>Route du Nord</u></b>			
- Luxembourg-Mersch .....	49.421.491	32.000.000	30.500.000
- Contournement d'Olm et de Kehlen.....	137.284	300.000	1.000.000
- Contournement Ettelbruck-Niederfeulen .....	21.223	100.000	250.000
- Luxembourg-Mersch:emprises et études .....	2.508.517	-	-
<b><u>Autres projets</u></b>			
- Aménagements sécuritaires .....	8.050	100.000	100.000
- Surveillance des chantiers.....	-	500.000	500.000
(y non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)			
- Inspection et classification autoroutes.....	-	120.000	200.000
- Aires de service .....	1.644.708	1.000.000	1.000.000
- "CITA" .....	3.135.107	500.000	1.000.000
- Entretien grande voirie .....	11.769.476	7.000.000	7.000.000
- Entretien OA grande voirie.....	-	5.000.000	5.000.000
- Modernisation tunnels existants.....	5.687.905	250.000	250.000
- Entretien technique CITA et tunnels .....	701.069	5.000.000	5.000.000
- Plan d'action national anti-bruit:mesures.....	-	100.000	100.000
- Voies bus sur autoroutes.....	-	200.000	2.000.000
- Contournement Alzingen, liaison A3-N3 (études).....	-	50.000	100.000
- Contournement Cessange.....	-	100.000	100.000
- Giratoire de Merl .....	-	-	-
- Contournement Sandweiler .....	24.308	-	-
- Contournement de Heinerscheid.....	-	50.000	50.000
- Contournement Junglinster .....	2.657.794	8.000.000	15.000.000
- Contournement Nord de Strassen(N6,direction échangeur Bridel)....	-	100.000	100.000
- Contournement Bascharage.....	38.191	100.000	500.000
- Pénétrante de Differdange .....	33.733	200.000	2.700.000

	2010	2011	2012
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz et la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette.....	-	1.400.000	700.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen .....	83.280	-	-
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange .....	702.107	900.000	900.000
- Boulevard de Merl (Giratoire N5/N34-route d'Arlon), voie de liaison Bourmicht .....	168.246	300.000	500.000
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	-	-	-
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg.....	-	100.000	1.100.000
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg.....	33.063	-	-
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange.....	-	-	-
- Echangeur de Pontpierre.....	108.729	150.000	1.500.000
- Echangeur de Burange.....	966.966	500.000	3.500.000
- Echangeur de Livange et voirie connexe.....	-	500.000	1.000.000
- Transformation /sécurisation de l'échangeur Sanem sur la collectrice du sud/A13.....	21.513	-	-
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier sur la collectrice du Sud/A13.....	71.459	200.000	2.200.000
- Sécurisation de l'échangeur A7/N11.....	-	2.000.000	1.900.000
- Giratoire N13 et litiges bypass Hellange.....	-	-	2.000.000
- Voirie d'accès vers la nvle maison d'arrêt de Sanem.....	-	200.000	1.200.000
- Voies de délestage à Echternach, tronçon 1 voie Charly.....	-	100.000	500.000
- Transversale Clervaux .....	-	250.000	5.000.000
- N27A(B7) Rond-point Fridhaff-échangeur Erpeldange-accès zone d'activités Fridhaff.....	-	200.000	5.000.000
- Optimisation/dédoublage de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz.....	73.920	-	-
- Contournement Nord Differdange N31 (études) .....	-	-	-
- Contournement Hosingen .....	-	100.000	200.000
- Contournement Troisvierges .....	-	100.000	100.000
- Contournement Nord Diekirch.....	-	100.000	200.000
- Contournement Remich (études) .....	-	-	-
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études) .....	-	-	-
- Raccordement échangeur Mertert à N1 et Port (études) .....	-	-	-
- Nouvel accès SIDOR (études) .....	-	-	-
- Desserte intercommunale de Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederkon pour accès friches industrielles (études).....	-	-	-
- Mise à 2x2 voies B7 entre Colmar et Erpeldange.....	147.517	-	-
- Voirie desserte Aéroport.....	-	-	-
- N7 Gare d'Ettelbruck.....	-	150.000	150.000
- N7 couloir multi-modale entre Ettelbruck et Diekirch.....	-	50.000	50.000
- N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette.....	-	100.000	2.000.000
- Relogement CR102 à Mamer.....	2.811.773	2.700.000	288.227
- N10 Redressement Machtum-Ahn-Hettermillen.....	-	-	50.000
- N10 Traversée de Remich.....	-	50.000	100.000
- N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare.....	-	150.000	2.000.000
- N28 raccordement N28/N2 Bous.....	-	-	650.000
- CR124 Suppression PN18 à Heisdorf.....	-	100.000	100.000
- CR122 Suppression PN20B à Lorentzweiler.....	-	100.000	200.000
- CR306 Suppression PN24et PN24A à Pettingen.....	19.980	100.000	100.000
- N13 Réaménagement à Windhof.....	-	350.000	750.000

	2010	2011	2012
- N16 Avenue Clement à Mondorf-les-Bains.....	-	-	250.000
- N1 Réaménagement à Senningerberg.....	-	50.000	100.000
- Divers.....	2.170.624	-	-
<b><u>Ban de Gasperich</u></b>			
- Aménagement bvd Raiffeisen et bvd Kockelscheuer.....	-	500.000	6.500.000
- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas .....	-	100.000	100.000
<b><u>Mise à 2x3 voies des A3 et A6:</u></b>			
- Croix de Gasperich .....	-	-	-
- Croix de Cessange .....	48.640	-	-
- Helfenterbrück: giratoire provisoire et sebes.....	2.100.444	3.500.000	3.500.000
- Gasperich - Aire de Berchem .....	37.572	500.000	5.000.000
- Aire de Berchem - Bettembourg .....	-	-	-
- Cessange-Bridel.....	-	-	-
- Bridel-Mamer.....	-	-	-
<b><u>Liaison Micheville</u></b>			
- Liaison Micheville (phase 1) .....	6.399.877	10.400.000	12.100.000
- Liaison Micheville (phase 2) .....	13.438.469	18.900.000	24.900.000
- Liaison Micheville (phase 3) .....	-	-	-
- Liaison Micheville (emprises).....	-	15.000.000	-
<b><u>Voirie normale</u></b>			
- Chemins repris: redressement chaussée et réfection revêtements.....	9.319.798	17.000.000	14.500.000
-Routes nationales:redresssement chaussée et réfection revêtements.....	9.247.418	14.000.000	13.500.000
- Pistes cyclables:construction et réfection.....	484.421	1.400.000	500.000
- Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plates-formes intermodales et gares routières.....	538.207	2.600.000	1.500.000
<b><u>Pont Adolphe &amp; Passerelle à Luxembourg</u></b>			
- Pont Adolphe:pont provisoire.....	699.789	3.193.000	8.007.000
- Pont Adolphe (OA 750).....	1.113.182	777.000	285.000
- Passerelle(OA 788).....	10.523	-	25.000
<b><u>Divers ouvrages d'art</u></b>			
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA 174) .....	374.686	2.552.000	906.000
- Pont frontalier Moselle à Remich (OA39).....	1.141.844	411.494	-
- Pont frontalier Grevenmacher (OA401).....	126.836	310.000	4.609.000
- Pont frontalier Echternach(OA383).....	28.842	167.000	670.000
- OA498 Insenborn et OA499 Lultzhausen .....	63.882	2.381.000	9.368.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA753).....	14.588	1.839.000	1.176.000
- Pont sur les CFL à Schieren (OA127).....	19.767	2.243.000	1.761.000
- Viaduc Serningerbach (OA1134).....	-	150.000	155.000
- Contrat d'entretien ouvrages d'art (4ième soumission).....	168.118	1.674.000	2.050.000
- Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ième soumission).....	-	-	-
- Elargissement viaduc Haute-Syre (OA1135)sur A1 (études) .....	-	-	-
- Nouveau viaduc de Mersch (OA 202) (études).....	-	500.000	4.000.000
- Construction d'un nouveau pont ferroviaire (OA208) dans le cadre de la mise à double voie de la ligne Luxembourg-Pétange.....	1.775.980	1.000.000	236.767
- Assainissement divers ouvrages d'art.....	1.672.188	7.000.000	7.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>136.349.579</b>	<b>179.867.494</b>	<b>230.286.994</b>

## 26) FONDS DU RAIL

### 1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

### 2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

### 3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le fonds du rail.

Le fonds du rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01.....	281.190.603	280.050.695	266.120.402
- Alimentation:			
- Dotation budgétaire normale investissement .....	11.500.000	11.500.000	12.000.000
- Dotation budgétaire normale gestion de l'infrastructure .....	119.255.703	110.308.517	113.138.195
- Emprunt .....	100.000.000	100.000.000	100.000.000
- Subvention U.E. ....	49.501	149.000	2.134.375
- Restitution T.V.A. (investissement) .....	16.283.795	25.076.144	31.966.006
- Restitution T.V.A. (gestion de l'infrastructure) .....	16.375.924	17.996.451	18.770.836
- Autres recettes (Redevances,..) .....	48.175.554	42.000.000	29.500.000
Total .....	311.640.477	307.030.112	307.509.412
- Dépenses .....	312.780.385	384.920.756	403.101.498
- Moins-values retards et aléas de chantiers au niveau des dépenses d'investissement y compris études (2011: -25%, 2012: -30%) .....	0	63.960.351	81.897.772
- Dépenses ajustées.....	312.780.385	320.960.405	321.203.726
- Avoir au 31.12. ....	280.050.695	266.120.402	252.426.088
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- <b>Dépenses projetées:</b>			
- <b>Gestion de l'infrastructure .....</b>	<b>119.976.343</b>	<b>129.079.353</b>	<b>130.108.924</b>

	2010	2011	2012
<b>- Investissement .....</b>	<b>179.446.044</b>	<b>240.723.525</b>	<b>259.367.790</b>
<i>1) Projets en cours de réalisation</i>			
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg .....	40.442.891	70.092.845	51.906.471
- Raccordement de Kirchberg et de Findel .....	7.997.202	907.975	0
- Adaptation Tête Nord de la Gare de Luxembourg .....	14.845.674	30.647.419	36.620.919
- Gare Belval-Université, Arrêt Belval-Lycée.....	16.547.408	6.982.057	13.437.457
- Centre de Remisage en Gare de Luxembourg .....	2.595.323	6.483.677	12.967.442
- Ligne du Nord (hors entretien constructif) et Gare d'Ettelbrück..	137.658	2.959.502	2.367.834
- Installation d'un système de contrôle de vitesse .....	1.831.085	5.407.602	3.551.751
- Installation d'un système GSM-R .....	2.893.186	9.958.132	14.939.848
- Mise à double voie Hamm-Sandweiler.....	674.048	2.879.004	5.758.572
- Nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg .....	58.149	1.415.826	2.831.929
- EuroCap-Rail .....	941.057	5.025.234	9.368.335
<i>2) Projets en voie d'élaboration: Objectif à atteindre</i>			
- Gare périphérique Howald.....	0	591.900	2.377.305
- Gare périphérique Cessange/Hollerich.....	0	0	295.979
- Gare Pont Rouge .....	0	0	591.958
<i>3) Entretien constructif .....</i>	<i>84.177.701</i>	<i>94.966.868</i>	<i>99.984.154</i>
<i>dont: - Gare Differdange .....</i>	<i>0</i>	<i>295.950</i>	<i>591.958</i>
<i>- Ligne du Nord (Renouvellement de la voie) .....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9.471.336</i>
<i>4) Autres projets et dépenses .....</i>	<i>6.304.662</i>	<i>2.405.484</i>	<i>2.663.815</i>
<b>- Etudes .....</b>	<b>13.357.998</b>	<b>15.117.878</b>	<b>13.624.784</b>
- Etudes CFL.....	12.995.602	14.383.180	13.023.086
- Etudes Ministère, divers.....	362.396	734.698	601.698
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>312.780.385</b>	<b>384.920.756</b>	<b>403.101.498</b>

## 27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

### 1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

### 2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

### 3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du fonds des raccordements ferroviaires internationaux.

Le fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
- Avoir au 01.01. ....	44.915.766	49.915.766	32.915.766
- Dotation budgétaire .....	5.000.000	2.000.000	2.000.000
- Dépenses .....	-	19.000.000	4.000.000
- Avoir au 31.12. ....	49.915.766	32.915.766	30.915.766

## 28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

### 1) Base légale:

Loi du 20 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que par la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

### 2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

### 3) Recettes et dépenses

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01 .....	52.689.612	33.239.064	62.867.471
- Alimentations:			
a) alimentation normale .....	33.100.000	48.500.000	16.300.000
b) alimentation supplémentaire.....	-	40.000.000	-
c) location/vente.....	8.535.519	8.500.000	8.000.000
Total :...	41.635.519	97.000.000	24.300.000
- Dépenses .....	61.086.067	67.371.593	78.052.193
- Avoir au 31.12 .....	33.239.064	62.867.471	9.115.278
<b>A. Projets en état de remboursement</b>			
<b>Garantie de remboursement locatif</b>			
<b>(garantie théorique)</b>			
- p.m.	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Location-vente</b>			
<b>Fonds Kirchberg</b>			
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg	212.774		
- et mesures transitoires.....	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>212.774</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	2010	2011	2012
<b>Autres</b>			
- Centre Informatique Luxembourg-Gare .....	1.113.124	1.128.800	1.128.800
- Contournement de Differdange .....	511.619	-	-
- Missions diplomatiques Bruxelles .....	1.827.449	2.000.000	2.000.000
- Campus scolaire Geesekneppchen .....	12.928.401	13.000.000	13.500.000
- Centre nat. sportif et culturel Kirchberg (CNS).....	6.496.119	7.000.000	8.983.000
- Centre de recherche public Henri Tudor .....	1.167.519	1.200.000	1.200.000
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean .....	6.998.597	6.966.800	7.000.000
- Cité judiciaire plateau Saint Esprit .....	8.786.446	8.500.000	10.500.000
- Nouvelle aérogare du Findel.....	9.952.287	15.000.000	18.000.000
- Parking Findel .....	4.676.056	6.000.000	9.000.000
<b>Sous-total</b>	<b>54.457.617</b>	<b>60.795.600</b>	<b>71.311.800</b>
<b>B. Projets en voie de construction</b>			
<b>Location-vente</b>			
- Deuxième Ecole Européenne/CPE .....	51	-	-
- Palais de Justice CJCE:mise à niveau annexes A,B,C	22	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>C. Projets non entamés</b>			
<b>Location-vente</b>			
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel.....	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D. Autres projets</b>			
<b>Location-vente</b>			
- Palais de Justice CE Kirchberg: 4ième extension.....	29.609	29.609	29.609
<b>Sous-total</b>	<b>29.609</b>	<b>29.609</b>	<b>29.609</b>
<b>D. Locations avec options d'achat</b>			
- Immeuble administratif à Kirchberg dit "Tour A" .....	6.415.603	6.575.993	6.740.393
<b>Sous-total</b>	<b>6.415.603</b>	<b>6.575.993</b>	<b>6.740.393</b>
<b>Total sans garanties théoriques.....</b>	<b>61.086.067</b>	<b>67.371.593</b>	<b>78.052.193</b>

## 29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

### 1) Base légale:

Loi des 17 mars 2003 et 11 mars 2008 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième et huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

### 2) Objet:

Art. 7. de la loi du 11 mars 2008 - Les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide de l'Etat sur la base des articles 1 à 5 de la présente loi sont financées par le fonds spécial dénommé «fonds pour la promotion touristique». L'avoir du fonds pour la promotion touristique au 31 décembre 2007 pourra servir à la liquidation des dépenses prévues à l'article 1er de la loi y compris les dépenses engagées avant le 31 décembre 2007 pour des projets répondant aux critères d'éligibilité fixés par le 8e programme quinquennal.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Loi du 11 mars 2008 - Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	5.914.991	8.500.804	7.830.457
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	7.500.000	7.500.000	7.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses .....	4.914.187	8.170.347	9.322.704
- Avoir au 31.12. ....	8.500.804	7.830.457	5.507.753
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Aides à l'hôtellerie .....	2.066.133	2.246.879	2.516.504
- Aides aux communes (infrastructures, campings) .....	781.182	4.613.268	6.000.000
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	1.504.834	666.000	162.000
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse .....	-	10.000	10.000
- Aides aux campings privés .....	258.457	300.000	300.000
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel .....	169.538	85.100	85.100
- Aides pour la création de gîtes .....	36.807	95.000	95.000
- Investisseurs privés .....	10.500	54.100	54.100
- Autres aides .....	86.736	100.000	100.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>4.914.187</b>	<b>8.170.347</b>	<b>9.322.704</b>

### 30) FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

1) Base légale:

Loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (art.40).

2) Objet:

Art. 40 - Objet et champ d'application du fonds:

II. - Le fonds a pour objet:

- a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;
- b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3) Recettes et dépenses:

Art. 40 - Alimentation du fonds:

IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	37.954.633	35.783.251	30.183.251
- Alimentations:			
a) alimentation normale .....	55.000.000	52.000.000	55.000.000
b) alimentation supplémentaire.....	-	-	-
Total :...	55.000.000	52.000.000	55.000.000
- Dépenses .....	57.171.382	64.000.000	66.000.000
- Moins-values retards et aléas de chantier:10% et 11%	-	6.400.000	7.260.000
- Dépenses ajustées.....	57.171.382	57.600.000	58.740.000
- Avoir au 31.12.....	35.783.251	30.183.251	26.443.251
<b>II. Programme des dépenses/Ministère</b>			
<b>Etat .....</b>	<b>2.277.902</b>	<b>2.172.000</b>	<b>2.625.000</b>
dont entretien.....	1.816.331	822.000	925.000
dont rénovation.....	461.571	1.350.000	1.700.000
<b>Affaires Etrangères.....</b>	<b>3.653.806</b>	<b>3.000.000</b>	<b>3.150.000</b>
dont entretien.....	1.549.942	900.000	900.000
dont rénovation.....	2.103.864	2.100.000	2.250.000
<b>Agriculture, Viticulture et Dévelop. Rural.....</b>	<b>822.361</b>	<b>250.000</b>	<b>815.000</b>
dont entretien.....	338.412	150.000	315.000
dont rénovation.....	483.949	100.000	500.000
<b>Classes Moyennes et Tourisme .....</b>	<b>165.089</b>	<b>34.000</b>	<b>60.000</b>
dont entretien.....	165.089	34.000	25.000
dont rénovation.....	0	0	35.000

	2010	2011	2012
<b>Culture.....</b>	<b>2.770.040</b>	<b>2.400.000</b>	<b>3.625.000</b>
dont entretien.....	1.558.581	1.300.000	1.525.000
dont rénovation.....	1.211.459	1.100.000	2.100.000
<b>Développement Durable et Infrastructures.....</b>	<b>4.384.421</b>	<b>5.975.000</b>	<b>5.799.000</b>
- Aménagement du territoire.....	-	<b>6.000</b>	<b>6.000</b>
dont entretien.....	-	1.000	1.000
dont rénovation.....	-	5.000	5.000
- Environnement.....	<b>675.599</b>	<b>1.519.000</b>	<b>1.040.000</b>
dont entretien.....	135.213	399.000	40.000
dont rénovation.....	540.386	1.120.000	1.000.000
- Transports.....	<b>389.335</b>	<b>675.000</b>	<b>878.000</b>
dont entretien.....	156.231	150.000	78.000
dont rénovation.....	233.104	525.000	800.000
- Travaux Publics.....	<b>3.319.487</b>	<b>3.775.000</b>	<b>3.875.000</b>
dont entretien.....	945.560	900.000	1.000.000
dont rénovation.....	2.373.927	2.875.000	2.875.000
<b>Economie et Commerce Extérieur.....</b>	<b>25.893</b>	<b>88.000</b>	<b>100.000</b>
dont entretien.....	10.261	18.000	25.000
dont rénovation.....	15.632	70.000	75.000
<b>Education Nationale et Formation Prof. ....</b>	<b>13.812.894</b>	<b>16.505.000</b>	<b>16.660.000</b>
dont entretien.....	6.491.494	7.820.000	7.910.000
dont rénovation.....	7.321.400	8.685.000	8.750.000
<b>Egalité des Chances.....</b>	<b>29.681</b>	<b>21.000</b>	<b>28.000</b>
dont entretien.....	3.538	6.000	8.000
dont rénovation.....	26.143	15.000	20.000
<b>Enseignement supérieur et Recherche.....</b>	<b>1.504.498</b>	<b>1.200.000</b>	<b>1.325.000</b>
dont entretien.....	1.001.408	800.000	800.000
dont rénovation.....	503.090	400.000	525.000
<b>Famille et Intégration.....</b>	<b>10.485.093</b>	<b>10.650.000</b>	<b>10.500.000</b>
dont entretien.....	4.378.641	3.200.000	3.375.000
dont rénovation.....	6.106.452	7.450.000	7.125.000
<b>Finances.....</b>	<b>2.827.136</b>	<b>1.900.000</b>	<b>1.800.000</b>
dont entretien.....	1.443.926	1.000.000	975.000
dont rénovation.....	1.383.210	900.000	825.000
<b>Fonction Publique et Réforme administrative.....</b>	<b>312.395</b>	<b>900.000</b>	<b>1.010.000</b>
dont entretien.....	196.670	800.000	915.000
dont rénovation.....	115.725	100.000	95.000
<b>Intérieur et Grande Région.....</b>	<b>4.274.552</b>	<b>5.650.000</b>	<b>5.525.000</b>
dont entretien.....	2.064.361	1.650.000	1.525.000
dont rénovation.....	2.210.191	4.000.000	4.000.000
<b>Justice.....</b>	<b>3.378.476</b>	<b>3.900.000</b>	<b>3.915.000</b>
dont entretien.....	2.115.090	1.500.000	1.515.000
dont rénovation.....	1.263.386	2.400.000	2.400.000
<b>Logement.....</b>	-	<b>12.500</b>	<b>13.000</b>
dont entretien.....	-	2.500	3.000
dont rénovation.....	-	10.000	10.000
<b>Santé.....</b>	<b>2.595.146</b>	<b>2.100.000</b>	<b>1.975.000</b>
dont entretien.....	1.873.196	950.000	975.000
dont rénovation.....	721.950	1.150.000	1.000.000
<b>Sécurité Sociale.....</b>	<b>7.862</b>	<b>20.000</b>	<b>25.000</b>
dont entretien.....	7.862	20.000	25.000
dont rénovation.....	0	0	0
<b>Département ministériel des Sports.....</b>	<b>434.288</b>	<b>300.000</b>	<b>300.000</b>
dont entretien.....	320.966	200.000	200.000
dont rénovation.....	113.322	100.000	100.000

	2010	2011	2012
<b>Travail et Emploi.....</b>	<b>34.359</b>	<b>40.000</b>	<b>45.000</b>
<i>dont entretien.....</i>	<i>26.082</i>	<i>20.000</i>	<i>25.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>8.277</i>	<i>20.000</i>	<i>20.000</i>
<b>Divers Ministères et services.....</b>	<b>2.503.580</b>	<b>2.600.000</b>	<b>2.720.000</b>
<i>dont entretien.....</i>	<i>2.026.874</i>	<i>1.800.000</i>	<i>1.975.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>476.706</i>	<i>800.000</i>	<i>745.000</i>
<b>Mise sur sup. inform. du patrimoine de l'Etat.....</b>	<b>180.045</b>	<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
<b>Coordination projets PME.....</b>	<b>691.866</b>	<b>98.865</b>	<b>-</b>
<b>Total (*).....</b>	<b>57.171.382</b>	<b>60.816.365</b>	<b>63.015.000</b>
Réserve.....	-	3.183.635	2.985.000
<b>Total général.....</b>	<b>57.171.382</b>	<b>64.000.000</b>	<b>66.000.000</b>

(\*)dont dépenses projets PME :

	2010	2011	2012
<b>Projets PME.....</b>	<b>9.626.628</b>	<b>4.294.562</b>	<b>0</b>
<i>dont entretien.....</i>	<i>4.290.040</i>	<i>1.500.000</i>	<i>0</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>5.336.588</i>	<i>2.794.562</i>	<i>0</i>

**31) FONDS POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DU DEVELOPPEMENT ET DE  
L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PRIVE (FONDS DE L'INNOVATION)**

1) Base légale:

Loi du 5 juin 2009 ayant pour objet

1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
3. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

2) Objet:

Art. 27 - Objet et champ d'application du fonds:

(1) Le Fonds a pour objet de prendre à sa charge les dépenses occasionnées par:

- a) la mise en application des régimes et mesures d'aide faisant l'objet du titre I de la présente loi;
- b) la participation nationale à des programmes ou projets de coopération internationale en matière de recherche -développement-innovation;
- c) l'exécution des missions de l'Agence désignée au titre II de la présente loi.

3) Ressources:

Art. 28 - (1): Le Fonds est alimenté par:

- a) des dotations budgétaires de l'Etat;
- b) des recettes d'emprunts à contracter par l'Etat;
- c) des dons et legs, en espèces et en nature;
- d) les remboursements à l'Etat des montants d'aides versées, augmentés des intérêts légaux, effectués sur base des dispositions de l'article 21 de la présente loi;
- e) de tout autre revenu en rapport avec l'exécution de sa mission.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2010	2011	2012
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	-	7.844.903	0
- Alimentations:	-		
a) Alimentation normale .....	29.300.000	43.000.000	43.000.000
b) Alimentation supplémentaire.....	-	12.219.002	-
Total .....	29.300.000	55.219.002	43.000.000
- Dépenses .....	21.455.097	63.063.905	42.930.570
- Avoir au 31.12.....	7.844.903	0	69.430
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Animation de pôles d'innovation .....	-	-	75.000
- Conseil et soutien à l'innovation.....	-	10.000	36.000
- Autres emplois .....	-	-	525.000
- Détachement temporaire de personnel hautement qualifié .....	-	-	50.000
- Financement des structures d'accueil d'entreprises innovantes (Ecostart) .....	-	-	300.000

(en euros)

	2010	2011	2012
- Etudes de faisabilité technique . . . . .	-	502.700	445.600
- Participation à des programmes ou initiatives internationaux . . . .	-	-	-
- Innovation de procédé et d'organisation . . . . .	21.837	64.187	92.617
- Investissement dans pôles d'innovation . . . . .	-	-	27.785
- Aides aux jeunes entreprises innovantes . . . . .	773.858	2.274.633	3.578.717
- Dotation Luxinnovation GIE. . . . .	1.364.828	4.011.699	2.685.890
- Mesures de minimis . . . . .	198.340	582.991	336.200
- Protection de la propriété industrielle . . . . .	20.472	60.175	46.309
- Projets/programme R&D (loi 1993) . . . . .	15.923.160	46.285.940	17.586.053
- Projets/programme R&D (loi 2009) . . . . .	3.149.077	9.256.220	17.139.379
- Contribution nationale au budget Eureka . . . . .	3.525	15.360	6.020
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>21.455.097</b>	<b>63.063.905</b>	<b>42.930.570</b>

### 32) FONDS SPECIAL D'INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GIBIER

#### 1) Base légale:

Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

#### 2) Objet:

Art.45. Indemnisation des dommages causés par les espèces cerf et sanglier sur un fonds chassable.

#### 3) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

#### 4) Recettes et Dépenses:

Art. 45. En cas de dommage causé par les espèces cerf et sanglier sur un fonds chassable, la part incombant au locataire de chasse est finalement supportée de l'ordre de neuf dixièmes par lui-même et pour un dixième par le syndicat de chasse sur les fonds duquel le dommage a été constaté.

A l'issue de l'année cynégétique, les sommes avancées par le locataire de chasse lui sont remboursées par un fonds spécial, dénommé fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. Ce fonds est alimenté par un droit supplémentaire perçu sur le permis de chasser tel que détaillé à l'article 67. Un règlement grand-ducal fixe la quote-part maximale annuelle à rembourser, ainsi que les modalités et la procédure de fonctionnement du fonds spécial. Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 mars de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

La part à supporter par le syndicat est prélevée sur le produit du droit spécial de 15% perçu annuellement sur le prix de location prévu à l'article 42. En cas d'insuffisance de fonds dans la caisse syndicale, le solde est supporté par le locataire de chasse.

Art. 67. Le permis annuel et le permis d'invité sont chacun soumis à un droit d'enregistrement et un droit supplémentaire au profit du fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier, tel que défini à l'article 45.

#### 5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2010	2011	2012
- Avoir au 01.01. ....	-	-	752.070
- Alimentations:			
a) alimentation normale.....	-	-	419.463
b) alimentation supplémentaire.....	-	-	-
c) recettes diverses.....	-	-	-
Total:...	-	-	419.463
- Dépenses.....	-	-	385.000
- Moins value retards et aléas de chantier.....	-	-	-
- Dépenses ajustée.....	-	-	385.000
- Avoir au 31.12.....	-	-	786.533

## L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/08	Montant en circulation au 31/12/09	Montant en circulation au 31/12/10
SNCI	loi du 02/08/1977 Art. 13.	illimité	B.E. 84/93	12.394.676	0	0	0
			B.E. 85/95	12.394.676	0	0	0
			B.E. 86/96	12.394.676	0	0	0
			B.E. 87/97	12.394.676	0	0	0
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	0	0	0
			B.E. 90/00	24.789.352	0	0	0
			B.E. 91/01	24.789.352	0	0	0
			B.E. 92/02	24.789.352	0	0	0
			B.E. 93/03	24.789.352	0	0	0
			B.E. 95/05	24.789.352	0	0	0
			B.E. 96/06	24.789.352	636.941	632.714	621.170
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0
			Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0
			Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0
Fonds du Kirchberg	lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 16 septembre 2005	19.831.482	LUXTRUST s.a.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
	arrêté ministériel du 16 juin 2006		garantie pour les prêts finançant la construction de logements pour les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg	20.000.000	0	0	0
Fonds Vieille Ville	loi du 02/08/1977 Art. 13. Décision du CDG du 21/02/2006	100.000.000	emprunt auprès de la DEXIA-BIL	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000
	loi du 07/08/1961 Art. 3. modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968		ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	0	0	0
CFL	loi du 29/07/1993 Art. 6. modifiée par la loi budgétaire 2009	500.000.000	crédit auprès de la BGL	3.718.403	0	0	0
			crédit auprès de la BdL	7.436.806	7.436.805	7.436.806	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	40.455.209	22.116.522	21.970.674	21.986.117
			crédit auprès de la DEXIA	9.920.000	9.827.599	13.658.428	13.169.248
			crédit auprès de la BGL BNP Parisbas				1.749.514
Fonds Belval	loi mod. du 28/03/1997 Art.6. Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5	non déterminé	prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt EUROFIMA no 2618	0	80.000.000	80.000.000	80.000.000
			prêt EUROFIMA no 2619	0	3.200.000	3.200.000	3.200.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL	235.000.000	165.000.000	165.000.000	155.700.000
Fonds Cité Syrdall	loi du 25/07/2002 Art. 3.	7.500.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE, DEXIA-BIL et BGL BNP PARISBAS	490.613.000	59.518.131	91.878.549	143.929.278
Fonds du Logement	loi du 10/12/1998 Art. 7.	25.000.000	Crédit auprès de ING Luxembourg S.A.	7.436.806	3.642.897	3.933.744	4.828.213
	loi du 25/02/1979 Art. 57. modifiée par loi du 21/12/1990 et la loi du 20/12/1991		ligne de crédit en compte-courant BCEE	10.000.000	6.517.382	6.006.738	10.085.967
			ligne de crédit en compte courant BGL	3.000.000	5.019.288	2.019.288	0

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/08	Montant en circulation au 31/12/09	Montant en circulation au 31/12/10
BCEE	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement	7.500.000	2.673.469	3.421.536	3.602.669
Société de l'Aéroport S.A.	loi du 276/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare (DEXIA)	225.000.000	152.608.776	155.850.000	223.534.860
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Parking (BCEE)	105.000.000	72.631.732	73.301.526	73.301.526
Diverses banques de la place 2)	loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires		285.761.415	285.761.415	312.593.461
Centre national sportif et culturel	loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel		ligne de préfinancement pour l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de la COQUE	7.035.797	273.141	0	0
SUDCAL S.A.	loi du 7 décembre 2007 autorisant l'Etat à fournir une garantie bancaire	18.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE (23.000.000 EUR)		5.328.590	7.852.564	13.695.761
Banque européenne d'investissement	Accord Cotonou II		En tant qu'actionnaire de la BEI, le Luxembourg garantit le non-remboursement des emprunts accordés par la BEI		n.a.	n.a.	n.a.
CARGOLUX AIRLINES INTERNAT. S.A.	loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique			-	-	100.000.000	75.000.000
Groupe bancaire DEXIA 3)	art. 44 loi budgétaire 2009, modifié par l'art. 19 de la loi budgétaire 2010	3.000.000.000	Le montant de la garantie correspond à 3% du montant de l'ensemble des financements levés par le groupe DEXIA venant à échéance avant le 31.10.2014	3.000.000.000	1.776.921.197	1.513.222.453	1.333.300.887
EFSF	Loi du 9 juillet 2010	1.150.000.000	La garantie est accordée à l'ESFS dans le cadre de l'instrument européen de la stabilisation de la zone euro, la part du Luxembourg dans le montant total garanti est de 0,26%.	-	-	-	18.069.284
LUXTRUST S.A.	Dcision du CDG du 18.3.2011	2.000.000		2.000.000	-	-	2.000.000
<b>TOTAL</b>				<b>1.605.216.653</b>	<b>2.695.113.885</b>	<b>2.571.146.435</b>	<b>2.533.804.761</b>

1) La garantie de ces prêts est donnée dans la cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE

3) Le groupe bancaire DEXIA au sens du règlement grand-ducal en question comporte les sociétés Dexia SA de droit belge, Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA, Dexia Banque Belgique SA et Dexia Crédit Local de France SA ainsi que leurs véhicules d'émission

Le présent programme pluriannuel, qui couvre la période 2011-2015, analyse en détail l'évolution des dépenses en capital qui sont financées à charge du budget de l'Etat tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat et par les différents fonds spéciaux.

Etant donné que le programme pluriannuel des dépenses en capital est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, les dépenses de ce programme qui sont renseignées dans les tableaux ci-après sous le chapitre A ne tiennent donc pas compte des dépenses de l'Administration centrale qui sont financées par l'intermédiaire des fonds spéciaux de l'Etat ou par l'intermédiaire de certains établissements publics, ni des dépenses en capital qui sont financées par les 2 autres secteurs de l'Administration publique, soit en l'occurrence le secteur des Administrations locales et le secteur de la Sécurité sociale.

Les tableaux qui figurent au chapitre B du présent programme pluriannuel fournissent cependant des renseignements détaillés au sujet de l'évolution des dépenses des principaux fonds spéciaux de l'Etat et notamment des objectifs financiers que le Gouvernement s'est fixés pour les années 2011 à 2015.

Les dépenses de l'ensemble de l'Administration centrale englobant les fonds spéciaux, les établissements publics et les services de l'Etat à gestion séparée sont analysées plus amplement dans le cadre du Volume III de l'exposé introductif du projet de budget pour 2012. Le Volume III explique également le lien entre les dépenses budgétaires qui figurent au projet de loi budgétaire et les dépenses de l'Administration centrale et de l'Administration publique.



# Programme pluriannuel des dépenses en capital

2011-2015

A) Tableaux



Inspection  
générale des finances

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL  
(2011 - 2015)

Département	Budget 2011	Projet 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015
30 - Ministère d'Etat . . . . .	1.761	1.714	1.567	1.631	1.637
31 - Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration . .	43.220	42.401	42.690	42.972	42.813
32 - Ministère de la Culture . . . . .	14.227	15.154	11.257	10.604	12.762
33 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche . . . . .	192	194	140	140	140
34 - Ministère des Finances . . . . .	45.740	47.326	42.843	42.176	42.132
35 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur . . .	68.163	92.673	163.280	159.221	196.230
36 - Ministère des Classes moyennes et du Tourisme . . . . .	15.662	15.186	19.552	20.293	21.218
37 - Ministère de la Justice . . . . .	743	677	618	666	647
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative . . . . .	9.437	10.333	12.258	12.676	13.239
39 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région . . . . .	75.325	78.514	148.396	151.666	165.204
40 et 41 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle . . . . .	42.927	38.675	77.196	76.175	76.211
42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration. . . . .	69.222	69.211	76.882	76.871	76.880
44 - Ministère de la Santé . . . . .	43.311	43.386	42.791	44.691	46.691
45 - Ministère du Logement . . . . .	72.674	76.962	79.836	84.805	85.080
46 - Ministère du Travail et de l'Emploi . . . . .	268	324	282	253	277
47 et 48 - Ministère de la Sécurité sociale . . . . .	286	339	252	414	355
49 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural . . . . .	59.375	59.316	59.234	59.153	59.131
50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures . . . . .	370.250	320.710	350.844	381.578	403.799
52 - Ministère de l'Egalité des chances . . . . .	9	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES . . . . .</b>	<b>932.790</b>	<b>913.091</b>	<b>1.129.917</b>	<b>1.165.984</b>	<b>1.244.445</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros



Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>30 - MINISTERE D'ETAT</b>							
<b>Section 30.3 - Conseil d'Etat</b>							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	28	-	-	-	-
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	10	-	-	-	-
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	4	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 30.3 .....			42	-	-	-	-
<b>Section 30.4 - Gouvernement</b>							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	35	-	35	32
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	40	25	25	25	25
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8	8	10	10	12
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	30	60	38	40	45
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	30	30	35	38	40
74.301	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication .....	18	22	20	20	20
74.310	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires .....	-	95	20	60	60
Total des dépenses de la section 30.4 .....			132	281	154	234	240
<b>Section 30.5 - Conseil économique et social</b>							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	1	1	10	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	1	3	3	3
Total des dépenses de la section 30.5 .....			4	4	15	6	6

## 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement</b>							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29	32	32	25	25
74.010	02.00	Acquisition de machines de bureau .....	*	8	8	8	8
74.020	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	9	9	10	10	10
74.021	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	730	715	715	715	715
74.040	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	113	125	125	125	125
74.050	02.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	55	55	60	60	60
74.051	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations .....	225	225	225	225	225
74.060	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	50	50	50	50	50
74.061	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	300	150	150	150	150
Total des dépenses de la section 30.6 .....			1.511	1.369	1.375	1.368	1.368
<b>Section 30.7 - Cultes</b>							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37	37	*	*	*
Total des dépenses de la section 30.7 .....			37	37	-	-	-
<b>Section 30.8 - Médias et Communications</b>							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau .....	14	3	3	3	3
74.011	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau .....	*	*	*	*	*
74.040	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux .....	15	15	15	15	15
74.041	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux .....	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 30.8 .....			33	22	22	22	22

## 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
		<b>Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</b>					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	2	2	2	2	2
		Total des dépenses de la section 30.9 .....	2	2	2	2	2
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 30 .....	1.761	1.714	1.567	1.631	1.637

## 31.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>							
<b>Section 31.0 - Dépenses générales</b>							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	30	-	30	-	-
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	55	1	2	2
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	38	25	25	26	26
74.051	13.90	Frais de remplacement de scanner. (Crédit non limitatif).....	-	10	-	-	-
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3	5	5	5	5
74.061	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	*	-	-	-
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
Total des dépenses de la section 31.0 .....			172	95	61	32	33
<b>Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	400	410	410	410	410
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art .....	29	30	30	30	32
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	489	502	502	502	525
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	39	26	-	-	-
Total des dépenses de la section 31.1 .....			956	968	942	942	967
<b>Section 31.4 - Immigration</b>							
74.010	01.40	Acquisition de machines de bureau .....	8	-	-	-	-
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	13	-	-	-	-

## 31.4 - Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	33	-	-	-	-
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	5	10	11	6	63
Total des dépenses de la section 31.4 .....			59	10	11	6	63
<b>Section 31.5 - Direction de la défense</b>							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20	50	5	7	5
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.700	1.900	2.000	2.100	2.200
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.153	857	931	1.478	1.369
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
Total des dépenses de la section 31.5 .....			39.873	39.807	39.936	40.585	40.574
<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	175	217	167	247	280
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau .....	17	15	15	15	15
74.020	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	3	2	4	4	4
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice) .....	78	18	165	85	87
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	244	271	306	305	167
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	97	77	91	170	26
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	733	398	30	30	30
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	5	5	5	5	6
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée .....	5	5	5	5	5

## 31.6 - Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.300	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice) .....	20	34	100	110	120
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	88	76	440	33	61
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice) .....	141	220	158	162	166
74.330	02.10	Matériel de protection c.b.r.n. ....	2	2	50	25	25
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique .....	27	27	35	35	35
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice) .....	7	7	40	40	40
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport .....	5	5	11	15	15
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	462	49	74	75	77
Total des dépenses de la section 31.6 .....			2.110	1.427	1.695	1.362	1.158
<b>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>							
74.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50	94	45	45	18
Total des dépenses de la section 31.7 .....			50	94	45	45	18
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 31 .....			43.220	42.401	42.690	42.972	42.813

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>32 - MINISTERE DE LA CULTURE</b>							
<b>Section 32.0 - Culture: dépenses générales</b>							
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	350	350	350	350
61.010	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées .....	175	100	246	50	2.215
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.800	3.500	500	-	-
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides .....	38	38	-	-	-
72.000	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	-	-	-
74.000	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	32	-	-	-
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	13	-	5	5	5
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	7	2	6	9	5
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	5	3	3	3	3
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	-	-	-
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art .....	70	70	75	100	100
74.072	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations" .....	22	22	22	22	22
74.300	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants .....	2	2	2	5	2
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Total des dépenses de la section 32.0 .....			14.131	14.118	11.209	10.544	12.702
<b>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	3	5	5
74.040	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	-	2	2	2
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels .....	8	8	8	8	8

## 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.300	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques .....	3	3	10	10	10
		Total des dépenses de la section 32.1 .....	12	11	28	30	30
		<b>Section 32.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement de l'aile Wilt- heim du Musée national d'histoire et d'art .....	-	600	-	-	-
		Total des dépenses de la section 32.2 .....	-	600	-	-	-
		<b>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>					
61.010	08.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements audiovisuels à haute résolution .....	-	400	-	-	-
63.041	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales .....	85	25	20	30	30
		Total des dépenses de la section 32.5 .....	85	425	20	30	30
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 32 .....	14.227	15.154	11.257	10.604	12.762

## 33.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>							
<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>							
41.050	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	155	127	124	124	124
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
54.011	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.000	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	26	-	-	-
74.010	04.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	8	-	-	-
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	19	8	8	8
74.050	04.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	30	6	-	-	-
Total des dépenses de la section 33.0 .....			185	186	132	132	132
<b>Section 33.2 - Recherche et innovation</b>							
74.010	04.60	Acquisition de machines de bureau .....	-	3	-	-	-
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques .....	6	5	8	8	8
Total des dépenses de la section 33.2 .....			6	8	8	8	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 33 .....			192	194	140	140	140

## 34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>							
<b>Section 34.0 - Dépenses générales</b>							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
54.031	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
54.032	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement .....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
54.034	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
54.035	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	940	940	940	940	940
54.036	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500	500	500	500	500
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.800	3.000	5.000	5.000	5.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.000	13.000	13.000	13.000	13.000
71.051	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	-	-	-	-
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	90	90	90	90	90
74.000	01.25	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	-	-	32

## 34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
81.030	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10	10	10	10	10
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.070	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.091	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
84.098	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
84.105	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	700	641	700	700	700
84.123	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.237	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.640	15.800	10.000	10.000	10.000
		Total des dépenses de la section 34.0 .....	43.181	44.482	40.741	40.741	40.773

## 34.1 - Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 34.1 - Inspection générale des finances</b>							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	1	1	1	1	1
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques .....	5	5	5	5	5
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques .....	4	4	4	4	4
		Total des dépenses de la section 34.1 .....	10	10	10	10	10
<b>Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat</b>							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	1	1	1	1	1
		Total des dépenses de la section 34.2 .....	1	1	1	1	1
<b>Section 34.3 - Direction du contrôle financier</b>							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30	-	-
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau .....	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	1	1	1	1
		Total des dépenses de la section 34.3 .....	2	2	32	2	2
<b>Section 34.4 - Contributions directes</b>							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	20	49	54	48	-
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	3	3	3	3	3
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	30	30	30	30	30
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	50	50	5	9	7
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....	170	150	150	150	150
74.060	01.22	Acquisition de logiciels .....	50	50	50	50	40
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	12	12	12	12	12
		Total des dépenses de la section 34.4 .....	335	344	303	302	242
<b>Section 34.5 - Enregistrement et domaines</b>							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18	18	18	19	18
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau .....	16	16	15	13	13
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications .....	1	1	1	1	1

## 34.5 - Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3	1	5	5	5
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	135	55	15	15	15
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10	55	40	20	20
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	15	15	15	15	15
		Total des dépenses de la section 34.5 .....	198	160	109	88	87
<b>Section 34.6 - Douanes et accises</b>							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice) .....	70	70	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	190	190	210	210	210
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	10	10	12	12	12
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	33	33	33	33	33
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36	36	40	40	40
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70	70	50	50	50
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	730	1.276	575	155	155
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	45	45	50	50	50
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues .....	45	45	50	50	50
		Total des dépenses de la section 34.6 .....	1.229	1.775	1.095	675	675
<b>Section 34.7 - Cadastre et topographie</b>							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	33	32	45	45	45
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	6	6	6	6	6
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	3	13	3	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	41	44	48	48	48
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	152	148	275	140	140

## 34.7 - Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice) .....	550	309	175	115	100
		Total des dépenses de la section 34.7 .....	784	552	552	357	342
<b>Section 34.8 - Dette publique</b>							
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
91.006	13.90	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	*	-	-	-
		Total des dépenses de la section 34.8 .....	-	-	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 34 .....	45.740	47.326	42.843	42.176	42.132

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>							
<b>Section 35.0 - Economie</b>							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement .....	-	400	1.190	1.190	1.190
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.350	13.050	17.500	17.500	17.500
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.350	1.350	1.500	1.500	1.500
51.042	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	900	-	-	-	-
51.043	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.000	-	-	-	-
51.045	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
51.046	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	-	-	-	-
51.052	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	*	100	100	100
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	12.000	15.039	16.112	27.958

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	225	100	500	500	500
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300	150	200	200	200
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	174	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.000	5.000	7.000	6.000	6.000
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300	3.600	3.600	250	250
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.000	8.000	20.000	25.000	25.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	30	-	-	18
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	10	10	20	20	20
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	125	115	120	120	120
74.060	11.10	Acquisition de logiciels .....	30	46	35	35	35
74.061	11.10	Redevance à verser à l'a.s.b.l. Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation .....	*	282	361	361	361
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	-	110	50	50	50

## 35.0 - Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	43.000	43.000	64.500	62.000	60.000
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	31.000	28.000	53.000
Total des dépenses de la section 35.0 .....			67.691	92.417	162.715	158.938	193.802
<b>Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>							
74.000	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	38	-	30
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau .....	17	-	8	17	10
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	80	89	120	90	95
74.051	13.90	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des Bilans .....	-	57	-	-	-
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	55	63	75	75	80
Total des dépenses de la section 35.1 .....			152	209	241	182	215
<b>Section 35.4 - Conseil de la concurrence</b>							
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	2	-	2	-
74.060	11.10	Acquisition de logiciels .....	-	1	-	-	-
Total des dépenses de la section 35.4 .....			-	3	-	2	-
<b>Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences</b>							
51.001	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 35.5 .....			250	-	-	-	-
<b>Section 35.7 - Inspection de la concurrence</b>							
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	-	6	-
Total des dépenses de la section 35.7 .....			-	-	-	6	-

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
		<b>Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)</b>					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	32	20	25	-
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire .....	59	12	287	51	2.196
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	12	1	17	17	17
		Total des dépenses de la section 35.8 .....	71	45	324	93	2.213
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 35 .....	68.163	92.673	163.280	159.221	196.230

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME</b>							
<b>Section 36.0 - Classes moyennes</b>							
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice) .....	1.000	1.000	100	100	100
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.000	7.000	8.400	8.900	9.400
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.000	11.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	32	-	-
74.050	11.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	3	3	4	4	4
74.060	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3	3	4	4	4
Total des dépenses de la section 36.0 .....			8.006	8.006	8.540	9.008	9.508
<b>Section 36.1 - Tourisme</b>							
52.040	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres .....	26	26	38	36	34
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables .....	74	74	90	95	90
74.000	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25	-	-	-
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques .....	46	46	52	52	50
74.050	11.60	Acquisition d'équipements informatiques .....	1	2	-	2	-
74.080	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	9	7	10	15	15
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif) .....	7.500	7.000	10.822	11.085	11.521
Total des dépenses de la section 36.1 .....			7.656	7.180	11.012	11.285	11.710

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 36 .....	15.662	15.186	19.552	20.293	21.218

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>37 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>							
<b>Section 37.0 - Justice</b>							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30	-	-
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 37.0 .....			1	1	31	1	1
<b>Section 37.1 - Services judiciaires</b>							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	20	20	20	20	56
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	25	25	25	25	35
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1	1	1	1	8
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	20	20	20	20	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	7	7	7	7	8
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3	3	3	3	5
Total des dépenses de la section 37.1 .....			76	76	76	76	137
<b>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</b>							
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	60	22	52	140	54
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau .....	7	11	8	8	9
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	450	410	400	390	395
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	21	21	21	21	21
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	127	127	29	29	29
Total des dépenses de la section 37.2 .....			665	591	510	588	508
<b>Section 37.3 - Juridictions administratives</b>							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	1	10	1	1	1
Total des dépenses de la section 37.3 .....			1	10	1	1	1
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 37 .....			743	677	618	666	647

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>							
<b>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique</b>							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau .....	-	7	-	7	-
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	2	2	1	-
Total des dépenses de la section 38.3 .....			1	9	2	8	-
<b>Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>							
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	8	-	-
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	-	3	-
Total des dépenses de la section 38.4 .....			-	-	8	3	-
<b>Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</b>							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	85	30	25	60
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	5	5	15	18	21
74.011	13.90	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	-	108	100	100	100
74.021	13.90	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications .....	-	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	50	100	300
74.041	13.90	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	-	12	17	17	17
74.043	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif).....	-	45	100	100	50
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice).....	4.000	4.156	5.334	5.601	5.881
74.051	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Sans distinction d'exercice).....	2.600	2.700	2.800	2.800	2.800
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice).....	2.400	3.000	3.500	3.587	3.677

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.061	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels .....	250	200	287	302	317
		Total des dépenses de la section 38.5 .....	9.255	10.316	12.239	12.655	13.228
		<b>Section 38.6 - Service central des imprimés</b>					
74.011	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	54	-	-	-	-
74.021	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications .....	1	-	-	-	-
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	25	-	-	-	-
74.041	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	13	-	-	-	-
74.043	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif).....	50	-	-	-	-
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	30	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 38.6 .....	173	-	-	-	-
		<b>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses</b>					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8	8	9	10	11
		Total des dépenses de la section 38.8 .....	8	8	9	10	11
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 38 .....	9.437	10.333	12.258	12.676	13.239

## 39.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION</b>							
<b>Section 39.0 - Dépenses générales</b>							
74.010	13.20	Acquisition de machines de bureau .....	-	28	-	-	-
74.040	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	1	-	-	-
74.050	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques .....	3	3	3	3	3
74.061	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels .....	*	*	*	*	*
74.062	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales .....	50	-	-	-	-
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125	95	30	-	-
74.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions .....	39	39	39	39	80
Total des dépenses de la section 39.0 .....			218	165	71	41	82
<b>Section 39.1 - Finances communales</b>							
63.000	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.500	9.500	9.500	9.500	11.000
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette .....	800	800	800	800	800
63.003	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice) .....	715	715	715	715	715
63.004	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.900	13.900	13.900	13.900	15.000
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice) .....	250	250	250	250	300
63.022	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice) .....	200	200	200	200	250

## Section 39.1 - Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
63.023	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice) .....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
63.024	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice) .....	150	150	150	150	200
63.025	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.) .....	400	400	400	400	500
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux .....	50	50	50	50	150
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	1.500	2.000	4.000	7.000	15.700
Total des dépenses de la section 39.1 .....			30.965	31.465	33.465	36.465	48.115
<b>Section 39.2 - Commissariats de district</b>							
74.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	5	6	6	6	6
74.251	13.90	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	-	10	*	*	1
74.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 39.2 .....			6	17	7	7	8
<b>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	3	5	5	5	-
Total des dépenses de la section 39.4 .....			3	5	5	5	-
<b>Section 39.5 - Police grand-ducale</b>							
72.000	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	*	-	-	-

## 39.5 - Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice) .....	2.472	2.200	2.480	2.606	3.406
74.001	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	-	-	-	-
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau .....	200	101	125	184	143
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	300	300	300	300	300
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5	5	5	5	10
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	1.799	1.968	1.995	1.927	2.372
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau .....	5	5	5	5	5
74.251	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition .....	300	10	10	10	50
74.300	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.382	1.593	850	850	850
74.305	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.741	1.040	1.028	710	1.010
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	606	1.099	789	619	742
Total des dépenses de la section 39.5 .....			8.809	8.321	7.587	7.215	8.887
<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile .....	1.042	925	500	500	500
72.000	13.90	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.545	2.752	3.117	4.106	4.481
74.010	03.50	Acquisition de machines de bureau .....	7	26	6	-	25
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.975	388	317	351	240
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	690	623	447	382	372

## 39.6 - Administration des services de secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques .....	456	194	463	115	47
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	191	205	149	227	157
		Total des dépenses de la section 39.6 .....	6.906	5.113	4.999	5.681	5.821
<b>Section 39.8 - Aménagement communal</b>							
52.000	13.90	Avancement de frais d'exécution du remembrement légal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	-	-	-	-
74.250	07.20	Frais d'équipement .....	7	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 39.8 .....	107	-	-	-	-
<b>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>							
52.010	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
53.010	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers .....	200	100	100	100	100
63.000	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	115	115	115	115	115
72.010	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	10	45	13	13	15
73.032	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	1.100	1.100	1.300	1.100	1.200
73.070	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Sans distinction d'exercice) .....	125	125	125	125	125
74.000	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	77	115	91	276	152
74.010	07.40	Acquisition de machines de bureau .....	10	19	10	10	15
74.020	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	5	100	5	5	5
74.030	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	430	336	115	115	115
74.031	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.040	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	140	150	140	140	200
74.050	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	5	5	5	10	5

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.051	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	64	148	30	30	50
74.060	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	4	4	4	4	4
74.061	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	182	258	200	200	180
74.080	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	5	6	5	5	5
74.300	10.40	Acquisition de matériel piscicole .....	7	4	4	4	4
93.000	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	25.834	30.800	100.000	100.000	100.000
Total des dépenses de la section 39.9 .....			28.312	33.429	102.262	102.252	102.290
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 39 .....			75.325	78.514	148.396	151.666	165.204

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>							
<b>Section 40.0 - Dépenses générales</b>							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	797	2.270	770	770	850
74.300	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	320	320	330	330	330
Total des dépenses de la section 40.0 .....			1.117	2.590	1.100	1.100	1.180
<b>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>							
74.300	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	51	51	51	51	51
74.301	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	1.000	1.000	1.400	1.400	1.400
Total des dépenses de la section 40.1 .....			1.051	1.051	1.451	1.451	1.451
<b>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>							
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau .....	12	8	7	7	7
Total des dépenses de la section 40.2 .....			12	8	7	7	7
<b>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>							
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3	3	8	8	8
Total des dépenses de la section 40.3 .....			3	3	8	8	8
<b>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>							
64.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.000	17.000	47.922	47.922	47.922
Total des dépenses de la section 40.5 .....			17.000	17.000	47.922	47.922	47.922

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 40.7 - Education différenciée</b>							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs .....	50	60	75	100	100
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau .....	25	25	25	25	25
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux .....	115	115	120	125	125
74.300	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	135	135	145	150	155
Total des dépenses de la section 40.7 .....			325	335	365	400	405
<b>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</b>							
74.040	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux .....	10	8	10	10	10
Total des dépenses de la section 40.8 .....			10	8	10	10	10
<b>Section 40.9 - Inspectorat</b>							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	15	15	15	15
Total des dépenses de la section 40.9 .....			-	15	15	15	15
<b>Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique</b>							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.769	*	-	-	-
Total des dépenses de la section 41.1 .....			2.769	-	-	-	-
<b>Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales</b>							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives .....	90	90	110	120	120
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	-	-	25
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	4	15	-	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3	5	10	25	10
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives .....	25	35	35	35	25
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel .....	5	10	10	10	10

## 41.4 - Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
93.002	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	4.000	3.500	5.100	5.000	5.000
93.003	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.500	14.000	16.000	15.019	-
93.004	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif .....	-	-	5.000	5.000	20.000
Total des dépenses de la section 41.4 .....			20.623	17.644	26.280	25.209	25.190
<b>Section 41.5 - Institut national des sports</b>							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	4	-	20	5	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	13	13	13	13	13
Total des dépenses de la section 41.5 .....			17	13	33	18	18
<b>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	-	30	-
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	8	-	-	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	5	5	5
Total des dépenses de la section 41.7 .....			-	8	5	35	5
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 40/41 .....			42.927	38.675	77.196	76.175	76.211

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>							
<b>Section 42.0 - Famille</b>							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.100	7.609	6.697	6.697	6.697
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	23	23	23
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	-	9	9	9	9
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2	2	2	2	2
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	60.000	60.000	70.000	70.000	70.000
Total des dépenses de la section 42.0 .....			67.102	67.620	76.731	76.731	76.731
<b>Section 42.2 - Solidarité</b>							
93.000	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	-	25	25
Total des dépenses de la section 42.2 .....			-	-	-	25	25
<b>Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</b>							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22	-	-	-
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	-	9	-	-	-
Total des dépenses de la section 42.3 .....			-	31	-	-	-
<b>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</b>							
74.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs .....	-	18	-	-	-
74.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	-	5	-	-	-
74.510	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	-	3	-	-	-
74.520	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications .....	8	1	-	-	-

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.580	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	-	1	-	-	-
		Total des dépenses de la section 42.4 .....	8	28	-	-	-
<b>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>							
74.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2	*	-	-	-
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux .....	5	5	-	-	-
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques .....	450	206	-	-	-
74.060	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionenemt: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	1.500	1.200	-	-	-
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau .....	89	20	-	-	-
		Total des dépenses de la section 42.5 .....	2.046	1.431	-	-	-
<b>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	33	40	58	40
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	2	1	9	-	-
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers hérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	10	1	-	-	-
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4	4	4	4	4
74.080	06.32	Acquisition de mobilier .....	20	20	20	20	20
		Total des dépenses de la section 42.6 .....	36	58	73	82	64
<b>Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25	70	25	60
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	8	5	8	8	-
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4	7	-	-	-
		Total des dépenses de la section 42.8 .....	12	37	78	33	60

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
		<b>Section 42.9 - Service national d'action sociale</b>					
74.060	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	1	1	-	-	-
		Total des dépenses de la section 42.9 .....	1	1	-	-	-
		<b>Section 43.0 - Office national de l'enfance</b>					
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	18	5	-	-	-
		Total des dépenses de la section 43.0 .....	18	5	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 42/43 .....	69.222	69.211	76.882	76.871	76.880

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>							
<b>Section 44.0 - Ministère de la Santé</b>							
74.035	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux .....	-	174	-	-	-
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2	1	1	1
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau .....	2	2	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.0 .....			2	178	1	1	1
<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	43	25	25	25	25
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau .....	6	15	15	15	15
74.020	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1	1	1	1
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice) .....	70	177	47	47	47
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques .....	114	35	30	30	30
74.060	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique .....	25	32	32	32	32
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	4	6	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.1 .....			261	292	150	150	150
<b>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</b>							
74.000	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	15	15	15	15
74.010	05.20	Acquisition de machines de bureau .....	28	12	12	12	12
74.020	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2	2	2	2	2
74.030	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	750	830	830	830	830
74.040	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.050	05.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	25	25	25	25	25
74.060	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	98	179	179	179	179

## 44.2 - Laboratoire national de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.080	05.20	Acquisition de mobilier .....	9	9	9	9	9
74.171	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	2	2	2	2	2
74.300	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement .....	-	-	27	27	27
74.302	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement .....	50	96	-	-	-
74.530	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	203	5	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.2 .....			1.167	1.174	1.100	1.100	1.100
<b>Section 44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf</b>							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice) .....	210	240	240	240	240
Total des dépenses de la section 44.3 .....			210	240	240	240	240
<b>Section 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques</b>							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	4.500	2.500	1.500	1.500	1.500
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	270	270	200	200	200
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	754	750	200	200	200
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière .....	147	182	100	100	100

## 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	36.000	37.800	39.300	41.200	43.200
		Total des dépenses de la section 44.4 .....	41.671	41.502	41.300	43.200	45.200
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 44 .....	43.311	43.386	42.791	44.691	46.691

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>45 - MINISTERE DU LOGEMENT</b>							
<b>Section 45.0 - Logement</b>							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	96	96
51.003	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.432	2.433	3.658	4.251	8.327
51.004	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.879	9.550	11.321	15.157	17.776
51.006	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	205	401	783	640	630
51.008	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
51.040	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000	8.550	6.375	8.328	10.845
51.042	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.826	1.790	1.230	1.000	829

## 45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
51.043	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
51.044	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
52.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	1.850	3.387	1.526	1.631	1.901
53.000	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.000	9.500	10.000	10.000	10.000
53.001	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	800	800	800	800
53.003	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.500	2.500	3.000	3.000	3.000
53.004	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15	15	15	15	15
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	40	40	40	40
53.008	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25	20	20	20	20
63.002	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.501	2.278	2.307	1.850	6.989

## 45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
63.003	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.060	8.184	5.755	4.971	5.805
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250	400	400	400	400
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.870	26.000	25.000	25.000	10.000
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs .....	25	-	-	-	-
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau .....	4	17	4	4	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1	2	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3	5	-	-	-
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	77	40	50	50	50
81.030	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	5.000	1.000	7.500	7.500	7.500
83.000	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables .....	50	50	50	50	50
		Total des dépenses de la section 45.0 .....	72.674	76.962	79.836	84.805	85.080
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 45 .....	72.674	76.962	79.836	84.805	85.080

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>							
<b>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</b>							
74.000	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	18	-	-	-
		Total des dépenses de la section 46.0 .....	-	18	-	-	-
<b>Section 46.1 - Agence pour le développement de l'emploi</b>							
74.010	06.43	Acquisition de machines de bureau .....	18	40	30	20	20
74.040	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux .....	25	82	15	15	20
74.050	06.43	Acquisition d'équipements informatiques .....	30	24	30	15	15
74.060	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	2	2	3	5	5
		Total des dépenses de la section 46.1 .....	75	148	78	55	60
<b>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</b>							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs .....	36	36	55	55	58
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau .....	25	25	25	25	27
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux .....	22	22	25	25	27
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques .....	35	35	40	40	45
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	20	20	21	21	25
		Total des dépenses de la section 46.2 .....	138	138	166	166	182
<b>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</b>							
74.010	04.50	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	11	-	-
74.040	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	2	2	-
		Total des dépenses de la section 46.3 .....	-	-	13	2	-
<b>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</b>							
52.000	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés .....	35	-	-	-	-

## 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20	20	25	30	35
		Total des dépenses de la section 46.5 .....	55	20	25	30	35
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 46 .....	268	324	282	253	277

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>							
<b>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	32	-	-	-
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	3	25	-
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	21	25	25	25	25
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	180	160	160	150	160
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 47.1 .....			202	218	189	201	186
<b>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>							
74.250	06.10	Frais d'équipement .....	15	34	15	131	15
Total des dépenses de la section 47.2 .....			15	34	15	131	15
<b>Section 47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale</b>							
74.250	06.10	Frais d'équipement .....	30	48	16	62	146
Total des dépenses de la section 47.3 .....			30	48	16	62	146
<b>Section 47.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale</b>							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	3	-	6	2	-
74.250	13.90	Frais d'équipement .....	-	3	-	-	-
Total des dépenses de la section 47.4 .....			3	3	6	2	-
<b>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	36	36	18	18	-
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	8	-	8
Total des dépenses de la section 47.6 .....			36	36	26	18	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 47/48 .....			286	339	252	414	355

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>							
<b>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	-	-	30
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs .....	25	25	25	25	30
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau .....	8	1	1	10	5
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux .....	8	12	12	10	10
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	45	-	45	-
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques .....	2	10	10	2	5
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3	3	3	3	3
Total des dépenses de la section 49.0 .....			46	96	51	95	83
<b>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>							
73.000	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1	1	1	1	1
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	57.000	57.000	57.000	57.000	57.000
Total des dépenses de la section 49.1 .....			57.001	57.001	57.001	57.001	57.001
<b>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	145	147	150	150	154
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	6	6	6	6	6
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	120	120	122	122	126
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	71	70	70	70	72
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	15	13	13	13	13
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	7	13	10	10	10
Total des dépenses de la section 49.2 .....			365	370	372	372	382

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 49.3 - Sylviculture</b>							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	657	557	457	407	357
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	100	50	50	50
73.010	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	365	375	385	395	405
74.000	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers .....	150	140	210	140	210
74.040	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	160	190	269	175	180
74.050	10.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	12	15	14	12	13
74.060	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	10	15	11	14	15
Total des dépenses de la section 49.3 .....			1.454	1.392	1.396	1.193	1.230
<b>Section 49.4 - Service d'économie rurale</b>							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	7	7	7	7	7
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	4	20	4	4	4
Total des dépenses de la section 49.4 .....			11	27	11	11	11
<b>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</b>							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	240	200	200	200	200
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18	18	18	18	20
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	5	6	-	-
74.022	10.10	Inspection vétérinaire. - Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	3	4	2
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	150	55	55	55	55
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés .....	1	1	1	1	1

## 49.5 - Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	35	3	1	1
Total des dépenses de la section 49.5 .....			410	315	287	280	280
<b>Section 49.6 - Viticulture</b>							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	20	80	25
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	4	1	1	1	9
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	84	114	95	120	110
Total des dépenses de la section 49.6 .....			88	115	116	201	144
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 49 .....			59.375	59.316	59.234	59.153	59.131

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES</b>							
<b>Section 50.0 - Dépenses générales</b>							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	25	2	-	-	-
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	5	-	-	-	-
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	16	16	-	-	17
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	10	10	10	10	10
Total des dépenses de la section 50.0 .....			56	28	10	10	27
<b>Section 50.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)</b>							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	25	-	-
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	7	7	2	3	10
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	27	27	29	30	32
74.060	07.20	Acquisition de logiciels .....	25	25	26	26	26
Total des dépenses de la section 50.1 .....			59	59	82	59	68
<b>Section 50.2 - Protection de l'Environnement</b>							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles .....	100	100	100	100	100
52.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les associations d'infrastructures à finalité écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	45	36	-	-	-
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1	1	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	175	300	439	425	175
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	13	13	13	13	13
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	11	10	10	10	10

## 50.2 - Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.500	9.000	10.000	11.000	11.000
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	11.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Total des dépenses de la section 50.2 .....			19.844	14.460	15.563	16.549	16.299
<b>Section 50.3 - Administration de l'Environnement</b>							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Sans distinction d'exercice) .....	9	1	1	1	1
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100	400	1.000	1.000	500
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice) .....	9	9	9	9	9
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10	10	10	10	10
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	27	30	20	20	20
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau .....	12	12	12	12	12
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1	20	5	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses .....	120	200	200	200	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1	5	9	9	9
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	25	20	25	25	25
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	75	45	75	75	75
Total des dépenses de la section 50.3 .....			9.389	9.752	10.366	10.362	9.782
<b>Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts</b>							
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs .....	65	60	70	93	90

## 50.4 - Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.001	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs .....	155	170	286	230	240
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau .....	9	9	10	10	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux .....	60	70	80	80	80
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques .....	25	25	25	25	25
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques .....	25	25	25	25	25
		Total des dépenses de la section 50.4 .....	341	360	497	464	472
		<b>Section 50.5 - Transports.- Dépenses générales</b>					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18	-	-	32	-
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3	3	5	5	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	9	10	3	3	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3	5	3	3	5
		Total des dépenses de la section 50.5 .....	33	18	11	43	16
		<b>Section 50.6 - Circulation et sécurité routières</b>					
72.010	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.000	4.475	-	-	-
74.000	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels .....	230	288	-	-	-
74.040	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier .....	48	43	45	45	45
74.050	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire .....	450	620	675	675	675
74.051	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels .....	30	20	4	-	-
		Total des dépenses de la section 50.6 .....	6.758	5.446	724	720	720

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires</b>							
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif).....	300	300	3.500	27.733	67.467
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.500	12.000	12.500	13.000	13.500
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires in- ternationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000	2.000	3.000	4.000	4.000
Total des dépenses de la section 50.7 .....			13.800	14.300	19.000	44.733	84.967
<b>Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques</b>							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	19	33	-
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau .....	3	*	2	2	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2	5	2	2	3
Total des dépenses de la section 50.8 .....			5	5	23	37	6
<b>Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux</b>							
74.000	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	37	-	-	180	28
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	-	8	32	5	5
74.020	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	22	23	33	96
74.040	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice).....	250	250	250	325	167
Total des dépenses de la section 50.9 .....			287	280	305	543	296
<b>Section 51.0 - Direction de l'aviation civile</b>							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	-	18	25
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	1	-	-	-	-
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
81.033	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
		Total des dépenses de la section 51.0 .....	1	-	-	18	25
<b>Section 51.2 - Garage du Gouvernement</b>							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	240	260	270	270	690
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	4	4	4	4
		Total des dépenses de la section 51.2 .....	240	264	274	274	694
<b>Section 51.3 - Aéroports et transports aériens</b>							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.745	1.745	1.000	1.000	1.000
		Total des dépenses de la section 51.3 .....	1.745	1.745	1.000	1.000	1.000
<b>Section 51.4 - Administration des chemins de fer</b>							
74.000	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22	-	-	-
74.010	12.20	Acquisition de machines de bureau .....	15	5	19	15	11
74.020	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	*	*	3	5	3
74.040	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire .....	8	2	47	25	25
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	7	7	10	10	8
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	671	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 51.4 .....	701	37	78	55	47
<b>Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	25	-	-	-	-
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	5	5	7	7	7
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	20	20	36	40	44
93.000	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	4.000	5.000	5.000

## 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
93.001	07.20	Entretien constructif des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	207	250	260	270
		Total des dépenses de la section 51.5 .....	50	232	4.293	5.307	5.321
<b>Section 51.6 - Ponts et chaussées</b>							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	20	20	20	20
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200	200	200	200	200
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.240	1.240	1.250	1.250	1.250
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	750	1.500	2.000	1.500	250
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	12.000	11.000	2.700	1.300	200
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	17.800	10.000	2.400	1.300	100
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice) .....	1.400	2.300	1.660	1.670	1.680
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.000	3.150	1.100	30	15
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice) .....	180	100	100	100	100

## 51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	660	700	700	700	700
73.016	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice) .....	610	620	560	100	50
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice) .....	350	350	350	350	350
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	400	100	500	500	500
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice) .....	720	700	700	700	700
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.000	4.500	4.500	4.500	4.000
73.030	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15	15	-	-	-
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	510	700	510	510	510
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.800	1.100	200	200	220
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	180	60	50	50	60
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	75	50	500	500	310
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	900	400	120	5	2
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice) .....	95	95	95	95	95

## 51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice) .....	25	25	25	25	25
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	2.500	4.000	4.000	1.500
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.400	1.000	15.000	15.500	3.000
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.700	6.000	16.000	16.000	8.000
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.671	6.500	5.500	5.750	5.000
73.068	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice) .....	5	5	5	5	5
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
73.071	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires .....	180	180	180	180	180
74.000	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	3.100	3.150	3.300	3.400	3.400
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau .....	54	33	40	40	35
74.020	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	2	4	4	4	4
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	100	138	30	20	31
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	2.089	2.100	2.100	2.100	2.100
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	1.025	1.050	1.050	1.050	1.050
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	112	110	110	110	110

## 51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.043	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art .....	42	75	30	30	30
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	215	200	200	200	200
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	100	100	100	100	100
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier .....	27	40	30	30	30
74.800	12.10	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques: taxe sur la valeur ajoutée sur exercices antérieurs .....	-	188	-	-	-
Total des dépenses de la section 51.6 .....			79.733	62.318	67.939	64.144	36.132
<b>Section 51.7 - Fonds d'investissements publics</b>							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500	550	550	600	600
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000	5.000	10.000	15.000	20.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	55.800	56.400	57.000	57.500	58.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.900	52.100	53.000	53.900	54.500
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.000	8.500	20.000	20.500	22.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	48.500	16.300	19.000	20.000	21.000
93.005	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	52.000	55.000	55.000	55.000	57.000
Total des dépenses de la section 51.7 .....			217.700	193.850	214.550	222.500	233.100

## 51.8 - Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
<b>Section 51.8 - Bâtiments publics</b>							
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.400	2.500	2.850	1.500	1.500
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	400	300	300	300	300
72.023	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.300	1.900	1.500	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	42	97	42	25	25
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	15	15	25	16	17
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	5	3	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	21	90	40	25	35
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	8	8	8	8	8
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	92	58	60	60	60
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	48	79	60	60	60
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	7	7	7	7	7
Total des dépenses de la section 51.8 .....			10.338	9.056	8.897	7.306	7.317
<b>Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes</b>							
74.080	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	731	726	740	755	755
74.081	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des affaires étrangères. (Sans distinction d'exercice) .....	240	460	355	380	380
74.082	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture. (Sans distinction d'exercice) .....	170	153	250	275	220

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.083	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice) .....	114	121	125	135	135
74.084	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	401	418	400	407	410
74.086	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	250	271	260	238	245
74.088	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et à la Grande Région. (Sans distinction d'exercice) .....	2.029	1.000	1.325	1.380	1.300
74.089	08.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du départements des sports. (Sans distinction d'exercice) .....	58	83	75	100	100
74.090	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	950	1.100	1.025	1.075	1.150
74.091	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	363	243	395	410	410
74.092	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) .....	130	90	140	158	165
74.094	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	995	2.140	190	135	145
74.095	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) .....	75	85	80	85	90
74.096	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	100	171	122	130	130
74.097	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice) .....	10	10	25	29	20

## 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
74.099	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du logement. (Sans distinction d'exercice) .....	5	12	8	9	10
74.101	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes et du tourisme. (Sans distinction d'exercice) .....	20	29	29	33	35
74.102	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000	1.000	1.100	1.150	1.250
74.103	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	20	55	35	35	35
74.106	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10	15	15	15	15
74.107	04.10 04.60	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	52	30	65	58	60
74.108	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du développement durable et des infrastructures. (Sans distinction d'exercice) .....	450	290	472	462	450
Total des dépenses de la section 51.9 .....			9.171	8.500	7.231	7.454	7.510
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 50/51 .....			370.250	320.710	350.844	381.578	403.799

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2011	Projet 2012	Prévis. 2013	Prévis. 2014	Prévis. 2015
		<b>52 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
		<b>Section 52.0 - Egalité des chances</b>					
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 52.0 .....	9	-	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 52 .....	9	0	0	0	0



# Programme pluriannuel des dépenses en capital

2011-2015

B) Commentaires



## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### 30 - ETAT

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère d'Etat:

		(en milliers d'euros)					
		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 30.3	Conseil d'Etat . . . . .	2,8	(*)	-	-	-	-
Section 30.4	Gouvernement . . . . .	115,6	132,2	281,3	154,0	234,0	240,0
Section 30.5	Conseil économique et social . . . . .	16,7	4,0	4,0	15,0	6,0	6,0
Section 30.6	Centre Comm. Gouvern . . . . .	1.522,0	1.511,3	1.368,5	1.374,5	1.367,5	1.367,5
Section 30.7	Cultes . . . . .	67,0	36,5	36,5	0,1	0,1	0,1
Section 30.8	Médias et Communications . . . . .	15.011,5	33,2	21,7	21,7	21,7	21,7
Section 30.9	Droits de l'Homme . . . . .	-	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0
	<b>Total . . . . .</b>	<b>16.735,6</b>	<b>1.718,7</b>	<b>1.713,5</b>	<b>1.567,3</b>	<b>1.631,3</b>	<b>1.637,3</b>
	<b>Variation . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>-89,7%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-8,5%</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+0,4%</b>

Note (\*): A partir de 2012, les crédits pour le Conseil d'Etat sont repris dans la dotation globale inscrite à la section 00.3. Pour des raisons de comparabilité le crédit voté de 42.000 euros pour 2011 a également été intégré dans cette dotation globale.

#### 2) Considérations générales

Le montant exceptionnellement élevé du total des crédits de l'exercice 2010 s'explique par les dépenses qui ont été liquidées à charge du crédit de l'article 30.8.51.050 "Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications". Ces dépenses trouvent leur origine dans la loi modifiée du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information.

Rappelons à cet égard que la loi sus-visée et le règlement grand-ducal du 13 juin 2007 ont confié à un organisme de droit privé, en l'occurrence Luxconnect S.A., la mission

- " - de la construction, de l'exploitation, de la gestion et de la mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet;
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg,
- des activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux, et
- de l'administration et de la gestion des ressources associées à ces réseaux."

Pour le reste, le budget des dépenses en capital du Ministère d'Etat comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.) et de matériel informatique. Comme c'est le cas pour les autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Au titre de la période 2011 à 2015, l'évolution prévisionnelle des crédits du Ministère d'Etat est résumée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

		2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
30.4.74.020	Télécommunications: Réseau Radio . . . . .	40,0	25,0	25,0	25,0	25,0
30.6.74.021	Télécommunications: Autres . . . . .	730,0	715,0	715,0	715,0	715,0
30.x.74.0xx	Informatique . . . . .	690,0	665,0	578,0	623,0	630,0
30.7.52.004	Edifices religieux . . . . .	36,5	36,5	0,1	0,1	0,1
30.x.74.000	Véhicules . . . . .	29,0	67,0	32,0	60,0	57,0
	Autres dépenses . . . . .	193,2	205,0	217,2	208,2	210,2
	Total . . . . .	1.718,7	1.713,5	1.567,3	1.631,3	1.637,3

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

## 31 - AFFAIRES ETRANGERES

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères peuvent être ventilés comme suit:

- A. Sections 31.0 et 31.1: Affaires étrangères
- B. Section 31.4: Travail, Emploi et Immigration
- C. Sections 31.5 et 31.6: Défense
- D. Section 31.7: Coopération et Action humanitaire

### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère des Affaires étrangères :

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
A. Affaires étrangères et Immigration . . .	1.066,4	1.128,7	1.062,6	1.003,0	974,3	999,8
B. Immigration . . . . .	54,9	58,8	10,0	10,5	5,6	62,7
C. Défense. . . . .	41.710,6	41.983,0	41.234,2	41.631,1	41.946,8	41.732,3
D. Coopération . . . . .	44,9	49,6	93,9	45,0	45,0	18,0
Total . . . . .	42.876,7	43.220,0	42.400,6	42.689,7	42.971,7	42.812,8
Variation . . . . .	-	+0,8%	-1,9%	+0,7%	+0,7%	-0,4%

### 2) Considérations particulières

#### I. SECTIONS 31.0 et 31.1 - Affaires étrangères

L'évolution pluriannuelle des crédits de ces deux sections est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
1) Crédits courants d'équipement et de transformation des missions:						
a) Ministère et représentations à l'étranger . . . . .	1.022	990	1.036	1.003	974	1.000
b) Nouvelles missions à l'étranger . . . . .	0	39	26	0	0	0
2) Système de transmission et d'archivage . . . . .	44	100	0	0	0	0
Total des crédits . . . . .	1.066	1.129	1.063	1.003	974	1.000
Variations . . . . .		+5,8%	-5,9%	-5,6%	-2,9%	+2,6%

Rappelons que ces crédits concernent pour l'essentiel le financement du programme d'équipement et de transformation-modernisation des missions et services du Ministère des Affaires étrangères et n'appellent dès lors pas de plus amples commentaires.

## II. SECTIONS 31.5 et 31.6 - Défense

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits des 2 sections du Département de la Défense dont la progression est pour l'essentiel caractérisée par les dotations au profit du fonds d'équipement militaire:

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Alimentation du fonds d'équipement militaire . . . . .	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
- Participation au financement des travaux des pays membres de l'OTAN (art. 31.5.54.061). . . . .	1,8	1,7	1,9	2,0	2,1	2,2
- Participation au financement d'infrastructures des organismes internationaux concourant à la défense du pays (divers crédits). . . . .	0,3	1,2	0,9	0,9	1,5	1,4
- Défense nationale (Section 31.6) . . . . .	2,6	2,1	1,4	1,7	1,4	1,2
Total . . . . .	41,7	42,0	41,2	41,6	41,9	41,7

### 31.5.93.000 Alimentation du fonds d'équipement militaire (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution prévisionnelle de la situation financière de ce fonds spécial se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
<b>I. Mouvements du fonds</b>						
- Avoir en début d'exercice. . . . .	153.744	130.993	105.872	85.681	83.508	77.855
- Alimentation . . . . .	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
- Dépenses . . . . .	59.751	62.121	57.191	39.172	42.654	32.571
- Avoir en fin d'exercice . . . . .	130.993	105.872	85.681	83.508	77.855	82.283

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
<b>II. Programme des dépenses</b>						
Avion A400M. . . . .	1.575	6.656	6.237	189	28.275	24.414
Loi du 21.12.2007 (Total): . . . . .	58.176	55.465	50.954	36.983	14.379	6.157
a) Art. 1 (sans véhicules):						
- Armes et systèmes d'armes . . . . .	467	3.597	3.450	3.450	-	-
- Moyens de communication et capacités satellitaires . . . . .	3.471	4.000	9.764	10.971	9.879	6.157
- Matériel de vision nocturne . . . . .	1.966	-	-	-	-	-
- Soldat du futur (équip. individ.) . . . . .	-	-	5.500	2.500	3.000	-
- Autres investissements . . . . .	50	5.665	6.500	5.500	1.500	-
- Réaménagement Bleesdall . . . . .	55	400	2.500	2.012	-	-
- Frais d'études . . . . .	190	900	1.500	250	-	-
- Divers investissements . . . . .	-	-	-10.000	10.000	-	-
b) Art. 2 (véhicules):						
- Véhicules de reconnaissance . . . . .	51.307	35.398	-	-	-	-
- Véhicules tactiques . . . . .	669	3.300	16.695	2.300	-	-
- Véhicules logistiques . . . . .	-	2.205	15.045	-	-	-
Nouveaux programmes majeurs: . . . . .	-	-	-	2.000	-	2.000
- Véhicules tactiques . . . . .	-	-	-	-	-	-
- Véhicules logistiques . . . . .	-	-	-	2.000	-	2.000
- Autres investissements . . . . .	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>59.751</b>	<b>62.121</b>	<b>57.191</b>	<b>39.172</b>	<b>42.654</b>	<b>32.571</b>

Au vu de ces chiffres, il convient de faire remarquer que les dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de l'avion A400M, dont le paiement a été autorisé par la loi du 21 mars 2005, correspondent au dernier échéancier qui a été communiqué aux autorités luxembourgeoises par le Gouvernement de la Belgique. Suivant cet échéancier, l'essentiel des dépenses viendra à échéance au cours des années 2014 à 2020 (année de livraison).

A noter que les frais d'acquisition de l'avion de transport militaire ne seront pris en compte au titre des dépenses suivant l'optique "Maastricht" qu'au moment de la livraison.

Pour ce qui est des autres équipements militaires d'importance majeure, la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires couvre essentiellement la réalisation des acquisitions majeures suivantes:

- Acquisition d'équipements divers (autres que véhicules);
- Acquisition de véhicules.

La loi énumère les équipements suivants: Armes et munitions; moyens de communication; équipements des unités de reconnaissance et équipements de protection spécialisés; moyens d'entraînement et de simulation. Le coût total de la réalisation de ces équipements est évalué à quelque 118 millions, au titre de la période 2008 à 2015.

Concernant les véhicules, l'article 2 de la loi énumère les acquisitions suivantes: Véhicules de reconnaissance (montant ne pouvant dépasser 120 millions d'euros TVA non comprise), véhicules tactiques (montant ne pouvant dépasser 20 millions d'euros HTVA) et véhicules logistiques (montant ne pouvant dépasser 15 millions d'euros HTVA).

- En dehors de ces investissements, le programme pluriannuel du Ministère de la Défense prévoit une enveloppe pour un programme supplémentaire d'acquisition de véhicules tactiques et logistiques.
  
  - Peuvent en outre être imputés sur le fonds d'équipement militaire le coût de réaménagement du champ de tir du Bleesdall (5 millions) ainsi que les frais d'études nécessaires à la réalisation des acquisitions susmentionnées.
-

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **32 - CULTURE**

#### **1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de la Culture au cours de la période 2010 et 2015:

(en milliers d'euros)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 32.0	Culture: dép. générales . . . . .	20.421,6	14.131,0	14.118,4	11.209,0	10.544,0	12.702,0
Section 32.1	Sites et monuments . . . . .	13,6	11,5	10,5	28,0	30,0	30,0
Section 32.2	Musée nat. d'hist. et d'art . . .	0,0	0,0	600,0	0,0	0,0	0,0
Section 32.5	Centre nat. de l'audiovisuel . .	40,0	85,0	425,0	20,0	30,0	30,0
	Total . . . . .	20.475,3	14.227,5	15.153,9	11.257,0	10.604,0	12.762,0
	Variation . . . . .	-	- 30,51%	+ 6,51%	- 25,72%	- 5,80%	+ 20,35%

#### **2) Considérations particulières**

##### 32.0.093.000 Alimentation du fonds pour les monuments historiques (Crédit non limitatif)

L'évolution pluriannuelle de la situation financière du Fonds pour les monuments historiques se présente comme suit au titre de la période 2010-2015:

(en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Avoir en début d'exercice . . . . .	40.540,7	43.843,5	22.703,1	3.744,6	18,7	374,6
Alimentation budgétaire. . . . .	16.300,0*	10.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0
Dépenses . . . . .	12.997,2	31.140,4	28.958,5	13.725,9	9.644,1	10.001,3
Avoir en fin d'exercice . . . . .	43.843,5	22.703,1	3.744,6	18,7	374,6	373,3

Note: \* Alimentation normale : 11.300.000 euros; Alimentation extraordinaire : 5.000.000 euros

Ce programme se caractérise essentiellement par les projets suivants:

- Ardoisières de Martelange (Dépenses prévues 2011-2015) .....	9.398.978 euros
- Château d'eau, Dudelange (Dépenses prévues 2011-2015) .....	6.001.006 euros
- Halle des Soufflantes Esch-Belval (Dépenses prévues 2011-2015) .....	4.863.818 euros
- Expositions « Family of Man », Clervaux (Dépenses prévues 2011-2015) .....	3.776.567 euros
- Château de Vianden (Dépenses prévues 2011-2015).....	4.843.129 euros
- Château de Koerich (Dépenses prévues 2011-2015).....	4.616.934 euros

- Crypte archéologique Luxembourg-Ville (Dépenses prévues 2011-2015) .....	2.034.142 euros
- Enceinte Wenceslas, Luxembourg-Ville (Dépenses prévues 2011-2015) .....	4.766.379 euros
- Musée 3 Echelen (Dépenses prévues 2011-2015) .....	5.707.178 euros
- Rotondes, Luxembourg-Ville (Dépenses prévues 2011-2015) .....	1.494.232 euros
- Site romain, Dalheim (Dépenses prévues 2011-2015) .....	7.004.981 euros

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **33 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 33.0	Ens. sup. - Dép. gén. . . . .	338,9	185,2	185,8	132,0	132,0	132,0
Section 33.2	Recherche et innovation . . .	8,1	6,3	8,0	8,0	8,0	8,0
	Total . . . . .	347,0	191,5	193,8	140,0	140,0	140,0
	Variation . . . . .	-	- 44,81%	+ 1,19%	- 27,75%	+ 0,00%	+ 0,00%

L'évolution de ces dépenses n'appelle pas de plus amples commentaires.

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

## 34 - FINANCES

### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du département "Finances" se présente comme suit au titre de la période 2010 à 2015:

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 34.0	Dépenses générales. .	98.831,1	43.181,0	44.481,6	40.740,9	40.740,9	40.772,9
Section 34.1	Inspection générale des finances . . . . .	9,1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Section 34.2	Trésorerie de l'Etat. . .	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Section 34.3	Contrôle financier. . .	0,0	2,0	2,0	32,0	2,0	2,0
Section 34.4	Contributions . . . . .	147,3	334,9	343,9	303,4	301,9	241,6
Section 34.5	Enregistrement . . . . .	140,3	197,7	160,2	109,0	88,0	87,0
Section 34.6	Douanes . . . . .	3.437,9	1.229,0	1.775,0	1.095,0	675,0	675,0
Section 34.7	Cadastré . . . . .	293,0	784,0	551,7	552,0	357,0	342,0
	Sous-total . . . . .	102.858,8	45.739,6	47.325,4	42.843,3	42.175,8	42.131,5
Section 34.8	Dettes publiques . . . . .	133.555,8	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
	Total . . . . .	236.414,6	45.739,7	47.325,6	42.843,5	42.176,0	42.131,7
	Variation . . . . .	-	- 80,7%	+ 3,5%	- 9,5%	- 1,6%	- 0,1%

Le niveau élevé des dépenses de l'exercice 2010 trouve son origine dans l'acquisition d'immeubles auprès du secteur privé.

### 2) Considérations générales

Les crédits du budget en capital du Ministère des Finances se partagent en 4 catégories :

1. les crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique et d'autres équipements ainsi que le charroi automobile pour les besoins des administrations fiscales,
2. les crédits pour le financement des participations du Luxembourg dans les institutions nationales et internationales (Banque Mondiale, FIDA, Banques asiatique et africaine du développement, SNCI, etc.),
3. les crédits ayant trait à des acquisitions d'immeubles,
4. l'alimentation du fonds de la dette (article 34.0.84.237 et 34.8.91.005).

L'évolution de ces quatre grandes catégories de dépenses se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
1. Bureautique, charroi, etc. . . . .	4.027,7	2.648,7	2.934,0	2.192,6	1.525,1	1.480,8
2. Contributions financières . . . . .	13.726,6	12.650,8	12.591,5	12.650,8	12.650,8	12.650,8
3. Acquisition d'immeubles . . . . .	69.404,5	15.800,1	16.000,0	18.000,0	18.000,0	18.000,0
4. Alimentation fonds de la dette . . .	149.255,8	14.640,1	15.800,1	10.000,1	10.000,1	10.000,1
Total . . . . .	236.414,6	45.739,7	47.325,6	42.843,5	42.176,0	42.131,7

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### 35 - ECONOMIE

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

		(en milliers d'euros)					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 35.0	Economie . . . . .	54.972,2	67.690,5	92.417,0	162.715,0	158.938,0	193.802,0
Section 35.1	Statec . . . . .	146,7	152,0	208,9	241,0	182,0	215,0
Section 35.4	Conseil de la Concurrence.	-	-	2,5	-	2,0	-
Section 35.5	Commerce extérieur. . . . .	500,0	250,0	-	-	-	-
Section 35.7	Insp. de la Concurrence . .	1,4	-	-	-	5,5	-
Section 35.8	ILNAS . . . . .	85,7	70,9	44,6	324,0	93,2	2.213,3
	Total. . . . .	55.705,9	68.163,4	92.673,0	163.280,0	159.220,7	196.230,3
	Variation. . . . .	-	+ 22,36%	+ 35,96%	+ 76,19%	- 2,49%	+ 23,24%

L'accroissement de 27,7 millions du total des crédits de ce département ministériel est attribuable à l'évolution des dépenses suivantes :

- Aides aux entreprises industrielles (art : 35.0.51.040) .....	+ 11,7 millions
- Reconstruction du parc des expositions (art : 35.0.51.053) ...	+ 11,0 millions
- Alimentation du Fonds climat et énergie .....	<u>+ 5,0 millions</u>
	+ 27,7 millions

#### 2) Considérations particulières

##### **SECTION 35.0 - Economie**

35.0.93.000 Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de ce Fonds se présente comme suit au cours de la période 2011-2015 :

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	7.844.903	-	69.430	5.224.686	5.442.951
- Alimentation					
a) Alimentation normale . . . . .	43.000.000	43.000.000	69.500.000	62.000.000	60.000.000
b) Alimentation extraordinaire . . . . .	12.219.002	-	-	-	-
- Dépenses . . . . .	63.063.905	42.930.570	64.344.744	61.781.735	59.692.800
- Avoir en fin d'exercice . . . . .	0,0	69.430,0	5.224.686,0	5.442.951,0	5.750.151,0

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **36 – CLASSES MOYENNES ET TOURISME**

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

		(en milliers d'euros)					
		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 36.0	Classes moyennes . . . . .	7.955,3	8.006,1	8.006,1	8.540,1	9.008,1	9.508,1
Section 36.1	Tourisme . . . . .	7.656,0	7.655,9	7.179,8	11.011,9	11.284,6	11.709,6
	Total . . . . .	15.611,2	15.662,0	15.185,9	19.552,0	20.292,7	21.217,7
	Variation . . . . .	-	+ 0,3%	- 3,0%	+ 28,8%	+ 3,8%	+ 4,6%

#### 2) Considérations particulières

##### **SECTION 36.1 - Tourisme**

L'évolution des crédits de cette section est déterminée par l'alimentation du fonds pour la promotion touristique dont les dépenses et recettes résultent de l'enveloppe budgétaire mise à disposition dans le cadre des plans quinquennaux d'équipement touristique.

Les dépenses et dotations prévues pour les années 2011 à 2012 sont conformes au 8e plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Rappelons que le 8e plan quinquennal touristique a été autorisé par la loi du 11 mars 2008 qui prévoit une enveloppe budgétaire de 50.296.000 euros, correspondant à un relèvement de 34 % du plafond fixé par la loi du 17 mars 2003 autorisant le 7è plan quinquennal.

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds pour la promotion touristique se présente comme suit au titre de la période 2010 - 2015:

		(en milliers d'euros)					
		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
<u>I. Mouvements du fonds</u>							
-	Avoir en début d'exercice . . . . .	5.915	8.501	7.830	5.508	5.508	5.508
-	Alimentation budgétaire . . . . .	7.500	7.500	7.000	10.822	11.085	11.521
-	Dépenses . . . . .	4.914	8.170	9.323	10.822	11.085	11.521
-	Avoir en fin d'exercice . . . . .	8.501	7.830	5.508	5.508	5.508	5.508

Le détail des dépenses du fonds se présente prévisiblement comme suit:

	(en milliers d'euros)		
	Dépenses annuelles moyennes		
	6e progr. quinq.	7e progr. quinq.	8e progr. quinq.
	1998-2002	2003-2007	2008-2012
Aides à l'hôtellerie. . . . .	1.493	1.536	2.123
Aides aux communes (infrastructure générale, campings). . . . .	2.360	3.794	2.735
Aides aux syndicats d'initiative (infrastructure générale, campings). . . . .	910	1.058	1.064
Aménagement et mod. d'auberges de jeunesse. . . .	384	0	4
Aides aux campings privés. . . . .	151	125	265
Mise en valeur du patrimoine culturelle. . . . .	1	115	164
Aides pour la création de gîtes. . . . .	243	76	52
Investisseurs privés . . . . .	123	61	25
Autres aides . . . . .	61	51	88
Syndicats d'initiat. asbl: Participation aux frais de fonctionnement et de rémunération. . . . .	0	249	1.238
Réalisation d'études . . . . .	97	174	292
Aides totales . . . . .	5.823	7.240*	8.049*
Dont: Fonds pour la promotion touristique . . .	5.727	6.817	6.520

\* Plafond légal: Respectivement 7,5 et 10,1 millions d'euros par an

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **37 - JUSTICE**

#### **1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après récapitule l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère de la Justice:

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 37.0	Justice . . . . .	0,0	1,0	1,0	31,0	1,0	1,0
Section 37.1	Services judiciaires . . . . .	99,5	75,5	75,5	75,5	76,0	136,5
Section 37.2	Etablissements pénitentiaires . . . . .	683,5	665,0	590,5	510,0	588,0	508,0
Section 37.3	Juridictions administratives . . . . .	1,0	1,0	10,0	1,0	1,0	1,0
	Total . . . . .	784,0	742,5	677,0	617,5	666,0	646,5
	Variation. . . . .	-	- 5,3%	- 8,8%	- 8,8%	+ 7,9%	- 2,9%

#### **2) Considérations générales**

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Justice comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.), de matériel et de logiciels informatiques. Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **38 - FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE**

#### **1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère de la Fonction publique au cours de la période 2010-2015:

(en milliers d'euros)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 38.0	Dépenses diverses . . . . .	-	-	-	-	-	-
Section 38.2	Administration du personnel de l'Etat . . . . .	-	-	-	-	-	-
Section 38.3	Institut National d'Administration Publique . . . . .	2,0	1,0	9,0	2,0	8,0	-
Section 38.4	Sécurité dans la fonction publique	-	-	-	8,0	3,0	-
Section 38.5	Centre des technologies de l'information de l'Etat . . . . .	8.909,0	9.255,0	10.316,0	12.239,0	12.655,0	13.228,0
Section 38.6	Service central des imprimés . . . . .	153,0	173,0	-	-	-	-
Section 38.8	Service médical . . . . .	-	8,0	8,0	9,0	10,0	11,0
	<b>Total . . . . .</b>	<b>9.064,0</b>	<b>9.437,0</b>	<b>10.333,0</b>	<b>12.258,0</b>	<b>12.676,0</b>	<b>13.239,0</b>
	<b>Variation . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>+ 4,12%</b>	<b>+ 9,49%</b>	<b>+ 18,63%</b>	<b>+ 3,41%</b>	<b>+ 4,44%</b>

#### **2) Considérations générales**

Le budget en capital du département de la Fonction publique a principalement trait au Centre des technologies de l'information de l'Etat. Suite à la loi du 1er avril 2011 le Service central des imprimés se trouve intégré dans le CTIE et les crédits afférents se retrouvent dans la section 08.5.

Les variations importantes d'une année sur l'autre résultent des fluctuations au niveau du budget d'investissement du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE)

Les investissements visent tant l'équipement au niveau des ordinateurs centraux que le matériel bureautique et les serveurs départementaux des différents départements ministériels et administrations, ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation des systèmes centraux.

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### **39 - INTERIEUR ET GRANDE REGION**

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution prévisionnelle des dépenses en capital de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 39.1	Finances communales . . . . .	36.114,5	30.964,5	31.464,5	33.464,5	36.464,5	48.114,5
Section 39.5	Police grand-ducale . . . . .	20.095,4	8.809,2	8.320,8	7.586,8	7.215,1	8.887,3
Section 39.6	Adm. des serv. de secours . . .	5.569,3	6.905,8	5.113,2	4.999,5	5.681,1	5.821,4
Section 39.9	Administration de l'eau . . . . .	28.030,2	28.312,1	33.428,8	102.262,5	102.252,5	102.290,5
	Autres sections . . . . .	47,3	333,0	186,6	83,2	53,2	90,1
	Total . . . . .	89.856,6	75.324,7	78.513,9	148.396,4	151.666,3	165.203,7
	Variation. . . . .	-	-16,2%	+ 4,2%	+ 89,0%	+ 2,2%	+ 8,9%

#### 2) Considérations générales

La diminution de 16% du total des crédits entre 2010 et 2011 s'explique par le fait que le budget de l'exercice 2010 était grevé des dépenses d'investissement nécessaires à l'aménagement du nouveau quartier général de la Police grand-ducale.

#### 3) Considérations particulières

##### **SECTION 39.1 - Finances communales**

Le tableau ci-après résume l'évolution des subventions en faveur du secteur communal qui sont liquidées à charge du budget en capital du Ministère de l'Intérieur.

(en millions d'euros)

Nature des aides	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Infrastructures communales . . . . .	27,9	14,9	24,9	24,9	24,9	27,5
- Syndicats des eaux. . . . .	5,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,9
- Fonds pour la réforme communale . . .	2,7	11,5	2,0	4,0	7,0	15,7
Total . . . . .	36,1	31,0	31,5	33,5	36,5	48,1
Variation . . . . .	-	- 14,3%	+ 1,6%	+ 6,4%	+ 9,0%	+ 31,9%

1) Subsides au profit des communes

L'évolution détaillée des crédits proposés dans l'intérêt de la participation à la réalisation d'infrastructures communales est présentée dans le tableau ci-après:

(en millions d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Ecoles régionales: subventions (39.1.63.000) . . .	11,0	9,5	9,5	9,5	9,5	11,0
Education précoce: subventions (39.1.63.003) . .	1,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Aides en capital pour la réalisation d'équipements collectifs de base (39.1.63.004) .	14,7	13,9	13,9	13,9	13,9	15,0
Autres crédits . . . . .	9,1	6,9	7,4	9,4	12,4	21,4
<b>Total . . . . .</b>	<b>36,1</b>	<b>31,0</b>	<b>31,5</b>	<b>33,5</b>	<b>36,5</b>	<b>48,1</b>
<b>Variation . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>- 14,3%</b>	<b>+ 1,6%</b>	<b>+ 6,4%</b>	<b>+ 9,0%</b>	<b>+ 31,9%</b>

2) Subsides au profit des syndicats de communes œuvrant dans le domaine du transport de l'eau39.1.63.023 Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grosbous à Junglinster via Mersch (sans distinction d'exercice)

Les crédits proposés pour les exercices 2011 à 2015 permettent le versement d'une aide de 50 % dans l'intérêt du financement de nouveaux investissements.

En effet le SEBES a établi, suite aux incidents intervenus en 2004 (rupture de la conduite principale) et en 2005 (analyse bactériologique isolée non conforme aux normes) ainsi qu'au vu de l'ancienneté de la station de traitement actuelle et des perspectives de croissance démographique du pays, un programme d'investissements pluriannuels d'envergure.

**SECTION 39.5 - Police grand-ducale**

L'évolution des principales catégories de dépenses de la section 39.5 se présente comme suit :

(en euros)

		2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
39.5.72.000	Constructions . . . . .	-	100	-	-	-
39.5.74.000	Véhicules . . . . .	2.472.000	2.200.000	2.479.808	2.605.536	3.405.829
39.5.74.050	Equipements informatiques. . .	1.798.843	1.967.658	1.994.704	1.926.574	2.372.000
39.5.74.251	Coopér. Police & Douanes. . . .	300.000	10.000	10.000	10.000	50.000
39.5.74.300	Transmissions . . . . .	1.382.000	1.593.000	850.000	850.000	850.000
39.5.74.305	Coopér. police européenne. . . .	1.740.561	1.040.000	1.028.000	710.000	1.010.000
39.5.74.310	Armement . . . . .	605.740	1.079.420	788.935	618.900	741.900
	Autres dépenses . . . . .	510.100	430.580	435.350	494.085	457.525
	<b>Total . . . . .</b>	<b>8.809.244</b>	<b>8.320.758</b>	<b>7.586.797</b>	<b>7.215.095</b>	<b>8.887.254</b>

Comme les années précédentes, les crédits proposés comprennent essentiellement des crédits pour la modernisation du charroi et pour l'acquisition d'équipements de transmission performants.

### **SECTION 39.6 - Administration des services de secours**

L'évolution pluriannuelle des crédits de l'Administration des services de secours vise à couvrir les dépenses résultant du programme d'équipement de la période 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Participation au financement de projets de construction par les communes (art. 39.6.63.000) . . . . .	0,28	1,04	0,93	0,50	0,50	0,50
Programme d'équipement pluriannuel:						
- Véhicules automoteurs (39.6.74.000 et 74.500). . . . .	4,18	2,55	2,75	3,12	4,11	4,48
- Equipements informatiques, logiciels (39.6.74.050/060) . . . . .	0,07	0,65	0,40	0,61	0,34	0,20
- Cité Policière Kalchesbréck (partie 39.6.74.020) . . . . .	-	1,51	-	-	-	-
- Autres équipements (mat.de bureau, équip. de télécom., équip. spéciaux) . . . . .	1,04	1,16	1,04	0,77	0,73	0,64
Total des crédits . . . . .	5,57	6,91	5,11	5,00	5,68	5,82
Variation. . . . .	-	+ 24,0%	- 26,0%	- 2,2%	+ 13,6%	+ 2,5%

### **SECTION 39.9 - Administration de la gestion de l'eau**

#### **39.9.93.000 Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau (Crédit non limitatif)**

L'évolution des recettes et des dépenses du FGE se présente prévisiblement comme suit au titre de la période 2011 - 2015:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Avoir en début d'exercice . . . . .	95,0	64,2	38,5	3,0	23,2	36,3
<u>Recettes:</u>						
- Dotation budgétaire . . . . .	25,7	25,8	30,8	100,0	100,0	100,0
- Concours communautaires . . . . .	-	6,0	0,5	-	-	-
- Produit des taxes . . . . .	-	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Total des recettes . . . . .	25,7	41,9	41,3	110,0	110,0	110,0
<u>Dépenses:</u>						
- Assainissement de l'eau . . . . .	56,3	60,0	70,0	82,9	90,0	98,4
- Mesures contre les inondations	0,2	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8
- Protection des sources etc . . . . .	-	1,8	1,0	1,0	1,0	0,3
Total des dépenses . . . . .	56,5	67,6	76,8	89,8	96,9	104,5
Avoir en fin d'exercice. . . . .	64,2	38,5	3,0	23,2	36,3	41,8

Le tableau ci-après reprend la liste actualisée des principaux projets qui seront prévisiblement subventionnés par le Ministère de l'Intérieur entre 2011 et 2014:

(en millions d'euros)					
	Loi	Part totale de l'Etat	2011	2012	Moyenne 2013-2015
<u>Programme des dépenses</u>					
<u>I. Dépenses relatives à l'assainissement des eaux (alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe)</u>					
<u>A. Projets en voie de réalisation</u>					
- Hespérange . . . . .	12.06.04	14,9	4,2	-	-
- Beggen . . . . .	12.06.04	47,4	1,3	-	-
- STEP Bettembourg . . . . .	23.12.05	32,8	3,8	-	-
- Heiderscheiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur).	12.08.03	59,0	2,5	3,5	5,3
- Echternach . . . . .	20.01.99	8,9	-	-	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs). . . . .	21.05.98	21,1	1,5	1,8	0,5
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1 . . . . .	16.06.09	33,6	4,0	6,0	4,7
- Bonnevoie-Beggen. . . . .	12.06.04	46,0	7,0	7,0	9,3
- Assainissement de la vallée de l'Attert, Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1 . . . . .	CAPPE	31,7	5,0	5,0	6,7
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch-Beringen . . . . .	CAPPE	35,0	8,0	8,0	4,3
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus . . . . .	projet de loi	83,8	4,0	8,0	8,0
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs) . . . . .	CAPPE	7,9	3,0	2,3	-
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP Dondelange) . . . . .		3,9	0,6	-	-
- Raccordement Differdange et Obercorn à la STEP Pétange . . . . .		22,5	3,5	3,5	4,7
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck . . . . .	CAPPE	40,3	0,5	10,0	9,6
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs). . . . .		10,4	4,0	3,0	0,9
- Assainissement des communes de Wincrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs) . . . . .		17,9	4,5	4,1	2,6
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage . . . . .		16,6	4,0	4,0	2,4
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage . . . . .		13,0	1,0	3,5	2,7
- STEP à Esch/Schifflange: Amendement loi du 20.12.1999 . . . . .		2,4	2,4	-	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels) . . . . .		19,7	3,0	4,0	1,7
- Divers . . . . .		92,5	5,0	6,7	4,4

(en millions d'euros)

	Loi	Part totale de l'Etat	2011	2012	Moyenne 2013- 2015
<b>B. Autres projets</b>		367,7	31,4	50,6	58,1
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen . . . . .		27,6	3,0	5,0	4,6
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange . . . . .		20,4	3,0	4,0	2,2
- Assainiss. collecteur principal Colmar-Ettelbruck . . . . .		10,2	1,5	2,0	0,7
- Agrandissement STEP SIACH . . . . .		28,8	0,5	5,5	7,5
- Agrandissement, modernisation SIDEST Übersyren. . . . .		23,9	0,5	4,0	6,5
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren. . . . .		17,8	3,0	2,8	3,0
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg . . . . .		22,5	2,0	2,0	4,3
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schifflange . . . . .		26,7	2,0	2,0	6,0
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage) . . . . .		12,0	-	-	-
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 3 . . . . .		33,7	-	-	4,5
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - phase 2 . . . . .	16.06.09	11,4	0,4	3,0	2,7
- Assainissement de la commune de Wintrange - Construction de 2-3 steps supplémentaires (Sassel - Schimpach - Brachtenbach) y compris bassins d'orage et collecteurs) . . . . .		14,0	-	-	0,7
- STEP Schifflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach . . . . .		28,8	4,5	6,3	4,2
- Divers . . . . .		90,0	11,0	14,0	11,3
Sous-Total . . . . .		1 028,9	104,3	131,0	126,0
- Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets . . . . .		100%	58%	53%	72%
Sous-Total I . . . . .		1 028,9	60,0	70,0	90,5
<b>II. Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040) . . . . .</b>		49,2	5,8	5,8	5,8
<b>III. Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008</b>		5,0	1,8	1,0	0,8
<b>Total des dépenses.</b> . . . . .		1 083,1	67,6	76,8	97,0

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

## **40 et 41 - EDUCATION NATIONALE ET FORMATION** **PROFESSIONNELLE**

### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au titre de la période 2010 à 2015.

(en milliers d'euros)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 40.0	Dépenses générales . . . . .	1.048	1.117	2.590	1.100	1.100	1.180
Section 40.1	Centre de technologie de l'éduc.	1.022	1.051	1.051	1.451	1.451	1.451
Section 40.2	SCRIPT . . . . .	7	12	8	7	7	7
Section 40.3	CPOS . . . . .	4	3	3	8	8	8
Section 40.5	Etabliss. privés d'enseignement	8.164	17.000	17.000	47.922	47.922	47.922
Section 40.7	Education différenciée . . . . .	321	325	335	365	400	405
Section 40.8	Serv. de la form. des adultes . . .	10	10	8	10	10	10
Section 40.9	Inspectorat . . . . .	19	0	15	15	15	15
Section 41.1	Ens. sec. et ens. sec. technique	4.151	2.769	0	0	0	0
	Sous-total "Education" . . . . .	14.745	22.287	21.010	50.878	50.913	50.998
Section 41.4	Sports.-Dépenses générales . . .	20.153	20.623	17.644	26.280	25.209	25.190
Section 41.5	Institut national des sports . . . .	31	17	13	33	18	18
Section 41.7	ENEPS . . . . .	0	0	8	5	35	5
	Sous-total "Sports" . . . . .	20.184	20.640	17.665	26.318	25.262	25.213
	Total . . . . .	34.929	42.927	38.675	77.196	76.175	76.211
	Variation en % . . . . .	-	+22,90%	-9,90%	+99,60%	-1,32%	+0,05%

### 2) Considérations générales

L'évolution pluriannuelle du total des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (y compris le Département ministériel des Sports) suivant l'optique "Etat central" au cours de la période 2010-2015 est pour l'essentiel marquée par la participation de l'Etat aux frais d'investissement des écoles privées pour un montant total de 185.930.000 euros.

### 3) Considérations particulières

#### **SECTION 40.5 - Etablissements privés d'enseignement**

40.5.64.000 Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29 (2) de la loi du 13 juin 2003) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

D'après l'article 29 de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé, les établissements concernés sont susceptibles de bénéficier, sous certaines conditions, d'une participation financière pouvant atteindre le taux de 80% du coût des investissements éligibles.

La progression de 30,9 millions du total des dépenses entre 2012 et 2013 est dictée par l'évolution du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée Vauban à Gasperich.

La participation de l'Etat au financement de ce projet, qui s'élève à 80% de 158,3 millions soit à 126,6 millions, a été autorisée par la loi du 3 décembre 2010.

#### **SECTION 41.4 – Sports – Dépenses générales**

##### 41.4.93.002 Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif (Crédit non limitatif)

La loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif au cours de la période 2008-2012 prévoit une enveloppe financière de 90.000.000 euros.

Le département ministériel des Sports prévoit d'étendre l'échéancier de versement des subventions dans le cadre du 9<sup>ème</sup> programme quinquennal au-delà de 2012 jusqu'en 2015 à l'instar du huitième programme quinquennal 2003-2007 dont l'échéancier de paiement a été étendu jusqu'en 2009.

L'évolution du Fonds d'équipement sportif national au cours de la période 2011-2015 se présente dès lors comme suit:

(en milliers d'euros)

	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	44.531,8	26.844,5	8.864,0	0,0	0,0
- Alimentation budgétaire . . . . .	21.500,0	20.000,0	26.100,0	25.019,2	25.000,0
- Dépenses . . . . .	39.187,3	37.980,5	34.964,0	25.019,2	25.000,0
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	26.844,5	8.864,0	0,0	0,0	0,0

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

### 42 et 43 - FAMILLE ET INTEGRATION

#### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits en capital du Ministère de la Famille:

		(en milliers d'euros)					
		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 42.0	Famille . . . . .	66.048	67.102	67.620	76.731	76.731	76.731
	dont:						
	- dotations au fonds socio-familial . . .	60.000	60.000	60.000	70.000	70.000	70.000
	- autres crédits . . . . .	6.048	7.102	7.620	6.731	6.731	6.731
Section 42.2	Solidarité . . . . .	-	-	-	-	25	25
Section 42.3	Commissariat du Gouvern. aux étrang	14	-	31	-	-	-
Section 42.4	Fonds national de solidarité . . . . .	18	8	28	-	-	-
Section 42.5	Caisse nationale des prestations familiales . . . . .	3.410	2.046	1.449	-	-	-
Section 42.6	Maisons d'Enfants de l'Etat . . . . .	49	36	58	73	82	64
Section 42.8	Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . .	35	12	37	78	33	60
Section 42.9	Service national d'action sociale . . . .	-	1	1	-	-	-
Section 43.0	Office national de l'enfance . . . . .	6	18	5	-	-	-
	Total (Etat central) . . . . .	69.580	69.223	69.229	76.882	76.871	76.880
	Variation . . . . .	-	- 0,5%	+ 0,0%	+ 11,1%	- 0,0%	+ 0,0%

#### 2) Considérations générales

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-avant, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Famille a trait à la section 42.0-Famille, et plus précisément à la dotation au fonds des investissements socio-familiaux ainsi qu'aux annuités de location-vente des maisons de soins à Bertrange, Bettembourg, Schifflange et Wassserbillig.

Parmi les autres sections c'est la section 42.5 qui fait encore état de montants quelque peu conséquents en relation essentiellement avec l'équipement en matériel informatique de la Caisse nationale des prestations familiales.

#### 3) Le Fonds des investissements socio-familiaux

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible de la situation financière du fonds socio-familial pour la période 2010 à 2015.

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
<b>I. Mouvement du fonds</b>						
Avoir en début d'exercice . . . . .	155.325,0	111.783,0	61.783,0	11.783,0	-18.217,0	-38.217,0
+ Alimentation normale . . . . .	60.000,0	60.000,0	60.000,0	70.000,0	70.000,0	70.000,0
- Dépenses suivant programme prévisionnel	103.542,0	110.000,0	110.000,0	100.000,0	90.000,0	90.000,0
Avoir en fin d'exercice . . . . .	111.783,0	61.783,0	11.783,0	-18.217,0	-38.217,0	-58.217,0
<b>II. Programme des dépenses</b>						
1) <u>Ministère de la Famille</u>						
Construction, modernisation, aménagement, équipement, études dans l'intérêt des:						
a) infrastructures pour enfants, jeunes et adultes .	6.799,0	12.064,0	20.344,0	20.730,0	13.711,0	7.550,0
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés . . . . .	1.017,0	1.600,0	1.500,0	1.100,0	1.100,0	1.100,0
c) infrastructures pour personnes handicapées . . . .	12.804,0	13.215,0	24.510,0	33.300,0	29.532,0	19.300,0
d) infrastructures pour le troisième âge . . . . .	62.333,0	72.389,0	47.676,0	43.081,0	40.536,0	40.245,0
e) Maisons relais . . . . .	17.046,0	30.354,0	30.844,0	29.277,0	23.820,0	23.243,0
f) Jeunesse . . . . .	2.946,0	7.900,0	8.485,0	4.777,0	3.248,0	1.633,0
2) <u>Ministère de l'Egalité des chances</u> . . . . .						
	598,0	749,0	1.700,0	1.146,0	500,0	500,0
Total des dépenses . . . . .	103.543,0	138.271,0	135.059,0	133.411,0	112.447,0	93.571,0
Correction pour aléas de chantier . . . . .	0,0%	25,7%	22,8%	33,4%	24,9%	4,0%
Total des dépenses ajustées . . . . .	103.542,0	110.000,0	110.000,0	100.000,0	90.000,0	90.000,0

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

#### 44 – SANTÉ

##### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 44.0	Ministère de la Santé . . . . .	1	2	178	1	1	1
Section 44.1	Direction de la Santé . . . . .	160	261	292	150	150	150
Section 44.2	Laboratoire National de Santé . . . . .	1.164	1.167	1.174	1.100	1.100	1.100
Section 44.3	Centre thermal Mondorf . . . . .	241	210	240	240	240	240
Section 44.4	Travaux sanitaires et cliniques . . . . .	40.282	41.671	41.502	41.300	43.200	45.200
	Total . . . . .	41.848	43.311	43.386	42.791	44.691	46.691
	Variation . . . . .	-	+ 3,5%	+ 0,2%	- 1,4%	+ 4,4%	+ 4,5%

##### 2) Considérations générales

Outre quelques crédits en vue de l'équipement principalement en matériel technique des services de la Direction de la santé et du Laboratoire national de santé, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Santé concerne les aides à l'investissement dans le domaine hospitalier ainsi que pour les associations conventionnées oeuvrant dans le domaine socio-thérapeutique.

##### 3) Considérations particulières : Dotation du Fonds des investissements hospitalier

La participation de l'Etat aux projets de construction ou de rénovation d'établissements hospitaliers se trouve imputée au fonds des investissements hospitaliers dont la dotation est prévue dans la section 44.4 du budget en capital du Ministère de la Santé.

Compte tenu du programme actualisé des dépenses, la situation du Fonds des investissements hospitaliers se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
<b>I. Mouvements du fonds</b>						
Avoir en début d'exercice . . . . .	119.440	108.966	85.962	62.841	40.253	22.899
+ Alimentation budgétaire . . . . .	34.000	36.000	37.800	39.300	41.200	43.200
- Dépenses . . . . .	44.474	59.005	60.920	61.888	58.555	60.030
Avoir en fin d'exercice . . . . .	108.966	85.962	62.841	40.253	22.899	6.069
<b>II. Programme des dépenses</b>						
A) PROJETS DECIDES (DEPENSES ENGAGEES)						
extension Baclesse . . . . .	4.925	6.000	5.329	-	-	-
Centre de rééducation . . . . .	502	-	-	-	-	-
CHL - Clinique Pédiatrique . . . . .	4.790	2.306	-	-	-	-
Clinique d'Eich . . . . .	6.569	2.207	-	-	-	-
CHL - Maternité . . . . .	809	480	-	-	-	-
CHL - Hopital Municipal . . . . .	4.924	1.924	-	-	-	-
Ste Marie Esch . . . . .	-	8.000	5.000	4.000	1.209	-
CHNP ( partie Centre adolescents + Hiertz) . . . . .	313	618	-	-	-	-
St. Joseph Wiltz (sans dépassement, cf infra) . . . . .	2.254	2.173	-	-	-	-
CHEM Esch . . . . .	9.095	8.000	5.000	5.000	1.064	-
CHEM Dudelange . . . . .	2.996	2.000	65	-	-	-
HPMA Niederkorn (mise en sécurité, stérilisation) . . . . .	-	3.000	4.223	-	-	-
Centre convalescence Colpach . . . . .	5.343	2.000	310	-	-	-
<b>Sous total A)</b> . . . . .	42.520	38.708	19.927	9.000	2.273	-
Frais d'experts . . . . .	98	150	500	500	500	500
Int. et autres frais financiers . . . . .	562	800	2.500	2.000	2.000	2.000
Frais d'études . . . . .	1.294	1.500	300	300	300	300
<b>Total A)</b> . . . . .	44.474	41.158	23.227	11.800	5.073	2.800
B) DEPENSES A ENGAGER						
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents) (cf. supra) . . . . .	-	5.000	5.000	5.000	10.000	10.000
Clinique St.Joseph Wiltz (dépassement) . . . . .	-	3.000	7.000	9.717	-	-
Zithaklinik (nouveau projet) . . . . .	-	3.000	5.000	5.000	5.000	10.000
Hôpital du Kirchberg (psychiatrie juvénile) . . . . .	-	211	-	-	-	-
Hôpital Kichberg (transfert de l'Hôp. de jour psy à Esch, Ste Marie) . . . . .	-	192	-	-	-	-
<b>Sous total B)</b> . . . . .	-	11.403	17.000	19.717	15.000	20.000
<b>TOTAL A) + B)</b> . . . . .	44.474	52.561	40.227	31.517	20.073	22.800
C) PREVISIONS DE DEPENSES, DEPENSES SOLLICITEES, ESTIMATIONS SOMMAIRES						
Hôpital du Kirchberg (extension Clinique de jour PSY juvénile) . . . . .	-	-	3.000	3.000	2.000	-
Centre Hospitalier (Centre Mère-Enfant) . . . . .	-	3.000	8.000	8.000	6.000	7.240
Centre Hospitalier (Hôpital Municipal phase II) . . . . .	-	5.000	20.000	25.000	25.000	25.000
CHEM: Esch- renf site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud . . . . .	-	5000	10000	15000	25000	25.000
<b>Sous total C)</b> . . . . .	0	13.000	41.000	51.000	58.000	57.240
<b>TOTAL A) +B) +C)</b> . . . . .	44.474	65.561	81.227	82.517	78.073	80.040
Moins valeur pour aléas et retards de chantiers ( 10% en 2011, 25% exercices ultérieurs) . . . . .	-	6.556	20.307	20.629	19.518	20.010
<b>Total Dépenses ajustées</b> . . . . .	44.474	59.005	60.920	61.888	58.555	60.030

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

#### 45 - LOGEMENT

##### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère du Logement se présente comme suit au titre de la période 2010 à 2015 :

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Total des crédits . . . . .	69.996,2	72.674,2	76.961,7	79.835,9	84.804,8	85.079,8
Variation . . . . .	-	+ 3,8%	+ 5,9%	+ 3,7%	+ 6,2%	+ 0,3%

L'évolution pluriannuelle des différentes catégories d'aides se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)

	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
1) Aides aux particuliers, dépenses d'équipements des services . . . . .	9.754	11.791	13.104	13.875	13.875	13.875
2) Aides à la réalisation d'ensembles . . . . .	26.812	30.004	36.974	33.356	38.325	53.599
3) Aides aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants . . . . .	23.416	25.870	26.000	25.000	25.000	10.000
4) Dotation du Fonds pour le dévelop- pement du logement et de l'habitat. . . . .	10.000	5.000	1.000	7.500	7.500	7.500
Total. . . . .	69.982	72.666	77.078	79.731	84.700	84.974
Variation . . . . .	-	+ 3,8%	+ 6,1%	+ 3,4%	+ 6,2%	+ 0,3%

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

#### 46 - TRAVAIL

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi au titre de la période 2010 à 2015 :

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 46.0	Travail - Dépenses générales .	35,4	0,0	18,0	0,0	0,0	0,0
Section 46.1	Administration de l'emploi . . .	54,0	75,0	148,1	78,0	55,0	60,0
Section 46.2	Insp. du travail et des mines .	156,5	138,0	138,0	166,0	166,0	182,0
Section 46.3	Ecole supérieure du travail . . .	0,0	0,0	0,0	13,1	2,1	0,0
Section 46.5	Emploi des pers. hand. et acc.	41,8	54,6	20,0	25,0	30,0	35,0
	Total . . . . .	287,7	267,6	324,1	282,1	253,1	277,0
	Variation . . . . .	-	+6,99%	21,11%	-12,96%	-10,28%	+9,44%

Comme les crédits en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi concernent uniquement des dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

---

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

#### 47 et 48 – SECURITE SOCIALE

##### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Sécurité sociale comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel et d'équipements de bureau (photocopieurs, fax, etc.), d'équipement informatique ainsi que de mobilier.

Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

(en millions d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 47.1.	IGSS . . . . .	0,33	0,20	0,22	0,19	0,20	0,19
	Autres sections . .	0,18	0,08	0,12	0,06	0,21	0,17
	Crédits proposés .	0,51	0,29	0,34	0,25	0,41	0,36
	Variation .	-	- 43,4%	+ 18,5%	- 25,5%	+ 63,9%	- 14,1%

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

## 49 - AGRICULTURE

### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution possible des dépenses en capital du Ministère de l'Agriculture au titre de la période 2010 à 2015:

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 49.0	Dépenses générales . . .	62,9	46,0	96,0	51,0	95,0	83,0
Section 49.1	Mesures économiques . .	55.150,0	97.001,0	57.001,0	57.001,0	57.001,0	57.000,0
Section 49.2	ASTA . . . . .	390,9	364,7	370,0	372,0	372,0	382,4
Section 49.3	Sylviculture . . . . .	1.517,9	1.454,0	1.392,0	1.396,0	1.193,0	1.230,0
Section 49.4	Economie rurale . . . . .	3,5	10,6	26,9	10,6	10,6	10,6
Section 49.5	Services vétérinaires . .	232,4	410,0	314,5	287,0	280,0	280,0
Section 49.6	Viticulture . . . . .	106,3	88,5	115,1	116,0	201,0	144,0
	Total . . . . .	57.463,9	99.374,8	59.315,5	59.233,6	59.152,6	59.130,0
	Variation . . . . .	-	+ 72,9%	- 40,3%	- 0,1%	- 0,1%	- 0,0%

### 2) Considérations générales

L'évolution du total des dépenses en capital est très largement déterminée par l'évolution des dotations au profit du fonds agraire, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

(en milliers d'euros)

	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Dotations au fonds agraire . . .	97.000,0	57.000,0	57.000,0	57.000,0	57.000,0
Autres dépenses . . . . .	2.374,8	2.315,5	2.233,6	2.152,6	2.130,0
Variation autres dépenses . . . .	-	- 2,5%	- 3,5%	- 3,6%	- 1,0%
Total . . . . .	99.374,8	59.315,5	59.233,6	59.152,6	59.130,0

### 3) Considérations particulières

49.1.93.000 Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)

L'évolution de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2011-2015:

(en milliers d'euros)

	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Avoir en début d'exercice . . .	10.006,04	24.953,33	3,33	-1.456,67	-19.956,67
Alimentation:					
- Budgétaire normale . . . . .	57.000,00	57.000,00	57.000,00	57.000,00	57.000,00
- Budgétaire supplément. . . . .	40.000,00	-	-	-	-
- FEOGA/FEADER . . . . .	12.487,29	12.000,00	12.000,00	10.000,00	10.000,00
Total . . . . .	109.487,29	69.000,00	69.000,00	67.000,00	67.000,00
Dépenses . . . . .	94.540,00	93.950,00	70.460,00	85.500,00	63.550,00
Avoir en fin d'exercice . . . . .	24.953,33	3,33	-1.456,67	-19.956,67	-16.506,67

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses prévisionnelles du fonds agricole :

(en milliers d'euros)

Programme	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Loi agricole 2001. . . . .	17.500,00	13.100,00	1.500,00	600,00	-
Loi agricole 2008:					
- Axe 1: Compétitivité . . . . .	35.000,00	40.000,00	32.000,00	36.000,00	20.000,00
- Axe 2: Environnement . . . . .	30.500,00	29.000,00	25.000,00	4.300,00	-
- Axe 3: Zones rurales . . . . .	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	1.100,00
- Axe 4: Leader . . . . .	1.900,00	1.900,00	1.900,00	1.900,00	-
- Mesures nationales. . . . .	6.640,00	6.950,00	7.060,00	4.700,00	2.450,00
Total de la loi 2008 . . . . .	77.040,00	80.850,00	68.960,00	49.900,00	23.550,00
Loi agricole 2014. . . . .	-	-	-	35.000,00	40.000,00
Total. . . . .	94.540,00	93.950,00	70.460,00	85.500,00	63.550,00

## Projet de budget pour 2012

### Programme pluriannuel des dépenses en capital (2011-2015)

## **50 et 51 – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES**

### **A) Ministère du Développement durable et des Infrastructures**

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital de l'ensemble des départements relevant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 50.0	Dépenses générales . . . . .	8,4	56,0	28,0	10,0	10,0	27,0
Section 50.1	DAter . . . . .	78,9	59,0	59,0	82,0	59,0	68,0
Sect. 50.2-50.4	Environnement . . . . .	29.804,9	29.573,8	24.571,8	26.426,0	27.375,0	26.553,0
Sect. 50.5-51.4	Transports . . . . .	22.347,4	23.569,8	22.095,2	21.415,3	47.422,4	87.770,9
Sect. 51.5-51.9	Travaux publics . . . . .	302.712,9	316.991,6	273.955,8	302.910,1	306.710,9	289.380,2
	Total . . . . .	354.944,1	370.250,2	320.709,8	350.843,4	381.577,3	403.799,1
	Variation . . . . .	-	+4,31%	-13,38%	+9,40%	+8,76%	+5,82%

### **B) 50.0 - Dépenses générales**

Pas de commentaire.

### **C) 50.1 - Département de l'Aménagement du territoire (DAter)**

Pas de commentaire.

### **D) 50.2-50.4 - Environnement**

#### **1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Département de l'Environnement :

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 50.2	Protection de l'Environnem. . . . .	19.994,6	19.844,0	14.459,8	15.563,0	16.549,0	16.299,0
Section 50.3	Adm. de l'Environnement . . . . .	9.534,4	9.389,0	9.752,0	10.366,0	10.362,0	9.782,0
Section 50.4	Nature et Forêts . . . . .	276,0	340,8	360,0	497,0	464,0	472,0
	Total. . . . .	29.804,9	29.573,8	24.571,8	26.426,0	27.375,0	26.553,0
	Variation . . . . .	-	-0,78%	-16,91%	+7,55%	+3,59%	-3,00%

## 2) Considérations générales

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits les plus significatifs:

(en milliers d'euros)

		2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
50.2.93.000	Fonds protection environnem. . . . .	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0	11.000,0
50.2.93.010	Fonds climat et énergie . . . . .	11.000,0	5.000,0	5.000,0	5.000,0	5.000,0
50.3.52.010	Réduction du bruit . . . . .	100,0	400,0	1.000,0	1.000,0	500,0
50.3.53.000	Economies énergie . . . . .	9.000,0	9.000,0	9.000,0	9.000,0	9.000,0
	Autres dépenses . . . . .	973,8	1.171,8	1.426,0	1.375,0	1.053,0
	Total . . . . .	29.573,8	24.571,8	26.426,0	27.375,0	26.553,0

## 3) Considérations particulières

50.2.93.000 Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement

(Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible de la situation financière du fonds spécial au cours de la période 2011-2015:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	74.864,7	66.875,6	56.811,6	42.092,9	24.976,6	5.939,1
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	8.500,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0	11.000,0
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-	-	-
c) Divers . . . . .	-	-	-	-	-	-
Total . . . . .	8.500,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0	11.000,0
- Dépenses:						
a) Air/Bruit/Climat/Energie. . . . .	16.489,0	21.840,0	31.625,0	36.155,0	40.050,0	39.200,0
dont Pacte Climat . . . . .	1.742,9	2.500,0	10.300,0	16.350,0	21.200,0	22.100,0
dont -	-	-	7.700,0	13.250,0	18.700,0	19.700,0
b) Déchets. . . . .	14.134,7	17.970,0	19.970,0	18.670,0	17.680,0	14.600,0
c) Nature . . . . .	611,4	1.370,0	1.355,0	1.135,0	1.170,0	2.500,0
Total . . . . .	16.489,0	21.840,0	31.625,0	36.155,0	40.050,0	39.200,0
- Moins-values pour retards et aléas de chantiers (15% et 25%) . . . . .	-	-3.276,0	-7.906,3	-9.038,8	-10.012,5	-9.800,0
- Dépenses ajustées . . . . .	16.489,0	18.564,0	23.718,8	27.116,3	30.037,5	29.400,0
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	66.875,6	56.811,6	42.092,9	24.976,6	5.939,1	-12.460,9

En ce qui concerne plus particulièrement les volets "Air/Bruit/Climat/Energie" et "Déchets", il y a lieu de noter qu'il s'agit essentiellement de projets dont la prise en charge est autorisée par une loi de financement.

(en milliers d'euros)

	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Projets à loi de financement:					
Superdrecksesch (Loi 25.03.05). . . . .	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0
Minettkompost (Loi 21.06.07) . . . . .	3.000,0	3.000,0	1.800,0	1.500,0	1.600,0
SIDOR (Loi 22.05.08) . . . . .	4.000,0	4.000,0	4.000,0	4.000,0	2.000,0
SIGRE (Loi 14.05.09) . . . . .	2.000,0	2.000,0	2.000,0	1.210,0	-
Total . . . . .	14.670,0	14.670,0	13.470,0	12.380,0	9.270,0

Au vu de ces prévisions, il importe de relever qu'au mois de mai 2011, le Gouvernement a approuvé le paquet climat, dont notamment le pacte climat avec les communes qui s'agence autour des 4 axes suivants :

- mise en œuvre d'un système de gestion de qualité dans les communes;
- paiement d'un bonus;
- financement des conseillers "climat";
- participation au financement de projets.

Selon les estimations du département de l'Environnement, le coût budgétaire du pacte climat s'établirait à un montant de quelques 60 millions d'euros sur l'horizon 2012-2015.

(en milliers d'euros)

Programme	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
1) Application du système de gestion de qualité dans les communes conventionnées .	-	400,0	750,0	1.000,00	1.000,00
2) Bonus du pacte climat . . . . .	-	1.150,0	3.800,0	5.400,00	6.400,00
3) Participation au financement de projets. . . . .	-	5.000,0	7.000,0	10.000,00	10.000,00
4) Financement des conseillers "climat" . . . . .	-	1.150,0	1.700,0	2.300,00	2.300,00
5) Administration et assistance technique . . . . .	-	300,0	300,0	300,00	300,00
Total: . . . . .	-	8.000,0	13.550,0	19.000,0	20.000,0

#### 50.2.93.010 Alimentation du fonds climat et énergie (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible de la situation financière de ce fonds au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	269.025,9	328.143,1	343.137,1	337.066,1	297.981,0	250.872,5
- Alimentations:						
a) Alimentation normale (Envir.) . . . . .	11.000,0	11.000,0	5.000,0	5.000,0	5.000,0	5.000,0
b) Alim. normale (Energie) . . . . .	-	-	5.000,0	5.000,0	5.000,0	5.000,0
c) Contribut. climat. Carburant. . . . .	61.760,5	64.000,0	64.000,0	64.000,0	64.000,0	64.000,0
d) Taxe véhicules automoteurs . . . . .	25.999,7	28.000,0	27.000,0	26.000,0	25.000,0	25.000,0
e) Vente d'émission. . . . .	-	64,8	-	2.000,0	2.000,0	2.000,0
f) Recettes diverses . . . . .	4,6	-	-	-	-	-
Total . . . . .	98.764,8	103.064,8	101.000,0	102.000,0	101.000,0	101.000,0
- Dépenses . . . . .	39.647,5	88.070,8	107.071,0	141.085,1	148.108,5	148.258,4
- Moins-values pour retards et aléas de chantiers. . . . .	-	-	-	-	-	-
- Dépenses ajustées . . . . .	39.647,5	88.070,8	107.071,0	141.085,1	148.108,5	148.258,4
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	328.143,1	343.137,1	337.066,1	297.981,0	250.872,5	203.614,1

En ce qui concerne les recettes du fonds, il y a lieu de rappeler qu'à côté de la dotation budgétaire, le fonds dispose depuis 2007 également de l'affectation directe de la contribution "changement climatique" prélevée sur les carburants et d'une partie de la taxe sur les

véhicules routiers qui s'élève à 20 euros/1000 litres pour l'essence et à 25 euros/1000 litres pour le diesel.

Les montants maxima prévus par la loi du 28 décembre 2009 sont de 50 euros/1000 litres pour l'essence et le diesel.

Le tableau ci-après résume le détail de l'évolution prévisible des dépenses du fonds spécial au cours de la période 2011 à 2015 :

(en milliers d'euros)

Programme	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Achats de droits d'émission . . . . .	15.000,0	36.500,0	20.000,0	21.000,0	38.000,0	41.000,0
- Projets à l'étranger:						
a) Projets Mécanis. dével. propre . .	10.005,7	16.780,0	16.982,7	30.509,5	30.000,0	30.000,0
b) Projets Mise en oeuvre conjointe .	-	200,0	200,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0
c) Fonds multilatéraux . . . . .	5.944,8	7.221,8	6.285,4	2.700,0	2.400,0	2.049,9
Total . . . . .	15.950,4	24.201,8	23.468,1	44.209,5	43.400,0	43.049,9
- Mesures nationales . . . . .	8.536,6	4.218,0	41.602,9	38.675,6	28.208,5	25.708,5
- Divers . . . . .	160,5	651,0	500,0	1.200,0	2.000,0	2.000,0
- Financement pays en développement .	-	4.500,0	4.500,0	5.000,0	8.500,0	8.500,0
Total (CLIMAT) . . . . .	39.647,5	70.070,8	90.071,0	110.085,1	120.108,5	120.258,4
- Mécanismes de compensation . . . . .	-	12.000,0	9.000,0	17.000,0	5.000,0	5.000,0
- Mécanismes de coopération . . . . .	-	6.000,0	8.000,0	14.000,0	23.000,0	23.000,0
Total (ENERGIE) . . . . .	-	18.000,0	17.000,0	31.000,0	28.000,0	28.000,0
Total général. . . . .	39.647,5	88.070,8	107.071,0	141.085,1	148.108,5	148.258,4

## E) 50.5-51.4 - Transport

### 1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Département des Transports au titre de la période de 2010 à 2015 :

(en milliers d'euros)

		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 50.5	Dépenses générales . . . . .	23,6	32,5	18,0	11,0	43,0	16,0
Section 50.6	Circulation et séc. routières . .	526,4	6.758,4	5.446,2	723,9	720,0	720,0
Section 50.7	Transp. publics + ferroviaires .	20.502,5	13.800,0	14.300,0	19.000,0	44.733,0	84.967,0
	dont Luxtram (50% de l'Etat) .	4.000,0	300,0	300,0	3.500,0	27.733,0	67.467,0
	dont Fonds du rail . . . . .	11.500,0	11.500,0	12.000,0	12.500,0	13.000,0	13.500,0
	dont Fonds racc. ferroviaires .	5.000,0	2.000,0	2.000,0	3.000,0	4.000,0	4.000,0
Section 50.8	Adm. des enquêtes tech. . . . .	2,8	5,0	5,1	23,0	37,0	6,0
Section 50.9	Navigation fluviale . . . . .	317,8	287,0	279,6	305,0	542,5	295,5
Section 51.0	Direction de l'aviation civile . .	1,4	1,4	0,4	0,4	18,4	25,4
Section 51.1	Adm. de la navigat. aérienne .	-	-	-	-	-	-
Section 51.2	Garage du gouvernement . . . .	323,5	240,0	264,3	274,0	274,0	694,0
Section 51.3	Aéroports et transp. aériens . .	611,5	1.745,0	1.745,0	1.000,0	1.000,0	1.000,0
Section 51.4	Adm. des chemins de fer . . . . .	37,9	700,5	36,6	78,0	54,5	47,0
	Total . . . . .	22.347,4	23.569,8	22.095,2	21.415,3	47.422,4	87.770,9
	Variation . . . . .	-	+ 5,47%	- 6,26%	- 3,08%	+ 121,44%	+ 85,08%

## 2) Considérations particulières

### 50.7.93.000 Alimentation du fonds du rail (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation financière du Fonds du rail se résume comme suit pour la période de 2011 à 2015 :

(en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
	Prévis.	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	280.050	266.121	252.427	212.928	175.626
- <u>Alimentation</u> :					
Dotations budgétaires :					
Investissement . . . . .	11.500	12.000	12.500	13.000	13.500
Gestion de l'infrastructure . . . . .	110.309	113.138	139.000	150.000	160.000
Emprunt . . . . .	100.000	100.000	100.000	150.000	150.000
Subvention U.E. . . . .	149	2.134	280	2.000	2.500
Restitution T.V.A. (Invest.) . . . . .	25.076	31.966	36.434	41.413	53.677
Restitution T.V.A. (Gestion) . . . . .	17.997	18.771	16.971	20.850	22.500
Autres recettes . . . . .	42.000	29.500	29.500	29.500	29.500
Total recettes . . . . .	307.031	307.509	334.685	406.763	431.677
<u>Dépenses projetées</u> :					
Gestion de l'infrastructure . . . . .	129.079	130.108	159.850	172.500	184.000
Investissement . . . . .	240.723	259.368	292.566	374.325	375.549
Etudes . . . . .	15.118	13.625	13.625	13.625	13.625
Dépenses maximales . . . . .	384.920	403.101	466.041	560.450	573.174
Moins-values pour aléas de chantiers (2011: -25%, 2012-2015: -30%). . . . .	63.960	81.898	91.857	116.385	116.752
Dépenses ajustées . . . . .	320.960	321.203	374.184	444.065	456.422
Avoir en fin d'exercice . . . . .	266.121	252.427	212.928	175.626	150.882

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses de ce fonds spécial pour la période de 2011 à 2015 :

(en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
	Prévis.	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Investissements . . . . .	240.723	259.368	292.566	374.325	375.549
dont					
- Double Voie Ligne Pétange-Luxbg. . . . .	70.093	51.907	38.477	39.661	15.508
- Raccordement Kirchberg et Findel . . . . .	908	-	-	-	-
- Tête Nord de la Gare de Luxbg. . . . .	30.647	36.621	41.437	47.357	10.996
- Têtes Sud+Ouest de la Gare de Lux. . . . .	-	-	1.184	5.920	11.839
- Gare Belval-Uni, arrêt Belval-Lycée . . . . .	6.331	13.437	7.104	-	-
- Centre de Remisage Gare de Luxbg. . . . .	6.982	12.967	12.967	12.967	12.056
- Ligne du Nord et Gare d'Ettelbrück . . . . .	2.959	2.368	16.842	27.595	16.575
- Système de contrôle de vitesse . . . . .	5.408	3.552	4.996	-	-
- Système GSM-R . . . . .	9.958	14.940	14.940	16.195	-
- Mise à double voie Hamm-Sandw. . . . .	2.879	5.759	8.001	20.002	50.000
- Gare périphérique Cessange . . . . .	-	-	592	7.352	7.352
- Gare périphérique Howald . . . . .	592	2.377	5.944	14.266	23.778
- Gare Pont Rouge . . . . .	-	592	5.328	11.839	29.598
- Nouvelle ligne Luxbg.-Bettembourg . . . . .	1.416	2.832	5.665	28.325	51.890
- Eurocaprail . . . . .	5.025	9.368	19.245	25.002	23.594
- Plate-forme multimodale Bettemb. . . . .	-	-	3.000	8.001	15.002
- Entretien Constructif . . . . .	94.967	99.984	101.990	104.933	104.993
- Autres projets . . . . .	2.405	2.664	4.854	4.910	2.368

En 2012, les deux projets prioritaires sont les suivants :

- la mise à double voie entre Pétange et Luxembourg pour laquelle des dépenses s'élevant à 51,9 millions d'euros sont prévues pour 2012 ;
- la réalisation de l'aménagement de la tête nord de la gare de Luxembourg dont 36,6 millions d'euros sont programmés pour 2012.

Signalons qu'au niveau des différents projets, le financement de la Gare sous le Pont Rouge est venu remplacer l'enveloppe budgétaire pour la gare périphérique du Kirchberg.

**50.7.93.001 Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)**

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la situation financière du Fonds des raccordements ferroviaires internationaux :

	(en milliers d'euros)				
	2011 Prévis.	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Avoir en début d'exercice . . . . .	49.916	32.916	30.916	24.916	23.916
<b>Alimentation :</b>					
- Normale. . . . .	2.000	2.000	3.000	4.000	4.000
<b>Dépenses projetées :</b>					
- TGV Est-Européen (Paris) . . . . .	17.500	-	-	-	-
- TGV Est-Européen (Strasbourg) . . . . .	-	-	5.000	5.000	5.000
- Rodange/Virton/Arlon . . . . .	1.500	-	-	-	-
- Double voie Igel/Igel-Ouest . . . . .	-	4.000	4.000	-	-
Total dépenses . . . . .	19.000	4.000	9.000	5.000	5.000
Avoir en fin d'exercice . . . . .	32.916	30.916	24.916	23.916	22.916

Au cours des dernières années les dépenses de ce fonds spécial concernaient la participation luxembourgeoise au financement de la partie française du TGV Est-Européen. Le solde de cette participation sera liquidé en 2011.

Il ressort par ailleurs du tableau ci-avant qu'il est prévu d'entamer au cours de l'exercice 2012 le projet de la mise à double voie de la ligne Igel/Igel-Ouest.

**F) 51.5-51.9 - Travaux publics**

**1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle du total des crédits du Département des Travaux publics au titre de la période 2011-2015:

		(en milliers d'euros)					
		2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
Section 51.5	Travaux publics . . . . .	28,6	50,1	232,1	4.293,1	5.306,9	5.321,2
Section 51.6	Pont & Chaussées . . . . .	77.240,0	79.732,5	62.318,1	67.939,0	64.144,0	36.132,0
Section 51.7	Fonds d'investissement publics	208.981,8	217.700,0	193.850,0	214.550,0	222.500,0	233.100,0
Section 51.8	Bâtiments Publics . . . . .	10.908,3	10.338,0	9.055,6	8.897,0	7.306,0	7.317,0
Section 51.9	Bât. Pub: Compétences comm. .	5.554,1	9.171,0	8.500,0	7.231,0	7.454,0	7.510,0
	Total . . . . .	302.712,9	316.991,6	273.955,8	302.910,1	306.710,9	289.380,2
	Variation . . . . .	-	+ 4,72%	- 13,58%	+ 10,57%	+ 1,25%	- 5,65%

## 2) Considérations générales

Par rapport au budget voté de l'exercice 2011, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012 diminuent de quelque 43 millions (-13,6%). Cette évolution est due au transfert de certaines dépenses au Fonds des routes (-10 millions), à une réestimation des dépenses d'investissement sur le site de l'Aéroport de Luxembourg (-10 millions) et à une diminution globale des alimentations des fonds spéciaux.

Après l'exclusion de ces 3 grandes variations, le budget du département reste quasiment stable avec une légère augmentation de 1 million d'euros, équivalant à une croissance de 0,3 %.

## 3) Considérations particulières

### **SECTION 51.5 - Travaux publics. - Dépenses générales**

Pas de commentaire.

### **SECTION 51.6 - Ponts et Chaussées**

Pas de commentaire.

### **SECTION 51.7 - Fonds d'investissements publics**

Le détail des programmes pour chaque fonds spécial relevant de la compétence du Département des Travaux publics est renseigné aux tableaux joints en annexe.

#### **- Fonds des routes**

##### 51.7.93.000 Alimentation du fonds des routes

(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Suite à l'application des coefficients correcteurs de 10% (exercice 2011), de 20% (exercice 2012) et de 30% (exercices suivants) pour retards et aléas de chantier, l'évolution de la situation financière du fonds des routes au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015, se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	161,27	136,32	76,43	47,21	11,58	3,37
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	11,00	2,00	5,00	10,00	15,00	20,00
b) Recettes d'emprunts . . . . .	100,00	100,00	150,00	150,00	150,00	150,00
c) Divers . . . . .	0,40	-	-	-	-	-
Total . . . . .	111,40	102,00	155,00	160,00	165,00	170,00
- Dépenses . . . . .	136,35	179,87	230,29	279,47	247,44	203,21
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) . . . . .	-	-17,99	-46,06	-83,84	-74,23	-60,96
- Dépenses ajustées . . . . .	136,35	161,88	184,23	195,63	173,21	142,25
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	136,32	76,43	47,21	11,58	3,37	31,12

Note: (\*) 2011: 10%; 2012: 20%; 2013-2015: 30%

### **- Fonds d'investissements publics**

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière des trois fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015 :

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	241,99	175,45	165,51	53,62	-43,30	-140,58
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	109,40	114,70	117,00	130,00	131,90	134,50
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	50,00	-	-	-	-
c) Recettes diverses . . . . .	13,50	-	-	-	-	-
Total . . . . .	122,90	164,70	117,00	130,00	131,90	134,50
- Dépenses . . . . .	189,44	194,04	286,12	324,16	327,40	304,72
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) . . . . .	-	-19,40	-57,22	-97,25	-98,22	-91,42
- Dépenses ajustées . . . . .	189,44	174,64	228,90	226,91	229,18	213,30
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	175,45	165,51	53,62	-43,30	-140,58	-219,38

Note: (\*) 2011: 10%; 2012: 20%; 2013-2015: 30%

### **- Fonds d'investissements publics administratifs**

#### 51.7.93.001 Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs

(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements publics administratifs au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	113,27	63,14	62,33	2,21	-41,37	-66,13
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	53,25	55,80	56,40	57,00	57,50	58,00
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	50,00	-	-	-	-
c) Recettes diverses . . . . .	13,50	-	-	-	-	-
Total . . . . .	66,75	105,80	56,40	57,00	57,50	58,00
- Dépenses . . . . .	116,88	118,45	145,65	143,68	117,52	121,19
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) . . . . .	-	-11,85	-29,13	-43,10	-35,26	-36,36
- Dépenses ajustées . . . . .	116,88	106,61	116,52	100,57	82,26	84,83
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	63,14	62,33	2,21	-41,37	-66,13	-92,96

Note: (\*) 2011: 10%; 2012: 20%; 2013-2015: 30%

### **- Fonds d'investissements publics scolaires**

#### 51.7.93.002 Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires

(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements publics scolaires au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	86,71	75,25	73,97	37,78	-12,52	-88,60
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	48,62	50,90	52,10	53,00	53,90	54,50
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses . . . . .	-	-	-	-	-	-
Total . . . . .	48,62	50,90	52,10	53,00	53,90	54,50
- Dépenses . . . . .	60,08	57,97	110,36	147,57	185,69	173,88
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*). . . . .	-	-5,80	-22,07	-44,27	-55,71	-52,16
- Dépenses ajustées . . . . .	60,08	52,18	88,29	103,30	129,98	121,72
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	75,25	73,97	37,78	-12,52	-88,60	-155,82

Note: (\*) 2011: 10%; 2012: 20%; 2013-2015: 30%

### **- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

#### 51.7.93.003 Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	42,01	37,06	29,21	13,62	10,59	14,15
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	7,53	8,00	8,50	20,00	20,50	22,00
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses . . . . .	-	-	-	-	-	-
Total . . . . .	7,53	8,00	8,50	20,00	20,50	22,00
- Dépenses . . . . .	12,48	17,61	30,11	32,91	24,19	9,65
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*). . . . .	-	-1,76	-6,02	-9,87	-7,26	-2,90
- Dépenses ajustées . . . . .	12,48	15,85	24,09	23,04	16,93	6,76
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	37,06	29,21	13,62	10,59	14,15	29,40

Note: (\*) 2011: 10%; 2012: 20%; 2013-2015: 30%

### **- Fonds pour la loi de garantie**

#### 51.7.93.004 Alimentation du fonds pour la loi de garantie (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds pour la loi de garantie au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	52,69	33,24	62,87	9,12	-68,27	-144,83
- Alimentations:						
a) Alimentation normale . . . . .	33,10	48,50	16,30	19,00	20,00	21,00
b) Location / vente . . . . .	8,54	8,50	8,00	8,00	8,00	8,00
c) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	40,00	-	-	-	-
Total . . . . .	41,64	97,00	24,30	27,00	28,00	29,00
- Dépenses . . . . .	61,09	67,37	78,05	104,39	104,56	104,74
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	33,24	62,87	9,12	-68,27	-144,83	-220,56

### **- Fonds d'entretien et de rénovation**

#### 51.7.93.005 Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds d'entretien et de rénovation au titre de la période pluriannuelle 2011 à 2015:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2010 Compte	2011 Budget	2012 Projet	2013 Prévis.	2014 Prévis.	2015 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	37,95	35,78	30,18	26,44	21,60	15,70
- Alimentations:						
a) Alimentation normale. . . . .	55,00	52,00	55,00	55,00	55,00	57,00
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-	-	-
Total . . . . .	55,00	52,00	55,00	55,00	55,00	57,00
- Dépenses . . . . .	57,17	64,00	66,00	68,00	70,00	72,00
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) . . . . .	-	-6,40	-7,26	-8,16	-9,10	-10,08
- Dépenses ajustées . . . . .	57,17	57,60	58,74	59,84	60,90	61,92
- Avoir en fin d'exercice. . . . .	35,78	30,18	26,44	21,60	15,70	10,78

Note: (\*) 2011: 10%; 2012-2015: 11à14%

### **SECTION 51.8 - Bâtiments publics**

Pas de commentaire.

Annexes:

- Annexe A: Evolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du Département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale.
  
- Tableaux renseignant le détail des programmes pour les six fonds spéciaux suivants:
  - Fonds d'investissements publics administratifs
  - Fonds d'investissements publics scolaires
  - Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
  - Fonds des routes
  - Fonds pour la loi de garantie
  - Fonds d'entretien et de rénovation

**50/ 51 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES****- Travaux publics -****Annexe Programme pluriannuel**

L'évolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale sont renseignés au tableau suivant :

	2010	2011	2012	(en milliers d'euros)	
				Variation 2011/2012 absolue	en %
<b>A. Dépenses</b>					
<u>1) Fonds spéciaux:</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratifs.....	116 884,4	106 607,7	116 522,2	9 914,5	9,30%
scolaires.....	60 077,0	52 180,2	88 286,9	36 106,7	69,20%
sanitaires et sociaux.....	12 477,7	15 847,6	24 088,2	8 240,6	52,00%
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	57 171,4	57 600,0	58 740,0	1 140,0	1,98%
- Fonds des routes.....	136 349,6	161 880,7	184 229,6	22 348,9	13,81%
- Fonds pour la loi de garantie.....	75 648,9	129 394,1	140 220,6	10 826,5	8,37%
Sous-total: .....	458 608,9	523 510,3	612 087,5	88 577,2	16,92%
<u>2) Etablissements publics:</u>					
- Fonds Vieille Ville.....	3 793,4	20 925,0	11 925,0	-9 000,0	-43,01%
- Fonds Kirchberg.....	28 797,2	27 657,0	32 927,8	5 270,8	19,06%
- Fonds Belval .....	65 102,9	88 927,2	103 452,4	14 525,2	16,33%
Sous-total: .....	97 693,4	137 509,2	148 305,2	10 796,0	7,85%
TOTAL "A. Dépenses".....	556 302,4	661 019,5	760 392,7	99 373,1	15,03%

(en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012	
				absolue	en %
<b><u>B. Recettes</u></b>					
<b><u>1) Dotations budgétaires des Fonds spéciaux</u></b>					
- Fonds d'investissements publics					
administratifs .....	53 250,0	105 800,0	56 400,0	-49 400,0	-46,69%
scolaires.....	48 620,0	50 900,0	52 100,0	1 200,0	2,36%
sanitaires et sociaux .....	7 530,0	8 000,0	8 500,0	500,0	6,25%
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	55 000,0	52 000,0	55 000,0	3 000,0	5,77%
- Fonds des routes.....	11 000,0	2 000,0	5 000,0	3 000,0	150,00%
- Fonds pour la loi de garantie.....	33 100,0	88 500,0	16 300,0	-72 200,0	-81,58%
Sous-total: .....	208 500,0	307 200,0	193 300,0	-113 900,0	-37,08%
<b><u>2) Dotations budgétaires des établissements publics</u></b>					
- Fonds Vieille Ville.....	-	-	-	-	-
- Fonds Kirchberg .....	-	-	-	-	-
- Fonds Belval .....	4 000,1	9 200,0	12 800,0	3 600,0	39,13%
Sous-total: .....	4 000,1	9 200,0	12 800,0	3 600,0	39,13%
<b><u>3) Recettes propres des Fonds spéciaux</u></b>					
- Fonds d'investissements publics					
administratifs .....	13 500,0	-	-	-	-
scolaires.....	-	-	-	-	-
sanitaires et sociaux .....	-	-	-	-	-
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	-	-	-	-	-
- Fonds des routes.....	400,3	-	-	-	-
- Fonds pour la loi de garantie.....	8 535,5	8 500,0	8 000,0	-500,0	-5,88%
Sous-total: .....	22 435,8	8 500,0	8 000,0	-500,0	-5,88%
<b><u>4) Recettes propres des établissements publics</u></b>					
- Fonds Vieille Ville.....	3 357,6	331,0	336,0	5,0	1,51%
- Fonds Kirchberg .....	41 547,1	40 394,0	47 461,3	7 067,3	17,50%
- Fonds Belval .....	424,2	721,0	15,3	-705,7	-97,88%
Sous-total: .....	45 329,0	41 446,0	47 812,6	6 366,6	15,36%
<b><u>5) Emprunts des Fonds spéciaux</u></b>					
- Fonds des routes.....	100 000,0	100 000,0	150 000,0	50 000,0	50,00%
Sous-total: .....	100 000,0	100 000,0	150 000,0	50 000,0	50,00%
<b><u>6) Emprunts des établissements publics</u></b>					
- Fonds Belval .....	62 558,0	95 730,0	119 800,0	24 070,0	25,14%
Sous-total: .....	62 558,0	95 730,0	119 800,0	24 070,0	25,14%
<b>TOTAL "B.Recettes"</b>	<b>442 822,9</b>	<b>562 076,0</b>	<b>531 712,6</b>	<b>-30 363,4</b>	<b>-5,40%</b>

**Fonds des routes**

<b>Mouvements du Fonds</b>	(en euros)					
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début .....	161 265 224	136 315 946	76 435 202	47 205 607	11 579 911	3 370 733
- Alimentations						
a) Alimentation normale .....	11 000 000	2 000 000	5 000 000	10 000 000	15 000 000	20 000 000
b) Alimentation supplémentaire ..	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts .....	100 000 000	100 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
d) Divers .....	400 301	-	-	-	-	-
Total: .....	111 400 301	102 000 000	155 000 000	160 000 000	165 000 000	170 000 000
- Dépenses .....	136 349 579	179 867 494	230 286 994	279 465 279	247 441 684	203 213 231
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%) .....	-	-17 986 749	-46 057 399	-83 839 584	-74 232 505	-60 963 969
- Dépenses ajustées .....	136 349 579	161 880 745	184 229 595	195 625 695	173 209 179	142 249 262
<b>- Avoir fin.....</b>	<b>136 315 946</b>	<b>76 435 202</b>	<b>47 205 607</b>	<b>11 579 911</b>	<b>3 370 733</b>	<b>31 121 471</b>





		(en euros)									
	Projets	Coût global	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs	
68	- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études).....	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	
69	- Raccordement échangeur Mertert à N1 et Port (études).....	200 000	108 502	-	-	-	-	-	-	91 498	
70	- Nouvel accès SIDOR (études).....	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	
71	- Desserte intercommunale Belvaux-Oberkorn- Differdange-Niederborn pour accès friches industrielles (études).....	500 000	-	-	-	-	-	-	-	500 000	
72	- Mise à 2x2 voies B7 entre Colmar et Erpeldange.....	24 000 000	36 177	147 517	-	-	-	-	-	23 816 306	
73	- Voirie desserte Aéroport.....	3 580 000	-	-	-	-	-	-	-	3 580 000	
74	- N7 Gare d'Ettelbruck.....	21 000 000	-	150 000	150 000	150 000	2 000 000	6 000 000	8 000 000	4 700 000	
75	- N7 couloir multi-modale entre Ettelbruck et Diekirch.....	22 000 000	-	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	21 750 000	
76	- N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette.....	5 200 000	-	100 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 100 000	-	-	
77	- Relogement CR102 à Mamer.....	5 800 000	-	2 811 773	2 700 000	288 227	-	-	-	-	
78	- N10 Redressement Mactum-Ahn- Hettmillen.....	6 500 000	-	-	-	50 000	100 000	500 000	2 000 000	3 850 000	
79	- N10 Traversée de Remich.....	5 000 000	-	50 000	100 000	100 000	250 000	1 000 000	1 000 000	2 600 000	
80	- N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare.....	6 500 000	-	150 000	2 000 000	2 000 000	3 000 000	950 000	400 000	-	
81	- N28 Raccordement N28/N2 à Bous.....	4 795 000	-	-	650 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	145 000	-	
82	- CR124 Suppression PN18 à Heisdorf.....	5 000 000	-	100 000	100 000	100 000	250 000	550 000	2 000 000	2 000 000	
83	- CR122 Suppression PN20B à Lorentzweiler.....	5 000 000	-	100 000	100 000	200 000	1 000 000	2 500 000	1 200 000	-	
84	- CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen.....	5 500 000	-	19 980	100 000	100 000	100 000	500 000	500 000	4 180 020	
85	- N13 Réaménagement N13 à Windhof.....	6 100 000	-	350 000	750 000	750 000	1 650 000	2 000 000	1 350 000	-	
86	- N16 Avenue Clement à Mondorf les Bains.....	4 950 000	-	-	250 000	250 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 700 000	
87	- N1 Réaménagement à Senningerberg.....	5 000 000	-	50 000	100 000	100 000	200 000	500 000	500 000	3 650 000	
88	- Divers.....	100 000 000	86 853 036	2 170 624	-	-	-	-	-	10 976 340	
	<b>Sous-total</b> .....	<b>1 387 018 919</b>	<b>375 489 225</b>	<b>33 079 518</b>	<b>39 370 000</b>	<b>74 988 227</b>	<b>95 879 616</b>	<b>93 200 000</b>	<b>89 540 583</b>	<b>585 471 750</b>	
89	<b>Ban de Gasperich</b>										
	- Aménagement boulevard Raiffeisen et boulevard Kockelscheuer.....	70 295 000	954 992	-	500 000	6 500 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	41 340 008	
90	- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas.....	33 000 000	-	100 000	100 000	100 000	100 000	4 000 000	6 000 000	22 700 000	
	<b>Sous-total</b> .....	<b>103 295 000</b>	<b>954 992</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>7 100 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>64 040 008</b>	
91	<b>Mise à 2x3 voies des A3 et A6</b>										
	- Croix de Gasperich.....	14 942 685	13 913 493	-	-	-	-	-	-	1 029 192	
92	- Croix de Cessange.....	12 000 000	188 371	48 640	-	-	-	-	-	11 762 989	
93	- Helfenterbrück: giratoire provisoire & sebes.....	12 900 000	272 549	2 100 444	3 500 000	3 500 000	3 000 000	527 007	-	-	
94	- Gasperich - Aire de Berchem.....	26 000 000	1 859 235	37 572	500 000	5 000 000	8 000 000	7 000 000	3 000 000	603 193	
95	- Aire de Berchem - Bettembourg.....	71 000 000	-	-	-	-	-	-	-	71 000 000	
96	- Cessange-Bridel.....	64 175 000	-	-	-	-	-	-	-	64 175 000	
97	- Bridel-Mamer.....	22 700 000	-	-	-	-	-	-	-	22 700 000	
	<b>Sous-total</b> .....	<b>223 717 685</b>	<b>16 233 648</b>	<b>2 186 656</b>	<b>4 000 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>7 527 007</b>	<b>3 000 000</b>	<b>171 270 374</b>	

		(en euros)									
Projets		Coût global	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs	
<b>Liaison Micheville:</b>											
98	- Liaison Micheville (phase 1) .....	81 162 611	48 662 734	6 399 877	10 400 000	12 100 000	2 000 000	1 000 000	600 000	-	
99	- Liaison Micheville (phase 2) .....	115 500 000	120 848	13 438 469	18 900 000	24 900 000	33 000 000	19 000 000	6 000 000	140 683	
100	- Liaison Micheville (phase 3) .....	62 400 000	-	-	-	-	-	500 000	500 000	61 400 000	
101	- Liaison Micheville, emprises .....	19 000 000	3 428 593	-	15 000 000	-	-	-	-	571 407	
	<b>Sous-total .....</b>	<b>278 062 611</b>	<b>52 212 175</b>	<b>19 838 346</b>	<b>44 300 000</b>	<b>37 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 500 000</b>	<b>7 100 000</b>	<b>62 112 090</b>	
<b>Voirie normale:</b>											
102	- Chemins Repris : redressement chaussée et reféction revêtements.....	250 000 000	86 103	9 319 798	17 000 000	14 500 000	15 500 000	16 500 000	17 500 000	159 594 099	
103	- Routes Nationales : redressement chaussée et reféction revêtements.....	220 000 000	274 867	9 247 418	14 000 000	13 500 000	14 500 000	15 000 000	16 000 000	137 477 715	
104	- Pistes cyclables : construction et reféction .....	25 000 000	34 500	484 421	1 400 000	500 000	1 500 000	2 000 000	3 000 000	16 081 079	
105	- Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plate-formes intermodales et gares routières.....	50 000 000	-	538 207	2 600 000	1 500 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000	38 861 793	
	<b>Sous-total .....</b>	<b>545 000 000</b>	<b>395 470</b>	<b>19 589 844</b>	<b>35 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>36 000 000</b>	<b>39 000 000</b>	<b>352 014 686</b>	
<b>Pont Adolphe &amp; Passerelle à Luxembourg:</b>											
106	- Pont Adolphe, pont provisoire.....	23 000 000	2 446 052	699 789	3 193 000	8 007 000	6 877 000	260 000	282 000	1 235 159	
107	- Pont Adolphe (OA 750).....	45 000 000	-	1 113 182	777 000	285 000	5 377 000	15 342 000	15 472 000	6 633 818	
108	- Passerelle (OA 788).....	6 150 000	-	10 523	-	25 000	75 000	-	-	6 039 477	
	<b>Sous-total .....</b>	<b>74 150 000</b>	<b>2 446 052</b>	<b>1 823 494</b>	<b>3 970 000</b>	<b>8 317 000</b>	<b>12 329 000</b>	<b>15 602 000</b>	<b>15 754 000</b>	<b>13 908 454</b>	
<b>Ouvrages d'art:</b>											
109	- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA 174) .....	4 152 000	8 016	374 686	2 552 000	906 000	311 298	-	-	-	
110	- Pont frontalier Moselle à Remich (OA 39) .....	1 612 000	58 662	1 141 844	411 494	-	-	-	-	-	
111	- Pont frontalier Grevenmacher (OA 401).....	22 000 000	49 680	126 836	310 000	4 609 000	8 616 000	8 288 484	-	-	
112	- Pont frontalier Echtermach (OA 383) .....	2 465 000	5 847	28 842	167 000	670 000	1 220 000	373 311	-	-	
113	- OA 498 Insenborn et OA 499 Lultzhausen .....	27 935 000	238 470	63 882	2 381 000	9 368 000	9 100 000	4 525 000	2 258 648	-	
114	- Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753) .....	3 851 000	8 280	14 588	1 839 000	1 176 000	813 132	-	-	-	
115	- Pont sur les CFL à Schieren (OA 127) .....	4 206 000	-	19 767	2 243 000	1 761 000	182 233	-	-	-	
116	- Viaduc Serningerbach (OA1134) .....	13 580 000	-	-	150 000	155 000	7 190 000	6 025 000	60 000	-	
117	- Contrat d'entretien ouvrages d'art (4 <sup>ème</sup> soumission) .....	6 717 000	-	168 118	1 674 000	2 050 000	2 424 000	400 882	-	-	
118	- Contrat d'entretien ouvrages d'art (5 <sup>ème</sup> soumission) .....	7 000 000	-	-	-	-	50 000	2 000 000	2 000 000	2 950 000	
119	- Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA 1135) sur A1 (études).....	800 000	-	-	-	-	-	-	-	800 000	
120	- Nouveau viaduc de Mersch (OA 202) (études).....	17 000 000	-	-	500 000	4 000 000	8 000 000	3 000 000	1 500 000	-	
121	- Construction d'un nouveau pont ferroviaire de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange .....	3 800 000	787 253	1 775 980	1 000 000	236 767	-	-	-	-	
122	- Assainissement divers ouvrages d'art.....	50 000 000	-	1 672 188	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	13 327 812	
	<b>Sous-total .....</b>	<b>165 118 000</b>	<b>1 156 208</b>	<b>5 386 731</b>	<b>20 227 494</b>	<b>31 931 767</b>	<b>44 906 663</b>	<b>31 612 677</b>	<b>12 818 648</b>	<b>17 077 812</b>	
	<b>Total .....</b>	<b>4 179 952 811</b>	<b>1 507 389 673</b>	<b>136 349 579</b>	<b>179 867 494</b>	<b>230 286 994</b>	<b>279 465 279</b>	<b>247 441 684</b>	<b>203 213 231</b>	<b>1 395 938 877</b>	

**Fonds pour la loi de garantie**

	(en euros)					
<b>Mouvements du Fonds</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début.....	52 689 612	33 239 064	62 867 471	9 115 278	-68 270 135	-144 828 270
- Alimentations						
a) alimentation normale .....	33 100 000	48 500 000	16 300 000	19 000 000	20 000 000	21 000 000
b) location/vente.....	8 535 519	8 500 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
c) alimentation supplémentaire.....	-	40 000 000	-	-	-	-
<b>Total:.....</b>	<b>41 635 519</b>	<b>97 000 000</b>	<b>24 300 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>29 000 000</b>
- Dépenses.....	61 086 067	67 371 593	78 052 193	104 385 413	104 558 135	104 735 176
- Avoir fin .....	33 239 064	62 867 471	9 115 278	-68 270 135	-144 828 270	-220 563 446

## Fonds spécial: FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

PROJETS		LOI	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			(en euros)					
<b>A. Projets en état de remboursement</b>								
<b>Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)</b>								
- p.m.			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	
			-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>							
<b>Location-vente</b>								
<b>Fonds Kirchberg</b>								
- Hémicycle du PE Luxembourg-Kirchberg		08.12.78						
- Centre polyvalent de l'enfance Lux.-Kirchberg		08.12.78						
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg		11.11.83						
		07.09.87						
- Extensions Cour de justice CE Lux.-Kirchberg		20.07.98	212 774	-	-	-	-	-
- + mesures transitoires		25.07.85	-	-	-	-	-	-
		01.06.89						
		18.12.90						
		28.12.92						
	<b>Sous-total</b>		<b>212 774</b>	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>								
- Centre informatique Luxembourg-Gare		15.06.83	1 113 124	1 128 800	1 128 800			
- Contournement de Differdange		30.05.91	511 619	-	-	-	-	-
- Missions diplomatiques Bruxelles		28.12.92	1 827 449	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Campus scolaire Geesseknepchen		06.03.96	12 928 401	13 000 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000
		11.08.01						
- Centre national sportif et culturel à Kirchberg (CNS)		02.05.96	6 496 119	7 000 000	8 983 000	8 983 000	8 983 000	8 983 000
		11.08.01						
		26.06.02						
		19.06.06						
- Centre de recherche public Henri Tudor		19.07.97	1 167 519	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
		12.08.03						
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean		17.01.97	6 998 597	6 966 800	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
		11.08.01						
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit		06.04.99	8 786 446	8 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
		03.08.05						
- Nouvelle aérogare du Findel		11.07.96	9 952 287	15 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
		10.07.02						
- Parking Findel		11.07.96	4 676 056	6 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
		10.07.02						
	<b>Sous-total</b>		<b>54 457 618</b>	<b>60 795 600</b>	<b>71 311 800</b>	<b>70 183 000</b>	<b>70 183 000</b>	<b>70 183 000</b>

		(en euros)							
<b>PROJETS</b>		<b>LOI</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>B. Projets en voie de construction</b>									
<b>Location-vente</b>									
- Deuxième Ecole Européenne/CPE.....	18.12.07	51	-	-	-	20 443 810	20 443 810	20 443 810	
- Palais de Justice de la CJCE : mise à niveau Annexes A, B et C ..	18.12.09	22	-	-	-	4 730 000	4 730 000	4 730 000	
<b>Sous-total.....</b>		<b>72</b>				<b>25 173 810</b>	<b>25 173 810</b>	<b>25 173 810</b>	
<b>C. Projets non entamés</b>									
<b>Location-vente</b>									
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel .....		-	-	-	-	2 119 700	2 119 700	2 119 700	
<b>Sous-total.....</b>						<b>2 119 700</b>	<b>2 119 700</b>	<b>2 119 700</b>	
<b>D. Autres Projets</b>									
<b>Location-vente</b>									
- Palais de Justice CE Kirchberg : 4ième extension .....	18.07.02	29 609	29 609	29 609	29 609	29 609	29 609	29 609	
<b>Sous-total.....</b>		<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	<b>29 609</b>	
<b>Locations avec option d'achat</b>									
- Immeuble administratif dit "Tour A" Kirchberg .....		6 415 603	6 575 993	6 740 393	6 908 903	6 908 903	7 081 625	7 258 666	
<b>Sous-total.....</b>		<b>6 415 603</b>	<b>6 575 993</b>	<b>6 740 393</b>	<b>6 908 903</b>	<b>6 908 903</b>	<b>7 081 625</b>	<b>7 258 666</b>	
<b>Total sans garanties théoriques ..</b>			<b>61 086 067</b>	<b>67 371 593</b>	<b>78 052 193</b>	<b>104 385 413</b>	<b>104 558 135</b>	<b>104 735 176</b>	

**Fonds d'investissements publics administratifs**

	(en euros)					
<b>Mouvements du Fonds</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début .....	113 273 159	63 138 797	62 331 083	2 208 891	-41 365 171	-66 129 989
- Alimentations:						
a) Alimentation normale .....	53 250 000	55 800 000	56 400 000	57 000 000	57 500 000	58 000 000
b) Alimentation supplémentaire ...	-	50 000 000	-	-	-	-
c) Recettes diverses .....	13 500 000	-	-	-	-	-
Total:	66 750 000	105 800 000	56 400 000	57 000 000	57 500 000	58 000 000
- Dépenses .....	116 884 362	118 453 016	145 652 739	143 677 232	117 521 169	121 186 663
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%) .....	-	-11 845 302	-29 130 548	-43 103 170	-35 256 351	-36 355 999
Dépenses ajustées.....	116 884 362	106 607 714	116 522 191	100 574 062	82 264 818	84 830 664
- Avoir fin.....	63 138 797	62 331 083	2 208 891	-41 365 171	-66 129 989	-92 960 653

## Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

										(en euros)		
	Projets	Date loi	Coût loi/ loi budgétaire	Coût prévisionnel mars-11	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
<b>I. Projets en réalisation</b>												
<b>a) Projets</b>												
1	- Centre pénitentiaire Schraggig : 1ère extension	11.01.90	68 145 930	67 771 661	67 459 341	84 228	228 092	-	-	-	-	-
	- Centre pénitentiaire Schraggig : 2e extension (y inclus sécurité + buanderie)	13.08.92 27.07.97 11.08.01	9 667 847	10 712 514	10 673 773	38 741	-	-	-	-	-	-
2	- Parc de Hosingen : aménagement	29.07.93	7 188 912	10 663 781	8 728 763	263 156	600 000	800 000	271 862	-	-	-
3	- Parc de Hosingen : centre écologique.	29.07.93 08.03.02 29.07.93 + 5.5.04	2 107 095	43 997 984	43 342 909	3 907	200 000	451 168	-	-	-	-
4	- Abbaye Neumünster	12.06.04	2 300 000	13 106 374	12 600 285	265 676	240 412	-	-	-	-	-
5	- Bâtiment Tour à Kirchberg : façades	24.07.95	9 791 794	10 755 436	10 390 264	52 226	312 946	-	-	-	-	-
6	- C.P.A. Givenich : 2e extension	29.04.99 12.06.04 20.01.99 + 5.5.04	2 300 000	26 521 752	25 485 713	312 893	400 000	323 146	-	-	-	-
7	- Immeuble Printz et Rischard : transformations	12.06.04	4 950 000	45 172 500	43 624 805	468 854	700 000	378 841	-	-	-	-
8	- CNA Dudelange (y inclus centre culturel)	24.07.01	39 662 964	14 929 306	14 711 001	100 000	100 000	118 305	-	-	-	-
9	- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage	28.06.00	20 897 424	211 542 499	143 113 383	30 779 268	16 000 000	12 000 000	8 000 000	1 649 848	-	-
10	- Centre de conférences Kirchberg : extension et modernisation	24.07.01	16 130 791	87 480 000	9 306 694	24 973 359	20 000 000	18 000 000	5 000 000	2 000 000	8 199 947	-
11	- Centre de conférences Luxembourg-Kirchberg (2ième extension)	18.12.07 18.1.01+	119 300 000	113 979 000	110 231 153	608 847	500 000	1 300 000	1 338 999	-	-	-
12	- Salle de concert Luxembourg-Kirchberg	19.2.05	78 086 460	60 757 964	42 997 580	6 508 075	7 000 000	3 000 000	1 000 000	252 310	-	-
13a	- Police des Autoroutes + Ponts & Chaussées à Bertrange	23.11.01	54 933 205	14 255 194	12 645 368	433 574	700 000	476 252	-	-	-	-
13b	- Ponts & Chaussées Bertrange : atelier mécanique	loi bud.	2 730 000	172 500 000	91 000 000	-	-	-	-	-	-	81 500 000
14	- Aménagement du Parc "3 Eechelen"	25.07.02	16 400 000	14 136 845	2 480 609	1 088 384	5 000 000	5 000 000	567 853	-	-	-
15	- Immeubles administratifs Kirchberg dits "Tours A et B" : acquisitions...	09.04.03	172 500 000	102 468 845	10 540 666	9 160 854	10 500 000	24 000 000	23 000 000	10 000 000	10 000 000	5 267 324
16	- Police grand-ducale Grevenmacher	18.5.04	12 300 000	45 840 578	713 938	447 648	1 000 000	3 000 000	8 000 000	15 000 000	15 000 000	2 678 992
17	- Laboratoire national de santé (médecine vétérinaire + médecine légale): 2e phase	19.12.03	88 000 000	81 653 013	1 805 466	750 122	1 000 000	3 000 000	12 000 000	25 000 000	25 000 000	13 097 425
18	- Laboratoire national de santé (médecine vétérinaire + médecine légale): 2e phase	18.12.09	45 125 000	10 108 045	1 686 074	3 768 444	3 400 000	1 200 000	53 527	-	-	-
19	- Centre de Recherche Public - Santé	5.05.04	73 000 000	12 874 763	1 738 789	4 101 225	4 000 000	1 800 000	1 200 000	34 749	-	-
20	- Ponts & Chaussées Remich : ateliers	24.07.07	9 920 000	11 976 009	1 524 839	4 818 867	4 200 000	1 432 302	-	-	-	-
21	- Justice de paix à Esch/Alzette	24.07.07	14 000 000	17 000 000	1 538 967	8 736 238	2 000 000	150 000	-	-	-	4 574 794
22	- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière	24.08.07	11 200 000	16 763 900	3 094 728	2 015 638	6 000 000	4 500 000	1 153 534	-	-	-
23	- Bâtiment public : atelier + dépôt (nouv. constr.) Bertrange-Bourmicht	18.12.07	15 950 000	20 902 876	1 402 297	69 234	5 000 000	6 000 000	5 000 000	3 000 000	431 345	-
24	- Centre pénitentiaire Schraggig : mesures de sécurité.	29.01.08	16 000 000	19 514 508	439 664	2 524 616	4 000 000	5 000 000	5 000 000	2 550 229	-	-
25	- Centre Marienthal	30.05.28	12 568 202	61 101 951	833 057	544 332	1 500 000	14 000 000	17 000 000	12 000 000	10 000 000	5 224 561
26	- Caserne Herrenberg : réhabilitation des infrastructures techniques	19.05.09	18 700 000	1 215 419 249	674 110 127	102 818 407	94 581 450	105 980 016	88 585 775	71 487 136	68 631 292	112 343 097
27	- Caserne Herrenberg : hall logistique	23.11.09	60 500 000	1 318 487 300	674 110 127	102 818 407	94 581 450	105 980 016	88 585 775	71 487 136	68 631 292	112 343 097
<b>Sous-total Ia)</b>												
<b>b) Loi budgétaire:</b>												
28	- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	loi bud.	1 239 468	1 672 549	1 672 549	-	-	-	-	-	-	-
29	- Institut vit-vinicole Remich	loi bud.	1 487 361	6 750 000	5 002 138	1 206 447	541 415	-	-	-	-	-
30	- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure	loi bud.	2 850 776	4 224 992	2 424 992	4 207 381	700 000	700 000	115 688	-	-	-
31	- Ministère de l'Education Nationale : réhabilitation	loi bud.	6 370 864	9 300 000	4 207 381	1 770 714	2 000 000	1 321 905	-	-	-	-
32	- Ferme Grisius Luitzhausen : SN des sports.	loi bud.	4 586 030	8 300 000	4 544 250	1 145 491	1 700 000	910 259	-	-	-	-
33	- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	loi bud.	3 470 509	9 000 000	5 493 990	790 057	1 000 000	1 000 000	715 953	-	-	-
34	- Centre de Recherche Public - Santé : pavillon provisoire	loi bud.	2 750 000	7 000 000	6 451 743	-	300 000	-	-	-	-	-
35	- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	loi bud.	1 770 000	3 250 000	2 284 126	225 721	740 153	-	-	-	-	248 257

		(en euros)										
	Projets	Date loi	Coût loi/ loi budgétaire	Coût prévisionnel mars-11	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
36	- INS: réfection pelouse et modernisation hall	loi bud.	4 000 000	7 271 661	7 271 661	-	-	-	-	-	-	-
37	- Centre pénitentiaire Schrassig : réfection toitures et mur enceinte	loi bud.	2 700 000	6 200 000	4 464 969	823 741	500 000	411 290	-	-	-	-
38	- Musée 'A Possen' - Bech-Kleinmacher : transformation	loi bud.	1 500 000	2 500 000	1 879 660	350 441	269 899	-	-	-	-	-
39	- Ferme Casel Givenich	loi bud.	1 859 201	3 400 000	1 742 149	1 297 227	360 624	-	-	-	-	-
40	- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers à Niederfeulen : rénovation	loi bud.	4 500 000	3 100 000	320 347	26 155	50 000	1 000 000	1 000 000	703 497	-	-
41	- Pont Abbaye Neumünster	loi bud.	700 000	800 000	228	84	200 000	550 000	49 688	-	-	-
42	- Police grand-ducale Strassens : nouvelle construction	loi bud.	2 000 000	2 000 000	319 421	788 355	800 000	92 224	-	-	-	-
43	- Dépôt Ponts & Chaussées Walferdange	loi bud.	2 974 722	5 800 000	1 629 519	759 021	2 000 000	1 411 459	-	-	-	-
44	- Unité de sécurité Dreborn	loi bud.	5 701 551	7 300 000	487 032	605 231	2 500 000	2 500 000	1 207 736	-	-	-
45	- Stand de tir Reckenthal : extension	loi bud.	8 500 000	7 700 000	307 550	169 064	500 000	4 000 000	2 500 000	223 386	-	-
46	- Château Schoenfels : remise en état et atelier thérapeutique (phase 1)	loi bud.	2 478 935	4 000 000	126 005	31 526	1 500 000	1 800 000	542 469	-	-	-
47	- Haf Rémech	loi bud.	3 595 000	5 400 000	314 527	113 122	1 000 000	1 800 000	1 800 000	372 351	-	-
48	- Centre de production artistique à Bonnevoie	loi bud.	2 855 000	2 200 000	176 414	173 000	1 500 000	350 586	-	-	-	-
49	- Château de Colmar Berg, constr. d'un abri pour jardiniers et parking	loi bud.	600 000	600 000	142 551	142 551	457 449	-	-	-	-	-
	- Projets en cours d'achèvement, abandonnés, préfinancés.		-	36 565 103	36 541 587	23 516	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Ib)</b>		<b>68 489 417</b>	<b>144 131 313</b>	<b>87 662 239</b>	<b>10 522 787</b>	<b>18 619 540</b>	<b>17 847 722</b>	<b>7 931 534</b>	<b>1 299 235</b>	<b>68 631 292</b>	<b>248 257</b>
	<b>Total I</b>		<b>1 283 908 667</b>	<b>1 462 618 613</b>	<b>761 772 366</b>	<b>113 341 193</b>	<b>113 200 990</b>	<b>123 777 739</b>	<b>96 517 309</b>	<b>72 786 371</b>	<b>68 631 292</b>	<b>112 591 354</b>
<b>II. Projets en élaboration</b>												
<b>a) Projets</b>												
50	- Bibliothèque Nationale de Luxembourg	proj. de loi	100 000 000	115 000 000	1 816 328	-	100 000	500 000	1 000 000	3 000 000	15 000 000	93 583 672
	<b>Sous-total Iia)</b>		<b>100 000 000</b>	<b>115 000 000</b>	<b>1 816 328</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>93 583 672</b>
<b>b) Etudes (loi de garantie) * partie des études</b>												
51	- Extension Bâtiment Konrad Adenauer (part études, décontamination terrain)	loi bud.	400 000 000	13 000 000	11 031 384	50 605	50 000	-	-	-	-	1 868 011
52	- Cour des Comptes : 2ième extension (part études)	loi bud.	70 000 000	1 600 000	1 480 766	1 290	25 000	-	-	-	-	92 944
53	- Cour de Justice de l'UE : mise en conformité annexes A, B et C (part études)	18.12.09	88 000 000	5 500 000	2 730 062	2 412 913	357 025	-	-	-	-	-
54	- Bâtiment Jean Monnet II (part études)	proj. de loi	400 000 000	16 000 000	-	-	2 000 000	4 000 000	10 000 000	-	-	-
	<b>Sous-total Iib)</b>		<b>958 000 000</b>	<b>36 100 000</b>	<b>15 242 212</b>	<b>2 464 807</b>	<b>2 432 025</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 960 955</b>
<b>c) Loi budgétaire</b>												
55	- Dépôt des Ponts & Chaussées à Mersch	loi bud.	5 500 000	16 000 000	63 791	102 879	300 000	700 000	2 500 000	5 000 000	4 500 000	2 833 330
56	- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	loi bud.	2 000 000	3 800 000	119 819	79 810	10 000	25 000	1 500 000	1 500 000	565 371	-
57	- Nature et Forêts Diekirch : nouveau bâtiment sur le site de l'ancien Hôtel du Midi	loi bud.	2 000 000	9 900 000	39 060	63 706	100 000	900 000	3 200 000	2 500 000	1 500 000	1 597 234
58	- Ponts & Chaussées Echternach : nouvelle construction	loi bud.	6 000 000	6 500 000	-	-	-	50 000	150 000	1 000 000	1 500 000	3 800 000
59	- Ponts & Chaussées Clervaux : extension	loi bud.	4 500 000	4 500 000	-	-	-	-	-	50 000	150 000	4 300 000
60	- Ponts & Chaussées Grevenmacher : Dépôt Pötschbiérg	loi bud.	5 000 000	5 000 000	38 718	-	-	-	-	50 000	150 000	4 761 262
61	- Palais de Justice à Diekirch	loi bud.	4 500 000	12 000 000	46 783	5 750	10 000	50 000	100 000	500 000	2 000 000	9 287 467
62	- Centre mosellan à Ehenen : réaménagement et extension	loi bud.	6 000 000	4 000 000	-	-	-	-	500 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000
63	- Foyer Don Bosco	loi bud.	7 000 000	9 900 000	27 637	76 985	500 000	5 000 000	4 000 000	295 378	-	-
64	- Administration des services de secours à Luxembourg-Gasperich	loi bud.	90 000 000	16 000 000	675 318	-	150 000	300 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	2 874 682
65	- Police à Verlorenkost : bâtiment administratif	loi bud.	120 000 000	29 000 000	92 542	87 011	700 000	2 000 000	5 000 000	7 500 000	6 000 000	7 620 447
66	- Laboratoire ASTA et infrastructures à Gilsdorf	loi bud.	25 000 000	35 110 000	334 588	324 326	250 000	1 000 000	2 000 000	5 000 000	8 000 000	18 201 087
67	- Service Central des Imprimés à Leudelange	loi bud.	7 500 000	5 000 000	-	-	200 000	300 000	1 200 000	1 500 000	1 500 000	300 000
68	- Les Rotondes : aménagement en espace culturel	loi bud.	10 000 000	16 000 000	38 125	22 455	50 000	2 000 000	2 000 000	389 420	-	11 500 000
69	- Maison Robert Schuman : transformation presbytère	loi bud.	3 000 000	2 500 000	40 077	-	50 000	500 000	59 923	-	-	1 850 000
70	- Château Schoenfels : aménagement du centre d'accueil (phase 2)	loi bud.	150 000	5 000 000	-	-	150 000	250 000	2 300 000	1 800 000	500 000	-
	<b>Sous-total Iic)</b>		<b>298 150 000</b>	<b>180 210 000</b>	<b>1 476 379</b>	<b>802 999</b>	<b>2 400 000</b>	<b>13 075 000</b>	<b>26 509 923</b>	<b>33 084 798</b>	<b>32 365 371</b>	<b>70 425 529</b>
	<b>Total II</b>		<b>1 356 150 000</b>	<b>331 310 000</b>	<b>18 534 920</b>	<b>3 267 807</b>	<b>5 002 025</b>	<b>17 575 000</b>	<b>37 509 923</b>	<b>36 084 798</b>	<b>47 365 371</b>	<b>165 970 156</b>
<b>III. Autres Projets</b>												
<b>a) Projets</b>												
71	- Caserne Herrenberg : modernisation (part études)	proj. de loi	p.m.	400 000	241 369	-	-	-	-	-	-	158 631
72	- Maison d'arrêt à Sanem	proj. de loi	125 000 000	125 000 000	98 559	35 369	200 000	500 000	1 000 000	3 500 000	5 000 000	114 666 072
	<b>Sous-total IIIa)</b>		<b>125 000 000</b>	<b>125 400 000</b>	<b>339 928</b>	<b>35 369</b>	<b>200 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>114 824 703</b>

		(en euros)										
	Projets	Date loi	Coût loi/ loi budgétaire	Coût prévisionnel mars-11	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
73	<b>b) Loi budgétaire</b>											
74	- Dépôt de munitions Herrenberg.....	loi bud.	2 850 776	2 850 000	85 204	-	-	-	-	-	-	2 764 796
75	- Protection civile à Lintgen, construction nouvel hangar.....	loi bud.	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
76	- Police Wiltz.....	loi bud.	2 500 000	3 000 000	-	-	-	-	-	-	-	3 000 000
77	- CP Schraessig : structures préfabriquées pour personnel.....	loi bud.	5 000 000	5 000 000	-	-	10 000	150 000	2 300 000	2 500 000	40 000	-
78	- Hémicycle Kirchberg : mise à niveau.....	loi bud.	150 000	18 000 000	-	239 994	40 000	-	-	-	-	17 720 006
79	- Château de Senningen : nouvelle annexe pour permanence des communications.....	loi bud.	2 000 000	5 500 000	-	-	-	-	-	-	-	5 500 000
80	- Château de Berg : rénovation.....	loi bud.	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-	50 000	50 000	150 000	15 000 000
	- Centre Hollenfelis.....	loi bud.	10 400 000	10 400 000	-	-	-	-	-	-	-	10 150 000
	<b>Sous-total IIIb).....</b>		<b>38 900 776</b>	<b>60 750 000</b>	<b>85 204</b>	<b>239 994</b>	<b>50 000</b>	<b>150 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>2 850 000</b>	<b>190 000</b>	<b>55 134 802</b>
	<b>c) Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie</b>											
	<b>Sous-total IIIc).....</b>											
	<b>Total III.....</b>		<b>163 900 776</b>	<b>186 150 000</b>	<b>425 132</b>	<b>275 363</b>	<b>250 000</b>	<b>650 000</b>	<b>3 350 000</b>	<b>6 050 000</b>	<b>5 190 000</b>	<b>169 959 505</b>
81	<b>IV. Nouveaux projets</b>											
82	- Ponts & Chaussées Fridhaaf : dépôt de sel.....	loi bud.	-	2 200 000	-	-	-	1 100 000	1 100 000	-	-	-
83	- Centre d'accueil Burfëlt.....	loi bud.	p.m.	2 500 000	-	-	-	1 000 000	1 500 000	-	-	-
84	- Bireler Häff : transformation.....	loi bud.	-	6 000 000	-	-	-	500 000	3 000 000	2 500 000	-	-
85	- Théâtre en plein air à Wiltz : reconstruction.....	loi bud.	-	1 000 000	-	-	-	900 000	100 000	-	-	-
	- Adm. de la Nature et des Forêts : construction bureaux à Wormeldange.....	loi bud.	-	850 000	-	-	-	150 000	600 000	100 000	-	-
	<b>Total IV.....</b>			<b>12 550 000</b>				<b>3 650 000</b>	<b>6 300 000</b>	<b>2 600 000</b>		
	<b>Total I+II+III+IV.....</b>		<b>2 803 959 442</b>	<b>1 992 628 613</b>	<b>780 732 417</b>	<b>116 884 363</b>	<b>118 453 016</b>	<b>145 652 739</b>	<b>143 677 232</b>	<b>117 521 169</b>	<b>121 186 663</b>	<b>448 521 015</b>

## Fonds d'investissements publics scolaires

(en euros)

Mouvements du Fonds	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- Avoir début.....	86 708 890	75 251 862	73 971 689	37 784 770	-12 516 403	-88 598 320
- Alimentations:						
a) Alimentation normale.....	48 620 000	50 900 000	52 100 000	53 000 000	53 900 000	54 500 000
b) Alimentation supplémentaire ....	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses .....	-	-	-	-	-	-
Total: .....	48 620 000	50 900 000	52 100 000	53 000 000	53 900 000	54 500 000
- Dépenses.....	60 077 027	57 977 970	110 358 649	147 573 104	185 688 453	173 883 325
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%) .....	-	-5 797 797	-22 071 730	-44 271 931	-55 706 536	-52 164 998
Dépenses ajustées .....	60 077 027	52 180 173	88 286 919	103 301 173	129 981 917	121 718 328
<b>- Avoir fin .....</b>	<b>75 251 862</b>	<b>73 971 689</b>	<b>37 784 770</b>	<b>-12 516 403</b>	<b>-88 598 320</b>	<b>-155 816 647</b>

## Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

		(en euros)										
	Programme	Date loi	Coût loi/ loi budgétaire	Coût prévisionnel mars 2011	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
<b>I. Projets en cours de réalisation</b>												
<b>a) Projets</b>												
1	- Lycée de garçons à Luxembourg : extension .....	24.04.95	20.451.216	21.184.995	19.888.863	397.892	400.000	498.240	-	-	-	-
2	- Lycée classique Diekirch : extension (ftes. les phases).....	02.05.96	37.184.029	50.402.506	49.711.320	188.545	502.641	-	-	-	-	-
3	- LT Joseph Bech Grevenmacher.....	06.02.02	5.255.343	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	- LT Josy Barthele Mamer.....	13.04.98	19.013.433	19.351.071	19.297.583	5.564	47.924	-	-	-	-	-
5	- Internat à Diekirch .....	03.08.98	61.725.488	68.251.922	67.785.418	43.481	423.024	-	-	-	-	-
6	- LT Esch/Alzette (Raemerich).....	18.07.01	5.701.551	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	- LT Nic Biever Dudelange .....	29.04.99	18.592.014	21.200.511	20.020.310	243.193	700.000	237.008	-	-	-	-
8	- LT Esch/Alzette (Raemerich).....	29.04.99	64.795.367	63.373.967	62.751.931	48.733	200.000	373.304	-	-	-	-
9	- LT Nic Biever Dudelange .....	24.02.99 + 5.04	44.075.469	47.645.000	40.825.409	2.736.004	1.500.000	1.600.000	983.587	-	-	-
10	- Lycée du Nord Wiltz : extension (2e phase).....	12.06.04	2.100.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	- LT Mathias Adam Pétange : nouvelle construction.....	24.07.01	65.989.256	75.074.681	59.352.789	5.391.611	4.000.000	3.000.000	2.300.000	1.030.280	-	-
12	- Lycée technique et Internat à Redange-sur-Attert.....	11.06.02	106.594.215	94.137.339	84.975.600	2.748.544	2.500.000	3.913.196	-	-	-	-
13	- LTC Dommeldange : annexe.....	19.12.03	89.870.000	75.860.795	69.576.759	2.309.959	1.800.000	2.174.077	-	-	-	-
14	- LT Esch/Alzette (Lallange).....	20.01.03	26.700.000	23.733.792	23.473.121	65.261	100.000	95.409	-	-	-	-
15	- LT Mathias Adam - Jenker .....	19.12.03	98.000.000	95.100.218	51.504.978	29.943.054	9.000.000	4.652.186	-	-	-	-
16	- LT pour professionnels de santé .....	03.08.05	4.960.000	27.032.000	8.658.017	8.373.809	7.500.000	2.500.174	-	-	-	-
17	- Lycée à Junglinster.....	24.07.07	67.450.000	73.411.505	1.560.603	84.562	200.000	500.000	750.000	5.000.000	20.000.000	45.316.340
18	- Divers en cours d'achèvement, abandonnés ; préfin. ....	29.01.08	104.900.000	107.881.994	5.034.614	2.065.546	5.000.000	20.000.000	25.000.000	30.000.000	15.000.000	5.781.833
19	- Divers en cours d'achèvement, abandonnés ; préfin. ....		-	17.644.163	17.644.163	-	-	-	-	-	-	-
20	<b>Sous-total Ia)</b> .....		<b>843.361.381</b>	<b>881.286.458</b>	<b>602.061.479</b>	<b>54.645.758</b>	<b>33.873.589</b>	<b>39.543.592</b>	<b>29.033.587</b>	<b>36.030.280</b>	<b>35.000.000</b>	<b>51.098.173</b>
<b>b) Loi budgétaire</b>												
21	- Lycée R. Schuman : bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking + alentour .....	loi bud.	3.230.000	6.422.103	6.422.103	-	-	-	-	-	-	-
22	- Piscine olympique (CNS) : rénovation façades vitrées, vestiaires .....	loi bud.	4.850.000	6.500.000	5.245.101	561.125	693.773	-	-	-	-	-
23	- LT hôtelier Diekirch : mise en conformité cuisine .....	loi bud.	1.800.000	3.700.000	118.207	11.333	500.000	1.500.000	1.000.000	570.460	-	-
24	- Centre de Logopédie, mise en conformité.....	loi bud.	9.003.195	1.500.000	439.237	457.947	550.000	52.816	-	-	-	-
25	- Ecole Européenne Luxembourg-Kirchberg : extension salle des sports .....	loi bud.	2.600.000	2.643.000	1.921.695	580.696	140.608	-	-	-	-	-
26	- Lycée tech. Grevenmacher : nouvelle construction .....	loi bud.	20.000.000	29.000.000	184.513	425.465	1.000.000	8.000.000	8.000.000	10.000.000	1.000.000	390.023
27	- LT des Arts et Métiers à Luxembourg : cantine et structures d'accueil (sports).....	loi bud.	25.200.000	22.600.000	330.995	21.042	1.000.000	5.000.000	7.000.000	6.000.000	3.000.000	247.963
28	- Lycée des Sports Luxembourg (Sportlycée INS).....	loi bud.	15.000.000	15.000.000	15.381	305.102	3.000.000	6.000.000	2.179.517	-	-	3.500.000
29	- LT Dudelange annexe : Hall des sports.....	loi bud.	3.500.000	7.015.000	-	70.974	2.500.000	3.800.000	400.000	244.026	-	-
30	- Athénée (rénovation) : structure temporaire .....	loi bud.	20.000.000	32.000.000	-	506.313	8.000.000	16.000.000	6.000.000	1.493.687	-	-
31	<b>Sous-total Ib)</b> .....		<b>105.183.195</b>	<b>126.380.103</b>	<b>14.677.232</b>	<b>2.939.998</b>	<b>17.384.382</b>	<b>40.352.816</b>	<b>24.579.517</b>	<b>18.308.172</b>	<b>4.000.000</b>	<b>4.137.986</b>
32	<b>Total I</b> .....		<b>948.544.576</b>	<b>1.007.666.561</b>	<b>616.738.711</b>	<b>57.585.756</b>	<b>51.257.970</b>	<b>79.896.409</b>	<b>53.613.104</b>	<b>54.338.453</b>	<b>39.000.000</b>	<b>55.236.159</b>
<b>II. Projets en élaboration</b>												
<b>a) Projets</b>												
33	- Neie Lycée et LT pour professions éducatives et sociales (part études).....	29.05.09	PPP	89.247	89.247	-	-	-	-	-	-	-
34	- Lycée technique agricole à Gilsdorf .....	projet de loi	114.000.000	100.000.000	801.845	1.076.106	1.000.000	4.000.000	10.000.000	25.000.000	25.000.000	33.122.049
35	- Deuxième école européenne et centre de la petite enfance (part études).....	projet de loi	loi garantie	7.628.639	7.628.639	-	-	-	-	-	-	-
36	- LT Bonnevoie : extension et remise en état, part études .....	projet de loi	PPP	650.000	557.760	-	20.000	72.240	-	-	-	-
37	- Athénée : rénovation .....	projet de loi	80.000.000	85.000.000	338.775	607.775	1.000.000	2.500.000	25.000.000	25.000.000	15.000.000	15.553.449

		(en euros)										
	Programme	Date loi	Coût loi/budgétaire	Coût prévisionnel mars 2011	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
31	- Lycée Clervaux .....	projet de loi	60.000.000	60.000.000	87.646	137.919	750.000	1.500.000	1.500.000	2.500.000	10.000.000	43.524.435
32	- Lycée Hubert Clement : réaménagement .....	projet de loi	6.000.000	43.300.000	56.380	425.426	1.000.000	5.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	6.818.193
33	- Lycée Mondorf, part études .....	projet de loi	PPP	200.000	-	-	-	40.000	160.000	-	-	-
	<b>Sous-total IIa)</b> .....		<b>260.000.000</b>	<b>296.867.886</b>	<b>9.560.292</b>	<b>2.247.227</b>	<b>3.770.000</b>	<b>13.112.240</b>	<b>46.660.000</b>	<b>62.500.000</b>	<b>60.000.000</b>	<b>99.018.127</b>
34	<b>b) Loi budgétaire</b> .....											
	- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette .....	loi bud.	1.740.000	11.109.552	158.883	-	-	-	-	-	-	10.950.669
35	- Ecole de la 2e chance à Luxembourg .....	loi bud.	40.000.000	38.000.000	-	95.292	200.000	500.000	3.000.000	10.000.000	15.000.000	9.204.708
	<b>Sous-total IIb)</b> .....		<b>41.740.000</b>	<b>49.109.552</b>	<b>158.883</b>	<b>95.292</b>	<b>200.000</b>	<b>500.000</b>	<b>3.000.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>15.000.000</b>	<b>20.155.378</b>
	<b>Total II</b> .....		<b>301.740.000</b>	<b>345.977.438</b>	<b>9.719.174</b>	<b>2.342.518</b>	<b>3.970.000</b>	<b>13.612.240</b>	<b>49.660.000</b>	<b>72.500.000</b>	<b>75.000.000</b>	<b>119.173.505</b>
	<b>III. Autres projets</b> .....											
36	<b>a) Projets</b> .....											
	- Université Luxembourg-Limpertsberg .....	projet de loi	p.m	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	- Lycée funiculaire à Differdange .....	projet de loi	95.000.000	95.000.000	-	-	-	150.000	250.000	700.000	2.000.000	91.900.000
38	- Nordstad-Lycée .....	projet de loi	80.000.000	80.000.000	-	-	200.000	500.000	1.000.000	3.000.000	10.000.000	65.300.000
39	- CNPPC Eitelbruck .....	projet de loi	50.000.000	50.000.000	-	-	50.000	200.000	500.000	1.500.000	5.000.000	42.750.000
40	- Lycée technique pour professions de santé à Eitelbruck .....	loi bud.	38.000.000	30.000.000	6.633	102.799	500.000	1.500.000	3.000.000	8.000.000	14.000.000	2.890.568
	<b>Sous-total IIIa)</b> .....		<b>263.000.000</b>	<b>255.000.000</b>	<b>6.633</b>	<b>102.799</b>	<b>750.000</b>	<b>2.350.000</b>	<b>4.750.000</b>	<b>13.200.000</b>	<b>31.000.000</b>	<b>202.840.568</b>
41	<b>b) Loi budgétaire</b> .....											
	- LT Eitelbruck et LT agricole Eitelbruck : infra-structures prioritaires .....	loi bud.	7.000.000	10.000.000	-	-	500.000	3.500.000	5.000.000	1.000.000	-	-
42	- Infrastructures sportives à Diekirch .....	loi bud.	20.000.000	20.000.000	-	-	500.000	2.500.000	6.000.000	10.000.000	1.000.000	-
43	- LTPS Bascharage (Pôle Sud) : pavillon préfabriqué .....	loi bud.	20.000.000	22.000.000	-	8.855	250.000	750.000	2.000.000	6.000.000	8.000.000	4.991.145
44	- Lycée Michel Rodange : rénovation (part études) .....	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	-	-	-	-	150.000
45	- LCD annexe Mersch: rénovation (part études) .....	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	-	-	-	-	150.000
46	- Lycée technique du Centre, nouvelle construction Sports, rectoraire .....	loi bud.	12.000.000	18.000.000	-	8.625	100.000	100.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	2.791.375
47	- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle construction sur terrain bloc 2000 .....	loi bud.	8.000.000	12.000.000	-	16.675	100.000	1.500.000	5.000.000	4.500.000	883.325	-
48	- Uni Luxembourg : transformation de l'ancienne Ecole Américaine .....	loi bud.	10.000.000	17.000.000	-	-	100.000	150.000	4.500.000	7.000.000	4.500.000	750.000
49	- Centre de Logopédie : nouvelle construction .....	loi bud.	150.000	26.300.000	-	11.798	100.000	4.000.000	8.000.000	8.000.000	5.000.000	1.188.202
50	- Lycée Mathias Adam Pétange : démolition de l'ancien bâtiment .....	loi bud.	1.000.000	2.600.000	-	-	50.000	500.000	50.000	50.000	500.000	1.450.000
51	- L.C. Echternach : transformation aile Gendarmerie, hall de sports (phases 1+2) .....	loi bud.	150.000	14.000.000	-	-	300.000	1.500.000	4.000.000	4.100.000	4.000.000	100.000
	<b>Sous-total IIIb)</b> .....		<b>78.600.000</b>	<b>142.200.000</b>	<b>6.633</b>	<b>45.953</b>	<b>2.000.000</b>	<b>14.500.000</b>	<b>39.550.000</b>	<b>45.650.000</b>	<b>28.883.325</b>	<b>11.570.722</b>
	<b>Total III</b> .....		<b>341.600.000</b>	<b>397.200.000</b>	<b>6.633</b>	<b>148.753</b>	<b>2.750.000</b>	<b>16.850.000</b>	<b>44.300.000</b>	<b>58.850.000</b>	<b>59.883.325</b>	<b>214.411.289</b>
	<b>IV. Nouveaux projets (à déterminer)</b> .....											
	<b>Total IV</b> .....											
	<b>Total I - IV</b> .....		<b>1.591.884.576</b>	<b>1.750.843.999</b>	<b>626.464.518</b>	<b>60.077.027</b>	<b>57.977.970</b>	<b>110.358.649</b>	<b>147.573.104</b>	<b>185.688.453</b>	<b>173.883.325</b>	<b>388.820.953</b>

**Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

(en euros)

<b>Mouvements du Fonds</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début.....	42 005 114	37 057 399	29 209 783	13 621 557	10 585 046	14 150 270
- Alimentations:						
a) Alimentation normale.....	7 530 000	8 000 000	8 500 000	20 000 000	20 500 000	22 000 000
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses.....	-	-	-	-	-	-
Total:.....	7 530 000	8 000 000	8 500 000	20 000 000	20 500 000	22 000 000
- Dépenses.....	12 477 715	17 608 462	30 110 283	32 909 301	24 192 537	9 650 000
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%) .....	-	-1 760 846	-6 022 057	-9 872 790	-7 257 761	-2 895 000
Dépenses ajustées .....	12 477 715	15 847 616	24 088 226	23 036 511	16 934 776	6 755 000
<b>- Avoir fin .....</b>	<b>37 057 399</b>	<b>29 209 783</b>	<b>13 621 557</b>	<b>10 585 046</b>	<b>14 150 270</b>	<b>29 395 270</b>

## Fonds spécial: FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

		(en euros)										
Programme		Date loi	Coût loi / loi budgétaire	Coût prévisionnel mars 2011	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
<b>I. Projets en cours de réalisation</b>												
<b>a) Projets</b>												
1	- C.I.P.A. Dudelange.....	08.03.02	47.099.770	37.478.016	33.495.527	1.323.120	1.500.000	1.159.370	-	-	-	-
2	- C.I.P.A. Wiltz .....	08.03.02	41.968.374	45.896.620	23.162.133	8.940.247	7.500.000	4.500.000	1.794.240	-	-	-
3	- Assainissement du barrage de Rosport.....	23.04.09	9.000.000	15.599.000	191.641	394.705	4.203.000	6.168.000	3.735.000	906.654	-	-
	<b>Sous-total Ia).....</b>		<b>98.068.144</b>	<b>98.973.637</b>	<b>56.849.301</b>	<b>10.658.072</b>	<b>13.203.000</b>	<b>11.827.370</b>	<b>5.529.240</b>	<b>906.654</b>	-	-
<b>b) Loi budgétaire:</b>												
4	- Internat socio-familial thérapeutique à Wiltz.....	loi bud.	3.050.000	2.882.468	2.882.468	-	-	-	-	-	-	-
5	- CHNP Eitelbruck : remise en état.....	loi bud.	3.600.000	3.600.000	2.332.335	-	100.000	-	-	-	-	1.167.665
6	- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal : aménagements.....	loi bud.	2.750.000	4.500.000	3.666.854	413.599	419.547	-	-	-	-	-
7	- CIPA Niedercorn : transformation, adaptation au projet SERVIOR .....	loi bud.	2.400.000	4.500.000	586.170	-	150.000	2.500.000	1.200.000	63.830	-	-
8	- Foyer Eislecker Héem Lullange : transformation .....	loi bud.	3.500.000	5.100.000	3.916.165	1.000.920	182.915	-	-	-	-	-
9	- Domaine thermal Mondorf : mise en conformité cuisine. Projets en cours d'achèvement, abandonnés ou préfin.....	loi bud.	1.500.000	2.800.000	81.182	195.904	2.500.000	22.914	-	-	-	-
	<b>Sous-total Ib).....</b>		<b>16.800.000</b>	<b>28.130.548</b>	<b>18.213.285</b>	<b>1.610.423</b>	<b>3.352.462</b>	<b>2.522.914</b>	<b>1.200.000</b>	<b>63.830</b>	-	<b>1.167.665</b>
	<b>Total I.....</b>		<b>114.868.144</b>	<b>127.104.185</b>	<b>75.062.555</b>	<b>12.268.495</b>	<b>16.555.462</b>	<b>14.350.283</b>	<b>6.729.240</b>	<b>970.484</b>	-	<b>1.167.665</b>
<b>II. Projets en élaboration</b>												
<b>a) Projets</b>												
10	- Barrage d'Esch/Sûre : assainissement (2ème phase).....	proj. de loi	16.200.000	26.883.000	288.360	2.681	310.000	770.000	7.200.000	9.300.000	6.300.000	2.711.959
	<b>Sous-total Ia).....</b>		<b>16.200.000</b>	<b>26.883.000</b>	<b>288.360</b>	<b>2.681</b>	<b>310.000</b>	<b>770.000</b>	<b>7.200.000</b>	<b>9.300.000</b>	<b>6.300.000</b>	<b>2.711.959</b>
<b>b) Loi budgétaire</b>												
11	- Kraizberg Dudelange : mise en conformité Centre Emile Mayrisch.....	loi bud.	2.000.000	6.000.000	19.479	-	100.000	2.000.000	2.000.000	1.880.522	-	-
12	- C.I.P.A. Echternach : transformation rdc, création de cuisine de production.....	loi bud.	4.957.870	7.000.000	78.656	82.809	-	-	-	-	-	6.838.535
13	- Femmes en détresse Rollingergrund : aménagement .....	loi bud.	3.850.000	4.200.000	107.677	93.652	500.000	2.000.000	1.400.000	98.671	-	-
14	- Internat socio-familial Dudelange (ancien CNA) : nouvelle construction.....	loi bud.	5.000.000	6.000.000	14.950	-	-	-	-	-	-	5.985.050
	<b>Sous-total Ib).....</b>		<b>15.807.870</b>	<b>23.200.000</b>	<b>220.761</b>	<b>176.461</b>	<b>600.000</b>	<b>4.000.000</b>	<b>3.400.000</b>	<b>1.979.192</b>	-	<b>12.823.585</b>
	<b>Total II.....</b>		<b>32.007.870</b>	<b>50.083.000</b>	<b>509.121</b>	<b>179.142</b>	<b>910.000</b>	<b>4.770.000</b>	<b>10.600.000</b>	<b>11.279.192</b>	<b>6.300.000</b>	<b>15.535.544</b>
<b>III. Autres projets</b>												
<b>a) Projets</b>												
<b>Sous-total IIIa)</b>												
15	- Réhabilitation du pré-barrage du Pont-Misère.....	loi bud.	1.800.000	1.421.000	-	27.959	13.000	840.000	540.061	-	-	-
16	- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne.....	loi bud.	1.200.000	1.050.000	-	-	-	610.000	440.000	-	-	-
17	- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre.....	loi bud.	1.500.000	1.165.000	-	-	55.000	40.000	600.000	470.000	-	-
18	- CHNP Eitelbruck: transformation lourde de 9 bâtiments.....	loi bud.	20.800.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	- CIPA Bofferlange : agrandissement.....	loi bud.	17.000.000	20.000.000	-	-	-	-	-	-	-	20.000.000
20	- Domaine thermal Mondorf, études.....	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	-	-	-	-	150.000
21	- Valériushaff à Tandel (2e phase) .....	loi bud.	3.000.000	3.000.000	-	2.139	25.000	500.000	1.000.000	1.472.861	-	-
22	- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff .....	loi bud.	4.000.000	3.070.000	46.557	-	-	-	-	-	-	3.023.443
23	- Ligue HMC Capellen : nouvelle construction .....	loi bud.	30.000.000	27.400.000	-	-	50.000	2.000.000	10.000.000	10.000.000	3.350.000	2.000.000
	<b>Sous-total IIIb).....</b>		<b>79.450.000</b>	<b>57.256.000</b>	<b>46.557</b>	<b>30.078</b>	<b>143.000</b>	<b>3.990.000</b>	<b>12.580.061</b>	<b>11.942.861</b>	<b>3.350.000</b>	<b>25.173.443</b>
	<b>Total III.....</b>		<b>79.450.000</b>	<b>57.256.000</b>	<b>46.557</b>	<b>30.078</b>	<b>143.000</b>	<b>3.990.000</b>	<b>12.580.061</b>	<b>11.942.861</b>	<b>3.350.000</b>	<b>25.173.443</b>

(en euros)

Programme	Date loi	Coût loi/ loi budgétaire	Coût prévisionnel mars 2011	Exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
IV. Nouveaux projets											
a) Projets C.I.P.A :			10.000.000	-	-	-	7.000.000	3.000.000			
b) Autres projets :	loi bud.	-	10.000.000	-	-	-	7.000.000	3.000.000			
- Centres de réfugiés, divers sites.....											
<b>Total IV.....</b>		<b>226.326.014</b>	<b>244.443.185</b>	<b>75.618.234</b>	<b>12.477.715</b>	<b>17.608.462</b>	<b>30.110.283</b>	<b>32.909.301</b>	<b>24.192.537</b>	<b>9.650.000</b>	<b>41.876.653</b>
<b>Total I - IV.....</b>											

**Total des fonds d'investissements publics**

	(en euros)					
<b>Mouvements du Fonds</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début .....	241 987 163	175 448 058	165 512 555	53 615 218	-43 296 527	-140 578 039
- Alimentations:						
a) Alimentation normale .....	109 400 000	114 700 000	117 000 000	130 000 000	131 900 000	134 500 000
b) Alimentation supplémentaire .....	-	50 000 000	-	-	-	-
c) Recettes diverses .....	13 500 000	-	-	-	-	-
<b>Total:</b> .....	<b>122 900 000</b>	<b>164 700 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>131 900 000</b>	<b>134 500 000</b>
- Dépenses .....	189 439 104	194 039 448	286 121 671	324 159 637	327 402 159	304 719 988
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%).....	-	-19 403 945	-57 224 334	-97 247 891	-98 220 648	-91 415 996
Dépenses ajustées.....	189 439 104	174 635 503	228 897 337	226 911 746	229 181 511	213 303 992
<b>- Avoir fin</b> .....	<b>175 448 058</b>	<b>165 512 555</b>	<b>53 615 218</b>	<b>-43 296 527</b>	<b>-140 578 039</b>	<b>-219 382 030</b>

**Fonds d'entretien et de rénovation**

(en euros)

<b>Mouvements du Fonds</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
- Avoir début.....	37 954 633	35 783 251	30 183 251	26 443 251	21 603 251	15 703 251
- Alimentations .....						
a) Alimentation normale.....	55 000 000	52 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	57 000 000
b) Alimentation supplémentaire.....	-	-	-	-	-	-
Total: .....	55 000 000	52 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	57 000 000
- Dépenses .....	57 171 382	64 000 000	66 000 000	68 000 000	70 000 000	72 000 000
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% à 14%) .....	-	-6 400 000	-7 260 000	-8 160 000	-9 100 000	-10 080 000
- Dépenses ajustées .....	57 171 382	57 600 000	58 740 000	59 840 000	60 900 000	61 920 000
<b>- Avoir fin .....</b>	<b>35 783 251</b>	<b>30 183 251</b>	<b>26 443 251</b>	<b>21 603 251</b>	<b>15 703 251</b>	<b>10 783 251</b>

**Fonds spécial: FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION**

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Exercices antérieurs	Liquidations 2010	2011	2012	2013	2014	(en euros)	
									2015	2016
Ministère d'Etat .....	Entretien.....	19 272 820	5 422 918	2 277 902	2 172 000	2 625 000	2 375 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
	Rénovation .....		4 102 206	1 816 331	822 000	925 000	950 000	950 000	950 000	950 000
Ministère des Affaires Etrangères .....	Entretien.....	29 332 638	8 428 832	3 653 806	3 000 000	3 150 000	3 500 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
	Rénovation .....		1 320 712	461 571	900 000	900 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Ministère de l'Agriculture, Viticulture et Développement Rural .....	Entretien.....	7 216 584	2 754 223	822 361	250 000	815 000	875 000	850 000	850 000	850 000
	Rénovation .....		4 744 261	2 103 864	150 000	315 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Ministère des Classes Moyennes et Tourisme .....	Entretien.....	622 794	203 705	165 089	34 000	60 000	60 000	50 000	50 000	50 000
	Rénovation .....		1 111 926	165 089	34 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Ministère de la Culture.....	Entretien.....	26 296 237	7 016 198	2 770 039	2 400 000	3 625 000	3 475 000	3 505 000	3 505 000	3 505 000
	Rénovation .....		2 982 604	1 211 459	1 300 000	1 525 000	1 475 000	1 475 000	1 525 000	1 525 000
Ministère du Développement Durable et Infrastructures .....	Entretien.....	35 477 421	-	4 384 421	5 975 000	5 799 000	6 411 000	6 529 000	6 529 000	6 379 000
	Rénovation .....		-	-	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
- Département Aménagement du territoire .....	Entretien.....	-	-	-	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Rénovation .....		-	-	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
- Département Environnement .....	Entretien.....	-	-	675 599	1 519 000	1 040 000	1 500 000	1 598 000	1 598 000	1 598 000
	Rénovation .....		-	135 213	399 000	40 000	425 000	448 000	448 000	448 000
- Département Transports .....	Entretien.....	-	-	540 386	1 120 000	1 000 000	1 075 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000
	Rénovation .....		-	389 335	675 000	878 000	890 000	840 000	840 000	690 000
- Département Travaux publics .....	Entretien.....	-	-	156 231	150 000	78 000	90 000	90 000	90 000	90 000
	Rénovation .....		-	233 104	525 000	800 000	800 000	750 000	750 000	600 000
Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur.....	Entretien.....	564 478	49 585	25 893	88 000	100 000	97 000	102 000	102 000	102 000
	Rénovation .....		10 209	15 632	70 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Exercices antérieurs	Liquidations 2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ministère de l'Éducation nationale et Formation professionnelle	Entretien.....	136 097 730	38 619 836	13 812 894	16 505 000	16 660 000	16 700 000	16 800 000	17 000 000
	Rénovation.....		22 311 421	6 491 494	7 820 000	7 910 000	7 900 000	8 000 000	8 100 000
Ministère de l'Égalité des Chances	Entretien.....	323 933	158 252	29 682	21 000	28 000	27 000	30 000	30 000
	Rénovation.....		35 158	3 538	6 000	8 000	9 000	10 000	10 000
Ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche	Entretien.....	8 047 498	-	1 504 498	1 200 000	1 325 000	1 293 000	1 323 000	1 402 000
	Rénovation.....		-	1 001 408	800 000	800 000	815 000	821 000	900 000
Ministère Environnement	Entretien.....	2 937 866	2 937 866	-	-	-	-	-	-
	Rénovation.....		1 024 002	-	-	-	-	-	-
Ministère de la Famille et de l'Intégration	Entretien.....	89 217 609	24 207 515	10 485 093	10 650 000	10 500 000	10 675 000	11 200 000	11 500 000
	Rénovation.....		8 719 845	4 378 641	3 200 000	3 375 000	3 425 000	3 450 000	3 500 000
Ministère des Finances	Entretien.....	17 245 005	4 807 870	2 827 135	1 900 000	1 800 000	1 925 000	1 980 000	2 005 000
	Rénovation.....		3 496 322	1 443 926	1 000 000	975 000	1 025 000	1 055 000	1 055 000
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	Entretien.....	6 326 244	1 146 849	312 394	900 000	1 010 000	977 000	990 000	990 000
	Rénovation.....		1 000 485	196 670	800 000	915 000	875 000	900 000	900 000
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	Entretien.....	34 554 311	1 769 758	4 274 553	5 650 000	5 525 000	5 575 000	5 755 000	6 005 000
	Rénovation.....		892 579	2 064 361	1 650 000	1 525 000	1 575 000	1 605 000	1 605 000
Ministère de la Justice	Entretien.....	42 820 009	19 486 533	3 378 475	3 900 000	3 915 000	3 986 000	4 027 000	4 127 000
	Rénovation.....		9 902 857	2 115 090	1 500 000	1 515 000	1 536 000	1 527 000	1 527 000
Ministère du Logement	Entretien.....	64 500	-	-	12 500	13 000	13 000	13 000	13 000
	Rénovation.....		-	-	2 500	3 000	3 000	3 000	3 000
Ministère de la Santé	Entretien.....	21 412 878	7 227 732	2 595 146	2 100 000	1 975 000	2 215 000	2 550 000	2 750 000
	Rénovation.....		3 831 053	1 873 196	950 000	975 000	1 015 000	1 200 000	1 250 000
Ministère de la Sécurité Sociale	Entretien.....	234 957	101 095	7 862	20 000	25 000	25 000	28 000	28 000
	Rénovation.....		101 095	7 862	20 000	25 000	25 000	28 000	28 000

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Exercices antérieurs	Liquidations 2010	2011	2012	2013	2014	2015
Département ministériel des Sports	Entretien..... Rénovation.....	4 263 251	2 313 963 1 602 165 711 798	434 288 320 966 113 322	300 000 200 000 100 000	300 000 200 000 100 000	275 000 185 000 90 000	320 000 235 000 85 000	320 000 235 000 85 000
Ministère des Transports	Entretien..... Rénovation.....	1 031 100	1 031 100 737 558 293 542	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Ministère du Travail et de l'Emploi	Entretien..... Rénovation.....	482 783	204 424 33 103 171 322	34 359 26 082 8 277	40 000 20 000 20 000	45 000 25 000 20 000	53 000 28 000 25 000	53 000 28 000 25 000	53 000 28 000 25 000
Ministère des Travaux Publics	Entretien..... Rénovation.....	5 728 516	5 728 516 3 258 613 2 469 903	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Divers Ministères et services	Entretien..... Rénovation.....	22 995 637	5 905 057 5 022 947 882 110	2 503 579 2 026 874 476 706	2 600 000 1 800 000 800 000	2 720 000 1 975 000 745 000	2 842 000 2 025 000 817 000	3 100 000 2 200 000 900 000	3 325 000 2 325 000 1 000 000
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat		5 494 060	314 015	180 045	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Coordination projets PME		1 321 867	531 135	691 866	98 865	-	-	-	-
Projets PME	Entretien..... Rénovation.....	20 624 578	6 703 388 3 091 145 3 612 244	9 626 628 4 290 040 5 336 588	4 294 562 1 500 000 2 794 562	- - -	- - -	- - -	- - -
<b>Total</b>		<b>519 382 725</b>	<b>140 366 978</b>	<b>57 171 382</b>	<b>60 816 365</b>	<b>63 015 000</b>	<b>64 374 000</b>	<b>66 205 000</b>	<b>67 434 000</b>
Réserve			-	-	3 183 635	2 985 000	3 626 000	3 795 000	4 566 000
<b>Total à retenir</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64 000 000</b>	<b>66 000 000</b>	<b>68 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>72 000 000</b>

# VOLUME III

Projet de budget 2012

Le cadre européen de la politique budgétaire



# Table des matières

<b>Chapitre 1) - Introduction</b> .....	1
<b>Chapitre 2) - Les principales étapes de la coordination des politiques budgétaires</b>	
2.1 Le Traité sur l'Union européenne .....	2
2.2 Le Pacte européen de stabilité et de croissance .....	2
2.3 La réforme du Pacte de stabilité de 2005 .....	3
2.4 La réforme du Pacte de stabilité et de croissance de 2011 : .....	4
2.5 Les règles et les procédures du Pacte européen de stabilité et de croissance et le nouveau régime sur une mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro .....	4
2.6 La nouvelle directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires nationaux : .....	7
<b>Chapitre 3) - Le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux SEC 95</b>	
3.1 Le cadre de référence .....	8
3.2 L'instrument de mesure de la situation financière et budgétaire des Etats membres .....	8
3.3 La présentation administrative du budget de l'Etat et la présentation des comptes de l'Administration centrale d'après les règles du SEC 95 .....	10
<b>Chapitre 4) - Le secteur de l'Administration publique</b>	
4.1 La délimitation du secteur de l'Administration publique .....	11
4.2 L'Administration centrale .....	12
4.3 Les Administrations locales .....	14
4.4 Les Administrations de sécurité sociale .....	14
<b>Chapitre 5) - Le passage du solde administratif du budget de l'Etat au solde de l'Administration centrale, d'après le SEC 95</b>	
5.1 Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2012 .....	16
5.2 Les prévisions de l'Administration centrale pour 2012 .....	17
5.3 Le passage des dépenses budgétaires aux dépenses de l'Administration centrale .....	18
5.3.1 Neutralisation des dotations budgétaires au profit des institutions de l'Etat et des fonds spéciaux (lignes 1 à 5) .....	18
5.3.2 Neutralisation des opérations financières (ligne 6) .....	19
5.3.3 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (lignes 7 et 18) .....	19
5.3.4 Autres reclassements au niveau budgétaire (ligne 8) .....	20
5.3.5 La prise en compte des dépenses des institutions de l'Etat, des fonds spéciaux, des Services de l'Etat à gestion séparée et de certains établissements publics et autres fondations .....	21
5.3.6 Autres adaptations.....	21
5.3.7 Dépenses de l'Administration centrale .....	22
5.3.8 Le passage des recettes budgétaires aux recettes de l'Administration centrale .....	22
5.3.9 Neutralisation des opérations financières .....	22
5.3.10 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 18) .....	23
5.3.11 Autres reclassements au niveau budgétaire (ligne 19) .....	23
5.3.12 Recettes propres des Institutions de l'Etat, des fonds spéciaux, des Services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics, fondations faisant partie du secteur de l'Administration centrale .....	24
5.3.13 Les autres corrections au niveau des recettes .....	25
5.3.14 Le total des recettes de l'Administration centrale .....	27

**Chapitre 6) - Le passage du solde administratif budgétaire au solde des administrations communales, selon le SEC 95**

6.1 Le passage des dépenses budgétaires des communes aux dépenses consolidées des administrations locales .....	29
6.2 Neutralisation des opérations financières (ligne 2) .....	29
6.3 Reclassement de certaines recettes en tant que dépenses négatives et de certaines dépenses en tant que recettes négatives (lignes 3 et 11) .....	29
6.4 Autres reclassements au niveau des dépenses budgétaires (ligne 4) .....	30
6.5 Dépenses du Fonds des dépenses communales (ligne 5) .....	30
6.6 Autres reclassements au niveau des dépenses des communes suivant les règles du SEC 95 ...	30
6.7 Le passage des recettes budgétaires des communes aux recettes consolidées du secteur des " Administrations locales " .....	30
6.8 Neutralisation des opérations financières (ligne 10) .....	30
6.9 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 11) .....	30
6.10 Autres reclassements au niveau des recettes budgétaires (ligne 12) .....	31
6.11 Recettes du Fonds des dépenses communales (ligne 13) .....	31
6.12 Autres reclassements au niveau des recettes (ligne 15) .....	31

**Chapitre 7) - Le passage du solde administratif de la Sécurité sociale au solde du secteur de l'Administration de la Sécurité sociale, d'après le SEC 95**

7.1 Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale (ligne 2) .....	32
7.2 Ajustements pour dépenses non prises en compte par le SEC 95 (ligne 3) .....	33
7.3 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 4) .....	33
7.4 Autres adaptations (ligne 7) .....	33
7.5 Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale (ligne 10) .....	34
7.6 Ajustements pour recettes non considérés par le SEC 95 (ligne 11) .....	34
7.7 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 12) .....	34
7.8 Autres adaptations au niveau des recettes des administration de sécurité sociale suivant les règles du SEC 95 (ligne 15) .....	34
<b>Lexique</b> .....	36

## **1. Introduction**

Le **Traité sur l'Union européenne** a été signé le 7 février 1992, après un accord, conclu en décembre 1991 lors du Conseil européen de Maastricht, par les 15 Etats membres qui constituaient à l'époque la Communauté économique européenne.

Ce Traité encore appelé Traité de Maastricht est le deuxième acte fondamental de la construction européenne après le Traité de Rome. Il a notamment donné le coup d'envoi de l'Union économique et monétaire (UEM) qui est devenue une réalité pour 11 Etats membres de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1999, suite à l'adoption de la monnaie commune, l'euro et dont font partie actuellement 13 Etat membres.

Afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement de cette Union économique et monétaire, le Traité de Maastricht a institué un ensemble cohérent de critères économiques appelés " critères de convergence " dont le respect s'impose aux Etats membres qui veulent se qualifier pour faire partie de la zone.

Ces critères de convergence encore appelés " critères de Maastricht " exigent des Etats membres qu'ils prennent les mesures nécessaires pour garantir la stabilité des prix, des taux d'intérêts et des cours de change et pour éviter que la dette publique et le déficit budgétaire ne deviennent "excessives".

Ce dispositif de convergence des politiques économiques a été complété et précisé lors du **Conseil européen d'Amsterdam** en juin 1997 par l'adoption du " **Pacte de stabilité et de croissance** " qui a pour objet d'encadrer les politiques budgétaires des pays qui font partie de l'Union économique et monétaire.

Le Pacte de stabilité et de croissance a été réformé sous Présidence luxembourgeoise, par le **Conseil européen de mars 2005**. Cette réforme a confirmé les règles et les principes fondamentaux de l'Union économique et monétaire ainsi que les valeurs de référence de 3% et de 60% pour le déficit public et pour la dette publique. Cet accord a également permis de renforcer le " bras préventif du pacte " ainsi que sa souplesse et sa logique économique.

La crise des dettes souveraines dans l'UEM depuis 2010 a conduit en 2011 à une nouvelle réforme du Pacte de stabilité et de croissance dans le cadre d'une révision plus large de la gouvernance économique dans l'UE et dans la zone euro. Cette révision se base sur les éléments suivants : une réforme du Pacte de stabilité et de croissance, un nouveau règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro, l'introduction d'une nouvelle procédure sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, un nouveau règlement sur des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs, une directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires nationaux.

De tous ces éléments de la nouvelle gouvernance économique, trois éléments vont avoir un impact plus direct sur les finances publiques de manière générale et la politique budgétaire en particulier du Luxembourg : la réforme du Pacte de stabilité et de croissance, le nouveau règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro, la directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires nationaux. A ce stade (début octobre 2011), l'entrée en vigueur vraisemblable de ces éléments est comme suit : i) en 2012 pour le Pacte de stabilité et de croissance réformé, ii) le délai de transposition pour la directive est fixé pour le 31 décembre 2013. Il est toutefois possible que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone euro s'engageront politiquement à avancer cette date d'une année.

L'encadrement des politiques budgétaires des Etats membres constitue un instrument déterminant en vue de la réalisation de l'un des objectifs essentiels du Traité qui consiste à assurer la discipline budgétaire des Etats membres pour éviter l'apparition de déficits excessifs et pour contribuer ainsi à la stabilité monétaire.

Afin de pouvoir dès lors analyser les politiques budgétaires des Etats membres de l'Union européenne, il est primordial de connaître les composantes essentielles de l'encadrement communautaire qui a été introduit par le Traité de Maastricht.

Tel est l'objet du présent document qui a été présenté la première fois dans le cadre de la procédure budgétaire pour 2008.

## **2. Les principales étapes de la coordination des politiques budgétaires**

### **2.1 Le Traité sur l'Union européenne**

Le Traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, représente une étape déterminante dans la construction européenne. Ce traité marque en effet la fondation de **l'Union européenne** qui repose sur trois piliers: les Communautés européennes, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la coopération policière et judiciaire en matière pénale (JAI).

Le Traité a également donné le coup d'envoi de **l'Union économique et monétaire** (UEM) qui repose de son côté sur deux piliers essentiels: la monnaie commune et la coordination des politiques économiques et monétaires.

La monnaie commune, l'euro, a effectivement vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 1999. C'est à cette date en effet que l'euro est devenu la monnaie commune de 11 Etats membres de l'Union européenne auxquels s'est ajouté la Grèce en 2001 et la Slovénie en 2007.

L'intégration monétaire a été parachevée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 avec la mise en circulation de l'euro fiduciaire. Depuis cette date, l'euro est devenu, pour plus de 300 millions d'Européens, une véritable monnaie d'espèces dont l'existence physique a également marqué la disparition des devises nationales des douze Etats participants.

Dans ce contexte, il est primordial de souligner qu'en vue de pouvoir participer à l'Union monétaire, chaque Etat membre doit remplir certains critères qui sont appelés " critères de convergence " ou encore " critères de Maastricht " et qui sont destinés à créer les conditions d'une croissance équilibrée, durable et créatrice d'emplois.

Il s'agit en l'occurrence de 2 critères qui ont trait au niveau de la dette publique, qui ne doit pas dépasser 60% du produit intérieur brut (PIB) et au niveau du déficit des administrations publiques qui ne doit pas dépasser 3% du PIB ainsi que de 3 critères qui se réfèrent au niveau des cours de change et des taux d'intérêt ainsi que des taux d'inflation.

En 1997, ces critères de convergence ont été complétés et précisés par le Pacte de stabilité et de croissance qui a été entériné par les 15 Etats membres de l'Union européenne lors du **Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997**.

### **2.2 Le Pacte européen de stabilité et de croissance**

Le Pacte européen de stabilité et de croissance est l'expression d'un accord politique qui a pour objet d'encadrer la politique budgétaire des Etats membres et de préciser les règles de discipline budgétaire que les pays européens, qui ont adhéré à l'Union économique et monétaire, sont tenus de respecter.

Le Pacte européen de stabilité et de croissance peut donc être défini comme étant l'instrument dont les pays de l'Union européenne se sont dotés en vue d'assurer la coordination de leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter ainsi l'apparition de déficits budgétaires excessifs.

Le Pacte de stabilité est composé d'une résolution du Conseil européen et de deux règlements du 17 juillet 1999.

La résolution du Conseil européen d'Amsterdam sur le pacte de stabilité et de croissance fournit aux Etats membres, au Conseil et à la Commission des orientations politiques fermes pour mettre en œuvre, d'une manière rigoureuse, le pacte de stabilité et de croissance.

Le premier règlement vise, de son côté, à surveiller les positions budgétaires des Etats membres et à coordonner les politiques économiques et budgétaires afin d'assurer, de manière préventive, la discipline budgétaire qui est indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'Union Economique et monétaire. (**Volet préventif**).

A cette fin, ce règlement impose aux Etats membres la présentation annuelle d'un programme de stabilité qui sert de base pour le Conseil de l'Union européenne à la surveillance multilatérale des évolutions budgétaires des Etats membres. Cette surveillance doit permettre de prévenir, à un stade précoce, l'apparition de déficits excessifs au niveau des administrations publiques et de promouvoir la coordination des politiques économiques.

Le second règlement vise à clarifier et à accélérer la procédure concernant le redressement d'une situation de déficit excessif au niveau d'un ou de plusieurs Etats-membres. (**Volet dissuasif**).

### **2.3 La réforme du Pacte de stabilité de 2005**

Le pacte européen de stabilité et de croissance a été réformé en 2005 par une décision du Conseil européen du 27 juin 2005.

Cette réforme a confirmé les règles et les principes fondamentaux du pacte de stabilité et rétabli le consensus entre les 25 Etats membres pour ce qui est de l'importance de la mise en œuvre de politiques budgétaires saines. C'est ainsi que les valeurs de référence de 3% pour le déficit public et de 60% pour la dette publique ont été confirmées comme piliers du pacte de stabilité.

La réforme du pacte de stabilité de 2005 a eu pour objectif de renforcer l'orientation économique du pacte de stabilité et d'accorder une place accrue à l'évolution économique des Etats membres. Désormais, le pacte accorde une importance renforcée à l'évolution de la dette et à la mise en œuvre de politiques structurelles visant à renforcer la viabilité à long terme des finances publiques. Le pacte réformé exige des Etats membres des efforts d'assainissement budgétaire accrus durant les phases de bonne conjoncture économique afin de pouvoir constituer des marges ou des réserves en prévision de périodes moins favorables.

La réforme a finalement renforcé la position centrale du pacte de stabilité comme instrument de stabilité macroéconomique.

Les principales modifications qui ont été apportées en 2005 aux règles du Pacte de stabilité peuvent être résumées comme suit:

- Les objectifs budgétaires à moyen terme seront différenciés afin de pouvoir prendre en compte la diversité des situations économiques et budgétaires des Etats membres. Ces objectifs pourront aller pour les pays de la zone euro d'un déficit de 1% du PIB jusqu'à un solde ou à un excédent de la position budgétaire.

- Les valeurs de référence de 3% et de 60% du PIB pour les ratios du déficit et de la dette sont confirmées mais les Etats pourront s'en écarter temporairement s'ils ont mis en œuvre des réformes structurelles ayant un impact positif sur la viabilité des finances publiques à long terme.

- Les Etats membres qui n'ont pas encore atteint leur objectif budgétaire à moyen terme devront chercher à obtenir une amélioration annuelle de 0,5% de leur PIB, corrigé des variations conjoncturelles et déduction faite des mesures de nature exceptionnelle. En période de conjoncture favorable, un effort plus important devra être consenti.

- Le volet préventif du pacte de stabilité est renforcé par l'engagement des Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour se rapprocher de l'objectif à moyen terme d'une position budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire, notamment par la mise à profit des périodes où la croissance est plus favorable à un assainissement budgétaire.

- La mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs est améliorée par une incitation plus grande des Etats membres à se conformer à la discipline budgétaire.

Au vu de ces modifications, il importe de préciser que, depuis la réforme du pacte de stabilité en 2005, un déficit public est excessif si:

- le rapport entre le déficit public et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence de 3% du PIB à moins:
  - que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et qu'il atteigne un niveau proche de la valeur de référence;

- que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport reste proche de la valeur de référence;
- le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut dépasse la valeur de référence de 60% du PIB, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et qu'il s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant.

#### **2.4. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance de 2011:**

La réforme du Pacte de stabilité de 2011 est caractérisée essentiellement par deux nouveautés majeures:

i) au niveau du volet préventif, l'introduction d'une nouvelle condition sur l'évolution des dépenses publiques de l'administration publique (au sens du SEC 95) dans le contexte de la trajectoire d'ajustement du solde public d'un Etat membre vers son objectif budgétaire à moyen terme. Ainsi, l'augmentation annuelle des dépenses (hors les dépenses d'intérêt, les dépenses liées aux programmes de l'Union qui sont intégralement couvertes par des recettes provenant de fonds de l'Union et les modifications non discrétionnaires intervenant dans les dépenses liées aux indemnités de chômage) ne doit pas dépasser un taux inférieur à un taux de référence de croissance potentielle de moyen terme du PIB, sauf si ce dépassement est compensé par des augmentations discrétionnaires des recettes. La différence entre le taux de croissance des dépenses publiques et un taux de référence de croissance potentielle de moyen terme du PIB est telle qu'elle garantit une progression appropriée en direction de l'objectif budgétaire à moyen terme;

ii) au niveau du volet correctif, l'introduction de la dette publique comme un nouveau critère (à côté du déficit du solde public) pour le déclenchement de la procédure concernant les déficits excessifs : en effet, une procédure de déficits excessifs peut être déclenchée si la dette publique d'un Etat membre, qui est supérieure à la valeur de référence (60% du PIB) n'est pas considérée comme diminuant suffisamment et s'approchant de la valeur de référence à un rythme satisfaisant. Cette condition sera toutefois remplie dans les cas suivants :

-si l'écart par rapport à la valeur de référence s'est réduit sur les trois années précédentes à un rythme moyen de l'ordre d'un vingtième par an, à titre de référence numérique fondée sur les changements survenus au cours des trois dernières années pour lesquelles les données sont disponibles.

- si les prévisions budgétaires établies par la Commission indiquent que la réduction requise de l'écart se produira au cours de la période de trois ans couvrant les deux années qui suivent la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

-si le niveau de la dette reste proche de la valeur de référence et que le dépassement reste temporaire.

#### **2.5 Les règles et les procédures du Pacte européen de stabilité et de croissance et le nouveau régime sur une mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro**

Le pacte de stabilité et de croissance fournit le " mode d'emploi " de la politique de coordination et de surveillance des politiques économiques et budgétaires en fixant des règles et des procédures communes.

Ainsi qu'il a déjà été relevé ci-avant, le pacte de stabilité et de croissance comprend 2 volets: le premier préventif, le second correctif.

Le volet préventif a pour objet d'éviter l'apparition de déficits excessifs au niveau des positions budgétaires des Etats membres par la coordination de leurs politiques économiques et budgétaires. Ce volet se fonde essentiellement sur la planification budgétaire à moyen terme et sur l'échange des bonnes pratiques.

Le volet correctif du pacte a pour objet de remédier rapidement à une situation de déficit excessif. A cette fin, la "procédure concernant les déficits excessifs" prévoit des actions correctives, des recommandations et des sanctions qui sont appelées à jouer un rôle dissuasif.

### - Le volet préventif du pacte de stabilité\*

Le volet préventif vise à surveiller les positions budgétaires des Etats membres et à coordonner les politiques économiques afin d'assurer, de manière préventive, la discipline budgétaire au sein de l'Union européenne. Ce volet du pacte de stabilité repose sur le suivi et sur la surveillance régulière des finances publiques des Etats membres.

A cette fin, les Etats membres sont tenus de présenter tous les ans un programme de stabilité qui explique leur politique budgétaire et qui présente leurs prévisions budgétaires pour l'année en cours et pour les trois années suivantes. Les Etats membres qui n'ont pas encore atteint leur objectif budgétaire à moyen terme sont tenus de présenter dans le cadre de ce programme de stabilité le détail des ajustements qu'ils se proposent d'effectuer pour atteindre cet objectif.

Dans ce cadre, il importe d'insister sur le fait que depuis l'adoption de la révision du pacte de stabilité en 2005, les Etats membres ne sont plus obligés de converger en direction d'un solde budgétaire uniforme proche de l'équilibre à moyen terme. Depuis 2005, des objectifs budgétaires différenciés sont en effet arrêtés pour chaque Etat membre, en fonction notamment de sa situation économique. Le nouveau dispositif de surveillance précise notamment que les Etats qui n'ont pas encore atteint leur objectif budgétaire doivent opérer un ajustement structurel annuel de 0,5% du PIB au minimum.

Les objectifs à moyen terme se situent pour les Etats membres qui ont adopté l'euro, autour de +1% du PIB.

A noter que ces programmes sont appelés "programmes de stabilité" pour les États membres de l'UEM et "programmes de convergence" pour les Etats qui se situent encore en dehors de l'UEM. Une actualisation annuelle des programmes est obligatoire. Depuis 2011, le calendrier de la surveillance a changé avec l'introduction du semestre européen : dorénavant, les actualisations sont soumises au printemps au Conseil et à la Commission, bien en amont de la soumission des projets de budget pour l'année suivante dans le cas de la plupart des États membres leur projet de budget à leur Parlement national. En effet, le semestre européen vise à une coordination ex-ante des politiques budgétaires nationales au niveau européen

Les programmes de stabilité ou de convergence comprennent:

- la description de l'objectif budgétaire à moyen terme ainsi que de la trajectoire d'ajustement conduisant à la réalisation de cet objectif ;
- les principales hypothèses macro-économiques (croissance, emploi, inflation et autres variables importantes) ;
- une évaluation et une analyse détaillée des mesures budgétaires et des autres mesures de politique économique prises ou envisagées pour réaliser les objectifs à moyen terme;
- une analyse de l'incidence d'un changement des principales hypothèses économiques sur la situation budgétaire et la dette.

Les programmes sont évalués par la Commission et le Comité économique et financier. Sur la base de ces évaluations, le Conseil examine si le "déficit excessif" pourra être évité et si les mesures adoptées ou proposées sont suffisantes en vue de parvenir à une situation d'équilibre budgétaire à moyen terme;

Le Conseil examine également dans ce cadre si les hypothèses économiques sont réalistes et si le programme est conforme aux recommandations formulées aux États membres dans les Grandes orientations de politique économique.

Le Conseil adopte finalement pour chaque programme des recommandations sur base de propositions de la Commission et après consultation du Comité économique et financier. Conformément au nouveau calendrier lié au semestre européen, ces recommandations sont adoptées en juin/juillet de sorte à ce que les Etats membres puissent les prendre en compte dans la confection de leurs projets de budget pour l'année suivante.

---

\* Pour plus de détails, voir le règlement (CE) N° 1055/2005 du conseil du 27 juin 2005 modifiant le règlement (CE) N° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques

Dans le cadre de la surveillance budgétaire, conformément à l'article 121(3) TFUE, le Conseil et la COM surveillent régulièrement si la position budgétaire ne dévie pas significativement de la trajectoire d'ajustement telle que définie par les deux règles constituant le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance.

Une déviation significative par rapport à la trajectoire d'ajustement de référence peut surgir en deux cas :

1. l'évolution effective du solde structurel dévie de la trajectoire d'ajustement de référence d'au moins 0.5% du PIB par an ou de 0.25% du PIB pendant deux années consécutives ;
2. l'écart entre le taux de croissance « admis » des dépenses et le taux de croissance effectif (déduction faite d'éventuelles mesures discrétionnaires du côté des recettes) dépasse 0.5% du PIB en un an ou 0.5% du PIB cumulé en deux années consécutives.

Des déviations de cette ampleur ne seront pas considérées comme significatives si elles sont dues à des événements exceptionnels en-dehors du contrôle de l'Etat membre.

Si une telle déviation significative est observée, la COM envoie un avertissement (non-publié) à l'Etat membre concerné conformément à l'article 121(4) TFUE.

Conformément au même article, au plus tard un mois après l'envoi de cet avertissement, le Conseil, sur base d'une recommandation de la COM, devra adopter à la majorité qualifiée (sans l'Etat membre concerné) une recommandation qui contiendra deux éléments, i.e. des mesures prioritaires à entreprendre par l'Etat membre pour corriger la déviation et un délai pendant lequel l'Etat membre concerné doit prendre les mesures. Ce délai ne doit pas dépasser 5 mois, mais peut être réduit à trois mois si la COM considère la situation comme urgente. Le Conseil, sur proposition de la COM, devra rendre la recommandation publique. Pendant le délai fixé, l'Etat membre devra faire rapport au Conseil sur les mesures prises.

Si l'Etat membre a manqué à prendre les mesures appropriées dans le délai prévu par le Conseil, la COM doit immédiatement faire une recommandation au Conseil sur l'absence de mesures appropriées prises par l'Etat concerné. Le Conseil prend sa décision à la majorité qualifiée (sans l'Etat membre concerné). Simultanément, la COM peut faire une seconde recommandation à l'attention du Conseil sur les mesures nécessaires à prendre. Si le Conseil refuse la recommandation, un mois plus tard, la COM fait une nouvelle recommandation sur l'absence de mesures appropriées. Cette recommandation est adoptée, sauf si le Conseil la rejette à la majorité simple au plus tard dix jours après.

En outre, en vertu du nouveau règlement sur les sanctions, qui se base sur l'article 136 TFUE, au plus tard 20 jours après la décision du Conseil sur l'absence de mesures appropriées, la COM propose au Conseil une sanction d'un dépôt rémunéré à hauteur de 0.2% du PIB. La proposition de la COM est adoptée sauf si le Conseil, en dix jours, la rejette à la majorité qualifiée. Seuls les Etats membres de la zone euro (à l'exception de l'Etat membre concerné) prendront part au vote. Pendant ces mêmes dix jours, sur demande argumentée de l'Etat membre concerné, la COM peut recommander au Conseil une réduction ou l'abandon de l'amende. Le Conseil peut amender la recommandation de la COM à majorité qualifiée.

Si dans le cadre de la surveillance, conformément à l'article 121(4) TFUE, le Conseil constate que les mesures appropriées ont été prises, sur recommandation de la COM, le Conseil décide à la majorité qualifiée sans l'Etat membre concerné que le dépôt et sa rémunération soient reversés à l'Etat membre concerné.

#### - La procédure concernant les déficits excessifs

L'objectif de cette procédure est de remédier rapidement aux déficits excessifs.

Dans des conditions normales, un déficit des dépenses publiques dépassant la valeur de référence de 3 % en volume du produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché ou une dette publique dépassant la valeur de référence de 60% sans être considérée comme diminuant suffisamment sont considérées comme excessives. Toutefois, l'appréciation de ces limites doit prendre en considération de nombreux facteurs : ainsi ces limites ne s'appliquent pas en cas de récession économique grave, si le PIB réel enregistre une baisse annuelle d'au moins 2 %. Ceci peut également être le cas dans des circonstances "exceptionnelles". Un ralentissement conjoncturel peut être considéré comme exceptionnel même si la baisse annuelle de PIB

est inférieure à 2 %, conformément à la résolution d'Amsterdam, à moins que la baisse du PIB n'excède pas 0,75 %. Quant au critère de la dette publique, certains éléments comme les « facteurs pertinents » (les réserves, les garanties, les garanties implicites liées au vieillissement démographique) et les réformes structurelles doivent également être prises en compte dans l'appréciation.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs, il y lieu de noter tout d'abord que c'est la Commission qui est responsable de la surveillance de la position budgétaire et du niveau d'endettement des États membres.

À cette fin, les États membres transmettent deux fois par an (avant le 1er avril et le 1er octobre) un rapport à la Commission sur les déficits publics envisagés et réels et le niveau de leur endettement. Si la Commission détecte un déficit excessif ou risquant de le devenir, elle est tenue à établir un rapport au sujet de cette constatation et de ses conséquences.

La Commission peut même déjà établir un tel rapport si les valeurs de référence ne sont pas dépassées, mais si elle considère qu'il existe des risques de déficit ou de dette excessifs.

Le Conseil décide à la majorité qualifiée (sans l'Etat membre concerné), sur proposition de la Commission, s'il y a un déficit excessif (article 126.6 du TFUE). En vertu du nouveau règlement sur la mise en œuvre de la surveillance budgétaire dans la zone euro, la Commission va proposer, au plus tard 20 jours après la décision du Conseil, d'imposer la constitution d'un dépôt non-rémunéré de 0.2% du PIB. Cette décision est réputée adoptée par le Conseil, à moins que celui-ci, statuant à la majorité qualifiée, ne rejette la recommandation dans un délai de dix jours après son adoption par la Commission.

Ensuite, dans ses recommandations qu'il adresse à l'Etat membre conformément à l'article 126.7 du TFUE, le Conseil fixe un délai de maximum 6 mois en-deçà duquel l'Etat membre en question doit engager des actions avec effet. Dans ces délais, l'Etat membre concerné doit faire rapport au Conseil sur les mesures prises. Selon article 126.8 du TFUE, le Conseil décide ensuite à la majorité qualifiée, sur proposition de la Commission, si aucune mesure n'a été prise.

En outre, en vertu du nouveau règlement sur mise en œuvre de la surveillance budgétaire de la zone euro, la Commission va proposer, au plus tard 20 jours après la décision du Conseil, l'imposition d'une amende de 0.2% du PIB. Cette décision est réputée adoptée par le Conseil, à moins que celui-ci, statuant à la majorité qualifiée, ne rejette la recommandation dans un délai de dix jours après son adoption par la Commission. Au plus tard deux mois plus tard, sur proposition de la Commission, le Conseil décide, en vertu de l'article 126.9 du TFUE, de la mise en demeure de l'Etat membre concerné où il invite cet Etat à diminuer son solde public structurel de 0.5% du PIB par an en indiquant également les mesures à prendre. Le Conseil, sur proposition de la Commission, abroge à la majorité qualifiée toutes ses décisions s'il est constaté que le déficit excessif a été corrigé.

Conformément au Règlement (CE) N° 2103/2005 du Conseil du 12 décembre 2005 modifiant le règlement (CE) N° 3605/93 en ce qui concerne la qualité des données statistiques dans le contexte de la procédure concernant les déficits excessifs, les notifications des déficits publics ont lieu chaque année avant le 1<sup>er</sup> avril et avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les Etats membres communiquent leurs statistiques en matière de finances publiques sous forme de tableaux de transmission portant sur l'année en cours et les quatre années précédentes.

## **2.6. La nouvelle directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires nationaux:**

La directive vise à ce que les cadres budgétaires nationaux contribuent mieux au respect par les Etats membres des objectifs en matière de finances publiques dans l'Union économique et monétaire. La directive comprend les chapitres suivants (avec une énumération non-exhaustive):

- Comptabilité et statistiques : audits internes et externes des systèmes de comptabilité ; production de données en matière de finances publiques
- Prévisions : utilisation de scénarios macroéconomiques centraux ou prudents, transparence en matière de méthodologies et audits réguliers des prévisions
- Règles budgétaires numériques : mise en place de règles qui facilitent la conformité avec les règles du PSC et la mise en place d'une programmation pluriannuelle budgétaire, transparence en matière de définition, périmètre d'application, conséquences en cas de non-respect

- Cadres budgétaires à moyen terme : définition des objectifs budgétaires à moyen terme, élaboration du scénario à moyen terme basé sur une hypothèse à politique inchangée, identification des mesures servant à réaliser les objectifs budgétaires à moyen terme à partir du scénario à politique inchangée
- Transparence et mise en place d'un cadre budgétaire complet: s'assurer que les exigences précédentes couvrent tous les secteurs de l'administration publique

Le délai de transposition de la directive est prévu pour le 31 décembre 2013.

### **3. Le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux SEC 95**

#### **3.1 Le cadre de référence**

Aux termes du pacte de stabilité et de croissance, les Etats membres de l'Union européenne doivent veiller à ce que:

- le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut ne dépasse pas le taux de 3% du produit intérieur brut et que
- le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut ne dépasse pas le taux de 60% du produit intérieur brut.

D'après le Protocole sur la procédure des déficits excessifs, annexé au Traité sur l'Union européenne, le déficit - ou excédent - public est défini comme étant le besoin - ou la capacité - de financement de l'ensemble du secteur des administrations publiques.

La notion de déficit public se réfère donc à un ensemble plus vaste que celui qui est délimité par le budget de l'Etat, tel qu'il est établi, d'après les règles de la comptabilité publique, au niveau des différents Etats membres de l'Union européenne.

Le terme de « déficit public » se réfère en effet aux règles de la comptabilité nationale et regroupe dès lors en plus des Ministères, Administrations et autres Services de l'Etat également les Administrations communales et les Administrations de sécurité sociale.

Le Pacte de stabilité et de croissance a donc introduit un nouveau cadre de référence pour la définition et la mise en œuvre des politiques budgétaires des Etats membres (cadre contraignant).

Les Etats membres demeurent dès lors responsables de leur politique budgétaire mais s'engagent à respecter les règles de discipline budgétaire qui figurent au Traité de Maastricht et au Programme de stabilité.

Pour "mesurer" objectivement le respect de la discipline budgétaire, il faut un cadre comptable de référence. Ce cadre de référence est constitué par le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux (SEC 95).

Ce système a pour vocation de décrire le fonctionnement d'une économie globale qui est composé de secteurs qui regroupent les unités institutionnelles qui ont un centre d'intérêt économique sur le territoire de chaque Etat membre.

#### **3.2 L'instrument de mesure de la situation financière et budgétaire des Etats membres**

Pour la majeure partie de la population, l'élaboration de comptes nationaux peut paraître énigmatique. Comment peut-on établir les comptes d'une Nation alors que les acteurs et les échanges entre eux sont si nombreux et si divers? Que faut-il additionner, soustraire, prendre en compte ou exclure pour mesurer la situation économique d'un pays?

Des choix sont effectivement nécessaires si l'on veut rendre compte de la situation économique d'un pays. Il faut non seulement se mettre d'accord sur une multitude d'options mais il faut également disposer d'un système statistique performant pour observer les multiples échanges et pour les enregistrer dans un cadre comptable qui permette d'organiser et de comprendre les informations disponibles.

Le PIB ou Produit Intérieur Brut est l'indicateur principal de la comptabilité nationale et le plus connu. Il mesure la richesse d'un pays, sans avoir toutefois pour vocation de mesurer le bien-être de sa population.

Le RNB ou Revenu National Brut est un indicateur voisin, il s'obtient à partir du PIB en y ajoutant les transferts de revenus avec le reste du monde.

Dans le cadre des comptes nationaux, les acteurs de l'économie sont classés en secteurs institutionnels: sociétés non financières, ménages, administrations publiques, etc. La comptabilité nationale en décrit les activités et les interrelations.

Pour ce qui est de la valorisation des indicateurs de la comptabilité nationale, il convient de noter que toutes les grandeurs ou tous les agrégats sont évaluées en valeur, c'est-à-dire en euros courants.

Depuis le milieu des années 1960, le souci d'harmonisation internationale a fortement influencé les révisions successives des cadres comptables nationaux. Cela s'est traduit par l'adoption en 1968 par l'ONU, du Système de comptes nationaux (SCN 68) révisé en 1993 (SCN 93).

La construction de l'Union européenne a renforcé le besoin de disposer de données fiables et facilement comparables. A cette fin, l'Union européenne a adopté le Système européen de comptes 1995 (SEC 95), version européen du SCN 93, qui a valeur de règlement européen, et s'impose à tous ses membres. La situation économique et la croissance de chaque pays européen sont donc mesurées avec les règles du SEC 95. Seul système harmonisé pour la définition du contour des administrations publiques et pour les règles comptables, le SEC 95 est également la référence pour apprécier la situation des finances publiques dans le cadre de la Procédure de déficit excessif (protocole annexé au traité de Maastricht) sous la forme d'une notification de la dette et du déficit publics.

Les statistiques de finances publiques qui sont communiquées par les Etats membres dans le cadre de la procédure de notification des déficits publics sont basées sur les concepts et définitions du SEC 95 tel que complété notamment par Eurostat dans le manuel SEC 95 pour le déficit public et la dette publique.

Le SEC 95 peut être défini comme étant un cadre comptable intégré qui décrit de façon détaillée et structurée les événements économiques touchant l'ensemble des unités qui composent l'économie d'un pays, regroupés par secteurs, selon leurs caractéristiques. A noter que le SEC 95 n'est pas un cadre spécifique aux statistiques des finances publiques mais il s'agit du cadre de référence pour l'ensemble des statistiques macro-économiques.

Au cours des années 1990, les Etats membres de l'UE ont graduellement mis en conformité leurs systèmes de comptes nationaux avec les concepts et les règles du SEC 95. Cette harmonisation des règles de comptabilisation a favorisé la comparabilité entre les statistiques des Etats membres de l'Union européenne.

Les règles de comptabilisation du SEC 95 concernent tous les secteurs d'activité d'une économie, y compris le secteur public. A cet égard, le SEC 95 fixe des règles précises pour déterminer quelles entités appartiennent au secteur public et quelles entités se situent en dehors de son champ d'application. Les concepts et les règles du SEC 95 ont donc été adoptés dans le cadre de la surveillance budgétaire multilatérale en vue d'obtenir une méthodologie et une couverture commune (en termes d'entités appartenant au secteur public) et pour assurer la comparabilité entre les Etats membres de l'UE pour ce qui est des données budgétaires (déficit et dette publics).

Avant de passer à la présentation détaillée du système européen des comptes SEC 95 il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un instant sur la question de savoir si la présentation administrative du budget de l'Etat est susceptible d'être remplacée par la présentation des recettes et des dépenses de l'Administration centrale, d'après les règles du SEC 95.

### **3.3 La présentation administrative du budget de l'Etat et la présentation des comptes de l'Administration centrale d'après les règles du SEC 95**

Notons d'emblée que ces deux présentations ne sont pas en contradiction ou en concurrence mais elles sont bien au contraire complémentaires.

A cet égard, il importe d'insister encore une fois sur le fait que le SEC 95 est basé sur un ensemble de concepts et de règles qui obéissent à une logique propre et qui sont distincts de ceux qui sont à la base de l'établissement des budgets et des comptes des Etats centraux des différents Etats membres.

Au Luxembourg, les règles de la comptabilité publique qui sont à la base de la présentation administrative du budget de l'Etat sont définies par la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Le SEC 95 se base de son côté sur les règles de la comptabilité nationale qui diffèrent sur de multiples points des règles de la comptabilité publique.

C'est ainsi notamment que le SEC 95 est basé sur les principes d'une comptabilité des droits constatés (*accruals*) alors que la comptabilité de l'Etat luxembourgeois est essentiellement une comptabilité de caisse. C'est ainsi également que le solde d'après le SEC 95 englobe toutes les entités et tous les secteurs appartenant à l'administration publique (administrations locales, sécurité sociale, établissements publics etc.), alors que le solde budgétaire ne fournit par définition que des renseignements sur les activités de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat, c'est-à-dire qu'il ne comprend que les recettes et les dépenses des Ministères, des Administrations et autres services de l'Etat.

Pour bien comprendre la différence d'approche entre la présentation dite administrative du budget de l'Etat et la présentation d'après les règles du SEC 95, il est important de souligner que la comptabilité publique a pour vocation de décrire en détail l'ensemble des flux financiers des Ministères, Administrations et autres services de l'Etat. Son fondement est constitué par la législation sur la comptabilité de l'Etat.

La présentation dite " administrative " a par ailleurs également pour finalité de permettre à la Chambre des Députés d'assurer efficacement le contrôle de l'intégralité des recettes et des dépenses de l'Etat sur lesquelles le Gouvernement a une emprise directe.

Afin de permettre l'exercice de ce contrôle des flux financiers, les recettes et les dépenses sont comptabilisées pour leur valeur brute dans la présentation « administrative ». Les compensations entre recettes et dépenses sont ainsi prohibées.

Dans le cadre de l'Union économique et monétaire, la présentation " administrative " des budgets nationaux est toutefois insuffisante. Dans ce cadre, il est essentiel de pouvoir analyser les agrégats financiers de l'ensemble des Administrations publiques, comprenant non seulement le budget de l'Etat proprement dit, mais également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, des services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics et autres fondations faisant partie du périmètre de l'Etat ainsi que les opérations financières des autres entités publiques (Sécurité sociale et Communes).

Dans la présentation communément appelée " présentation de Maastricht ", les activités financières des Etats sont décrites d'après des considérations économiques et non pas administratives. Il s'agit en effet de décrire le rôle économique de l'Administration publique et non pas d'assurer le suivi et le contrôle des dépenses et des recettes de l'Etat.

La présentation économique des recettes et des dépenses de l'Administration publique est donc nécessairement différente de la présentation administrative des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cet égard, il importe d'ailleurs de noter que les autres Etats membres de l'Union européenne ont, comme le Luxembourg, conservé, leur présentation "nationale" des chiffres budgétaires.

Cette approche est parfaitement conforme aux règlements de l'Union européenne sur les déficits excessifs. La réglementation européenne exige en effet uniquement des Etats membres qu'ils communiquent à la Commission dans le cadre de la notification de leur solde de financement, un tableau qui décrit en détail **le passage de la présentation "nationale" vers la présentation dite de "Maastricht"**.

Les 2 présentations ne sont dès lors pas contradictoires mais complémentaires. Elles obéissent à des règles différentes et répondent à des lectures différentes.

#### **4. Le secteur de l'Administration publique**

##### **4.1 La délimitation du secteur de l'Administration publique**

Conformément aux règles du SEC 95, le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles qui sont des producteurs de biens et services non marchands dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale.

Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs:

- a) Administration centrale;
- b) Administrations locales;
- c) Administrations de sécurité sociale;
- d) Administrations d'États fédérés (sans objet au Luxembourg).

Les unités institutionnelles qui font partie du secteur des administrations publiques sont les suivantes:

- a) les organismes administratifs publics (autres que les producteurs publics constitués en sociétés publiques, ou dotés d'un statut qui leur confère la personnalité juridique, ou encore classés dans les quasi-sociétés, lorsque ces producteurs relèvent des secteurs des sociétés financières ou non financières) qui gèrent et financent un ensemble d'activités consistant pour l'essentiel à fournir à la collectivité des biens et des services non marchands;
- b) les institutions sans but lucratif dotées de la personnalité juridique qui sont des autres producteurs non marchands contrôlés et majoritairement financés par des administrations publiques;
- c) les fonds de pension autonomes s'ils sont obligatoires en vertu de dispositions légales ou réglementaires et si les administrations publiques sont responsables de leur gestion pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Les dépenses et les recettes des administrations publiques sont de leur côté regroupées comme suit:

Les dépenses des administrations publiques comprennent les opérations suivantes :

- Consommation intermédiaire ;
- Formation brute de capital ;
- Rémunération des salariés ;
- Autres impôts sur la production ;
- Subventions à payer ;
- Revenus de la propriété ;
- Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc ;
- Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature ;
- Transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands ;
- Autres transferts courants ;
- Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension ;
- Transferts en capital à payer ;
- Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Les recettes des administrations publiques comprennent les opérations suivantes :

- Production marchande ;
- Production pour usage final propre ;
- Paiements au titre de l'autre production non marchande ;
- Impôts sur la production et les importations ;
- Autres subventions sur la production à recevoir ;

- Revenus de la propriété ;
- Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc ;
- Cotisations sociales ;
- Autres transferts courants ;
- Transferts en capital.

La différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques représente **la capacité (+) ou le besoin (-) de financement du secteur des administrations publiques.**

En règle générale, le SEC 95 enregistre les opérations conformément au principe des droits constatés. La mise en œuvre de ce principe comporte deux aspects: le moment de l'enregistrement et le montant à enregistrer.

En principe, les opérations sont enregistrées au moment où la valeur économique est créée et où les droits relatifs à cette valeur sont clairement établis. Ainsi, la vente d'un actif est comptabilisée lorsque la propriété de l'actif est transférée et non lorsque le paiement est effectué.

Les opérations sont enregistrées pour le *montant total de la cession*, quelles que soient les méthodes de paiement (par exemple, l'échelonnement des paiements n'a pas d'effet), si les parties contractantes connaissent ce montant total avec certitude. Le principe des droits constatés exige en principe qu'une opération soit enregistrée, même si le paiement y afférent n'a pas eu lieu.

Au niveau de l'enregistrement des impôts et des cotisations sociales ce principe a néanmoins été aménagé par le Règlement (CE) No. 2516/2000 du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 portant modification des principes communs du système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (SEC 95) qui impose la règle que seuls les montants effectivement perçus sont pris en compte.

Le solde de financement et la dette des administrations publiques sont par ailleurs « consolidés », c'est-à-dire que les créances/dettes ainsi que certaines opérations de répartition à savoir les revenus de la propriété, les transferts courants et les transferts en capital entre les sous-secteurs des administrations publiques sont neutralisées et n'ont donc pas d'incidence sur le solde de financement.

#### **4.2 L'Administration centrale**

Le sous-secteur de l'Administration centrale (S.1311) comprend d'après le SEC 95, à côté des organes de l'Etat (Chef de l'Etat, Parlement, Justice, Ministères et administrations gouvernementales) couvertes par le Budget de l'Etat et les Fonds spéciaux, également un certain nombre d'établissements publics à comptabilité distincte de la comptabilité de l'Etat.

Ce sous-secteur se compose donc des organismes suivant

1. Les Ministères, Administrations et services de l'Etat qui sont renseignés dans le budget de l'Etat tel qu'il est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat

2. Les fonds spéciaux :

- Fonds de la coopération au développement,
- Fonds d'équipement militaire,
- Fonds pour les monuments historiques,
- Fonds de crise,
- Fonds de la dette publique,
- Fonds des pensions,
- Fonds pour la réforme communale,
- Fonds communal de dotation financière,
- Fonds spécial de la pêche,
- Fonds cynégétique,
- Fonds pour la gestion de l'eau,
- Fonds spécial des eaux frontalières,
- Fonds d'équipement sportif national,
- Fonds pour les investissements socio-familiaux,
- Fonds des investissements hospitaliers,
- Fonds spécial de la chasse,
- Fonds pour la protection de l'environnement,
- Fonds climat et énergie,
- Fonds pour l'emploi,
- Fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture,
- Fonds d'investissements publics administratifs,
- Fonds d'investissements publics scolaires,
- Fonds des routes,
- Fonds du rail,
- Fonds des raccordements ferroviaires internationaux,
- Fonds pour la loi de garantie,
- Fonds pour la promotion touristique,

- Fonds d'assainissement en matière de surendettement,
- Fonds d'investissements sanitaires et sociaux,
- Fonds d'entretien et de rénovation,
- Fonds social culturel,
- Fonds de l'innovation.

### 3. Les établissements publics et les fondations:

- Casino Luxembourg,
- Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster,
- Centre de coordination pour projets d'établissement,
- Centre de musiques amplifiées,
- Centre de Recherche Public Gabriel Lippman,
- Centre de Recherche Public Henri Tudor,
- Centre de Recherche Public Santé,
- Centre de recherches et d'études européen Robert Schuman,
- Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques,
- Centre national sportif et culturel,
- Centre virtuel de la connaissance en Europe,
- Commissariat aux Assurances,
- Commission de protection des données,
- Commission de Surveillance du Secteur financier,
- Communauté des transports,
- Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean,
- Fondation Restena,
- Fonds Belval,
- Fonds de lutte contre les stupéfiants,
- Fonds de remembrement,
- Fonds de rénovation de la vieille ville,
- Fonds du Kirchberg,
- Fonds national de la recherche,
- Fonds national de soutien à la production audiovisuelle,
- Institut luxembourgeois de régulation,
- Institut national pour le développement de la formation continue,
- Office national du tourisme,
- Orchestre philharmonique du Luxembourg,
- Radio socio-culturelle RSC 100.7,
- Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte,
- Université de Luxembourg,
- Registre du commerce,
- Centre de prévention de la toxicomanie,
- Luxairport (partie concernant les investissements par le Fonds de la loi de Garantie),
- Agence luxembourgeoise d'action culturelle,
- Integrated BioBank of Luxembourg
- Carré Rotondes asbl,
- GIE - Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance,
- GIE - My Energy,
- GIE - Security made in Letzebuerg.

### 4. Les Institutions de l'Etat:

- Maison grand-ducale,
- Chambre des Députés,
- Médiateur,
- Cour des comptes,
- Conseil d'Etat.

### 5. Les services de l'Etat à gestion séparée:

- ATERT-Lycée,
- Athénée de Luxembourg,
- Lycée Aline Mayrisch,
- Lycée de garçons Luxembourg,
- Lycée Michel Rodange Luxembourg,
- Lycée technique de Bonnevoie,
- Lycée technique de Lallange,
- Lycée technique E.C.G.,
- Lycée technique Esch/Alzette,
- Lycée technique Joseph Bech,
- Lycée technique Josy Barthel,
- Lycée technique Michel Lucius,
- Lycée technique Agricole Ettelbruck,
- Lycée Hubert Clement,
- Lycée Robert Schuman,
- Lycée technique Ettelbruck,
- Lycée technique du Centre,
- Restaurants scolaires,
- Commissariat aux affaires maritimes,
- Centre de Logopédie,
- Centre national de l'audiovisuel,
- Musée d'histoire et d'art,
- Musée d'histoire naturelle,
- Administration de la Navigation aérienne,
- Service national de la jeunesse,
- Nordstad-Lycée,

- Lycée technique Nic Bieber,
- Lycée technique Arts & Mét.Luxembourg,
- Lycée technique hôtelier A. Heck Diekirch
- Lycée classique Echternach,
- Lycée classique et technique Diekirch,
- Lycée de garçons Esch/Alzette,
- Lycée du Nord,
- Lycée technique Mathias Adam,
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales,
- Lycée technique Professions de Santé,
- Neie Lycée,
- Ecole primaire de la pédagogie inclusive,
- Lycée de Luxembourg-Dommeldange,
- Centre national de littérature,
- Bibliothèque nationale,
- Centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg,
- Archives nationales,
- Ecole de la 2<sup>ième</sup> chance,
- Institut national des langues,
- Service de la formation professionnelle,
- Lycée Bel-Val.
- Campus Geeseknäppchen

#### **4.3 Les Administrations locales**

Le sous-secteur des administrations locales rassemble toutes les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique. Ce sous-secteur comprend au Luxembourg les entités suivantes:

- **Les administrations communales proprement dites** (116 au total, voire 106 communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 compte tenu des fusions à intervenir à cette date) y compris les services municipaux produisant des biens ou services marchands mais ne disposant pas de la personnalité juridique. Il s'agit notamment des services de distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau, des services d'enlèvement des ordures, du service de transport en commun de la Ville de Luxembourg, des campings communaux, des antennes collectives communales, des crèches communales et autres foyers de jour ou de nuit, certains services de santé, etc.

- **Les syndicats communaux\*** à l'exception des syndicats communaux produisant des biens ou services marchands.

Par des délibérations concordantes deux ou plusieurs communes peuvent s'associer en vue de réaliser pour leur compte des œuvres ou des services revêtant un intérêt communal. Les syndicats de communes sont des établissements publics investis de la personnalité juridique. Il existe en tout 73 syndicats de communes actifs dont 59 tombent sous le champ des critères du secteur non marchand définis par le Pacte de Stabilité et de Croissance. Les lois et règlements concernant la tutelle des communes leur sont applicables.

Le relevé des syndicats communaux qui appartiennent au secteur non-marchand fait l'objet de l'annexe 1.

- **Les établissements publics placés sous la surveillance des communes à l'exception de ceux** produisant des biens ou services marchands. Il existe au total 36 établissements publics dont 30 offices sociaux (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011). Tous les autres établissements publics n'appartiennent pas au service non-marchand selon la définition du système européen des comptes.

Les recettes de ces syndicats comprennent notamment:

- la contribution des communes associées,
- le revenu des biens meubles et immeubles de l'association,
- les sommes reçues en échange d'un service rendu,
- les transferts de l'Etat et des communes,
- les produits des dons ou legs.

#### **4.4 Les Administrations de sécurité sociale**

D'après le système européen de comptes SEC 95 le sous-secteur des administrations de la sécurité sociale (S.1314) réunit toutes les unités institutionnelles dont " l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants:

---

\* Les Syndicats de communes produisant des biens (distribution d'eau) ou des services marchands (transports publics, hôpitaux, maisons de retraite) sont classés dans le secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières.

- "certains groupes de la population sont tenus de participer au régime ou de verser des cotisations en vertu des dispositions légales ou réglementaires ;
- indépendamment du rôle qu'elles remplissent en tant qu'organismes de tutelle ou en tant qu'employeurs, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations. "

Il convient de noter à cet égard qu'il n'existe habituellement aucun lien direct entre le montant des cotisations sociales versées par un individu et les risques auxquels il est exposé.

Au Luxembourg le système de protection sociale est basé sur le principe de la gestion tripartite. Le rôle de l'Etat est prépondérant en matière de financement, de gestion et d'organisation. Un élément caractéristique du système de protection sociale au Luxembourg est l'harmonisation des mécanismes de financement pour toutes les prestations, organisé autour des deux grands principes de l'autonomie administrative et financière et de la gestion des institutions par les partenaires sociaux.

Le système de protection sociale combine trois types de solidarité : la solidarité professionnelle, la solidarité interprofessionnelle et la solidarité nationale. Les institutions qui composent le système de protection sociale du Luxembourg peuvent être regroupées en sept types d'organismes en fonction de la nature du risque ou du besoin couvert :

- les organismes de l'assurance maladie,
- les organismes de l'assurance dépendance,
- les organismes de l'assurance pension,
- les organismes de l'assurance accidents,
- la Caisse nationale des prestations familiales,
- les organismes de l'emploi,
- les organismes de l'assistance sociale.

Rappelons que la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé a modifié l'organisation de la sécurité sociale en opérant la fusion de l'Union des caisses de maladie et des caisses de maladie autres que celles des fonctionnaires et employés publics, des fonctionnaires et employés communaux ainsi que de l'Entraide médicale des C.F.L. Par ailleurs elle a institué un établissement public nouveau, la Mutualité des employeurs.

Dans le même ordre d'idées, la loi du 13 mai 2008 a opéré la fusion des caisses de pension. Il s'ensuit que l'ensemble du sous-secteur " Administrations de sécurité sociale " est constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 par les organismes suivants constitués sous forme d'établissements publics:

- Caisse nationale de santé
- Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics,
- Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux,
- Entraide médicale des C.F.L.,
- Mutualité des employeurs
- Caisse nationale d'assurance pension,
- Association d'assurance contre les accidents,
- Caisse nationale des prestations familiales,
- Centre commun de la sécurité sociale
- Fonds de compensation
- Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux,

Ne sont pas reprises dans les comptes du sous-secteur des " Administrations publiques ", la Caisse médico-chirurgicale et les sociétés de secours mutuels qui sont considérées comme faisant partie du secteur des entreprises d'assurance.

Quant au Fonds National de Solidarité, celui-ci est intégré dans les comptes du sous-secteur "Administration centrale".

#### Conclusion:

Il ressort clairement de cette présentation des principaux acteurs du système européen des comptes que le secteur de l'Administration publique dépasse très largement le cadre de référence du budget de l'Etat tel qu'il est établi d'après les principes de la législation sur la comptabilité de l'Etat.

Le système européen des comptes a en effet pour vocation de décrire le fonctionnement de l'ensemble du secteur public des Etats membres alors que le budget de l'Etat a pour finalité de décrire le fonctionnement de l'une des nombreuses composantes de cet ensemble très vaste.

### **5. Le passage du solde administratif du budget de l'Etat au solde de l'Administration centrale, d'après le SEC 95**

Ce chapitre a pour objet d'expliquer en détail les opérations qui sont réalisées pour passer des chiffres du budget de l'Etat aux chiffres de l'Administration centrale.

Ainsi qu'il a déjà été relevé ci-avant, le projet de budget de l'Etat tel qu'il est arrêté annuellement par l'article 1<sup>er</sup> de la loi budgétaire se différencie sur plusieurs points du budget de l'Administration centrale qui est établi conformément aux règles de comptabilisation arrêtées dans le cadre du pacte de stabilité européen et du traité de Maastricht.

Ces différences tiennent tout d'abord au fait que l'Administration centrale constitue un ensemble plus vaste que le périmètre du budget de l'Etat, au sens de Maastricht et comprend, en plus des recettes et des dépenses du budget de l'Etat également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat ainsi que des organismes qui sont contrôlés ou financés majoritairement par l'Etat (établissements publics, fondations, services de l'Etat à gestion séparée, etc.).

Les différences tiennent d'autre part au fait que certaines recettes et certaines dépenses sont comptabilisées différemment dans le cadre de la comptabilité budgétaire des Etats membres de l'Union européenne et dans le cadre du système européen des comptes SEC 95.

Afin de pouvoir dès lors présenter, en détail, le passage des chiffres du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2012, au budget prévisionnel de l'ensemble de l'Administration centrale pour ce même exercice et plus tard au budget de l'Administration publique, il y a lieu de se reporter tout d'abord aux chiffres de base essentiels.

#### **5.1 Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2012**

Les chiffres de ce tableau constituent le point de départ de la démarche explicative. L'objet de cette démarche consiste à retracer en détail les différentes opérations qui sont imposées par l'encadrement européen des politiques budgétaires en vue d'aboutir finalement aux prévisions de l'ensemble de l'Administration publique pour l'exercice 2012.

Rappelons dès lors que dans ses grandes lignes le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2012 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat se présente comme suit:

	Compte* 2010	Budget 2011	Projet 2012	Variation
<b>Budget courant</b>				
Recettes . . . . .	9 354,8	9 547,2	10 632,5	+11,4%
Dépenses . . . . .	8 993,3	9 377,4	10 175,1	+8,5%
Solde . . . . .	+361,5	+169,9	+457,4	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes . . . . .	69,2	78,9	59,8	-24,2%
Dépenses . . . . .	1 117,4	932,9	913,1	-2,1%
Solde . . . . .	-1 048,2	-853,9	-853,2	-
<b>Budget total</b>				
Recettes . . . . .	9 424,0	9 626,2	10 692,4	+11,1%
Dépenses . . . . .	10 110,7	10 310,2	11 088,2	+7,5%
Solde . . . . .	-686,7	-684,0	-395,8	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont indiqués en millions d'euros

\* hors recettes d'emprunt

## 5.2 Les prévisions de l'Administration centrale pour 2012

Le tableau suivant présente globalement l'ensemble des opérations qui sont effectuées pour passer des "dépenses budgétaires" et des "recettes budgétaires" du budget de l'Etat suivant la législation sur la comptabilité de l'Etat aux dépenses et aux recettes de "l'Administration centrale", au sens du système européen des comptes SEC 95.

Tableau 1	2009	2010	2011*	2012
<b>A. DEPENSES</b>				
<b>1) Dépenses du budget de l'Etat</b> .....	<b>9 684,3</b>	<b>10 110,7</b>	<b>10 541,3</b>	<b>11 088,2</b>
Dépenses à retrancher:				
2) Dotations aux institutions de l'Etat .....	-42,3	-41,8	-42,4	-48,8
3) Dotations aux fonds spéciaux .....	-1 916,2	-1 985,9	-2 226,9	-2 181,0
4) Dotations aux Services de l'Etat à gestion séparée .....	-67,1	-77,8	-74,1	-75,2
5) Dotations aux établissements publics, fondations .....	-262,6	-291,4	-304,1	-356,4
6) Dépenses pour prises de participations .....	-122,8	-13,3	-6,0	-2,0
7) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires .....	-17,6	-16,2	-16,2	-14,1
8) Autres reclassements .....	+282,3	+218,9	+247,6	+252,5
<b>9) Dépenses budgétaires ajustées</b> .....	<b>7 538,1</b>	<b>7 903,3</b>	<b>8 119,2</b>	<b>8 663,3</b>
Dépenses à ajouter:				
10) Dépenses des institutions de l'Etat .....	+39,6	+39,9	+42,5	+48,8
11) Dépenses des fonds spéciaux .....	+3 342,8	+3 656,8	+4 072,7	+4 335,4
12) Dépenses des Services de l'Etat à gestion séparée .....	+77,3	+89,8	+99,0	+106,3
13) Dépenses des établissements publics/fondations .....	+431,5	+476,3	+533,0	+606,3
14) Autres corrections .....	+22,6	+92,1	+83,4	-20,6
<b>15) Dépenses de l'Administration centrale</b> .....	<b>11 454,8</b>	<b>12 258,1</b>	<b>12 949,7</b>	<b>13 739,5</b>
<b>B. RECETTES</b>				
<b>16) Recettes du budget de l'Etat</b> .....	<b>8 898,9</b>	<b>11 027,9</b>	<b>10 424,3</b>	<b>10 692,4</b>
17) Cession de participations, remboursements de crédits et autres opérations financières .....	-1,4	-1 598,8	-1,4	-1,4
18) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires .....	-17,6	-16,2	-16,2	-14,1
19) Autres reclassements .....	+297,0	+198,1	+247,6	+252,5
<b>20) Recettes budgétaires ajustées</b> .....	<b>9 176,9</b>	<b>9 611,1</b>	<b>10 654,3</b>	<b>10 929,4</b>
21) Recettes propres des institutions de l'Etat .....	+0,2	+0,1	+0,0	+0,1
22) Recettes des fonds spéciaux .....	+1 085,1	+1 199,4	+1 285,1	+1 320,9
23) Recettes propres des Services de l'Etat à gestion séparée .....	+30,4	+34,2	+33,6	+36,3
24) Recettes propres des établissements publics et fondations .....	+153,2	+167,3	+170,7	+191,3
25) Autres corrections .....	-12,1	+197,1	-141,2	+118,4
<b>26) Recettes de l'Administration centrale</b> .....	<b>10 433,7</b>	<b>11 209,2</b>	<b>12 002,5</b>	<b>12 596,3</b>
<b>C. SOLDE</b>				
<b>27) Solde de l'Administration centrale (26)-(15)</b> .....	<b>-1 021,0</b>	<b>-1 048,9</b>	<b>-947,2</b>	<b>-1 143,2</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

\*Exécution probable d'après les prévisions actualisées des départements ministériels et des administrations fiscales

Pour ce qui est des chiffres de l'exercice 2010 il y a lieu de relever que contrairement à ceux du tableau de la page 16, les chiffres du tableau 1) ci-avant, tiennent comptes des plus et/ou moins-values de recettes et des dépenses qui sont susceptibles de se concrétiser d'ici la clôture de l'exercice en cours. (Voir à cet égard l'exposé introductif du projet de budget pour 2011, Volume I). Ces prévisions se basent sur les chiffres actualisés fournis par les départements ministériels côté dépenses et des administrations fiscales côté recettes.

Le tableau ci-après retrace l'évolution pluriannuelle du détail des recettes et des dépenses de l'Administration centrale:

	2009	2010	2011	2012
<b>A) Dépenses</b>				
Consommation intermédiaire.....	882,3	900,6	934,7	1 002,2
Formation de capital.....	749,5	1 002,9	1 075,3	1 048,9
Rémunération des salariés.....	2 247,7	2 441,7	2 563,0	2 736,3
Autres impôts sur la production.....	0,4	0,4	0,4	0,0
Subventions à payer.....	566,1	602,8	664,1	698,5
Revenus de la propriété.....	131,7	160,9	214,8	225,8
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature.....	1 010,2	1 051,8	1 106,7	1 132,5
Prestations sociales en nature.....	52,0	52,8	53,3	52,3
Autres transferts courants.....	5 145,5	5 365,2	5 582,7	6 025,2
Transferts en capital à payer.....	667,1	673,5	745,2	808,5
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.....	2,3	5,6	9,5	9,3
<b>Total.....</b>	<b>11 454,8</b>	<b>12 258,1</b>	<b>12 949,7</b>	<b>13 739,5</b>
<b>B) Recettes</b>				
Production marchande.....	132,4	126,3	122,5	117,8
Production pour usage final propre.....	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements au titre de l'autre prod. non marchande	209,1	192,9	204,5	211,3
Impôts sur la production et les importations.....	4 427,3	4 676,5	5 022,3	5 477,0
Revenus de la propriété.....	257,7	333,0	364,0	254,8
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	4 679,5	5 132,9	5 522,2	5 735,3
Cotisations sociales.....	420,8	447,7	474,0	502,2
Autres transferts courants.....	222,3	222,8	209,3	232,2
Transferts en capital à recevoir.....	84,6	77,1	83,7	65,6
<b>Total.....</b>	<b>10 433,7</b>	<b>11 209,2</b>	<b>12 002,5</b>	<b>12 596,3</b>
<b>C) Besoin de financement.....</b>	<b>-1 021,1</b>	<b>-1 048,9</b>	<b>-947,2</b>	<b>-1 143,2</b>

### **5.3 Le passage des dépenses budgétaires aux dépenses de l'Administration centrale**

Ainsi qu'il ressort du tableau synoptique ci-avant, un nombre important d'opérations doit être effectuées pour passer des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, tel qu'il est établi suivant la législation sur la comptabilité de l'Etat aux recettes et dépenses de l'Administration centrale.

Ces opérations ont pour finalité commune d'intégrer les chiffres du budget de l'Etat dans un ensemble plus vaste qui tient également compte des opérations des fonds spéciaux de l'Etat ainsi que des opérations des autres établissements publics et fondations et des Services de l'Etat à gestion séparée ainsi que des institutions de l'Etat (Maison grand-ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Médiateur).

Ces opérations qui sont décrites et expliquées en détail dans les chapitres ci-après se basent sur les chiffres du tableau 1, ci-avant:

#### **5.3.1 Neutralisation des dotations budgétaires au profit des institutions de l'Etat et des fonds spéciaux (lignes 1 à 5)**

Conformément aux règles du système européen des comptes SEC 95, les moyens financiers qui sont versés à charge du budget de l'Etat au profit des institutions de l'Etat, des fonds spéciaux de l'Etat et de certains établissements publics et fondations ainsi que des services de l'Etat à gestion séparée ne sont pas considérés comme des charges de l'Etat. Ces versements sont considérés comme des transferts internes et sont dès lors à retrancher du total des dépenses de l'Etat.

En revanche, les dépenses de ces mêmes entités sont considérées comme des charges de l'Administration centrale et sont dès lors ajoutées aux dépenses figurant au budget de l'Etat. Il en résulte que ce sont les dépenses effectives de ces entités qui sont prises en compte au niveau de l'Administration centrale et non par les versements de l'Etat au profit de ces organismes.

En ce qui concerne tout d'abord les dotations ou les versements au profit des Institutions de l'Etat (Maison grand-ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Médiateur) ainsi que des fonds spéciaux, des établissements publics et des fondations (faisant partie du périmètre de l'Administration centrale) et des dotations au profit des Services de l'Etat à gestion séparée, il est essentiel de signaler que ces versements ne sont pas considérés comme des dépenses de l'Administration centrale aux termes du système européen de comptes.

Le tableau ci-après reprend le détail de ces opérations:

	2009	2010	2011	2012
<b>1) Dépenses budgétaires</b> .....	<b>9 684,3</b>	<b>10 110,7</b>	<b>10 541,3</b>	<b>11 088,2</b>
2) Dotations aux institutions de l'Etat .....	-42,3	-41,8	-42,4	-48,8
3) Dotations aux fonds spéciaux .....	-1 916,2	-1 985,9	-2 226,9	-2 181,0
4) Dotations aux services de l'Etat à gestion séparée . . . .	-67,1	-77,8	-74,1	-75,2
5) Dotations aux établissements publics, fondations . . . .	-262,6	-291,4	-304,1	-356,4

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### 5.3.2 Neutralisation des opérations financières (ligne 6)

Les octrois de crédits ainsi que les remboursements de crédits, de même que les prises de participations ou les ventes de participations, sont considérés comme des opérations purement financières dans le cadre du SEC 95. Ces opérations ne sont donc pas considérées comme des recettes ou des dépenses au sens des règles européennes et n'ont donc aucune influence sur le solde de l'Administration centrale. Ces opérations doivent donc être retranchées des dépenses budgétaires de l'Etat.

La ligne 6 du tableau 1 ci-avant renseigne le total de ces opérations.

Le tableau ci-après récapitule, au titre de la période 2009-2012, les crédits budgétaires qui sont à considérer comme des opérations financières:

	2009	2010	2011	2012
- Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces .....	-	-0,7	-0,7	-0,6
- Participation dans le capital social de sociétés de GIE.....	-117,5	-1,3	-	-
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation .....	-4,0	-10,0	-5,0	-1,0
- Pertes de change en relation avec des factures en devises.....	-0,8	-1,2	-0,3	-0,3
- Autres .....	-0,5	-0,1	-	-0,1
- Total .....	-122,8	-13,3	-6,0	-2,0

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### 5.3.3 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (lignes 7 et 18)

D'après les règles du système européen de comptes SEC 95, les remboursements de dépenses qui figurent dans le budget des recettes de l'Etat conformément aux règles établies par la législation sur la comptabilité de l'Etat, sont à enregistrer non pas en tant que recettes dans les comptes de l'Etat mais en tant que diminution de dépenses.

Cette règle s'applique également aux remboursements de recettes qui sont à porter en augmentation des dépenses auxquelles elles se rapportent et qui ne sont dès lors pas à enregistrer dans la comptabilité européenne comme une charge de l'Administration centrale.

Le tableau ci-après fournit le détail des articles qui sont concernés par cette opération.

	2009	2010	2011	2012
* <u>Remboursements de dépenses portés en recettes au budget de l'Etat</u>				
- Remboursements de dépenses de personnel et de pensions .....	-0,9	-0,6	-0,9	-0,8
- Remboursements de loyers d'immeubles avancés par l'Etat .....	-	-	-0,2	-
- Centre hospitalier de Luxembourg: remboursement des traitements avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité et de la clinique pour enfants.....	-0,1	-0,0	-0,2	-0,2
- Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement de traitements et d'indemnités.....	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0
- Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	-	-	-0,1	-
- Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non dus ou faisant double emploi .....	-1,3	-1,4	-0,6	-1,0
- Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat .....	-3,5	-4,8	-3,5	-3,5
- Remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière .....	-9,5	-7,0	-9,0	-7,0
- Autres .....	-0,8	-0,9	-0,1	-0,1
Total .....	-17,0	-15,6	-15,6	-13,5
* <u>Remboursements de recettes portés en dépenses au budget de l'Etat</u>				
- Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées .....	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7
Total .....	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### 5.3.4 Autres reclassements au niveau budgétaire (ligne 8)

Le système européen des comptes SEC 95 nécessite encore une multitude d'autres opérations de reclassement qui figurent dans la ligne 8 du tableau 1, ci-avant.

Les principales opérations de reclassement qui figurent sous cette rubrique sont décrites ci-après:

- Une première opération de reclassement concerne le versement de nos contributions au budget communautaire;

A l'instar d'autres Etats membres de l'Union européenne la contribution au financement du budget communautaire qui est versée par le Luxembourg sur la base du PNB – encore appelée 4<sup>e</sup> ressource – est portée en déduction du montant de la TVA qui est perçue annuellement par l'Administration de l'Enregistrement, (cf article 5 du budget pour ordre). D'après les règles du SEC 95 cette contribution doit toutefois être enregistrée comme une dépense, et plus précisément comme un transfert courant au profit des institutions de l'Union européenne et non pas comme une moins-value de recettes.

- La même opération de reclassement s'impose à l'égard des recettes provenant des accises communes UEBL.

Au budget de l'Etat le produit brut de ces accises est en effet comptabilisé tout d'abord comme une recette du budget pour ordre (article 1).

Dans une seconde étape, une partie de cette recette brute est transférée directement vers la Belgique et le solde est porté en recettes au budget de l'Etat au niveau de l'article 64.5.36.0.10" Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'UEBL en matière de droits de douane et d'accise.

Or, d'après les règles du SEC 95, il faut enregistrer l'entièreté de la recette encaissée au Luxembourg en tant que recette et la part revenant à la Belgique en tant que dépense au profit de la Belgique. Cette opération de reclassement n'a, en règle générale, pas d'effet sur le solde.

- Une troisième opération de reclassement concerne la comptabilisation de la participation de l'Etat au financement des rémunérations du personnel enseignant de l'Enseignement primaire et préscolaire.

Même si l'Etat ne paye que 2/3 des traitements et indemnités de ce personnel, l'application des règles du SEC 95 exige cependant que ces dépenses soient comptabilisées à 100% comme dépenses de l'Etat et qu'en contrepartie une recette fictive équivalente à 1/3 du montant total soit inscrit au budget de l'Etat. A partir de 2010 la rémunération du personnel enseignant est entièrement à charge de l'Etat. De ce fait, le reclassement n'est plus nécessaire. Cette opération de reclassement n'a pas non plus d'effet sur le solde.

Le tableau suivant indique le détail de ces autres reclassements :

	2009	2010	2011	2012
- Quote-part des recettes brutes à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le PNB .....	209,8	218,9	219,6	252,5
- Part des recettes d'accises communes de l'UEBL encaissées au Luxembourg, revenant à la Belgique .....	2,9	-	28,0	-
- Enregistrement d'1/3 supplémentaire de dépenses de traitements et d'indemnités de l'enseignement préscolaire et primaire .....	69,6	-	-	-
- Total .....	282,3	218,9	247,6	252,5

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Après exécution de l'ensemble de ces opérations de reclassement, nous sommes en présence des Dépenses budgétaires ajustées (ligne 9 du tableau 1).

### **5.3.5 La prise en compte des dépenses des institutions de l'Etat, des fonds spéciaux, des Services de l'Etat à gestion séparée et de certains établissements publics et autres fondations**

Rappelons qu'au niveau du budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les dépenses de ces organismes ne sont pas enregistrées dans les charges. Seuls les versements au profit de ces entités sont pris en compte.

Or, d'après les règles du SEC 95, les transferts vers d'autres entités faisant partie de l'Administration centrale ne sont pas pris en compte alors que les dépenses de ces entités sont au contraire comptabilisées en tant que charge. A cet égard, il importe de relever plus particulièrement que les emprunts qui sont alloués directement à certains fonds spéciaux ne sont pas considérés comme recette du point de vue SEC 95. Tel est également le cas pour l'amortissement de ces emprunts. Notons au passage que le SEC 95 ne tient pas non plus compte des ressources financières en provenance des fonds de réserves.

Les lignes 10, 11, 12 et 13 du tableau ci-avant résument le total des dépenses de ces organismes:

	2009	2010	2011	2012
				(en millions)
10) Dépenses des institutions de l'Etat .....	+39,6	+39,9	+42,5	+48,8
11) Dépenses des fonds spéciaux suivant le SEC 95 .....	+3 342,8	+3 656,8	+4 072,7	+4 335,4
12) Dépenses des Services de l'Etat à gestion séparée .....	+77,3	+89,8	+99,0	+106,3
13) Dépenses des établissements publics et fondations .....	+434,5	+476,3	+533,0	+606,3

### **5.3.6 Autres adaptations**

Les règles du SEC 95 comprennent finalement certaines "autres adaptations" au niveau du budget des dépenses.

Le montant total de ces adaptations, qui figure à la ligne 14 du tableau 1 ci-avant, évolue comme suit au titre de la période 2009 à 2012.

	(en millions)			
	2009	2010	2011	2012
Autres adaptations.....	+22,+	+92,1	+83,4	-20,6
dont : Intérêts courus.....	-	+41,5	-	-
PPP Lycée Miersch .....	+12,8	+35,6	+71,8	-
Ventes de terrains.....	-10,6	-19,2	-19,3	-25,4

La rubrique la plus importante de ces " Autres adaptations " est constituée en majeure partie par la prise en compte des dépenses du Lycée Miersch qui a été construit sous la forme d'un private public partnership, par le produit des ventes de terrains par le Fonds du Kirchberg qui ne sont pas comptabilisées en tant que recettes suivant les règles du SEC 95 mais en tant que dépenses négatives de même que par la prise en compte des « intérêts courus ». Il convient de relever que le SEC95 prescrit que des intérêts doivent être comptabilisés comme dépenses (intérêts courus) dès la signature de l'emprunt, même si les intérêts de cet emprunt ne sont exigibles que l'exercice suivant. Cette opération est retracée sous la rubrique « intérêts courus » du tableau ci-avant.

Parmi cette catégorie figurent également, le partage entre les primes brutes d'assurance et les primes nettes ainsi que le reclassement des recettes provenant des ventes de biens d'investissements en tant que dépenses négatives et enfin, la prise en compte des services d'intermédiation financière, des corrections au niveau du prix de base.

### 5.3.7 Dépenses de l'Administration centrale

L'exécution de l'ensemble des opérations aboutit finalement aux dépenses de l'Administration centrale qui sont inscrites à la ligne 15 du tableau 1 ci-avant.

	(en millions)			
	2008	2009	2010	2011
<b>Dépenses de l'Administration centrale .....</b>	<b>11 454,8</b>	<b>12 258,1</b>	<b>12 949,7</b>	<b>13 739,5</b>
Variation .....		+7,0%	+5,6%	+6,1%

### 5.3.8 Le passage des recettes budgétaires aux recettes de l'Administration centrale

Le total des recettes de l'Administration centrale se compose à l'instar des dépenses de l'Administration centrale, des recettes qui figurent au budget de l'Etat et des recettes des autres organismes (fonds spéciaux, établissements publics, services de l'Etat à gestion séparée) qui font partie du périmètre de l'Administration centrale. Comme c'est également le cas pour le volet des dépenses, de nombreuses opérations de reclassement doivent être réalisées par tous les Etats membres de l'Union européenne pour consolider les recettes de ces entités publiques dans la comptabilité de l'Administration centrale.

### 5.3.9 Neutralisation des opérations financières

Conformément aux règles du SEC 95 les recettes d'emprunts ainsi que les recettes provenant de la cession de participations sont considérées comme des opérations financières et ne figurent dès lors pas dans les recettes de l'Administration centrale.

Le tableau ci-après fournit le détail de ces recettes :

	2009	2010	2011	2012
- Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués .....	-0,3	-0,5	-0,4	-0,4
- Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises .....	-0,7	-0,2	-1,0	-1,0
- Produits d'emprunts nouveaux .....	-	-1 597,5	-	-
- Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	-0,3	-0,4	-	-
<b>Total .....</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1 598,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### **5.3.10 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 18)**

Le SEC 95 retient que les recettes qui représentent en fait des remboursements de dépenses sont à comptabiliser en diminution des dépenses et que les dépenses qui représentent des remboursements de recettes sont à comptabiliser en diminution des recettes. Du point de vue du solde, ces opérations n'ont pas d'effet.

Ces opérations se retrouvent au niveau de la ligne 18 du tableau 1 ci-avant:

	2009	2010	2011	2012
18) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires . . . .	-17,6	-16,2	-16,2	-14,1

### **5.3.11 Autres reclassements au niveau budgétaire (ligne 19)**

Ces reclassements sont identiques aux reclassements qui sont effectués au niveau des dépenses (cf. point 4) et sont inscrites dans la ligne 19 du tableau 1 ci-avant.

Il s'agit en l'occurrence des opérations suivantes:

- La contribution au profit du budget communautaire encore appelée 4ième ressource propre qui dans le budget de l'Etat est portée en déduction de la TVA brute (budget pour ordre art. 5 détail 1b) doit être ajoutée tant en recette qu'en dépense dans les comptes de l'Administration centrale.

- Pour les mêmes raisons, la totalité de la recette qui est encaissée au titre des accises UEBL doit être comptabilisée en recettes et dépenses et non seulement la partie qui est définitivement acquise au Luxembourg.

Conformément à la législation en vigueur, les recettes sur les accises communes de l'UEBL qui sont encaissées au Luxembourg sont tout d'abord comptabilisées au titre du budget des recettes et dépenses pour ordre (article 1). Une partie de la recette totale est transférée directement vers la Belgique et une autre partie est portée en recettes au niveau de l'article 64.5.36.010 Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'UEBL en matière de droits de douane et d'accise.

Suivant les règles du SEC 95, il faut enregistrer l'entièreté de la recette encaissée au Luxembourg en tant que recette et la part revenant à la Belgique en tant que dépense de transferts vers la Belgique. Cette opération de reclassement n'a pas d'effet sur le solde.

- Comme c'est le cas également pour le volet des dépenses, le SEC 95 impose la comptabilisation d'une recette et d'une dépense fictive de 1/3 des traitements du personnel de l'enseignement préscolaire et primaire.

En ce qui concerne la comptabilisation des traitements et indemnités du personnel de l'enseignement préscolaire et primaire, il y a lieu de distinguer entre la situation actuelle de celle qui existe à partir de l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, dont l'entrée en vigueur est fixée au début de l'année scolaire 2009/2010 et qui concerne donc pour la première fois les rémunérations des mois de septembre à décembre 2009.

Jusqu'à présent l'Etat participait à raison de 2/3 au paiement des traitements et indemnités du personnel de l'enseignement préscolaire et primaire. Or, d'après les règles du SEC 95, l'entièreté des dépenses - c'est-à-dire à 100 % - doit être comptabilisée en tant que dépenses.

Pour neutraliser cette opération une recette fictive, équivalant à 1/3 des traitements, était inscrite au budget des recettes de l'Administration centrale. Cette opération de reclassement n'a donc pas d'effet sur le solde.

Pour ce qui est de la situation future, il y a lieu de relever que la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que le personnel afférent sera engagé par l'Etat et

rémunéré à 100 % par le budget de l'Etat. Dans ces conditions, il n'y aura plus lieu à reclassement du tiers de ces rémunérations.

La loi en question prévoit toutefois que « La dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38. »

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le nouveau texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendrera ni de coûts supplémentaires pour l'Etat, ni une réduction des moyens alloués aux communes.

En effet, le montant exact de la quote-part assuré actuellement par les communes dans le paiement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ne subissent pas de changement. La loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, contribution qui reste maintenue et qui était versée jusqu'à présent par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, sera déduite à l'avenir de la dotation revenant aux communes à charge du fonds communal de dotation financière.

Le détail de ces mesures de " reclassements " est regroupé au tableau ci-après.

	2008	2009	2010	2011
- Quote part des recettes brutes à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le PNB .....	277,0	200,8	219,6	252,5
- Part des recettes d'accise communes de l'UEBL encaissées au Luxembourg, revenant à la Belgique.....	-	-2,6	28,1	-
- Enregistrement d'1/3 supplémentaire de dépenses de traitements et indemnités de l'enseignement préscolaire et primaire.....	69,6	-	-	-
- 19) Total des reclassements (ligne 19).....	+297,0	+198,1	+247,6	+252,5

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

### **5.3.12 Recettes propres des Institutions de l'Etat, des fonds spéciaux, des Services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics, fondations faisant partie du secteur de l'Administration centrale**

Les Institutions de l'Etat de même que les fonds spéciaux et les services de l'Etat à gestion séparée bénéficient annuellement de dotations financières à charge du budget de l'Etat. Ces dotations sont inscrites au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après les règles de la législation sur la comptabilité de l'Etat.

Le système européen des comptes considère toutefois, dans une optique de consolidation des comptes, ces dotations comme des transferts internes. Ces dotations ne sont donc pas comptabilisées dans les comptes de l'Administration centrale. Ces versements n'apparaissent dès lors pas non plus dans les recettes des bénéficiaires précités.

A noter également que le produit des emprunts qui sont alloués directement à certains fonds spéciaux n'est pas pris en compte du point de vue SEC 95. Ceci vaut également pour l'amortissement de ces emprunts.

D'un autre côté, il y a lieu de noter que les recettes qui sont encaissées directement par ces organismes sont prises en compte au niveau des recettes de l'Administration centrale.

Ces opérations se retrouvent dans les lignes 21, 22, 23 et 24 du tableau 1, ci-après:

	2007	2008	2009	2010
21) Recettes propres des institutions de l'Etat.....	+0,2	+0,1	+0,0	+0,1
22) Recettes des fonds spéciaux suivant le SEC 95 .....	+1 085,1	+1 199,4	+1 285,1	+1 320,9
23) Recettes propres des Services de l'Etat à gestion séparée.....	+30,4	+34,2	+33,6	+36,3
24) Recettes propres des établissements publics/fonda- tions.....	+153,2	+167,3	+170,7	+191,3

La rubrique 22 libellée "Recettes propres des fonds spéciaux" comprend l'intégralité des recettes qui sont enregistrées directement dans la comptabilité des fonds et qui ne transitent donc pas par le budget de l'Etat, ceci conformément à la législation relative à ces fonds spéciaux.

Ces recettes comprennent notamment:

- des remboursements de dépenses,
- la retenue pour pension destinée au fonds des pensions,
- la part de la TVA transmise au fonds communale de dotation financière (recette transitant à travers le budget pour ordre,
- la part de la taxe sur les véhicules automoteurs destiné au fonds communal de dotation financière et au fonds Kyoto prélevé sur les carburants,
- la contribution sociale sur les carburants au profit du fonds pour l'emploi,
- la restitution de TVA destinée au profit du fonds du rail,
- la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire,
- les subventions de l'Union Européenne,
- les recettes de location et de ventes au niveau du fonds pour la loi de garantie.

### 5.3.13 Les autres corrections au niveau des recettes

Les "autres" corrections sont principalement des corrections au niveau du mode de comptabilisation d'un certain nombre de recettes fiscales. En effet, le SEC 95 prescrit que les recettes fiscales sont à comptabiliser suivant le principe de la caisse transactionnalisée, alors que les recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat sont enregistrées en fonction de leur date de perception.

La différence entre ces deux modes de comptabilisation est enregistrée dans la ligne 25 du tableau 1. Un certain nombre d'autres ajustements au niveau des recettes, suivant les règles du SEC 95, figure également dans cette ligne.

	2009	2010	2011	2012
Autres corrections .....	-12,1	+197,1	-141,2	+118,4
dont :				
Réévaluation des recettes suivant les principes du SEC 95.....	-5,4	+216,2	-108,0	+105,0
Neutralisation des recettes provenant de la vente de terrains..	-7,0	-4,6	-12,6	-12,6

Cette différence d'approche au niveau de la comptabilisation des recettes peut avoir des effets très importants sur le solde de l'Administration centrale. Ainsi, la répercussion globale de ce changement de méthode a été de 197,1 millions d'euros en 2010.

Les recettes de l'Administration centrale ont donc augmenté au total d'un montant de +197,1 millions d'euros en 2010.

A cet égard, il convient de relever que le SEC 95 distingue 3 différentes possibilités d'enregistrement des recettes :

- l'enregistrement au titre de la période pendant laquelle ont eu lieu les activités, opérations ou autres faits donnant naissance à l'obligation fiscale,
- l'enregistrement pendant la période où la créance fiscale est établie,
- l'enregistrement pendant la période où les paiements ont eu lieu.

L'enregistrement au titre de la période pendant laquelle ont eu lieu les activités, opérations ou autres faits donnant naissance à l'obligation fiscale doit être effectué pour les recettes principales suivantes :

- TVA,
- Droits d'accises,
- Droits d'enregistrement,
- Droits d'hypothèques,
- Taxe sur les assurances,
- Taxe d'abonnement,
- Impôt retenu sur les traitements et salaires,
- Droits de timbre.

L'enregistrement pendant la période où la créance fiscale est établie doit être effectué notamment pour les recettes principales suivantes :

- Taxe sur les véhicules automoteurs (part payée par les entreprises),
- Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette,
- Impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques,
- Impôt retenu sur les revenus des capitaux,
- Impôt sur les tantièmes,
- Impôt sur le revenu des collectivités,
- Impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités,
- Taxe sur les véhicules automoteurs (part payée par les ménages).

Pour bien comprendre l'incidence de cette approche différente en matière de comptabilisation des recettes il y a lieu de rappeler que le compte général de l'Etat enregistre les recettes en fonction de leur date de perception et d'enregistrement dans les caisses de l'Etat.

Les recettes qui figurent donc au compte de l'Etat de l'exercice 2010 sont celles qui ont été encaissées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Tel est le cas pour les principales recettes fiscales. Pour les autres recettes et notamment pour les recettes d'exploitation la date limite du 31 décembre est prolongée jusqu'à la fin de la période budgétaire complémentaire c'est-à-dire jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Comme la comptabilisation des recettes est donc différente selon qu'on se situe dans le cadre des règles du SEC 95 ou des règles de la loi sur la comptabilité de l'Etat, des différences plus ou moins importantes peuvent apparaître.

Pour l'exercice 2010 par exemple, la catégorie de recettes « Impôts sur la production et les importations » a renseigné des recettes sur base de la loi sur la comptabilité de l'Etat, d'un montant total de 4.752,8 millions d'euros alors que, suivant les règles du SEC 95 cette catégorie de recettes atteint au total le montant de 4.676,5 millions d'euros. La différence notable de -76,3 millions d'euros est imputable en majeure partie à la comptabilisation différente des recettes en provenance de la TVA et plus particulièrement à la comptabilisation différente des remboursements au titre de cet impôt.

De même, la catégorie « Impôts courants sur le revenu et le patrimoine » a renseigné des recettes totales, sur base de la loi sur la comptabilité de l'Etat, de 4.840,5 millions d'euros alors que, suivant les règles du SEC 95 cette catégorie de recettes affiche un montant de 5.132,9 millions d'euros; soit une différence de +294,4 millions d'euros. La différence de +294,4 millions d'euros est imputable en majeure partie à la comptabilisation des rentrées de recettes très importantes au niveau de l'impôt sur le revenu des collectivités en janvier, février 2011 ; recettes qui suivant les principes du SEC95 doivent encore être imputées sur l'exercice budgétaire 2010.

Comme la nécessité de ces corrections peut seulement être constatée ex post sur la base des rentrées fiscales effectives, le tableau 1 ci-avant, renseigne seulement les corrections qui sont connues dès à présent pour l'année 2012. Des ajustements supplémentaires éventuels ne pourront dès lors être faits pour le budget 2012 que lors de la prochaine notification en avril 2012.

### 5.3.14 Le total des recettes de l'Administration centrale

Une fois que l'ensemble de ces opérations ont été effectuées, le total des recettes de l'Administration centrale qui sont renseignées dans la ligne 26 du tableau 1 ci-avant, se présente comme suit:

	(en millions)			
	2009	2010	2011	2012
26) Recettes de l'Administration centrale.....	10 433,7	11 209,2	12 002,5	12 596,3

### 6. Le passage du solde administratif budgétaire au solde des administrations communales, selon le SEC 95

Pour ce qui est des administrations communales, il y a lieu de rappeler tout d'abord que ce secteur de l'Administration publique est composé au Luxembourg de

- 116 communes (106 communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- 73 syndicats de communes en activité (cf annexe) dont 4 syndicats internationaux. 59 de ces syndicats sont considérés comme appartenant au secteur non marchand (NM)
- 6 établissements publics actifs sous la surveillance des communes, suivant le SEC 95 et de
- 116 offices sociaux jusqu'au 31 décembre 2010, puis 30 offices sociaux à partir du 1er janvier 2011.

Ce secteur se compose d'un éventail très large d'organismes qui disposent par ailleurs d'une autonomie de gestion pour ce qui est du domaine administratif et financier. Les communes en assurent la responsabilité toute entière et doivent pourvoir à leur financement intégral.

Dans ce contexte il est important de signaler également que d'après la circulaire du Ministère de l'Intérieur qui est adressée annuellement, au mois d'octobre, aux administrations communales dans l'intérêt de l'élaboration des budgets communaux, les responsables locaux sont invités à soumettre leur projet de budget au vote du conseil communal pour la mi-décembre au plus tard.

Les budgets des syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes sont normalement arrêtés préalablement afin de permettre aux communes de tenir compte au niveau de leur budget de leurs participations au financement des syndicats de communes.

Comme les budgets des 106 administrations communales ne sont donc pas disponibles avant la fin du mois de décembre, voire au début du mois de janvier voire même plus tard en raison du renouvellement des conseils communaux à la suite des élections communales du mois d'octobre 2011, il n'est pas possible d'établir, en ce moment - c'est-à-dire début octobre 2011 – des prévisions consolidées précises au sujet de l'évolution probable des finances publiques communales en 2011 et 2012.

Dans ces conditions, la seule issue possible consiste à emboîter le pas d'autres Etats membres de l'Union européenne qui sont confrontés à la même situation et arrêter les prévisions pour l'année à venir sur la base des tendances des années antérieures et des informations disponibles sur l'évolution future des principales catégories de recettes et de dépenses.

Ceci étant, il importe de rappeler dans ce contexte que le groupe de travail "Budget de l'Etat et SEC 95" avait formulé des propositions concrètes en vue de pouvoir disposer dès l'année 2008 d'informations plus complètes dans l'intérêt de la formulation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2009.

C'est ainsi que le groupe de travail avait notamment suggéré de modifier le calendrier de la procédure budgétaire communale afin de pouvoir disposer au moment respectivement de la mise au point finale du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009 et du programme de stabilité et de croissance, d'informations plus étoffées au sujet des projets de budgets pour l'exercice à venir.

Comme la concrétisation de cette proposition implique un changement législatif, le groupe de travail avait proposé de recourir entre-temps, au procédé de l'échantillonnage et de demander aux 20 communes les plus importantes, de transmettre au Ministère de l'Intérieur certaines prévisions chiffrées pour l'exercice 2009 dès les mois de juin – juillet 2008.

Cette demande avait notamment fait l'objet de la circulaire N°2696 du 18 mars 2008 du Ministre de l'Intérieur, qui a demandé aux communes et syndicats de communes, de transmettre au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Finances, une version sommaire de leur programme pluriannuel d'investissement et de financement portant sur 3 ans.

A la mi-juillet 2008, seul un nombre très limité de communes avait marqué leur accord pour fournir les prévisions chiffrées pour l'exercice 2009 et moins de la moitié des communes avaient fourni le programme pluriannuel d'investissement et de financement, ce qui a amené l'Inspection générale des finances et le STATEC à considérer que les données disponibles ne permettent pas de fournir des indications statistiquement significatives.

La déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009 précise ce qui suit :

"Parallèlement à la mise en place de la nouvelle carte des limites territoriales, un projet de réforme des finances communales sera entamé en concertation avec le SYVICOL et le Conseil supérieur des Finances communales.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Intérieur mettra en œuvre, dès que possible, le nouveau plan comptable d'ores et déjà à l'étude. Il veillera à la compatibilité de cet instrument avec le plan comptable général (cf. plan comptable des associations conventionnées) et les exigences du SEC 95 (système comptable européen), cela dans le respect des règles de transparence et de la présentation budgétaire actuelle.

Le nouveau plan comptable devra permettre de mieux tenir compte des engagements des communes pris au niveau de leur association en syndicats de communes et d'établir des perspectives financières pour le court ou le moyen terme.

Parallèlement, le Ministère de l'Intérieur, en vue d'une meilleure prévisibilité des finances communales, contribuera activement à une amélioration de la procédure budgétaire communale. Il analysera également le calendrier actuel des prévisions sur les recettes (circulaires budgétaires) et leur mise à disposition par l'État aux communes ».

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministère de l'Intérieur a finalisé, ensemble avec le Ministère des Finances, la révision du plan comptable qui est actuellement d'application au sein du secteur communal. Cette révision aligne le plan comptable du secteur communal tant sur le plan comptable général élaboré par le Ministère de la Justice que sur celui d'application au Ministère de la Famille et dans la Sécurité sociale, aboutissant ainsi à un véritable plan comptable harmonisé, tout en respectant les exigences du SEC 95.

Parallèlement, un schéma détaillé de plan quinquennal financier a été établi, permettant aux organismes du secteur communal d'établir des prévisions de leur budget sur cinq ans, suivant une méthodologie standardisée, mais souple, laissant aux communes de taille différente le choix quant au niveau de détail de certaines prévisions.

Le Ministère de l'Intérieur entend mettre en application tant le nouveau plan comptable que le schéma de plan quinquennal financier pour l'exercice 2013.

En outre les 3 communes nouvelles qui résulteront de fusions au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Clervaux, Schengen, Käerjeng) se sont déclarées prêtes à appliquer le nouveau plan comptable dès 2012 à titre de communes pilotes. 6 autres communes (Bertrange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Feulen, Luxembourg et Pétange) ainsi que les 3 syndicats SIDERO, DEA, SEBES se sont déclarés prêts à appliquer le nouveau plan comptable à titre de test en parallèle avec l'ancien en 2012.

Il est entendu que le plan comptable et le schéma de plan quinquennal financier sont des documents évolutifs qui pourront être adaptés, en concertation avec les communes, aux enseignements tirés de l'expérience pratique.

Ceci étant, d'après les chiffres qui sont actuellement disponibles, l'évolution des recettes et des dépenses du secteur des « Administrations locales » se présente comme suit pour la période 2009 à 2011:

Tableau 2	2009	2010	2011
<b>A. Dépenses</b>			
<b>1) Dépenses budgétaires des administrations locales</b> . . . . .	<b>2 229,8</b>	<b>2 586,7</b>	<b>2 793,6</b>
2) Opérations financières . . . . .	-125,3	-102,8	-100,2
3) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires . . . . .	-82,4	-112,9	-112,4
4) Autres reclassements au niveau des dépenses budgétaires . . . . .	0,0	-304,1	-404,7
5) Dépenses du Fonds des dépenses communales . . . . .	1,6	1,6	1,6
6) Dépenses budgétaires ajustées . . . . .	2 023,6	2 068,5	2 177,9
7) Autres reclassements . . . . .	58,4	74,5	37,3
<b>8) Dépenses des administrations locales</b> . . . . .	<b>2 082,1</b>	<b>2 142,9</b>	<b>2 215,2</b>
<b>B. Recettes</b>			
<b>9) Recettes budgétaires des communes</b> . . . . .	<b>2 195,9</b>	<b>2 345,8</b>	<b>2 644,5</b>
10) Recettes sur opérations financières . . . . .	-134,9	-174,6	-226,7
11) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires . . . . .	-82,4	-112,9	-112,4
12) Autres reclassements au niveau des recettes budgétaires . . . . .	0,0	-107,0	-211,7
13) Recettes du Fonds des dépenses communales . . . . .	0,6	0,6	0,6
14) Recettes budgétaires ajustées . . . . .	1 979,2	1 951,9	2 094,4
15) Autres reclassements . . . . .	56,2	183,0	187,2
<b>16) Recettes des administrations locales</b> . . . . .	<b>2 035,3</b>	<b>2 135,0</b>	<b>2 281,6</b>
<b>C. Solde</b>			
<b>17) Solde des administrations locales (16)-(8)</b> . . . . .	<b>-46,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>66,4</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

### **6.1 Le passage des dépenses budgétaires des communes aux dépenses consolidées des administrations locales**

Les règles du système européen des comptes SEC 95 s'appliquent à l'ensemble des 3 secteurs de l'Administration publique.

Il en résulte que les données financières et budgétaires des 106 communes et des établissements publics doivent également être adaptées afin de pouvoir assurer leur conformité avec les principes du SEC 95.

Comme ces opérations de reclassement ont été expliquées et commentées en détail ci-avant, il ne s'avère pas nécessaire de fournir une seconde fois le détail de ces opérations de mise en conformité.

L'ensemble de ces opérations qui s'imposent à l'égard des chiffres budgétaires des administrations locales est résumé au tableau 2 ci-avant.

### **6.2 Neutralisation des opérations financières (ligne 2)**

Les octrois de crédits, les remboursements de crédits accordés, les prises de participations et les ventes de participations de même que les dotations aux fonds de réserve sont considérées comme des opérations financières d'après le SEC 95. Ces opérations ne sont dès lors pas prises en considération au niveau des dépenses des « Administrations locales ».

### **6.3 Reclassement de certaines recettes en tant que dépenses négatives et de certaines dépenses en tant que recettes négatives (lignes 3 et 11)**

Le SEC 95 prescrit que les recettes qui représentent en fait des remboursements de dépenses doivent être comptabilisées en diminution des dépenses. De même, le SEC 95 prescrit que les dépenses qui représentent en fait des remboursements de recettes doivent être comptabilisées en diminution des recettes. Du point de vue du solde, ces opérations ne sont dès lors pas prises en considération au niveau des « Administrations locales ».

#### **6.4 Autres reclassements au niveau des dépenses budgétaires (ligne 4)**

Cette rubrique concerne uniquement les exercices 2008 et 2009 c'est-à-dire des exercices pour lesquels les comptes ne sont pas encore clôturés.

L'inscription de cette ligne permet de tenir compte du fait que globalement les dépenses qui sont effectuées par les administrations communales restent en deçà des montants qui figurent dans les budgets votés. Afin de pouvoir dès lors rapprocher dans toute la mesure du possible les prévisions budgétaires des résultats effectifs, une moins-value globale est inscrite annuellement au titre des prévisions budgétaires des « Administrations locales ». Le montant de cette moins-value prévisionnelle est déterminé sur la base de l'expérience qui se dégage essentiellement de l'analyse des comptes du passé.

#### **6.5 Dépenses du Fonds des dépenses communales (ligne 5)**

Afin de pouvoir disposer du total des dépenses des administrations locales, il importe de prendre en compte également les dépenses qui sont effectuées par l'intermédiaire du Fonds des dépenses communales.

#### **6.6 Autres reclassements au niveau des dépenses des communes suivant les règles du SEC 95**

Conformément aux règles du SEC 95, certaines autres adaptations de nature très diverses doivent encore être opérées au niveau des dépenses qui figurent dans le budget des communes.

Ces opérations se présentent en détail comme suit pour les exercices 2009 à 2011:

	2009	2010	2011
- Partage entre les primes brutes d'assurance et les primes nettes.....	0,2	0,2	-0,2
- Prise en compte de cotisations sociales fictives .....	4,0	4,0	4,1
- Prise en compte des subventions imputées .....	59,6	64,5	47,5
- Reclassement des recettes provenant de ventes de terrains et d'infrastructures en tant que dépenses négatives .....	-15,3	-15,4	-20,8
- Reclassement des recettes provenant des ventes de biens d'investissements en tant que dépenses négatives .....	-5,6	-8,3	-12,8
- Prise en compte des services d'intermédiation financière .....	1,3	7,5	7,5
- Correction de la taxe sur la valeur ajoutée en relation avec les services marchands des communes .....	-6,7	-7,1	-5,5
- Corrections de consolidation entre les transferts reçus par l'Etat des communes et des transferts effectués des communes vers l'Etat .....	25,7	37,7	22,0
- Correction au niveau du prix de base .....	-2,9	-8,1	-5,2
- Divers .....	-1,5	-0,7	0,7
<b>Total .....</b>	<b>58,4</b>	<b>74,5</b>	<b>37,3</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

#### **6.7 Le passage des recettes budgétaires des communes aux recettes consolidées du secteur des « Administrations locales »**

Ces opérations sont commentées plus amplement ci-après.

#### **6.8 Neutralisation des opérations financières (ligne 10)**

Les recettes d'emprunts et les ventes de participations, les prélèvements sur fonds de réserve sont considérés comme des opérations financières et ne sont dès lors pas à considérer comme une dépense des administrations locales d'après le SEC 95.

#### **6.9 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 11)**

Le SEC 95 prescrit que les recettes qui représentent en fait un remboursement de dépenses doivent être comptabilisées en diminution des dépenses. De même, le SEC 95 prescrit que les dépenses représentant en fait des remboursements de recettes doivent être comptabilisées en diminution des recettes.

Du point de vue du solde, cette opération n'a pas d'effet.

### **6.10 Autres reclassements au niveau des recettes budgétaires (ligne 12)**

Comme c'est le cas pour les dépenses des administrations communales, l'expérience du passé a amené les responsables des finances communales à introduire dans les prévisions des administrations communales un montant forfaitaire afin de pouvoir rapprocher dans toute la mesure du possible les prévisions budgétaires des résultats effectifs.

### **6.11 Recettes du Fonds des dépenses communales (ligne 13)**

Afin d'obtenir le total des recettes des administrations locales, il y a lieu de prendre en compte également les recettes qui sont encaissées directement par le Fonds des dépenses communales.

Cette rubrique rassemble toutes les adaptations que le SEC 95 impose aux autorités des Etats-membres de l'Union européenne et qui ne figurent pas dans l'une des rubriques précédentes.

### **6.12 Autres reclassements au niveau des recettes (ligne 15)**

Ces adaptations qui peuvent changer d'exercice en exercice, font l'objet du tableau ci-après pour ce qui est des exercices 2009 à 2011 :

	2009	2010	2011
- Partage entre les primes brutes d'assurance et les primes nettes .....	0,3	0,4	0,3
- Prise en compte de cotisations sociales fictives .....	4,0	4,0	4,1
- Prise en compte des subventions imputées .....	59,6	64,6	50,0
- Reclassement des recettes provenant de ventes de terrains et d'infrastructures en tant que dépenses négatives .....	-15,3	-15,4	-20,8
- Reclassement des recettes provenant des ventes de biens d'investissements en tant que dépenses négatives .....	-5,6	-8,3	-12,8
- Prise en compte des services d'intermédiation financière.....	1,3	7,5	7,5
- Correction de la taxe sur la valeur ajoutée en relation avec les services marchands des communes .....	-6,7	-7,1	-5,5
- Corrections de consolidation entre les transferts émis par l'Etat vers les communes et les transferts reçus par les communes de l'Etat.....	23,3	69,8	112,3
- Corrections de consolidation entre les recettes d'impôts des communes enregistrés dans le budget de l'Etat et les recettes d'impôts enregistrés dans les budgets des communes .....	0,1	82,3	63,0
- Correction au niveau du prix de base .....	-2,9	-8,1	-5,2
- Divers .....	-2,1	-6,8	-5,8
<b>Total .....</b>	<b>56,2</b>	<b>183,0</b>	<b>187,2</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Pour ce qui est des chiffres de l'exercice 2012 il y a lieu de se rapporter aux précisions qui figurent au début de ce chapitre 6.

## **7. Le passage du solde administratif de la Sécurité sociale au solde du secteur de l'Administration de la Sécurité sociale, d'après le SEC 95**

Ce chapitre a pour objet d'expliquer en détail l'ensemble des opérations comptables qui s'avèrent nécessaires pour passer du SEC 95 au secteur des « administrations de sécurité sociale ». Cette transition nécessite une série d'ajustements et de reclassements au niveau des recettes et dépenses courantes des organismes. Les dépenses et recettes courantes sont définies comme étant les dépenses et recettes classées aux comptes de la classe 6 et 7 du plan comptable général des organismes de sécurité sociale. Les données pour les exercices 2011 et 2012 constituent des projections établies suivant les hypothèses économiques retenues dans le cadre de l'élaboration du projet de budget de l'Etat pour 2012.

Tableau 3	2009	2010	2011	2012
<b>A. Dépenses</b>				
<b>1) Dépenses courantes. . . . .</b>	<b>7 388,2</b>	<b>7 766,2</b>	<b>7 554,6</b>	<b>8 064,7</b>
2) Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale. . . . .	38,3	38,7	42,6	44,2
3) Ajustement pour dépenses non considérés par le SEC 95	-6,0	-5,7	-5,4	-5,4
4) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires . . .	-431,7	-503,6	-22,1	-50,0
5) Autres reclassements au niveau des dépenses budgétaires . . . . .	-	-	-	-
6) Dépenses budgétaires ajustées . . . . .	6 988,8	7 295,5	7 559,7	8 053,6
7) Autres adaptations . . . . .	-11,1	-22,6	-21,4	-36,5
<b>8) Dépenses des administrations de sécurité sociale . . . .</b>	<b>6 977,7</b>	<b>7 272,9</b>	<b>7 538,3</b>	<b>8 017,1</b>
<b>B. Recettes</b>				
<b>9) Recettes courantes. . . . .</b>	<b>8 053,9</b>	<b>8 525,9</b>	<b>8 277,0</b>	<b>8 861,1</b>
10) Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale. . . . .	266,3	245,8	170,8	140,5
11) Ajustement pour recettes non considérés par le SEC 95	-1,1	-7,9	-1,4	-1,4
12) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires . .	-431,7	-503,6	-22,1	-50,0
13) Autres reclassements au niveau des recettes budgétaires . . . . .	-	-	-	-
14) Recettes budgétaires ajustées . . . . .	7 887,4	8 260,2	8 424,3	8 950,2
15) Autres adaptations. . . . .	-179,2	-357,6	-252,8	-230,7
<b>16) Recettes des administrations de sécurité sociale . . .</b>	<b>7 708,1</b>	<b>7 902,6</b>	<b>8 171,6</b>	<b>8 719,5</b>
<b>C. Solde</b>				
<b>17) Solde des administrations de sécurité sociale (16)-(8)</b>	<b>730,5</b>	<b>629,7</b>	<b>633,3</b>	<b>702,4</b>

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

A l'instar des deux autres sous-secteurs de l'Administration publique, il y a lieu d'effectuer un certain nombre d'opérations comptables pour passer au solde Maastricht des administrations de sécurité sociale.

### 7.1 Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale (ligne 2)

Afin de pouvoir consolider les comptes de la Sécurité sociale, conformément aux règles du système européen des comptes certaines opérations doivent être considérées :

- Le forfait d'éducation : Comme ce forfait est liquidé par les caisses de pension mais qu'il est à charge du Fonds National de Solidarité, cette prestation n'est pas comptabilisée comme charge et le remboursement du Fonds National de Solidarité n'est pas comptabilisé comme produit dans les comptes du régime général de pension ; suivant les règles du SEC 95, cette dépense est payée par les caisses de pension et doit être considérée comme une prestation, qu'il faut donc ajouter aux charges comptabilisées, de même que le remboursement par le par Fonds National de Solidarité doit être ajouté aux produits comptabilisés..
- Les investissements (formation brute de capital fixe) des organismes de sécurité sociale ne sont pas comptabilisés dans les dépenses courantes des administrations de sécurité sociale (classe 6 du plan comptable), alors qu'ils constituent, à l'instar des investissements de l'Etat, des dépenses au sens du SEC 95.

Ces dépenses constituent donc une charge au sens du SEC 95 et doivent être comptabilisées comme dépenses de l'Administration de la sécurité sociale.

(en millions)

	2009	2010	2011	2012
- Forfait d'éducation .....	33,8	33,6	33,4	34,5
- Investissements des organismes de sécurité sociale .....	4,5	5,1	9,2	9,8
2) Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale .....	38,3	38,7	42,6	44,2

### 7.2 Ajustement pour dépenses non prises en compte par le SEC 95 (ligne 3)

La ligne 3 du tableau 3 ci-avant présente 2 ajustements qui s'imposent à l'égard des chiffres de la Sécurité sociale :

- Certaines moins-values sur actifs comprises dans les charges des organismes de sécurité sociale ne sont pas considérées comme des dépenses au titre du SEC 95 et doivent donc être déduites
- Etant donné que le SEC 95 prend en compte les dépenses d'investissement (cf supra), les charges d'amortissement (dépréciation de capital fixe) comprises dans la balance courante des organismes de sécurité sociale doivent être déduites :

(en millions)

	2009	2010	2011	2012
- Moins-values sur actifs .....	-0,5	-0,2	0,0	0,0
- Charges d'amortissements.....	-5,5	-5,6	-5,4	-5,4
3) Ajustement pour dépenses non considérés par le SEC 95.....	-6,0	-5,7	-5,4	-5,4

### 7.3 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 4)

Le SEC 95 prescrit que les recettes qui représentent en fait des remboursements de dépenses doivent être comptabilisées en diminution des dépenses. De même, les dépenses qui représentent en fait des remboursements de recettes doivent être comptabilisées en diminution des recettes. Ces opérations n'affectent pas le solde des administrations de sécurité sociale.

### 7.4 Autres adaptations (ligne 7)

Le respect des règles du SEC 95 impose certaines autres adaptations concernant le budget des dépenses. Il s'agit en l'occurrence des opérations suivantes:

	2009	2010	2011	2012
- Prise en compte de cotisations sociales fictives des organismes de sécurité sociale c'est-à-dire les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs .....	12,2	12,3	14,9	14,9
- Prise en compte des opérations sur le leasing financier (annuités de leasing, TVA non déductible sur leasing, intérêts sur leasing) .....	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
- Commission de gestion du fonds d'investissement spécial du Fonds de compensation commun au régime général de pension.....	6,8	10,5	10,5	10,5
- Calcul des subventions imputées .....	0,2	0,3	0,2	0,3
- Corrections de consolidation entre les transferts émis par les administrations de sécurité sociale vers l'Administration centrale et des transferts reçus par l'Administration centrale en provenance des administrations de sécurité sociale .....	1,0	-3,1	-2,6	-2,9
- Consolidation interne au niveau des administrations de sécurité sociale .....	-51,5	-43,9	-45,5	-60,0
- Prise en compte des services d'intermédiation financière.....	12,9	1,4	1,4	1,4
7) Autres adaptations (Total).....	-19,0	-23,1	-21,7	-36,5

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

### **7.5 Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale (ligne 10)**

Conformément aux règles du SEC 95, il s'avère nécessaire d'ajouter aux recettes courantes des administrations de la sécurité sociale certaines opérations, comme:

- Le forfait d'éducation (même remarque que pour la ligne 7.1.)
- La participation de l'Etat au déficit de la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF): Comme le budget de l'Etat couvre en effet le déficit de la CNPF sur base du solde des charges et produits (différence ente les comptes de classes 6 et 7), qui constitue un compte de classe 8 celui-ci n'est pas compris dans le résultat courant de la CNPF. Comme il s'agit néanmoins d'une recette de la CNPF au même titre que les autres transferts de l'Etat aux organismes de sécurité sociale, il y a lieu d'ajouter ce montant aux recettes courantes comptabilisées.
- En vertu de la prise en compte par le SEC 95 des opérations conformément au principe des droits constatés – voir le point II. 6) -, les cotisations à recevoir, non comprises dans la balance courante de l'Assurance accidents, doivent être ajoutées.

Le total de ces opérations se résume comme suit :

	(en millions)			
	2009	2010	2011	2012
- Forfait d'éducation .....	33,8	33,6	33,4	34,5
- Participation de l'Etat au déficit de la CNPF .....	230,3	212,2	137,5	106,0
- Cotisations à recevoir .....	2,2	0,0	0,0	0,0
10) Ajustements pour des opérations non comprises dans les comptes de la Sécurité sociale .....	266,3	245,8	170,8	140,5

### **7.6 Ajustement pour recettes non considérés par le SEC 95 (ligne 11)**

A l'instar des moins-values sur actifs comprises dans les charges des organismes de sécurité sociale qui ne sont pas à considérer comme des dépenses au titre du SEC 95, les plus-values et les moins-values sur actifs comptabilisées dans les produits courants des administrations de sécurité sociale sont à retrancher.

Ces opérations se retrouvent dans la ligne 11 du tableau 3:

	(en millions)			
	2009	2010	2011	2012
- Plus-values et moins-values sur actifs comptabilisées dans les produits courants .....	-1,1	-7,9	-1,4	-1,4
- Cotisations « congé parental » .....	0,0	0,0	0,0	0,0
11) Ajustement pour recettes non considérés par le SEC 95 .....	-1,1	-7,9	-1,4	-1,4

### **7.7 Compensation entre recettes et dépenses budgétaires (ligne 12)**

Le SEC 95 prescrit que les recettes qui représentent en fait des remboursements de dépenses doivent être comptabilisées en diminution des dépenses. De même, les dépenses qui représentent en fait des remboursements de recettes doivent être comptabilisées en diminution des recettes. Du point de vue du solde, ces opérations n'ont pas d'effet.

### **7.8 Autres adaptations au niveau des recettes des administrations de sécurité sociale suivant les règles du SEC 95 (ligne 15)**

Comme c'est le cas pour les 2 autres secteurs de l'Administration publique, il peut s'avérer que certaines adaptations ponctuelles supplémentaires doivent encore être opérées au niveau des recettes qui figurent dans les comptes des administrations de sécurité sociale.

Ces opérations sont notamment les suivantes:

	2009	2010	2011	2012
- Prise en compte de cotisations sociales fictives .....	12,2	12,3	14,9	14,9
- Fonds d'investissement spécial du fonds de compensation commun au régime général de pension : Remplacement de la variation de la valeur nette d'inventaire par les intérêts et dividendes effectivement perçus .....	-148,9	-302,7	-198,9	-199,0
- Calcul des subventions imputées.....	0,2	0,3	0,2	0,3
- Corrections de consolidation entre les transferts émis par l'Administration centrale vers les administrations de sécurité sociale et des transferts reçus par les administrations de sécurité en provenance de l'Administration centrale .....	-5,1	-8,9	-4,1	21,7
- Comptabilisation des recettes des administrations de sécurité sociale suivant le principe de la caisse transactionnalisée.....	0,5	-4,6	-12,8	0,0
- Consolidation interne au niveau des administrations de sécurité sociale .....	-51,0	-55,4	-53,4	-70,0
- Prise en compte des services d'intermédiation financière .....	12,9	1,4	1,4	1,4
15) Autres adaptations .....	-179,2	-357,6	-252,8	-230,7

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

## Lexique

### **Actifs financiers:**

Les actifs financiers (AF.) sont des actifs économiques qui se présentent sous la forme de moyens de paiement ou de créances financières ou qui sont assimilables par nature à des créances financières. Les moyens de paiement comprennent l'or monétaire, les droits de tirage spéciaux, le numéraire et les dépôts transférables. Une créance financière donne à son propriétaire – le créancier – le droit de recevoir sans contre-prestation un ou plusieurs paiements d'une autre unité institutionnelle – le débiteur – qui a contracté l'engagement de contrepartie.

Comme exemple d'actifs économiques assimilables par nature à des créances financières, on peut citer les actions et autres participations ou les produits financiers dérivés

### **Actifs non financiers:**

Les actifs non financiers sont les biens corporels ou incorporels qui appartiennent, individuellement ou collectivement, à des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires; ils comprennent les actifs corporels produits et non produits, ainsi que la majeure partie des actifs incorporels pour lesquels aucun passif correspondant n'est enregistré.

### **Actifs non produits:**

Les actifs non-produits sont les actifs non financiers qui ne sont pas issus du processus de production ; ils comprennent à la fois des actifs corporels et incorporels ainsi que les coûts de transfert de propriété et d'améliorations majeures de ces actifs.

### **Administration centrale:**

Le sous-secteur de l'Administration centrale (S.1311) comprend, à côté des organes de l'Etat (Chef de l'Etat, Parlement, Justice, Ministères et administrations gouvernementales) couvertes par le Budget/Compte de l'Etat et les Fonds spéciaux, également certains d'établissements publics et autres entités juridiques qui relèvent directement de la compétence de l'Etat.

### **Administrations de sécurité sociale:**

Le sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) réunit toutes les unités institutionnelles centrales et locales dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales. Au Luxembourg, l'ensemble du sous-secteur des administrations de sécurité sociale est constitué de 19 organismes de protection sociale.

### **Administrations locales:**

Le sous-secteur des administrations locales (S.1313) rassemble, toutes les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique. Au Luxembourg, les administrations locales comprennent les 116 communes, les bureaux de bienfaisance des communes, ainsi que les syndicats de communes à l'exception des syndicats produisant des biens ou services marchands.

### **Administrations publiques:**

Le secteur des administrations publiques (S.13) comprend toutes les unités institutionnelles qui sont des autres producteurs non marchands dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs, et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est composé des sous-secteurs de l'Administration centrale, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale.

### **Ajustement pour la variation des droits nets des ménages sur les fonds de pension:**

L'ajustement pour la variation des droits nets des ménages sur les fonds de pension est égal à la valeur totale des cotisations sociales effectives à payer aux régimes privés de pension avec constitution de réserves plus la valeur totale des suppléments de cotisation à payer sur les revenus de la propriété attribués aux assurés (c'est-à-dire aux titulaires de droits à pension) moins la valeur de la rémunération du service associé moins la valeur totale des pensions payées comme prestations d'assurance sociale par les régimes privés de pension avec constitution de réserves. Cet ajustement a pour but d'éviter que le solde des cotisations de pension sur les pensions reçues (c'est à dire des «transferts» à payer moins les «transferts» à recevoir) n'entre dans l'épargne des ménages.

**Besoin de financement:** Cf. capacité de financement.

### **Capacité de financement:**

La capacité de financement est le montant net dont dispose une unité ou un secteur pour financer, directement ou indirectement, d'autres unités ou d'autres secteurs ; c'est le solde du compte de capital et il est défini comme : (l'épargne nette plus les transferts en capital à recevoir moins les transferts en capital à payer) moins (la valeur des acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers, moins la consommation de capital fixe) ; une capacité de financement négative est également appelée "besoin de financement".

### **Comptabilité sur la base des droits constatés:**

La comptabilité sur la base des droits constatés enregistre les flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou s'éteint ; cela signifie que les flux qui impliquent un transfert de propriété sont enregistrés au moment où il a lieu, les services sont comptabilisés au moment où ils sont fournis, la production est entrée au moment où un produit est créé et la consommation intermédiaire est enregistrée au moment où les matières premières ou les fournitures sont utilisées.

### **Comptabilité sur une base de caisse:**

La comptabilité sur une base de caisse n'enregistre que les paiements/recettes en espèces, au moment où ils ont effectivement lieu.

### **Consolidation:**

La consolidation est un type particulier de compensation des flux et des stocks ; elle implique l'annulation des opérations ou des relations débiteur/créancier qui ont lieu entre deux agents appartenant au même secteur ou au même sous-secteur institutionnel.

### **Consommation intermédiaire:**

La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe ; les biens et les services peuvent être soit transformés, soit détruits par le processus de production.

### **Correction de la taxe sur la valeur ajoutée en relation avec les services marchands :**

Certaines unités de production des administrations publiques sont assujetties à la TVA (distribution d'électricité, gaz, eau etc.). Au niveau des comptes des administrations publiques, les recettes sont enregistrées y compris TVA et la TVA due à l'administration de l'enregistrement est enregistrée en dépenses.

Au niveau de la comptabilité nationale, les comptes de ces unités sont enregistrés hors TVA déductible. Un effet sur le solde comptable peut apparaître lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'enregistrement de la TVA en recette et en dépense

**Correction au niveau du prix de base :**

Les recettes de la production marchande des administrations publiques sont enregistrées dans leurs comptes au prix du marché (prix de vente). La comptabilité nationale enregistre la production par branche et par secteur au prix de base, c'est à dire y compris subventions sur les produits et hors impôts sur les produits. Le solde des administrations publiques n'est pas affecté par cette convention d'évaluation.

**Cotisations sociales:**

Les cotisations sociales sont des paiements effectifs ou imputés à des régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations d'assurance sociale.

**Cotisations sociales fictives :**

Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.122) représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, ex-salariés et autres ayants droit (diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés), sans qu'il y ait, à cet effet, recours à une société d'assurance ou à un fonds de pension autonome ou constitution d'un fonds spécifique ou d'une réserve distincte. Il s'agit donc de prestations qui ne passent pas par le système de sécurité sociale.

Les cotisations fictives constituent une partie des charges salariales de l'employeur et sont incluses dans la rémunération des salariés au niveau des emplois du compte d'exploitation. Les cotisations fictives apparaissent par ailleurs en ressources du compte de distribution secondaire du revenu. Comme les cotisations sociales imputées apparaissent en emplois et en ressources des comptes des administrations publiques, le solde n'est pas affecté. Des cotisations imputées sont calculées pour les pensions des fonctionnaires, la gratuité médicale des membres de l'armée, les suppléments de pension alloués aux ouvriers communaux.

**Dettes publiques (brute):**

Ensemble des engagements financiers des administrations publiques.

La définition de la dette brute correspondant au Traité de Maastricht diffère de celle des engagements financiers bruts des administrations publiques fondée sur le système de comptabilité nationale (SCN), sur deux points essentiellement. En premier lieu, la dette brute au sens du Traité de Maastricht n'inclut pas les crédits commerciaux et avances, ni les actions et les réserves techniques d'assurance, suivant la nomenclature du SCN. En second lieu, les méthodes d'évaluation des obligations émises par les administrations publiques sont différentes. Ces obligations doivent en effet être évaluées à leur valeur nominale selon la définition de Maastricht, mais à la valeur du marché ou à leur prix d'émission augmenté des intérêts courus selon les règles du SCN.

Pour la dette publique, telle qu'elle est définie dans le Traité de Maastricht et aux fins de sa mise en œuvre, on se référera au *Règlement du Conseil de l'UE No. 3605/93, décembre 1993*.

**Formation brute de capital:**

La formation brute de capital est mesurée par la valeur du total de la formation brute de capital fixe, des variations des stocks, et des acquisitions moins les cessions d'objets de valeur.

**Formation brute de capital fixe:**

La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certaines additions à la valeur des actifs non produits (tels que les gisements ou des améliorations majeures de la quantité, de la qualité ou de la productivité de la terre) réalisées par l'activité productive des unités institutionnelles.

**Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.:**

La plupart des impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. consistent en impôts sur les revenus des ménages ou sur les profits des sociétés ; en font également partie les impôts sur le patrimoine qui sont

payés de façon régulière, à chaque exercice fiscal (par opposition aux impôts en capital qui sont levés de façon ponctuelle).

#### **Impôts sur la production – autres:**

Les autres impôts sur la production comprennent les impôts, autres que ceux engendrés directement par l'exercice même d'une activité de production ; ils comprennent essentiellement les impôts courants sur le travail ou le capital employé dans l'entreprise, comme les impôts sur les salaires ou les impôts courants sur les véhicules ou les bâtiments.

#### **Impôts sur la production et les importations:**

Les impôts sur la production et les importations se composent des impôts sur les produits payables sur les biens et sur les services quand ils sont produits, livrés, vendus, transférés ou mis autrement à disposition par leurs producteurs plus les impôts et les droits sur les importations qui doivent être acquittés lorsque des biens entrent sur le territoire économique en franchissant la frontière ou lorsque des services sont fournis à des unités résidentes par des unités non résidentes ; ils incluent également les autres impôts sur la production, qui comprennent principalement les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou d'autres actifs utilisés dans le cadre de la production, et les impôts sur la main d'oeuvre employée ou sur la rémunération du travail versée.

#### **Opération financière:**

Les opérations financières recouvrent toutes les opérations entre unités institutionnelles et entre les unités institutionnelles et le reste du monde impliquant un transfert de propriété d'actifs financiers, y compris la création et la liquidation de créances financières.

#### **Partage des primes brutes d'assurance en primes nettes et service d'assurance :**

Les entreprises d'assurance ne facturent pas directement les services qu'ils fournissent aux assurés, mais financent ces services par l'excédent des primes d'assurance et du revenu du placement des réserves techniques d'assurance sur les indemnités dues.

Dans le système de comptabilité nationale (SCN ou SEC95), la production des entreprises d'assurance (ou le "service" fourni aux assurés) est donc mesurée par la différence entre les primes acquises et suppléments de primes ( qui sont égales aux revenus du placement des réserves techniques d'assurance) et les charges ou indemnités dues.

Pour l'établissement du compte des administrations publiques, il est donc nécessaire de ventiler les primes brutes d'assurance payées en achats de services d'assurance qui apparaissent en emplois du compte de production comme partie de la consommation intermédiaire et primes nettes d'assurance qui apparaissent en emplois du compte de distribution secondaire du revenu.

Par ailleurs les revenus du placement des réserves techniques sont distribués aux assurés (ressources du compte d'affectation des revenus primaires) pour être enregistrées comme compléments de primes au niveau des emplois du compte de production.

Pour les administrations publiques l'équilibre entre ressources et emplois n'est pas affecté sauf pour la différence entre primes payées (enregistrement base caisse des dépenses) et primes acquises par les sociétés d'assurance (enregistrement des prorata de primes brutes se rapportant à l'année civile).

#### **PIB aux prix du marché:**

Le PIB aux prix du marché est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents aux prix du marché, plus les impôts sur les importations, diminués des subventions.

#### **PIB dans l'optique de la production:**

Dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents aux prix de base plus tous les impôts sur les produits diminués des subventions.

**PIB dans l'optique des dépenses:**

Dans l'optique des dépenses, le PIB se définit comme étant égal au total des dépenses finales aux prix d'acquisition (y compris la valeur f.a.b des exportations de biens et services) moins le total des importations des biens et des services valorisées franco à bord (f.a.b.).

**PIB dans l'optique du revenu:**

Dans l'optique du revenu, le PIB est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions, sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut.

**Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature:**

Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature se composent de toutes les prestations sociales, à l'exception des transferts sociaux en nature ; en d'autres termes, elles comprennent (a) toutes les prestations sociales en espèces - prestations d'assurance sociale et prestations d'assistance sociale - fournies par les administrations publiques, y compris les administrations de sécurité sociale, et par les ISBLSM et (b) toutes les prestations d'assurance sociale fournies dans le cadre de régimes privés d'assurance sociale, avec et sans constitution de réserves, qu'elles soient en espèces ou en nature.

**Prestations sociales en nature:**

Les prestations sociales en nature se composent de (a) les remboursements de sécurité sociale, (b) les autres prestations de sécurité sociale en nature, (c) les prestations d'assistance sociale en nature ; en d'autres termes, elles sont égales aux transferts sociaux en nature à l'exception des transferts de biens et de services non marchands individuels.

**Production marchande:**

La production marchande est celle qui est vendue à des prix économiquement significatifs ou écoulee autrement sur le marché ou bien qui est destinée à être vendue ou écoulee sur le marché.

**Production non marchande:**

L'autre production non marchande est constituée de biens et de services individuels ou collectifs produits par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou par les administrations publiques, et qui sont fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles ou à la communauté dans son ensemble ; ce type de production représente l'une des trois grandes catégories de production du SCN, les deux autres étant la production marchande et la production pour usage final propre.

**Production pour usage final propre:**

La production pour usage final propre est constituée des biens et services qui sont retenus par les propriétaires des entreprises dans lesquelles ils sont produits, et qui sont destinés à un usage final propre à ces propriétaires.

**Rémunération des salariés:**

La rémunération des salariés est le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doivent verser les entreprises aux salariés en contrepartie du travail accompli par ces derniers au cours de la période comptable.

**Revenu de la propriété:**

Le revenu de la propriété est le revenu que doit recevoir le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la fourniture de fonds ou de la mise à disposition d'un actif corporel non produit, à une autre unité institutionnelle ; les intérêts, les revenus distribués des sociétés, (c'est à dire les dividendes, et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés), les bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger, les revenus de la propriété attribués aux assurés, et les loyers.

### **Revenu National Brut (RNB):**

Le revenu national brut (RNB) est égal au PIB, diminué des impôts (moins les subventions) sur la production et les importations, de la rémunération des salariés, et des revenus de la propriété à verser au reste du monde, et augmenté des rubriques correspondantes à recevoir du reste du monde (en d'autres termes, le PIB moins les revenus primaires à verser aux unités non résidentes plus les revenus primaires à recevoir des unités non résidentes). Une mesure alternative du RNB au prix du marché est la valeur agrégée des soldes bruts des revenus primaires de l'ensemble des secteurs ; il faut noter que le RNB est identique au produit national brut (PNB), terme généralement utilisé auparavant dans les comptes nationaux.

### **Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM):**

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) sont une mesure indirecte de la valeur de services d'intermédiation financière fournis pour lesquels les intermédiaires ne recourent pas à une facturation explicite.

Les services d'intermédiation financière produits par les banques et fournis à leurs clients ne sont (en majeure partie) pas facturés directement mais financés par la marge d'intérêts.

Le système de comptabilité nationale prévoit donc de mesurer ces services d'intermédiation financière par la différence entre un intérêt de référence et les intérêts reçus ou payés par les clients. En effet l'on suppose que le service est payé par le déposant est égal à la différence entre le taux d'intérêt de référence (taux d'intérêt pur) qu'il devrait recevoir sur ses dépôts et le taux d'intérêts effectivement reçu. Pour l'emprunteur, le service d'intermédiation payé correspond à la différence entre le taux d'intérêt payé et l'intérêt de référence.

En pratique, au niveau des comptes des administrations publiques, les intérêts reçus du secteur bancaire sont donc majorés de la valeur du service d'intermédiation financière et les intérêts dus au secteur bancaire sont réduits du service y incorporé. La contrepartie de cette correction augmentant les ressources (augmentation des intérêts créditeurs) et diminuant les emplois (diminution des intérêts débiteurs) est une augmentation de la consommation intermédiaire (en emploi du compte de production). Le solde des comptes des administrations publiques n'est pas affecté par cette opération

### **Subventions:**

Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques, y compris les administrations publiques non résidentes, font à des entreprises sur la base du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou des valeurs des biens et des services qu'elles produisent, vendent ou importent.

### **Subventions sur la production – autres:**

Les autres subventions sur la production comprennent les subventions, à l'exclusion des subventions sur les produits, que les entreprises résidentes peuvent recevoir du fait de leurs activités de production (par exemple, les subventions sur les salaires ou la main-d'oeuvre ou les subventions destinées à réduire la pollution).

### **Subventions imputées :**

Les administrations publiques peuvent comprendre des unités de production marchandes non constituées en unités légales distinctes (sociétés ou établissements publics) et ne présentant pas une comptabilité complète. Rappelons qu'une unité d'activité est définie comme marchande si les recettes provenant de la vente des biens et services produits couvre au moins 50% des coûts (consommation intermédiaire, coût salarial, impôts nets liés à la production, consommation de capital fixe). Dans le cas du Luxembourg il s'agit de l'exploitation des forêts domaniales et communales, l'exploitation d'immeubles de rapport, la production et distribution d'énergie électrique, la distribution de gaz et d'eau, de l'aéroport de Luxembourg etc.

Si les recettes d'exploitation de ces unités couvrent plus de 50% des coûts et moins de 100%, le système de comptabilité nationale prévoit l'imputation d'une subvention sur les produits égale au déficit de

cette unité. Comme cette subvention apparaît en ressources en emplois des comptes des administrations publiques, leur solde n'est pas affecté.

#### **Transferts courants – autres:**

Les autres transferts courants comprennent les primes et les indemnités nettes d'assurance-dommages, les transferts courants entre différents types de services des administrations publiques, généralement situés à des niveaux différents d'administration, ainsi qu'entre des administrations publiques nationales et des administrations publiques étrangères et d'autres transferts courants, comme ceux qui se produisent entre ménages.

#### **Transferts courants entre administrations publiques:**

Les transferts courants entre administrations publiques comprennent des transferts courants entre différents services ou entre différents sous-secteurs des administrations publiques ; ils comprennent les transferts courants entre niveaux administratifs différents, comme il s'en produit fréquemment entre les administrations centrales et les administrations d'états fédérés ou les administrations locales, et entre les administrations publiques générales et les administrations de sécurité sociale.

#### **Transferts en capital:**

Les transferts en capital sont des opérations, effectuées en espèces ou en nature, dans lesquelles la propriété d'un actif (autre que des espèces ou des stocks) est transférée d'une unité institutionnelle à une autre ou dans lesquelles des espèces sont transférées pour permettre au bénéficiaire d'acquérir un autre actif ou dans lesquelles les fonds rapportés par la cession d'un actif sont transférés.

#### **Transferts sociaux en nature:**

Les transferts sociaux en nature consistent en des biens et des services individuels fournis en tant que transferts en nature aux ménages individuels par les administrations publiques (y compris les administrations de sécurité sociale) et par les ISBLSM, que ces biens et ces services aient été achetés sur le marché ou qu'ils aient été produits sur une base non marchande par les administrations publiques et les ISBLSM ; les postes inclus sont (a) les remboursements de sécurité sociale, (b) les autres prestations de sécurité sociale en nature, (c) les prestations d'assistance sociale en nature et (d) les transferts de biens et services non marchands individuels.

#### **Critères de convergence:**

Critères que les pays doivent respecter pour être sélectionnés pour participer à l'UEM. Chaque pays doit faire la démonstration que son économie et sa gestion financière sont saines de façon durable au travers de cinq critères fixés par le Traité de Maastricht:

- le rapport entre déficit public et produit intérieur brut doit être inférieur à 3%;
- le rapport entre dette publique et produit intérieur brut doit être inférieur à 60%;
- le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 2% celui des 3 pays les plus stables en matière de prix;
- les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système monétaire européen doivent être respectées sans connaître de tensions graves pendant au moins les 2 dernières années.

#### **Déficit budgétaire:**

Le déficit budgétaire correspond au solde négatif du budget de l'Etat. Le déficit budgétaire est habituellement indiqué en pourcentage du PIB afin de le rendre comparable.

#### **Déficit public:**

Le déficit public désigne le solde budgétaire cumulé des administrations centrales, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale d'un Etat membre. Cet agrégat fait l'objet d'une surveillance stricte: aux termes du Traité de Maastricht (article 104 TCE) et du PSC, il ne peut excéder 3% du PIB.

### **Grandes orientations des politiques économiques (GOPE):**

Principal outil de coordination des politiques économiques des Etats membres de l'UE, les GOPE sont définies à l'article 99 du TCE. Les Etats membres doivent conduire leur politique économique afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté dans le respect des principes d'une économie de marché, ouverte à la concurrence et favorisant une allocation optimale des ressources.

Les GOPE sont élaborées par le Conseil de l'UE sur recommandation de la Commission. Le Conseil européen débat dans un deuxième temps sur la base d'un rapport du Conseil de l'UE, d'une conclusion sur les GOPE. Dans un troisième temps, sur la base de cette conclusion, le Conseil de l'UE vote à la majorité qualifiée une recommandation qui fixe les GOPE. La surveillance multilatérale exercée chaque année par le Conseil de l'UE doit permettre d'assurer le respect des GOPE par les politiques économiques des Etats membres.

### **Pacte de stabilité et de croissance (PSC):**

Constitué d'une résolution du Conseil européen et de deux règlements du Conseil de l'Union européenne, adoptés lors du sommet européen d'Amsterdam en juin 1997, il complète le dispositif de l'article 104 du TCE en prévoyant un mécanisme de surveillance des "critères de Maastricht" et de sanction en cas de déficit public excessif.

### **Politique budgétaire:**

Volet de la politique économique qui se définit par son moyen, le budget de l'Etat. Le budget agit sur le niveau de la demande, qu'il s'agisse de l'importance de la nature des dépenses, des recettes et du déficit ou de l'excédent. Il influe également sur l'offre et les circuits de financement. L'importance et la nature de la politique budgétaire font l'objet de controverses. Pour les économies d'inspiration keynésienne, elle constitue un instrument privilégié alors que les économistes libéraux privilégient la politique monétaire et préconisent une intervention faible de l'Etat par une compression des recettes fiscales, des dépenses et du déficit.

### **Principe de subsidiarité:**

Ce principe, inscrit à l'article 5 du Traité instituant les Communautés européennes (TCE), vise à assurer une prise de décision la plus proche possible du citoyen en vérifiant que le choix d'une action au niveau communautaire est justifié par rapport aux possibilités qu'offre l'échelon inférieur (national, régional ou local). Concrètement, c'est un principe selon lequel l'Union n'agit – à l'exception des domaines de compétence exclusive – que lorsque son action est plus efficace qu'une action entreprise au niveau national, régional ou local. Il est étroitement lié aux principes de proportionnalité et de nécessité qui supposent que l'action de l'Union ne doit pas excéder ce qui est nécessaires pour atteindre les objectifs du traité.

### **Union économique et monétaire (UEM):**

Officiellement adoptée par le traité sur l'Union européenne de 1992, l'UEM désigne la zone des pays de l'Union européenne qui partagent la même politique monétaire et la même monnaie, l'euro. L'UEM est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 lorsque l'euro est devenu monnaie légale et que les monnaies des 11 pays participants sont devenues des subdivisions de l'euro. Quatre Etats membres n'ont pas adopté la monnaie unique, soit parce qu'ils l'ont décidé (le Royaume-Uni et le Danemark ont fait jouer la clause d'opting out) soit parce qu'ils ne remplissaient pas les critères de convergence établis par le traité de Maastricht (Grèce et Suède).

Le traité sur l'UEM a prévu les étapes suivantes pour la mise en vigueur de l'Union monétaire:

- Phase n°1 (du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 31 décembre 1993): libre circulation des capitaux entre les Etats membres, renforcement de la coordination des politiques économiques et intensification de la coopération entre banques centrales.
- Phase n°2 (du 1<sup>er</sup> janvier 1994 au 31 décembre 1998): convergence des politiques économiques et monétaires des Etats membres (en vue d'assurer la stabilité des prix et une situation saine des finances publiques).

- Phase n°3 (qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1999): création d'une banque centrale européenne, fixation des taux de change et introduction d'une monnaie unique. Au premier janvier 2001, la Grèce a rejoint la zone euro.
  - Phase n°4 (1<sup>er</sup> janvier 2002 et au-delà): introduction des pièces et billets en euros dans les 12 pays de l'UEM.
-

# Liste des Syndicats actifs Non Marchand

No.	Nom du Syndicat		Date création	Districts
	Dénomination	Nom abrégé		
S002	SY pour le transport interc. dans le canton d'Esch/Alzette	TICE	02-06-1914	L
S007	Syndicat de communes pour la Salubrité Publique	SYCOSAL	01-08-1951	L
S011	SY interc. pour l'hygiène publique du Canton de Capellen	SICA	13-10-1958	L
S017	SY de communes d'une école régionale à Dreibern	BILLEK	25-02-1969	G
S018	SY interc. pour la destruction des ordures	SIDOR	18-06-1971	L
S019	SY pr la gestion des déchets de Diekirch, Ettelbrück et Colmar-Berg	SIDEC	28-03-1972	D
S020	Piscine intercommunale de l'Alzette	PIDAL	01-06-1972	L
S022	SY pr la gestion des déchets de Grevenmacher, Remich, Echternach	SIGRE	28-02-1974	G
S023	SY pr le fonct. d'une station d'épuration	SIAS	07-03-1974	L
S025	SY inter. d'une maison de retraite régionale à Clervaux	Maison de retraite Clervaux	28-01-1977	D
S028	SY intercommunal pour l'exploitation d'un crématoire	SICEC	08-07-1976	L
S029	Ecole de Musique du canton de Rédange	Musique Rédange	04-04-1979	D
S030	Syndicat intercommunal de Gestion Informatique	SIGI	31-03-1982	L
S031	SY interc. pr l'éducation, l'enseignement, le sport et les loisirs	SISPOLO	12-12-1984	D
S032	SY interc. pour le sport à Kayl/Tétange/Rumelange	SICOSPORT	28-09-1985	L
S033	SY inter. expl. d'un hall de tennis à Erpeldange	SIT	06-11-1985	D
S034	SY inter. pour la promotion du canton de Clervaux	SICLER	06-11-1985	D
S035	SY inter. pour le maintien à domicile Medernach	Maintien domicile Medernach	26-07-1986	D
S036	SY interc. des Villes et Communes luxembourgeoises	SYVICOL	29-11-1986	L
S037	SY Zone d'act. éco. régional du canton de Grevenmacher	SIAEG	19-03-1988	G
S040	SY interc. de l'Ouest pour la conservation de la nature	SICONA-Ouest	03-04-1989	L
S041	SY Ecole régionale avec centre sportif à Harlange	Ecole régionale Uewersauer	03-05-1989	D
S042	Syndicat intercommunal De Réidener Kanton	De Réidener Kanton	06-03-1990	D
S043	Syndicat intercommunal d'une école régionale à Reuler	SIERS	14-04-1990	D
S044	Syndicat intercommunal à vocation écologique	SIVEC	20-02-1991	L
S045	SY interc. d'une station d'épuration biologique	SIFRIDAWA	31-10-1991	L
S046	SY interc. pr l'expl. d'une station d'épuration et de recyclage	STEP	10-01-1992	L
S047	SY zone d'act. économiques régional à Wiltz	SIAEW	08-07-1992	D
S049	SY inter. d'une Ecole centrale à Medernach	Ecole centrale Medernach	09-12-1992	D
S050	SY interc. d'une zone d'act. écon. régionale à Ehlerange	ZARE	26-02-1993	L
S051	SY Ecole interc. et ensemble infr. sport. rég.	SYNECOSPORT	20-05-1993	G
S052	SY inter. d'un centre de compostage rég. à Mondercange	Minett-Kompost	04-11-1993	L
S053	SY interc. de dépollution des eaux résiduaires du Nord	SIDEN	23-03-1994	D
S054	SY interc. pr l'enseig. scol. de Wilwerwiltz et Kautenbach	Schoukkauz	26-03-1994	D
S055	SY interc. de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest	SIDERO	19-04-1994	L
S056	SY Zone d'act. écon. régional du canton de Remich	SIAER	09-11-1994	G
S058	SY expl. d'un hall de tennis du canton de Grevenmacher	SITEG	21-02-1995	G
S059	SY interc. pour l'assainissement du bassin de la Chiers	SIACH	06-10-1995	L
S060	SY interc. pr l'expl. d'une piscine régionale et communale	SPIC	03-12-1995	L
S061	Syndicat intercommunal Kordall	SIKOR	06-03-1996	L
S063	SY Zone d'act. écon. régionale du canton d'Echternach	SIAEE	11-08-1996	G
S064	SY interc. d'un centre sportif à Fischbach, Larochette, Nommern	FILANO	18-11-1997	L
S066	Syndicat du Parc naturel de la Haute-Sûre	Naturpark Oewersauer	16-04-1999	D
S067	SY interc. pr l'expl. de la piscine à Rédange/Attert	Réidener Schwëmm	29-07-1999	D
S068	SY interc. du Centre pour la conservation de la nature	SICONA-Centre	05-11-1999	D
S069	SY d'un centre scol. interc. à Heiderscheid	Schoulsyndikat Heischent	31-03-2000	D
S070	SY interc. de dépollution des eaux résiduaires de l'Est	SIDEREST	20-10-2000	G
S071	Centre de natation intercommunal "Les Thermes"	C.N.I."Les Thermes"	05-07-2002	L
S072	SY Diekirch et Ettelbrück org. établi. d'enseig. musical	Conservatoire du Nord	05-07-2002	D
S073	SY d'un centre de natation Bettembourg et Leudelange	"An der Schwemm"	05-07-2002	L
S074	SY pr la promotion et le dévelop. de la région du Sud	PRO-SUD	03-12-2002	L
S075	SY inter. Mondercange-Dippach pr l'expl. d'une piscine	PIMODI	23-05-2003	L
S076	SY intercommunal d'une piscine régionale et communale	C.N.I."Syrdall Schwemm"	01-11-2003	L
S078	Syndicat du Parc Naturel de l'Our	Naturpark Our	15-06-2005	D
S079	Syndicat intercommunal "AmHaff"	Am Haff	29-05-2006	G
S080	SY interc. de dépollution des eaux résiduaires de l'Est	SIDEST	06-09-2007	G
S081	SY interc. d'une zone d'activités écon. régionale de l'Ouest	ZARO	31-10-2008	L
S082	SY pr la création d'un Parc Naturel de la région de Mullerthal	Syndicat Mullerthal	27-10-2009	G
S083	SY interc. zones d'act. écon. des communes de la Nordstad	ZANO	10-12-2010	D

Suivant le classement proposé par le STATEC, il existe actuellement 59 syndicats actifs Non Marchand.